H. R. D'Allemagne

Les Accessoires du Costume et du Mobilier

Tome I

LES ACCESSOIRES
DU
COSTUME ET DU MOBILIER



Dame de qualité se préparant à mettre un collier.
Gravure à l'eau-forte du XVIIIe siècle,
extraite de l'ouvrage « Gallerie des Modes et Costumes français, à Paris, chez les sieurs Esnaut et Rapilly, 1778-1787 ».
(Collection Maurice Rousseau.)

HENRY RENÉ D'ALLEMAGNE
ARCHIVISTE PALÉOGRAPHE

LES ACCESSOIRES du COSTUME *ET* du MOBILIER

DEPUIS LE TREIZIÈME JUSQU'AU MILIEU DU DIXNEUVIÈME SIÈCLE

TOME I.

Bijouterie, bagues, bracelets, boucles d'oreilles, bijoux en acier & en fonte de Berlin, boutons, châtelaines, cachets, pommes de cannes, éventails, miroirs, escarcelles & sacs, boîtes & tabatières, coffrets, luminaire, objets en tôle vernie.

Ouvrage contenant 393 *phototypies*



Reproduisant plus de 3.000 *documents*

A PARIS,
Chez SCHEMIT, Libraire,
ruë Laffitte 52.

M.CM.XXVIII

Ouvrages du même Auteur

Histoire du Luminaire

1 Vol. in-4° de 700 pages, contenant 500 illustrations dans le texte et 80 planches hors texte imprimées en deux couleurs. — Librairie Alph. Picard, Paris, 1891. *Epuisé.*

Histoire des Jouets

1 Vol. in-4° de 320 pages, contenant 250 illustrations dans le texte et 100 gravures hors texte, dont 50 planches coloriées à l'aquarelle. — Librairie Hachette et Cie, Paris, 1902. *Epuisé.*

Sports et Jeux d'adresse

1 Vol. in-4° de 390 pages, contenant 328 illustrations dans le texte et 100 gravures hors texte, dont 29 planches coloriées à l'aquarelle. — Librairie Hachette et Cie, Paris, 1903. *Epuisé.*

Récréations et Passe-Temps

1 Vol. in-4° de 384 pages, contenant 249 illustrations dans le texte et 132 gravures hors texte, dont 30 planches coloriées à l'aquarelle. — Librairie Hachette et Cie, Paris, 1903. *Epuisé.*

Les Cartes à jouer du XIVe au XXe siècle

2 Vol. in-4° de 504 et 640 pages. Ouvrage contenant 3.200 reproductions de cartes, dont 956 en couleurs : 12 planches hors texte coloriées à l'aquarelle, 25 phototypies, 116 enveloppes illustrées pour jeux de cartes et 340 vignettes et vues diverses. Librairie Hachette et Cie, Paris, 1906.

Epuisé.

Du Krorassan au Pays des Backhtiaris *(Trois mois de voyage en Perse)*

4 Vol. in-4° de 228, 250, 282 et 324 pages, contenant 960 clichés dans le texte et 255 planches hors texte, dont 47 en couleurs. — Librairie Hachette et Cie, Paris, 1911. *Epuisé.*

La Ferronnerie ancienne

2 Vol. in-4° contenant 415 planches renfermant 4.525 documents du XIIe à la fin du XVIIIe siècle. — Librairie J. Schemit, Paris, 1924.

NOTA. — *Les renvois qui se trouvent au bas des pages des « Accessoires du Costume et du Mobilier » se rapportent aux planches de la « Ferronnerie ancienne ».*

La très véridique Histoire de Nette et Tintin visitant le Village du Jouet

Compte rendu de la Classe XVI à l'Exposition Internationale des Arts décoratifs et industriels modernes de 1925.

1 Vol. in-4° contenant, dans le texte, 69 illustrations en couleur par J. VAZQUEZ, hors texte, 49 phototypies renfermées dans une couverture coloriée à l'aquarelle. — Librairie J. Schemit, Paris, 1927.



PRÉFACE

Etudier la vie de nos ancêtres, s'informer sur leurs goûts, leurs habitudes et leurs plaisirs, se rendre compte de leurs besoins et savoir comment ils se sont ingéniés pour y subvenir, a été la constante préoccupation de l'auteur de ce livre, M. Henry-René D'Allemagne.

Beaucoup de ses présents lecteurs, on n'en saurait douter, connaissent son *Histoire du luminaire*, son *Histoire des jouets*, ses *Sports et jeux d'adresse*, ses *Récréations et passe-temps*, ses *Cartes à jouer*, enfin les quatre gros volumes de son *Voyage en Perse*, qui forment autant de chevrons dont il pourrait, à bon droit, s'enorgueillir, puisque tous ces volumes sont aujourd'hui épuisés et qu'ils se trouvent classés, dans les catalogues des libraires, comme des livres rares et précieux.

Après un repos d'une douzaine d'années, repos rendu obligatoire par la terrible période que nous venons de traverser, M. Henry D'Allemagne a repris sa plume et publie aujourd'hui *Les Accessoires du Costume et du Mobilier*, très complet et très attachant essai sur un des chapitres les plus curieux les plus abondants en révélations et, peut-être aussi, les plus ignorés de l'histoire des mœurs.

Note de l'éditeur. — Les légendes placées au-dessous des planches sont très sommaires et, par suite, souvent incomplètes ; aussi le lecteur est-il prié de consulter le troisième volume renfermant les tables, il y trouvera des renseignements détaillés sur chacun des objets représentés dans les planches des deux premiers volumes.

Nous rappelons, en outre, que les notes placées presque à chaque page au bas du texte se réfèrent à l'ouvrage « *La Ferronnerie ancienne, musée Le Secq des Tournelles* », 2 volumes in-4°, contenant 415 planches renfermant 4.525 documents du xiiᵉ à la fin du xviiiᵉ siècle. Librairie J. Schemit, Paris, 1924.

Raconter l'histoire des mœurs, c'est raconter l'histoire de la vie des peuples et c'est raconter l'Histoire : on ne comprend bien la grande histoire que lorsque l'on sait la petite histoire où les accessoires du costume et du mobilier, qui touchent de très près aux costumes et à la mode, ont une part prépondérante.

« Dis-moi comment tu vis, dis-moi quelle est la parure de ta personne, et dis-moi quel est le décor de ta vie et je te dirai qui tu es » : telle est précisément la leçon que, sous une forme particulièrement agréable, nous apporte cette nouvelle et vaste étude de M. Henry D'Allemagne, qu'il a bien voulu nous faire la flatteuse amitié de nous demander de présenter au public. Nous avons saisi avec une joie très vive cette occasion de rendre hommage à son long et immense effort, poursuivi avec une ténacité qui n'a jamais connu de lassitude et avec une conscience scrupuleuse qui l'a soutenu dans ses recherches et qui lui a interdit de se contenter de l'à peu près et de l'hypothèse.

« Le sage n'affirme rien qu'il ne prouve », proclamait une règle de la grammaire latine du vieux Lhomond : l'auteur des *Accessoires du Costume et du Mobilier*, dont nous allons parler, est ce sage.

La conception et l'évolution d'un livre. — Mais avant de constater ce qu'est et ce que contient ce livre d'histoire, il est indispensable d'indiquer quelle est l'histoire de ce livre.

Il convient, tout d'abord, en en exposant l'origine, d'expliquer son titre, *Les Accessoires du Costume et du Mobilier*, qui, d'après l'auteur, en dit beaucoup trop, du moins dans certains cas, mais, qui, en réalité, est loin, dans la plupart des cas, d'en dire assez.

Ce n'est pas par un pur hasard que M. Henry D'Allemagne a choisi cette désignation pour les matières qui se trouvent réunies dans ce grand travail et dont quelques-unes jurent d'être dans le voisinage de quelques autres avec lesquelles elles semblent, à première vue, n'avoir aucun lien apparent. Ce titre lui a été imposé par la disparate même qu'offre, pour un œil non prévenu, la juxtaposition des matières traitées et que, pour les raisons qui vont être énoncées, il n'a pas été maître de choisir à son gré.

La collection de ferronnerie de M. Le Secq des Tournelles. — Tous ceux qui s'intéressent à l'art du passé, ou au passé de l'art, estiment le haut intérêt de l'incomparable collection de pièces en fer forgé assemblée, au prix de plus d'un demi-siècle de recherches, par M. Henri Le Secq des Tournelles, collection commencée par son père et qui, peu à peu, est devenue un Musée de la Ferronnerie unique au monde.

Cette collection, M. Le Secq des Tournelles en avait distrait quelques très belles pièces qui figurèrent à l'Exposition de 1889 dans la section de la

Petite Métallurgie, dans celle de la Coutellerie, enfin dans celle du Luminaire, cette dernière organisée par M. Henry D'Allemagne et d'où est sortie son *Histoire du luminaire.*

A l'Exposition universelle de 1900, M. Le Secq des Tournelles contribua, par des prêts innombrables, à l'établissement des sections rétrospectives, dites expositions centennales, notamment à la nouvelle exposition du Luminaire organisée, comme la précédente, par notre auteur. Quand la Grande Foire, où le monde entier s'était donné rendez-vous, fut fermée, M. Le Secq des Tournelles réunit de nouveau ses collections qu'il avait su, entre temps, augmenter de pièces nombreuses, et lorsque le Musée des Arts décoratifs, installé au Pavillon de Marsan, au Louvre, ouvrit ses portes, il accepta, sur l'invitation de M. François Carnot, président de l'Union centrale des Arts décoratifs, de les y exposer à titre temporaire; elles y restèrent pendant près de vingt années; elles sont depuis quatre ans, cette fois à titre définitif, exposées à Rouen, dans l'ancienne église Saint-Laurent, naguère occupée par le Musée d'Art normand.

Or, M. Henry D'Allemagne est lié par une amitié de quarante ans avec M. Le Secq des Tournelles dont, vers 1882, il avait fait connaissance dans l'échoppe de MM. Forgeron, père et fils, les antiquaires, au nom prédestiné, de l'ancienne rue Taranne, aujourd'hui partie du boulevard Saint-Germain. Sur la demande de la municipalité rouennaise, M. Henry D'Allemagne accepta de rédiger le catalogue de la collection de son vieil ami, son camarade d'exploration à travers les boutiques où viennent dormir, en attendant qu'un amateur leur rende la vie, les débris du passé. Il assuma avec plaisir cette charge et se mit sans retard à l'ouvrage... qui lui a pris trois ans.

Comment peuvent se transformer les notices d'un catalogue. — Il estima qu'une simple et sèche nomenclature des pièces exposées, qui se comptent par centaines, voire par milliers, serait insuffisante pour satisfaire la curiosité du public. L'idée lui vint tout aussitôt de diviser les collections du Musée Le Secq des Tournelles en un certain nombre de classes répondant à autant de catégories d'objets déterminés. Dans son esprit, chacune de ces classes devait comporter une notice, pour ne pas dire une monographie, qui aurait servi en quelque sorte d'introduction au catalogue numérique du sujet traité et présenté. Quand, de l'idée, il a voulu passer à la réalisation, il s'est heurté à des difficultés d'ordre matériel qui l'ont conduit à changer et à élargir son projet primitif. D'autre part, il y a été amené par un scrupule de M. Le Secq des Tournelles, qui révèle à quel point ce collectionneur pousse la conscience. M. Le Secq des Tournelles est de ces hommes qui pensent que rien n'est fait tant qu'il reste quelque chose à faire ; il n'a pas

jugé que le classement qu'il avait adopté et la numérotation à laquelle il s'était premièrement arrêté pussent avoir la valeur d'un fait définitivement acquis ; mais, tout au contraire, il a pensé qu'il y pourrait encore apporter, avec le temps, des améliorations et des compléments. Par suite, M. Henry D'Allemagne s'est donc vu obligé d'ajourner indéfiniment la publication du catalogue numérique ; il lui a substitué un catalogue graphique, précédé d'un guide rapide à travers le Musée, catalogue monumental qui ne comporte pas moins de 415 grandes planches comprenant au total la reproduction de 4525 pièces de choix réparties en deux forts volumes : *Serrurerie monumentale* et *Menus ouvrages en fer et en acier*.

Qu'allait-il advenir des notices écrites par M. Henry D'Allemagne pour servir respectivement de préfaces aux reproductions des pièces principales du Musée Le Secq des Tournelles classées par catégories, notices ou préfaces auxquelles, avons-nous dit, il avait travaillé trois années durant ? Il en a fait deux parts, la première, préparée pour le premier volume de planches, *Serrurerie monumentale*, a été mise de côté par lui et servira à la publication de sa thèse à l'Ecole des Chartes sur l' « Histoire de la corporation des serruriers », qu'il compte faire paraître dans quelques années. La seconde, correspondant à l'autre volume de planches, *Menus ouvrages en fer et en acier*, a formé son nouveau livre, *Les Accessoires du Costume et du Mobilier*.

Si donc le choix des matières traitées par l'auteur peut sembler arbitraire, la faute en est, non point à lui, mais aux circonstances par quoi il a été dominé, aux conditions dans lesquelles il a travaillé. Du fait de ces circonstances et conditions, il a procédé d'une manière réellement originale, puisqu'elle est exactement le contraire de la méthode communément suivie par tout écrivain faisant œuvre d'érudition et voulant publier un ouvrage pourvu d'une illustration appropriée. Cet écrivain commence, nécessairement, par établir sa documentation ; la documentation réunie, il rédige son texte ; le texte rédigé, il recherche, s'il s'agit d'un ouvrage touchant à l'art, les éléments qui pourraient le plus utilement l'éclairer et l'imager, éléments fournis par les musées, les collections privées, les dépôts d'estampes. Il met, comme il se doit, les bœufs devant la charrue ; M. Henry D'Allemagne, lui, a mis la charrue devant les bœufs : il a, en premier lieu, réuni une illustration et ce n'est qu'ensuite qu'il s'est préoccupé d'établir son texte. Mais il est arrivé, inconvénient que devait inévitablement amener l'adoption de cette méthode anormale, que ce texte s'est, en bien des cas, sensiblement éloigné de l'illustration.

D'autre part, il n'a pas toujours été possible à l'auteur, sous peine



1



2



3

Le chaudronnier ambulant, le petit marchand de feuilles d'épingles et la marchande d'oublies.
Gravure à l'eau-forte, d'après les dessins de M. Poisson. XVIIIe siècle.
(Collection Maurice Rousseau.)

d'être incomplet, de se borner aux textes ou aux documents se rapportant aux seuls objets en fer forgé. C'est ainsi, par exemple, qu'en ce qui concerne les bijoux, force lui a été d'en étudier l'art et l'industrie pendant le Moyen Age et la Renaissance, pour se laisser conduire tout doucement jusqu'au XVIIIe siècle, époque où sont apparus ceux de fer et d'acier, qui tiennent une place importante dans les collections du Musée rouennais.

Sachant que la collection Le Secq des Tournelles est à l'origine de cet ouvrage, on ne s'étonnera pas de voir revenir si souvent en note des indications se rapportant au Musée de la Ferronnerie pris comme source, combien précieuse ! de références.

Division de l'ouvrage. — M. D'Allemagne a divisé son livre en quatre chapitres : la Parure et la Toilette ; Menus objets mobiliers ; Outils, Instruments et Appareils de précision ; la Table et la Cuisine, qui comprennent, au total, plus de cent articles dont quelques-uns, ceux, entre autres, qui concernent les boucles, les boutons, les éventails, les tabatières, les coffrets, le luminaire, la fonte ouvragée, l'acier travaillé, la tôle vernie, les lunettes et les lorgnettes, les horloges, pendules et montres, les couteaux, constituent, par leur développement, non moins que par leur intérêt, de remarquables monographies où rien ne manque.

Sources bibliographiques. — M. Henry D'Allemagne, qui a beaucoup lu, comme il a beaucoup vu, pour réunir son information rétrospective, n'a point prétendu s'attribuer le mérite des recherches d'autrui et de toutes les énonciations dont il fait état. Tout au contraire, il cite ses sources avec une loyauté qui l'honore grandement ; il la pousse si loin que, pour chacun des articles qu'il étudie, il dresse en quelque sorte une bibliographie du sujet.

Voici, au surplus, quelques indications générales sur la documentation des *Accessoires du Costume et du Mobilier* telle que l'auteur a tenu qu'elle fût, par nous, connue de ses lecteurs.

Il a, en premier lieu, utilisé des renseignements que lui fournissait la belle publication que M. Metman, le distingué conservateur du Musée des Arts décoratifs, a consacrée au métal en général et au fer forgé en particulier, publication qui reproduit les principales pièces de la collection Le Secq des Tournelles déposée alors au Pavillon de Marsan, au Louvre.

Il a eu recours, ensuite, pour les objets fabriqués par l'industrie parisienne à la fin du Moyen Age, pour le XIIIe siècle, au *Livre des Métiers* d'Etienne Boileau, le justement fameux prévôt des Marchands et, pour une époque un peu postérieure à cet autre *Livre des Métiers* dont l'auteur est appelé, faute d'un nom qui soit le sien, « le maître d'école de Bruges ». Pour

la période du Moyen Age, encore, et pour celle de la Renaissance, il a utilisé le *Glossaire français du Moyen Age*, cet admirable « corpus » publié en 1872 par le comte Léon de Laborde, ancien directeur des Archives nationales, ainsi que le *Glossaire archéologique* commencé en 1887 par le savant collectionneur M. Victor Gay, et du deuxième volume duquel son confrère et ami, M. Henri Stein lui a obligeamment communiqué les bonnes feuilles. Pour la période qui va de la fin du xve siècle à celle du xviiie, il s'est servi notamment des ouvrages suivants : *Dictionnaire de l'Architecture* et *Dictionnaire du Mobilier*, de Viollet-le-Duc ; *Dictionnaire du Mobilier*, d'Henry Havard ; le *Livre des Collectionneurs*, de M. Maze-Censier ; *La Coutellerie*, de M. Pages ; *La Collection Soltykoff*, de M. Louis Dubois ; *Histoire des Arts industriels*, de M. Labarte; *Lorgnettes et Lunettes*, de Mme Heymann ; *Les Eventails*, de M. Octave Uzanne ; *Le Vieux-Neuf* et *Variétés historiques*, d'Edouard Fournier, le très remarquable ouvrage de M. Henri Vever sur la bijouterie du xixe siècle.

Pour la seconde moitié du xviiie siècle et la première du xixe, sur laquelle se clôt son étude, il a tiré parti des journaux du temps. Enfin, l'amicale communication que M. Gélis, l'érudit horloger, lui a faite de l'*Almanach général des marchands pour* 1772 et des Catalogues et Rapports des expositions des Produits de l'industrie française de 1819 et de 1823, lui a fourni des précisions sur la fabrication et les fabricants du moment.

Illustration. — La division qu'il avait dû faire de ses notes et l'extension donnée à son travail ont conduit M. Henry D'Allemagne à rechercher une illustration complémentaire pour tous les objets dont l'équivalent ne se trouvait pas dans les collections de M. Le Secq des Tournelles et qui, cependant, devaient figurer dans *Les Accessoires du Costume et du Mobilier*, de façon à rétablir l'équilibre entre le texte et les reproductions graphiques.

Cette illustration des *Accessoires du Costume et du Mobilier* est d'une richesse et d'une variété dont on reste confondu. Elle complète à merveille le texte, lui-même si riche et qui porte sur une si grande diversité d'articles. L'auteur l'a composée avec le soin constant de renseigner le plus parfaitement et le plus exactement possible son lecteur, mettant à profit les éléments que pouvaient lui fournir les Archives des Monuments Historiques, les livres et les musées, ses collections personnelles, celles de son ami, M. Le Secq des Tournelles, celles de son autre ami, le Dr Albert Figdor, de Vienne (Autriche), qui a réuni l'ensemble le plus vaste qui soit d'objets usuels et familiers pouvant aider à suivre à travers les âges l'histoire de la vie, des mœurs et de la mode, celles aussi de M. F. Doistau. Tout récemment encore, il retournait à Vienne pour y faire photographier chez M. Albert Figdor certaines

pièces dont il lui semblait que la reproduction viendrait, fort à propos, joindre l'image à la description.

Un grand amateur : le Dr Albert Figdor. — M. Figdor a bien voulu mettre entièrement à la disposition de M. Henry D'Allemagne, avec qui il est lié par trente-cinq années d'affectueuses relations, sa magnifique collection de documents sur la vie civile au Moyen Age et à la Renaissance en Occident. Il fut autrefois un des premiers banquiers de Vienne ; en ce temps-là, il y a quarante ou cinquante ans, où les pièces anciennes, même les plus belles et les plus rares, étaient loin d'avoir la valeur marchande qu'elles ont prise aujourd'hui, il n'hésitait pas à immobiliser des sommes considérables, surtout pour l'époque, afin de s'assurer la possession d'objets qui lui paraissaient présenter un intérêt réel pour l'histoire des mœurs.

Tous ses achats ont été faits avec le goût le plus sûr et un discernement qui ne se trompe pas. Le moindre doute survenant par la suite touchant l'un des objets qu'il possède entraîne immédiatement son retrait de la série où il lui avait donné place. Comme il le disait lui-même à M. Henry D'Allemagne, ce n'est pas une collection pour Américains qu'il a voulu composer, mais un ensemble de documents pouvant servir à tous ceux qui s'intéressent à la vie d'autrefois. A ceux-là, il ouvre volontiers sa maison, surtout s'ils sont Français : il aime, en effet, profondément la France qu'il connaît bien et dont il parle admirablement la langue. Accueillant et libéral, il fait gracieusement à ses hôtes les honneurs de sa demeure et des trésors qu'il y a assemblés, mais s'il s'aperçoit que ces visiteurs sont venus chez lui par simple distraction ou dans l'espoir d'y voir des pièces d'un genre un peu frivole ou léger, il sait, courtoisement, mais avec fermeté, leur faire comprendre qu'ils se sont trompés de porte.

Enumérer toutes les séries d'objets qu'il a constituées, ce serait vouloir exposer l'histoire des arts — que nous appelons industriels ou appliqués — du Moyen Age et de la Renaissance. Nous citerons seulement ses collections de bijoux, bagues, ceintures, menus instruments qu'on portait sur soi, tels que « furgettes » (cure-dents), tablettes de cire, calendriers, couteaux de poche, pendentifs ou pend-à-col, plaques et ornements de coiffure...

C'est lui qui a acheté le célèbre « flabellum » (éventail) du xve siècle, de la collection Spitzer. Cet appareil, en bois sculpté, est, nous apprend M. Henry D'Allemagne, formé d'une longue poignée ouvragée qui donne naissance à une colonne supportant, sur son chapiteau, deux statuettes de saints personnages dans des niches superposées ; la feuille, en parchemin, est décorée d'une vignette or et bleu représentant des feuilles et des pampres de vigne.

Le Dr Figdor possède, entre autres pièces historiques ou curieuses, le peigne d'Anne de Bretagne, la marotte d'un fou de la Cour d'un roi de France, des peignes liturgiques, des capsules d'identité que les chevaliers du Moyen Age portaient sur eux pour être reconnus s'ils tombaient sur le champ de bataille, comme, pendant la Grande Guerre, nos soldats fixaient à leur poignet un bracelet retenant une plaque d'identité.

Cette collection, justement célèbre, a paru au Gouvernement autrichien avoir tant de valeur, qu'il a, en ces dernières années, fait voter une loi déclarant « monument historique » la collection du Dr Albert Figdor et lui interdisant soit de la faire sortir d'Autriche, soit de l'aliéner partiellement. Comme abus de pouvoir et violation du droit de propriété, il serait difficile de trouver mieux, même en notre temps, où le sentiment du « mien » et du « tien » tend de plus en plus à se perdre.

Un bienfaiteur de nos musées nationaux : M. F. Doistau. — M. Henry D'Allemagne a largement puisé aussi, pour l'illustration de son livre, dans les collections de M. F. Doistau.

Il est superflu de rappeler que M. Doistau, membre du Conseil de l'Union centrale des Arts décoratifs, a puissamment contribué, par ses dons éclairés, à l'enrichissement de ce grand musée. Il a, en outre, donné au Musée du Louvre, il y a quelques années, une collection de boîtes, de tabatières et de miniatures de tout premier ordre, enrichies de pierres précieuses, qui constitue un ensemble absolument unique en son genre.

M. Doistau a libéralement ouvert à M. Henry D'Allemagne ses vitrines, pour lui permettre de compléter sa documentation graphique et l'auteur le remercie très vivement de l'aide précieuse qu'il lui a ainsi apportée.

Le magasin du « Petit Dunkerque » tenu par Granchez. — M. Henry D'Allemagne, voulant ne négliger aucune source d'information rétrospective, a eu l'idée, idée excellente, de dépouiller les collections de vieux journaux pour y recueillir des indications directes sur l'objet de son étude. Il n'a point regretté et ses lecteurs ne regretteront pas non plus la peine qu'il a prise et le temps qu'il a employé à cette recherche, car il lui a dû de nombreuses et très instructives trouvailles.

C'est ainsi que le *Mercure de France* et le *Cabinet des Modes* lui ont fourni des renseignements circonstanciés sur les articles qu'offrait, à la clientèle élégante et riche, Granchez qui, dans les dernières années du règne de Louis XV et sous Louis XVI, tenait, à l'enseigne du « Petit Dunkerque », quai Conti, à la descente du Pont-Neuf, « le grand magasin curieux de marchandises françaises et étrangères en tout ce que les arts produisent de plus nouveau », ainsi que disait sa carte de commerce. Ce Granchez était un



Carte d'adresse du « Petit Dunkerque »
tenu par Granchez, célèbre fournisseur des élégants de la Cour et de la Ville. Fin du XVIII[e] siècle.

homme habile, qui comprenait l'utilité de la réclame et savait la manière de s'en servir. Par les almanachs et les journaux, il mettait le public au courant des nouveautés qu'il avait reçues et de leur prix, se recommandait à lui de sa qualité de fournisseur de la Reine et vantait sans fausse modestie sa marchandise. Le proverbe dit : « A bon vin, pas d'enseigne », mais non : « A bon vin, pas de publicité ». Les mots « réclame » et « publicité » sont de nos jours, mais la chose a existé de tout temps et, sous le nom d' « avis » ou d' « annonce », elle avait sa place dans la presse de l'Ancien Régime.

Sébastien Mercier, dans son *Tableau de Paris*, a fait du propriétaire du « Petit Dunkerque » un portrait flatteur, sinon flatté, qu'on ne pourrait pas affirmer qu'il a peint sans dessein d'en retirer quelque profit personnel. Ce portrait, d'ailleurs, mérite d'être pris en considération, eu égard au rôle joué par Granchez dans le commerce de luxe, au déclin de la Monarchie, et même dans le commerce en général, s'il est vrai, comme il semble, que le système de la vente à prix fixe — qui devait être l'une des causes du succès des grands magasins de nouveautés — soit une idée qui lui ait appartenu en propre :

« Le "Petit Dunkerque", écrivait Sébastien Mercier, étincelle de tous ces bijoux frivoles que l'opulence paie, que la fatuité convoite... De nombreux tiroirs sont remplis de mille bagatelles où le génie de la frivolité a épuisé ses formes et ses couleurs. Le prix de la façon vaut dix fois le prix de la matière... Chez lui, le prix des bijoux est fixe et invariable ; et si la rivalité fait dire aux autres marchands qu'on paie le double au « Petit Dunkerque », c'est la jalousie qui parle. La grâce et le fini des bijoux ne les rendent pas plus chers qu'ailleurs... »

Gratuite ou payée, cette annonce était bien faite pour attirer vers le « Petit Dunkerque » ceux que Sébastien Mercier appelait « nos petits seigneurs », les amateurs des « enfantillages de l'industrie délicate », ainsi qu'il qualifiait les bibelots coûteux qui se vendaient dans ce magasin renommé que nous pourrions saluer comme le précurseur de notre rue de la Paix et et de notre avenue de l'Opéra.

L'énumération des articles qui se débitaient au « Petit Dunkerque » est impressionnante : petits meubles de table, appliques, flambeaux, secrétaires de voyage, thermomètres, pendules, tabatières, cages d'oiseaux, seaux à liqueurs, écrans, bagues, cachets, sacs de voyage, flacons, chaînes, girandoles, montres, vases, jouets, portefeuilles, écritoires, boucles, épées, réchauds, lunettes de spectacle et lorgnettes, boutons, colliers, lustres, salières, baromètres, plateaux, pinces à feu, bracelets, éteignoirs, sacs à ouvrage, pommes de canne, moutardiers, couteaux, étuis, pendants d'oreilles,

bonbonnières, ciseaux, clefs de montre, bourses, tablettes et souvenirs (qui sont des tablettes sur lesquelles on écrivait ce que l'on voulait se rappeler)... Les matières les plus diverses étaient employées dans la fabrication de ces articles de haut goût : or, argent, brillants, pierres de couleurs, acier, cristal, émail, écaille, bronze, stuc, bois, laque, tôle vernie, strass, verre, papier mâché, etc...

Bien des fois, dans *Les Accessoires du Costume et du Mobilier*, revient le nom de Granchez, tant le « Petit Dunkerque » a tenu de place dans la vie élégante et facile de l'époque charmante dont Talleyrand a pu dire que « ceux qui ne l'ont pas connue n'ont pas su ce que c'est que la douceur de vivre ». Granchez a été véritablement à la tête du commerce de luxe pendant le temps qui a précédé la Révolution, et M. Henry D'Allemagne ne lui marchande pas une réclame posthume dont sa gloire bénéficiera largement. D'ailleurs, de la diversité, de la richesse, du mérite artistique des articles qui se trouvaient au « Petit Dunkerque » et du succès qu'ils obtenaient, il tire une leçon : c'est que les Français, particulièrement les Parisiens, ont été de tout temps « des gens de goût, aimant les belles choses, sachant les apprécier et ayant le courage de les payer à leur juste valeur ».

La « juste valeur » de ces beaux articles pour les petits seigneurs et les grandes dames était fort élevée. Ceux qui seraient tentés de croire qu'aux siècles passés il en coûtait peu de mener une existence brillante et fastueuse devront bien revenir de leur erreur quand ils liront les chiffres que cite M. Henry D'Allemagne.

En voici quelques-uns, empruntés précisément aux avis publiés par le propriétaire du « Petit Dunkerque » qui, avec l'art de savoir faire, possédait si bien l'art de faire savoir :

« Tabatières et flacons en or de couleur renfermant un carillon jouant trois airs différents, depuis 30 jusqu'à 50 louis.

« Ecritoires en laque garnie de mathématiques d'or, 600 livres.

« Lunettes de spectacle et lorgnettes en or émaillé en gris et bleu, 900 et 432 livres.

« Lustres en strass, depuis 900 livres jusqu'à 1100.

« Pendules dorées, 1.320 livres. »

Le livre-journal de Lazare Duvaux : Les achats de Mme de Pompadour. — En remontant un peu plus haut, on trouve dans le « Livre-Journal » que tenait un autre marchand de curiosités, également à la mode, Lazare Duvaux, qui comptait Mme de Pompadour parmi ses meilleurs clients, les prix suivants payés, pour des tablettes souvenirs, par la favorite de Louis XV :

« 17 mars 1753. — Une tablette en pierre rose, montée en or, 1.008 livres.

« 10 décembre 1755. — Une tablette de deux plaques d'agate d'Orient, montée à jour en or émaillé, 62 louis » (1.488 livres).

Sur ce même « Livre-Journal » de Lazare Duvaux, M. Henry D'Allemagne a relevé les prix que voici, payés par Mme de Pompadour pour des « navettes à frivolités », ces petits instruments que les femmes emportaient avec elles et dont, afin de se donner une contenance et occuper leurs mains, elles se servaient pour faire des nœuds de filet :

« 4 septembre 1753. — Une navette d'or à moulures avec des branchages émaillés, portant des cornalines en cerises, 570 livres.

« 22 mai 1754. — Une navette d'acier damasquiné, 550 livres.

« 7 novembre 1754. — Une navette d'or émaillé à rubans, 690 livres.

« 1er janvier 1757. — Une petite navette d'or tout à jour et ciselée, 336 livres. »

Lazare Duvaux vendit à Mme de Pompadour des « manches de couteaux de porcelaine en vert peints à guirlande », qu'elle paya 24 livres pièce, et une « lanterne à six pans en bronze doré d'or moulu, de quatre pieds et demi de haut sur trente pouces de diamètre, garnie de ses glaces et chandeliers » qui lui coûta 4.300 livres.

Mme de Pompadour était une bonne cliente pour Lazare Duvaux, mais il ne lui dut pas que des achats avantageux. On peut raisonnablement penser que, plus d'une fois, elle lui donna des commandes qui furent pour elle l'occasion d'exercer son influence toute-puissante sur la mode ou plus exactement sur l'art dans la mode. Les moralistes continueront à la traiter sévèrement et les historiens à juger sans indulgence son action politique, mais les artistes se montreront plus tendres à son égard : sa mémoire trouvera grâce devant eux parce qu'elle a compris, aimé, encouragé et protégé les arts, qu'elle a soutenu et favorisé ceux qui s'y adonnaient, qu'elle a fortement contribué à l'avancement de l'art français dans la voie de l'élégance et du bon goût, qu'elle a, enfin, aidé à la création d'un style.

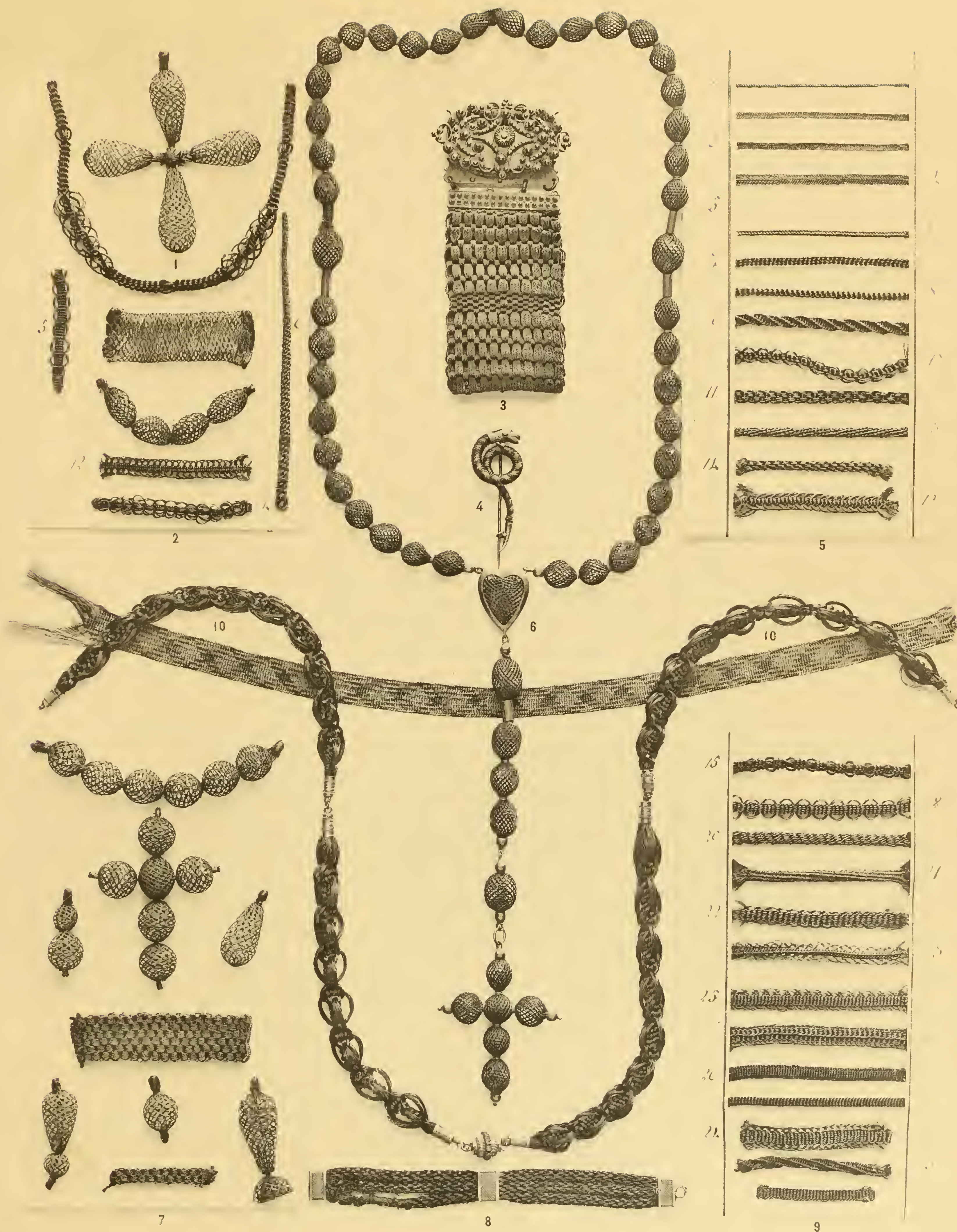
Les « Annonces, affiches et avis divers » au xviiie siècle. — La lecture des feuilles d'*Annonces*, *Affiches et Avis divers*, à la rubrique des objets perdus, a procuré à M. Henry D'Allemagne, pour le xviiie siècle, beaucoup de renseignements sur les articles à la mode. En ce temps déjà, il se perdait beaucoup de bijoux ; peut-être ceux et celles qui les avaient oubliés ou égarés ne voyaient-ils pas encore, comme aujourd'hui, un moyen de publicité personnelle dans l'avis qu'ils donnaient au public de leur infortune ; peut-être leurs annonces avaient-elles un caractère de sincérité ; quoi qu'il en soit, nous savons, par ces informations, qu'en telle ou telle année il était

de bon ton de porter tel ou tel bijou. Par exemple, dans la feuille intitulée précisément *Annonces, Affiches et Avis divers*, M. Henry D'Allemagne a découvert que le 26 décembre 1764 il avait été perdu « un sac de Marly dans lequel il y avait une navette de Burgos montée en or » ; le 4 février 1767, « une navette d'or de couleur, à jour, garnie de soie mordorée, dans un sac de taffetas couleur de rose, brodé en argent » ; le 11 mai de la même année, « une navette d'or travaillée à jour, dont le milieu représente les attributs de l'Amour en or de plusieurs couleurs ».

Si nous ne savions pas l'engouement que, vers le temps indiqué, on avait pour l'usage de la navette, ces simples avis nous l'apprendraient, de même que nous apprendrions de quelle faveur jouissaient, à la même époque les étuis de galuchat — peau de requin ou de raie travaillée, ainsi nommée du nom du gainier qui avait inventé un procédé pour la préparer et la teindre — par des annonces tirées de la même feuille portant à la connaissance de ses lecteurs : le 6 mai 1765, la perte d' « un étui en galuchat servant de trousse » ; le 2 juin de la même année, celle d' « un étui de galuchat vert renfermant une montre émaillée » ; le 10 avril 1772, celle d' « un crayon d'or dans un étui de galuchat à charnière et bouton d'or ». *Le Journal général de Paris* offrait des récompenses, le 25 avril 1780, à qui rapporterait à sa propriétaire « un souvenir d'écaille vert, garni en or à jour avec médaillon en camayeu et deux tablettes d'ivoire dans un sac de peau » et, le 3 avril 1781, à qui rapporterait de même à son propriétaire des « tablettes d'argent, couvertes en écaille, dans lesquelles sont trois portraits en miniature », et voilà qui nous montre quel succès avaient, dans les premières années du règne de Louis XVI, les tablettes et les souvenirs.

L'ACIER POLI : SA VOGUE A LA FIN DU XVIII[e] SIÈCLE ET AU COMMENCEMENT DU XIX[e]. — Les accessoires du costume et du mobilier en acier poli, dont l'usage a été si répandu à la fin du XVIII[e] siècle et au commencement du XIX[e], sont devenus rares pour cette raison, fait remarquer l'auteur, que « lorsqu'un objet en acier poli, surtout quand il est garni de perles taillées à facettes, commence à être oxydé, il n'y a plus aucun remède et il est impossible, même au moyen d'un polissage énergique, de rattraper l'ancien poli, à moins de sacrifier complètement la taille des perles à facettes ».

On lira donc avec un intérêt tout particulier les détails que donne M. Henry D'Allemagne sur cette mode de l'article en acier, importé d'Angleterre au milieu du XVIII[e] siècle, adopté aussitôt par suite de l'anglomanie qui, pour lors, travaillait l'aristocratie et la haute bourgeoisie françaises et y développait, dans une certaine mesure, le goût de la simplicité, enfin perfectionné à Paris même par un fabricant nommé Dauffe, établi au quartier



Bijoux en cheveux tressés montés en or.
Echantillons des divers genres de travaux qu'on peut ainsi fabriquer. XIXe siècle.
(Collection H.-R. D'Allemagne.)

Saint-Antoine. Dauffe livrait au public des boutons d'habit, des boucles, des chaînes de montres, des plaques de ceintures, des bagues, des ganses de chapeau, etc. En 1787, il faisait annoncer par le *Journal de Paris* qu'il venait d'exécuter « une garniture de boutons pour habit, à jour, garnis de perles entières à vis, tout en acier... du poli le plus vif et le plus délicat » et pouvant « soutenir la comparaison avec ce qui est sorti de plus parfait des manufactures anglaises ».

Abandonnée pendant la période sombre de la Révolution, la vogue des bijoux en acier travaillé reparut sous le Consulat et le *Journal des Dames et des Modes* du 20 messidor an XII (9 juillet 1804) put écrire : « En costume d'étiquette, l'acier reprend la plus grande faveur et c'est avoir une mise recherchée que de porter une épée, une chaîne de montre et une agrafe de chapeau en acier taillé en pointe de diamant. Un assortiment pareil dans le fin est plus élégant et peut-être plus cher que s'il était en or ».

Aux expositions des Produits de l'industrie française de 1819 et de 1823, ancêtres de nos expositions, l'acier travaillé à destination de parure tenait une place très brillante, si brillante que pour celle de 1819, le rapporteur du jury disait, à propos de la présentation faite par une des maisons exposantes : « Il paraît impossible d'atteindre une plus grande perfection ; elle est même portée aujourd'hui au point que l'étranger tenterait vainement d'introduire la bijouterie d'acier en France, tant la différence des prix et du fini est en notre faveur ; aussi, plusieurs riches commandes ont-elles été faites dans nos aciéries pour l'Italie, l'Espagne, la Prusse, la Russie et même l'Angleterre ». Ce même rapport, toujours à propos de cette maison, qu'il louait pour la modération de ses prix, « au-dessous du cours de toutes les fabriques étrangères », non moins que pour la beauté des objets sortis de ses ateliers, fournissait d'utiles indications sur le côté commercial de l'industrie de l'acier travaillé : « Il est à remarquer que, si les aciers anglais sont employés concurremment avec ceux de France, le kilogramme d'acier superfin étant au prix de 3 francs et la plus riche parure complète en employant, à raison du déchet, pour une valeur de 6 francs ou 2 kilogrammes environ, le kilogramme d'acier de parure terminée, polie et parachevée s'exporte au prix de 5 à 6.000 francs. »

En quoi pouvait consister cette parure complète ? *Le Miroir des Modes nouvelles* du 11 janvier 1789, année où la bijouterie d'acier faisait fureur jusqu'à avoir pris la place de celle d'or et d'argent, énumère ainsi les articles en acier travaillé qu'un élégant, voulant être dans le bon ton, devait porter sur son costume : boutons des jarretières, de la culotte, boucles des souliers, ganse du chapeau, chaîne (de montre d'or) d'acier garnie de breloques d'acier.

« Jusqu'en 1830, écrit M. Henry D'Allemagne, on porta des parures complètes en acier poli et taillé à facettes, des broches, des fleurs, des boucles que l'on fixait au chapeau ou qu'on passait dans un ruban porté autour du cou ou du bras, en guise de bracelet, des petits sacs de dames appelés gibecières, des bourses longues et souples à coulant, des châtelaines auxquelles étaient suspendues toutes sortes de breloques également en acier : clefs de montres, cachets, tablettes, etc...

« A côté des bijoux en acier ordinaires d'un prix abordable même aux petites bourses, on faisait de véritables bijoux d'un très grand prix : des boutons d'habits, des boucles de souliers, des gardes d'épées. »

De tant d'objets précieux par leur élégance et par leur fini, de tant de charmants bijoux qui brillaient de tout l'éclat qu'ils empruntaient à la lumière se jouant sur le poli de l'acier travaillé, que reste-t-il ? Quelques spécimens recueillis au hasard des recherches par des amateurs passionnés de bibelots curieux et rares et conservés dans leurs collections ou dans des musées enrichis par eux, amateurs au premier rang desquels il faut citer M. Le Secq des Tournelles ! L'abondante et remarquable illustration réunie par M. Henry D'Allemagne permettra d'estimer la variété, la finesse de cette bijouterie tombée dans un complet oubli, après avoir connu la gloire d'un succès prodigieux.

Les bijoux en fonte malléable dite « fonte de Berlin ». — Ce fut aussi la destinée de la « fonte de Berlin », dont M. Henry D'Allemagne nous conte l'histoire, renouvelée, d'ailleurs, d'une initiative française.

« Quand, dit-il, en 1789, le Gouvernement fit appel à la générosité des citoyens pour la liquidation de la dette nationale, les dons patriotiques furent à l'ordre du jour ; c'était à qui se dépouillerait le plus vite de ses curiosités, de ses bijoux, de ses boucles d'or ou d'argent pour les envoyer à l'Assemblée nationale... C'est sur la proposition du député d'Ailly, que l'Assemblée nationale émit un vote exigeant que tous les députés abandonnassent leurs boucles d'argent au profit des Caisses du Trésor. Le 22 novembre 1789, la séance de l'Assemblée s'ouvrit par le don patriotique qu'avait fait le maréchal de Maillé de ses boucles d'or ».

Et voici l'origine de la vogue de la fonte dite « de Berlin », telle que l'expose M. Henry D'Allemagne : « En 1813, la Prusse, pour réapprovisionner son trésor anéanti par les guerres qu'elle avait soutenues contre Napoléon Ier, reprit l'idée de l'Assemblée nationale française et, après la bataille de Leipzig, alors qu'elle voyait poindre la libération de son territoire, elle engagea ses citoyens à verser au Trésor tous leurs objets précieux. Enflammées par l'enthousiasme national, les dames allemandes remirent au Gouvernement



1



2



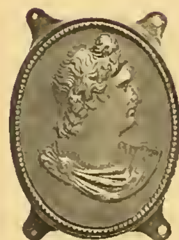
3



5

6

7



4



8



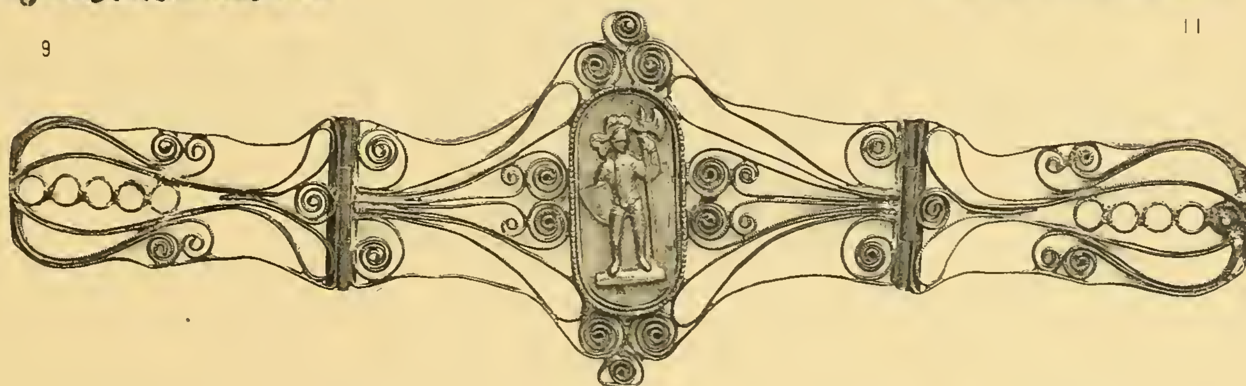
9



10



11



12

Bijoux en fonte de Berlin : Collier, fermoirs, bracelets, boucles d'oreilles, briquet. 1813-1815
(Collection H.-R. D'Allemagne.)

leurs bijoux d'or et d'argent et, à la fin de la guerre, on leur donna en échange des broches, des bagues et autres objets en fer fondu portant cette inscription : *Gold gab ich für Eisen* (J'ai donné de l'or pour du fer).

« Au printemps de 1813, Rudolph Verkmeister fit fabriquer à la fonderie royale de Glauwitz des anneaux nuptiaux en fer avec la légende : *Eingetauscht zum Wohl des Vaterlandes* (Echangé pour le bien de la Patrie). Ces anneaux étaient fabriqués avec l'autorisation de l'autorité militaire et étaient remis en échange d'anneaux d'or...

« Les revers successifs de Napoléon furent célébrés par les Allemands par des médailles commémoratives des victoires des alliés. Ces médailles furent montées en chaînettes de montres et chacun les arborait avec fierté ».

Ouvrons une parenthèse pour constater que, pendant la guerre de 1914-1918, l'Allemagne, quand le cuivre, qu'elle ne pouvait plus se procurer au dehors, lui fit défaut pour fabriquer des munitions, s'inspira du précédent de 1813, dont elle avait retiré un profit fort avantageux. Son gouvernement exerça, par tous les moyens dont il disposait, une pression persistante sur la population pour obtenir qu'elle lui remît tous les objets de cuivre, principalement la batterie de cuisine, qu'elle possédait et en échange lui donna des pièces correspondantes ou des souvenirs en fer avec des inscriptions appropriées. Il sut également se faire verser en grande quantité, pour subvenir aux besoins de sa trésorerie, des bijoux d'or, entre autres des chaînes, qu'il remplaça par d'autres en fer : le port d'une chaîne de montre en fer devint une preuve de patriotisme comme en France, au début de la Révolution, celui de cordons au lieu de boucles aux souliers en était une de civisme. Constatons aussi que la dernière guerre a vu renaître en Allemagne la mode des médailles commémoratives en fonte : les portraits de ses souverains ou de ses généraux, leurs victoires vraies ou fausses, leurs crimes mêmes — car ce pays est allé, dans son cynisme et sa honteuse forfanterie, jusqu'à tirer vanité du torpillage du *Lusitania*, dont le souvenir, souillure ineffaçable, restera éternellement attaché à son nom — tout lui a été motif à la mise en circulation de médailles prétendument patriotiques.

Mais revenons à la mode de la « fonte de Berlin ».

A vrai dire, fait remarquer M. Henry D'Allemagne, ce composé existait antérieurement à 1813 : il avait été jeté sur le marché quelques années auparavant sous la forme de menus objets ou bijoux en fer fondu ou en filigrane de fer, mais il est certain que l'emploi en fut vulgarisé par le caractère national revêtu par les pièces populaires de circonstance qu'il servit à fabriquer. On en fit des colliers, des bracelets, des breloques, des chaînes, des bourses, des croix, des boucles d'oreilles, des boucles de culotte, des clefs

de montres, des boutons d'habit ou de manchettes, des cachets, des boîtes, des camées, etc... L'industrie de la bijouterie en fer fondu ou « fonte de Berlin », née en Allemagne, ne tarda pas à être importée en France et à s'y développer ; ses produits dédaignés tout d'abord, sont aujourd'hui très recherchés : M. Le Secq des Tournelles a été l'un des premiers à entreprendre d'en réunir une collection.

Influence de la politique sur les accessoires du costume. — Tout au long des *Accessoires du Costume et du Mobilier*, on trouve ainsi de curieux aperçus sur l'intervention de la politique dans la formation — ou la déformation — de la mode et sur l'évolution du goût du jour. Une époque surtout, la plus grande de toutes par le formidable bouleversement qu'elle a apporté dans la vie nationale, la Révolution, a été la cause d'une succession ou plutôt d'une création de pièces d'actualité qui se renouvelaient avec les événements et qui, par suite, ne duraient guère, car les événements allaient vite en ces années tragiques. Ces inventions ont trouvé leur réalisation la plus étonnante dans l'exploitation que fit des matériaux de la Bastille, pierre ou fer, l'entrepreneur de sa démolition, ce Palloy qui signait « patriote pour la vie » et qui sut, dans l'opération, se tailler une réclame peu ordinaire. Pendant un temps, tout fut « à la Bastille » et l'on peut voir, au Musée Carnavalet, à Paris, et au Musée Le Secq des Tournelles, à Rouen, des spécimens caractéristiques de cet engouement patriotique et révolutionnaire. Parmi les trouvailles les plus imprévues de l'encombrant mais ingénieux Palloy, il faut citer les bagues de fer où étaient enchâssés de petits fragments de pierre provenant de la célèbre prison d'Etat, qu'il livrait au commerce ; les femmes portaient des médaillons faits de pierre de même origine ; des cachets, des breloques, des boucles de souliers, des boucles d'oreilles affectaient la forme de la Bastille ; la prise de la Bastille, peinte, sculptée ou gravée, apparaissait sur des boutons d'habit, sur le couvercle de boîtes, sur des tabatières, sur des éventails, sur des lames de couteau, etc... Il y eut aussi des boucles de souliers « au Tiers-Etat », qui représentaient une équerre enlacée dans un cœur fait d'ornements architecturaux, et des boucles « à la Nation » où, sur un cercle massif, décoré de dessins en zigzag gravés, étaient placés, en triangle, de petits tableaux portant en lettres découpées; « Vive la Nation ».

Ne disons pas que la mode est une courtisane : le mot dépasserait — peut-être — notre pensée, mais disons que ceux qui la font, ceux qui la lancent, ceux qui s'y soumettent sont des courtisans et, comme tous les courtisans, c'est aux heureux du jour, aux grands du moment, aux vainqueurs, qu'ils portent leurs hommages et leurs adulations. La mode vole

au secours de la victoire, la mode s'écarte des vaincus et des malheureux ; elle n'a de sourires que pour la fortune ; mérite-t-elle qu'on la respecte, puisqu'elle ne se respecte pas ? On prétend que Talleyrand, qui avait la cynique franchise de ses vices et de ses bassesses, aurait déclaré un jour : « J'ai prêté dix-sept serments, et je les ai tous tenus ». Il disait vrai, après tout, puisqu'il ne trahissait les régimes, les gouvernements ou les hommes auxquels il avait prêté serment qu'après leur chute et leur remplacement. Le brigadier, dans *Les Deux Gendarmes* de Gustave Nadaud, professe de même :

J'ai toujours servi sans réplique
Les gouvernements établis,
Louis-Philippe et la République,
Napoléon et Charles X...

Telle est aussi la mode, qui sert tous les gouvernements établis, encense les maîtres du jour et de l'heure, quels qu'ils soient. Elle ne fait point scrupule de se déjuger et ceux qui la créent ou qui lui obéissent suivent sans hésitation les mouvements populaires. C'est pourquoi nous voyons la mode, en matière de bijoux et de bibelots, changer si souvent pendant la Révolution. Si le spectacle de ces variations de la mode, dans ce qu'elles ont d'une profession de foi politique, n'était pas profondément douloureux et affligeant, à cause de tout ce qu'elles révèlent de la légèreté, de la versatilité, de l'ingratitude et de la lâcheté humaines — « tant que tu seras heureux, a dit Ovide, tu compteras beaucoup d'amis, mais que les temps deviennent nuageux, tu seras seul » — ce serait un grand divertissement, un amusement prolongé, que nous apporterait le livre de M. Henry D'Allemagne, où, par la force même des choses, il doit, presque pour chacune des pièces de parure dont il raconte l'histoire anecdotique, rappeler des abandons complets après des engouements hors de propos et de mesure.

Cependant, parmi tant de plates manifestations de l'abaissement devant le pouvoir, même le pire, parfois apparaissent quelques exemples de fidélité à la puissance déchue ou d'attachement aux souverains tombés, d'autant plus touchants qu'on les rencontre en moins grand nombre : ces objets de parure qui, sous la Révolution, donnaient, par leur dessin, le portrait des membres de la Famille Royale ou qui, sous Louis XVIII, reproduisaient les traits de l'Empereur.

Parfois aussi, c'est le mécontentement, l'hostilité qui s'affirment par le moyen de bibelots de circonstance.

Quel que soit l'esprit, le sentiment qui en ait dicté l'invention, ces fantaisies, courtisanesques, loyalistes ou frondeuses, constituent des pièces

de collection prisées pour leur rareté. Savons-nous si, dans quelques siècles, un amateur spécialisé dans la recherche des épingles de cravates ne se tiendra pas pour un homme heureux le jour où il mettra la main sur l'épingle « au chapeau cabossé », qui fut créée, il y a quelques années, par un bijoutier du Palais-Royal, à la suite du coup de canne porté par un spectateur, en matière de protestation contre une certaine politique, sur le chapeau haut-de-forme d'un président de la République paisiblement assis dans la tribune officielle de l'hippodrome de Longchamps ? On écrit l'histoire par l'image ; on pourrait l'écrire aussi, mais ce serait plus difficile, par les bibelots. On pourrait le faire, par exemple, avec les pipes. Charles Monselet disait que

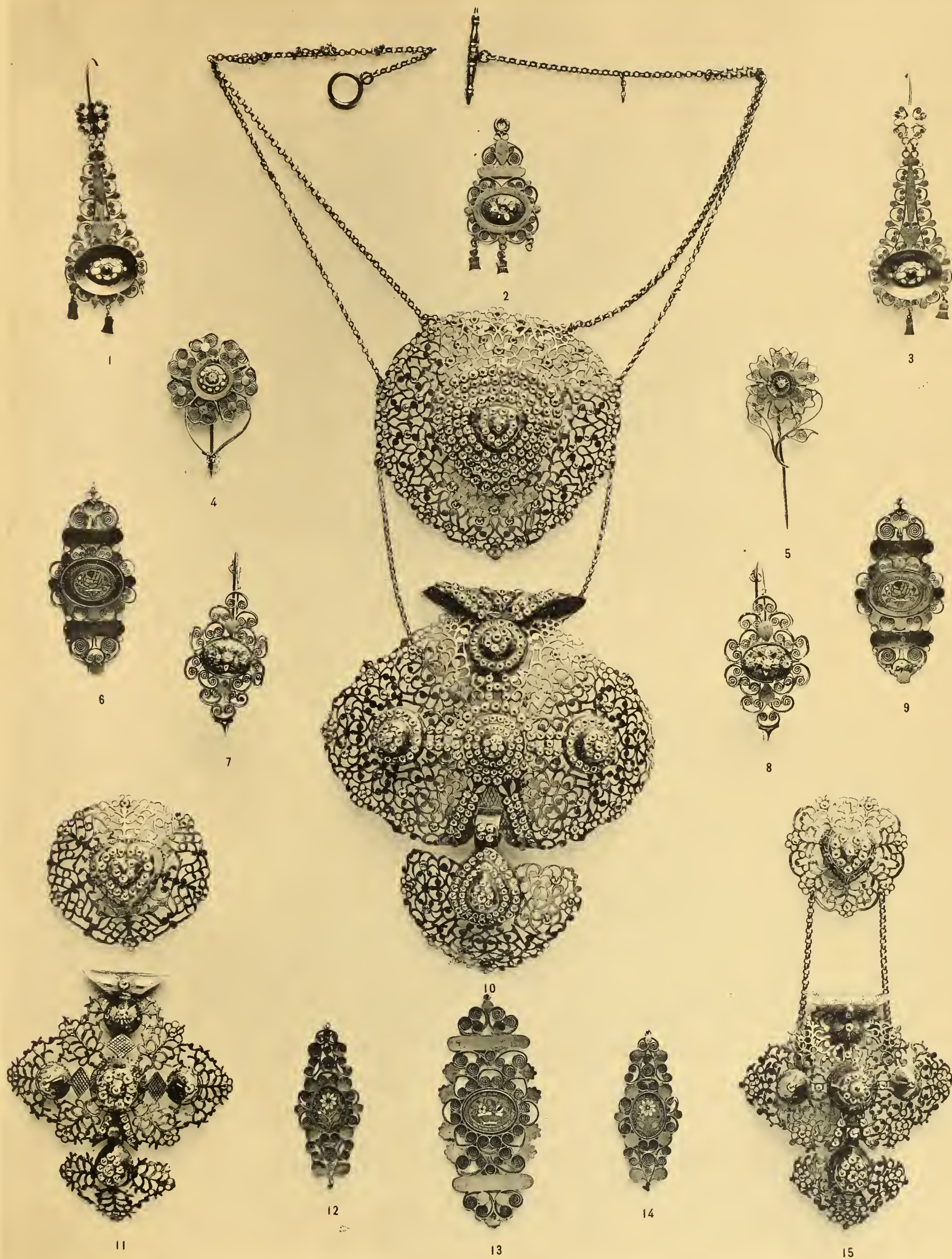
L'on n'a pas été grand'chose
Tant qu'on n'a pas été Bœuf gras.

Le Bœuf gras est mort, mais la pipe vit toujours. Et la vérité, c'est qu'on n'a pas été grand'chose tant qu'on n'a pas été tête de pipe — ou, comme on pouvait le dire il n'y a pas bien longtemps encore, qu'on n'a pas réellement connu la gloire tant qu'on n'a pas été pain d'épice.

Les principaux centres de fabrication pour les accessoires du costume et du mobilier. — On peut, en lisant le beau livre de M. Henry D'Allemagne, faire à travers l'ancienne France un voyage plein d'agrément et bien instructif. Par lui, on s'initie aux industries localisées et l'on apprend dans quelle fabrication telle ou telle province, telle ou telle ville s'était confinée et illustrée. Pour le XVIII[e] siècle, par exemple, on constate une variété infinie de ces fabrications, dont certains pays conservaient en quelque sorte le monopole de fait.

C'est Paris, bien entendu, qu'il faut citer en tête ; Paris, l'immense atelier où des mains exercées et expertes savaient, comme aujourd'hui, ouvrer avec un art incomparable les matières premières qui lui venaient de tous les points de la France et de l'étranger ; Paris qui faisait la mode et donnait le ton au monde ; Paris déjà spécialisé et maître en tous genres, ne redoutant aucune concurrence pour les articles qui demandaient de l'élégance, de l'ingéniosité, du goût, de la grâce, de la grâce « plus belle encor que la beauté ».

D'ailleurs, Paris a vu deux fabrications, l'une et l'autre importées d'Angleterre, qui eurent dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle et pendant les premières années du XIX[e], une vogue extraordinaire, celle de l'acier travaillé, poli, taillé, guilloché, et celle de la tôle vernie, s'introduire sur son territoire, s'y perfectionner, s'y développer merveilleusement, y atteindre à une fortune imprévue.



Bijoux normands en or repercé et filigrané garnis de strass : Boucles d'oreilles, broches-épingles, plaques de bracelets.
La plupart de ces bijoux portent au centre une pensée émaillée. XIXe siècle.
(Collection H.-R. D'Allemagne.)

Une autre fabrication, également importée d'Angleterre, celle des aiguilles d'acier, fit ses débuts à Mérouvel, près de Laigle, en Normandie, où elle se maintint, mais d'où elle se répandit à Rouen et à Evreux, tandis que Paris continuait à fournir au marché les aiguilles à broder, à tapisser ou à tricoter, qui étaient en d'autres matières.

Dieppe se montrait sans égal pour le travail de l'ivoire, que ses artisans savaient ajourer jusqu'à lui donner l'aspect d'une dentelle, ce qui était le cas pour les navettes, ou sculpter finement, s'ils devaient le façonner en râpes à tabac.

Les manufactures de Saint-Cloud, de Mennecy-Villeroy, de Moustiers, de Rouen, etc... livraient les manches de couteau en faïence et en porcelaine.

Les articles de bois, principalement de buis, râpes à tabac et tabatières entre autres — la joaillerie de Saint-Claude, comme on les appelait — étaient pour la plupart ciselés ou tournés dans le Jura, mais un tabletier de Grenoble, Bouron, lança des tabatières de son invention qui de lui prirent leur nom de « Bouronnes » et qui furent recherchées du public.

L'acier de Rives, en Dauphiné, était renommé et les couteliers s'en servaient volontiers, ceux de Thiers notamment, pour faire les lames de leurs couteaux de qualité. Thiers, Châtellerault et Langres possédaient les coutelleries les plus réputées, mais il en existait d'excellentes à Moulins, à Saint-Etienne, à Caen, à Paris.

Les navettes d'acier et les étuis à ciseaux en fer découpé et ajouré sortaient des ateliers de Moulins.

En Picardie et en Champagne, on fabriquait beaucoup d'articles de cuisine, notamment les crémaillères et les grils, mais en Provence, on travaillait avec le plus grand soin le fer limé et poli, dont on faisait des rateliers de cuisine fort estimés.

A la Chartreuse de Durbon, en Dauphiné, on fondait des plaques de cheminées très répandues dans la région des Alpes; d'autres, qui n'étaient pas moins appréciées, étaient coulées en Bretagne.

Certains dévidoirs, formés de vergettes d'acier articulées et qui se fixaient sur une table, passaient pour les plus parfaits du genre s'ils avaient été exécutés à Plombières, grand centre de fabrication de pelles et de pincettes, de truelles à poissons, de boîtes à thé ou à sucre, de porte-montres, de caisses à fleurs, de miroirs, de corbeilles à pain ou à fruits, de rouets, etc..., de même que les tabatières en faïence de Rouen ou en pâte tendre de Sèvres, de Mennecy ou de Chantilly étaient ce qui se faisait de mieux dans cet article.

Dans ces notes, il n'a guère été question que du XVIIIe siècle, bien que les autres n'aient pas été, de la part de l'auteur, l'objet d'une moindre attention. C'est simplement que ce siècle est celui où l'article de Paris, l'article de Paris élégant et riche, a connu sa principale période de prospérité, celui, en tout cas, où, exporté par ses fabricants, emporté par les étrangers qui — depuis longtemps déjà — venaient en France pour s'y distraire intellectuellement, s'y amuser et apprendre les belles manières, et où il s'est imposé au monde entier ; celui donc qui lui a valu son éclatante et universelle renommée ; celui où à la matière précieuse et rare, précieuse, naturellement, parce qu'elle était rare, a commencé de se substituer la matière vulgaire et de peu de prix, où l'acier a remplacé l'or et l'argent, où le strass s'est substitué au diamant, celui, par conséquent, où l'objet a tiré toute sa valeur de la qualité du travail ; celui, enfin où le luxe dans les accessoires du costume et du mobilier a pu, comme nous le dirions aujourd'hui, se démocratiser. On ne fabriquait pas encore « en série », mais déjà l'on pouvait, néanmoins, fabriquer pour tous les goûts et pour toutes les bourses.

Et ainsi, il se trouve que M. Henry D'Allemagne, en bon Français et en bon Parisien qu'il est, a élevé un monument à la gloire de l'industrie française de luxe et à celle de l'article de Paris.

Janvier 1926.

ETIENNE CHARLES.





CHAPITRE PREMIER

LA PARURE ET LA TOILETTE

Les marchands merciers. — Ils représentent le négoce exercé aujourd'hui, par les grands magasins de nouveautés. — II. Principaux marchands merciers au XVIIe siècle. — III. Le magasin du « Petit Dunkerque » tenu par Granchez, à la fin du XVIIIe siècle.

La bijouterie. — I. Les bijoux dans la Préhistoire et dans l'Antiquité. — II. Les bijoux au Moyen Age. — III. Les bijoux au XVe siècle. — IV. Bijoux à devises parlantes au XVIe siècle. — V. Bijoux en émail cloisonné sur cristal. — VI. Bijoux de deuil. — VII. Décoration des bijoux au XVIIIe siècle : le style « à la grecque ». — VIII. Les bijoux à la mode sous le règne de Louis XVI. — IX. Influence de l'Antiquité dans la décoration des bijoux. — X. De l'emploi des intailles et des camées. — XI. Emploi de la mosaïque, de l'ambre et du corail. — XII. Les bijoux en or sous le Ier Empire. — XIII. La miniature employée dans la bijouterie. — XIV. Les croix « à la Jeannette ». — XV. Motifs divers à la mode sous l'Empire. — XVI. Bijouterie en strass. — XVII. Destruction des anciennes pièces d'orfèvrerie. — XVIII. Livres de modèles de bijouterie et d'orfèvrerie.

Bijoux, enseignes de pèlerinages. — I. La bijouterie de plomb antérieurement au XVe siècle. — II. Enseignes, affiches et affiquets.

Anneaux et bagues. — I. Les bagues dans l'Antiquité. — II. Les bagues aux XIIIe et XIVe siècles. — III. Variété des bagues au XVIe siècle. — IV. Anneaux de mariage. — V. Bagues à la mode au XVIIIe siècle. — VI. Bagues patriotiques. — VII. Bagues à la poignée de mains. — VIII. Bagues hiéroglyphiques.

Bracelets. — I. Bracelets chez les Romains et les Gaulois. — II. Les bracelets au Moyen Age. — III. Bracelets garnis de perles d'acier et de camées.

Pendants de cou. — I. Les reliquaires portés au cou du VIIIe au XIVe siècle. — II. Le pend-à-col du XIVe au XVIe siècle. — III. Le carcan. — IV. Les chaînes dites « à jazeran ». — V. Les esclavages. — VI. Colliers en forme de chaînes ou de serpents. — VII. Reliquaires.

PREMIÈRE PARTIE

LES MARCHANDS MERCIERS

I. — Ils représentent le négoce exercé aujourd'hui par les grands magasins de nouveautés.



ous devrons, au cours de cette étude, passer en revue les différentes classes d'objets qui formaient le négoce du commerce de luxe pendant les derniers siècles. Toutefois, avant de nous intéresser aux objets eux-mêmes, il nous a semblé qu'il serait intéressant de savoir de quelle manière ces objets étaient fabriqués et d'initier un peu notre lecteur aux secrets qui ont présidé à la naissance de ces mille petits riens dont s'enorgueillissait et s'enorgueillit encore le commerce parisien. Aussi, sans vouloir faire ici l'historique des institutions de l'ancien régime, nous a-t-il semblé que nous ne pouvions manquer de dire un mot des corporations de métier se rattachant par un côté quelconque à notre sujet. Le public ignore généralement que les œuvres de ces artisans étaient strictement limitées par des règlements qu'on pourrait quelquefois traiter de draconiens. Alors, les conflits entre deux professions similaires étaient nombreux et dès qu'un commerçant se permettait de débiter ou même de posséder chez lui des marchandises étrangères à sa spécialité, il était poursuivi par la communauté lésée. Ce principe de monopole, qui était une source intarissable de procès, de saisies et de querelles, subsista jusqu'à la Révolution.

Le principe de la spécialisation des métiers entraînait des conséquences très graves, car, appliqué dans toute sa rigueur, il condamnait les habitants de Paris à se priver des nombreux objets que l'industrie parisienne ne fabriquait pas.

De là naquit la nécessité de former un corps spécial de marchands,

les merciers, organisés d'après des statuts absolument contraires à ceux qui régissaient les autres corporations. Toute fabrication fut interdite à ses membres, mais, en revanche, ils eurent le droit de vendre non seulement les articles fabriqués à Paris mais aussi toutes espèces de produits et d'objets, quelles que fussent leur nature et leur provenance.

Le trafic des merciers prit, en peu de temps, une extension considérable, et, dès le XIVe siècle, il représentait assez exactement, toute proportion gardée, le négoce de nos magasins de nouveautés actuels.

L'article 12 des statuts de 1643 énumère l'interminable liste des marchandises que les merciers sont autorisés à « vendre, débiter, troquer et eschanger » en gros et en détail par le monde entier. Outre les étoffes, les vêtements œuvrés, les passementeries, les chapeaux, les fourrures, etc..., leur commerce comprenait encore :

Toute sorte de jouaillerie d'or et d'argent, pierres précieuses, perles, joyaux d'or et d'argent..., corails, grenads, agathes, etc..., et toutes sortes de pierres taillées et non taillées...

... Et toutes sortes de pâtenosterie, droguerie, etc...

Fer, acier, cuivre, airain, laton, ouvrez et non ouvrez, neufs ou vieils...

Espées, dagues et poignards, lames, gardes et garnitures d'iceux et toutes sortes d'armes pour hommes et chevaux, esperons, estriers, etc...

Fers, clouds, ciseaux, lancettes, canivets, razoirs, cousteaux.

Espingles, esguilles, esguillettes, ceintures, porte-espée.

Dinanderie, quinquaillerie, coustellerie et autres sortes de marchandises de cuivre.

Fer, fonte, acier et toutes autres œuvres de forge et fonte.

Miroirs, images, tableaux tant en bosse qu'autrement.

Plumes, gaines, étuis, boîtes, escritoires, etc...

Au XVIIIe siècle, les merciers étaient restés fidèles au principe qui avait donné naissance à leur communauté et ils justifiaient bien le proverbe qu'on leur avait appliqué : « Merciers, marchands de tout, faiseurs de rien » (*Dictionnaire de Trévoux*, édit. 1771).

Cependant les célèbres foires des XIIIe et XIVe siècles n'existaient plus à Paris. Le commerce de détail avait pris un tel développement que la corporation s'était fractionnée et spécialisée en une vingtaine de classes : il y avait alors les marchands grossiers, les marchands de draps et étoffes d'or, les marchands joailliers, les marchands quincailliers, les marchands d'objets d'art, etc...

II. — Principaux marchands merciers au XVIIe siècle

A la fin du XVIIe siècle, le centre du commerce de la mercerie en gros était la rue Saint-Denis, depuis la rue des Lombards jusqu'à la rue du Petit-Lion (aujourd'hui rue Tiquetonne). Les principaux magasins étaient ceux de :

Maillet « Aux trois maillets ».

Le Bray « A la gibecière ».
Bioche « Au cheval d'or ».
Deplanc « A la boëte d'or ».
Nique « Au cheval noir ».
Regnault « Aux trois agneaux ».
Les principaux marchands de curiosités étaient :
Dautel, à l'entrée du quai de la Mégisserie.

La Fresnaye, dans la galerie du Palais, auquel succédèrent ses deux fils, l'un qui prit l'enseigne de «la Croix d'or» et l'autre celle « du Dauphin ».

Fagnany « A la descente de la Samaritaine », quai de l'Ecole, aussi célèbre par les altérations qu'il fit subir aux planches de Callot, dont il possédait un grand nombre, que par ses tabatières « à scandales » où toutes les aventures scabreuses du moment étaient satiriquement représentées (1). Dans *Les Souhaits*, comédie jouée en 1693, il est fait, en ces termes, allusion à ce Fagnany : « Momus. Qui est-ce qui porte cet épicier à éventer la honte de son lit et à solliciter une place sur les tabatières de Fagnany ? La folie ! » (*Livre Commode des Adresses*, par Abraham du Pradel).

M. de Cauroy, rue Bribeucher (Aubry-le-Boucher) tenait magasin de bijouteries et coffres d'Angleterre.

M. de la Cousture, au Cloître-Saint-Nicolas du Louvre, avait un talent particulier pour damasquiner sur l'acier en figures et ornements de la Chine. Il tenait cet art du fourbisseur parisien Cursinet, mort vers 1670, qui l'avait singulièrement perfectionné depuis son apparition. Félibien, dans ses principes d'architecture, disait de Cursinet : « Il a fait des ouvrages incomparables en cette sorte de travail, tant pour le dessin que pour la belle manière d'appliquer son or et ciseler de relief par-dessus. »

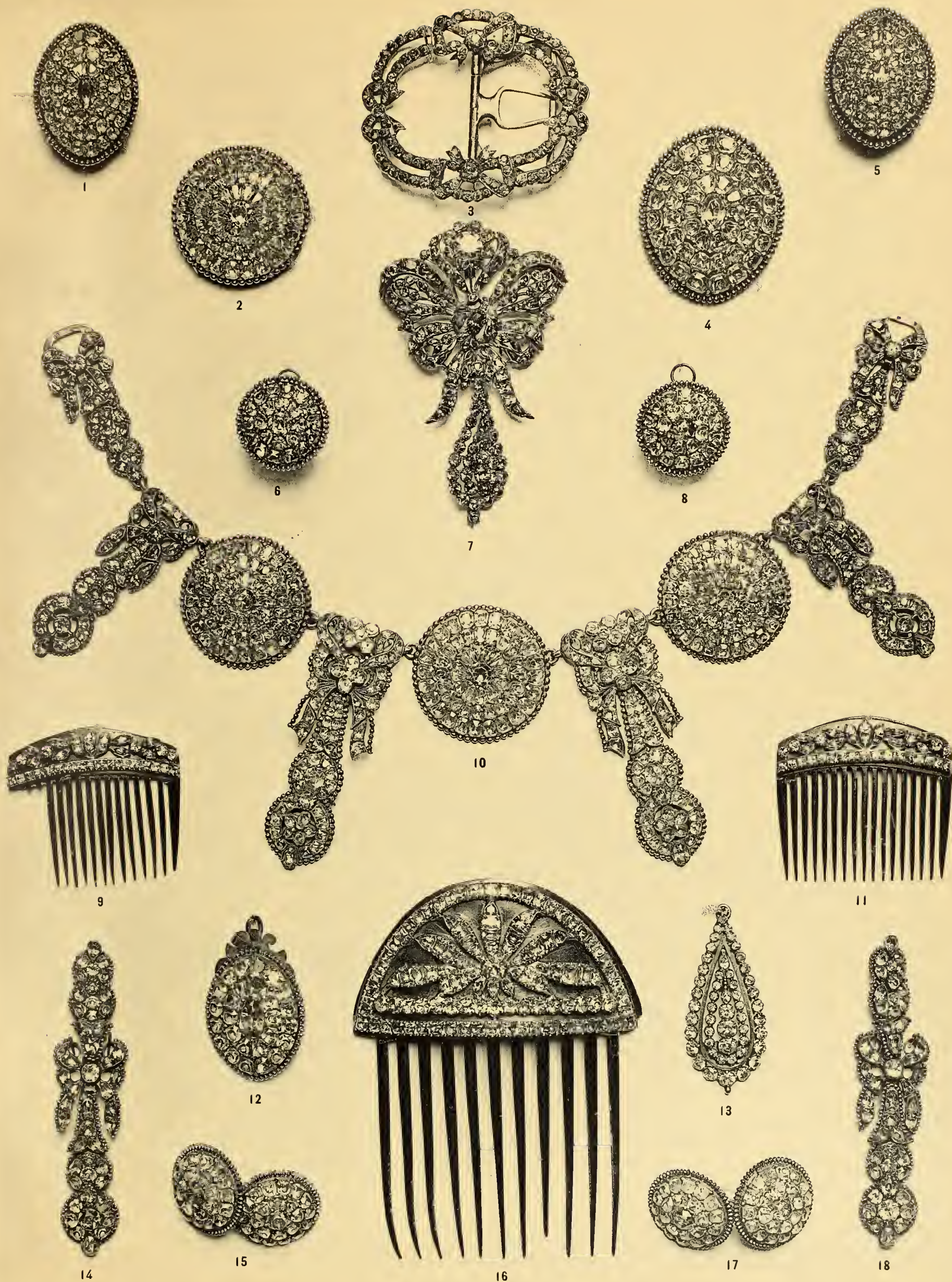
L'Arche, fondeur et ciseleur en bronze, était fort renommé pour les figures de cabinet.

Taboureux, quai de la Mégisserie, imitait fort bien les coffres et ferrures d'Angleterre.

Dans l'*Almanach général des Marchands*, pour l'année 1772, nous trouvons la nomenclature de ce qui constituait alors le commerce de la tabletterie.

Les marchandises de tabletterie consistent en toutes sortes d'ouvrages de tour et de menue marqueterie en bois, métaux, carton, corne, écaille, ivoire, nacre, etc... simples, unis et de couleur naturelle, vernis et galonnés en or et en argent ou enjolivés de toutes manières. Ces ouvrages se fabriquent et se vendent par les maitres tabletiers, tourneurs, marqueurs, mouleurs, etc... qui forment une communauté considérable.

(1) Voir notice sur les tabatières, page 127.



Parure en chrysolithes montées sur argent et serties d'un perlé d'or.
Boucle de souliers, pendentif, plaques, collier, peignes, boutons et boucles d'oreilles. XVIII[e] siècle.
(Collection H.-R. D'Allemagne.)

Les principaux objets de ce commerce sont : crucifix et figures diverses, bois d'éventails, boëtes de toilette, tabatières et bonbonnières de toutes façons, simples ou à secrets, peignes, toilettes, navettes, étuis, lanternes de poche, cornets, écritoires, cannes et bâtons d'officiers, jeux d'échecs, de tric-trac, de solitaire, de domino, de quilles, billes, masses et queues de billard, etc...

Les principaux marchands tabletiers de cette époque étaient : Biget, rue de Bourbon ; Brion, rue Saint-Martin ; Chantrel, rue Quincampoix ; Clément, rue Saint-Antoine ; Collesson, rue Saint-Martin ; Compignié, tourneur du roi, rue Bourg-l'Abbé ; Deslandes, rue du Ponceau ; Duperron, rue des Arcis ; Godel, rue du Grand-Hurleur ; Guillerant, rue aux Ours ; Hepner, rue Salle-au-Comte ; Liétard, rue Saint-Denis ; Mermillod, au Marché Saint-Martin ; Olivier Mané, rue des Arcis ; Ouraert, rue aux Ours ; Poulin, rue Dauphine ; Varangeot, rue Guérin-Boisseau.

III. — Le Magasin du « Petit Dunkerque » tenu par Granchez à la fin du XVIIIe siècle

Un peu avant la Révolution, le magasin à la mode était le « Petit Dunkerque » qui était situé à l'angle du quai Conti et de la rue Dauphine. Le propriétaire Granchez fut le premier commerçant qui établit chez lui le prix fixe. Sa carte de commerce était ainsi conçue :

Granchez tient le grand magasin curieux de marchandises françaises et étrangères en tout ce que les arts produisent de plus nouveau et vend sans surfaire en gros et en détail.

Mercier, dans ses « Tableaux de Paris » a laissé une curieuse description du commerce de cette maison où, souvent, Voltaire allait flâner :

Le Petit Dunkerque étincelle de tous ces bijoux frivoles que l'opulence paie, que la fatuité convoite, que l'on donne aux femmes honnêtes qui n'acceptent point de l'argent, mais bien des colifichets en or parce qu'ils ont un air de décence.

De nombreux tiroirs sont remplis de mille bagatelles où le génie de la frivolité a épuisé ses formes et ses contours. Le prix de la façon vaut dix fois le prix de la matière. L'or a pris toutes les couleurs ; le crystal, l'émail, l'acier sont des miroirs taillés à facettes et les enfantillages de l'industrie délicate sont là sur leur trône.

Nos petits seigneurs prennent ces bijoux à crédit, les distribuent d'un air de nonchalance. Dans les premiers jours de l'année, la boutique est remplie d'acheteurs ; on y met une garde. Ne faut-il pas pouvoir dire en étalant une boîte : c'est du Petit Dunkerque. Chaque année, on baptise ces petits bijoux d'un nom particulier et bizarre.

Il faut rendre justice au goût du maître. Il anime, il dirige les artistes, il imagine ce qui doit plaire. En donnant la vogue à plusieurs colifichets, il a fait travailler dans la capitale ce qu'on était obligé de faire venir à grands frais de l'étranger. La bijouterie a fait plus de progrès, depuis qu'il a mis sous les yeux du public des modèles élégants et variés, qu'elle n'en avait fait depuis longtemps.

D'ailleurs, chez lui le prix des bijoux est fixe et invariable ; et si la rivalité fait dire aux autres marchands qu'on paie le double au Petit Dunkerque, c'est la jalousie qui parle. La grâce et le fini des bijoux ne les rendent pas là plus chers qu'ailleurs.

Voltaire, lors de son dernier séjour à Paris, se plaisait beaucoup dans le riche magasin de cette maison curieuse. Il souriait à toutes ces créations de luxe.

Et Mercier termine son croquis curieux par cette pensée philosophique :

Qui découvrira les chaînons imperceptibles, mais existants, par lesquels nos manières tiennent les unes aux autres ? Quand les femmes portaient de grands paniers on forgeait chez les orfèvres des assiettes d'une grandeur extraordinaire. Les bijoux du Petit Dunkerque semblent d'accord aujourd'hui avec nos petits appartements, nos jolis meubles, notre habillement et notre coiffure. Il est donc en tout des rapports secrets qui ont leur origine et leur liaison.

De l'enseigne, le nom de « Petit Dunkerque » passa aux objets qu'on trouvait dans la boutique et quand celle-ci fut fermée pour toujours, le nom persista. C'est ainsi que Balzac dans son roman *La Cousine Bette*, qu'il écrivit vers 1838, ne manqua pas de citer ces colifichets qui faisaient partie des nécessités qu'une femme de goût étalait dans sa chambre et dans son cabinet de toilette.

Sur le manteau de velours de la cheminée, dit-il, s'élevait la pendule alors à la mode. On voyait un « Petit Dunkerque » assez bien garni, des jardinières en porcelaine chinoise, luxueusement montées, le lit, la toilette, l'armoire à glace, le tête-à-tête, les colifichets obligés signalaient les recherches ou les fantaisies du jour.

Le mot « Petit Dunkerque » employé par Balzac signifiait moins un joli colifichet qu'une réunion de ces objets menus qui étaient autrefois vendus par le célèbre magasin et qu'on se plaisait à étaler sur les étagères.

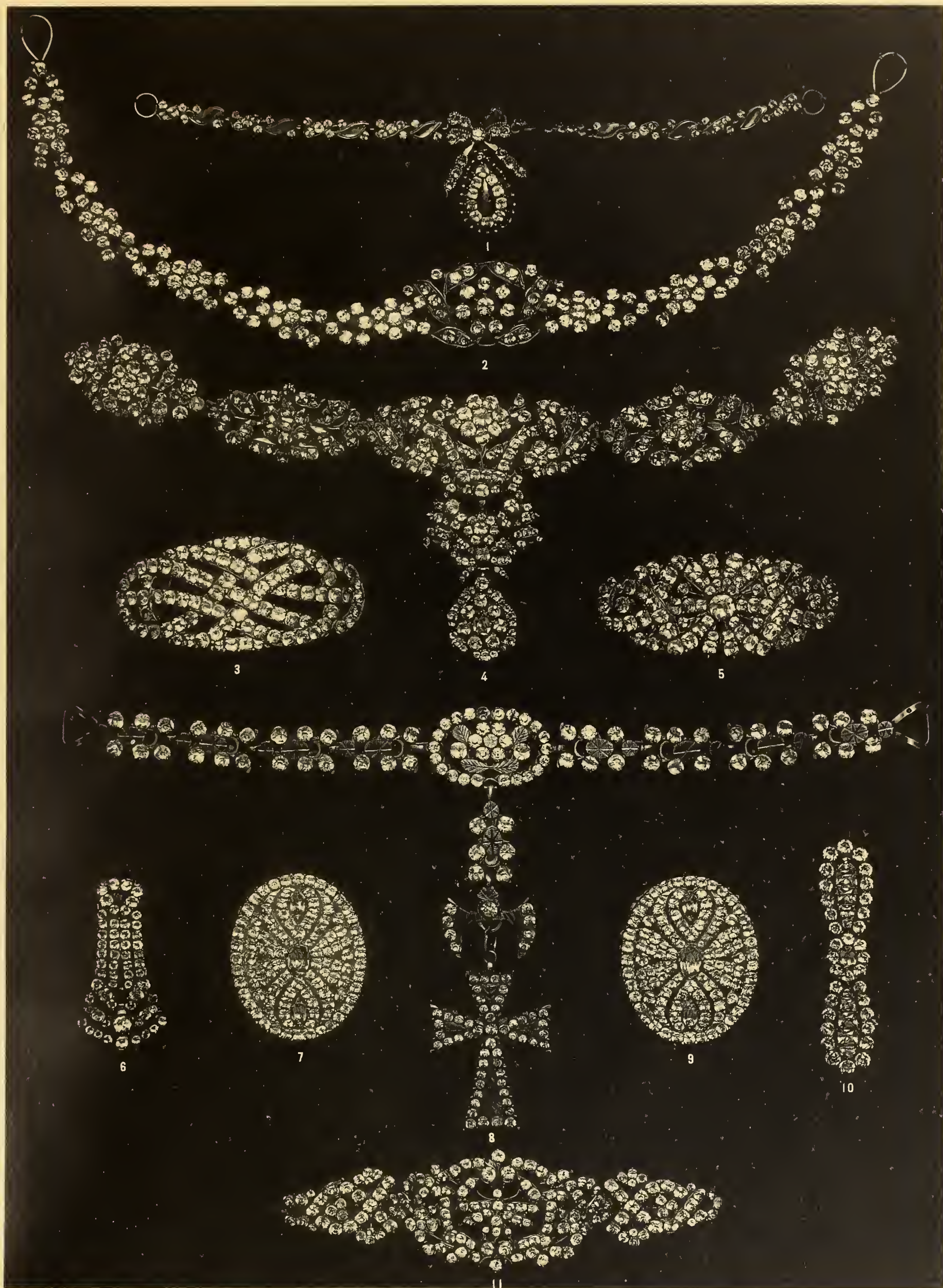
Le « Petit Dunkerque » a joué un tel rôle dans les préoccupations mondaines de nos aïeux, que nous ne pouvons mieux faire que de donner ici quelques listes des articles qu'on rencontrait dans ce magasin et que son propriétaire, Granchez, faisait publier dans les almanachs et journaux de l'époque.

Bijoux chez le sieur Granchez, quai Conti, a la descente du Pont-Neuf :
(*Almanach général des marchands* pour 1772.)

Anneaux d'or en filigrane de Malthe ;
Rosettes pour souliers de femme en pierres de couleur ;
Bras de cheminée à lampes économiques ;
Boutons d'habits très brillants ;
Papier pour écrire sans encre avec toutes sortes de métaux, excepté le fer et l'acier ;
Tablettes en souvenir, pour écrire la nuit sans lumière ;
Chambres obscures pour dessiner en miniature ;
Warm-pam ou bassinoires anglaises ;
Toutes sortes de bijoux d'enfans, etc...

Articles nouveaux qui se trouvent dans le magasin du Petit Dunkerque
(*Mercure de France, janvier* 1775)

Seaux à liqueur en crystal, montés en argent à jour, supérieurement finis, 432 livres la paire ;
Item. Une infinité de petits meubles de table, dans le même genre, sur des modèles nouveaux.
Bonbonnières en stuc très légères.



Colliers en strass. Ile-de-France et Normandie. Début du XIX[e] siècle.
Plaques ornementales, broche et agrafe ornées de topazes blanches montées sur argent. Espagne. XVIII[e] siècle.
(Collection H.-R. D'Allemagne.)

Item, en écaille blonde incrustée en or, depuis les plus bas prix jusqu'aux plus haut prix.

Tabatières et flacons en or de couleur, renfermant un carillon, jouant trois airs différents, depuis 30 jusqu'à 50 louis.

Une grande quantité de tabatières depuis les plus bas prix jusqu'à celles d'or émaillé ; parmi lesquelles il y en a d'ornées de médaillons, d'agates arborisées factices, plus belles que les naturelles, et supérieures à tout ce qu'on a fait jusqu'à présent dans ce genre ;

Item, de nouvelles, en écaille mouchetés, doublée de cuir transparent qui conservent (le tabac).

Plusieurs modèles de pendules, flambeaux, girandoles, vases, etc... en bronze doré d'or moulu.

Tabatière d'écaille de couleur, représentant le Bonheur de la France par deux médaillons en or de Henri IV et de Louis XVI ; et autres le roi et la reine sur un fond capucine transparent : 48 livres et 45 livres pièce.

Ecrans, sacs à ouvrage, manchons, portefeuilles, etc... brodés en pierreries. Et en nouveau de ce genre, de très grands écrans d'appartements, les plus riches qu'il soit possible de faire : prix 384 livres.

Coussins de montres de différents prix.

Une collections considérable de jouets d'enfants, dont beaucoup en mécanique.

Et enfin, un assortiment de tout ce qu'il a fait paraitre depuis quatre ans, tant en imagination nouvelle qu'en articles venans ou imités de l'anglais.

Articles du Petit Dunkerque
(*Mercure*, *décembre* 1775)

En attendant le premier Mercure où il aura soin de faire annoncer les marchandises qui lui seront rentrées de France et de l'étranger, il continue à vendre le tombeau d'Adonis et l'autel à l'Amitié. Les premiers modèles ont été présentés et achetés par la reine ainsi que plusieurs articles de cette annonce.

Plusieurs ouvrages d'acier et pinsbeck, en crochets de montre, boiserie et tapisserie, pomme de canne, métier à filer, éteignoir, couteaux d'acier fondu et de sa nouvelle fabrique de Clignancourt : toute la beauté de l'écaille formant avec le cuir un corps très fort et non cassant ; ce qu'il n'étoit pas possible de faire avec ces sortes d'écailles dont les feuilles sont toujours très minces, ce qui fait que jusqu'à ce jour l'on ne l'avoit employé qu'en bonbonnières. Prix : 15 et 12 livres.

Almanachs et thermomètres garnis en bronze doré.

Flambeaux en argent haché, les ornements en bronze doré d'or moulu.

Item, dorés d'or moulu et vernis de couleurs transparentes.

Cages d'oiseaux peintes et dorées à chine. Prix : 48 livres.

Plusieurs ouvrages en bronze, supérieurement ciselés et dorés au mat, pour ornements de cheminée, dans les goûts les plus nouveaux, n'ayant jamais rien paru en ce genre.

Jeu de tonton mécanique, dont la balle remonte et descend alternativement dans une colonne à vis. Prix : 144 livres.

Secrétaires de voyage en bois d'acajou, lesquels se démontent facilement et se renferment dans un porte-manteau ; ouvrage précieusement fait et très commode.

Nouveaux écrans en éventails, à mettre devant le feu, se renfermant dans un tube monté sur un trépied. Prix : 48 livres.

Écritoire en laque, garnie de pièces de mathématiques d'or ; prix : 600 livres.

Lunettes de spectacle et lorgnettes en or émaillé en gris et bleu ; prix : 900 et 432 livres.

Plateaux à café d'une nouvelle fabrique, en papier maché, plus légers que ceux en tôle.

Souvenirs d'appartement, en bronze à jour, dorés au mâte, sur un fond bleu

transparent ; ouvrages très nouveaux et très recherchés, d'autant que l'on n'en a fait encore qu'en tôle vernie : prix de 288 livres la paire.

Les médaillons du roi et de la reine, de huit pouces de haut, exécutés dans le même genre ; prix : 360 livres.

Boucles en argent et autres ouvrages émaillés dans le creux de la gravure et usés au poli, ces objets sont totalement neufs et peuvent être variés ; flambeaux en marbre blanc en colonne tronquée garnis de bronze doré au mâte ; prix : 120 livres la paire.

Idem à figure de bacchantes portant des branches de fleurs formant girandoles à trois branches; autres représentant les quatre saisons en bronze sur des socles de marbre, à divers prix suivant la dorure ; flambeaux de cabinet à perles et baguettes en bronze à jour, toutes pièces de rapport, dorés au mâte, 72 livres la paire. Trois modèles nouveaux en pendules de prix et autres dans l'ordinaire.

Suite des Nouveautés qui se trouvent au Petit Dunkerque
(*Mercure*, *janvier* 1776.)

Savoir : Tabatières avec la médaille en or de relief de Mgr le comte d'Artois, gravé par Trébuchet, à divers prix.

Tabatières d'or à huit pends, émaillées, ayant sur le couvercle une montre à jour et dessous le fond une paire de lunettes, ouvrage supérieurement fini et utiles aux personnes de cabinet ; prix : 2.400 livres.

Nouveaux réchauds à trois cercles, en cuivre argenté, avec lampe à l'esprit de vin, pouvant recevoir des plats de toutes grandeurs ; ce modèle est copié de l'anglaise et a beaucoup plus d'assiette que tout autre ; prix suivant l'argenture.

Flacons en or, à quatre cadrans ; le premier marque les heures, le deuxième bat les secondes, le troisième indique le quantième du mois et le quatrième représente tout le mécanisme de l'ouvrage ; ce bijou est des plus nouveaux et des plus agréables ; prix : 960 livres.

Tabatières, flacons en or avec carillons sur des airs nouveaux ; même prix.

Une pagode chinoise, travaillée en philigramme, d'une délicatesse comme il n'en est pas encore paru en Europe, pouvant faire un ornement de cheminée ; prix : 2.400 livres.

De très beaux lustres en stras, à six branches, du prix depuis 900 livres jusqu'à 1.100 livres. Beaucoup d'autres ouvrages idem.

Jolis seaux d'argent travaillés à jour, dorés au mâte, doublés de crystal. Idem en argent sans dorure.

Nouveau modèle de salière double et simple.

Moutardiers et autres ouvrages en argent, à jour, doublés de verre bleu, pour le service de table.

Cassettes renfermant les outils pour travailler à la menuiserie, à 140 livres très complettes.

Idem, plus fournies d'outils, 192 livres.

Etuis et bonbonnières en bergamote, couvertes de petits grains, représentant divers sujets de fleurs.

Cages d'oiseaux en bois de rose et ivoire.

Très beaux vases en marbre de Paros, dont le tout représente la Naissance de Bacchus, copié d'après l'antique en bronze doré au mâte ; 600 livres la pièce.

D'autres idem dans le goût étrusque, à 360 livres la paire ; et un nombre infini d'autres pièces nouvelles en bronze dorées au mâte et supérieurement finies.

Assiettes à l'eau chaude, en tôle, amalgamées d'argent.

Idem, en terre de lait.

Serpettes, greffoirs, etc., en acier fondu, pour la poche, que l'on peut adapter au bout d'une canne.

Pendules dorées au mâte représentant une prière à l'Amour ; prix : 1.320 livres.



Collection de camées durs en pierres semi-précieuses : Bracelet et collier. Broches et pendentifs. Début du XIXe siècle. (Collection H.-R. D'Allemagne.)

En jouets d'enfans : le char de Vénus, le chasseur, la brouette, pièce mécanique et celles qui paraissent depuis six ans, tant en mécanique qu'inanimées ; lanternes magiques à 24 livres, à douze verres, qui font autant d'effet que celles que l'on fait voir en ville. En surprise, le tonneau de Diogène, cafetière du Levant, lanterne de nuit, etc...

D'autre part, le *Cabinet des modes* publiait, en 1786, les annonces suivantes :

BIJOUX LES PLUS NOUVEAUX ET DU MEILLEUR GOUT
(*Cabinet des modes* du 1er janvier 1786.)

Bagues en forme de pyramide antique gravées en hiéroglyphes hébreux.
Boutons de manche, idem.
Clefs de montres renfermant un cachet à deux faces.
Bonbonnières, tabatières, étuis, montres, etc..., chaines émaillées à queue de paon.
Idem, en émaux factices.
Tabatières en écaille factice avec tableaux en relief des nouveaux monuments de Paris.
Idem, avec baromètre à cadran d'émail.
Chaînes de montres à paillettes d'acier.
Bracelets brodés en perles d'acier sur velours.
Pinces à feu en badines d'acier taillées en diamants.
Nota. — On fait à présent beaucoup d'ouvrages de ce genre en acier imités de l'anglais, qui sont du plus beau poli et d'un fini précieux.
Tous ces bijoux et beaucoup d'autres nouvellement inventés se trouvent chez le sieur Granchez, au Petit Dunkerque.

BIJOUX DU GOUT LE PLUS DISTINGUÉS QUI SE TROUVENT CHEZ LE SIEUR GRANCHER
(*Cabinet des Modes*, 15 février 1786.)

Bagues avec bouquet composé de petits diamants sur composition bleue.
Bracelets à plaquettes d'or à jour avec cadenats.
Bonbonnières en cristal factice ornées d'or et d'émaux.
Montre plate en or émaillée à queue de paon, cadran de 2 pouces de diamètre, chiffres arabes rangés littéralement.
Flèches en diamant pour attacher les fichus. Il se fait des chiffres pour le même usage.
Ciseaux à branches d'acier, ornées d'or, d'argent ou de pierres de Cayenne.
Grand cachet à deux faces garni de perles fines.
Sacs à ouvrage en bateau, dits à l'anglaise.
Bourses à filet en soie parsemé de fleurs brodées au tambour, garnies de coulants et franges en perles d'acier.
Fausse montre à 2 cadrans d'émail, un côté servant de baromètre, l'autre de boussole.
Boutons d'acier poli avec lettre en chiffre gravée.

On demeure confondu en voyant la diversité et la richesse de tous les articles qui étaient vendus par le sieur Granchez. De cette longue et un peu sèche nomenclature nous pouvons tirer une leçon : c'est que le peuple français et particulièrement les Parisiens ont été, de tout temps, des gens de goût, aimant les belles choses, sachant les apprécier et ayant le courage de les payer à leur juste valeur.

Combien peu de tous ces charmants colifichets sont parvenus jusqu'à nous ! Beaucoup ont été perdus, brisés, transformés... Mais la plupart ont dû leur perte au métal précieux dont ils étaient composés ou recouverts et c'est la richesse même de leur parure qui les a conduits tout droit au creuset (1).

DEUXIÈME PARTIE

LA BIJOUTERIE

I. — Les bijoux dans la Préhistoire et dans l'Antiquité

Si nous ne craignions de nous faire honnir par la plus charmante moitié du genre humain, j'ai nommé ici la compagne fidèle de nos travaux, de nos joies et de nos peines, je dirais que les bijoux constituent un reste de sauvagerie, un besoin immodéré et souvent irrationnel d'ajouter quelque chose à l'œuvre du Créateur, idée que la perversion de notre goût a fini par accueillir et même par trouver indispensable.

La bijouterie peut être considérée comme la traduction directe de la manière d'être de celui qui la porte, de ses usages, de ses pensées, de sa situation sociale ; elle nous apprend à connaître l'état d'une civilisation et, en nous faisant pénétrer au cœur de la société, elle nous initie à ses mœurs, à ses rêves de luxe, à ses secrets de toilette.

Aussi loin qu'on puisse remonter dans l'Antiquité, on voit que l'homme a aimé les bijoux, car la vanité n'est nullement une invention moderne. Avant même de s'habiller, l'homme a porté des parures et les troglodites n'avaient pour costume qu'un collier composé soit de coquillages, soit de dents d'animaux, soit même d'éclats de silex.

Plus tard, quand le bronze fit son apparition, les bijoux furent fabriqués avec ce métal et dans nos Musées nationaux on peut voir de nombreux bracelets, des colliers, des torques, des fibules, etc... composés avec cette matière.

(1) M. Le Secq des Tournelles a sauvé beaucoup de ces objets en tant qu'ils répondaient à la ligne de conduite qu'il s'était fixée, de rechercher les objets de fer ou d'acier des derniers siècles. Il a ainsi empêché beaucoup de ces pièces de passer à l'étranger et c'est un titre de plus qu'il s'est acquis à notre admiration et à notre reconnaissance.

Puis vinrent les bijoux d'or, d'argent, de fer et même d'acier, car ce métal remonte à une époque très ancienne.

Les Orientaux allièrent de bonne heure les pierres précieuses aux bijoux.

Les Egyptiens avaient de fort beaux bijoux qui, souvent même, étaient décorés d'émaux aux couleurs vives.

Les bijoux étrusques ont un cachet tout particulier qui plut aux Grecs et aux Romains : aussi ne se firent-ils pas faute de les copier.

II. — Les bijoux au Moyen Age

Pour se faire une idée de ce qui constituait le luxe au Moyen Age, on ne saurait mieux faire que de reproduire la déclaration rythmée d'Eustache Deschamps, écuyer et huissier d'armes de Charles V, qui a indiqué dans de naïves poésies quels étaient les bijoux dont toute femme noble devait être parée :

Et sces tu qu'il fault aux matronnes
Nobles palais et riches trones
Et à celles qui se marient
Qui moult tost leurs pensers varient
Elles veulent tenir d'usaige
D'avaoir pour parer leur mesnaige
Et qui est de necessité
Outre ta possibilité
Vestemens d'or, de draps de soye
Couronne, chapel et courroye
De fin or, espingle d'argent.
Et pour aler entre la gent
Fins couvrechiefs à or batus
A pierre et perles dessus ;
Tissus de soye et de fin or...
Encore voy-je que leurs maris
Quand ils reviennent de Paris,
De Reims, de Rouen, de Troyes,
Leur apportent gans et courroyes,
Pelices, anneaulx, fremillez,
Tasses d'argent ou gobeletz,
Pièces de couvrechiefs entiers,
Et aussi me fust bien mestiers
D'avoir bources de pierreries
Couteaulx à ymaginerie
Espingliers tailliez à esmaulx...
(*Poésies morales et historiques* d'Eustache Deschamps.)

A cette époque de profonde piété, l'orfèvrerie produisait une grande quantité de petits reliquaires portatifs et de bijoux à sujets saints, des miroirs, des écritoires, des couteaux-trousses, etc...

III. — Les bijoux au XVe siècle

Les productions de l'orfèvrerie du xve siècle sont à peu près les mêmes que celles du xive, mais les compositions ont moins de simplicité, moins

de modelé dans leurs figures et moins d'élégance dans les formes, le fini du travail et sa délicatesse sont poussés à l'extrême.

A cette époque, les bijoux sont accompagnés de « dandins », sortes de petites clochettes ou grelots.

1408. — Trois chayennes d'argent longues ou pendent plusieurs dandins tortissez (*Inv. des Ducs et Duch. d'Orléans, f. 20*) (Gay. *Gloss. Arch.*)

Dans *l'inventaire des ducs de Bourgogne* (1393) on relevait déjà la mention de ces accessoires : « Pour deux colliers d'or à deux dandins. »

La Renaissance a produit des œuvres très remarquables et en grande quantité.

IV. — Bijoux à devises parlantes au XVIe siècle

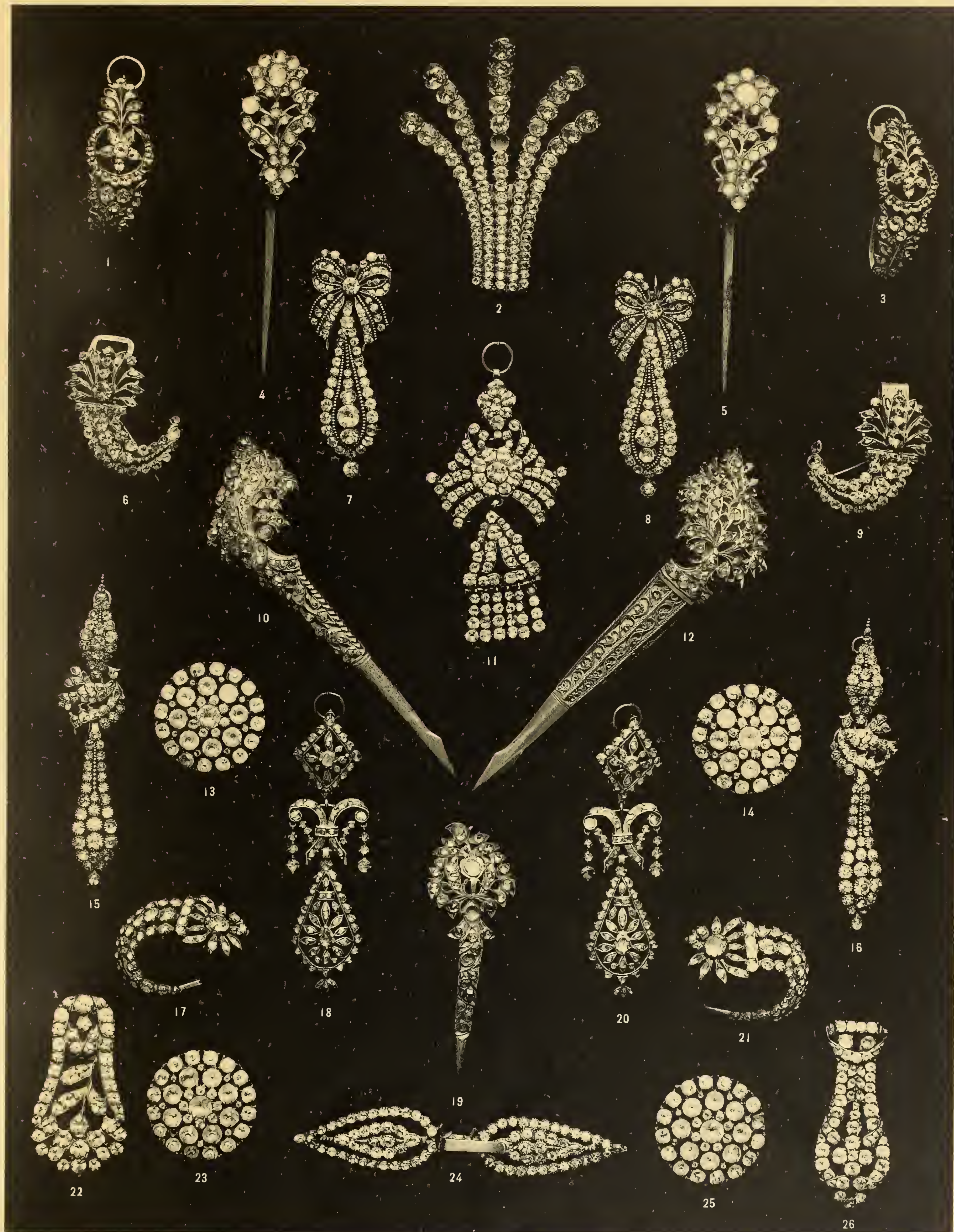
Sous François Ier, les principaux personnages de la cour se parèrent immodérément de bijoux et beaucoup d'entre eux empruntèrent à la toilette féminine certains de ses ornements.

Les bijoux de cette époque avaient un caractère particulier ; ils cherchaient l'esprit, couraient après le symbole et volontiers faisaient de la morale. Des chiffres, des inscriptions, des devises se mêlaient à leur ornementation et leur donnaient, en quelque sorte, une valeur littéraire.

Marguerite de Navarre, sœur de François Ier, avait mis cet usage à la mode. Esprit ingénieux et galamment mystique, elle excellait à composer des devises : elle en composa même pour les maîtresses de son frère.

V. — Bijoux en émail cloisonné sur cristal

Dans la seconde moitié du XVIe siècle, les artistes orfèvres français adoptèrent un genre d'ornementation très curieux et d'une délicatesse extrême : c'est celui des émaux cloisonnés sur cristal. Les artistes gravaient en creux sur cristal des rinceaux, des ornements et des arabesques comme s'il s'était agi de champlever le métal et dans les entailles pratiquées d'un demi-millimètre à un millimètre de profondeur, on introduisait une mince feuille d'or pour en tapisser le fond et les parois perpendiculaires auxquels on la faisait adhérer par pression. Dans la petite caisse d'or ainsi préparée, on introduisait des pâtes d'émaux colorés d'une fusibilité extrême, de manière que la fusion put s'opérer sans altérer ni l'or, ni le cristal qui, au surplus, était soumis à un nouveau polissage. Ce procédé d'ornementation du cristal de roche présentait de grandes difficultés, aussi imagina-t-on de faire sur verre, ce qu'on ne parvenait qu'à grand peine à faire sur cristal de roche, le verre employé pouvant subir sans altération une chaleur beaucoup plus intense que celle nécessaire pour faire entrer l'émail en fusion.



Bijoux en strass montés sur argent :
Boucles d'oreilles, épingles, ornement de coiffure, boutons, agrafes de chapeau. Travail espagnol. XVIIIe siècle.
(Collection H.-R. D'Allemagne.)

VI. — Bijoux de deuil

La mode des bijoux de deuil remonte à une époque assez ancienne. Le goût singulier et maladif qui caractérisa le règne de Henri III, se manifesta dans l'exécution des bijoux que portaient le roi, ses courtisans et leurs maîtresses. Henri III, à la mort de sa favorite, n'hésita pas, en signe de chagrin, à faire parsemer son pourpoint de larmes d'argent et de têtes de morts. Les bijoux de ce genre furent alors mis à la mode du jour et Brantôme, dans ses *Mémoires*, nous apprend que les veuves avaient pris, à cette époque, l'habitude de porter sur leur poitrine « des têtes de morts peintes ou gravées ou eslevées, os de trépassez mis en croix ou en lacs mortuaires, larmes de jayet ou d'or maillé ».

VII. — Décoration des bijoux au XVIIIe siècle : le style à la grecque

La décoration générale des bijoux subit une évolution très marquée au XVIIIe siècle. L'affectation de la simplicité qui, sous le nom de style à la grecque avait été un des caprices de Mme de Pompadour et dont la tradition fut reprise plus tard avec un goût plus épuré par Marie-Antoinette, donna aux joyaux du XVIIIe siècle, un caractère commun dans le choix des emblèmes et des symboles. Sauf au début de ce siècle, où les femmes portent sur une gorge à découvert des croix et de petits Saint-Esprit en diamant, on ne rencontre plus guère dans ces bijoux, avec le trophée héroïque, que des symboles d'amour : Deux cœurs traversés par une flèche, l'ancre de l'espérance, un cœur avec les armes de Cupidon, deux rubans unis en rosette, l'arc et le carquois dans un cor de chasse, un cœur entre deux colombes, le carquois ailé.

L'emploi des chicorées, des coquilles propres au style roccoco de provenance germanique, précéda l'époque de Marie-Antoinette. La pureté de style était mise en oubli, on recherchait le maniéré, le bizarre, sous prétexte de se débarrasser des lourdeurs préférées sous Louis XIV. Claude Ballin neveu, Thomas Germain et Just-Aurèle Meissonnier, furent d'habiles metteurs en œuvre du genre rocaille et d'après eux, les joailliers produisirent des bijoux très gracieux et d'un fini remarquable.

VIII. — Les bijoux à la mode sous le règne de Louis XVI

Nous ne possédons malheureusement pas beaucoup de documents précis sur la bijouterie et sur ce que les journaux de modes dénommaient « Objets du meilleur goût » ; les auteurs contemporains sont assez avares de descriptions et de détails typiques sur tous ces menus accessoires de la toilette. Pour expliquer la pénurie de renseignements que nous avons sur tous ces objets ainsi que le peu d'exemplaires que nous en rencontrons,

il est bon de rappeler que le goût du bibelot, à proprement parler, ne date que de la seconde moitié du XIX[e] siècle. Ce sont les Goncourt qui, les premiers, ont eu l'idée de réunir les souvenirs du XVIII[e] et ont commencé à mettre à la mode les collections de ces spécimens d'un art charmant. Pour pouvoir donner une idée à peu près exacte des menus objets destinés à la parure qui se fabriquaient au temps de Louis XVI, il nous a semblé que la méthode la plus simple consistait à recourir encore une fois aux annonces que publiait le fameux Granchez, l'avisé propriétaire du magasin du « Petit Dunkerque ».

C'est ainsi que le *Journal des Modes* du 1[er] décembre 1785 nous donnait la liste des bijoux à la mode :

Bague carrée à l'anglaise formant boucle, avec un chaton en « enfantement » rapporté sur une plaque d'or émaillé.

Bagues longues à huit pans.

Pendants d'oreilles Mirza simples en or et Mirza en or émaillé.

Les grands anneaux branlants, les plaquettes, les anneaux à perles et les anneaux d'oreilles unis.

Les bracelets en feuillage ou en simple entourage de diamants.

Les colliers à feuillages et formés de chatons.

Les chaînes de montres à 2 et à 3 branches avec la plaque émaillée.

Les chaînes en brillants à 2 et à 3 branches avec des glands de diamant.

Les chaînes émaillées en bleu avec des étoiles de diamant sur les plaques et sur es branches.

Le 15 décembre, le même *Journal des Modes* nous donne un nouveau choix de bijoux :

Boucles d'oreilles et colliers en perles d'or, doublés et taillés à facettes, lapidés et polis sur le moulin.

Boucles d'oreilles et colliers, bracelets, coulants de bourses, épingles, chaînes de montres en or, taillés et lapidés sur le moulin.

(Nota. — Ces ouvrages ne sont jamais faits qu'en acier ; ils sont d'un plus grand effet en or.)

Boucles pour hommes à double rang de perles d'or entrelacées de brillants d'argent.

Cordons de montre en soie à boucle et large clef d'or ou cachet à talisman.

Boutons d'habit à 8 pans dits « au firmament », fond bleu parsemé de pierres blanches.

Bagues entourées de brillants, au milieu pavé de pierres de diverses couleurs.

Boucles pour femmes, à pierre, carré long, composées de chatons brisés sans chappe ; cousues sur le soulier, elles prennent la forme du coup de pied.

Bagues avec bouquets faits en perles fines sous cristal, entourées de pierres de couleur.

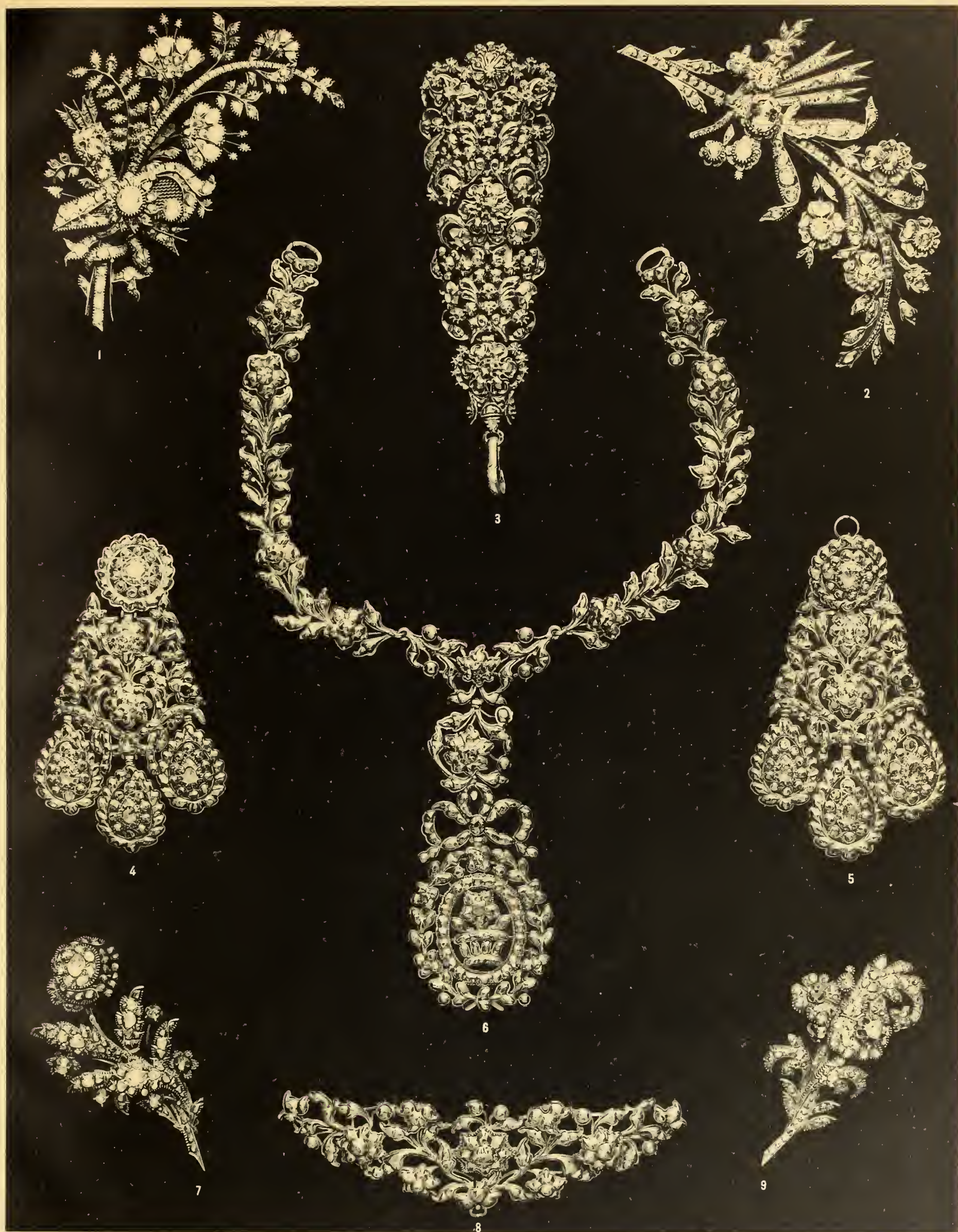
Boucles de femmes à lentilles de composition bleue, avec enfantement de pierres de Cayenne.

Epées en argent avec perles d'or rapportées.

Chaînes de montres à maillons d'agathe herborisée, montées en or.

Le 1[er] janvier 1786, les « Bijoux les plus nouveaux et du meilleur goût » vendus au « Petit Dunkerque », étaient, suivant le *Journal des Modes :*

Bagues en forme de pyramide antique, gravées en hiéroglyphes hébreux.



Pendentif, collier et boucles d'oreilles ornés de diamants taillés en rose montés sur argent. Travail hollandais.
Aigrettes pour l'exportation en Orient. XVIII[e] siècle.
(Collection H.-R. D'Allemagne.)

Boutons de manche de la même façon ;
Clefs de montres renfermant un cachet à deux faces.
Bonbonnières, tabatières, étuis, montres et chaînes émaillées à queue de paon ou en émaux factices.
Tabatières en écaille factice avec tableaux en relief des nouveaux monuments de Paris ou avec baromètre à cadran d'émail.
Chaînes de montres à paillettes d'acier.
Bracelets brodés en perles d'acier sur velours.
Pinces à feu en badines d'acier taillées en diamants.

Le 15 février, Granchez faisait annoncer par le *Cabinet des Modes* que les « bijoux du goût le plus distingué » qu'on rencontrait dans son magasin étaient les suivants :

Bague avec bouquet composé de petits diamants sur composition bleue.
Bracelets à plaquettes d'or à jour avec cadenats.
Bonbonnières en cristal factice, ornées d'or et d'émaux.
Montre plate émaillée à queue de paon, cadran de 2 pouces de diamètre, chiffres arabes rangés litéralement.
Flèches en diamant pour attacher les fichus ; il se fait des chiffres pour le même usage.
Ciseaux à branches d'acier, ornées d'or, d'argent et de pierre de Cayenne.
Grand cachet à deux faces, garni de perles fines.
Sacs à ouvrage en bateau, dits « à l'anglaise. »
Bourses à filet en soie parsemé de fleurs brodées au tambour, garnies de coulants et franges en perles d'acier.
Fausses montres à deux cadrans d'émail, un côté servant de baromètre, l'autre de boussole.
Boutons d'acier poli avec lettres en chiffre gravées.

Sous la Révolution, on mit les bijoux en rapport avec les idées avancées du moment.

IX. — Influence de l'Antiquité dans la décoration des bijoux

Sous le Directoire, la mode, d'abord incertaine, ne tarda pas à revenir au style en honneur pendant les dernières années de la monarchie, tant il est vrai que la mode est une roue qui tourne éternellement sur elle-même. Ce style qui avait pris naissance sous l'inspiration de Mme de Pompadour, avait coïncidé avec le très important mouvement littéraire et archéologique provoqué par la découverte de Pompéi, en 1755, et avait eu pour but de réagir contre l'abus du genre rocaille mis à la mode par Oppenord, élève de S.-H. Mansard. Malheureusement, le Directoire ne fit qu'augmenter presque jusqu'à l'exagération ce retour à l'Antiquité et on vit alors les merveilleuses et les élégants, vêtus de légers peplums à la romaine, porter trois bracelets à chaque bras, l'un près de l'épaule, l'autre au-dessous du coude et le troisième au poignet ; des bagues aux deux mains et à tous les doigts, de grands anneaux ronds aux oreilles et une large plaque de ceinture sous les seins.

A plusieurs reprises, cependant, momentanément infidèle à l'Antiquité,

la mode s'inspira des événements d'actualité et, en l'an VIII, il était du « suprême bon ton » de porter les emblèmes mis en faveur par la campagne d'Egypte : les bijoux étaient alors des scarabées, des sphinx, des obélisques, mais en réalité la mode prépondérante à cette époque, fut celle imposée par David, qui imprégna de son goût excessif pour l'Antiquité, tout ce qu'on fabriqua à ce moment.

X. — De l'emploi des intailles et des camées

Le goût pour les intailles et les camées antiques était des plus prononcé, aussi les bijoutiers en décoraient-ils tous leurs joyaux : colliers, bandeaux, bracelets, boucles d'oreilles, etc...

Sous le Consulat et l'Empire on exécuta un grand nombre de bijoux à l'aide de cheveux ou de pierres symboliques. Ces pierres n'avaient ni grande valeur, ni beauté particulière ; on n'exigeait d'elles d'autre mérite que de porter des noms commençant par des initiales qui, placées dans un ordre convenable pouvaient composer des mots, des devises ou des noms. (Voir notice sur les bagues page 25).

Les sujets reproduits sur les camées étaient encore l'objet d'une recherche particulière, de même que le nombre de ces pierres était limité. En effet, le *Journal des Dames et des Modes* du 20 Germinal an XII, conseillait ainsi ses lecteurs :

> Les antiques pour colliers et bandeaux sont plus à la mode que jamais ; on n'en met pas moins de 5 ; les têtes les plus sévères, celles à moustaches les plus fortes, à menton le plus barbu, sont les plus recherchées.

Un an plus tard, le 20 Germinal an XIII, le même organe, nous initie au goût du jour :

> Les femmes fatiguées de leurs perles et de leurs diamants ont remis en vogue les antiques. Quand on ne peut avoir de véritables pierres antiques, on a des pâtes moulées ou des coquilles sculptées qui imitent les antiques. Pour être dans le dernier genre, il faut qu'une femme porte autour de son col la suite complète des empereurs romains, depuis César jusqu'à Néron, depuis Néron jusqu'à Constantin.

XI. — Emploi de la mosaïque, de l'ambre et du corail

En 1806, une nouvelle ornementation vint concurrencer les diamants, les antiques, les perles et les coquilles sculptées, dans la fabrication des bijoux servant de parures aux dames :

> C'est, dit le *Journal des Dames et des Modes* du 5 mars, une garniture de mosaïques rattachées par des serpents en or. Ces mosaïques représentent ordinairement des oiseaux. Un écrin complet de ce genre est appelé « une volière de Clarisse ».

Un an plus tard, le *Journal des Arts et des Sciences* nous décrit ainsi les colliers à la mode alors (8 janvier 1807) :

> Cinq à six rangs de petits grains de corail ou de grosses perles d'ambre, voilà



Camées ayant été employés dans la bijouterie pour monter des broches, des bagues ou des pendentifs. XIXe siècle.
(Collection H.-R. D'Allemagne.)

les colliers courants. Les plus recherchés par les élégants présentent l'image de cette coquille mystérieuse et divine dont Vénus fit usage pour énivrer Adonis et Mars.

Le *Journal des Dames et des Modes* du 10 septembre nous indique ainsi la mode des colliers :

La grande mode des colliers, c'est de les avoir avec une croix, le collier d'une façon, la croix de l'autre. Avec un collier de perles on porte une croix de turquoises ; avec un collier de corail on porte une croix de diamants.

Cependant comme la croix n'était pas prisée par tout le monde, les bijoutiers avaient en réserve d'autres attributs et le même journal, à la date du 26 septembre, nous annonce que « quelquefois en place de croix, on met à un collier d'or une fleur de pensée en pierres fines : deux améthystes trois topazes et un diamant dans le milieu... Si l'on veut on met une émeraude (au milieu). »

XII. — Les bijoux en or sous le 1er Empire

De 1806 à 1809, les femmes élégantes se couvrirent de bijoux d'or ; aux doigts les bagues s'étageaient, au cou elles portaient des colliers qui en faisaient jusqu'à huit fois le tour ; les oreilles étaient ornées de pendeloques lourdes et massives ; aux bras serpentaient des bracelets de toutes les formes qui étaient décorés de ciselures et d'émail ; les colliers de perles en torsades ou en franges s'enroulaient aux cheveux disposés ou tordus en bourrelets sur le devant de la tête. La vogue des peignes fut très considérable: ils étaient de toutes formes et se plaçaient tantôt droits sur le sommet de la tête, tantôt obliquement sur le côté.

Parmi les colliers, le plus apprécié était le collier « au Vainqueur » : il formait un jeu de mot et était composé de vingt cœurs de matières variées : l'un était en cornaline, l'autre en sardoine, en grenat, en lapis, en malachite, en améthyste, en agate, en bois de palmier, etc...

XIII. — La miniature employée dans la bijouterie

L'usage inconsidéré des bijoux finit par causer leur perte et quelques années avant la chute de l'Empire, le « suprême bon ton », pour une femme honnête, fut de remplacer tous ses bijoux par des schalls, des écharpes, des cachemires que retenaient de grandes broches ovales où figurait, peint en miniature par Isabey ou ses émules, quelque bel officier se couvrant de gloire sur les champs de bataille de l'Europe.

Pendant ce temps, les dames de la Halle portaient au cou des portraits militaires peints dans de grands médaillons ovales ; les paysannes et les femmes de chambre avaient repris les croix « à la Jeannette », qui s'étaient cachées pendant la Révolution .

XIV. — Les croix « à la Jeannette »

On a donné diverses interprétations de l'origine du nom des croix « à la Jeannette » ; suivant les uns, il proviendrait d'une actrice qui, sous le nom de Jeannette partageait avec Jérome (l'acteur Volanges), la faveur du public dans une pièce intitulée *Jérome pointu*. *L'Observateur des Modes*, de 1826, cependant, conteste cette origine et lui oppose celle-ci :

De temps immémorial les servantes, dans nos campagnes, portaient des croix d'or suspendues à un ruban noir ; on appelle ces croix Jeannette parce qu'elles se donnent ou s'achètent à la saint Jean, époque ordinaire des changements de condition.

Comme au siècle précédent, les breloques étaient fort à la mode pour les hommes : le cordon de soie qui avait remplacé la chaîne sortant du gousset en supportait un paquet souvent très volumineux.

XV. — Motifs divers à la mode sous l'Empire

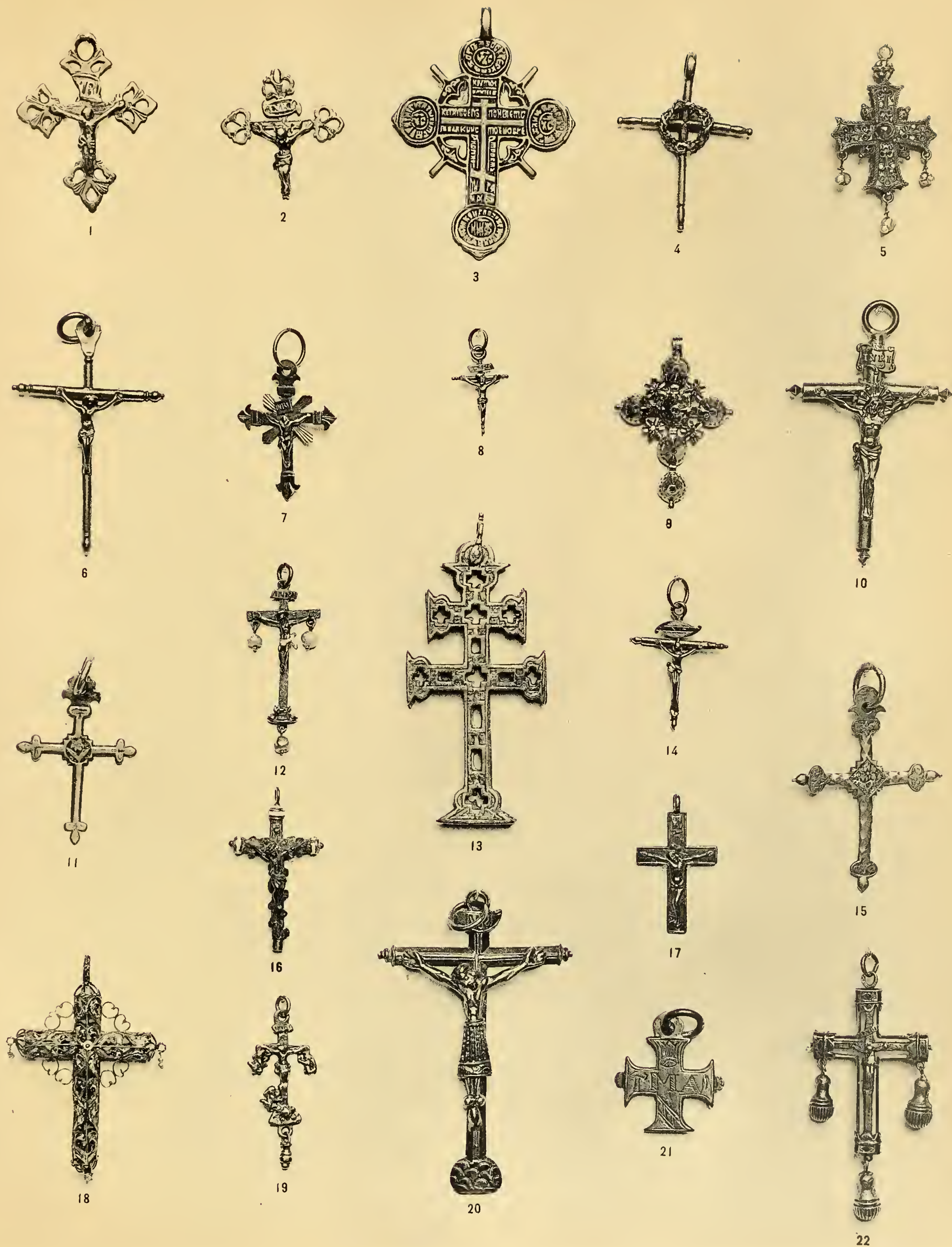
De 1804 à 1814, la joaillerie fut très prospère, mais tous les objets établis pendant cette période étaient dépourvus de modelé et de pièces rapportées ou superposées. Les ornements se composaient de grecques, de palmes, de culots, d'arcades, de trèfles, de quadrillés et d'entourages. La véritable caractéristique de la bijouterie de cette époque réside dans l'emploi des camées.

Les camées sur coquilles furent une spécialité italienne et c'est à Naples qu'était le centre de cette fabrication. Les demandes étaient alors si considérables que les fabriques italiennes de coquillage sculpté étaient impuissantes à répondre aux demandes qui leur étaient faites. On eut alors l'idée de fabriquer d'une manière industrielle des camées en porcelaine et ce genre de production était devenu si florissant qu'à l'Exposition du Louvre, en 1819. trois fabricants se disputaient la faveur du public. M. le Chevalier de Saint-Amand, boulevard Montmartre, au magasin des cristaux du Mont-Cenis ; M. Lelong, fabricant d'émaux de porcelaine en relief, rue des Colonnes, nº 13 et M. Desprez, sculpteur fabricant de camées, rue des Récolets, nº 2.

Le rapporteur du jury d'admission avait particulièrement remarqué l'exposition de M. le Chevalier de Saint-Amand et dans son mémoire il lui avait consacré la notice suivante :

Collection de camées, peintures métalliques, émaux et impression sur porcelaine, incrustés dans le cristal. C'est à M. le chevalier de Saint-Amand que nous devons particulièrement cette intéressante branche d'industrie, capable de donner une extension considérable au commerce des cristaux de luxe et d'usage domestique.

A l'usage des personnes de la classe plus modeste, on montait diverses pierres dans des montures en or décorées d'une sorte d'ornementation assez semblable aux grosses cordes de violon entourées d'un fil ténu de



Croix à la Jeannette, croix russes reliquaires, croix en cristal montées en or et en argent XVIII[e] et XIX[e] siècles.
(Collection H.-R. D'Allemagne.)

métal. Cette sorte d'ornementation, appelée «cannetille», s'appliquait généralement à plat et s'entremêlait souvent de feuilles minuscules ou de petites rosaces estampées : elle rappelait un peu le filigrane et la mode s'en prolongea pendant toute la Restauration et une partie du règne de Louis-Philippe (1).

XVI. — Bijouterie en strass

L'emploi des pierres de couleurs dans la décoration des bijoux de prix se répandit surtout après 1758 ; mais une autre mode jouit d'une vogue considérable : ce fut l'emploi de ces imitations du diamant qu'on a dénommées «strass» et qu'on retrouve à la fin du XVIIIe siècle et pendant une partie du XIXe siècle, aussi bien sur les bijoux que sur les armes de parade.

Le strass était dû à l'invention d'un habile orfèvre allemand qui donna son nom à ces pierres fausses employées alors dans la décoration d'un grand nombre d'accessoires du costume.

L'industrie du strass passa en France au début du XIXe siècle et vers 1819 elle était une des spécialités du commerce parisien qui en exportait de grandes quantités à l'étranger : c'est du moins ce que nous apprend le *Rapport du jury d'admission* à l'Exposition du Louvre en 1819.

Bijoux en strass. Douhault-Wieland, chimiste et fabricant joaillier, rue Sainte-Avoye, 19.

La fabrique de M. Douhault fournit depuis plusieurs années la France, l'Espagne, le Portugal, l'Allemagne, la Pologne et la Russie. Elle rivalise avec tout ce que la joaillerie peut produire de plus parfait en pierres fines.

Deux autres commerçants avaient exposé des produits en strass :

M. Bourguignon, bijoutier, rue Michel-le-Comte, n° 18 et M. Mention, rue des Blancs-Manteaux, n° 41.

XVII. — Destruction des anciennes pièces d'orfèvrerie

Il n'y a pas très longtemps, on regardait avec une pitié quelque peu méprisante les amateurs qui recherchaient les objets d'origine et d'apparence quelque peu modestes. Ces pièces, pour humbles qu'elles soient, méritent cependant notre attention, car elles sont souvent la réplique en métal commun des belles pièces qui, au XVIIe siècle, avaient été exécutées en matière précieuse pour la maison du roi ou pour les palais des riches seigneurs de la cour. Il ne subsiste, en effet, pour ainsi dire plus rien des pièces d'argenterie antérieures au siècle de Louis XIV, car dans un moment de pénurie financière, le grand roi ordonna la destruction, pour être transformés en monnaie, de tous les objets façonnés en métal précieux :

---

(1) Le Musée Le Secq des Tournelles est particulièrement riche en bijoux d'acier et le savant collectionneur a eu un véritable mérite de se faire le Saint-Vincent de Paul de tous ces objets en les protégeant contre la destruction. (Pl. CCVII à CCXXX.)

Le roi, dit Dangeau, veut que dans tout son royaume on fasse fondre et porter à la monnaie, toute l'argenterie qui servait dans les chambres, comme miroirs, chenets, girandoles et toutes sortes de vases et pour en donner l'exemple, il fait fondre toute sa belle argenterie, malgré la richesse du travail. Il fait fondre même les filigranes ; les toilettes de toutes les dames seront fondues aussi, sans en excepter celles de Mme la Dauphine.

La volonté royale fut obéie et pendant six mois, depuis le 12 décembre 1689 jusqu'au 19 mai suivant, les ouvriers de la monnaie ne furent occupés qu'à mettre au creuset les merveilles de l'art du xviie siècle : cabinets, tables, guéridons, coffrets, garnitures de cheminées, bordures de miroirs, torchères, girandoles, bras de lumière, chandeliers, bassins, vases, aiguières, cassolettes, caisses d'orangers, flacons, salières, sceaux, cages, écritoires, gantières, alambics, etc., etc...

XVIII. — Livres de modèles de bijouterie et d'orfèvrerie

Les artisans du xviie siècle ne se livraient pas toujours à la fantaisie de leur imagination pour la décoration des pièces d'orfèvrerie ou de bijouterie qu'ils fabriquaient. Quand l'inspiration leur manquait, ils pouvaient recourir aux recueils que composaient les maîtres-dessinateurs de cette époque. A défaut de monuments réels sur la bijouterie et l'orfèvrerie des xvie et xviie siècles, c'est à ces recueils qu'il faut se reporter pour avoir une idée de leur style.

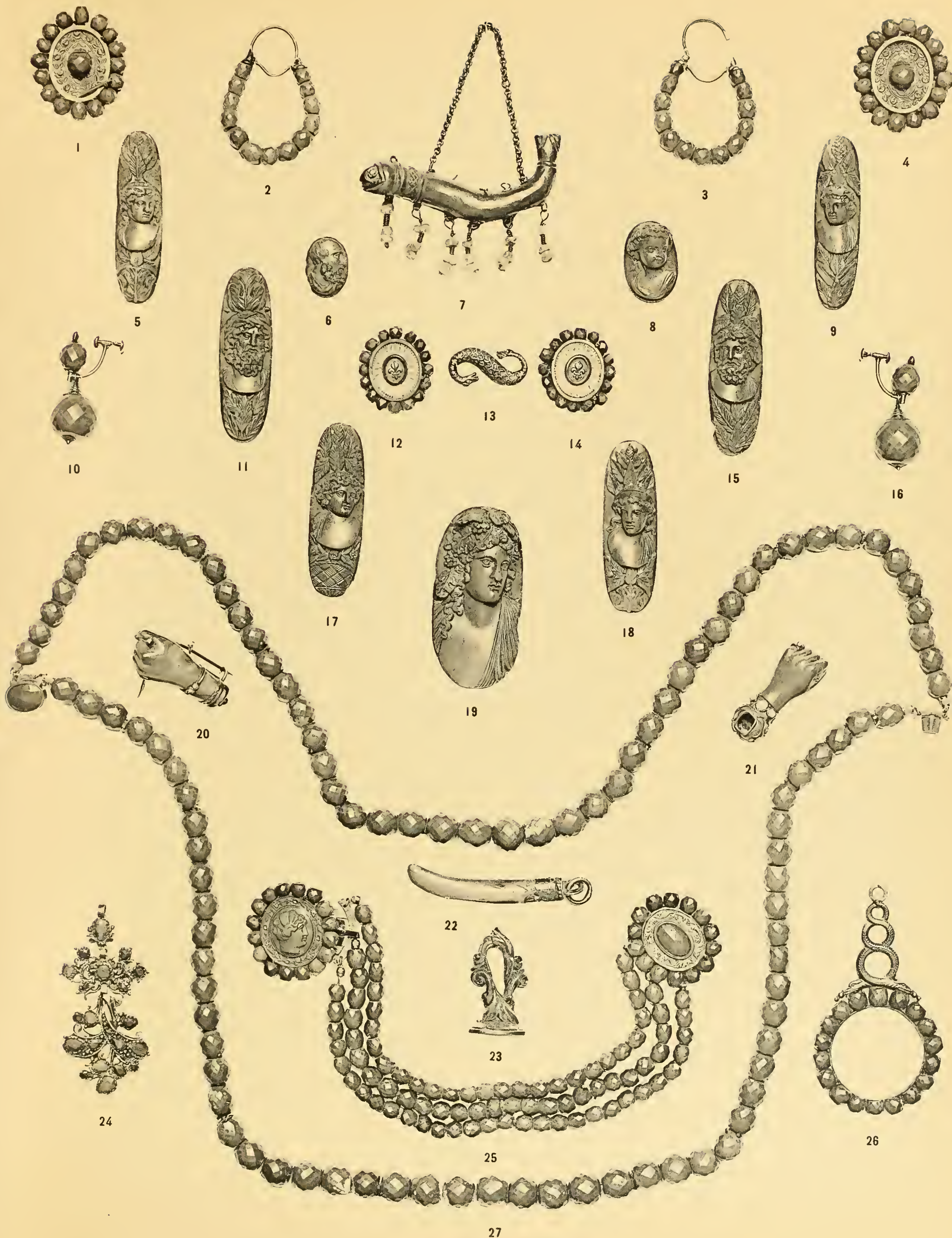
Alors, Français, Allemands et Flamands obéissaient aux mêmes inspirations, c'est du moins ce que nous pouvons constater en voyant les inscriptions bilingues qui ornent le plus souvent le frontispice des recueils de modèles.

Parmi les plus anciens, il convient de citer celui de Pierre Wociriot, né à Bar-le-Duc en 1525 et qui était établi orfèvre à Lyon. Ses modèles pour les orfèvres, ses bijoux, ses gardes d'épées, ses anneaux, ses cachets, sont remarquables par l'heureux choix des motifs d'ornementation.

Les arabesques, imitées des damasquines orientales, que l'on retrouve si fréquemment dans les œuvres des dessinateurs du xviie siècle furent rendues familières dès 1554 par les estampes de Balthazar Sylvius qui les avait dédiés aux orfèvres et aux ciseleurs.

Daniel Mignot, d'Augsbourg (1595-1616) composa un recueil de modèles de pendeloques formées de lanières découpées et combinées avec de longs rinceaux.

Estienne Carteron, de Chatillon, composa des arabesques ou des figures chimériques se détachant en noir sur fond blanc : c'étaient des modèles de damasquinures et de niellures destinés à la décoration des montres, des fonds de miroirs ou de coffrets à bijoux.



Bijoux en corail montés en argent doré
Boucles d'oreilles, plaques de bracelets, agrafes, broches, collier, amulettes, monocle. XIXe siècle.
(Collection H.-R. D'Allemagne.)

Michel Leblon, orfèvre des cours de Suède et d'Angleterre, qui travailla longtemps à Amsterdam, composa un recueil de modèles de manches de couteaux, de boîtes de montres ovales et octogonales, de cartouches très découpés formés par un réseau de lanières.

Parmi les habiles orfèvres joailliers de la fin du XVIIe siècle, il faut citer Gilles Légaré, qui demeurait rue de la Vieille-Draperie, devant le Palais, à l'enseigne du « Barillet ». Cet artiste composa un *Livre des images d'orfèvrerie* qui fut édité par Mariette et deux autres recueils dans lesquels se trouvent un grand nombre de modèles de broches, de cachets, de bagues et de petites chaînes. Les pendeloques étaient formées par des perles en poires symétriquement suspendues à des nœuds d'or où s'enchassaient rubis et émeraudes. Dans ses cachets et dans ses chaînes de montre, il avait introduit des cœurs percés de flèches ou le carquois de l'Amour, des têtes de mort avec des ailes de chauve-souris ou des ossements artistement arrangés en croix.

En 1663, Gilles Légaré était au nombre des orfèvres du roi.

Dans le dernier quart du XVIIe siècle, un artiste français, Simon Gribelin, alla s'établir à Londres et quoiqu'il fut peintre de portraits au pastel et surtout graveur, il enseigna aux orfèvres anglais les délicatesses du goût français. En 1697, il édita, à l'usage des orfèvres anglais, un livre intitulé *A book of ornaments usefull to jowellers, watch-makers and all others articles*, qui obtint un très vif succès.

TROISIÈME PARTIE

BIJOUX-ENSEIGNES DE PÈLERINAGE

I. — La bijouterie de plomb antérieurement au XVe siècle

En dehors des bijoux civils destinés à la parure des plus riches et des plus puissants de la terre, il est toute une classe de bijoux qui demande à être prise en considération spéciale, car elle joue un rôle important dans les mœurs et coutumes de l'ancienne France : c'est ce que l'on pourrait appeler la bijouterie religieuse, plus communément connue sous le nom d'enseignes de pèlerinage. M. Arthur Forgeais s'est occupé de ces objets si typiques dans son ouvrage *Plombs historiés trouvés au fond de la Seine*. La plus grande partie de la collection rassemblée par cet émi-

nent écrivain est maintenant conservée au Musée de Cluny et elle est particulièrement curieuse pour l'étude de la vie civile et de la vie religieuse au Moyen Age.

II. — Enseignes, Affiches, Affiquets

Jusqu'au milieu du XVe siècle, ces enseignes avaient plutôt été considérées comme des objets de dévotion que comme des accessoires de la parure. A cette époque, les hommes adoptèrent la mode de porter à leur chapeau un bijou qui prit le nom d'enseigne ou d'affiche. C'est, en 1458, sous Charles VII qu'on rencontre la première trace de cette mode.

Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire ici l'explication donnée par M. de Laborde dans son *Glossaire* :

L'enseigne ou affiche était une plaque ou un médaillon qui marquait la livrée. La dévotion ou le caprice portait en guise d'enseigne une effigie de sainte ou quelque signe soi-disant puissant contre les maladies, contre le mal de reins, par exemple. Les églises, les abbayes, les lieux de pèlerinages, surtout, en frappèrent et en vendirent de toutes matières et en quantité innombrable. L'enseigne se portait au chapeau. Nous en donnâmes la mode en Italie lors de notre triomphante promenade conduite par Charles VIII.

1380. — Troys enseignes d'or qui ont esté faites pour le mal de reins (*Invent. de Charles V*).

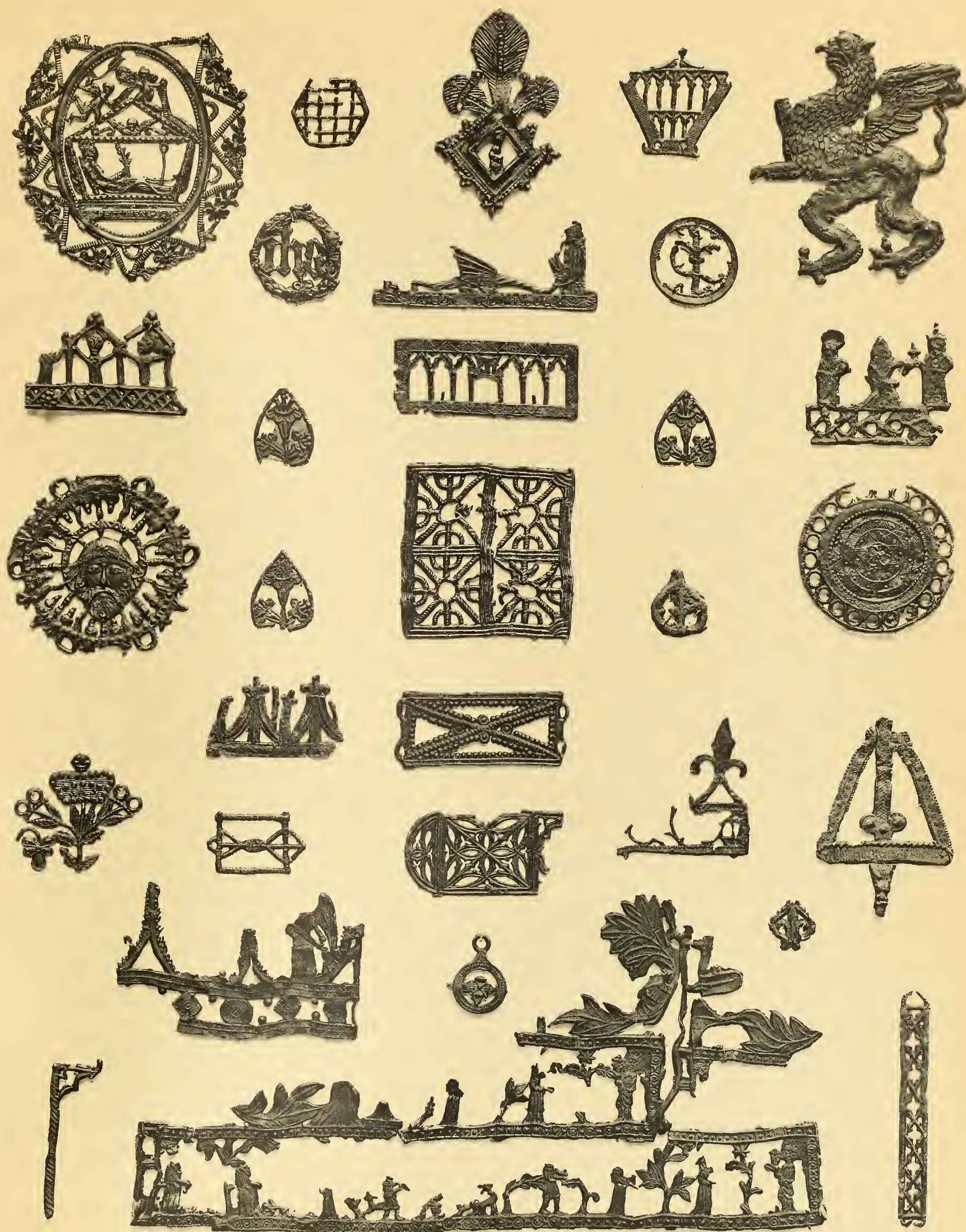
1425. — A Jehan Martin, orfèvre demourant à Boulongne, pour une enseigne ou ymage d'or faicte en la révérence de Nostre Dame de Boulongne pour MdS, trois dorées et XIII d'argent pour aucuns chevaliers et escuiers de la compagnie de MdS (le duc de Bourgogne) derrenièrement qu'il y fu en pèlerinage. (*Ducs de Bourgogne, 766.* De Laborde. *Glossaire.*)

Pendant des siècles, le signe de reconnaissance qu'on imposa aux filles publiques et aux Juifs fut aussi appelé une enseigne : Par une ordonnance de 1363, nous apprenons que cette enseigne était qualifiée de « rouelle ».

On sait que Louis XI avait une dévotion toute particulière pour les enseignes et qu'il avait fait coudre sur son chapeau une petite Vierge de plomb, ainsi que plusieurs autres Saints auxquels il se recommandait dans ses moments de découragement ou avant de prendre un parti :

1620. — Du cabinet de curiosités : J'ay mémoire qu'il y a environ vingt ans que l'on m'y montra une petite image de plomb représentant la Vierge, que l'on tenoit estre la mesme que Louis XI portoit ordinairement à son chapeau, de laquelle parle Philippe de Commines au livre second de ses Mémoires, chapitre 8... elle étoit petite environ la longueur d'un doigt. (Le Père Daniel. *Trésor des Merveilles de Fontainebleau.*)

Au commencement du XVIe siècle, l'enseigne semble avoir perdu son caractère de dévotion pour devenir un simple objet de parure qu'on faisait coudre de côté, sur le retroussis du chapeau. Au temps de François Ier, le costume des hommes et surtout leur coiffure donnèrent aux orfèvres de nombreuses occasions de montrer leur habileté. Tour à tour l'enseigne



Plombs historiés : Enseignes de pèlerinage trouvées dans la Saône.
Motifs religieux et décoratifs, jouets, frise à sujets de chasse. Du XVe au XIXe siècle.
(Collection R. Richebé.)

fut un diamant ou une pierre précieuse enchassée dans une monture d'or, une médaille, un émail, une pierre gravée, un camée, etc... Tous les artistes s'évertuèrent à en varier les formes et la gravure en pierres fines produisit alors des chefs-d'œuvre.

Sous Henri II, les enseignes étaient devenues des prodiges de bijouterie par le rapprochement de l'or et de l'argent ciselé ainsi que des pierres dures taillées ; les enseignes étaient alors devenues de véritables tableaux :

1534. — Une enseigne d'or, pour mettre au bonnet, en laquelle y a une ystoire de relief avec ung grant dyament en table, servant d'une fontaine à la dite histoire. (*Cptes royaux.*)

1580. — Une médaille entournée de rubis et diamants, pour servir et mettre en enseigne en un chapeau ou en un bonnet. (*Brantôme.*)

1599. — Une grande enseigne, faite en plume, toute de diamans, où y en a un grand à jour au milieu sur lequel est la peinture du Roy, le reste garny de diamans et y a un grand rubiz en cabochon et un autre en table, prisé sept mille escus. (*Invent. de Gabrielle d'Estrées.*)

Vers la seconde moitié du XVI[e] siècle, les hommes cessèrent de porter l'enseigne au chapeau, mais alors elle passa dans la coiffure des femmes et devint, par corruption de son nom « affiche », l'affique, l'affiquet ou l'affiquette.

QUATRIÈME PARTIE

ANNEAUX ET BAGUES

I. — Les bagues dans l'Antiquité

La mode de porter des anneaux aux doigts remonte à une époque très ancienne et on retrouve cet usage chez les Hébreux, en Grèce, en Egypte. Les anneaux romains unis ou garnis de pierres dures ou de camées ne sont relativement pas rares.

On sait que l'anneau pontifical et l'anneau pascal constituent les ornements indispensables du costume ecclésiastique. Dès le VI[e] siècle, les chrétiens adoptèrent l'anneau comme signe de la consécration des évêques: c'était pour eux le sceau de la foi et de la protection divine.

A l'époque féodale, l'anneau devint un des gages de l'investiture.

(1) Le Musée Le Secq des Tournelles ne contient que de rares spécimens de ces enseignes. Nous citerons entre autres une clef en plomb, mince et plate qui remonte à la fin du XIV[e] siècle et qui était vraisemblablement destinée à être cousue au chapeau. (Pl. LXX.)

II. — Les bagues aux XIIIe et XIVe siècles

Jusqu'au XIIIe siècle, l'anneau se portait à divers doigts, puis il se fixa définitivement à l'annulaire.

1250. — Deus aniaus en ot en sa main destre.
Et trois en ot en la senestre.
(*Li Romans des Sept sages.*)

La mode de porter des anneaux était fort en honneur au XIIIe siècle et dans les inventaires de cette époque on rencontre la mention de nombreuses pièces de cet accessoire du costume qui étaient enfilées sur de petits cylindres dénommés «doigts ou doigtiers» qu'on rangeait ensuite dans des écrins.

1260. — 10 baculos continentes, 208 anulos rubetis et balesiis ; 2 baculos continentes 66 anulos cum maragdenibus ; unum baculum continentum 20 anulos cum saphiris ; unum baculum continentum 17 anulos cum diversis lapidibus. (*Joyaux d'Henry III d'Angleterre, déposés au Temple.*)

1328. — Un doit où il a 3 saphirs et une turquoise : un autre doit où il a un gros balois percié, prisé 100 l. ; un autre doit au quel a un gros diamant en anneau. (*Inv. de Clémence de Hongrie.*)

1399. — 6 anneaux en un doit. (*Inv. de Charles VI.*)

1412. — Un doittier de cinq dyamans en aneaulx d'or esmaillez, c'est assavoir un anel en façon de rabot... (*Ducs de Bourgogne*, N° 131).

1454. — Le suppliant print furtivement — aucuns anneaux ou verges d'argent estans en un doittier. (*Lettres de rémission*) (De Laborde *Gloss*).

Au XIVe siècle, la mode était de porter un certain nombre de bagues aux doigts :

1300. — Quant ele est richement peue
Et de bele robe vestue,
Qu'ele a aumosnière et coroie,
Chapiaus d'orfroi et laz de soie,
Fermaus d'argent et bons et biaus,
Et les verges et les aniaus
III ou IIII en chascune mains...
(*Le Blasme des femmes.* Ed. Jubinal. *Jongleurs et Trouvères*, p. 79.)

Au Moyen Age, l'anneau que l'on porte au doigt était désigné sous le nom de «verge». Le mot bague, avant le XVIe siècle, avait la signification de bagage, c'est-à-dire de toute chose se transportant à la main ou sur une voiture. Cependant dès le milieu du XVe siècle, on commence à appliquer ce nom à des joyaux : boucles d'oreilles, pendentifs, etc...

1561. — Le mollet (lobe de l'oreille) où on pend volontiers les bagues. (A. Paré. *Chirurgie.* Liv. IV, chap. 10.)

1588. — Une bague à pendre au col où il y a une grande esmeraude accoustrée de figures autour et d'autres besongnes esmaillées, ladite esmeraude taillée à facette. (*Inv. de prince de Condé*, p. 141.) (Gay. *Gloss. arch.*)



1



2



3



4



5



6



7



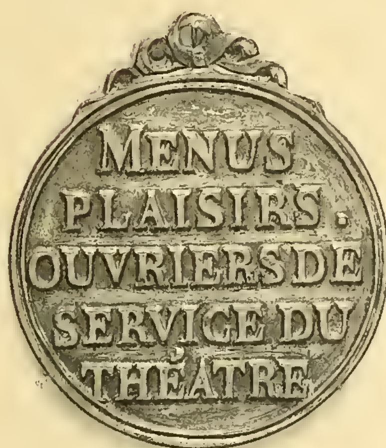
8



9



10



11

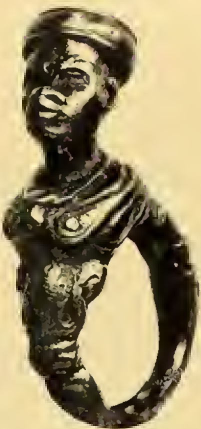


12

Enseignes de chapeau et plaquettes, accessoires de harnachement,
Plaques de coffrets, boutons, jetons de service. Du XIII[e] au XVIII[e] siècle.
(Collection R. Richebé.)


1


2


3


4


5


6


7


8


9


10


11


12


13


14


15


16


17


18

Bagues et anneaux du Moyen Age et de la Renaissance. Bronze doré, fer, argent et or.
(Collection Albert Figdor.)

III. — Variété des bagues au XVIe siècle

Ce n'est qu'à la fin du xvie siècle que la bague devint ce qu'elle est restée depuis : l'anneau du doigt.

1599. — Bagues à mettre au doigt. Un grand diamant en cœur taillé en pensée, esmaillé de gris, une devise dedans 600 escus. Un cabochon de rubis esmaillé de vert mis en griffe, 40 esc. Uns esmeraude gravée ou est la peinture du Roy, 40 esc. Une onice où est taillée derrière la peinture du Roy, 6 esc. Une bague d'or faite à la turque garnie de 15 diamans et un cristal dessus où est la peinture du Roy, 120 esc. Une bague d'or où il y a une médaille d'acier gravée et le portrait du Roy, 2 esc. (*Inv. de Gabrielle d'Estrées*, fol. 25.)

1606. — Bague. C'est proprement un anneau ou autre joyau, où il y a pierre précieuse, une ou plusieurs. En pluriel, bagues se prend pour tous les affiquets d'or ou d'argent d'une femme, soient anneaux, pendans, carcans, fermeillets, chaines ou autres. (Nicot.)

1618. — Une bague d'or avecq une monstre d'heure ou horloge, estimée 3 livr. (*Inventaire du prince d'Orange*, f. 34, v.)

IV. — Anneaux de mariage

Parmi les bijoux qui agrémentaient le costume féminin, les alliances ont toujours conservé une assez grande simplicité. Primitivement l'anneau de mariage était en fer :

78. — Nunc sponsae muneri ferreus annulus mittitur, isque sine gemma. (Pline. *Hist. nat.*)

Mais l'anneau de fer sans pierrerie indiqué par Pline comme étant d'un usage ancien, était devenu, dès le iie siècle, un riche anneau d'or : les chrétiens l'adoptèrent. Quelquefois, l'anneau était muni d'un chaton d'aimant pour symboliser l'union des époux.

Pendant le Moyen Age, l'anneau de mariage était dénommé « annel », quelquefois il était orné d'une pierre.

1316. — Pour j annel et pour j fermail, que la royne li donna quand il prist fame. (*Cptes royaux.* De Laborde. *Gloss.*)

1416. — Un annel où il y a une pierre dont Joseph espousa Notre-Dame si comme dist Madame de Saint-Just qui donna ledit annel à Ms. (*Inv. du duc de Berry.*)

Quelquefois ces anneaux nuptiaux étaient agrémentés de devises ou d'inscriptions se rapportant à l'heureux événement. La première devise personnelle, dont on connaisse l'origine authentique, est celle qui fut prise par Saint Louis le jour de son mariage avec Marguerite de Provence :

Hors cet annel pourrions trouver amour.

Elle fut gravée sur l'anneau entrelacé de lis et de marguerites offert à la nouvelle reine et sur l'agrafe du manteau que Saint-Louis portait le jour de ses noces.

Le seconde inscription que nous pouvons citer est celle qui décorait un anneau nuptial trouvé en 1839 à Auzances, près de Poitiers, et qui nous

est signalé par M. Victor Gay (*Glossaire Arch.*, t. 1, p. 35). Cet anneau se dédoublait en deux chaînons et portait à l'intérieur du cercle, en caractères du xve siècle :

Mo cuer est résouis aussi doit-il aimair Dieux.

tandis qu'à l'extérieur on lisait :

A mo gré je ne puis mieux aieu choisi (ailleurs choisir.)

Généralement, sur les bagues, surtout sur celles considérées comme talismans en vertu des pierres qui les décoraient, on rencontre des inscriptions. Dans la tombe de Childéric on trouva une bague portant son nom et son portrait.

Sur la bague de Louis le Pieux on pouvait lire :

Domine protege Hludoicum imperatorem.

A l'époque de la Renaissance, les anneaux étaient dénommés « mariages » et ils étaient toujours agrémentés de deux pierres précieuses de couleurs différentes :

1528. — Un petit mariage d'or aviecz ungne eymeraude et son petit rubis esmaillé de blanc fort ben. (*Inv. d'Isabeau de Salmignac.*)

1534. — A Loys Baland, dit Lagastière, joyailler et lappidaire du roi, pour troys mariages de dyamans et de rubis, 20 esc. (*Arch. nat.* J. 962, n° 456.)

V. — Bagues à la mode au XVIIIe siècle

La mode des bagues ne s'est jamais ralentie et, au xviiie siècle, les journaux ne manquaient pas de signaler les productions nouvelles des marchands joailliers ; c'est ainsi que le *Mercure* d'avril 1775, annonçait à ses lecteurs qu'ils pouvaient trouver chez Granchez, au « Petit Dunkerque » :

Des bagues d'or montées à l'antique avec portrait en relief émaillé sous crystal, du roi, de la reine, d'Henri IV, de l'empereur et de l'impératrice, gravés par Wurtz que l'on peut annoncer pour être le chef d'œuvre de ressemblance, au prix de 36 livres.

Dans le *Cabinet des Modes*, du 15 juillet 1786, nous trouvons la description de quelques-uns des bijoux alors en faveur :

Les bagues sont très larges maintenant, bien différentes de celles qu'on faisait il y a moins de deux ans, qui n'étaient souvent composées que d'une grosse pierre enchâssée.

Un gros diamant, une grosse pierre brillante se met au milieu d'une pierre de composition ovale, carrée en losange, carrée unie, carrée à 8 pans. Au milieu de cette pierre de composition, le diamant est entouré d'autres pierres fines ou de roses, ou bien il est seul. La pierre de composition est entourée ou de diamants, de roses ou de perles ou elle est nue. Si la pierre du milieu n'est pas assez grosse, on en met deux plus petites aux deux bouts du chaton. Le plus souvent on entoure le chaton de petits diamants montés en étoiles et on appelle ces bagues « Bagues au firmament ».

Les pierres de composition sont d'un fond vert, bleu de ciel, violet, puce, jaune ou gris.

Au lieu de pierres blanches au milieu du chaton, on met des pierres de couleur


1


2


3


4


5


6


7


8


9


10


11


12


13


14


15


16


17


18

Bagues « A la Bonne Foi ». Bagues emblématiques décorées de miniatures, de camées ou de pierres précieuses. Or et argent. XVIIIe siècle. (Collection Albert Figdor.)


1


2

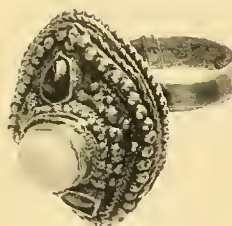

3


4


5


6


7


8


9


10


11


12

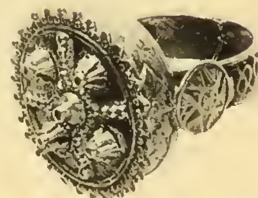

13


14


15

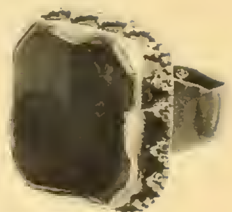

16


17


18


19


20


21


22


23


24


25


26


27


28

Bagues étrangères : Suède, Pays Balkaniques, Nord de l'Afrique, Perse et Inde. Argent ciselé ou filigrané.
(Collection H.-R. D'Allemagne.)


1


2



3


4


5


6


7


8


9

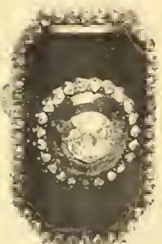

10


11


12


13


14


15


16

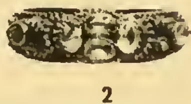

17



18

Bagues en or ornées de miniatures sous verre, d'inscriptions galantes ou de sujets découpés en ivoire.
Fin du XVIII[e] siècle et début du XIX[e] siècle.
(Collection Doisteau.)


1

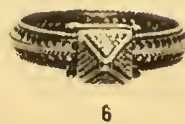

2



3

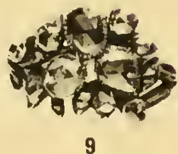

4


5


6


7


8


9


10


11


12

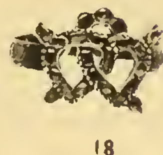

13

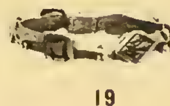

14


15


16


17


18


19


20


21


22


23


24


25


26


27


28


29


30


31


32

Bagues en or ornées d'émaux ou de pierres précieuses. Du XIIIe au XVIIIe siècle.
(Collections Doisteau et H.-R. D'Allemagne.)

en observant d'unir comme il faut la pierre de composition du chaton avec la pierre enchassée. Il faut que la pierre du chaton fasse ressortir la pierre enchâssée d'une manière qui flatte l'œil. On appelle ces bagues «Bagues à l'enfantement». Si larges qu'elles soient, elles sont pour les femmes comme pour les hommes.

On trouvait ces bagues au magasin du sieur Maricand place Dauphine où on rencontrait également toutes sortes de joaillerie, tels que mirzas, médaillons, «croix à la Jeannette», etc...

VI. — Bagues patriotiques

La Révolution qui avait voulu tout innover, aussi bien dans le domaine de la religion, de la politique que du goût, ne pouvait manquer d'exercer son influence par l'apparition de bijoux franchement patriotiques. C'est ainsi que Palloy, le démolisseur de la Bastille, livra au commerce des bagues de fer dans lesquelles étaient enchâssées des pierres provenant de la célèbre forteresse. Ces bagues étaient appelées « Bagues à la Constitution » ; elles devinrent très populaires. L'*Observateur des Modes*, du mois d'août 1789, nous apprend qu'on les désignait aussi sous le nom de « Rocamboles ».

Ensuite apparurent les bagues « à la Marat »; elles étaient en cuivre rouge avec plaques d'argent estampé représentant les trois martyrs de la liberté : Marat, Chalier, Le Pelletier de Saint-Fargeau.

L'année 1790, d'après le *Journal de la Mode*, du mois de juin, fut marquée par l'apparition des « alliances civiques ». Fermées, ces alliances figuraient un simple anneau ; ouvertes, elles montraient leur cercle intérieur émaillé de bleu, de blanc et de rouge ; elles portaient la devise : « La Nation, La Loi, Le Roy ».

Aux « alliances civiques » succédèrent les « alliances nationales » dont quelques-unes portaient l'inscription « Unis, ça ira ».

Après le départ des émigrés, les aristocrates restés à Paris se mirent à porter, suivant les *Lettres Patriotiques*, une petite bague en écaille avec l'inscription « *Domine salvum fac regem* » en piqué d'or inscruté sur le corps de l'anneau. (Wallon, *Hist. du Trib. Révol.*, t. II, p. 254, 255, 337.)

Si on en croit la *Feuille du Jour* (septembre 1791), ce bijou qui coûtait tout d'abord 1 livre 4 sols, se vendit ensuite 7 livres.

VII. — Bagues « à la poignée de mains »

Certaines régions de la France ont conservé pendant des siècles les mêmes modèles ; c'est ainsi que dans l'ouest on a constamment fabriqué des bagues sur l'anneau desquelles sont représentées deux mains jointes et serrées dans l'attitude de la poignée de mains. Nous possédons un spécimen de ce genre de bague qui remonte au XVIe siècle et dans lequel les mains sont gantées et garnies d'un minuscule anneau décoré d'un diamant.

En 1808, les bijoutiers parisiens reprirent ce modèle auquel ils donnèrent le nom de bague « à la bonne foi »; il était fait en malachite gravée ou en corail.

On a créé bien des fantaisies dans la fabrication des bagues. Sans parler des clefs-bagues qui sont connues depuis l'époque romaine, des montres-bagues dont nous avons parlé plus haut, nous trouvons dans le *Journal des Dames et des Modes*, du 30 Brumaire an XII l'annonce d'une bague où la pierre précieuse était remplacée par un minuscule flacon à odeur.

VIII. — Bagues hiéroglyphiques

En 1809, on fabriqua des bagues hiéroglyphiques. Les hiéroglyphes étaient constitués par un certain nombre de pierres précieuses de différentes couleurs, et pour les traduire, il suffisait de rapprocher ensemble la première lettre du nom de chacune des pierres précieuses. Ainsi, pour constituer le nom de Rose, le chaton de la bague était composé d'un rubis, d'une opale, d'un saphir et d'une émeraude. (*Journal des Dames et des Modes*, 5 janvier 1809.)

De Jouy, dans son *Hermite de la Chaussée d'Antin* (année 1811), nous apprend que « Mellerio était le premier homme du monde pour ses bagues hiéroglyphiques ».

Vers 1820, on fit des bagues émaillées portant au centre de petites inscriptions telles que : souvenir, pensez à moi, je vous adore... On pouvait se procurer ces bijoux, les plus modestes, au prix de 25 francs, tandis que les plus riches valaient jusqu'à 25 louis. (*Journal des Dames et des Modes*, 5 janvier 1820.)

Les bagues reflétèrent bien souvent les pensées politiques du moment. C'est ainsi que lors de la rentrée de Louis XVIII on fit des bagues composées d'un fil d'or avec trois fleurs de lis qui portaient en émail la devise « Dieu nous le rend ».

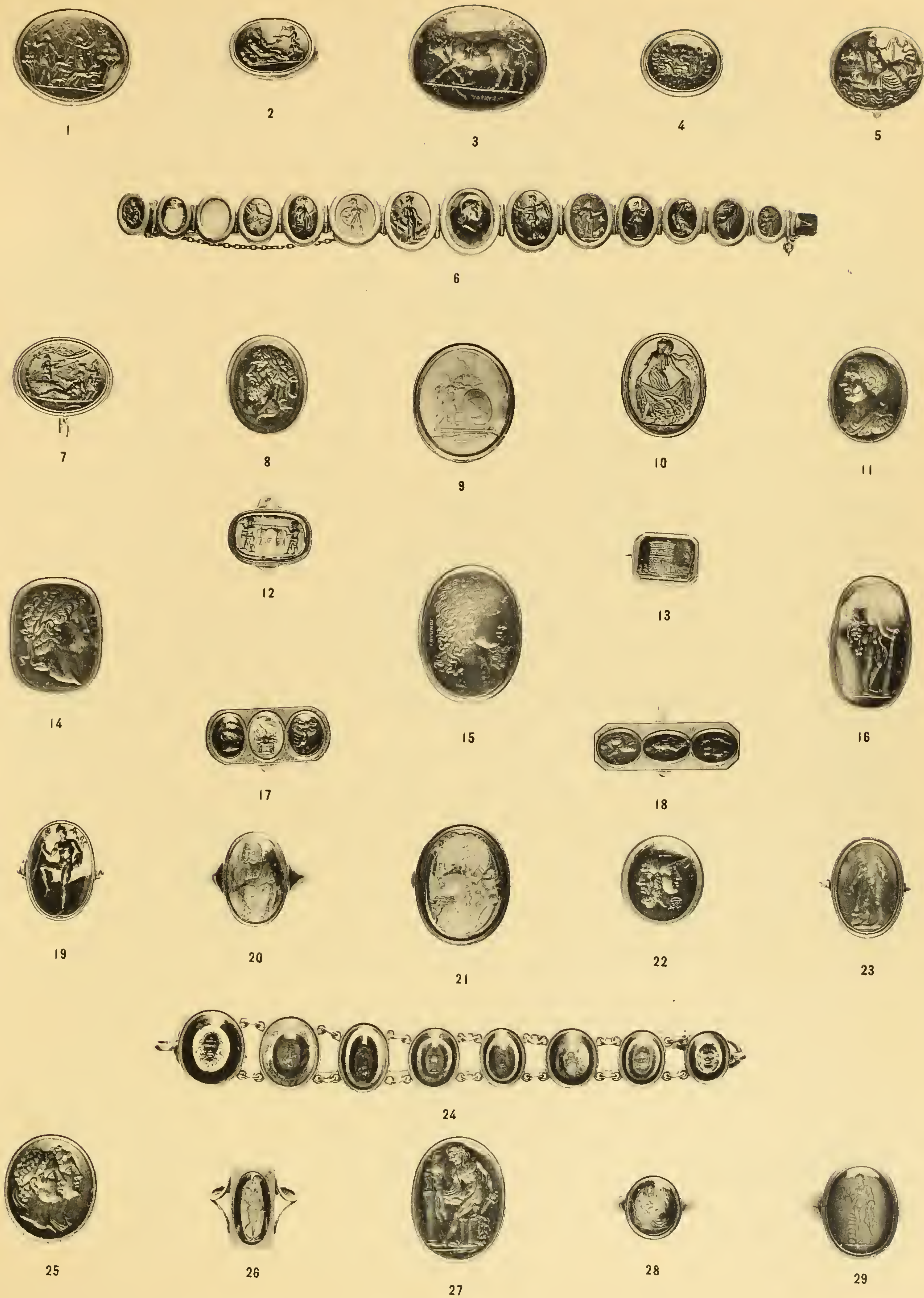
Un journal de modes de 1822, nous apprend qu'à cette époque les jeunes élégants se servaient d'une bague chevalière en guise de coulant pour passer les deux bouts de leur cravate. A cette époque on s'éprit du gothique, mais ce style, mal compris, n'aboutit, sauf de rares exceptions, qu'à des productions d'un goût très discutable.

En 1827, en réminiscence des bagues hiéroglyphiques, mises à la mode, en 1809, on fit des bagues dites « semaines » : on les appelait ainsi parce qu'elles étaient décorées de sept pierres de couleurs différentes dont l'initiale du nom correspondait à une lettre analogue au jour de la semaine qu'elle représentait (1).

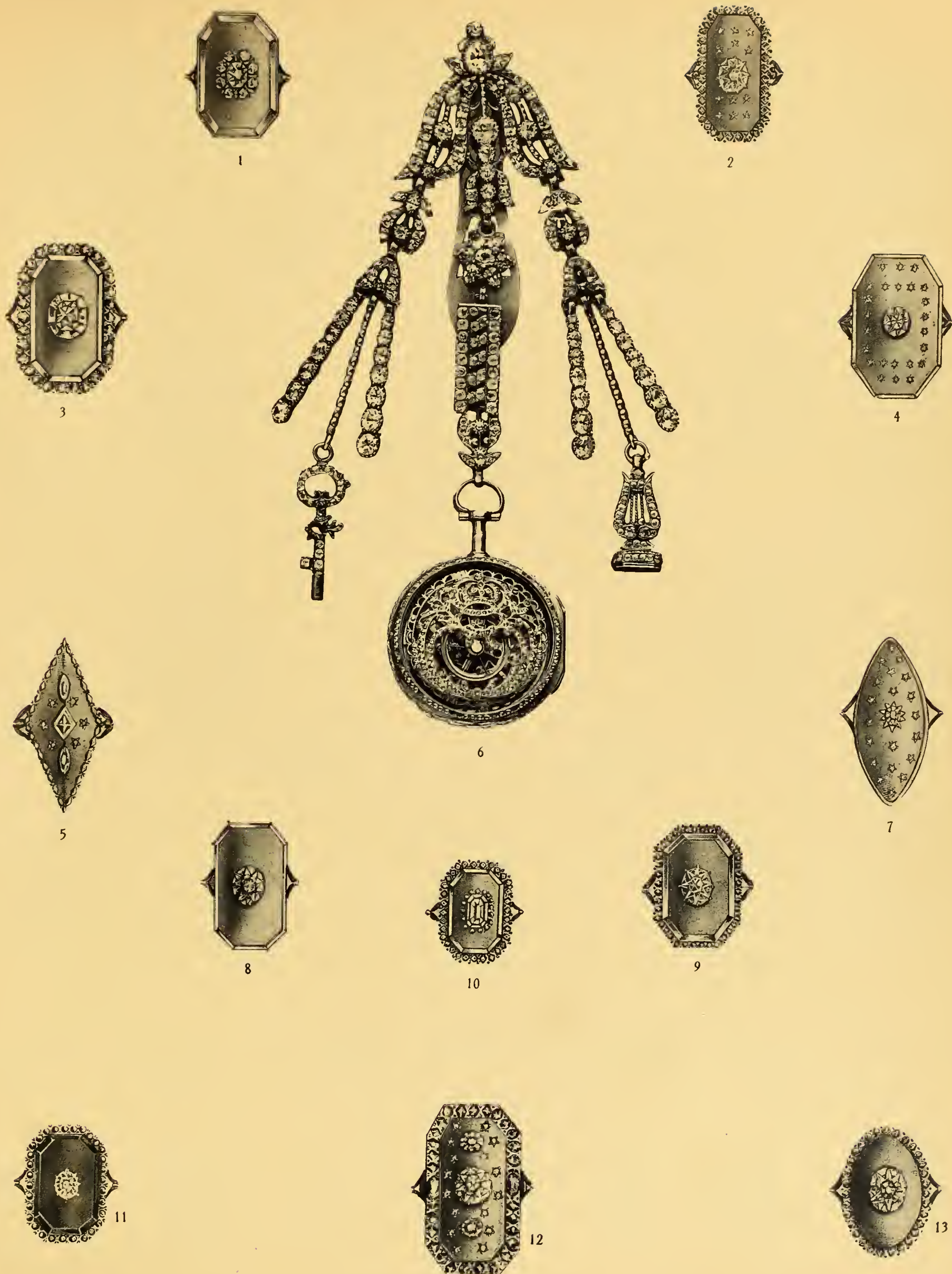
---

(1) Une collection de bagues avait sa place toute indiquée dans les vitrines du Musée de la Tour Saint-Laurent ; malheureusement, le fer et l'acier se prêtent mal à être employés comme anneau porté au doigt, c'est ce qui explique le nombre restreint de spécimens que nous avons à signaler.

Les bagues du XVIIIe siècle sont représentées par ces deux anneaux formés de perles taillées à facettes d'un



Bagues et bracelets formés de camées durs contenus dans une monture en or. XIX[e] siècle.
(Collectiou H.-R. D'Allcmagne.)



Bagues « au Firmament » et bagues « à l'Enfantement », d'après le « Cabinet des Modes » en 1786.
Châtelaine garnie de topazes blanches et montre squelette. XVIIIe siècle.
(Collection H.-R. D'Allemagne.)



Bagues en or enrichies de pierreries. XVIIe et XVIIIe siècles.
Elles sont ornées de miniatures, de camées ou de devises galantes et proviennent de la collection de M. Bertin et de Mlle Cérette Meyer.
(Musée des Arts Décoratifs.)

CINQUIÈME PARTIE

BRACELETS

I. — Bracelets chez les Romains et les Gaulois

L'usage de parer ses bras avec des cercles de métal plus ou moins précieux remonte à une haute Antiquité. Chez les Etrusques on connaissait l'armilla composée de trois ou quatre tours massifs d'or ou de bronze.

Chez les Romains, les bracelets étaient donnés en marque de distinction, en souvenir d'une action d'éclat et leur propriétaire les gardait comme des insignes glorieux, se contentant de les étaler sur la poitrine aux jours de cérémonies et de triomphes avec les torques, les phalères et même des plaques d'or et d'argent.

Les Latins avaient différents genre de bracelets. Le « dextral » était un anneau qui se portait au poignet droit. Le « spinther » était une sorte de spirale qui se portait au bras gauche, entre le coude et l'épaule. Enfin, le « compes » était porté par les femmes au-dessus de la cheville.

Ces ornements n'étaient employés que par les femmes plébéiennes de Rome, les courtisanes, les danseuses et les autres personnes qui allaient à pieds nus. A une époque assez tardive, les bracelets furent d'un usage assez répandu dans la civilisation romaine.

Les riches Gauloises vivaient à la romaine et elles portaient de nombreux bijoux dans lesquels étaient enchâssées des camées et des pierres précieuses.

A partir de la fin du VIe siècle, le bracelet disparaît de la toilette féminine. Les poignets des femmes sont alors ornés de larges manchettes de soie de couleur, brodées d'or et de perles. Cette mode dura pendant toute la période carlovingienne.

II. — Les bracelets au Moyen Age

Ce n'est guère qu'au début du XVe siècle que les bracelets revinrent à la mode dans nos contrées; ils étaient enrichis de pierres précieuses et d'émail :

---

travail analogue à celui des boutons. Nous voyons également quelques bagues en acier ciselé formée de deux chimères adossées au chaton central ; d'autres contiennent un petit camée serti dans le fer ou l'acier. Certaines bagues sont ciselées avec autant de soin et de finesse que si elles étaient en or.

Notons ici la bague religieuse portant un crucifix, la bague en forme de serpent... Mais ce qui domine dans toutes, ce sont les bagues-cachet représentant, gravées dans le chaton, les armoiries ou même simplement les initiales du propriétaire. (Pl. CCXXII.)

1415. — Un bracelet d'or, une petite chainette pendant et a autour 6 petiz saphir et 6 perles esmailez de florettes et dedans semé de petites pommettes blanches, vertes et vermeilles, pes. 2 o. 9 est. (*Inventaire du trousseau de Marie de Bourgogne.*)

1455. — Je vueil que, pour l'amour de moy, vous portez un bracelet d'or esmaillé à nos devises, brodé de six bons diamans, de six bons rubis et de six bonnes et grosses perles de quatre a cinq caras. (*Le petit Jehan de Saintré*, p. 125.)

1495. — Tant de bullettes pendantes à chaines d'or, tant de carquans, tant d'affiquetz, tant de brasseletz, tant de bagues aux doigts que c'est une chose infinie. (J. Le Maire. De Laborde. *Glossaire.*)

III. — Bracelets garnis de perles d'acier et de camées

Au commencement du XIX[e] siècle, la mode était de porter une paire de bracelets absolument identiques.

La manufacture royale d'acier proposait alors différents genres de bracelets dont les types se retrouvent presque toujours les mêmes avec une très légère variante. C'était d'abord le bracelet dont le corps était formé d'une tresse de cheveux et dont le fermoir, carré à la partie ouvrante ou cliquet, était presque entièrement dissimulé sous la plaque centrale.

Puis ce sont les bracelets composés de plaques ovales articulées ou réunies les unes aux autres par des anneaux : ces plaques sont généralement décorées de dessins formés de perles taillées à facettes.

Sous la Restauration on a livré au commerce de nombreux bracelets en cuivre doré et estampé, décorés de pierres fausses de différentes couleurs ou garnis de plaques d'émail qui étaient pour la plupart de fabrication Suisse.

Dès cette époque, nous voyons apparaître le bracelet-montre composé de plaques articulées reliées à une sorte de gros chaton central qui s'ouvrait au moyen d'un déclic et démasquait une montre de dimension moyenne.

Enfin, à la même époque, la mode fit apparaître les bracelets garnis de fermoirs ronds ou carrés, dont le corps était formé d'une fine toile métallique, véritable cotte de mailles, que d'ingénieux artistes arrivaient à fabriquer indifféremment en acier ou en fil d'or creux.

Les spécimens de ce dernier genre de bracelets sont réellement assez rares, car ils ont été le plus souvent détruits par la rouille qui les envahissait plus facilement que les bracelets formés de plaques.

A l'époque de Louis-Philippe on a fait des bracelets formés de plaques d'acier découpées garnies de perles rondes ou ovales d'un travail analogue à celui des boutons d'acier (1).

---

(1) Le Musée Le Secq des Tournelles ne possède que peu de bracelets et il faut aller chercher des spécimens de ce genre de parure dans les pièces en fonte de Berlin. (Voir *Notice sur la bijouterie en fonte de Berlin*, p. 42.)

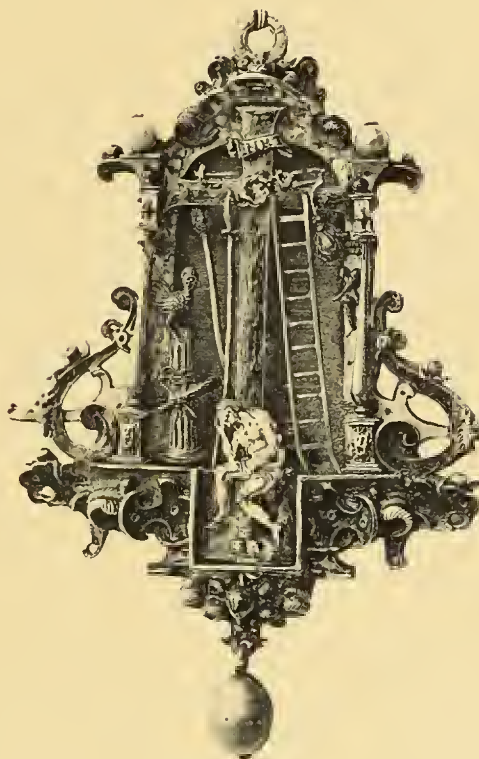
On remarquera que les bracelets cherchent à représenter soit des camées, d'après la mode antique, soit des ornements plus ou moins empruntés à l'architecture gothique. Les bracelets garnis de camées contiennent


1


3

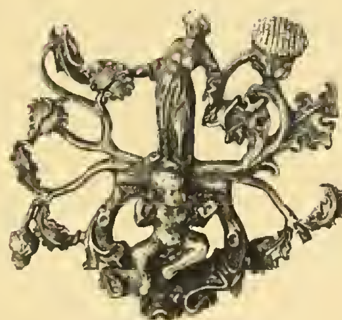

2


4


6


5


7


8


9

Reliquaires, pend à col et pendentifs du Moyen Age. Or émaillé décoré de perles et de pierres précieuses
(Collection Albert Figdor.)

SIXIÈME PARTIE

PENDANTS DE COU

I. — Les reliquaires portés au cou du VIIIe au XIVe siècle

On peut voir l'origine des pendants de cou dans la coutume qui existait à une époque très reculée, de porter un petit reliquaire attaché à la chaîne entourant le cou. Cette coutume était en quelque sorte la continuation de la « bulla », étrusque et romaine, accompagnée de toutes les vertus qu'on attribuait à l'amulette qui y était enfermée.

La coutume de porter un reliquaire pratiquée par Charlemagne s'est continuée jusqu'au xve siècle. On sait à ce sujet qu'au milieu du xixe siècle les Allemands ayant ouvert le tombeau du Grand Empereur, qui se trouve à Cologne, le dépouillèrent de cet admirable reliquaire. Quelques années plus tard, ce joyau fut offert à l'Impératrice Eugénie, lors d'un de ses voyages en Allemagne. Peu avant sa mort, celle-ci décida d'offrir le précieux bijou à la cathédrale de Reims, en expiation du martyre qu'avait souffert l'édifice rémois du fait de ces mêmes Allemands.

II. — Le pend à col du XIVe au XVIe siècle

Au début du xive siècle, le reliquaire fut parfois remplacé par le « pend-à-col » qui n'était autre qu'un médaillon ou, pour parler comme nos ancêtres, une « boiste à porter au col ». Ce nouvel accessoire de la parure dura jusqu'au début du xviie siècle.

1328. — Un fermail ront, à pent à col, où il a une esmeraude parmi et VI que balais, que rubis et III grosses perles, 1 livre. — Un pentacol d'un saphir, dedens une bourse, prisié C livres. (*Invent. de la royne Clémence de Hongrie.*)

1353. — Un pentacol où il avoit XII perles et XII esmeraudes, prisié VI escus. Un autre pentacol à ymages d'un camahieu, garny de perles et de pierrerie, prisié X escus. (*Invent. de l'Argenterie.*) (De Laborde. *Gloss.*).

---

souvent de petites plaques rondes ou ovales en acier perlé, sur lesquelles on est venu fixer un profil en fonte de fer mate.

Les bracelets à tendance architecturale sont extrêmement fins ; ils représentent des trilobes et des rosaces copiées ou interprétées d'après les sculptures de nos vieilles cathédrales gothiques.

A l'époque où la bijouterie d'acier faisait fureur, on a fabriqué des bracelets formés d'une mince plaque d'acier perlée garnie de cordons de perles taillées à facettes. Ces bracelets sont, en outre, ornés à l'aide de peintures sous verre que le temps n'a malheureusement pas toujours respectées. (Pl. CCXLIV.)

C'est à la même époque qu'il faut attribuer le bracelet en filigrane de fer tressé, d'un travail très ténu. (Pl. CCXLVI.)

1380. — Un petit reliquaire de jaspre, en façon d'un pentacol, environné de menue pierrerie, pesant 1 marc, III onces et demie. (*Inv. de Charles V.*)

Un petit à col à façon d'unes verges à nettoyer robes, garni de III balais, II saphirs et VIII perles, pesant III onces, II esterlins. (De Laborde, *Glossaire.*)

Au début du XVIe siècle, alors que les émaux et la ciselure se perfectionnaient d'une manière remarquable, les « pend-à-col » substituèrent la forme ovale à la forme carrée, qu'ils avaient prise jusqu'alors : la monture est en or ciselé ou en or émaillé, alors que le plat est formé de cristaux de roche, de camées, d'émaux ou de pierreries.

Au Moyen Age, les chaînes qui se portaient au cou étaient connues sous différents noms.

III. — Le carcan

Le mot « carcan » semble être le plus ancien mot employé et, dès le XIIe siècle, on le voit mentionné dans les textes : c'était un large collier d'orfèvrerie et durant plus de trois siècles il contribua particulièrement à l'enrichissement du costume des deux sexes :

V. 1190. — Un grant cherchant li ont au col lanciet
Li enfès pleure, ne se set consillier.
(*Raoul de Cambrai*, VI 307.)

1260. — Aux deus pertuis li botent les dous piez maintenant.
Une buis li ferment et el col un chargant.
(*La conquête de Jérusalem.*)

1527. — Ung kercan d'or garny de 12 croix de dyamans et une grande table de dyamant au milieu. — Ung autre kercan d'or fait à cordelière, garny de 8 diamans et de 9 perles. (*Inv. de Ravestain*, f. 67.)

Au début du XVIIe siècle, les femmes étaient surchargées de bijoux au point d'en être souvent incommodées. Le *Satirique de la Court* (1624), (Edouard Fournier, *Variétés historiques*), nous a laissé un écho de cette mode singulière.

Mais je veux maintenant te dire en quelle sorte
Une galante femme en habits se comporte.
Il lui faut des carquans, chaines et bracelets
Diamants, affiquets et mantaus de collets
Pour charger un mulet, et voires davantage...

Au XVIIe siècle, le mot carcan ou carquan s'étendait à toute chaîne faisant partie du costume à quelque endroit elle prit place :

1625. — Carquan se prend pour toute chaine non seulement d'or, mais de perles ou autres pierreries, que l'on met non seulement au col, mais aussi sur le front et ailleurs. (Nicot, 4e édition.)

IV. — Les chaînes dites « à jazeran »

Le nom de «jaseran ou jazeran» était, à la même époque, donné aux chaînes faites de mailles larges et espacées, s'enchevêtrant les unes dans les autres, qui allaient d'une épaule à l'autre. On disait un bracelet en façon de jazeran, c'est-à-dire en forme de chaîne :



Chaînes à jazcran en or employées dans la décoration des bracelets et des colliers.
Bracelets et boucles d'oreilles en or ornées de plaques en agate herborisée, d'émaux ou de mosaïques. XIXe siècle.
(Collection H.-R. D'Allemagne.)

1530. — Gabrielle de Mailly, femme et épouse du Sr Loys de Cambrin, avoit esté advertye que avyons entre noz mains un bracelet d'or à fachon de jaserain, à elle appartenant, nous requérant luy vouloir rendre, et pour ad ce parvenir, nous auroit monstré et exhibé le semblable bracelet que a esté jugé par Charles Millet, orfèvre en ceste ville (Béthune) estre semblable. (*Arch. de Péronne*, cité par M. de la Fons.)

1597. — Deulx petite chenne à jazeran et ung autre bout à pandres une monstre, II petit cachetz poisant en or II onces demi gros, qui valent XVIII liv. XXXI s. (*Contrat de mariage de Françoyse de Schomberg.*) (De Laborde, *Glossaire.*)

Le mot collier fut adopté pour les chaînes de cou lorsqu'on y suspendit les insignes des ordres. Cependant ce nom était en usage bien avant la fondation des ordres.

1389. — Un collier d'or à dix-neuf turterelles blanches, esmaillées et sur la plus grant a un rubis pesant sept onces six esterlins. — Un autre collier d'or à cinq liz esmaillés de blanc. (*Ducs de Bourgogne.* De Laborde, *Glossaire.*)

V. — Les esclavages

Au milieu du XVIIIe siècle, les femmes mirent à la mode de grands colliers qui reçurent le nom d'esclavages. Le *Dictionnaire de Trévoux* (1752) en signalait leur apparition en ces termes :

Les femmes ont depuis quelque temps établi la mode de porter une espèce de collier pendant au col en forme de chaîne. Elles appellent cela un esclavage. Les esclavages sont ordinairement faits de petits grains enfilés.

L'esclavage semble avoir été un bijou essentiellement normand, car les paysans des environs de Rouen, quand ils étaient accordés et avant le mariage, ne manquaient jamais « d'aller à joyaux » chez quelque orfèvre de la place Notre-Dame et la principale pièce qu'ils achetaient pour la mariée était, avec la grande croix en métal repoussé, un esclavage, c'est-à-dire une chaîne d'or, signe de la future condition de l'épouse (*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, t. III, p. 657).

Vers 1780, les bijoutiers commencèrent à mêler les ors de diverses couleurs et ils tiraient de cette association, si longtemps défendue, des effets harmonieux et charmants. Ce genre de décoration fut appliqué avec succès dès 1781, lorsque les femmes suspendirent à leur cou de petits dauphins, allusion à la naissance du fils de Louis XVI.

En 1782, les dauphins furent remplacés par les «croix à la Jeannette».

VI. — Colliers en forme de chaîne ou de serpents

Sous Charles X on fit des chaînes à grosses mailles plates et larges sur lesquelles des fleurs opaques, dans un contour champ levé, étaient entourées d'un fond transparent. Le tout était poli comme la mosaïque.

En 1827, les colliers prirent la forme de serpent : le corps du reptile

avait la grosseur du doigt et la tête servait de fermoir. Comme pendentifs on y suspendait de petits flacons en émail bleu, rose ou blanc. Ces flacons étaient très plats et façonnés à petites côtes.

VII. — Reliquaires

La mode des reliquaires portés au cou ou à l'extrémité des chapelets se retrouve aux XVIIe et XVIIIe siècles en Espagne ; dans ce pays où l'art du fer a été poussé si loin, on a eu l'idée de fabriquer de petits reliquaires ronds, carrés ou hexagonaux en fer et en acier ; c'est le plus souvent une bordure en métal guilloché sertissant une glace qui recouvre, soit une pieuse peinture, soit une minuscule représentation de l'Enfant-Jésus, soit, enfin, un de ces tableaux compliqués dans lesquels sont encastrés des fragments du corps ou du vêtement d'un Saint vénéré (1).

SEPTIÈME PARTIE

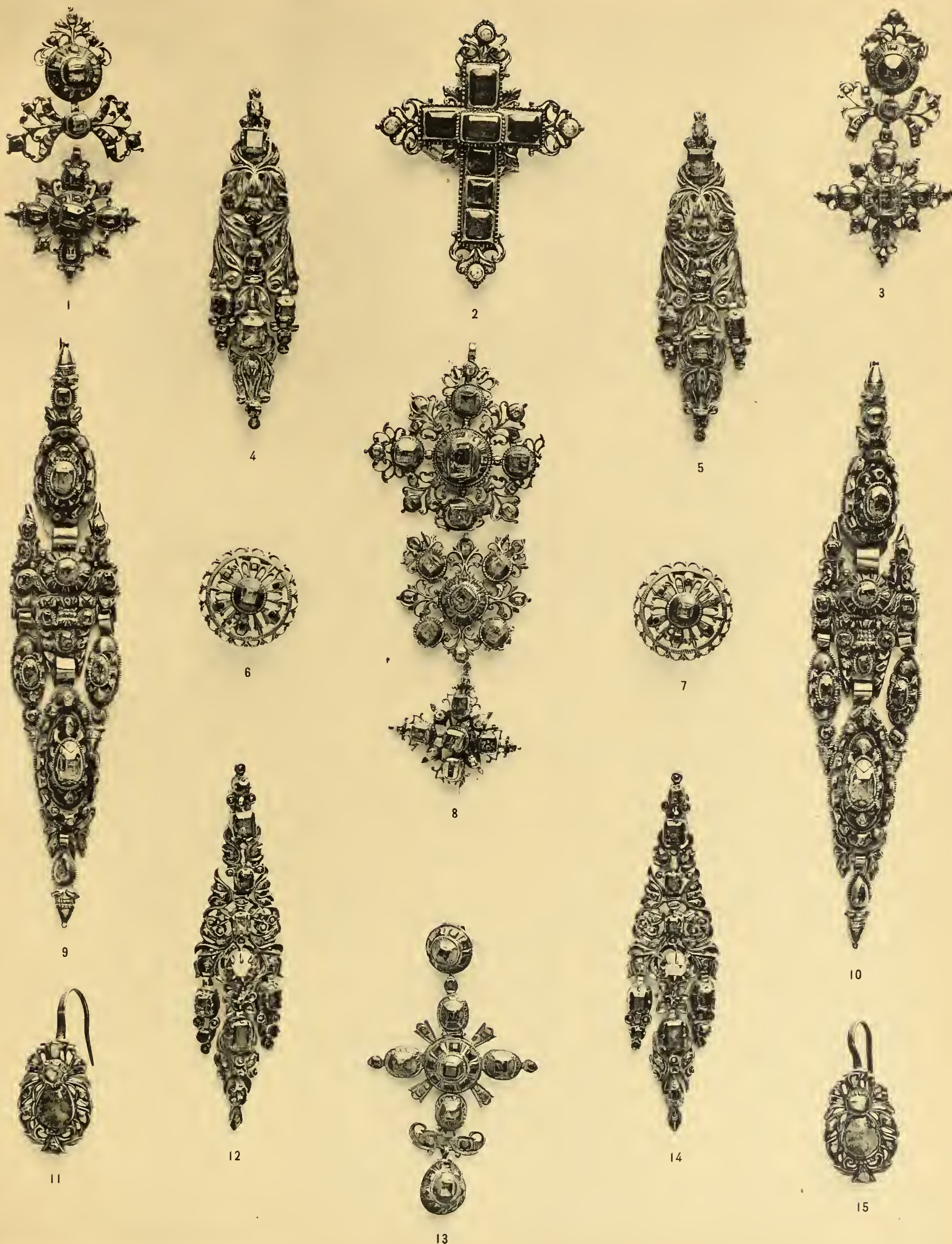
BOUCLES D'OREILLES

I. — Boucles d'oreilles portées indifféremment par les hommes et par les femmes

Ce gracieux accessoire de la parure féminine appartient à tous les pays et à toutes les civilisations. Après la chute de l'Empire romain, le port des boucles d'oreilles a été une mode franque aussi bien qu'une mode byzantine. Longtemps elles firent partie du costume masculin et dans maintes représentations, nous voyons l'empereur Justinien portant des anneaux aux oreilles.

A l'époque féodale, les boucles d'oreilles semblent avoir été abandonnées par les femmes : en effet, celles-ci portaient des cheveux longs descendant des deux côtés de la tête en nattes et en mèches entourées de galons qui cachaient complètement les oreilles. Pendant une partie du XIIIe siècle, les femmes se couvraient la tête de voiles et de chaperons qui rendaient difficile le port de cet accessoire. Cependant à cette époque les boucles étaient connues et elles étaient portées par les hommes ou par quelques châtelaines.

(1) M. Le Secq des Tournelles ne pouvait manquer de doter son Musée d'une collection de ces pieux insignes et dans une des vitrines on peut voir une quinzaine de spécimens de la bijouterie religieuse espagnole des troi derniers siècles. (Pl. CCXC.)



Bijoux espagnols garnis d'émeraudes serties d'un perlé d'or et montées sur argent :
Croix, boucles d'oreilles, boutons, pendentifs. XVIIIe siècle.
(Collection H.-R. D'Allemagne.)

1180. — Li vieus Galindres fist li rois demander...
Esperons d'or li fist ès piez fermer
Et les aniaus ès oreilles clouer.
(*Roman d'Agoullant.* De Laborde, *Glossaire.*)

Au XIIIe siècle, Jehan de Meung, racontant comment Pygmalion se plaisait à parer la statue dont il s'était épris dit :

Et met à ses deux oreillettes
Deus verges d'or pendans, greletes.
(*Roman de la Rose.*)

1452. — Dons de Monseigneur de Dauphin. — Pour II aneaux d'or, lesquelz furent penduz et attachiez aus oreilles de Mitton, le fol Monseigneur le Dauphin, IX liv. (*Cptes royaux.* De Laborde. *Glossaire.*)

Pendant le XIVe et le XVe siècle, la mode des boucles, des nattes et des coiffures qui cachaient une partie du cou étaient peu favorable au port des pendants d'oreilles.

II. — Modèles de boucles d'oreilles dessinés par Francis Merlin

Ce n'est guère qu'au XVIe siècle qu'on rencontre enfin cet accessoire et dans le manuscrit de François Merlin, contrôleur général de la maison de feu Mme Elisabeth, on trouve une planche de boucles d'oreilles que Merlin avait fait copier chez un orfèvre rémois son ami, en l'année 1583. Ces boucles en forme de carré, de trèfle, de triangle, de cercle, d'octogone ou en sceau de Salomon, portent toutes au centre des lettres entrelacées qui figuraient probablement les initiales de leur propriétaire.

III. — Les boucles d'oreilles à la Cour de Henri III

Dans la seconde partie du XVIe siècle, les boucles d'oreilles furent très à la mode et sous le règne d'Henri III, les courtisans, imitant en cela leur souverain, se mirent à orner, de la même manière que les femmes, les lobes de leurs oreilles.

C'est à cette époque que remontent, avons-nous vu, les bijoux de deuil et les élégants n'hésitaient pas à porter à leurs oreilles des boucles représentant des têtes de mort très richement ornées.

1632. — Une paire de pendants d'oreilles faictes à testes de mort enrichies de diamant 500 liv. (*Inv. du marquis de Rémoville*, p. 307.)

Le goût des boucles d'oreilles était si prononcé chez les femmes au début du XVIIe siècle qu'Etienne Binet, raillant ce penchant, écrivait :

A peine le monde estoit esclos que déjà les orfèvres avoient façonné des pendans à Rébecca, à Rachel et aux premières femmes du monde. (*Merveilles de la nature*, 1600.)

Dans les gravures de Bonnard, au XVIIe siècle, on voit que les femmes à la mode portaient cet accessoire de la toilette.

IV. — Boucles d'oreilles en strass au XVIIIe siècle

On trouve encore des pendants d'oreilles de la fin du xviiie siècle. Ces ornements, en strass, sont composés d'une large platine à laquelle sont attachés trois pendants en forme de poire.

La mode des boucles d'oreilles longues vient du Brésil, où l'on fabriquait des pendants formés d'un nœud de pierreries auquel étaient suspendus des ornements piriformes, le tout constellé de pierres blanches, soit améthyste, topaze, aigue-marine, etc. Toutes ces pierres sont montées sur fond et décorées d'un cordon perlé généralement en or.

Les Espagnols et les Portugais ont fabriqué de très grandes boucles d'oreilles garnies d'émeraudes et formées de différentes parties rigides reliées par des nœuds mobiles ; ces boucles atteignent parfois 10 à 12 centimètres de longueur.

V. — Les boucles d'oreilles en Orient

En Orient, la mode des boucles d'oreilles monumentales sévit encore avec une fureur sans égale et nous avons rencontré de ces ornements de tête, chez certaines tribus nomades, qui ne mesurent pas moins de 40 centimètres de hauteur. Les boucles d'oreilles de 10 à 15 centimètres de diamètre sont extrêmement fréquentes dans tout le nord de l'Afrique : il est à peine besoin d'ajouter que ces volumineux ornements sont ordinairement supportés par un fil dissimulé dans la chevelure de sa propriétaire.

VI. — Boucles d'oreilles révolutionnaires

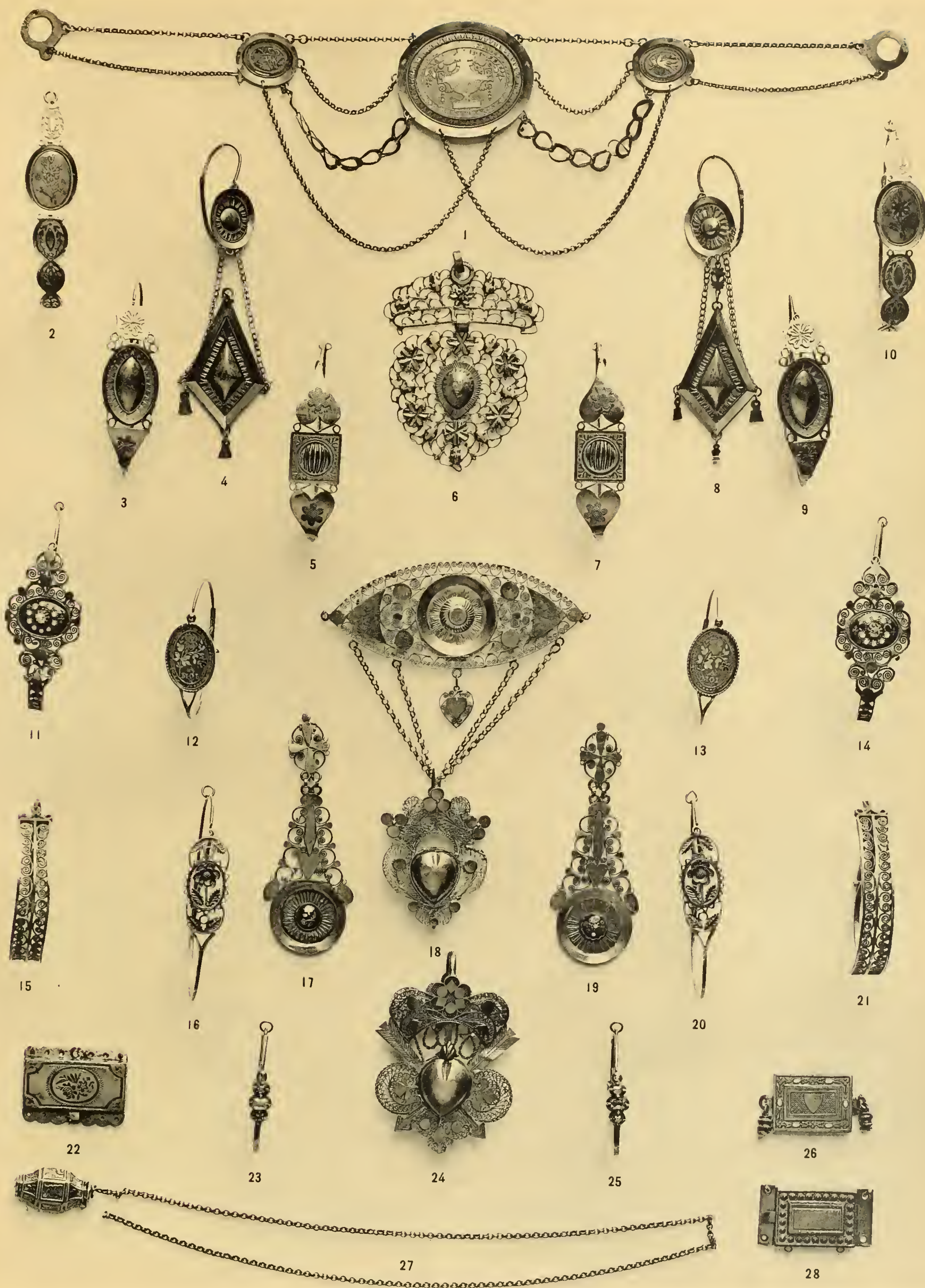
En 1790, les élégantes avaient adopté les boucles d'oreilles « Au bonnet rouge » ; ces ornements patriotiques obtinrent une grande vogue pendant toute la Révolution.

Au plus fort de la Terreur, certaines femmes portèrent à leurs oreilles des petites guillotines en vermeil, semblables à celles que leur mari avait fait graver en cachet. Vignères, l'expert bien connu des amateurs d'estampes, donne au sujet des boucles d'oreilles révolutionnaires les renseignements suivants, dans l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux* (t. IV.)

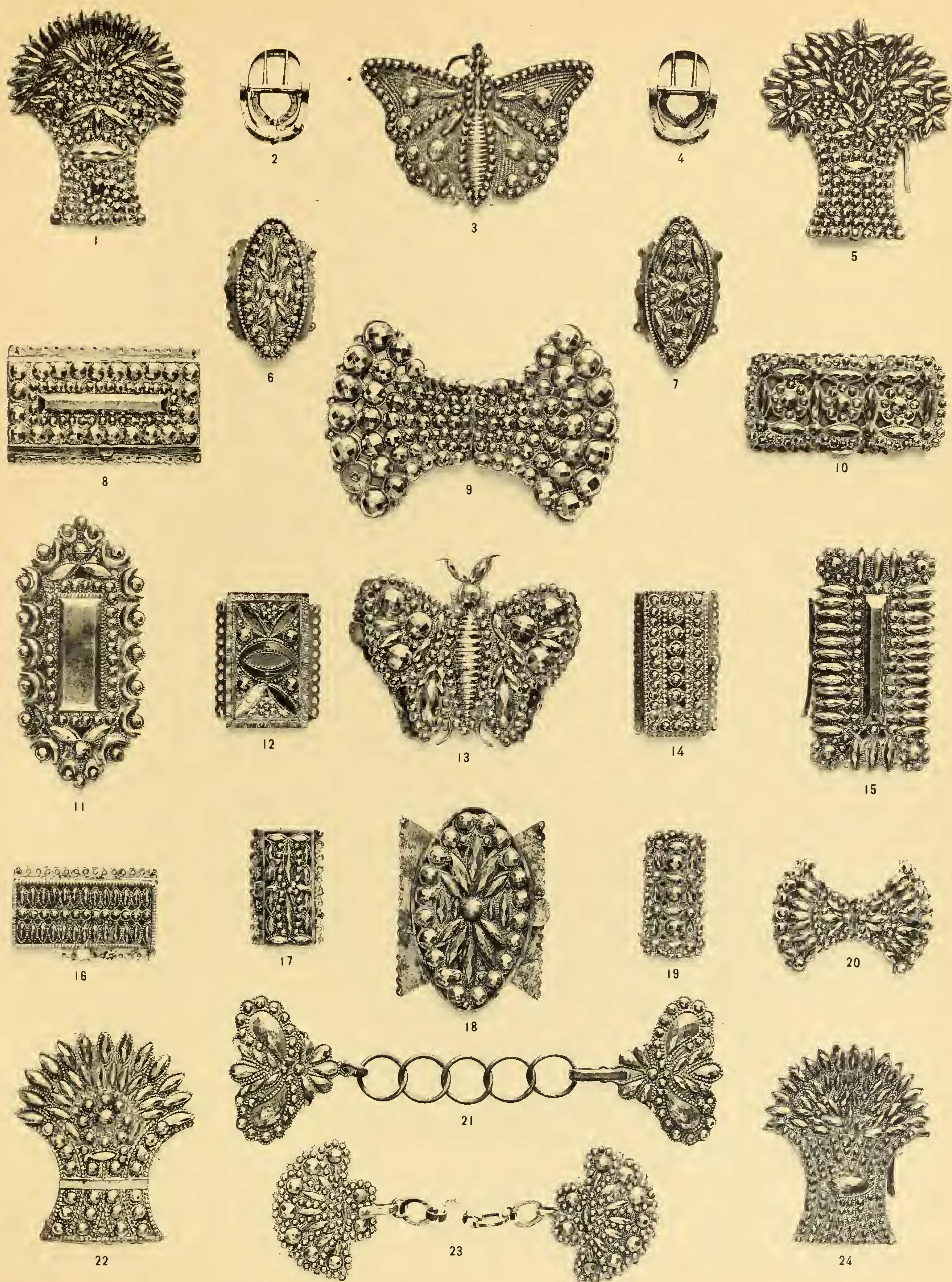
> J'ai vu, il y a longtemps, chez un amateur dont j'ai oublié le nom, diverses boucles d'oreilles en cuivre (dont plusieurs si longues qu'elles devaient toucher les épaules), représentant des équerres, des niveaux rayonnants, de petites guillotines, des potences, des Liberté-Égalité ou la Mort, des Liberté-Egalité-Fraternité, des République une et indivisible...

VII. — Boucles d'oreilles de fantaisie

Avec le xixe siècle, on voit arriver les boucles d'oreilles au style excentrique. C'est ainsi que le *Journal des Dames et des Modes*, du 15 Germinal an XII, nous apprend que les boucles d'oreilles du dernier genre sont en or



Esclavage, pendentifs et boucles d'oreilles en or repoussé ou filigrané. Travail normand et flamand. XIXe siècle.
(Collection H.-R. D'Allemagne.)



Bijoux en acier garnis de perles taillées à facettes :
Boucles de ceintures, agrafes, fermoirs de bracelets, boucles de souliers. XIXe siècle.
(Collection H.-R. D'Allemagne.)

et représentent « un serpent replié sur lui-même, mordant dans une pomme d'amour ».

Le *Journal des Dames et des Modes*, du 30 Floréal de la même année, nous apprend qu'en négligé les élégantes portent « des boucles d'oreilles en forme de rond allongé faites en or et émail ».

Dans son numéro du 25 Brumaire an XIII, le même journal, nous montre que le « suprême bon ton » voulait que les boucles d'oreilles fussent façonnées de toutes sortes de fruits : poires, noix, prunes, cerises, glands et jusqu'au gui du chêne.

Toutes les pierres, depuis l'améthiste jusqu'au caillou de Russie sont à la mode pour les bijoux, ajoute le journal, et la plupart des antiques que nous croyons venir de Rome ou d'Athènes ne sont que des pâtes modernes travaillées à Paris et à Versailles.

De Jouy dans son *Hermite de la Chaussée d'Antin*, nous apprend qu'en 1811, Nitot était « le premier homme du monde » pour le dessin et la monture de ses boucles d'oreilles (1).

HUITIÈME PARTIE

BIJOUX EN ACIER

I. — Leur fragilité

Si les objets en acier ne sont pas parvenus jusqu'à nous en aussi grand nombre qu'on eût été en droit de l'attendre, c'est que l'ennemi le plus redoutable pour leur conservation, est l'humidité ou le manque d'entretien. En effet, lorsqu'un objet en acier poli, surtout quand il est garni de perles taillées à facettes, commence à être oxydé, il n'y a plus aucun remède et il est impossible, même au moyen d'un polissage énergique, de rattraper l'ancien poli, à moins de sacrifier complètement la taille des perles à facettes.

La mode des bijoux en acier remonte au milieu du XVIIIe siècle. A cette

---

(1) On a fait peu de boucles en acier, aussi ce genre de bijou n'est-il pas abondamment représenté dans les vitrines de la tour Saint-Laurent. Notons seulement les n°s 5496 et 5497. (Pl. CCXLVI.) qui sont des boucles longues formées soit d'une poire, soit d'une perle allongée garnie de feuilles perlées d'acier.

Beaucoup plus nombreuses sont les boucles d'oreilles en fonte de Berlin. Dans la Pl. CCXXXI, on voit quatre spécimens de boucles longues composées de rosaces et de feuilles stylisées qui sont, pour les appareils auditifs, des agréments d'un goût plus ou moins recherché.

époque, les Anglais imaginèrent d'utiliser l'acier poli dans la bijouterie et l'engouement qui régnait en France pour tout ce qui venait d'outre-Manche fit adopter cette mode par nos ancêtres.

II. — Dauffe, le premier fabricant d'objets en acier en France

Nos artisans ne voulurent pas rester en arrière et, en 1776, un nommé Dauffe, qui était établi aux Quinze-Vingt, avait obtenu le monopole de la fabrication et de la vente des articles en acier. Entre autres choses, Dauffe fabriquait des boutons d'habit, des boucles de toutes espèces, des chaînes de montres, des plaques de ceintures, des bagues, des ganses de chapeaux des tabatières et une foule d'autres menus objets. Ses boutons d'habits repercés à jour étaient de véritables bijoux qui atteignaient des prix à peine croyables.

En 1787, par l'organe du *Journal de Paris* du 18 juillet, Dauffe annonçait qu'il venait d'exécuter :

Une garniture de boutons pour habit, à jour, garnis de perles entières et de diamants à vis, tout en acier. Ces boutons, ajoutait-il, sont même du poli le plus vif et le plus éclatant et peuvent soutenir la comparaison avec ce qui est sorti de plus parfait des manufactures anglaises.

Sous la Première République, on porta des bijoux en acier émaillé aux trois couleurs, avec des devises patriotiques et les Incroyables commencèrent à attacher leur chemise avec des épingles à tête de bijouterie.

La mode des bijoux d'acier ne fit que s'accentuer grâce aux perfectionnements mécaniques apportés par le bijoutier français Frichot, dont les ateliers étaient établis 42, rue des Gravilliers.

III. — Faveur dont jouissait la bijouterie d'acier à la fin du XVIII[e] siècle

Au début de l'année 1789, la bijouterie d'acier faisait fureur et les élégants avaient abandonné en sa faveur leurs joyaux d'or et d'argent. Le *Magasin des Modes nouvelles* du 11 janvier de cette année, décrivait ainsi le costume de bal que les élégants devaient endosser pour être dans le « bon ton » :

Les boutons des jarretières de la culotte doivent être en acier travaillé ;

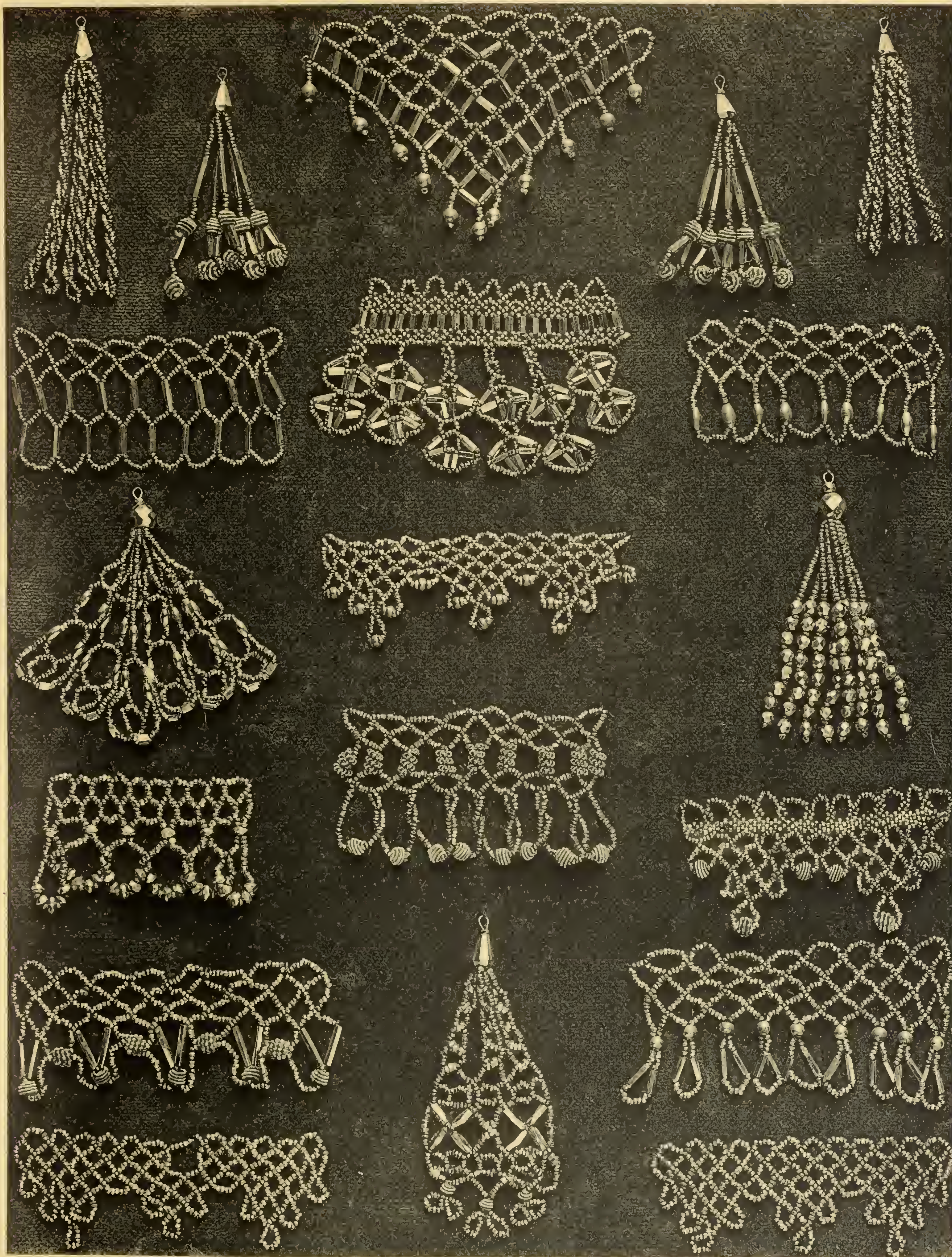
Les boucles des souliers sont ovales longues et les boucles des jarretières carrées, en acier ;

Le chapeau de castor très grand est avec ganse d'acier travaillé ;

Au côté une épée à garde d'acier travaillé avec fourreau de galuchat blanc ;

Dans les goussets deux montres d'or garnies de chaines d'acier travaillé et garnies aussi de breloques d'acier travaillé.

Il serait impossible, ajoute le journal, que le règne de l'acier travaillé fut plus marqué qu'il l'est aujourd'hui. Passera-t-il comme celui de l'acier poli uni ? Durera-t-il plus longtemps ? Sur les habits de couleur sombre et sur les gilets de drap on ne porte guère que des boutons d'acier travaillé. Nous ne doutons pas que ce soit



Glands et passementeries d'acier formés de perles taillées à facettes.
Ces passementeries étaient utilisées pour la garniture des bourses longues en filet. Milieu du XIXe siècle.
(Collection H.-R. D'Allemagne.)

la superbe manufacture d'acier travaillé du faubourg Saint-Antoine, où l'on trempe et fabrique aussi bien qu'en Angleterre, qui ait fait naitre cette mode, par les ouvrages qu'elle a répandus dans Paris et qui ont été adoptés avec beaucoup de rapidité et de joie.

La mode des perles d'acier taillées, après avoir fait fureur au XVIIIe siècle et être un peu tombée dans l'oubli, revint à la mode au début du XIXe siècle et le *Journal des Dames et des Modes* du 20 Messidor An XII nous indique ainsi l'étiquette des gens de goût de cette époque :

En costume d'étiquette, l'acier reprend la plus grande faveur et c'est avoir une mise recherchée que de porter une épée, une chaine de montre et une agrafe de chapeau en acier taillé en pointe de diamant. Un assortiment pareil dans le fin est plus élégant et peut-être plus cher que s'il était en or.

IV. — Principaux fabricants de bijouterie d'acier au XIXe siècle

En 1811, d'après *Le Miroir des Grâces*, un certain nombre de fabriques de bijoux en acier se disputaient la clientèle française ; c'étaient Frichot, déjà nommé, puis Mme Schey, rue des Petites-Ecuries, 5 ; Provent, 4 et 6, rue Saint-Magloire ; Blanchet, 25, rue du Faubourg-Saint-Denis ; Cordier, 28, rue des Gravilliers ; enfin, Bocquet, au Palais-Royal.

Le sieur Blanchet avait acquis une véritable réputation pour la perfection avec laquelle étaient fabriqués ses fermoirs de sacs et de portefeuilles à clefs et à secret, ainsi que tous les genres de nécessaires.

Jusqu'en 1830, on porta des parures complètes en acier poli et taillé à facettes, des broches, des fleurs, des boucles que l'on fixait au chapeau où qu'on passait dans un ruban porté autour du cou ou au bras, en guise de bracelet, des petits sacs de dames appelés gibecières, des bourses longues et souples à coulants, des châtelaines auxquelles étaient suspendues toutes sortes de breloques également en acier : clefs de montre, cachets, tablettes, etc...

A côté des bijoux en acier ordinaires d'un prix abordable même aux petites bourses, on faisait de véritables bijoux d'un très grand prix : des boutons d'habits, des boucles de souliers, des gardes d'épées garnies d'acier taillé en brillants. Les perles se faisaient à la main et les facettes polies successivement revenaient à un prix trop élevé pour que ces bijoux puissent être compris parmi les objets de la bijouterie courante.

Au début du XIXe siècle, les expositions des produits de l'industrie française étaient assez fréquentes et les fabricants d'objets en acier ne manquaient pas de faire figurer les spécimens de leur production. Dans le *Rapport du Jury d'admission* à l'Exposition du Louvre en 1819, on remarquait particulièrement l'exposition de M. Frichot, qui avait déjà obtenu les félicitations du jury dans les précédentes expositions ; ce fabricant avait présenté :

1º Un grand tableau d'échantillons de marqueterie faite au découpoir ;
2º Un grand tableau de broderies en acier poli ;
3º Un tableau de fermoirs fins et autres pour gibecières, bourses, etc. ;
4º Un cadre vitré contenant toutes espèces de chaînes en acier ;
5º Un tableau de glands, perles et grenats d'acier ;
6º Un assortiment de gibecières, coquilles, etc....

Dans la même manifestation, deux autres industriels avaient également présenté leurs produits : Mme Vve Schey, montrait un assortiment de bijouterie d'acier pour parure, garnitures d'habits, des boutons et des boucles, des poignées d'épées, etc. ; M. Provent présentait toutes sortes de bijouterie d'acier, des poignées d'épées, des boutons, des parures de dames, etc...

Le rapporteur du jury louait fort les productions de la maison Provent.

La beauté des produits de la fabrique de M. Provent, disait-il, qui date de 1740 et la supériorité du poli de ses bijoux d'acier ne laissent rien à désirer. M. Provent a successivement travaillé pour toutes les Cours de l'Europe.

Il paraît impossible d'atteindre une plus grande perfection, elle est même portée aujourd'hui au point que l'étranger tenterait vainement d'introduire la bijouterie d'acier en France, tant la différence des prix et du fini est en notre faveur ; aussi plusieurs riches commandes ont-elles été faites dans nos aciéries pour l'Italie, l'Espagne, la Prusse, la Russie et même l'Angleterre.

Il est à remarquer que si les aciers anglais sont employés concurremment avec ceux de France, le kilogramme d'acier superfin étant au prix de 3 francs et la plus riche parure complette en employant, à raison du déchet, pour une valeur de 6 francs ou 2 kilogrammes environ, le kilogramme d'acier de parure terminée, polie et parachevée s'exporte au prix de 5 à 6.000 francs.

Au reste les prix modérés des aciers polis de M. Provent, au-dessous du cours des aciers de toutes les fabriques étrangères et la supériorité de leur travail leur ont donné une très grande célébrité qui est justement méritée.

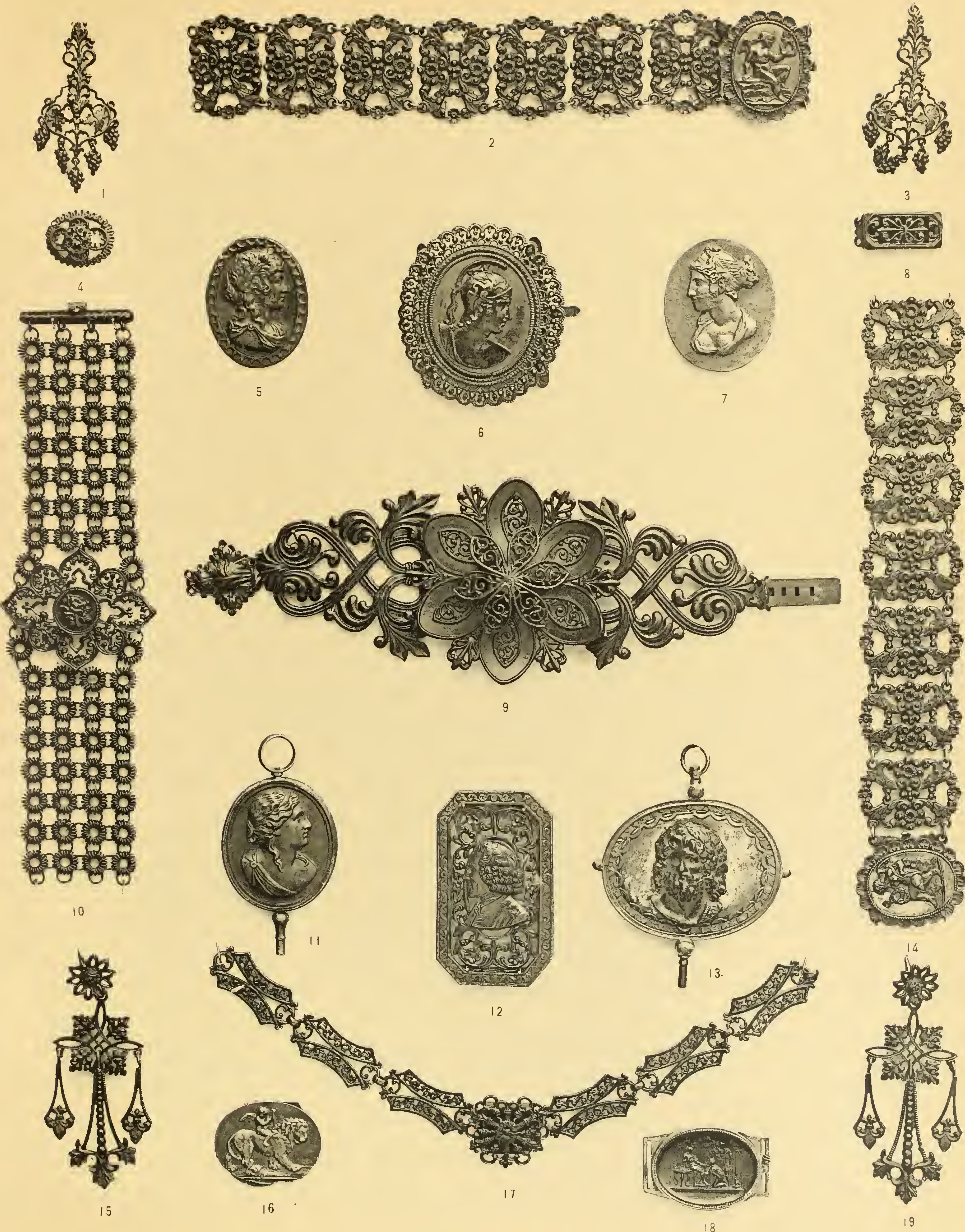
A l'Exposition publique des Produits de l'Industrie française qui eut lieu au Palais du Louvre en 1823, quatre fabricants se disputaient la faveur du public : Henry Stammler, de Strasbourg ; Frichot, déjà cité ; Poly, 113, rue du Faubourg-Saint-Martin et Jeandet, 67, rue du Faubourg-du-Temple. Tous quatre présentaient divers objets de bijouterie en acier poli.

NEUVIÈME PARTIE

BIJOUX EN FONTE DE BERLIN

I. — Bijoux patriotiques usités en France en 1789

On a beaucoup discuté sur l'origine des bijoux en fonte de Berlin qui eurent une grande vogue en Allemagne à la fin de l'année 1813 ; mais l'idée de remplacer, dans un but patriotique, les bijoux en métal



Bijoux en fonte de Berlin :
Bracelets, boucles d'oreilles, clefs de montre, briquets et fermoirs. 1813-1815.
(Collection H.-R. D'Allemagne.)

précieux par des parures faites en une matière pour ainsi dire dépourvue de valeur intrinsèque, remonte à une époque plus ancienne et c'est en France qu'elle naquit.

En effet, quand, en 1789, le Gouvernement fit appel à la générosité des citoyens pour la liquidation de la dette nationale, les dons patriotiques furent à l'ordre du jour : c'était à qui se dépouillerait le plus vite de ses curiosités, de ses joyaux, de ses boucles d'or ou d'argent pour les envoyer à l'Assemblée Nationale. Pour remplacer toutes ces parures on adopta des bijoux de cuivre et d'acier. (Voir Notice sur les boucles p. 45).

Ce n'est pas uniquement par modestie qu'à cette époque troublée on rejetait toute marque extérieure de richesse ; il ne faut pas oublier qu'au moment de la Terreur, de simples boucles d'argent aux souliers devenaient un signe accusateur d'aristocratie et, par conséquent, constituaient presque toujours un arrêt de mort contre celui qui avait ainsi osé braver l'opinion publique ; aussi, dans les bijoux comme dans tout le reste du costume, recherchait-on une certification de civisme, tant par la nature et la matière des objets que par les emblèmes qu'ils représentaient. Les croix que les femmes portaient au cou furent remplacées par des médaillons fabriqués avec des pierres provenant de la Bastille. On voyait des boucles d'oreilles figurant des faisceaux de licteurs, des triangles, des bonnets phrygiens : les pierres précieuses cédaient la place à des pendeloques en imitation de cristal. On fit des bagues et des bracelets émaillés aux trois couleurs avec inscriptions patriotiques et parmi tous les emblèmes égalitaires inventés à cette époque, on rencontrait, avons-nous vu, jusqu'à de petites guillotines.

Lorsque cette quincaillerie prétendue patriotique n'était pas en cuivre ou en acier, on la fabriquait en or de bas aloi, au titre de 10 à 12 carats.

II. — Vogue de la fonte dite « de Berlin » en 1813

En 1813, la Prusse, pour réapprovisionner son trésor anéanti par les guerres qu'elle avait soutenues contre Napoléon Ier, reprit l'idée de l'Assemblée Nationale française et, après la bataille de Leipzig, alors qu'elle voyait poindre la libération de son territoire, elle engagea ses citoyens à verser au Trésor tous leurs objets précieux. Enflammées par l'enthousiasme national, les dames allemandes remirent au Gouvernement leurs bijoux d'or et d'argent et à la fin de la guerre on leur donna en échange des broches, des bagues et autres objets en fer fondu portant cette inscription : « Gold gab ich fur Eisen, 1813. » (1)

(1) Depuis de longues années, M. Le Secq des Tournelles s'est attaché à réunir tous ces objets en fonte de Berlin et il y a eu un véritable mérite, car pendant très longtemps, ils ont été profondément méprisés par les amateurs. Dans les Pl. CCXXX à CCXXXIII, nous avons reproduit les pièces les plus importantes du Musée.

Les revers successifs de Napoléon furent célébrés par les Allemands par des médailles commémoratives des victoires des alliés. Ces médailles furent montées en chaînettes de montre et chacun les arborait avec fierté. La chaînette était formée de neuf médailles qui, à l'avers, représentaient une Victoire avec l'inscription : « Gott segnete die vereinigten Heere », tandis qu'au revers se trouvaient divers noms de batailles. Une médaille d'un module plus grand que les autres et quelquefois ovale formait breloque et portait la date commémorative de la bataille de Leipzig : 16-19 octobre 1813.

On fit de la même manière des colliers composés de dix-sept médailles plus petites, mais identiques. Ces médailles furent frappées par la librairie Jager, de Franckfort-sur-le-Mein.

Si les victoires des Alliés sur Napoléon vulgarisèrent l'emploi de la fonte de Berlin, elles ne furent pas cependant le prétexte de son invention, car depuis quelque temps déjà on fabriquait en Allemagne de menus objets et des bijoux en fer fondu et en filigrane de fer.

En 1810, le jour des funérailles de la reine Louise de Prusse, la comtesse Doenhoff portait un collier formé de feuillages et de fleurs joints par des attaches en filigrane de fer. Ce collier avait 40 centimètres de longueur.

D'autre part, la chronique raconte que la reine Louise de Prusse avait fait présent, quelque temps avant sa mort, à la comtesse Reichenbach Gescholtz, d'une croix en bronze noirci au milieu de laquelle se trouvait un médaillon en fer fondu représentant à l'avers le buste de la reine, tandis qu'au revers, une capsule dorée renfermait une boucle de ses cheveux.

Au printemps 1813, Rudolphe Verkmeister fit fabriquer à la fonderie royale de Glauwitz des anneaux nuptiaux en fer avec la légende : « Eingetauscht zum Wohl des Vaterlandes ». Ces anneaux étaient fabriqués avec l'autorisation de l'autorité militaire et étaient remis en échange des anneaux d'or.

A l'intention des intendants des hôpitaux militaires, on avait fait fabriquer des anneaux en fer portant, en guise de chaton, un petit bouclier en or avec une couronne de rayons et la légende « 18 octobre 1813 ».

On fit, en fonte de Berlin, d'innombrables objets: des breloques, des

---

colliers et bracelets, boucles de culotte et boucles d'oreilles, poignée de sonnette, briquets, clefs de montres, loupes, face-à-main, insignes divers, etc...

Comme nous le faisions observer plus haut, on ne s'est pas contenté de fabriquer en fonte de Berlin des objets destinés à la parure, on a cherché, avec cette matière, à faire concurrence au bronze : c'est dans ce but qu'ont été établis ces porte-montres, ces brûle-parfums, chandeliers, boîte à bijoux que nous avons reproduits. Pl. CCXXXIV.

On a fait également par le même procédé des statuettes d'illustres personnages, des Christ et autres objets religieux. (Pl. CCXXXIV.)

Cette fonte a été également mise en usage pour décorer les galeries de foyer si à la mode à l'époque de la Restauration. (Pl. CCXXXV.)



Bas-reliefs et camées en fonte de Berlin,
destinés à la décoration des boîtes, bagues, colliers et bracelets. 1813-1815.
(Collection H.-R. D'Allemagne.)

broches, des bagues, des bracelets, des bourses, des colliers, des boucles d'oreilles, des croix de toutes sortes, des médaillons, des cachets, des boutons de manchettes, des statuettes, des bustes, des boucles, des médailles, des plaques commémoratives, des chaines de montres, des clefs de montres, des boites, etc...

III. — La bijouterie en fer fondu en France au XIXe siècle

L'industrie de la bijouterie en fer fondu ne resta pas longtemps l'apanage exclusif de l'Allemagne et dès l'année 1819, nous voyons qu'à Paris on savait fort bien fondre les médailles, les camées et autres accessoires du costume.

Dans le *Rapport du Jury d'admission* à l'Exposition du Louvre en 1819, nous trouvons sur ce sujet, les renseignements suivants :

L'art de couler les médailles en fonte a fait en Prusse les plus rapides progrès et a été promptement porté à la perfection. Mais nos fondeurs et ciseleurs ne sont pas restés longtemps en arrière et M. Richard (fondeur rue aux Fèves, n° 11, en la Cité), nous prouve que nulle difficulté ne peut l'arrêter en ce genre.

DIXIÈME PARTIE

BOUCLES

I. — Les fermaux ou fermillets

Au Moyen Age on désignait sous le nom de « fermail ou de fermillet » les accessoires de la toilette que nous connaissons sous le nom de boucle. Ces objets occupèrent une place importante dans la parure des deux sexes.

Le fermail, dit M. Victor Gay, dans son *Glossaire*, est le joyau d'un ordre de chevalerie, une agrafe de chape, un chaton, un médaillon reliquaire, une applique sur des gants d'évêque, un pentacol, une boucle comme les fermaux du blason, une attache de robe ou de manteau, le joyau central d'une couronne ou d'un diadème, le chapeau et la couronne elle-même lorsqu'elle n'est qu'un objet de parure féminine, enfin la pièce d'orfèvrerie qui pendant quatre siècle, servit, dans le costume du couronnement des rois de France, à fixer sur l'épaule droite le manteau appelé *«soc»*.

Les usages du fermail étaient multiples car tantôt il servait simplement d'ornement et était porté en évidence, soit sur le costume, soit sur le chapeau; tantôt, au contraire, il était employé à supporter la bourse ou une cassolette.

1280. — Anciennement on avoit accoustumé de vestir et parer les espousées — on donnait à l'espousée un anneau, une couronne et un fermail —. Le fermail estoit

une ceinture en laquelle y avoit un fermail d'or ou d'argent, selon la qualité des personnes, parce qu'alors on avoit accoustumé de porter des ceintures de tout or ou d'argent, quelque riches que fussent les époux ou espousées, dont on remarque le vieil proverbe, que bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée, c'est-à-dire enrichie de clous et fermail d'or. (Boutillier. *Somme rurale.*)

1380. — Et si eust pour le prix un fermail à pierres précieuses, que Mme de Bourgogne prit en sa poitrine. (Froissart.)

1380. — Un fermail d'or à pendre les bourses à la poitrine, escrit de lettres, des noms aux trois Roys de Coulongne, garny de quatre balays à iiij diamans. (Laborde. *Glossaire.*)

1401. — Un fermeillet d'or pour pendre clefz et bourses pour la royne d'Angleterre. (*Cptes royaux.* De Laborde. *Glossaire.*)

1461. — Avoit sur son chief (Charles VII) un chapeau de bieure gris, fourré de satin vermeil et sur le devant étoit un petit fermail sur lequel il y avoit un fort beau et riche diamant. (*Math. de Coucy.*) (De Laborde. *Gloss.*)

Quand le fermail avait un usage uniquement décoratif, on le désignait plus particulièrement sous le nom d'affiche ou d'enseigne :

1330. — Sur quoi lon met un affichail
Qui autrement est dit fermail
(*Guill. de Guigneville.*)

1427. — Pour affiches et enseignes dudit lieu de Nostre-Dame de Hal, pour distribuer aux gens de l'ostel de MdS (le duc de Bourgogne). XX. s. (De Laborde. *Glossaire.*)

Les boucles ont joué un rôle très important tant dans le costume militaire que dans le costume civil. Dans les cimetières mérovingiens on trouve d'énormes boucles en fer plaquées d'argent et quelquefois enrichies de pierres cloisonnées. Les archéologues discutent pour savoir si on se trouve en présence d'accessoires du costume masculin ou féminin ; il ne faudrait pas être trop absolu et déclarer que toutes ces belles boucles retrouvées dans les fouilles ont uniquement appartenu à des guerriers ; d'après de récentes découvertes, il semble, au contraire, prouvé qu'elles ont souvent fait partie du costume féminin.

II. — Corporations se livrant à la fabrication des boucles

Dans le *Livre des Métiers* d'Estienne Boileau (1260), nous apprenons que les boucles étaient fabriquées par deux corps de métier distincts : l'un de ces corps se réservait la fabrication des boucles en fer, l'autre celle des boucles en cuivre et en laiton :

1260. — Quiconques veut estre fonderes et moleres à Paris, c'est à savoir de boucles et de mordans, de fremaus, d'aniaus, de seaux et d'autre menue œvre que on fait de coivre d'archal, estre le puet franchement. (E. Boileau, 94.)

En 1292, on comptait, à Paris, trente-deux ouvriers fabriquant des boucles ; en 1313, on n'en comptait plus que seize.

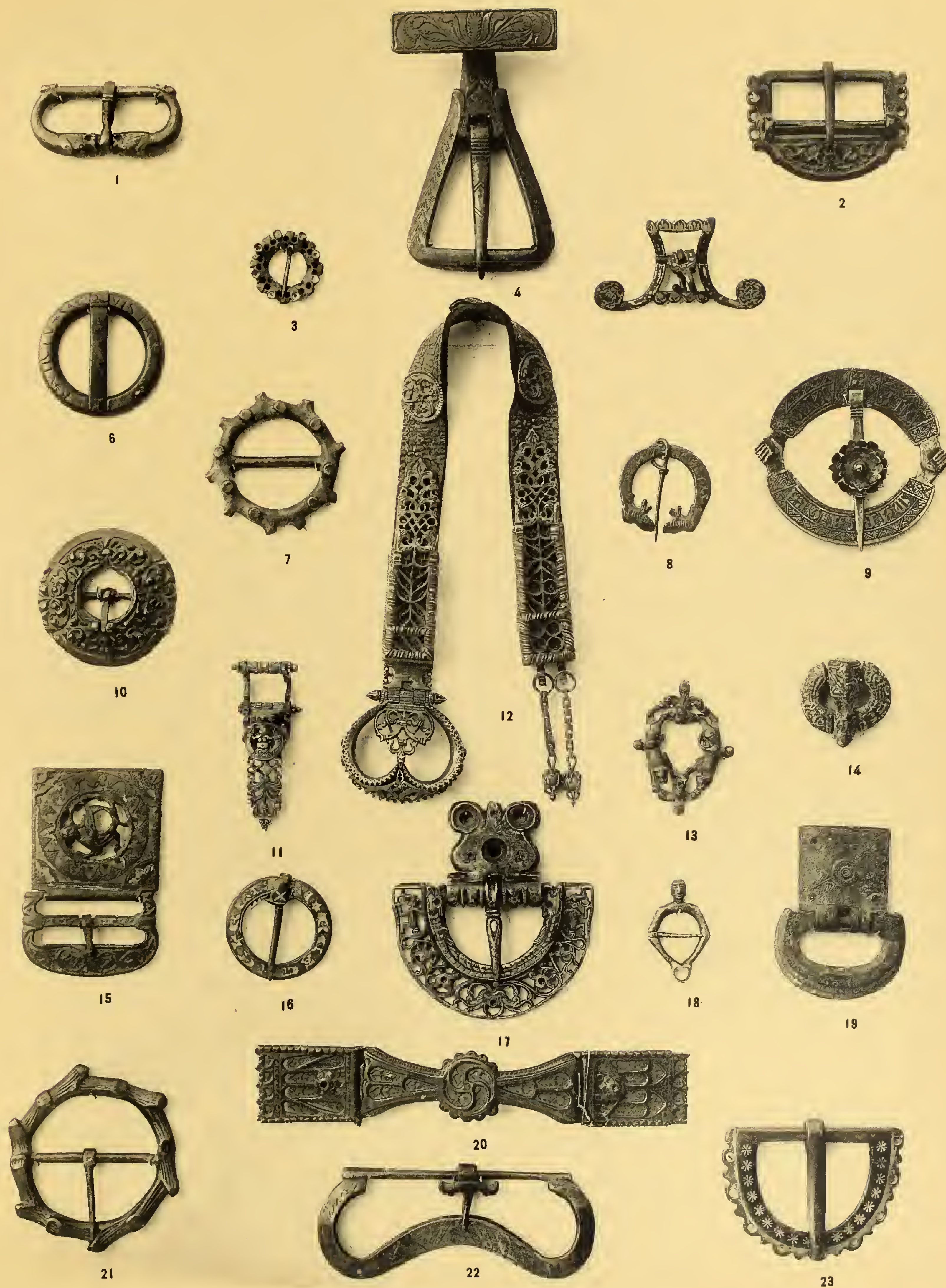
Les boucles en métal précieux étaient l'apanage exclusif des orfèvres, malgré les protestations des merciers, qui prétendaient s'ériger le droit de s'occuper de cette fabrication.



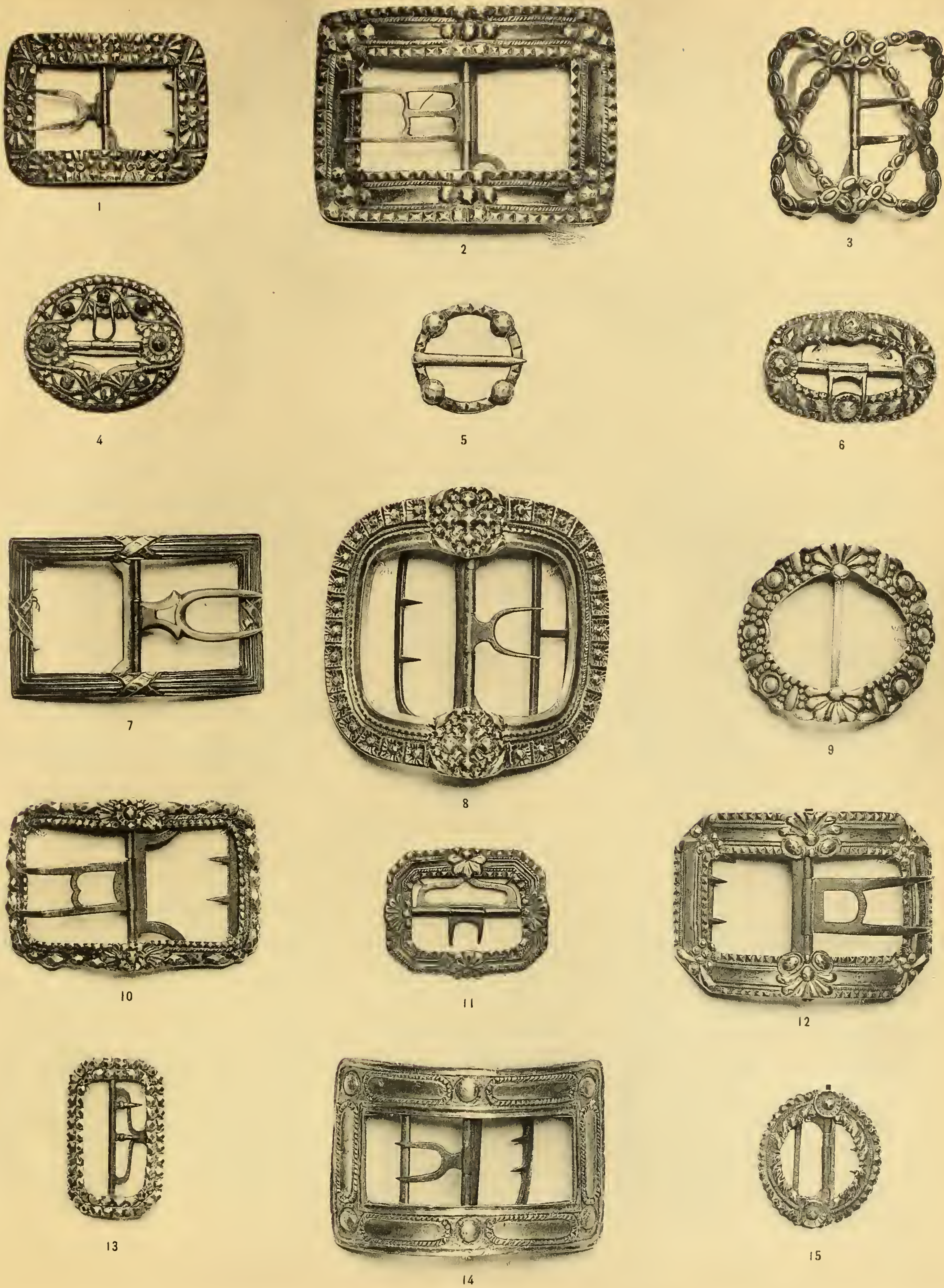
Boucles, agrafes et fibules de l'époque romaine. Bronze vert.
(Collection H.-R. D'Allemagne.)



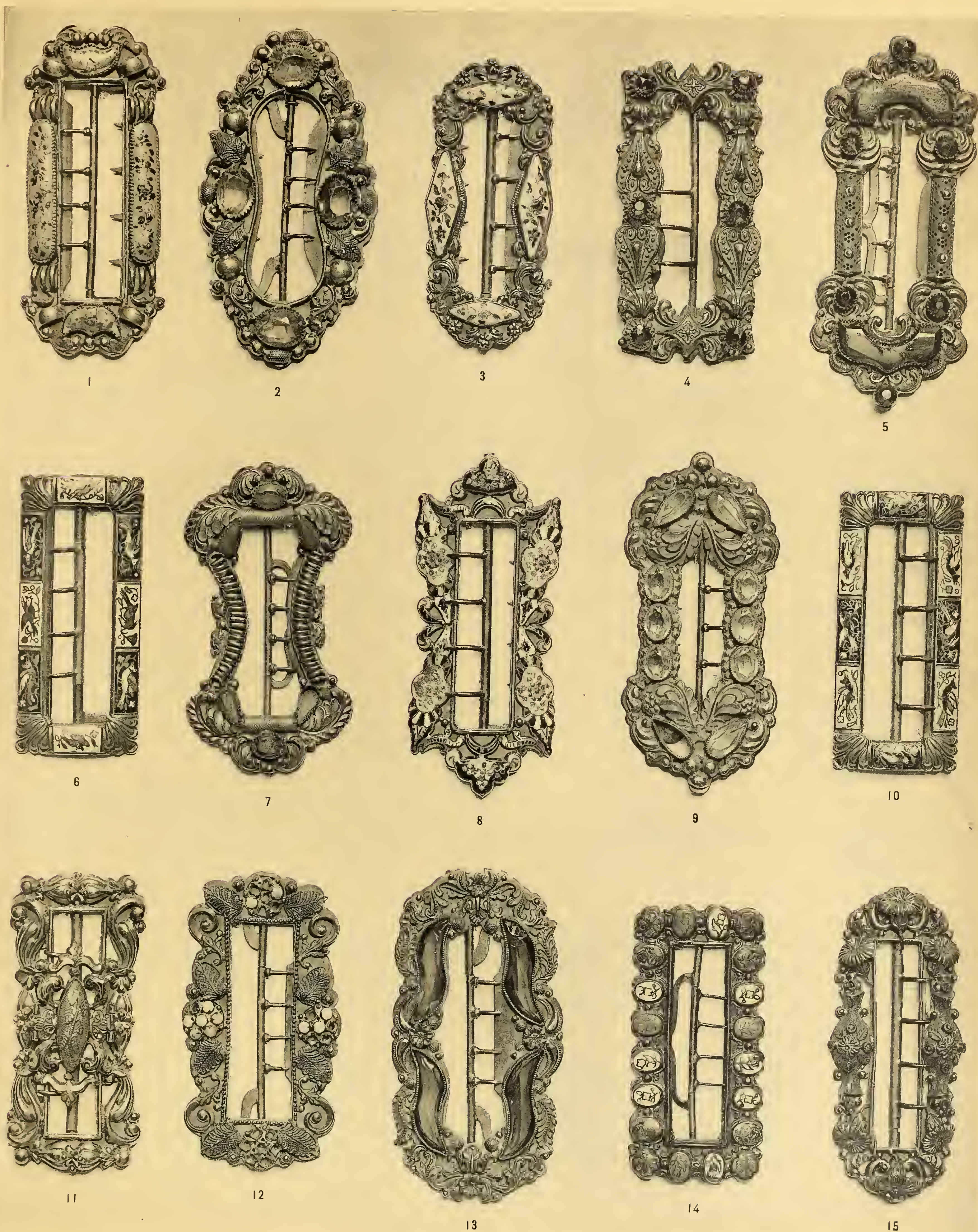
Agrafes, boucles, ferrets de ceintures, fibules et rouelle. Bronze vert. Du IXe au XIVe siècle.
(Collection H.-R. D'Allemagne.)



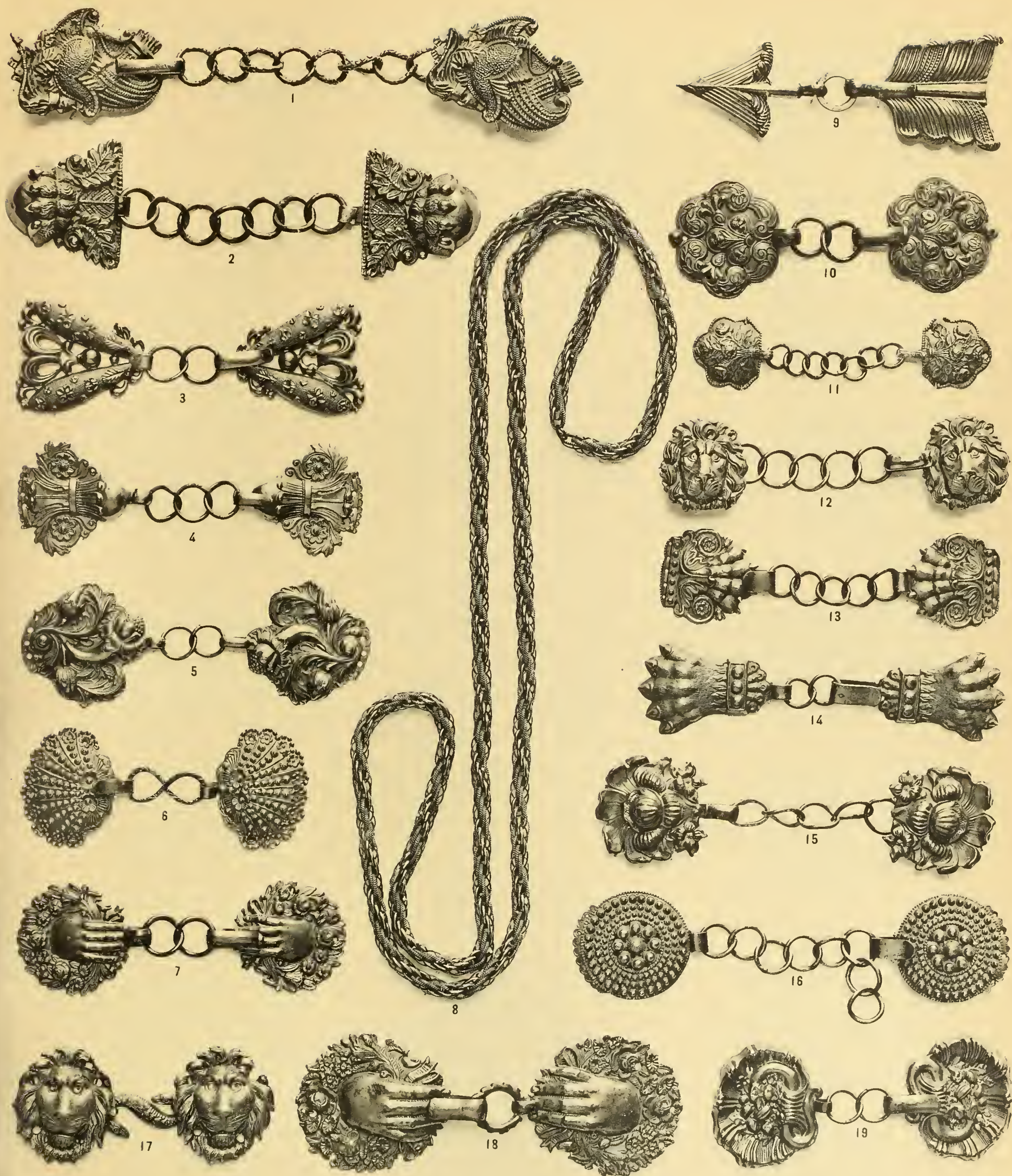
Chef-d'œuvre de maître ceinturier.
Boucles du XII[e] au XVI[e] siècle. Bronze patiné. Travail allemand ou rhénan.
(Collection Albert Figdor.)



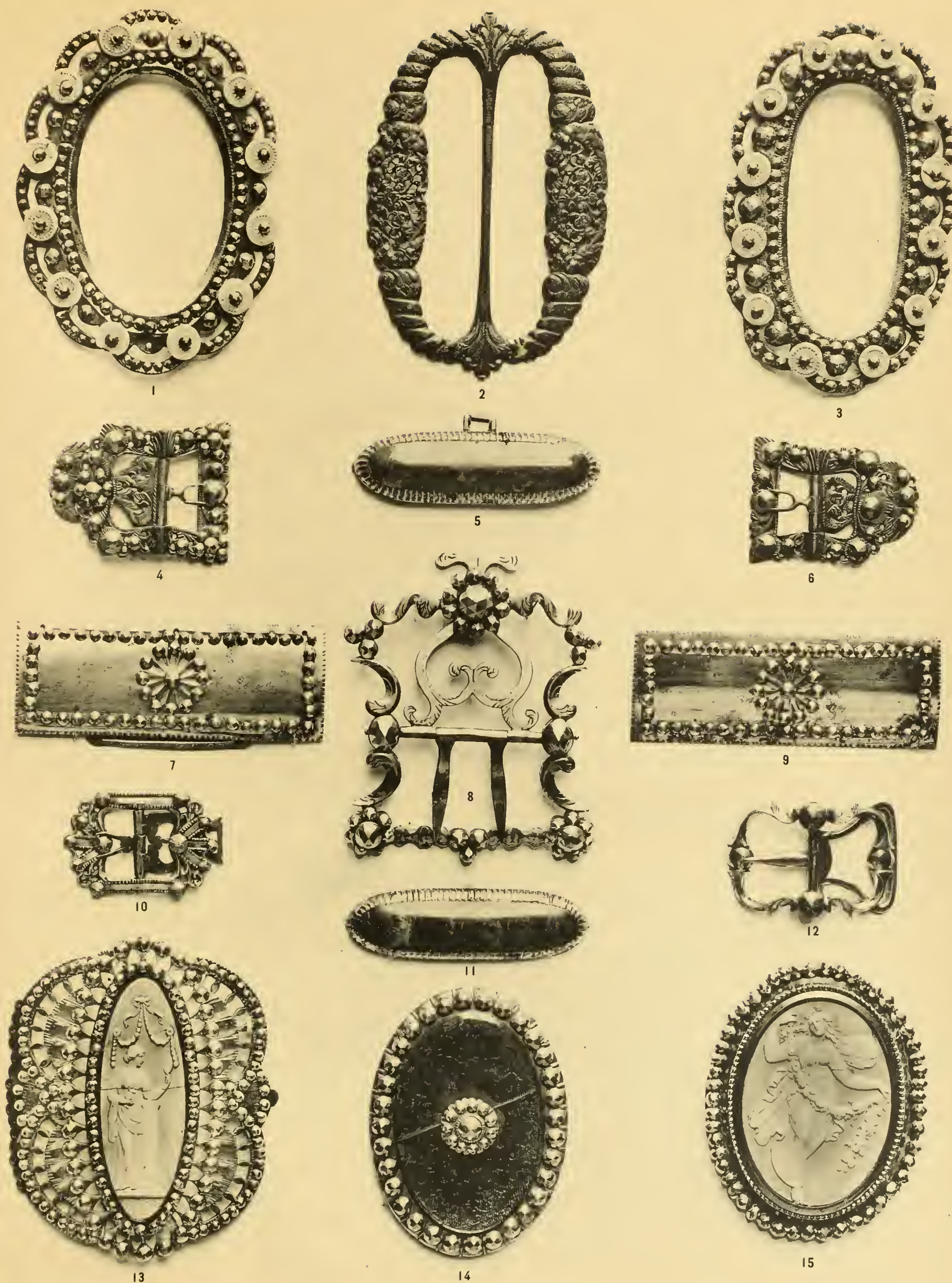
Boucles de ceinture ou de souliers en argent ciselé, décorées de clous taillés à facettes. XVIII[e] siècle.
(Collection H.-R. D'Allemagne.)



Boucles de ceinture en cuivre estampé et doré garnies d'émaux ou de pierres fausses. Époque Louis-Philippe.
(Collection H.-R. D'Allemagne.)



Agrafes de manteaux en cuivre estampé et doré. Chaîne formée de cannetille en cuivre doré. Epoque Restauration.
(Collection H.-R. D'Allemagne.)



Boucles en acier garnies de perles taillées à facettes. — Boucles de harnachement en fonte ciselée (n° 2).
Boucles de chaussures en cuivre gravé et clouté (n°s 4 et 6).
Boucles de ceinture décorées de plaques de Wedgwood. XVIIIe siècle.
(Collection H.-R. D'Allemagne.)

III. — Boucles de ceintures, de baudriers, de ceinturons, de culottes, et de souliers

La boucle a été un accessoire indispensable autant de la toilette des hommes que de l'accoutrement féminin. C'est la boucle, en effet, qui permet de mettre exactement à la taille la ceinture aussi bien que le baudrier et ce modeste objet rend des services aussi multiples que discrets : c'est pour cette raison qu'il convenait de lui faire suivre la mode d'aussi près que possible.

Les hommes, qui ont moins l'occasion de se parer de bijoux que les femmes, ont eu, au moyen des boucles, la possibilité de montrer qu'eux aussi savaient orner avec goût leur personne et, au XVIIIe siècle, la boucle agrémentait aussi bien le ceinturon de leur épée que leur culotte et leurs souliers.

Les boucles de souliers semblent avoir été les bijoux qui subirent le plus les caprices de la mode. Elles apparurent au XVIIe siècle et leur succès alla sans cesse grandissant jusqu'au moment de la Révolution.

Le plus souvent les boucles étaient en argent, serties de pierres fausses, mais il y en avait en or, en émail et en acier ornées de diamants.

IV. — Les boucles au XVIIIe siècle

Le luxe des boucles se répandit sous la Régence, car la forme gracieuse des chaussures particulières aux gens de qualité, se prêtait à ce raffinement.

Pendant tout le XVIIIe siècle, les boucles de ceintures furent aussi très en faveur : elles étaient serties de strass et souvent de rubis et de diamants.

Au temps de Louis XVI, la mode des boucles prit une grande extension ; on en fabriqua alors en acier poli garni de perles taillées à facettes, en émail de Saxe et en porcelaine de Wegdwood. (1).

A partir de 1785, le *Journal des Dames et des Modes* nous met au courant des boucles les plus recommandables.

---

(1) La collection des boucles a vivement séduit M. Le Secq des Tournelles qui en a abondamment pourvu les vitrines de son musée. Nous ne pouvions faire mieux que de le suivre dans cette voie et nous avons reproduit près d'une centaine de boucles dans les sept planches qui ont été consacrées à cet accessoire de la toilette. (Pl. CCVII à CCXIII.)

Les boucles les plus anciennes et celles dont le travail nous a paru le plus captivant sont les boucles de ceinturon de chasse dont plusieurs sont en acier finement ciselé ; l'une d'elles représente le profil de Henri IV soutenu par les amours (n° 6109) ; une autre boucle d'un travail particulièrement précieux est le n° 6113 ; elle est décorée de trophées d'armes et de drapeaux. Avec la boucle n° 6114, nous voyons l'emploi du métal précieux servant à tracer d'ingénieux dessins sur l'acier bleui. (Pl. CCVII.)

La Pl. CCVIII, nous montre les spécimens de boucles de culottes et des boucles de souliers ; l'une d'entre elles est garnie de strass.

Les boucles en acier garnies de plaquettes de Wedgwood ou de Sèvres sont amplement représentées dans la planche CCIX et l'on ne sait trop ce que l'on doit le plus admirer, de la finesse et de la correction du dessin ou de la perfection de l'exécution céramique.

Les boucles en acier garnies de miniatures occupent les Pl. CCX, CCXI et CCXII ; elles sont pour la plupart ovales et garnies de perles taillées à facettes.

La planche CCXIII nous montre des exemples de boucles jumelées dans lesquelles les deux médaillons sont reliés par une partie rigide épousant la courbure de la taille.

Le *Cabinet des Modes*, du 1er mai 1786, se faisant l'écho de la faveur dont jouissait les boucles pour l'ornementation du costume masculin nous dit, en effet :

Les femmes pourraient reprocher aux hommes de changer de boucles de souliers autant qu'elles changent de bonnets et de chapeaux.

A cette époque, la mode faisait fi des boucles rondes, carrées ou à huit pans et le *Cabinet des Modes* nous donne ainsi la description des boucles les plus recherchées :

On les fait d'un ovale parfait, aussi large que long ; on en fait en *lacs d'amour*, partie étant taillée à facettes et pointes de diamant, et l'autre en perles ; à deux rangs taillés à facettes en diamants ; à rosettes taillées en pointes de diamants ; enfin à quatre rangs de perles taillées à facettes et à pointes de diamants.

V. — Boucles de chapeaux

Mais les boucles n'étaient pas seulement employées pour les ceintures, les souliers et les culottes, bientôt on en orna les chapeaux :

Une mode prend fortement aujourd'hui, dit le *Cabinet des Modes* du 15 juin 1786, c'est celle de porter au chapeau, sur le côté gauche, une boucle d'acier de toute la longueur de la forme du chapeau et qui tient attachée une grande rosette de ruban noir de la même longueur.

A peu près à la même époque, on avait coutume, en Espagne, de fixer près de l'un des bords du chapeau une boucle en strass affectant assez exactement la forme d'une agrafe.

VI. — Boucles symboliques et boucles d'actualités

En 1788, les boucles se portaient rondes, ovales, rectangulaires, carrées, à pans coupés, garnies au milieu de losanges, de demi-ronds, de chiffres ou d'arabesques. Les boucles du dernier goût sont tour à tour :

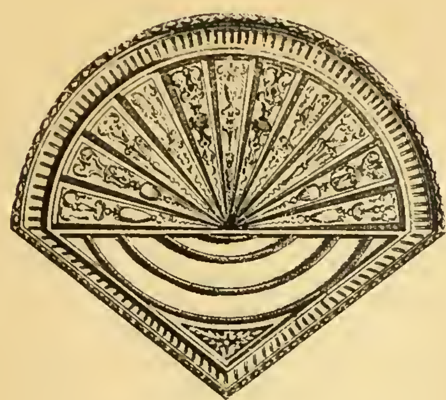
La boucle « à la chinoise », large ovale au milieu duquel était un losange où étaient attachés un L et un M majuscules (elle aime).

La boucle à guirlandes, ovale allongé, garni au dedans et au dehors de guirlandes et de rosettes ;

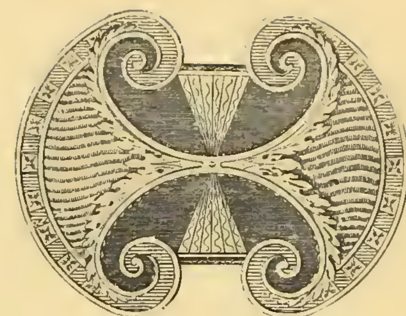
La boucle « aux nœuds d'amour » qui était formée « d'un large ovale orné de mille rosettes réunies, liées en haut et en bas par un gros nœud d'amour fait d'olives d'argent, dont les unes sont entourées de petites cordes et les autres taillées à facettes ».

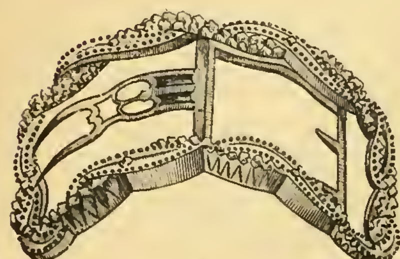
En 1789, vient la boucle « aux coquilles » qui était composée « d'un hexagone ou cercle à six pans, de roses d'architecture et d'un rond au milieu qui sert à porter les coquilles ».

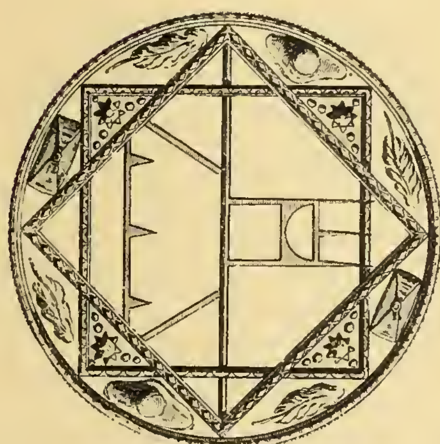
Au mois de mai 1789 apparut la boucle « aux petits pages ». A cette époque, on prenait la peine de baptiser d'un nom en vogue les accessoires du costume et bien souvent les journaux de modes déplorèrent cet abus :

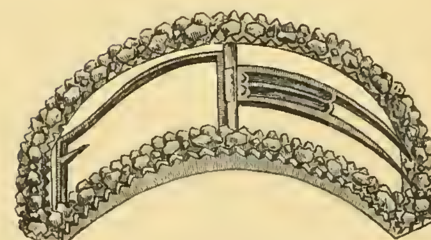

1

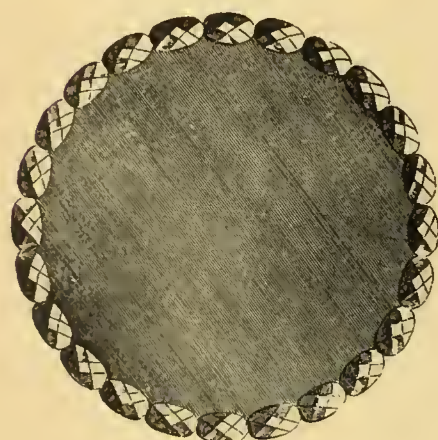

2

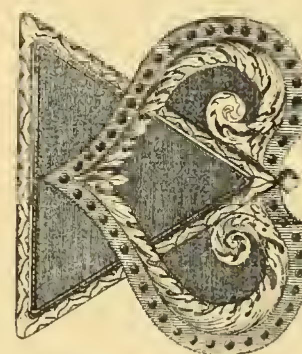

3

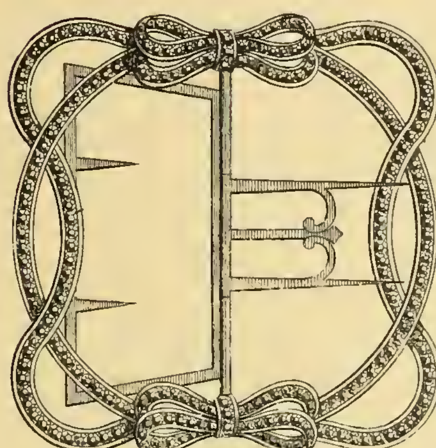

4

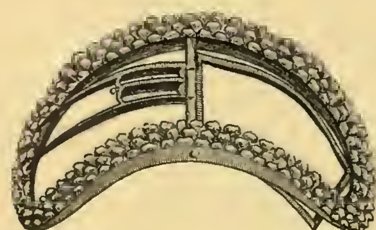

6

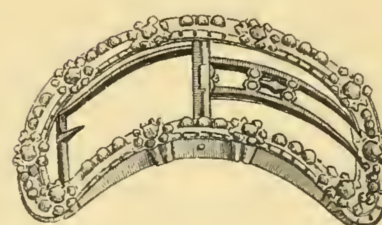

5

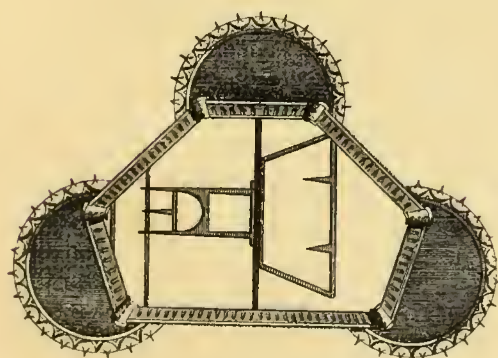

7

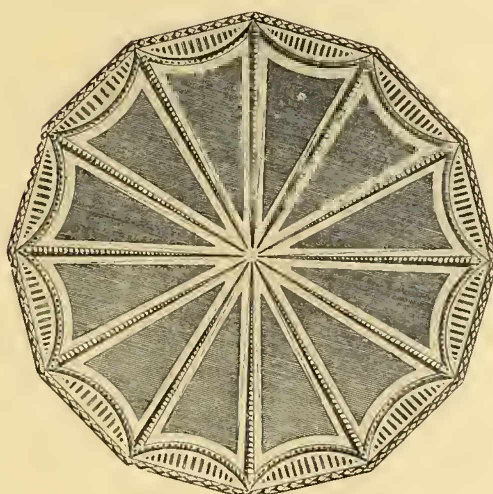

8

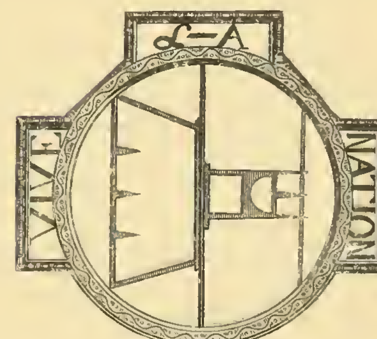

10


9


11


12


13



14

Modèles de boucles d'actualité : 1. Boucle aux Arabesques. — 2. Corbeille à fruits. — 4. Boucle aux Lacs d'amour.
6. Boucle aux Petits pages. — 8. Boucle au Tiers-État. — 10. Boucle aux Nœuds d'amour.
12. Boucle à la Bastille. — 14. Boucle « Vive la Nation ». D'après le « Cabinet des Modes » de 1788.

C'est chose étrange, déclare le *Magasin des modes nouvelles* du 1er mai 1789, que les variations qu'éprouvent les boucles (à souliers) aujourd'hui et les formes qu'on leur donne. On en fait aux Petits Pages, nom d'une comédie qui a assez de succès, à la Noblesse, aux Coquilles, à la Tartare, aux arabesques, etc...

La boucle « aux petits pages » était constituée par un rond parfait au milieu duquel se trouvaient inscrits deux carrés enlacés. Les intervalles situés entre les angles des carrés, sur le pourtour, étaient décorés de chapeaux et de plumets qui formaient alors la coiffure des petits pages.

VII. — Les boucles sous la Révolution

Après la prise de la Bastille, les boucles devinrent pendant un temps le reflet des événements politiques. C'est ainsi que fut lancée la mode de la boucle « à la Bastille » qui est signalée par le *Magasin des Modes* du 11 novembre 1789. Cette boucle représentait un fort à trois tours garnies de créneaux. Sur chacune d'elles étaient figuré un canon. Les tours étaient séparées par des plate-formes massives. Une plate-forme portait sur le cou-de-pied et une tour descendait sur le pied.

A cette date apparut aussi la boucle « au Tiers Etat » : elle représentait une équerre enlacée dans un cœur fait d'ornements architecturaux. Cette boucle avait la prétention de désigner l'art de l'architecture, allusion sans doute à la mission que s'était donnée le Tiers Etat.

Cependant les bijoutiers ne trouvèrent pas ces manifestations assez claires et, pour marquer leur civisme, ils ne craignirent pas de surcharger leurs boucles d'inscriptions. Les cris de joie : « Vive la Nation » qui avaient remplacé ceux de « Vive le Roi », leur donnèrent l'idée de créer les boucles « A la Nation ». Sur un cercle massif, décoré simplement de dessins en zigzag gravés, ils avaient placé, en triangle, quatre petits tableaux portant en caractères découpés : « Vive la Nation ».

VIII. — Interdiction de porter des boucles en métal précieux

Mais bientôt on se lassa de ces excentricités et pendant un temps les boucles furent abandonnées par les élégants. La contribution des boucles d'argent que faisaient les bons citoyens sur l'autel de la Patrie, avait amené la mode des boucles de cuivre unies, sans dessins ni guillochage et présentant pour toute variante une forme à huit pans. Nombre de personnes qui avaient fait don de leurs boucles d'argent refusaient absolument de porter d'autres boucles et préféraient attacher leurs souliers avec des cordons ou des rubans noirs. L'histoire de cet abandon civique d'une parure jugée jusqu'alors comme indispensable, est assez curieuse pour que nous nous en fassions l'écho.

C'est sur la proposition du député d'Ailly, que l'Assemblée Nationale

émit un vote exigeant que tous les députés abandonnassent leurs boucles d'argent au profit des caisses du Trésor. Le 22 novembre 1789, la séance de l'Assemblée s'ouvrit par le don patriotique qu'avait fait le maréchal de Maillé de ses boucles d'or.

L'enthousiasme fut grand et le lendemain dimanche 23, de zélés patriotes n'hésitèrent pas à arrêter, dans les rues de Paris, plusieurs passants pour leur arracher leurs boucles d'or et d'argent. L'émoi fut tel, que le maire de Paris et la police durent prendre une ordonnance pour défendre d'arrêter dans les rues les citoyens des deux sexes. (*Livre Journal de Mme Eloffe, marchande de modes*, publié par le comte de Reiset, t. I, p. 460).

L'exemple donné par le maréchal de Maillé fut suivi par tout le monde et quelques jours après le *Journal de la Cour et de la Ville* publiait la note suivante :

> Le district des Cordeliers et de Saint-André-des-Arts se sont empressés de suivre l'exemple de l'auguste Assemblée Nationale. En conséquence, ils ont arrêté que tout citoyen de leur arrondissement serait tenu de porter à leur district, en offrande à la Nation, leurs boucles d'argent dont le dépôt serait confié à des Commissaires nommés à cet effet.
>
> *Nota.* — Nous présumons que tous les citoyens de Paris vont s'honorer désormais de n'avoir que des cordons à leurs souliers ; on pourra les reconnaître à cette marque, comme à la cocarde de la Liberté.

La *Chronique de Paris* évaluait à 40 millions le nombre des boucles d'argent du royaume.

M.M. de Goncourt (*Histoire de la Société française pendant la Révolution*) racontent qu'un cordonnier de Poitiers, en présentant deux paires de boucles, s'écria :

> Celles-ci ont servi à tenir les tirans de mes souliers ; elles serviront à combattre les tyrans ligués contre la Liberté.

IX. — Boucles en or et en argent

Cependant cette discrétion ne devait pas être de longue durée car, dès l'année 1804, l'argent lui-même était réputé vil métal et on ne voyait que des boucles en or sur les souliers des gens distingués :

> Les boucles ne sont plus d'argent, dit le *Journal des Dames et des Modes* du 15 Nivose An XII, la nouvelle mode est d'avoir des boucles en or où, sur un fond mat, se relève en bosse un dessin étrusque ou une suite d'étoiles brillantes et détachées. Pour être à la mode la boucle doit présenter la forme d'un carré long avec coins arrondis.

X. — Boucles garnies de peintures, de miniatures ou de fixés

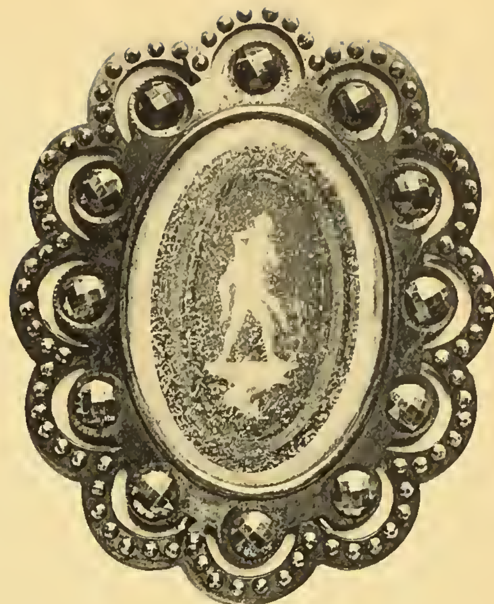
Souvent on rencontre des boucles ornées de miniatures sous verre ; quelques-unes sont simplement peintes à la gouache, mais d'autres, plus brillantes, pourraient appartenir à ce genre de fixé qui est décrit par Jaubert



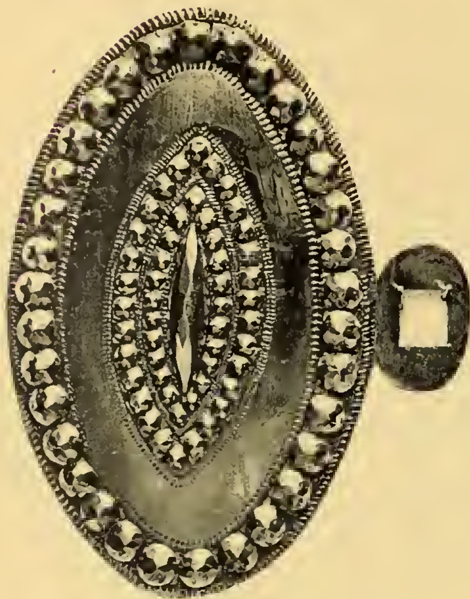
1



2



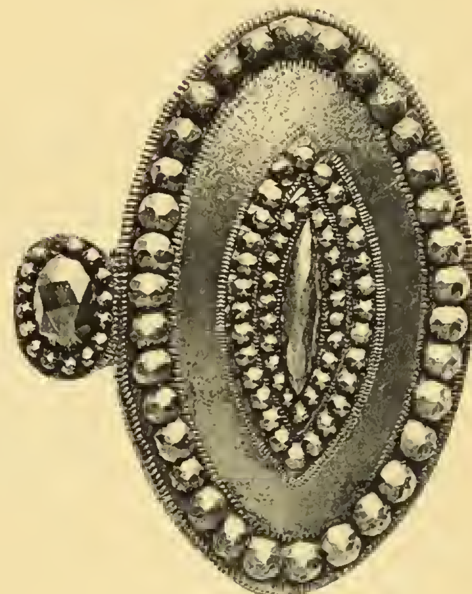
3



4



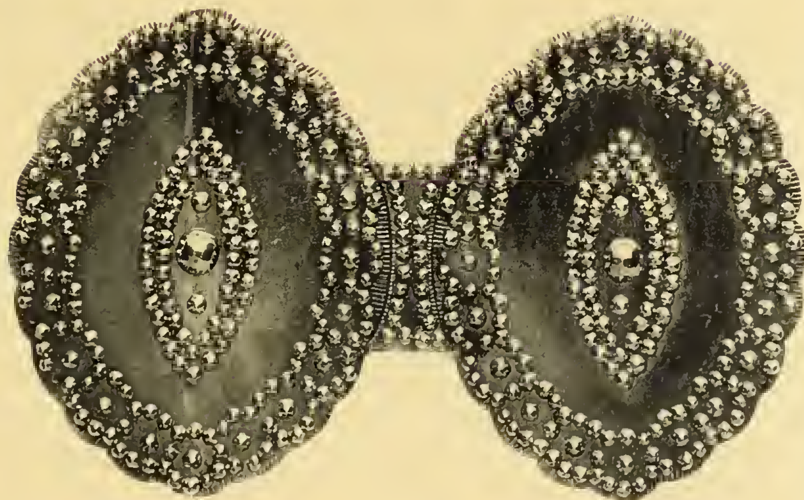
5



6



7

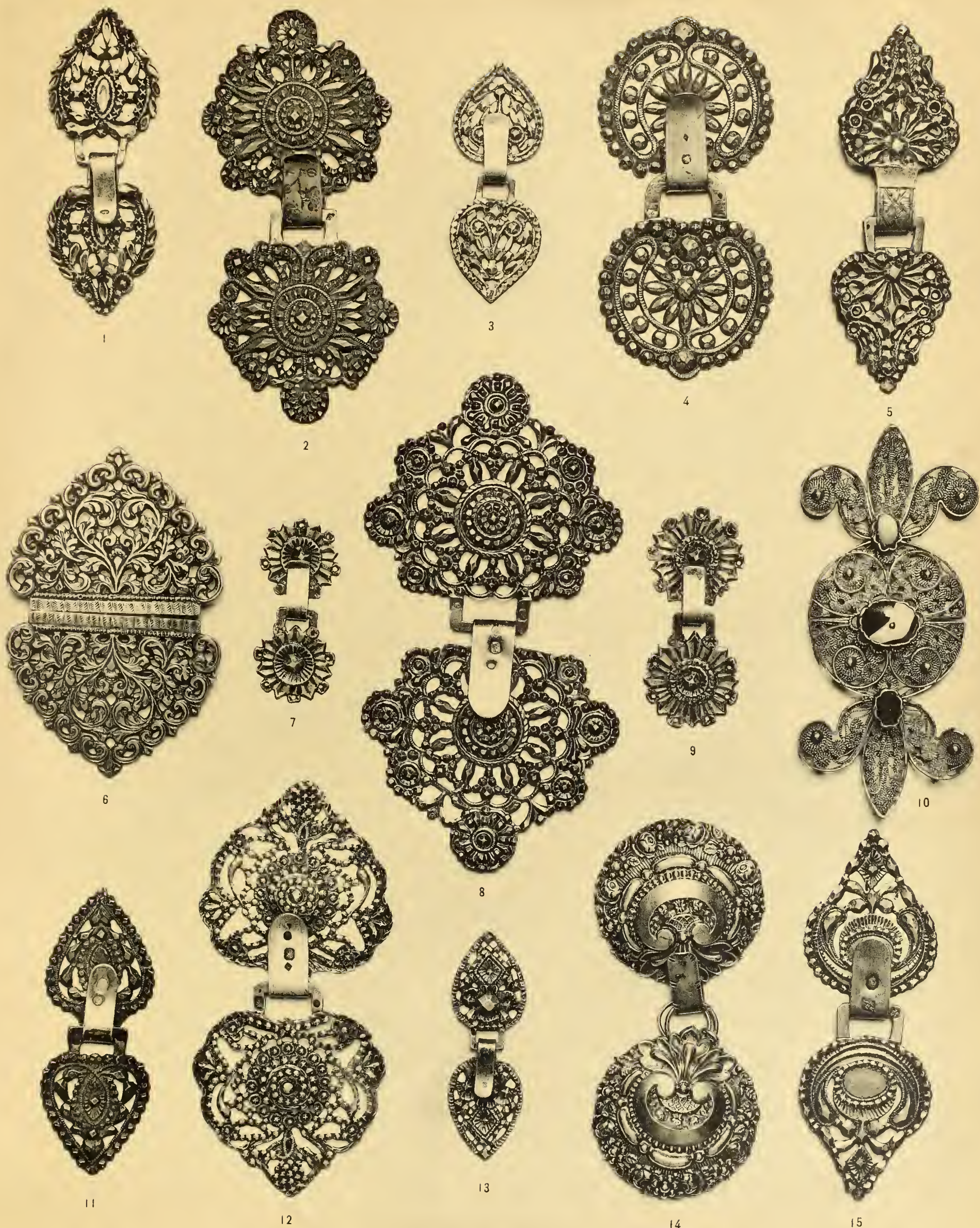


8



9

Boucles de ceinture en acier garnies de perles taillées à facettes.
Elles sont décorées de peintures, d'émaux ou de plaques de Wedgwood. XVIIIe siècle.
(Collection H.-R. D'Allemagne.)



Agrafes de manteaux en argent repercé ou filigrané.
Plusieurs sont estampées en imitation du décor des perles taillées à facettes. XVIIIe siècle.
(Collection H.-R. D'Allemagne.)

au mot « migniature » et avait été mis en pratique par Vincent Montpetit (*Dict. des Arts et Métiers*) :

Le sieur Vincent Montpetit a trouvé le secret de peindre à l'huile les sujets les plus petits, et de les rendre aussi parfaits qu'il est possible, en n'employant que l'huile absolument nécessaire pour attacher la couleur, en excluant toutes sortes de vernis, et couvrant ses tableaux d'un crystal qui y est adhérent par le moyen d'un très léger mordant passé à un certain degré de chaleur.

Pour voir sous ses yeux l'effet que doit produire le brillant du cristal, il peint au travers de l'eau qui ôte à ses couleurs l'excès d'huile qui leur serait nuisible, et fait que sa peinture, vigoureuse dans ses teintes, saillantes dans ses traits, moelleuse dans son coloris, ne peut jamais s'altérer. Les premiers ouvrages qu'il a faits en ce genre sont trois portraits de Louis XV qu'on a trouvés si beaux qu'on les a jugés dignes d'être conservés parmi les bijoux de la couronne.

La peinture au « fixé » a été très en honneur à la fin du XVIIIe siècle et au commencement du XIXe siècle ; elle réclamait un tour de main extrêmement délicat, puisqu'elle devait être exécutée sur un taffetas très fin et recouverte ensuite d'une glace avec laquelle elle faisait si intimement corps, que quand la glace venait à se briser, la peinture était irrémédiablement perdue.

XI. — Emploi des plaques de porcelaines de Wegdwood et de Sèvres dans la décoration des boucles

Nous avons vu que, dans le décor des boucles, on employait, à la fin du XVIIIe siècle, des plaques de porcelaine dont les sujets se détachaient en blanc sur fond bleu. Ce produit céramique est universellement connu sous le nom de « Wedgwood ». Wedgwood était un industriel anglais qui, né de parents potiers, s'était ingénié à perfectionner la céramique au double point de vue de la pâte et des formes. Parmi ses inventions, il convient de citer surtout la terre de fer et les grès cérames, qui ont gardé son nom et qui nous occupent actuellement ; ils obtinrent un très grand succès au moment de leur apparition. C'est probablement à l'imitation des productions de Wedgwood que la Manufacture nationale de Sèvres a fabriqué des plaques de porcelaine à décor blanc sur fond bleu, qui sont plus estimées encore maintenant par les amateurs que les productions de la fabrique anglaise.

A l'Exposition publique des produits de l'industrie française au Palais du Louvre, en 1823, deux fabricants de boucles et menus objets en acier étaient représentés :

M. Pointiez, 8, rue du Vertbois, à Paris, avait exposé des bagues et des boucles en acier ;

M. Duméril, de Saint-Julien-du-Sault (Yonne) avait exposé des boucles d'acier poli et un éventail tout en acier.

ONZIÈME PARTIE

CEINTURES

I. — La ceinture accessoire du costume ecclésiastique, militaire et civil

La ceinture a joué un rôle important aussi bien dans le vêtement liturgique que dans le costume militaire ou civil. Les chevaliers portaient souvent des ceintures ornées de pièces armoriées. Une statue du XIIe siècle, placée au portail de la cathédrale de Chartres, nous donne des renseignements curieux sur la manière dont était fixé cet accessoire.

Jusqu'au XVe siècle, la ceinture était une pièce obligée du costume civil, du costume militaire et l'un des insignes de la chevalerie.

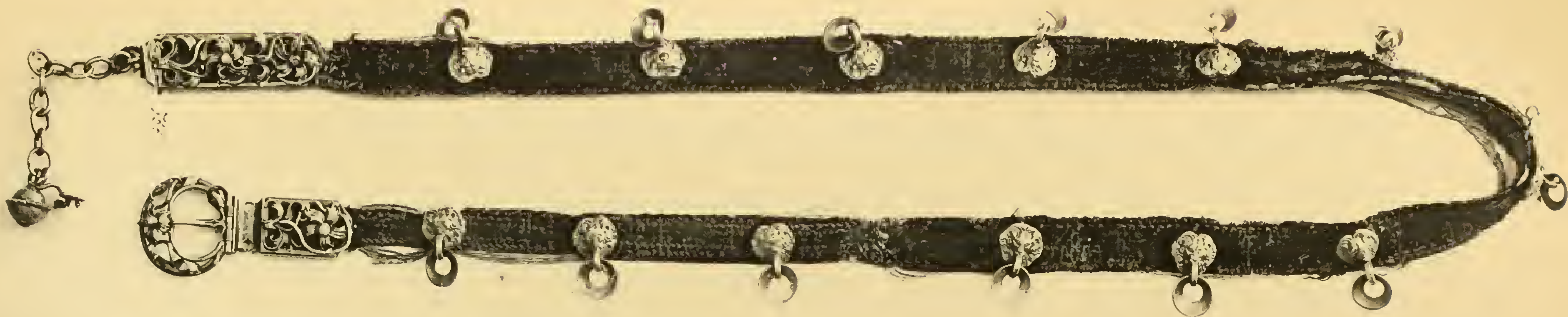
La garniture, formée de la boucle, du mordant et des trépas ou passants, la ferrure du tissu composée de clous, de plaques historiées, de banquelets ou barrettes transversales, enfin tous les détails d'orfèvrerie et de ciselure rendaient fort précieuse cette partie complémentaire et très évidente de l'ajustement des deux sexes.

Dans le tissu des ceintures, lorsqu'il n'est point formé de pièces métalliques montées à charnière, on fait usage de toute matière textile, de cuir et même de cheveux. Les ceintures pour la danse et pour la joute sont ordinairement munies de sonnettes ou de grelots. Pour les fiançailles on les orne, comme celle du trésor de Conques, de barrettes à mains jointes. Les ceintures de deuil sont émaillées de larmes et de devises. Enfin dans un but de dévotion ou de préservation, la ceinture, jusqu'à une époque très voisine de la nôtre, fait partie des objets pieux, des remèdes ou des talismans. (Gay. *Gloss.*)

II. — Les ceintures au Moyen Age : Corporations qui les fabriquaient

Au XIIe siècle, la ceinture était simplement nouée à la taille, par devant. Un peu plus tard elle est retenue par une boucle et devient un objet de première nécessité. Les femmes y attachaient alors leur aumônière, leurs clefs, leur petit miroir d'or, d'argent ou d'acier poli ; les hommes y fixaient une foule d'objets de telle nature que leur ceinture semblait un symbole de leurs moyens d'existence. Estienne Pasquier écrivait à ce sujet :

Nos ancêtres avoient accoustumé de porter en leur ceinture tous les principaux outils de leurs biens. L'homme de robe longue son escritoire, son cousteau, sa gibbecière, ses clefs... Le semblable faisoit le marchand et le gendarme, son espée et son escarcelle. Tellement que de notre ceinture despendoient tous les instrumens qui servent à vivre, à conserver et à entretenir nos familles.

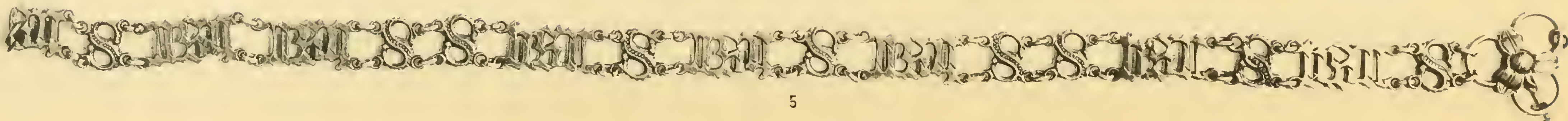

1


2


3



4


5

Ceintures formées de plaques d'orfèvrerie en argent repoussé, ciselé, émaillé ou découpé. xve et xvie siècles.
(Collection Albert Figdor.)

La ceinture jouait un rôle important dans certaines manifestations de la vie civile ; c'est ainsi que la veuve qui voulait renoncer à la succession de son mari allait solennellement déposer sur la tombe de celui-ci ses clefs, sa bourse et sa ceinture.

Au Moyen Age, les seigneurs et les riches bourgeois possédaient des ceintures tissées de soie et d'or ; elles étaient toutes couvertes de riches plaques d'orfèvrerie. Les bourgeois de condition modeste se contentaient de ceintures en cuir.

Les précieuses ceintures étaient fabriquées par les orfèvres, mais pour les petites gens, c'étaient les corroyeurs qui confectionnaient les ceintures blanches, rouges ou noires, en tissu agrémenté d'argent et garni d'ornements en fer ou en cuivre.

A la fin du XIII[e] siècle, les corroyeurs prennent le nom de ceinturiers. Leur métier est élevé en corporation et pour parvenir à la maîtrise le candidat doit confectionner « une ceinture de velours à deux pendans, à huit boucles par le bas des pendans, la ferrure de fer limée et percée à jour à feuillages encloués dessus et dessous, les clous avec leur contrerivet, le tout bien poli ». (*Livre des mestiers*, d'Etienne Boileau).

III. — Le demi-ceint

Au début du XIV[e] siècle, la mode détrôna les ceintures au profit du demi-ceint qui, à cette époque, n'était qu'une ceinture plus étroite que celle en usage alors. Ces objets étaient d'une très grande richesse, ainsi qu'on le constate dans l'*Inventaire des meubles de Charles V*.

1380. — Ung demy seinct d'or qui fut de Mme Marie de France, jadis fille du roy, où il a 147 perles, 8 saphirs, 2 balaiz ; ou pendant à un balay, pes. 1 m. 3 o.

Un demy seinct d'or qui fut à la royne Jeanne de Bourbon, assiz sur un tissu noir ou quel a une chesneste à façon de fleurs de liz et un cueur garny de perles, de balaiz et de saphirs, pes. 2 m. 2 o.

Ung autre demyseinct d'or qui fut à lad. dame, lequel est à charnières, garny de perles, esmeraudes et rubis d'Alixandre et sont les deux boucles esmaillées à bleuaiz et au bout de la chayene un saphir, pes. 1 m. 5 o. (*Inv. de Charles V.* N° 56-61 et 62.)

Dans la seconde moitié du XV[e] siècle, le demi-ceint désignait une ceinture ordinaire comme largeur, mais presque toujours formée de chaînons de métal ; sur le côté pendaient d'autres chaînes plus fines à l'extrémité desquelles étaient attachés une foule de petits objets. Olivier de la Marche dans *Le Parement des Dames* nous en donne cette description pittoresque :

Un demy ceingt qui soit noir en couleur
Aura ma dame pour son noble corps seindre
Ferré tout d'or de ducas ou meilleur

Le demy ceingt ne doit le corps estraindre
Mais soustenir les faictz et supporter

Des mistères que dame doit porter.

Le ceingt soutient les menuz ustensilles
Et les utilz dont dames sont garnies
A les servir comme femmes subtilles.

Ces « mistères », ces « menuz ustensilles », ces « utilz », ce sont l'espinglier ou pelote, la « bource qu'on dit une aulmosnière », le couteau dans « une gaine gente » enfin les amulettes...

Quand le demi-ceint fut adopté par la petite bourgeoisie, on y suspendit d'étranges reliques. Une pièce satirique publiée en 1622 (1) décrit en ces termes l'attirail compliqué dont la femme d'un marchand chargeait son demi-ceint :

32 clefs, une bource où dedans il y avait toujours du pain bénit de la messe de minuit (2), trois tournois fricassés (pièce de monnaie cassée) une éguille avec son fil, deux dents qu'elle ou ses aieuls s'estoient fait arracher, la moitié d'une muscade, un clou de girofle et un billet de charlatan pour pendre au col pour guérir la fièvre.

Dès le début du XVIIe siècle, le monde élégant abandonna le demi-ceint qui devenait plus à la mode que jamais parmi les femmes du peuple et les servantes. Les pauvres filles n'avaient guère d'autre bijoux que le demi-ceint, mais si quelques-unes le portaient en argent, la plupart d'entre elles devaient se contenter du demi-ceint d'étain ou de laiton.

Le demi-ceint d'argent était un joyau très recherché par les chambrières et il semble que cet objet était le but de leurs suprêmes désirs. *Les Caquets de l'Accouchée* (1622) nous donnent les renseignements suivants à ce sujet, en nous faisant assister aux doléances d'une servante :

Quand nous avions servy sept ou huit ans et que nous avions amassé un demy ceint d'argent et 100 escus comptant, tant à servir qu'à ferrer la mule (3), nous trouvions un bon officier sergent en mariage ou un bon marchand mercier. (Edouard Fournier. *Variétés hist. et litt.*)

Le demi-ceint représentait une valeur assez considérable, car dans la « *Conférence des Servantes de Paris soubz les charniers Saint-Innocent* », une d'elles déclare avoir eu « un demy ceing de 22 escus qu'elle perdit à la foire Saint-Germain en jouant à la blanque ». (Ed. Fournier, *Variétés hist. et litt.*).

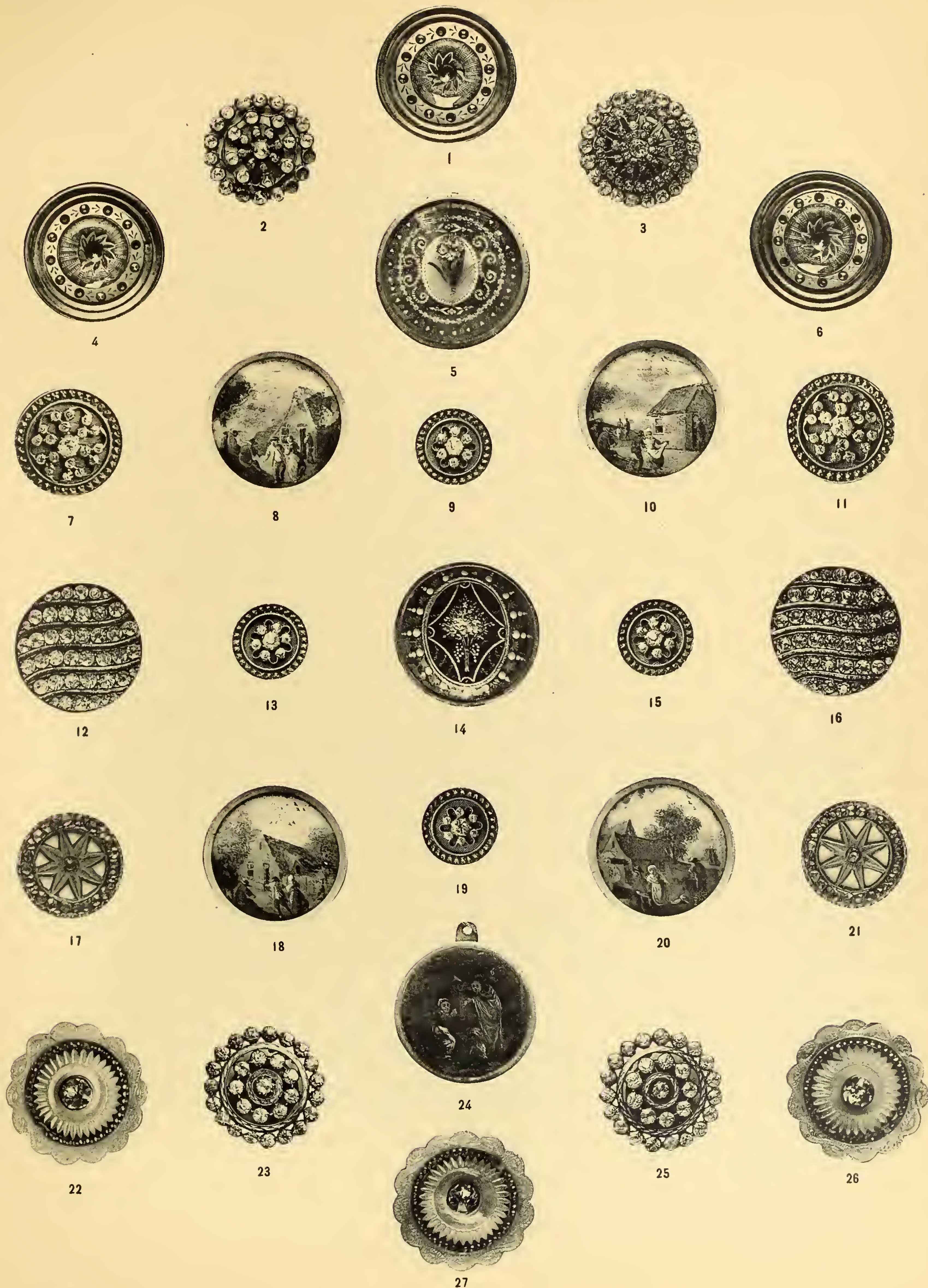
La mode du demi-ceint ne survécut pas au règne de Louis XV.

IV. — Larges ceintures munies de boucles

A la fin du XVIIIe siècle, la mode exigeait qu'on portât de très larges ceintures avec boucles de grandes dimensions et le *Cabinet des Modes* du 1er septembre 1786, nous en donne ainsi la description :

---

(1) *La chasse au vieil Grognard de l'antiquité.* (Ed. Fournier. *Variétés hist. et litt.*)
(2) Le pain bénit de la messe de minuit avait entre autre vertu, celle de préserver de la rage.
(3) Traduction vulgaire : faire danser l'anse du panier.



Boutons en cuivre et en argent
agrémentés de miniatures, de bouquet de fleurs séchées et de strass. — Boutons en nacre. XVIII[e] siècle.
(Collection H.-R. D'Allemagne.)

Les dames portent une large ceinture attachée par devant avec de larges boucles ou plaques comme celles des ceinturons des gardes suisses.

Au début du XIXe siècle, on en était revenu aux ceintures en étoffe et *Le Miroir des Grâces* (1811), nous les décrit ainsi :

Les ceintures aujourd'hui sont ordinairement de velours, de ruban ou d'autres étoffes, nouées par derrière. On en voit quelques-unes fixées par devant avec des agrafes d'or, d'argent ou d'acier, rarement enrichies de pierreries, mais quelquefois de camées, de portraits et figures de caprices (1).

DOUZIÈME PARTIE

BOUTONS

I. — Leur emploi dans le costume au Moyen Age. — Corporations se livrant à leur fabrication

Il est peu d'accessoires du costume qui aient laissé moins de traces que les boutons communément employés, car, étant donné leur usage constant et, souvent, le peu de valeur de la matière utilisée à leur fabrication, ils étaient voués, dès leur apparition, en quelque sorte, à une prompte et irrémédiable disparition.

A l'origine, les boutons étaient d'une valeur si minime que les poètes, pour indiquer qu'une chose était de vil prix, disaient qu'elle « n'était pas prisée un bouton ». Ce dicton, cependant, ne devrait pas être pris au pied de la lettre, car les riches chaperons, chapes, jaques, pourpoints et manches de robes du XIVe siècle étaient agrémentés de boutons d'une importance et d'une valeur que justifiaient aussi bien la matière employée, que le fini de leur exécution.

Si l'on considère les statues du XIIe siècle qui décorent les piliers de nos cathédrales et notamment celles de Chartres, on est étonné de voir à quel point les manches des robes des dames étaient ajustées sur les bras, qu'elles moulaient exactement. Le secret consiste en ce que les élégantes d'alors

---

(1) Le Musée Le Secq des Tournelles possède quelques ceintures en acier, mais elles ne remontent pas au delà de l'époque Directoire.

Pl. CCXLIV, nous voyons une ceinture formée d'une bande d'acier flexible, garnie de deux doubles rangs de perles taillées à facettes entre lesquels sont inscrits de place en place des médaillons garnis de fixés, soit de forme ronde soit en écusson.

Les ceintures en toile d'acier qui sont reproduites Pl. CCXLVI sont de l'époque Louis-Philippe : elles sont munies de fermoirs en acier poli garnis de perles taillées à facettes suivant la mode du jour.

faisaient coudre leurs manches sur elles, après avoir endossé leur robe. Ces manches, extrêmement collantes jusqu'au coude, étaient garnies d'une rangée de très petits boutons.

Dès le milieu du XIIIe siècle, les fabricants de boutons s'étaient unis en corporation et le *Livre des Mestiers*, d'Etienne Boileau, nous donne quelques détails sur leur industrie.

En 1282, il était interdit aux clercs, par le Concile de Tarragone, de porter des boutons d'or, d'argent ou de tout autre métal.

Au XIVe siècle, la chape des femmes était garnie d'une cinquantaine de boutons et le pourpoint des hommes n'en comptait pas moins de 78, dont 20 pour chaque manche. Ces garnitures étaient dénommées des « boutonneures » et dans les inventaires on en rencontre d'assez nombreuses mentions.

1353. — A Pierre Boudet, orfèvre, pour XX boutons d'or, pour une boutonneure à surcot, pour ma dicte dame (la reine). (*Cptes royaux.*)

1379. — XI paires de boutonneures, c'est à sçavoir IX paires pour manteaux et II paires pour chappes, dont l'une boutonneure pour chappe à L boutons chacun bouton d'un glan d'or et de III perles. Item l'autre boutonneure pour chappe est de L boutons en manière de frezette et une perle dessus. (*Inventaire de Charles V.*) (De Laborde. *Glossaire.*)

Les parures de boutons que possédaient Marguerite de Hainaut, Jeanne de Boulogne et Jeanne d'Evreux, devaient être de véritables joyaux d'un grand prix, car ils étaient constellés de pierres précieuses ou de perles.

A cette époque, la fabrication des boutons de métal précieux était réservée aux orfèvres.

Les boutonniers fabriquaient les boutons d'archal, de laiton et de cuivre, tandis que les pâtenostriers établissaient les boutons de corne, d'os et d'ivoire.

Au XVIe siècle, c'étaient les passementiers-boutonniers-enjoliveurs qui faisaient les boutons considérés par les petites gens comme un objet d'utilité. La fabrication des boutons de métal précieux était toujours réservée aux orfèvres.

Outre les boutons de métal précieux, on employait également des boutons de verre.

1420. — 11 gros boutons d'or d'ouvraige de Venize, plains de must, au bout de chacun a une grossette ronde perle et 20 autres moindres boutons d'icelle façon plains de must, au bout de chacun des quelx a une petite perle, pes. tous ensemble 6 o. 10 est.

2 boutons d'or faits à demi rond de l'ouvraige de Venize et sur chacun d'iceulx à une perle, poisant 6 o. 6 est. (*Inv. de Philippe le Bon.*)


1


2


3


4


5


6


7


8


9


10


11


12

Boutons en fer-blanc contenant des miniatures sur ivoire
représentant des cartes à jouer disposées en trompe-l'œil. Fin du XVIII[e] siècle.
(Collection H.-R. D'Allemagne.)

II. — Les boutons d'orfèvrerie au XVIe siècle

Sous François Ier, les boutons d'orfèvrerie étaient fort en honneur ; le roi commanda un jour à Jacques Polin, orfèvre, demeurant sur le Pont-au-Change, 13.600 boutons d'or qui devaient être employés « à semer une robe de veloux noir ». (Franklin, *Vie privée*).

On faisait également à cette époque de fort beaux boutons émaillés, si nous nous nous en rapportons au prix qu'ils coûtaient :

1530. — A Pierre Gedoyn, orfèvre, demeurant à Paris, 12 livres tournois pour l'or et la façon de 8 boutons d'or en façon de roulleaux esmaillez de noir avec lectres antiques semées par dessus l'esmail, pour servir à robbes. (*Compte des menus plaisirs du Roi*, f. 9.)

Sous Henri III, les boutons se couvrirent, comme les bijoux, d'emblèmes funèbres, mis à la mode par le roi, lui-même, à la mort de sa favorite.

Dans les comptes de l'argenterie de ce roi, on relève la mention suivante :

1583. — 18 douzaines de gros boutons d'argent, façon de teste de mort, pour servir à mectre aux robbes (de la mascarade du roi) à 2 escus la douzaine. (Gay. *Gloss. arch.*)

A cette époque, les boutons d'émail étaient des plus répandus et Palissy, dans son ouvrage *De l'Art de la terre* (p. 307), nous conte ainsi la cause de leur vulgarisation :

Considère aussi un peu les boutons d'esmail (qui est une invention tant gentille), lesquelz au commencement se vendoient 3 francs la douzaine. Or d'autant que ceux qui les inventèrent ne tiendrent leur invention secrette, un peu de temps après, la convoitise du gain ou l'indigence des personnes fust cause qu'il en fut fait si grande quantité qu'ils furent contraints les donner pour un sol la douzaine, tellement qu'ils sont venus à tel mespris qu'aujourd'hui les hommes ont honte d'en porter et disent que ce n'est que pour les belistres, parce qu'ils sont à trop bon marché.

III. — Les passementiers-boutonniers travaillent, concurremment avec les orfèvres, à la fabrication des boutons au XVIIe siècle

En 1653, lors de la revision de leurs Statuts, les passementiers-boutonniers étaient autorisés à fabriquer entre autres choses :

Toutes sortes de boutons à vases et à olives, à l'aiguille, à l'étoile, à la turque, à point de Milan, à roses, à carreaux, à grappe, à tête de more, à la moresque, à la royale, à l'indienne, en lacs d'amour, à la polinaise, à longues queues... et toutes sortes de boutons lacés et garnis, à fanfreluches et à cordelières, et de toute autres façons qui se font au crochet, au doigt, à l'aiguille et au dé... Toutes sortes de moules à boutons, tels que glands, poires, pommes, vases, olives, coulants, etc...

A cette époque, on se plaisait à orner les boutons de petites scènes de genre.

1659. — 1.200 gros paquets de boutons à queue, tant de cannetille que de soie... et dans leur enseigne on voyait la figure d'un homme l'espée à la main qui remettait dans un sac quantité d'argent dont une grande partie estoit comptée sur une table, avec cette inscription : *Si non auro saltem, gladio quærenda libertas.* (*La Révolte des Passemens.* Ed. Fournier. *Variétés hist. et litt.*)

Les boutons en orfèvrerie, extrêmement ornés et délicatement travaillés à jour, qui étaient très en honneur pendant tout le milieu du XVIIe siècle, se virent remplacés, dans le dernier quart de cette période, par des boutons unis dont la face antérieure était ornée d'une petite rosace. (*Mercure Galant*, année 1673).

A la fin du règne de Louis XIV, les boutons devinrent de luxueux objets de parure et dans les *Registres des pierreries et présents du roy*, conservés au ministère des Affaires Etrangères, des mentions nombreuses montrent jusqu'où le grand roi avait poussé le goût du luxe, à la fin de son règne :

3 février 1685. — Montarsy remet au roi 24 boutons d'un diamant chacun, valant 138.030 livres.

7 mai 1685. — Fait et livré par le sieur Bosc six boutons d'un diamant 30.000 livres.

26 juillet 1685. — Livré par Montarsy au marquis de Seigneley pour le Roi 75 boutons d'un diamant 586.703 livres.

26 juillet 1685. — Montarsy fournit pour la veste du Roi 48 boutons d'or enrichis d'un diamant chacun et 96 boutonnières dont 48 composées de 5 diamants chacune et 48 d'un seul, pour 185.123 livres. (Maze Censier. *Le Livre des collectionneurs.*)

Le luxe des habits de Louis XIV était inouï et le jour où il reçût l'ambassadeur de Perse, il portait sur son habit pour 12 millions et demi de diamants. Cet habit, composé « d'une estoffe or et noir brodée de diamans, était si pesant, dit Dangeau, que le roi en changea aussitôt après son dîner ». (*Journal de Dangeau*, 15 février 1715).

A la fin du XVIIe siècle, la mode était de porter des boutons fabriqués avec la même étoffe que celle de l'habit. C'est alors que les passementiers, que la décadence des boutons de soie appauvrissait, protestèrent et le 25 septembre 1694, le roi, exauçant leurs vœux, fit une déclaration interdisant aux ouvriers de faire et aux particuliers de porter aucun bouton qui ne soit de soie, à peine pour les premiers de 500 livres d'amende dont les deux tiers appartiendraient au dénonciateur et pour les seconds, d'une amende de 300 livres.

La découverte, en 1695, qu'on fabriquait des boutons au métier, provoqua une nouvelle plainte des passementiers et le roi, faisant de nouveau droit à leurs doléances, prit un arrêt interdisant toute fabrication de boutons à l'aide d'un métier.

IV. — Boutons de grande taille ornés de miniatures au XVIIIe siècle

Si les boutons n'eurent pas d'histoire sous le règne de Louis XV, sous celui de Louis XVI, ils firent beaucoup parler d'eux. On les portait énormes, larges comme un écu de 6 livres, afin de prêter plus facilement à la déco-


1


2


3


4


5


6


7


8


9


10


11


12

Boutons ornés de miniatures représentant des sujets militaires encadrés dans une bordure filigranée et perlée. Début du XIXe siècle (Collection H.-R. D'Allemagne.)

ration qu'on leur donnait. On les fabriquait en acier travaillé, en marcassite, en vernis Martin, en métal précieux. Le comte d'Artois, qui fut plus tard Charles X, toujours à l'affût des extravagances, s'était fait faire une garniture de petites montres en guise de boutons.

Dans *Les Mémoires secrets*, dits de Bachaumont, on relève de curieux récits sur l'emploi des boutons.

La manie des boutons est aujourd'hui poussée à un ridicule extrême. Non seulement on les porte d'une grandeur énorme, comme des écus de 6 livres, mais on en fait des miniatures, des tableaux, en sorte qu'il y a telle garniture d'un prix incroyable.

Il est de ces garnitures qui représentent les médailles des 12 Césars, d'autres des statues antiques, d'autres les Métamorphoses d'Ovide. On a vu au Palais-Royal un cynique offrir impudemment sur ses boutons les 30 figures de l'Arétin, ce qui obligeait les femmes honnêtes de détourner les regards dès qu'elles approchaient de lui. Les jeunes gens romanesques, à l'imitation des anciens chevaliers, portent sur leurs boutons le chiffre de leur maîtresse. Il est des farceurs qui, avec des lettres de l'alphabet, forment de plats rébus tels qu'on en voyait autrefois sur les écrans. En un mot la fabrique des boutons est aujourd'hui un travail d'imagination qui exerce merveilleusement l'esprit du compositeur et de l'acheteur et qui devient ensuite dans la société un texte de conversation inépuisable.

A la même époque, le peintre Klingslet fit des boutons à double détente dont on pouvait à volonté changer la décoration.

Honoré Fragonard peignit pour un marquis une garniture délicieuse de petits bergers Watteau. Enfin, Feuillet de Conches (*Causeries d'un Curieux*, t. II, p. 195), nous apprend qu'une jeune pupille, tout fraîchement échappée du couvent, offrit en présent, à son fiancé, une suite de tableau de Greuze exécutée sur l'émail avec une finesse et un goût exquis.

Avant d'être le peintre favori des Incroyables et de la société impériale, Isabey connut des moments difficiles. A l'époque où, artiste obscur, il était obligé de demander au travail sa nourriture quotidienne, il peignit ces boutons miniatures dont nous venons de parler. Dans les notes qu'il a laissées, il a fait le récit suivant de ses premières années de séjour à Paris :

Je résolus d'imiter l'exemple de quelques condisciples qui se créaient, par des occupations accessoires, de modestes ressources. J'entrai tout de suite en relations avec un tabletier qui me commanda des couvercles de tabatières. C'étaient pour la plupart des copies de Boucher, ou de Van Loo. Chaque médaillon m'était payé 6 à 8 francs sans l'ivoire. Comme il était encore de mode à cette époque de porter des boutons de la grandeur d'une pièce de 5 francs sur lesquels on peignait en camaïeu des amours, des fleurs, des paysages, je me livrai à ce travail mercantile. Chaque sujet m'était payé 12 sols. (Edm. Teigny. Mélanges. *Etudes littéraires et artistiques*, Paris, 1869.)

V. — La collection de boutons du baron Pérignon

On pourrait écrire tout un volume sur l'histoire des boutons des trois derniers siècles. Je me souviens avoir vu, il y a quelques années, la collection du baron Pérignon, qui avait consacré une partie de son existence à

recueillir ces curieux accessoires du costume. Par une sorte de coquetterie pour l'œuvre du collectionneur, ses héritiers avaient demandé que la collection fut vendue en bloc. Elle avait été portée à l'Hôtel des Ventes et mise à prix 8.000 francs. Personne n'eut le courage de risquer une aussi grosse somme pour des objets qu'on considérait comme ayant une minime importance. Dans la suite, la collection fut morcellée et les héritiers en tirèrent un grand nombre de fois le prix de l'estimation globale.

VI. — Les boutons d'acier au XVIIIe siècle : leur fabrication

En parlant de la bijouterie d'acier, nous avons vu que dès le milieu du XVIIIe siècle, les Anglais étaient passés maîtres dans cet art et les fabriques de boutons d'acier étaient nombreuses de l'autre côté de la Manche. La mode des boutons d'étoffe vint cependant leur créer une sérieuse concurrence, à tel point que sur les doléances des manufacturiers d'acier, le Gouvernement britannique dut prendre une attitude énergique pour enrayer le mouvement et une loi édicta des amendes fort graves contre quiconque se servait de boutons d'étoffe.

Les boutons d'acier furent accueillis en France comme un perfectionnement des plus utiles.

A Paris, un fabricant, M. Le Gay, demeurant rue de la Santé, près de la barrière, s'était fait une spécialité de la fabrication des boutons d'acier « à l'anglaise » :

Il fabrique des boutons de tous modèles, nous dit l'*Almanach général des marchands* pour 1772 ; chacun peut aussi en commander à son gré, on est sûr qu'ils sont exécutés avec beaucoup de goût.

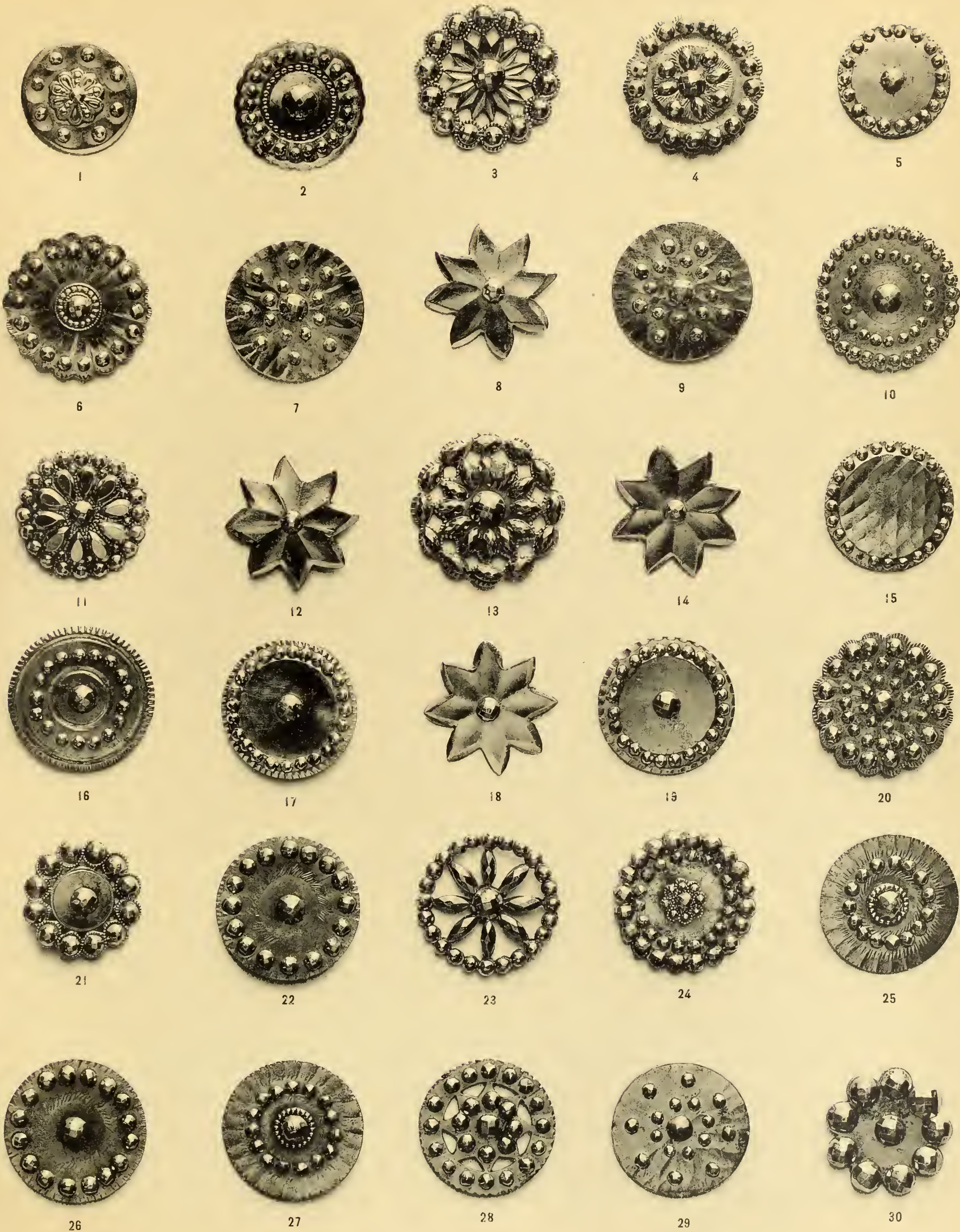
A cette époque, cependant, les boutons d'acier avaient à subir une rude concurrence de la part des boutons d'orfèvrerie et des boutons recouverts en étoffe.

Boutonnerie. — Ceux dont elle fait l'état, dit l'*Almanach général des marchands*, fabriquent boutons d'or et d'argent, trait, demi trait, boutons de soie, boutons de chenille pour les velours, boutons de soie et poil, boutons de poil de toutes les couleurs des plus à la mode, petits boutons de fil blanc sur laiton, sur yvoire, très fins.

MM. les maîtres boutonniers sont aussi passementiers ; ils font et vendent ceintures de manchons d'or, d'argent et de soie de toutes couleurs ; ceintures de femmes ; cordons de cannes et d'épées ; cordons d'horloges ; cordons de montres ; cordons de rideaux ; bourdalous, bretelles ; agrémens d'or et d'argent ; tresses d'or et d'argent ; éguillettes, etc...

Les principaux boutonniers-passementiers étaient : Bergerot, rue de Béthisy ; Duchesne, rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois ; Dupuis, rue du Ponceau ; Gastelier, rue Bourg-l'Abbé ; Laforest, rue des Mauvaises-Paroles ; Thiboust, rue Bourg-l'Abbé.

En 1776, la mode des boutons d'acier faisait fureur. D'après la *Corres-*



Boutons d'acier cloutés de perles taillées à facettes. XVIIIe et XIXe siècles.
(Collection H.-R. D'Allemagne.)

pondance secrète de Métra (t. IV, p. 62), M. de Buffon avait beaucoup aidé à mettre à la mode cette bijouterie d'acier et, en tous cas, avait tiré grand profit de cette mode, car une partie des fers de ses mines de Montbard était employée à cette fabrication (1).

Les boutons d'acier, dorés ou plaqués, étaient, en effet, l'objet d'un commerce important. Suivant l'*Almanach Dauphin* pour l'année 1789, les principaux magasins vendant ces articles étaient au nombre de neuf. C'étaient :

Darnauderie, au Palais-Royal, près le Café de Foy, qui tenait « les boutons anglais et des principales fabriques de France et d'Angleterre, en acier et autres métaux et composition, les boutons émaillés et autres des plus à la mode. »

Mlle Doucet, au Palais-Royal, à l'enseigne du « Gland d'Or ».

Dufour, au Palais-Royal, nº 139.

Foucault, le jeune, rue Saint-Honoré, à « la Ville de Bordeaux ».

Huline, aîné, rue de la Ferronnerie, « à la Ville de Londres ».

Prévost, aîné, rue de la Monnaie.

Prévost, au Palais Royal, près le Café du Caveau.

Raffart, rue de la Ferronnerie, à l'enseigne du « Bras d'Or ».

VII. — Boutons de fantaisie

Si nous suivons les annonces du *Cabinet des Modes nouvelles*, nous trouvons la nomenclature des divers boutons à la mode depuis l'année 1785 jusqu'à la Révolution.

En 1785, nous dit ce journal, on portait les boutons de nacre de perle cordonnés autour, gravés au milieu où se trouvait quelquefois un petit rond en or ; les boutons de cristaux de couleurs avec une perle ou un brillant au centre ou à surface unie entourée de diamants ; les boutons à huit pans dits « au firmament », à fond bleu parsemé de pierres blanches ; les boutons d'acier poli avec lettres en chiffres, gravées ou incrustées d'or de relief de différentes couleurs.

En 1787, on a porté des boutons ornés de coiffures et de modes ; ils remplacèrent les paysages, les fleurs, les camées, les insectes, les volatiles, les sujets emblématiques, les hiéroglyphes et les monuments. Les élégants se fournissaient chez Darnauderie, boutonnier du roi, demeurant au Palais-Royal, à l'enseigne « A la toilette du Roi ».

---

(1) M. Le Secq des Tournelles ne pouvait manquer de s'intéresser à la collection des différents modèles de boutons d'acier et par une véritable coquetterie d'amateur, il n'a jamais voulu mettre dans ses vitrines deux boutons de même modèle. Les panneaux reproduits dans les Pl. CCXLII et CCXLIII, nous montrent donc autant de types différents qu'il y a d'échantillons cousus sur le carton.

En 1788, le *Journal des Modes* nous donne les renseignements suivants :

Les boutons ont éprouvé depuis 2 ans des vissicitudes rapides et bien marquées. Il est inutile de les rappeler toutes aujourd'hui, mais ne parlant que de ceux à tableau, il faut dire que tous les genres de peintures y ont passé ; d'abord les sujets d'histoire, ensuite les bas reliefs, bientôt après le paysage et aujourd'hui l'architecture.

C'est cette année-là que parurent les boutons représentant les plus beaux monuments de Paris. Le prix de la garniture était de 36 livres.

VIII. — Boutons révolutionnaires

Au début de la Révolution, on a fait des boutons patriotiques très curieux ; ils représentaient la prise de la Bastille, des sujets antiques, l'emblême des trois ordres (l'épée, la crosse et la bêche), la fleur de lis avec cette devise : « Vivre libre ou mourir » ; les faisceaux de licteurs, le bonnet phrygien.

En 1793, la taille des boutons était toujours celle d'un écu de six livres et les amis de *La Carmagnole* portaient des habits où figuraient sur les boutons, et en miniature, les principales scènes de la Révolution ou les portraits des hommes du jour. C'est ainsi qu'on y voyait Robespierre, Couthon, Henriot, Saint-Just, Fouquier-Tinville, Joseph Lebrun, Jourdan coupe-têtes, Marat, Le Pelletier de Saint-Fargeau, Chalier ou des guillotines en action. Toutes ces scènes ou portraits étaient protégés par des verres de montre. (Feuillet de Conches, *Causeries d'un curieux*, t. II, p. 199).

IX. — Vogue des boutons de métal au XIXe siècle

En 1801, la mode voulait qu'on portât des vêtements entièrement constellés de boutons et *Le Journal des Dames et des Modes* du 23 Brumaire an IX, nous indique ainsi quel était le signe du « suprême bon ton » pour un élégant :

Les boutons de métal qu'on avait proscrits depuis longtemps comme incommodes et trop voyants sont devenus en vogue plus que jamais : un jeune homme de bon ton en a à son habit, à sa culotte, à son gilet, à ses guètres. Porter sur soi 5 à 6 douzaines de boutons de métal blanc, c'est avoir le genre suprême.

Pendant tout le début du XIXe siècle, le luxe a continué à se manifester par la richesse et le soin apportés à la décoration des boutons.

En 1806, les boutons se firent courtisans, car c'est certainement par une discrète allusion politique qu'on vit alors les boutons ornés d'un soleil levant : Le *Journal des Dames et des Modes* du 5 février, consacrait ainsi cette mode :

C'est un soleil levant que l'on voit dessiné sur les boutons de l'habit d'un jeune homme de bon ton.

La mode des boutons d'acier se continua pendant tout l'Empire et la Restauration : le *Journal des Dames et des Modes* du 15 septembre 1818, nous dit à ce sujet :


1


2


3

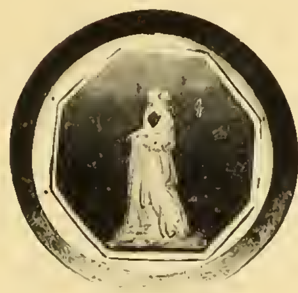

4


5


6


7


8


9


10


11


12


13


14


15


16


17


18

Boutons de fantaisie en cuivre et en argent contenant des dessins à la sépia
et des gravures de modes rehaussées d'aquarelle. XVIIIe et XIXe siècles.
(Collection de Mme H.-R. D'Allemagne.)



Petites estampes en couleurs commémorant la prise de la Bastille. XVIIIe siècle.
Elles ont été éditées par Guyot et étaient destinées à être montées en boutons.
(Don de M. Zoubaloff. Musée des Arts Décoratifs.)

L'acier est plus à la mode que jamais. Tous les habits de cour ont des boutons d'acier ; tous les chapeaux ont des ganses d'acier. On fait des fermoirs de gibecières en acier, des glands d'acier. C'est avec des clous d'acier que l'on brode sur l'ébène et sur l'ivoire. On fait des flambeaux d'acier et des bougeoirs d'acier. La mode des chaînes d'acier et des breloques d'acier est revenue et quelques élégants ont une parure complète en acier.

Au cours du XIXe siècle, on a continué à faire des boutons d'acier et leur vogue s'est d'autant plus étendue qu'on était parvenu à les établir à très bon marché en doublant les plaques d'acier formant le fond du bouton d'une mince feuille de cuivre sur laquelle on venait river les perles à facettes. Cette manière de procéder simplifia singulièrement le mode de fabrication ; il en résulta un abaissement du prix de vente et un négoce plus intense. On a fait à cette époque des boutons en acier fondu dans lesquels les perles au lieu d'être taillées à facettes et rivées, étaient coulées en même temps que les boutons.

Les boutons peuvent se diviser en deux catégories suivant qu'ils sont à fond plein ou qu'ils sont découpés à jour.

Les boutons à fond plein sont garnis de cercles concentriques dessinés en perles d'acier taillées à facettes ; parfois c'est une rosace ou un quatre-feuilles qui occupe le centre de la pièce.

Dans les boutons travaillés à jour, l'étoile est le motif le plus communément adopté.

On a parfois intercalé dans les boutons d'acier des rondelles de nacre ou de métal plus ou moins précieux destinées à en augmenter l'effet décoratif.

Il est assez malaisé de différencier les boutons de la fin du XVIIIe siècle de ceux qui datent des premières années du siècles suivant : en général, les derniers sont d'une ornementation plus chargée.

TREIZIÈME PARTIE

ÉPINGLES

I. — Différentes espèces d'épingles : épingles communes et épingles de joaillerie

Il convient de distinguer, dans les épingles, deux catégories tout à fait distinctes :

1° Les épingles qui rentrent dans le domaine de la joaillerie ou de

la bijouterie et qui sont faites en métal plus ou moins précieux puis enrichies de perles ou de pierres fines ;

2° Les épingles ordinaires qui, par leur forme et leur emploi, n'ont pour ainsi dire jamais évolué au cours des siècles.

Dans la première catégorie nous rangeons les épingles qui servaient à l'ajustement du costume féminin et dont les dames faisaient un ornement en les agrémentant de chatons sertissant des pierres fines ou de simples verroteries.

Dans un manuscrit, de la fin du XIIIe ou du début du XIVe siècle, intitulé *Le Livre des Mestiers de Paris* (Bibl. Nat., Ms fr., n° 350-Anc. Fonds de Sorbonne), on trouve la représentation graphique d'une épingle dont la tête est formée d'une petite boule, probablement une perle, et d'une tête d'épingle de forme hexagonale, qui nous donnent une idée de ce qu'étaient alors les objets fabriqués par les maîtres boutonniers. M. Victor Gay, dans son *Glossaire Archéologique* (t. I, p. 654), nous donne, en outre, la représentation de deux épingles dont la tête était en forme de poignée de dague du XVe siècle. Ces pièces ont été recueillies dans les sables de l'Arno ; l'une d'elles est en laiton et l'autre. qui est en argent, est surmontée d'un chaton sertissant un grenat.

II. — Vogue des épingles de joaillerie au Moyen Age

Les épingles de joaillerie étaient en grand honneur dès le XIIIe siècle puisqu'elles sont signalées par le *Miroir du Monde* et qu'une corporation de Paris s'occupait de leur fabrication :

1260. — Les aiguilles dont il (les dames) attachent leurs guimpes, les espaingues et les mireours. (*Le Mireour du monde*, p. 80.)

1300. — Il fu accordé et ordoné du concentement et volonté de tout le commun du mestier des boutonniers de la ville de Paris... Des espingles perrées et boutonnées et des chatons auci de laton perrés à deux pertuis, que les pertuis soient bien drois perciés afin que l'aguille y puisse passer légièrement, et que les chatons et les espingles soient perrées de voerre de Montpellier, ou cas que l'en en pourroit trouver à Paris, car autre voerre n'i est pas souffisan...

It. Que les espingles et les chatons soient rongnés afin qu'ils tiennent bien.

It. Que toutes les œuvres soient souffisant.

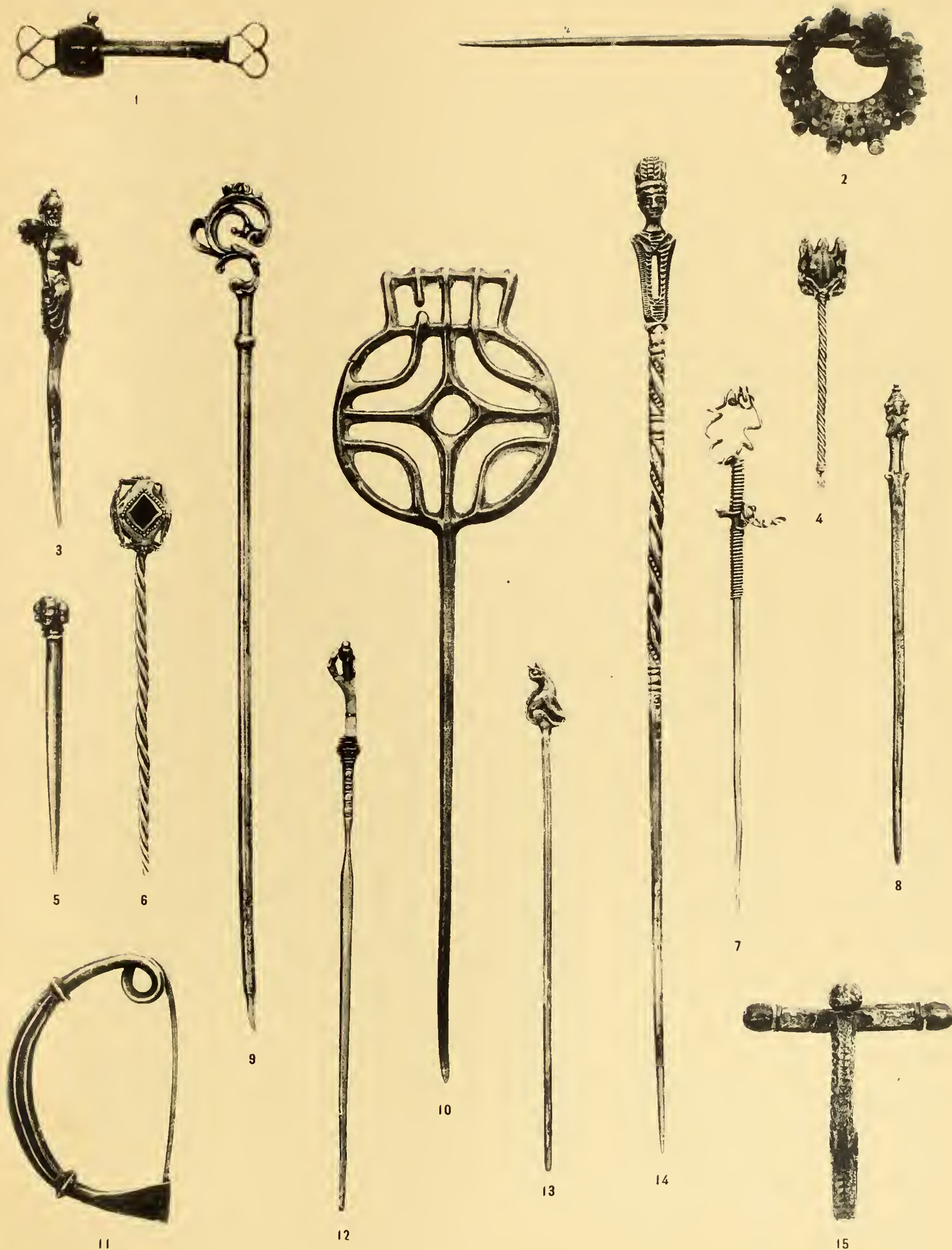
It. Que toutes les hantes (tiges) soient rédelettes, bones et souffisans à chascune euvre selonc sa longueur.

It. Que toutes les euvres soient souffisamment gratées dessous. (*Add. au Livre des Mestiers*. Bibl. Nat. Ms fr. n° 350, f° 141, v°.)

A la fin du XIVe siècle, Eustache Deschamps n'oublie pas de citer les épingles parmi les atours d'une jolie femme :

1380. — J'ai mantiaux fourrés de gris
J'ai chapiaux, j'ay biaux proffis
Et d'argent mainte epinglette.

Dans les Inventaires il est quelquefois fait mention de ces belles



Styles, épingles droites, épingle de sûreté, fibules, furgette, épingles de coiffure. Crosse épiscopale.
Bronze, fer et argent. De l'époque romaine au XVIe siècle.
(Collection Albert Figdor)

épingles en métal précieux que les dames du Moyen Age et de la Renaissance portaient à leur coiffe ou à leur corsage :

1403. — A Jehan Clerbourt, orfèvre, pour avoir fait pour la royne 3 espingles d'or à 9 grosses perles et pend à un chascune un Y et 3 besans d'or, pour tout 4 l. 12 s. p. (*Argenterie de la reine. 1er cpte de J. Leblanc*, f° 27, v.)

1484. — Une grant espinlle branlant d'or. (*Inv. de la comtesse de Montpensier.*)

1530. — 4 spinetra de auro, 3 eorum cum lapidibus preciosis. It. 2 spinetra argentea et 2 monilia argentea. (*Inv. de la Cath. d'York. Monast. Anglic.* T. III, p. 170.)

1538. — Une petite chesne d'or à pilliers, garnye de 3 petites espingles d'or pour esmorcher hacquebute. (*Arch. nat.* J. 962, liasse 961, pièce 237.)

III. — Les épingles communes. Corporations qui les fabriquent

Les épingles communes étaient l'œuvre des maîtres de la corporation des espingliers, qui remonte à une origine très ancienne. L'habitude que l'on avait, au Moyen Age, de voyager avec ses meubles, ses tapisseries et ses tentures, faisait jouer aux épingles un rôle considérable dans les installations souvent hâtives et toujours provisoires de cette époque. D'autre part, les dames pour l'agencement de leurs immenses coiffures étaient obligées d'avoir des épingles communes. Ces deux raisons expliquent le nombre considérable d'épingles que l'on trouve mentionné dans les comptes anciens :

1316. — Celui jour, pour XII milliers de granz espingles pris pour Madame (la reine), XXX sols. Item, pour X milliers d'autres espingles, XX sols. (*Cptes de Geoffroi de Fleuri, argentier le Philippe-le-Long.*)

1387. — A Jehan le Braconnar, espinglier pour 4 milliers de petites espingles pour l'atour de lad. dame (la reine) au pris de 12 s. le millier... A lui pour 4 milliers de largues espingles pour l'atour de lad. dame, au pris de 6 s. p. le millier... (*8e Cpte royal de Guill. Brunel*, f° 178.)

1402. — (Au même). Pour la royne, un cent de longues espingles à templettes, 20 s. Pour 300 autres plus courtes à 12 s. le cent, valent 36 s.

3 milliers de longues espingles à la façon d'Angleterre pour atourner au pris de 20 s. le milier, 60 s. p. (*Argenterie de la reine. 10e Cpte d'Hémon Raguier*, f° 103, v°.)

1480. — A Guill. du Jardin, tappissier... pour 2 milliers de grosses espingles pour atacher les rideaux et autres choses pour lad. chambre, 12 s. t. (Douet d'Arcq. *Cptes de l'hotel*, p. 386.)

1488. — Pour ung millier d'espingles moyennes renforcées et ung carteron de grosses espingles à houzeaulx, pour servir aud. Sr (le roi), tant en sa chambre que à ses habillemens, 7 s. 6 d. (*8e Compte de P. Briconnet*, f° 295, v°.)

1496.— Pour 6 miliers d'espingles et petiz gamyons blancs pour mad. dame au pris de 6 s. le milier, l'un portant l'autre, 30 s.

Pour 3 miliers d'espingles de Paris pour mad. dame et pour mademoiselle, 30 s. (*Dépenses de la comtesse d'Angoulême.* Bibl. Nat. Ms 8815, f° 33-34.)

IV. — Epingles de laiton

Jusqu'au XVIIIe siècle, on ne connut pas les épingles lisses trempées dont nous nous servons actuellement. Au Moyen Age, pour être bonnes et

marchandes les épingles devaient être faites en laiton, car l'emploi du fer blanchi était considéré comme frauduleux :

1378. — Les jurés espingliers de Paris, prindrent en l'ostel de Jehan Biton, espinglier, des espingles de fer blanc ou blanchies de fer à grosses tête... et dit le prévost de Paris, que elles n'estoient pas bonnes ne loyales à faire ne vendre à Paris. (Bibl. Nat. *Fonds latin*. Ms. 12811, f° 97, v°.)

1634. — Auroit vendu des épingles, lesquelles croyant qu'elles fussent bonnes et marchandes, il les auroit trouvées qu'elles n'étoient que des épingles de fer blanchi, la vente et usage desquelles sont prohibés en cette ville et autres de ce royaume. (Arrêt de la Cour de Bordeaux. *Rec. des statuts de cette ville*, p. 435.) (Gay. *Gloss. arch.*)

Le *Dictionnaire des Arts et Métiers*, de Jaubert, en nous apprenant que les épingles étaient toujours en laiton au XVIIIe siècle, nous donne de curieux renseignements sur la fabrication de ces petits accessoires de la couture. A cette époque on ne connaissait pas encore les machines qui fabriquent des milliers d'épingles à l'heure ; chaque épingle se faisait séparément et avant d'être parachevée devait passer entre les mains de six ouvriers différents : le coupeur, l'empointeur, le repasseur de pointe, l'ajusteur de hause (tige), le coupeur de tête, l'entêteur (1).

La fabrication des épingles était très florissante, à Paris, en 1772. L'*Almanach général des Marchands*, pour cette année, nous donne à ce sujet les renseignements suivants :

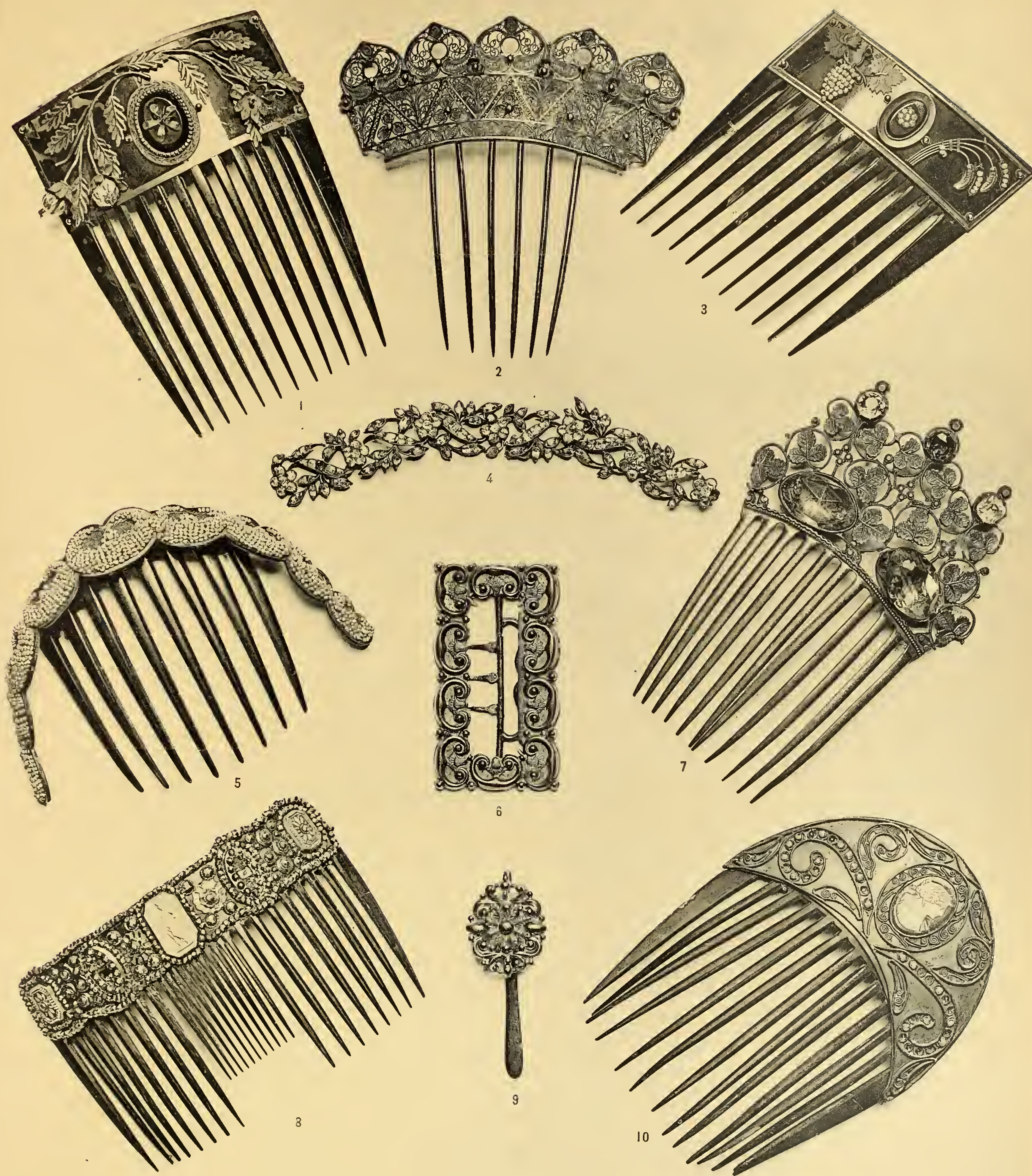
Leur perfection dépend de la fermeté du laiton, de la blancheur de l'étamage, de la tournure de la tête et de la finesse de la pointe.

Ceux qui vendent les épingles tiennent aussi des aiguilles, du fil de laiton et peuvent faire des grillages et les ouvrages maillés de fil de fer. Les épingliers de Paris fabriquent principalement des cloux d'épingle à l'usage des ébénistes, des aiguilles de tablettes, des crochets, etc...

Les principaux épingliers étaient : Bauchet, rue Saint-Denis ; Bertrand, rue Saint-Denis ; Brion, rue Saint-Honoré ; Brion, rue des Arcis ; Cibo, rue Saint-Magloire ; Letellier, rue Saint-Barthélemy ; Letellier, rue aux Fers ; Paquin, rue de la Barillerie ; Portié, rue Saint-Denis ; Vallée, rue Saint-Jacques-de-la-Boucherie.

Les premières machines à fabriquer les épingles n'accomplissaient que quelques unes des multiples opérations nécessaires par lesquelles elles passent avant d'être prêtes à livrer au commerce. On est parvenu ensuite, aux Etats-Unis, à faire toutes les opérations successives au moyen de dix machines spéciales pouvant fabriquer, par minute, 300 épingles bonnes à être blanchies.

(1) Dans le Musée Le Secq des Tournelles, il n'y a pas, à proprement dire, de collection d'épingles anciennes ; on rencontre seulement quelques boîtes ayant servi à en contenir ; ces boîtes remontent à la fin du XVIIIe siècle ou au commencement du XIXe siècle ; elles sont en bois ou en ivoire clouté d'acier et quelques-unes portent sur le couvercle une inscription indiquant l'usage auquel elles étaient destinées. (Pl. CCCV.)



Peignes de chignons en corne et en écaille garnis d'applications de motifs en perles fines. — Peignes en filigrane d'argent.
Peignes en acier orné de plaques de Wedgwood. Epoques Louis XVI et Empire.
(Collection H.-R. D'Allemagne.)

QUATORZIÈME PARTIE

DIADÈMES ET PEIGNES

I. — Les diadèmes dans l'Antiquité

Les diadèmes ont été en usage dans la plus haute Antiquité et l'idée d'orner le front ou la chevelure des personnages importants a été partout d'un usage constant. Chez les Romains et chez les Grecs, le diadème était un signe de dignité ; c'était en quelque sorte la marque apparente du pouvoir ou du rang élevé de celui qui le portait.

II. — Les diadèmes au Moyen Age

Cette coutume a persisté dans le haut Moyen Age.

Au XIIe siècle, les femmes ornaient leur tête d'un diadème nommé «*tressoir*» qui servait à maintenir les cheveux sur la nuque. Cet appareil était généralement décoré de pièces d'orfèvrerie ou entremêlé de rangs de perles.

Le diadème peut être ainsi défini : « Nimbe circulaire dont on environne la tête des Saints, et de forme carrée dans la représentation des personnages, faite de leur vivant. » (Gay, *Glossaire.*)

Dans l'*Inventaire de Louis d'Anjou* (n°s 6, 39 et 57) on trouve la mention de statuettes de saints ornées d'un diadème :

1360. — Un grant ymage d'argent doré et esmaillé de S. Marc... et est le déadisme esmaillé d'azur.

Une autre ymage de S. Jehan-Baptiste, d'argent doré... et derrière sa tête, a un dyadème doré par dehors et devers la teste esmaillé d'azur.

Un ymage de S. Pierre portant sur sa teste son tiare à 3 couronnes... et derrière sa teste a son dyadème.

Au XIVe siècle, on retrouve le diadème de perles et le cercle d'orfèvrerie sous le nom de frontel ou fronteau. C'était, à proprement parler, une sorte de ferronnière, ruban ou joyau, dont s'enrichissait la coiffure des dames.

Qui fille a, n'est pas à repos
Terre lui fault premièrement...
Robes, joyaulx, or et argent...
Menu ver, gris, chapel d'or gay,
Fronteaulx, couronne : he Dieu ! quel gay,
Vaisselle, plas, escuelles, pos,
Jamais fille ne mariray.

(*Poésies morales et historiques d'*Eustache Deschamps).

Dans l'*Inventaire de l'église d'Aix*, le frontel qui couronne les chefs d'orfèvrerie, contenait des reliques de vierges martyres.

Le frontier ou frontel était souvent un objet d'orfèvrerie de grande valeur :

1380. — Un frontier garny d'or, ouquel a XII balays XLIIII grosses perles et XXXIII diamans, lequel fut à la royne Jeanne de Bourbon, pesant VII onces (*Inventaire de Charles V.*)

Quelquefois, le frontel n'était qu'une simple pièce d'étoffe :

1387. — A Jehanne le Gilleberde, mercière... pour 12 fronteaux de soye noire... pour l'atour du chief de lad. dame (la reine), au pris de 22 s. pour la pièce. (*8e compte royal de Guill. Brunel*, f° 173, v°.)

III. — Renaissance des diadèmes au XIXe siècle

La mode des diadèmes qui s'était perdue pendant les XVIIe et XVIIIe siècles, devint plus intense que jamais au début du XIXe siècle, à l'époque où le pastiche de l'Antiquité était si en honneur. Les diadèmes de cette époque étaient généralement lourds de forme et de dessin et ils étaient surchargés de camées ou de pierres dures.

La coiffure la plus en vogue pour les femmes, nous apprend le *Journal des Dames et des Modes* du 15 nivose An XII, est toujours la coiffure étrusque ou grecque : point d'ornement, point de chapeau, mais un diadème qui pare le front. Il faut maintenant le porter plus baissé d'un côté que de l'autre. Les diadèmes du dernier goût, en or, en argent, ou en cannetille, en figurant tour à tour un camée ou une étoile, une rose ou un œillet, doivent se prolonger autour de la tête et former en même temps diadème et couronne.

Si les diadèmes étaient très à la mode, les peignes n'étaient pas délaissés et le même journal, à la date du 20 Nivôse an XII, nous dit :

Parmi les cadeaux de la nouvelle année il faut distinguer une espèce de peigne dont le cintre représente l'arc de l'Amour et chaque dent une flèche dont la pointe rattache les cheveux.

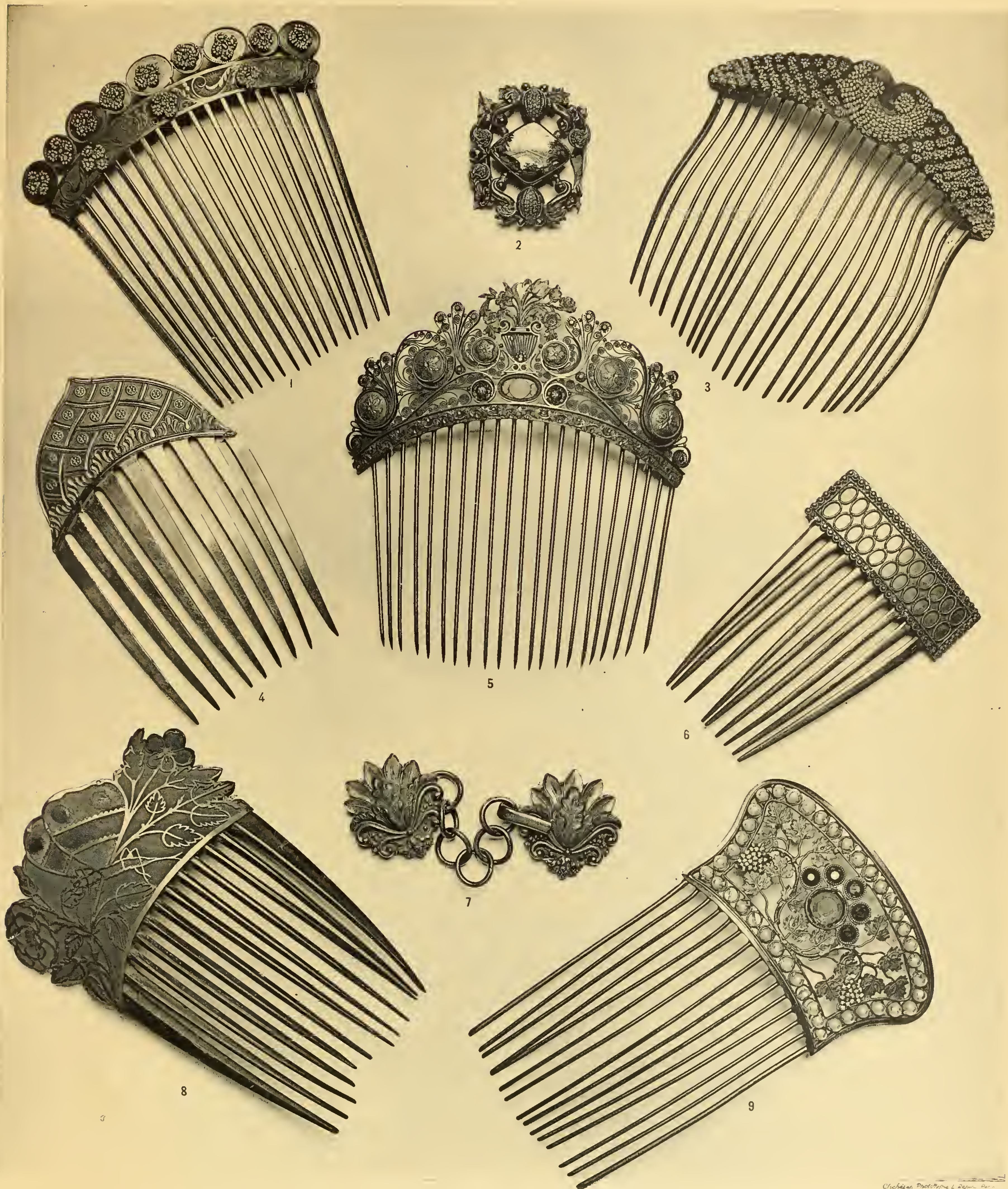
Un an plus tard nous apprenons, toujours par le même organe que « les formes des cintres des peignes varient à volonté, mais ceux qui imitent une accolade, une navette, une S, sont décidément les plus à la mode ».

Jusque-là les peignes avaient gardé, dans leurs proportions, une juste mesure, mais bientôt ils devinrent de véritables monuments et le *Journal des Dames et des Modes*, se faisant l'écho de ces fantaisies, annonçait à ses lectrices, le 15 Brumaire an XIV :

La mode des coquilles gravées dure toujours ; mais après les bustes et les camées sont venus les sujets d'une grande dimension. La toilette de Vénus, le Jugement de Pâris, le Char de Vénus, etc... s'exécutent maintenant sur des plaques que les joailliers sertissent malgré leurs sinuosités aussi proprement que si la surface en était plane. Ces plaques forment des dessus de peignes ou, pour mieux dire, l'ornement d'un côté de corbeille, car il n'y a de peignes à la mode que les peignes en corbeille.

Tous ces peignes se fabriquaient avec les matières les plus diverses et de façons les plus variées :

Il s'en fait de buis, d'ivoire, d'écaille, de corne, de plomb, etc... dit le *Miroir des Grâces*. Il y en a à dos, à deux côtés de dents, de recourbés, à deux fins, etc...



Peignes de chignons en or garnis de perles fines. — Peigne en filigrane d'or. Epoque Directoire.
(Collection H.-R. D'Allemagne.)



1



2

Peigne d'écaille. — Peigne en argent garni de perles blanches.
D'après des portraits peints à la gouache en 1813 et 1817.
(Collection H.-R. D'Allemagne.)

IV. — Peignes et ornements de la coiffure

Dans les premières années de l'Empire, les ornements de coiffures étaient d'une richesse et d'une originalité très grandes. On se couvrait de bijoux à tel point que les femmes semblaient de véritables vitrines ambulantes : de longues épingles d'or fixaient les cheveux relevés à la chinoise, les diadèmes formés d'une feuille de laurier or et diamants d'un côté, d'une branche d'olivier or et perles de l'autre, ceignaient le front des élégantes. Les peignes se composaient d'une branche de saule pleureur or, diamants et perles.

Les villes de France où la fabrication des peignes était la plus florissante étaient Paris et Rouen. Toutefois ces deux villes n'avaient pas le monopole exclusif de ce genre de travail et elles étaient concurrencées activement par les artisans d'Angers, de Bordeaux, de Dieppe, de Lyon, de Marseille et de Saumur : il faut reconnaître qu'à Paris on trouvait les peignes les plus élégants et les plus riches. La principale fabrique parisienne, en 1811, était celle de M. Allombert, 7, rue des Gravilliers. L'établissement du sieur Deschamps lui disputait sa notoriété et fabriquait des produits remarquables, tels que des peignes d'écaille, des peignes à diadème, des peignes d'ivoire et toutes sortes de nécessaires de toilette avec leurs garnitures.

A la fin de l'Empire, les peignes en filigrane avec une rangée de boules de corail ou d'ambre facetées ou même avec de simples boules d'or, étaient devenus les bijoux de la suprême élégance.

A cette époque la corbeille d'une jeune fille qui s'apprêtait à fonder une famille devait contenir obligatoirement deux peignes : l'un, formé d'une galerie de fausses perles blanches, était le complément des toilettes claires ; l'autre, composé de boules de corail, accompagnait les toilettes de couleurs. Ces deux galeries de peigne se montaient alternativement sur la même monture en argent doré et ces trois pièces étaient renfermées dans un écrin de maroquin rouge à grain d'orge garni d'une vignette dorée et doublé de satin blanc.

A la même époque on a fait parfois des peignes en filigrane d'or contenant, dans des sertissures estampées, des améthystes ou des opales.

Les peignes garnis de camées dures ou de camées coquille sont plutôt d'origine anglaise.

Les peignes garnis de pierres fausses rouges ou vertes furent fabriqués plus spécialement en Allemagne, en Italie ou en Suisse.

C'est aussi à cette époque qu'on confectionna des peignes garnis de strass imitant le diamant ou de marcassite dont les feux, le soir, brillaient de l'éclat le plus pur.

Pendant la Restauration, les peignes d'acier cloutés de perles taillées à facettes ont été particulièrement en faveur : ils étaient décorés de marguerites, d'ovales, de ronds ou de losanges et étaient fixés sur de larges montures demi-cintrées en acier (1).

Vers 1813, au moment où les objets en fonte de Berlin étaient le plus en faveur on a fabriqué des galeries de peignes en cette matière. Ces objets donnent l'impression d'un filigrane plutôt que celle d'un objet coulé en fonte. Presque toujours ces galeries sont formées de neuf médaillons contenant des plaquettes en acier poli sur lesquelles sont rivés des profils à l'antique, à l'imitation des camées (2).

A Paris, l'industrie de la fabrication des peignes était assez développée dans le premier quart du XIXe siècle et dans le *Catalogue de l'Exposition de* 1823, nous relevons les noms suivants :

Allonbert, à Paris, rue Fontaine-au-Roi, 22: Peignes en écaille et en corne.

Frichot, rue des Gravillers, 42, à Paris, exposait des peignes et ouvrages en acier poli, des objets de parure.

Fouquier fils, à Roubaix (Nord), présentait des peignes en acier poli.

QUINZIÈME PARTIE

CHATELAINES

I. — La vogue des châtelaines au XVIIIe siècle

Au XVIIIe siècle, les chaînes plus ou moins ouvragées qui, jusqu'alors, avaient servi à attacher les montres, furent remplacées par les châtelaines, sortes d'agrafes d'où partaient des chaînettes garnies de mousquetons. La montre était suspendue à la chaînette centrale tandis que les chaînettes de droite ou de gauche supportaient soit des breloques, soit de menus objets pouvant satisfaire la coquetterie des jolies femmes qui les portaient.

Ces châtelaines ont été presque toujours établies en bronze doré et il n'est pas rare de trouver des montres de métal précieux suspendues à des chaînes de « Pomponne ».

---

(1) M. Le Secq des Tournelles a réuni un grand nombre de ces accessoires dans ses vitrines et nous en avons reproduit quelques-uns. Pl. CCXLI.

(2) Musée Le Secq des Tournelles. Pl. CCXXX.



1

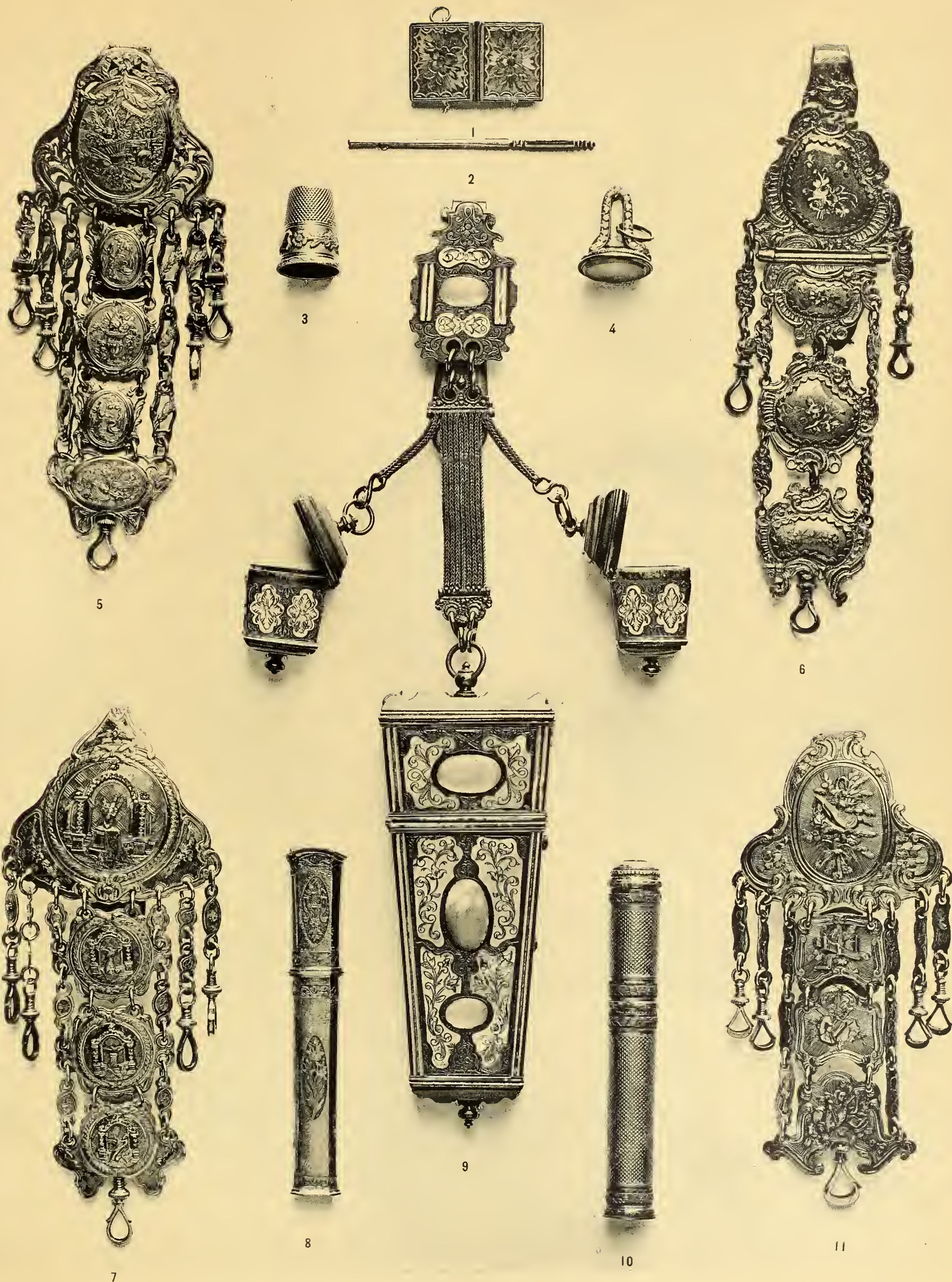


2

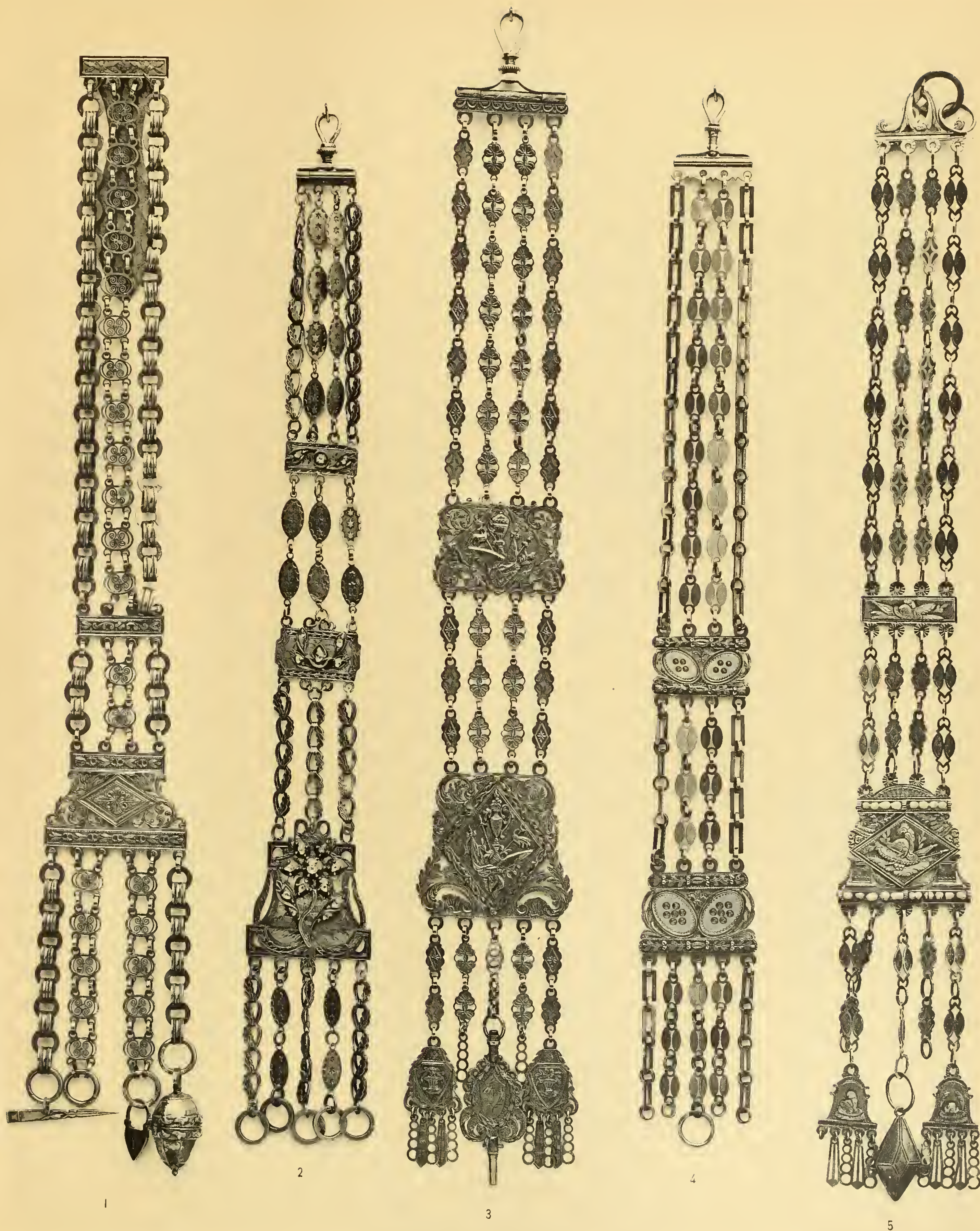


3

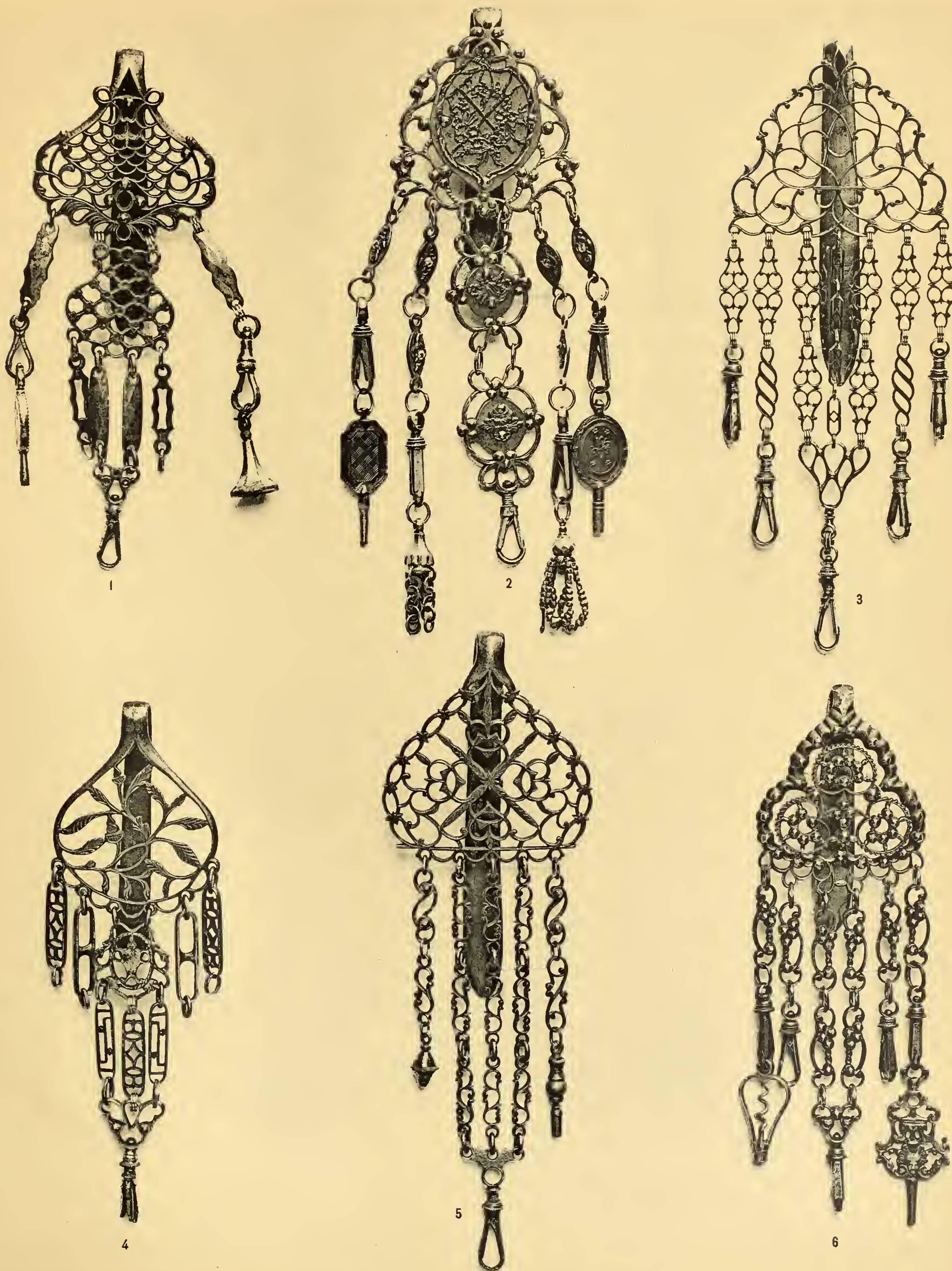
Châtelaines de dames :
Châtelaine en acier ciselé sur fond sablé or. — Châtelaine en or garnie de plaques en émail.
Châtelaine en marcassite sur fond émaillé, sertie en argent. XVIIIe siècle.
(Collection Doisteau.)



Châtelaines de dames en or émaillé et ciselé. — Châtelaine formant ménagère :
elle est garnie de plaques de nacre gravées. — Agenda. — Dé. — Cachet. — Étuis en or ciselé. XVIII[e] siècle.
(Collection H.-R. D'Allemagne.)



Châtelaines d'homme dénommées « breloquets » en or ciselé
garnies de maillons en or estampé. Epoques Louis XVI et Directoire.
(Collection H.-R. D'Allemagne.)



Châtelaines de dames en acier découpé et gravé. XVIII[e] siècle.
(Collection H.-R. D'Allemagne.)

II. — Les châtelaines en « Pomponne ». Origine du nom

Qu'il nous soit permis ici de faire une légère digression sur ces objets de «Pomponne» dont tout le monde parle sans en connaître exactement l'origine. Le « Pomponne» n'a pas toujours été du cuivre doré; à la fin du XVIIIe siècle, il était composé de cuivre plaqué d'argent. A ce sujet nous citerons une note tirée de la *Gazette des Beaux-Arts*.

C'est du règne de Louis XVI que date, non l'invention, mais la résurrection du plaqué ou doublé, c'est-à-dire de l'application d'une lame d'argent sur du cuivre. Sous Louis XVI une manufacture de plaqué était établie, rue de la Verrerie, à l'Hôtel de Pomponne. Elle existait déjà depuis huit ans et avait pour directeurs Marie-Joseph Tugot et son gendre Jacques Daumy quand le roi la prit sous sa protection, en 1785. Les considérants de l'arrêt du Conseil, du 12 juillet 1785, font connaître que ces entrepreneurs étaient parvenus « à appliquer le doublé et le plaqué d'argent sur le cuivre, le fer et tous les autres métaux ; qu'ils ont les premiers perfectionné le doublé d'or... ». Louis XVI permit à Tugot et Daumy d'établir « sous le titre de Manufacture royale, une boutique de quincaillerie, bijouterie, orfèvrerie, ainsi que de plaqué et de doublé d'argent et d'or sur tous métaux » et il leur fit une commande de 10.000 livres.

On peut difficilement se faire une idée de la verve avec laquelle ont été décorées toutes les châtelaines : l'émail, les pierres plus ou moins précieuses, les incrustations de marbre rare ou les combinaisons de différents métaux ont été couramment employés dans la fabrication des châtelaines. On a su imiter avec le verre ou l'émail la plupart des pierres précieuses et cette imitation a été souvent fort heureuse.

III. — Châtelaines de dames et châtelaines d'hommes

A la fin du XVIIIe siècle et au début du XIXe siècle, on a fait des quantités de châtelaines en acier découpé, repercé à jour et finement gravé.

Au XVIIIe siècle les châtelaines de dames étaient munies d'une large agrafe à laquelle étaient suspendues des chaînettes, toujours en nombre impair car la montre occupant la place centrale était accostée, à droite et à gauche, de chaînes secondaires auxquelles étaient suspendues les breloques.

A la fin du XVIIIe et au début du XIXe siècle on a fabriqué des châtelaines d'hommes formées de longues chaînes de largeur uniforme munies d'un côté d'un mousqueton servant à attacher la montre qui était mise dans le gousset, tandis que de l'autre elle se divisait en chaînettes auxquelles on suspendait les breloques. Toutes ces châtelaines, aussi bien celles destinées aux hommes que celles destinées aux dames, étaient garnies de médaillons,

soit en Wegdwood, soit formés de fines découpures d'ivoire se détachant sur un fond moiré métallique.

Les pierres précieuses ou demi-précieuses ont été mises à contribution pour la décoration des châtelaines : l'agathe, la sardoine, le jaspe et la cornaline, etc... Les joailliers se donnaient libre cours pour l'agrémentation de toutes ces chaînes. On a fait des bouquets de rubis et d'émeraudes se détachant sur des fonds d'onyx blanc au milieu d'une riche ornementation dans ce style Louis XV, un peu chargé peut-être, mais qui convient si admirablement à la décoration de ces menus objets.

Pendant le règne de Louis XVI, les élégants portaient une montre à chaque gousset. Cette mode de porter deux montres commença en 1780, et les cordons qui y étaient attachés servaient « à cacher les fentes du pont à la bavaroise » des pantalons.

IV. — Les breloquets

Les grandes breloques suspendues aux châtelaines faisaient beaucoup de bruit en s'entrechoquant et c'était là une marque de grande distinction :

> Voyez entrer un élégant, dit Mercier dans ses *Tableaux de Paris*, il faut d'abord que ses breloques, par un joli frémissement, annoncent son arrivée.

On produisait ce bruit en se dandinant d'une certaine façon.

En 1788, les élégants ne portaient que des chaînes de montre en acier uni. L'année suivante, il était de bon ton de porter des chaînes en acier travaillé, c'est-à-dire orné de perles taillées à facettes.

Le 1er juin 1789, les goûts étaient encore changés et la plus grande simplicité était de rigueur dans toutes les parties du costume :

> Désormais, dit le *Magasin des modes* (1er juin 1789), les hommes porteront 2 montres garnies de simples rubans noirs appelés par les jeunes gens « chaînes à la Mont de Piété ».

C'est que déjà à cette époque on n'osait plus faire parade des riches châtelaines qui jusque-là avaient orné les gilets et, comme l'esprit français ne perd jamais ses droits, les jeunes aristocrates avaient trouvé une forme élégante pour signaler l'économie forcée que le régime révolutionnaire allait imposer aux citoyens.

Au commencement du XIXe siècle, les hommes attachaient leur montre à un seul cordon de soie ou de ruban qui sortait du gousset du pantalon et supportait un paquet de breloques souvent très volumineux. Les montres étaient très plates et larges et leur pourtour était décoré en collier de chien ; le fond était guilloché en façon d'osier ou de coquille.

Sous la Restauration, il était de mode, pour les hommes, de porter à leurs chaînes de montres des cachets et des clefs.

Après avoir, en 1830, ainsi que les dames, porté la grande chaîne à mailles estampées, puis le grand cordon d'or, dit sautoir, les hommes mirent à leur montre un petit bout de chaîne qui sortait du gousset et laissait pendre sur le pantalon une clef cachet. Cette mode, qui dura quelque temps, fut remplacée par les chaînes de gilet qu'un crochet ou une barrette fixait à la boutonnière, l'autre extrémité adaptée à la montre était dans la poche du gilet.

On est étonné de rencontrer dans les collections publiques ou privées un aussi grand nombre de châtelaines, dont l'apparence est cependant bien fragile et de constater qu'elles sont parvenues jusqu'à nous dans un si bel état de conservation. Les raisons qui ont sauvé de la destruction tous ces menus travaux d'acier sont d'ordres multiples. En première ligne c'est le peu de valeur du métal qui les a préservés du creuset ; la seconde raison, réside dans ce fait que leur élégance et leur commodité les ont souvent fait préférer à des articles de pacotille achetés souvent à un prix beaucoup supérieur chez les marchands spécialistes de ce genre d'objets ; la troisième raison est qu'un grand nombre de châtelaines et de bijoux d'acier ont été, dès le XVIIIe siècle et au moment même de leur production, exportés à l'étranger, dans des pays moins sujets aux conflagrations politiques et économiques que notre pauvre France. La mode, qui, depuis quelques années, nous fait rechercher si activement tous les vestiges du temps passé, a fait revenir peu à peu chez nous tous ces jolis bijoux (1).

SEIZIÈME PARTIE

CROCHETS DIVERS

I. — Les crochets de tapisserie

Pour fixer le long des murs des grandes salles des châteaux du Moyen Age, les lourdes tapisseries qui en faisaient la décoration toujours provisoire, on a employé, dès le XIVe siècle, des crochets de forme assez simple dont nous

(1) Les châtelaines d'acier du Musée Le Secq des Tournelles peuvent se diviser en deux catégories : les châtelaines de dames formées d'un crochet terminé par une spatule destinée à entrer dans la ceinture et les breloquets, longue chaîne terminée par un porte-mousqueton auquel était fixée la montre qui était placée dans le gousset, tandis que l'extrémité de la chaîne retombant sur le gilet était ornée de nombreuses breloques remarquables par leur variété et la délicatesse de leur travail. Pl. CCXXIV à CCXXVI.

Les châtelaines de dames peuvent se subdiviser elles-mêmes en plusieurs catégories, suivant que la plaque,

trouvons de fréquentes indications dans les inventaires. Ces crochets étaient montés à vis ou garnis d'une pointe.

1380. — Guérin Bricquet, crochetier demeurant à Paris, 200 crochez bastars... pour tendre les chambres du roy et de Mons. de Valois à Meleun. 3 s. 6 d. le cent (Douet d'Arcq. *Comptes de l'hôtel*, p. 85.)

On faisait de ces crochets de tapisserie un usage considérable et c'est par milliers qu'ils étaient parfois commandés :

1415. — Jaquet Perreaux, pour 8.300 petits crochets bastars, 2 s. 8 d. le cent. Jehan Haultemont, pour autres 330 crochets bastars... pour tendre les chambres et sales du roy..., 115 s. (49e *compte roy.* Ms. A, f° 127.)

Tous les crochets ne servaient pas à suspendre des objets aux murs, on en rencontre aussi quelquefois qui servaient aux dames pour exécuter les ouvrages de broderie au moyen desquels elles se récréaient.

1455. — Pour 4 crochets de fer à ouvrer en soye, pour Mad. la duchesse, 5 s. (*Compte d'hôtel des duc et duchesse d'Orléans*, f° 68, v°.)

Certains de ces crochets étaient traités avec un soin particulier et constituaient de véritables bijoux :

1557. — A Jehan Doublet, orfèvre dud. Sgr, pour 3 crochets d'or en façon de boutonneures, faiz de relief de demy bosse et persez à jour, taillez d'espargne, esmaillez de blanc et noir. Et pour autres crochets esmaillez tout de blanc pois. ensemble les six crochets, 1 once, 7 gros et demy, onze grains. 41 l. 2 s.

Pour façon à 7 l. 10 s. le pièce, 45 l. (*Compte roy. de J. de Boudeville*, fo 35, v°.)

En dehors de ces crochets de tapisserie qui étaient, avons-nous dit, éminemment simples, on a fabriqué aux XVIe et XVIIe siècles, des crochets un peu plus ornés destinés à être posés dans les boiseries. Ces crochets étaient ordinairement composés d'une tête de cerf munie de ses cornes. Ils se fixaient dans le bois à l'aide d'une tige taillée en forme de vrille, ce qui permettait de les poser sans l'intervention d'aucun autre instrument.

Nous ne pouvons quitter le chapitre des crochets sans dire un mot des appareils servant à supporter les ciseaux ou les ménagères. Ces crochets étaient formés d'une sorte d'écusson terminé par une spatule rentrant dans la ceinture. L'écusson, par son décor et par sa ciselure, ressemblait étrangement à la partie supérieure des châtelaines de la même époque (1).

---

qui se termine par la spatule, est entièrement en acier découpé et garni de perles d'acier taillées à facettes ou qu'elle est ornée de sujets ou de médaillons. Dans cette dernière catégorie, on rencontre les dispositions les plus délicates et les plus variées : châtelaines à sujet d'émail peint sur or ou plus souvent sur cuivre dont le médaillon est ordinairement contenu dans une mince bordure en or ciselé de différentes couleurs ; châtelaines dont le médaillon est formé par un verre bombé sous lequel on aperçoit de jolis sujets en ivoire découpé et finement sculpté ou des bouquets de fleurs naturelles séchées ; châtelaines dont le médaillon est formé par un verre recouvrant des plaques de porcelaine ornées de bas-reliefs à décor blanc sur fond bleu provenant des manufactures de Sèvres ou de Wedgwood ; châtelaines dont la partie supérieure est formée d'une plaque d'acier bruni sur laquelle viennent se river des trophées formés de minces plaques de métal précieux et représentant des allégories champêtres, des panoplies d'instruments de musique ; enfin nous mentionnerons encore les châtelaines en cuivre à roccaille, etc..., dites travail de Pomponne. Pl. CCXXVII à CCXXIX.

(1) Dans le Musée Le Secq des Tournelles, on remarque quelques exemples de crochets de tapisserie et de crochets en pointe de vrille ; malheureusement ils ne remontent pas à une époque antérieure au XVIIIe siècle. (Pl. CCXXXVII.)

Planche CCXVIII, nous avons reproduit quelques crochets de ciseaux ou de ménagères.



Crochets de tapisserie. Crochet de tablier de menuisier.
Crochet et charnière de coffret. XVIIe et XVIIIe siècles.
(Collection H.-R. D'Allemagne.)

Ajoutons enfin que certains ordres religieux, tel l'Ordre des Dames Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Beaune, portent, attaché à leur ceinture, un cordon terminé par un crochet à coulant permettant de relever la traîne de leur robe.

II. — Crochets d'épées

Les crochets d'épées, d'un modèle à peu près uniforme, figurent assez bien une accolade ; ils sont munis de deux chaînes, de longueur inégale, servant à retenir l'épée, qui prit place dans les accessoires du costume sous le règne de François Ier. La mode exigeait alors que le fourreau fut de velours, de la couleur des chausses, et terminé par un bout en or finement travaillé. La poignée de l'épée était généralement ciselée et dorée.

Au XVIIIe siècle, alors que la mode était aux épées d'acier, il était tout naturel que les crochets fussent fabriqués de la même matière (1).

DIX-SEPTIÈME PARTIE

CACHETS

I. — Les cachets dans l'Antiquité

L'idée de certifier l'authenticité d'une pièce et, plus tard, celle d'assurer le secret de la correspondance au moyen d'un cachet de cire, remonte à une haute Antiquité. A une époque où l'écriture et même la lecture étaient le privilège d'un petit nombre, le sceau ou le cachet avait une importance supérieure à celle de la signature. Chez les Grecs et chez les Romains, les bagues ornées d'un chaton gravé servaient, avons-nous vu, de cachets, soit pour clore les portes d'habitation, soit pour fermer les coffres qui renfermaient les objets précieux ; chez les premiers, cette bague était nommée *signum*, chez les seconds, *sigillarius annulus* (anneau sigillaire).

II. — Les sceaux au Moyen Age

La seule vue du sceau d'un personnage connu suffisait pour donner confiance et les Mémoires du Moyen Age nous fournissent de nombreux exemples de cette marque de fidélité. Quand le propriétaire du sceau venait

(1) Le Musée Le Secq des Tournelles possède quelques types de crochets d'épées : la partie supérieure est en accolade et ils sont travaillés à jour, finement repercés et gravés. (Pl. CCXIX.)

à mourir, celui-ci était transmis à l'aîné de ses fils et s'il mourait sans laisser de descendance, le sceau était enfermé avec lui dans son cercueil. Cette coutume se conserva jusqu'au XVIe siècle et l'ordre observé à l'enterrement de François, duc d'Anjou, frère de Henri III, nous apprend, qu'après sa mort (1584), le corps de ce prince « fust embausmé, mis en cercueil de plomb, son seel à ses pieds ».

Les sceaux appartenant aux grands corps constitués étaient généralement conservés dans des boîtes ou des coffrets soigneusement fermés à clef (1).

Aux XIVe et XVe siècles, le cachet dont les rois et les princes se servaient pour fermer leurs lettres ou les papiers traitant de leurs affaires secrètes se nommait le « secret ». Le sceau du secret jouissait d'une considération égale à celle du grand sceau et il garda tout son prestige jusqu'à la fin du XVIe siècle : c'est du moins ce qui ressort d'une lettre adressée par Charles IX au duc de Guise, le 22 décembre 1563 :

Pour valider ma parolle, je vous envoye un acte fort ample signé de ma main et scellé du cachet de mon secret, contenant l'asseurance que dessus. (*Mémoires du maréchal de Vieilleville.* Voir : *Mém. relat. à l'Hist. de France.* T. XXXII, p. 80.)

III. — Le petit seel ou signet

Concurremment avec le mot « secret », on employait aussi le mot « signet », ainsi que le constate une Ordonnance royale de 1483 :

L'on doit avoir un petit scel ou signet, qui sera tout propre et perpétuel à signer tous les actes ou mémoriaux.

Mais alors que le secret était un petit sceau indépendant enfermé dans une bourse richement ornée, le signet consistait, le plus souvent, en une bague gravée que le seigneur portait au doigt. Quelquefois le chaton de cette bague était orné d'une intaille antique. Tel était le signet du roi Charles V :

1380. — Le signet du Roy, qui est de la teste d'un roy sans barbe, et est d'un fin rubis d'Orient, et est celui de quoy le roy séelle les lettres qu'il escrit de sa main. Item, ung autre signet de jaspre, assiz en une verge d'or tenue en chaastons, où est ung homme nu qui tient ung enffant nu devant luy. (*Inv. de Charles V.*)

Les cachets à proprement parler, tels que nous les connaissons aujourd'hui, ne remontent guère qu'au XVIe siècle.

1555. — Pour ung cachet d'argent à manche d'yvoire pour servir à M. de Nevers pour cachetter les lettres de la royne. (*Cptes royaux.*)

1588. — Trois petits cachets d'or où il y a deux agathes et une turquoise (*Inv. des meubles du prince de Condé.* 1er avril 1588.)

---

(1) Le Musée Le Secq des Tournelles contient un de ces précieux coffrets qui renfermait autrefois les sceaux du Parlement de Dijon ; il est de forme ronde et ferme au moyen de quatre clefs dont les entrées sont sur le couvercle. Nous avons reproduit cette boîte, Pl. CCCCVIII.



Cachets formant breloques en or estampé ou ciselé.
Les initiales, devises ou armoiries sont gravées sur pierre dure. Epoques Empire et Restauration.
(Collection H.-R. D'Allemagne.)

IV. — Cachets à trois faces et étuis à cire formant cachet

Au XVIIe siècle, les cachets furent d'un usage très fréquent et d'un travail trés soigné.

Pendant les XVIIe et XVIIIe siècles, on a fait plusieurs sortes de cachets. Les intailles qui jusqu'alors avaient orné les bagues s'en détachent et on en fait un bijou spécial monté sur une bélière plus ou moins ouvragée; d'autres sont formés par des pierres dures taillées à trois faces et montés dans un éperon surmonté par un petit balustre. Pour ces derniers, un ressort, qui venait appuyer sur la matrice, permettait son immobilisation momentanée : on pouvait ainsi utiliser, l'une après l'autre, les trois faces du cachet.

D'autres cachets sont d'un modèle beaucoup plus important. Ils sont terminés à la partie supérieure par une boule creuse percée de trous destinés, selon toute vraisemblance, à contenir la poudre servant à sécher l'encre.

Enfin, signalons encore les cachets en forme d'étui muni d'un bouchon à vis : c'est dans ce tube qu'on enfermait le bâton de cire dont on se servait pour sceller les lettres missives.

Tous ces cachets étaient exécutés en matière précieuse, or ou argent, mais un grand nombre étaient en fer gravé ou ciselé et en fer damasquiné d'or ou d'argent; ils étaient généralement marqués d'initiales, d'armoiries, d'allégories ou de devises. Les pays rhénans étaient renommés pour la fabrication de ce genre d'objets.

V. — Cachets révolutionnaires

Pendant la période révolutionnaire, les cachets suivirent la mode des autres bijoux et s'établirent au goût du jour. Peu après 1789, ils se couvrirent de devises républicaines telles que : « Vive la Nation »; « Vivre libre ou mourir »; « La liberté ou la mort », etc... D'autres représentaient la Bastille. Le cachet de Diétrich, le premier maire constitutionnel de Strasbourg était composé de son chiffre P.F.D. dans un écusson rond entouré d'une couronne de chêne avec la devise : « La Nation, la Loy, le Roy ».

Le statuaire Beauvallet avait un cachet représentant les instruments du sculpteur surmonté d'un bonnet phrygien.

D'après le rapport de Courtois « fait au nom de la Commission chargée de l'examen des papiers trouvés chez Robespierre », un certain Gatteau, employé des Subsistances militaires, avait une petite guillotine pour cachet.

VI. — Cachets breloques

Les journaux de modes du début du XIXe siècle, donnent souvent l'indication des cachets que devaient porter les personnes élégantes; c'est ainsi que le *Journal des Dames et des Modes* du 15 septembre 1819, annonce l'appa-

rition d'un « cachet nouveau qui est formé avec quatre tyrses joints vers le haut par une couronne, le tout en or massif et en or vert. Une grappe de raisin se voit au centre. Le chiffre est gravé sur une émeraude ».

En 1821, la mode des cachets à devise fit fureur et Mme de Genlis nous apprend que celui qui faisait prime consistait en une harpe ou une lyre accompagnée de la devise : « Je réponds à qui me touche ».

Sous la Restauration, la mode était pour les hommes de porter des cachets et des clefs suspendus à un cordon sortant du gousset de leur pantalon. Ces cachets étaient souvent très façonnés et les détails de fabrication étaient finement traités. La plupart de ces cachets étaient en acier. En 1827, on fabriquait à l'usage des hommes de gros cachets breloques qu'on appelait des « charivaris » en raison du bruit qu'ils faisaient en s'entrechoquant (1).

DIX-HUITIÈME PARTIE

POMMES DE CANNES

I. — Le tau et le bâton pastoral

La canne peut être considérée comme le compagnon de la marche de l'homme. De tous temps, les hommes se sont servis du bâton ; celui de Diogène était aussi célèbre que sa lanterne et son tonneau et on s'étonnerait de voir représenter le fameux philosophe grec sans cet accessoire indispensable.

Quicherat (*Histoire du costume en France*) nous apprend qu'au temps de Charlemagne, les Francs portaient à la main une canne en bois de pommier surmontée d'un bec en métal doré ou argenté.

---

(1) Dans le Musée Le Secq des Tournelles, la série des cachets occupe une place très importante dans la bijouterie d'acier.

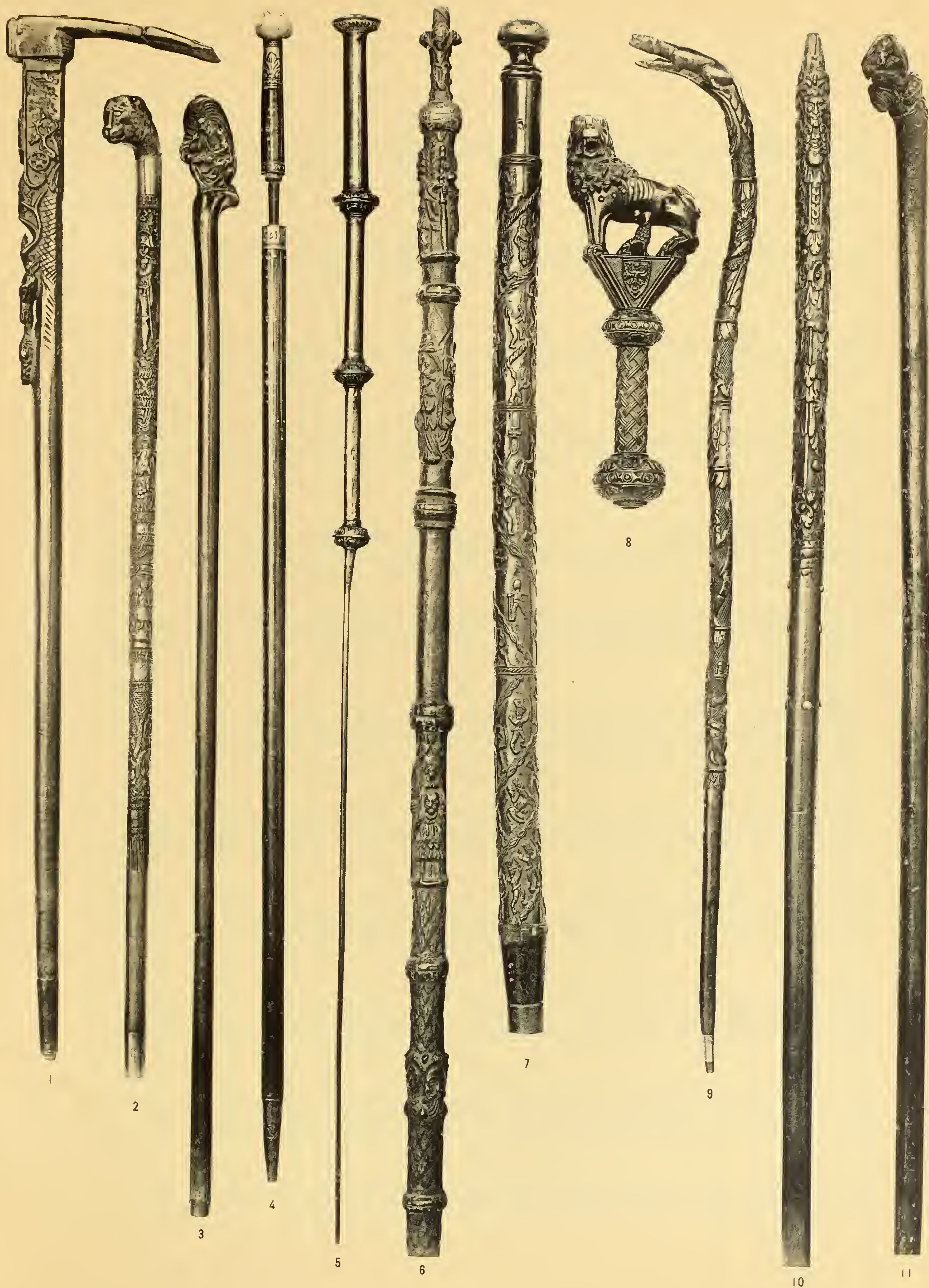
Dans la Pl. CCXV nous avons reproduit quelques-uns des types les plus remarquables des cachets en fer damasquiné d'argent dont plusieurs portent à la partie supérieure, une petite boule creuse, percée de trous, destinée à contenir la poudre servant à sécher l'encre.

La Pl. CCXVI présente une trentaine de cachets à trois faces contenus dans des montures en acier ciselé d'une jolie exécution.

La Pl. CCXVII a été consacrée aux cachets porte-cire formés d'un tube creux destiné à contenir le bâton ; à la partie inférieure se trouve le cachet gravé soit directement sur le fond même de la boîte, soit maintenu dans une petite armature permettant d'installer en cet endroit une matrice triangulaire.

Ces différents cachets remontent aux XVIIe et XVIII siècles. Pour une époque plus rapprochée de nous, on trouve, dans le même Musée, de grands cachets breloques en fonte de Berlin : ces cachets étaient portés au bout de chaînes d'acier dénommées breloquets et pendaient sur le bas du gilet et sur le haut du pantalon.

Les cachets -bagues en fonte de fer ou en acier gravé sont contemporains. (Voir *Notice sur les bagues*, page 25).



Cannes et bâtons : Cannes à pommeau sculpté. Bâton de chantre. Canne de corporation de meuniers.
Tau. Cannes en racine sculptée. Du XIVe au XVIIIe siècle.
(Collection Albert Figdor.)



Cannes en jonc, en ivoire, en écaille ou en galuchat munies de pommeau en orfèvrerie repoussée et émaillée. XVIIIe siècle.
(Collection Doisteau. Musée des Arts Décoratifs.)



Ombrelle en soie garnie d'applications en parchemin découpé. Canne de corporation. Canne d'Incroyable.
Pommes de cannes en verre opalin. XVIIIe siècle.
(Collections Albert Figdor et H.-R. D'Allemagne.)

Dès une époque reculée la canne a été considérée comme un signe de supériorité ou une haute marque de commandement, aussi, de très bonne heure, les cannes ont-elles pris une place marquée parmi les ornements de la liturgie. On sait que les plus anciennes crosses étaient en forme de Tau qui était un bâton surmonté d'une béquille : fort bien en main, il permettait au prélat d'un âge avancé de trouver un appui pour guider sa marche. Au temps de Saint Rémi, il semble, en effet, que la crosse était indifféremment nommée Tau, férule, bâton pastoral ou simplement houlette, car le mot « crocia » n'est entré dans le latin vulgaire qu'au XIe siècle.

Au VIIe siècle, Isidore de Séville, nous apprend qu'on remettait à l'évêque, au moment de sa consécration, le bâton pastoral, mais ce n'est qu'en 636, que le bâton pastoral fut, par le Concile de Tolède, rangé parmi les insignes épiscopaux.

II. — Cannes et bâtons du XIIIe au XVIe siècle

Dès le XIIIe siècle, on relève la mention de bâtons servant de cannes :

1288 — Si virent loing venir trotant
Encontr'eus 1 vallet à pié
En sa main porte un bastoncel
De couleurs et d'or trop bien paint.
(*Amadas et Ydoine*, publié vers 1676.)

1380. — Un long baston à costes semé de fleurs de lis d'argent à ung lyon dessus.

Deux bastons de bois ouvrez à lyons dessus. (*Inventaire de Charles V.* N° 2077 et 2457.)

Certaines cannes semblent avoir reçu une garniture d'orfèvrerie et dans le même inventaire, nous relevons sous le n° 2.455 : « 2 bastons de cèdre garniz d'or à deux pommeaux rons où en l'un à armes de France et en l'autre de Mgr le Dauphin ».

1420. — Un bâton couvert de cuir, en façon de la corne d'une lycorne, garni au gros bout d'argent et un annelet. (*Inv. des joyaux de Charles VI.* N° 189.)

1471. — Ung baston à porter à la main au bout du quel a une pomète d'ambre.

Ung baston noir à porter en la main qui est fait et couvert de paste de bonnes senteurs, ouvré tout au long, et a une pomecte au bout du hault et à bas ung petit clou de fer.

Ung baston de blanc boys à porter à la main ou quel a au bout une grosse patenostre d'ambre. (*Inv. du roi René à Angers.*) (Gay. *Gloss. arch.*)

Au Moyen Age on donnait au mot bâton un sens très étendu et il désignait aussi bien les armes de jet et d'hast que les pièces de mousqueterie enfustées.

1480. — Si leur furent présentés leurs bastons, c'est assavoir les lances et les espées. (Olivier de la Marche. *Un tournoi à Gand*, p. 88.)

1570. — Il fut tué de la main d'un paysan qui lui tira une arquebusade de derrière un buisson. Voyez quel malheur qu'un grand capitaine meure de la main d'un vilain avec son baston à feu. (*Mém. de Montluc.* T. I, p. 370.)

1614. — Un baston couvert de cuir noir d'où sortent 3 pointes en façon de hallebarde. (*Inv. de l'hôtel de Salin.*)

La canne à épée remonte à une époque trés ancienne, mais elle n'avait pas, en France, de nom particulier ; cependant, quelquefois, on la rencontre sous le nom de bourdon :

1616. — Je n'ai ni querelle ni procès, et je suis bien aimé de mes voisins et tenanciers ; d'ailleurs j'ai une petite lame dans ce bourdon. (*Aventures du baron de Fenestre*, p. 10.)

Un autre genre de canne plus dangereux mille fois, surtout pour les auteurs dramatiques, que la canne à épée, fut la canne-sifflet qui fit son apparition à la fin du XVIIe siècle. La baronne d'Oberkirch, dans ses *Mémoires* (t. I, p. 251-308), raconte que cette canne fut dénommée « à la Barmécide », parce que la première victime de ce terrible engin fut la tragédie de La Harpe.

III. — Les cannes à la Cour du Roi de France au XVIIe siècle

A la Cour de Louis XIII, on vit s'établir et se répandre l'usage de porter des cannes. La canne du roi était en ébène surmontée d'une pomme d'ivoire uni.

La canne du maréchal de Richelieu, nous dit Paul Lacroix, se distingue par sa splendide ornementation ; elle excita à tel point l'envie de tous, qu'elle fut le signal d'une révolution dans la fabrication de cet accessoire du costume. Les fermiers généraux rivalisèrent de luxe et l'on vit les cannes de La Popelinière et de Samuel Bernard valoir jusqu'à 10.000 écus. Incrustées de pierres précieuses, sculptées, ciselées, travaillées avec un soin exquis, elles devinrent de véritables objets d'art et, comme telles, elles restèrent aux mains des grands et des riches.

La longue canne à pomme d'or, dite à la Tronchin, qu'on appela depuis canne à la Voltaire était portée surtout par les vieillards, les magistrats, les personnages notables. La badine souple et pliante, de toutes longueurs, ne convenaient qu'aux jeunes gens qui couraient en chenille, c'est-à-dire en petit habit, lestes et pimpants, dans les rues, le matin. (Paul Lacroix. *Le* XVIIIe *siècle.*)

IV. — Joncs à pomme d'or

Sous Louis XIV, les bijoux à portrait étaient devenus d'un usage très fréquent. On faisait ainsi des écritoires, des drageoirs, des pommes de cannes, etc., Mme de Sévigné, décrivant une canne perdue au jeu par Mme de Maintenon contre le Dauphin, écrivait le 31 mai 1680 :

La pomme est une grenade d'or et de rubis ; la couronne s'ouvre, on voit le portrait de Mme la Dauphine.

Aux XVIIe et XVIIIe siècles, on a fait de très belles cannes en jonc surmontées de pommes en ivoire et les collectionneurs de nos jours se disputent ces somptueux bâtons dont beaucoup sont parvenus intacts jusqu'à nous.

Dans la seconde partie du XVIIIe siècle, les femmes firent usage de la



Clichés et Phototypie L. Repin. Paris.

Gravure de mode extraite de la « Gallerie des Modes et Costumes français,
à Paris chez les sieurs Esnaut et Rapilly, 1778-1787 ».
(Collection Maurice Rousseau.)

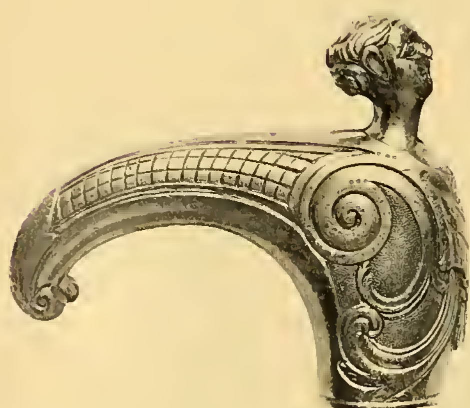


Pommes de cannes en cuivre repoussé et doré et en cuivre fondu et ciselé. Pomme de cravache en argent.
Pommeaux d'épées. XVIIIe et XIXe siècles.
(Collection H.-R. D'Allemagne.)


1


2


3


4


5


6


7


8


9


10


11


12


13

Pommes de cannes à béquille. Bronze doré. Travail suédois et allemand.
Pommeaux de cannes en cuivre fondu et ciselé. XVIIIe et XIXe siècles.
(Collection H.-R. D'Allemagne.)



Pommeaux de couteaux de chasse en cuivre fondu et ciselé.
Pommes de canne à béquille en acier forgé et ciselé et en bronze doré.
Travail français, allemand, suédois. XVIII[e] et XIX[e] siècles.
(Collection H.-R. D'Allemagne.)

grande canne à pomme d'or, qu'elles portaient majestueusement par le milieu.

Ce n'est pas pour elles un vain ornement, écrit Mercier en 1782, elles en ont besoin plus que les hommes, vu la bizarrerie de leurs hauts talons, qui ne les rehaussent que pour leur ôter la faculté de marcher. (Mercier. *Tableau de Paris.*)

A cette époque, la manie des cannes était poussée à l'extrême, de même que celle des bagues, des boucles et des boîtes ou des tabatières.

La ciselure, la damasquinure, l'émail, ont été, tour à tour, mis à contribution pour l'ornementation des pommes de cannes. Au moment où l'on découvrit la fabrication de la fonte de fer, on a fait, dans cette matière, de jolis pommeaux de cravaches représentant des têtes de chevaux, de chiens ou autres animaux. On fit également des têtes de personnages grotesques ou humoristiques d'un travail assez rudimentaire.

V. — Cannes de corporation

En dehors des cannes servant à guider la marche des promeneurs, on a fait, au XVIIIe siècle, des cannes monumentales servant d'insigne dans quelques corporations. C'est ainsi que nous avons été assez heureux pour rencontrer, il y a quelques années, une canne qui, au XVIIIe siècle, avait appartenu à une corporation de joyeux lurons, francs buveurs et amateurs du beau sexe Pour désigner les divers buts de l'association, la canne est à double face ; d'un côté, elle représente une jeune femme, la poitrine largement découverte et le haut du corps enserré dans un étroit corset. La coiffure de cette personne se confond avec la représentation de l'autre face, qui montre une tête de satyre surmontée de longues cornes et couronnée de pampres et de grappes de raisins.

Cette canne est en bois léger, probablement en sapin ; elle mesure 1 m. 40 de hauteur et doit avoir vu le jour sur les bords du Rhin.

VI. — Cannes à combinaisons multiples

Pendant le XVIIIe siècle, on eut l'idée de fabriquer des cannes de coureur à pomme d'argent qui contenait un petit flacon de cordial destiné à donner des forces nouvelles à l'athlète épuisé.

Pour les ombrelles, on faisait de jolis manches en acier tourné ou en acier garni de clous taillés à facettes.

L'Almanach sous verre pour 1785, nous signale l'invention du sieur Cassemiche, qui devait être fort appréciée des noctambules à une époque où on ne connaissait pas encore la lampe électrique à pile sèche.

On trouve dans cette canne, disait l'annonce, une bougie portant son flambeau auquel s'adapte un réverbère.

Napoléon avait une canne en écaille de l'Inde et à musique qui fut vendue à Londres 56 livres. (Maze Censier, *Le Livre du Collectionneur*).

Le *Journal des Dames et des Modes* du 15 octobre 1808, nous signale une autre fantaisie :

La crosse des parapluies a maintenant la forme d'une tête d'aigle et les yeux sont deux verres de lorgnettes.

C'est à cette époque que Jecker mit en vente des cannes sur lesquelles se trouvait fixé une sorte de lorgnon ou face à main.

Pendant les premières années de la Restauration, alors que les passions politiques étaient les plus ardentes, les bonapartistes imaginèrent les cannes à secret renfermant un portrait ou un souvenir de leur Grand Homme. C'est aussi à cette époque qu'on vit apparaître les cannes-marteau, auxquelles on donna le nom de «cannes de minéralogistes». (1)

L'idée de dissimuler quelques «utilitez» dans les pommes de cannes remonte à une époque assez ancienne :

1614. — Un baston noir à pointe ayant au dessus un pommeau doré dans le quel est un cadrant et une escriptoire, le tout doré avec le bout de dessoub de mesme. (*Inv. du comte de Salin.*) (Gay. *Gloss. arch.*)

DIX-NEUVIÈME PARTIE

ÉVENTAILS

I. — Ésmouchoir, Flabelle, Flavelle, Flabellum, Éventouer, antérieurement au XVe siècle

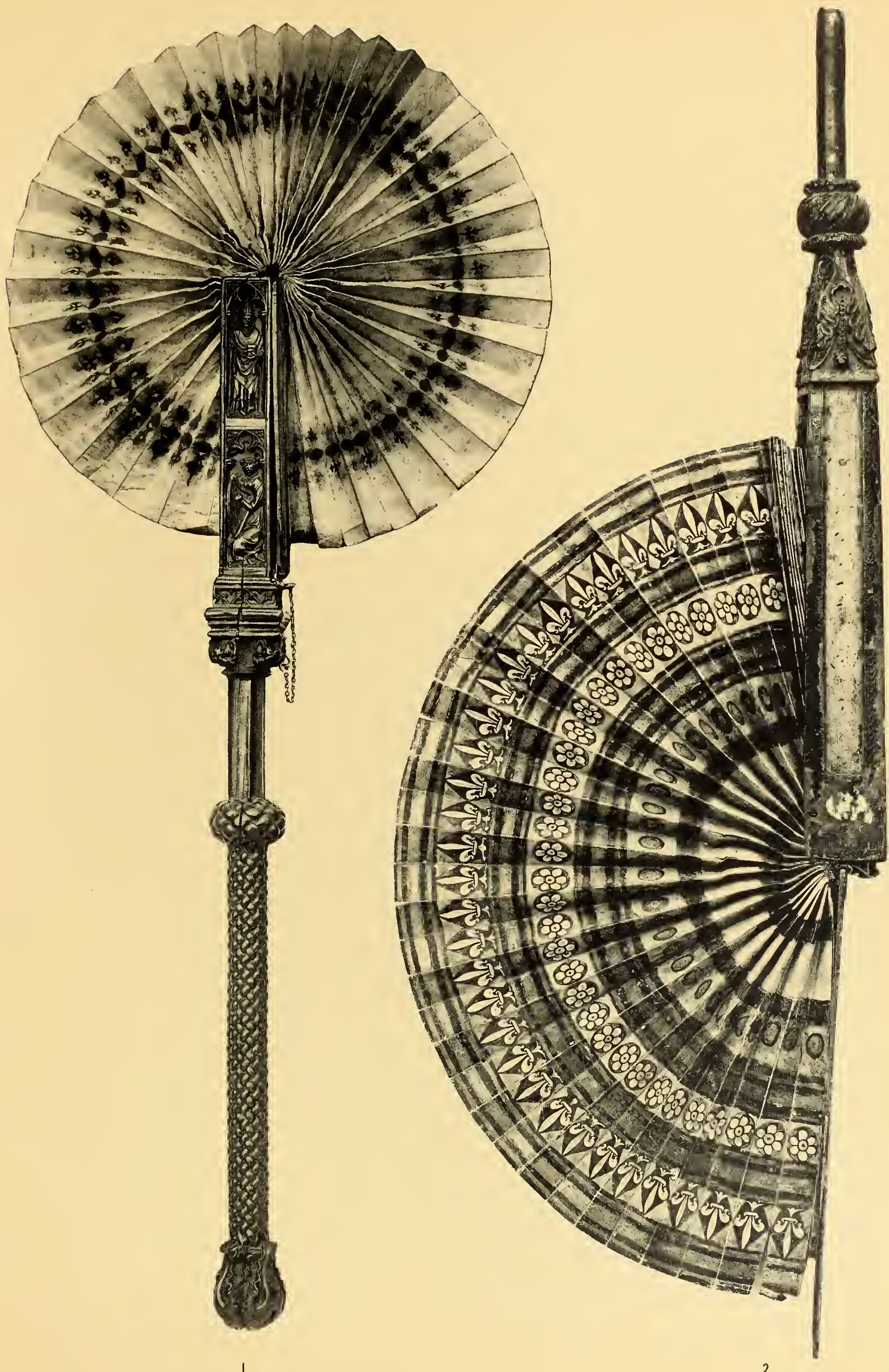
Ces différentes appellations s'appliquent toutes à des objets répondant à la même destination.

On prétend que l'invention des éventoirs serait due aux peuples de l'Extrême-Orient et que ce fut en l'an 670 de notre ère, sous le règne de l'empereur Ten-Ji, qu'un ouvrier de Tam-Ba, voyant les chauves-souris ployer et déployer leurs ailes, eût l'idée de réaliser, au moyen d'écrans en étoffe, la manœuvre que l'oiseau exécutait dans son vol.

Les plus anciens éventails étaient en forme de roue et fabriqués en

(1) Les collections du Musée Le Secq des Tournelles comprennent une fort jolie série de pommes de cannes en fer ciselé d'un travail analogue à celui des drageoirs du XVIIIe siècle. Signalons entre autres une pomme sous le couvercle à secret de laquelle on a caché une petite montre. Pl. CCXX.

Les pommes de cannes en fonte de fer sont nombreuses et nous en avons reproduit quelques-unes. Pl. CCXX.



Flabellum formé d'une feuille en parchemin plissé et muni d'un manche en buis sculpté.
Travail français. XVe siècle. — Flabellum florentin. XIVe siècle.
(Collection Albert Figdor.)

parchemin ou en étoffe. Cette forme circulaire, qui est la plus habituelle, est déterminée par l'épanouissement en rond d'une feuille dont les plis se touchent au centre et sont fixés, par leur extrémité, à des tiges de bois ou de métal qui viennent s'insérer dans un manche plus ou moins long.

Cette description se rapporte tout particulièrement au magnifique flabellum de la reine Théodelinde (VIe siècle), conservé dans le trésor de Monza (Italie) et dont Mgr Barbier de Montault a donné la description. C'est le plus célèbre et le plus ancien objet de ce genre que l'on connaisse.

L'Eglise chrétienne avait fait de l'éventail un instrument du culte en lui donnant, suivant Saint-Jérôme, un sens mystérieux de continence.

Saint-Jacques, d'après *Les Cérémonies et Coutumes religieuses* (1723, t. Ier), recommande l'usage de l'éventail dans sa liturgie et le *flabellum* est resté un des principaux insignes de la papauté ; il servit au Saint Sacrifice de la messe jusqu'à la fin du XIIIe siècle.

Parmi les éventails liturgiques les plus anciens, il faut citer celui qui est conservé dans la célèbre abbaye de Saint-Philibert-de-Tournus et dans le monastère de Prouisse (de l'ordre de Saint-Dominique), fondé au IXe siècle. Moreri qui les signale dans son *Dictionnaire* relate que ces appareils étaient employés par les diacres pour empêcher les mouches de tomber dans le calice.

L'éventail de Tournus a été décrit longuement par M. du Sommerard, dans son œuvre : *Les Arts au Moyen Age;* il remonte au IXe siècle.

C'est aussi la forme du *flabellum* que présente le magnifique éventail du XVe siècle faisant autrefois partie de la collection Spitzer et qui se trouve maintenant dans la Galerie de M. Albert Figdor, à Vienne. Cet appareil, en buis sculpté, est formé d'une longue poignée ouvragée. Cette poignée donne naissance à une colonne supportant, sur son chapiteau, deux statuettes de saints personnages, dans leur niche placée l'une au-dessus de l'autre. La feuille en parchemin est décorée d'une vignette or et bleu représentant des feuilles et des pampres de vigne.

Les textes anciens relatifs aux flabella, esmouchoirs et éventails, sont assez nombreux :

831. — Flabellum argenteum unum. (*Inv. de l'Abbaye de Centule*, p. 310.)
850. — De capella sua. Flabellum argenteum unum. (*Testam. du comte Everard.*)
1295. — Unum flabellum de carta, aureum cum repositorio et baculo de ebore. 3 flabella de carta rotunda depicta cum repositoriis et manicis de ligno. - 2 flabella de pennis pavonum, rotunda et magna. (*Thes. Sedis Apostol.*, f° 150, v°.)

Aux XIe et XIIe siècles, les Italiens se servaient d'éventails de plumes en touffe ; on employait à cet effet, les plumes d'autruche, de paon, de corbeaux des Indes ou d'autres oiseaux à plumages éclatants : ils étaient montés à l'aide de manches d'orfèvrerie enrichis de pierreries ou de manches d'ivoire.

Il est assez difficile de différencier les *flabella* des « esmouchoirs » qui, comme le nom l'indique, étaient destinés à protéger le visage contre les mouches. Les deux noms étaient employés indifféremment dès l'époque la plus reculée :

943. — On en exporte (du royaume de Bahma), le crin nommé El-domar, dont on fait des émouchoirs à manches d'ivoire et d'argent, que les domestiques tiennent sur la tête des rois pendant leurs audiences. (Maçoudi. *Les prairies d'or.* T. Ier, p. 385.) (Victor Gay. *Glossaire.*)

Aux XIIIe et XIVe siècles, les émouchoirs présentaient différents aspects, les uns, comme le *flabellum*, étaient en forme de roue, d'autres étaient en forme de bannière.

1380. — 2 bannières de France pour esmoucher le roy quand il est à table, semez de fleurs de liz bordées de perles.

3 bannières ou esmouchouères de cuir ouvré dont deux ont les manches d'argent dorez.

Un esmouchouer rond, qui se ploye, en ivoire, aux armes de France et de Navarre, à un manche d'ybenus. (*Inv. de Charles V.* N° 1813-2406-2279.)

Rabelais donne à l'émouchoir le nom d'« esvantoir » et à celui qui le porte, le nom d'« esvantador ».

1546. — Le peuple commun, pour soy alimenter, use des esvantoirs de plumes, de papier, de toile, selon leur faculté et puissance. (Rabelais. L. I, ch. 43.)

Dès le XVe siècle, l'éventail était connu sous le nom qu'il porte encore maintenant :

1416. — Ung esventail brodé aux ymages de S. Estienne et de ceulx qui le lapident, garni de petites pierres blanches, et y faut des perles. (*Inv. de N.-D. de Paris*, f° 6, v°.)

1425. — Ung esventail pour autel. (*Inv. du chât. des Baux*, n° 48.)

II. — Richesse déployée dans les éventails au XVIe siècle

Ces éventails étaient souvent d'une richesse extrême et Brantôme, parlant de celui qui fut offert à la reine Louise de Lorraine par la reine Marguerite, nous dit qu'il était si beau et si riche « qu'on disoit estre un chef-d'œuvre et l'estimoit plus de 1.200 écus ».

Au XVIe siècle, l'éventail reçu aussi le nom de plumail, en raison de la matière qui concourait à sa confection :

1533. — Et tenoient chacune en leurs mains un plumail fait en manière d'éventoir, comme pour soy éventer le visage quand il fait chaud. (*Entrées d'Eléonor d'Autriche à Bordeaux et à Lyon. Cérém. franç.* T. I, p. 775 et 807.)

Ce fut, dit-on, Catherine de Médicis qui mit à la mode, en France, les éventails de plumes qui, depuis longtemps, étaient en usage en Italie.

Henri III, qui se plaisait à s'entourer d'un luxe quelque peu efféminé, ne sortait jamais sans un éventail à la main. A ce sujet, dans *L'Isle des Hermaphrodites*, Pierre de l'Estoile s'exprime ainsi :

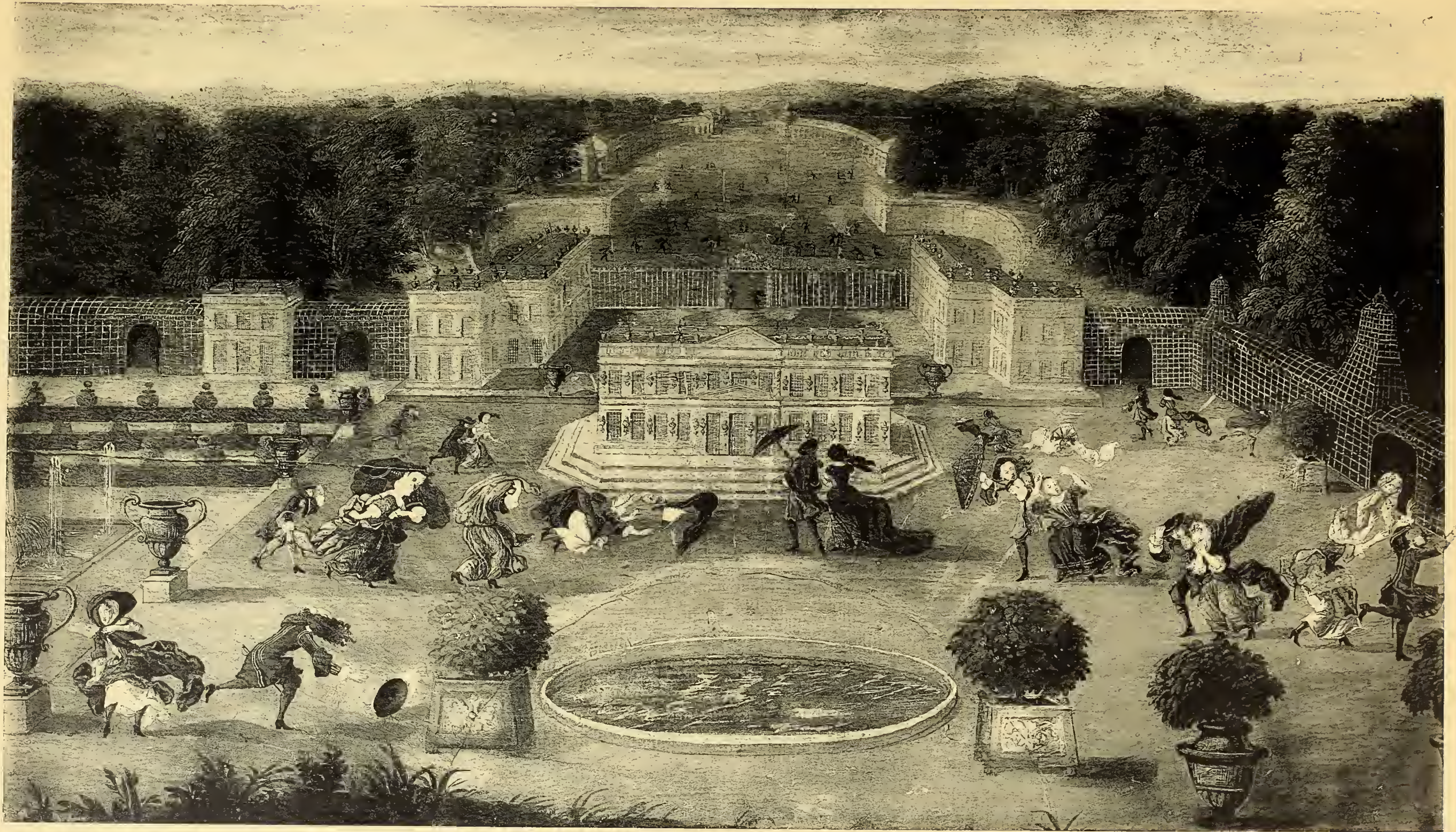


Dame de qualité en costume de Cour :
elle tient à la main un éventail en canepin. D'après une gravure de Bonnard. XVIIe siècle.
(Collection Maurice Rousseau.)



Clichés et Phototypie L. Pepin, Paris.

Le Marché aux fleurs sur le quai auprès du Pont-Neuf.
Éventail peint à la gouache transformé en tableau. Époque Louis XIV.
(Collection Louis Serbat.)



Le coup de vent au château de Marly-le-Roi.
Éventail peint à la gouache transformé en tableau. Époque Louis XIV.
(Collection Louis Serbat.)



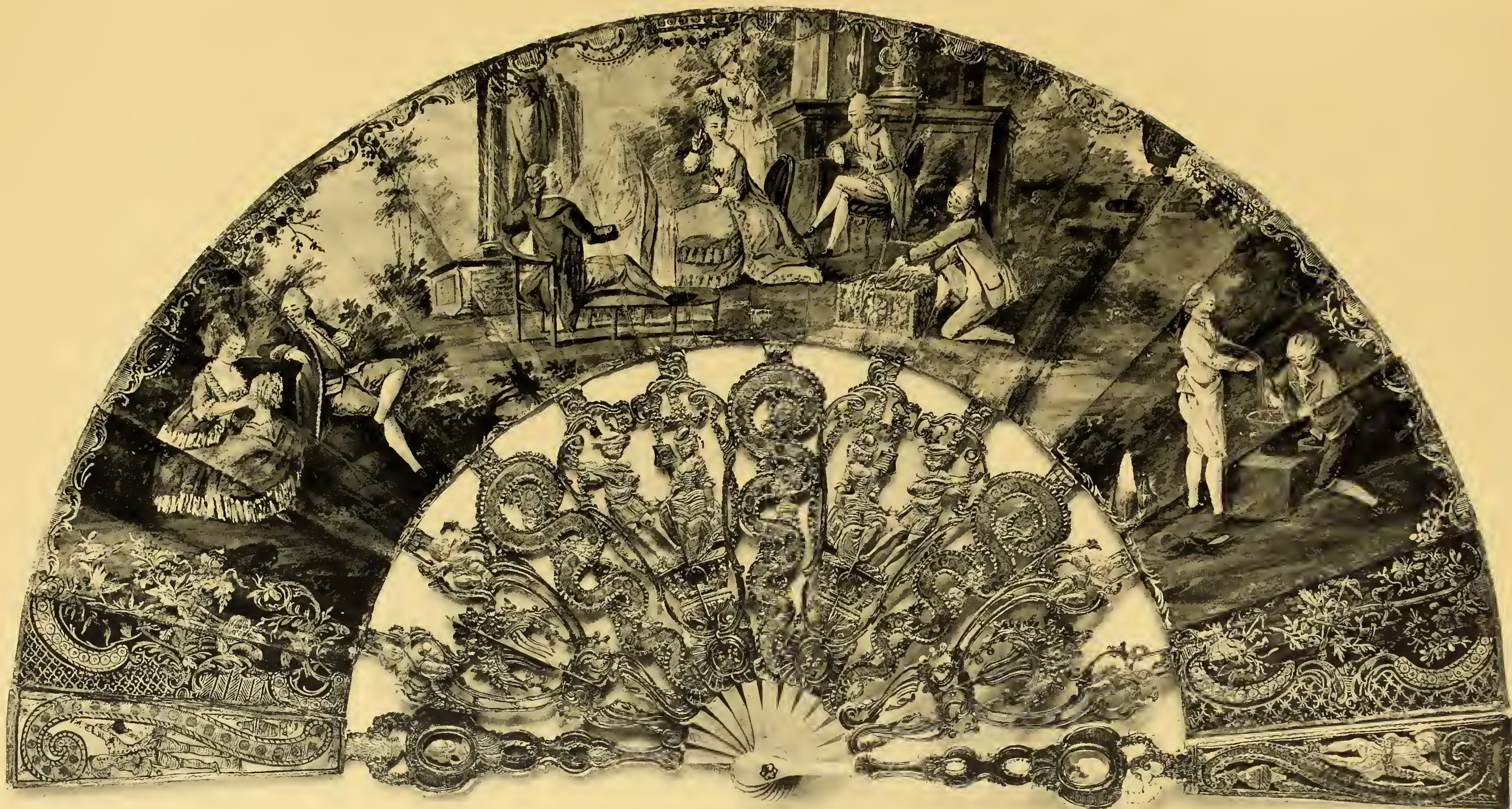
Les récréations comiques dans la rue Saint-Antoiue : au deruier plan la Bastille.
Éventail peint à la gouache trausformé en tableau. Époque Louis XIV.
(Collection Louis Serbat.)



Les bains en Seine à droite le Palais du Louvre.
Éventail peint à la gouache transformé en tableau. Époque Louis XIV.
(Collection Louis Serbat.)



Éventail en canepin monté en nacre.
Les brins du centre sont sculptés et dorés. Travail anglais. XVIIIe siècle.
(Collection H.-R. D'Allemagne.)



La toilette : éventail en canepin monté en nacre plaquée d'or. Époque Louis XVI.
(Musée des Arts Décoratifs.)



La partie de cartes éventail en soie pailletée monté en nacre sculptée et dorée. Époque Louis XVI.
(Musée des Arts Décoratifs.)



Le concert et le souper : éventail en canepin monté en nacre ajourée, sculptée et dorée. XVIIIe siècle.
(Musée des Arts Décoratifs.)

On mettoit à la main droite du roy un instrument qui s'estendoit et se replioit en y donnant seulement un coup de doigt, que nous appelons ici un esventail ; il estoit d'un velin aussi délicatement découpé que possible avec de la dentelle à l'entour de pareille estoffe. Il estoit assez grand, car cela devoit servir comme d'un parasol pour se conserver du hasle et pour donner quelque rafraîchissement à ce teint délicat... Tous ceux que je pus voir aux autres chambres en avoient un aussi de même estoffe ou de taffetas avec de la dentelle d'or et d'argent tout à l'entour.

Au sujet de ce travail de velin délicatement découpé, on peut voir encore actuellement, à Paris, au Musée des Arts décoratifs, des spécimens de ce genre qui sont exposés dans la collection des dentelles auxquelles, à tort ou à raison, on prétend qu'ils ont servi de modèles.

On a donné plus particulièrement le nom d'éventail de Ferrare à l'éventail plissé affectant la forme d'une patte d'oie et muni d'un manche rond à l'extrémité duquel la feuille toute entière vient se replier.

Sous Henri III, on fit aussi des éventails-girouettes ; ils avaient la forme de petits drapeaux et étaient fabriqués en drap d'or ou en étoffe de soie. C'est en Italie que ce genre d'éventail prit son plus grand développement.

III. — Les éventails au XVIIe siècle. Diverses corporations les établissent

Sous Henri IV, l'usage des éventails était devenu assez général en France, pour donner lieu à une fabrication des plus importante. Quatre ou cinq corps de métier revendiquaient le droit de l'exercer, entre autres celui des doreurs sur cuirs qui se fondaient sur l'article. XII de leurs statuts, établis en décembre 1594, et était ainsi conçu :

Pourront garnir... esventails faits avec canepin, taffetas ou chevrottin, enrichis ou enjolivez ainsi qu'il plaira au marchand et seigneur de commander.

Au XVIIe siècle, les feuilles des éventails étaient faites de cuir, de canepin, de frangipane parfumée, de papier ou de taffetas et les montures étaient en ivoire, en or, en argent, en nacre ou en bois. C'est alors que les fabricants commencèrent à peindre sur les feuilles d'éventails en étoffe ou en soie, des fleurs, des oiseaux, des paysages, des scènes mythologiques ou galantes.

Quelques doreurs s'étant adjoint des ouvriers exerçant le métier d'éventaillistes, obtinrent du roi, par Lettres patentes des 15 janvier et 15 février 1678, l'autorisation de former une corporation particulière, sous le titre de maîtres éventaillistes.

La fantaisie, à la fin du XVIIe siècle, se manifesta dans la décoration des éventails. Les montures étaient en ivoire, en écaille ou en nacre sculptées au point de former de véritables dentelles. Les feuilles qui étaient en satin, en velin ou en peau de senteur étaient peintes à la gouache. Cette époque

vit apparaître les éventails-lorgnettes. C'est du moins ce que nous apprend le *Mercure* du mois de mai 1688 (première partie, p. 301) :

On porte, dit-il, des éventails en manière de la Chine, avec des maisons à la mode du pays et dont les fenêtrés sont transparentes. Elles sont remplies de quantité de figures de la Chine, d'homme et de femmes, on les nommes des « Lorgnettes ».

Au moyen de ces éventails, les personnes qui les portaient pouvaient, sans sembler indiscrètes, se rendre compte de ce qui se passait autour d'elles.

Vers la fin du XVIIe siècle, l'austérité de Mme de Maintenon et ses déclamations contre le luxe féminin, apportèrent quelques modifications dans la fabrication des éventails, ils devinrent plus modestes et se firent moins longs.

IV. — Éventails dits « Brisés »

La mode des éventails reprit de plus belle sous la Régence et bientôt se généralisa avec les raffinements du luxe ; cet accessoire du costume prit une plus large envergure et de joyeux coloris égayèrent la feuille. Les éventails des Indes et de la Chine pénétrèrent en France et l'art des éventaillistes acquit une grande perfection. Ils empruntèrent à la Chine le genre d'éventail dit « brisé » et peignirent sur les fragiles feuilles de velin, sur de fins papiers ou sur des mousselines, des merveilles de peintures. Ce sont partout des fêtes galantes, des scènes mythologiques d'une nudité assez osée, des apothéoses, des personnages de la Comédie italienne, des chasses, des batailles, des envolées d'amours sur des nuages, des enguirlandements de fleurs et de fruits qui forment de délicats médaillons, etc...

Le *Mercure de France* d'octobre 1730, nous donne ce curieux détail sur la mode des éventails à cette époque :

Il y a des éventails d'un prix considérable qu'on porte encore excessivement grands, en sorte qu'il y a des petites personnes dont la taille n'a pas deux fois la hauteur d'un éventail.

En dehors des merveilleux éventails que ne dédaignèrent pas de peindre les Watteau, Moreau, Lancret, Lemoine, Fragonard, Gravelot, etc., il existait des éventails à bon marché, au prix de 15 à 20 deniers. La monture était en bois incrusté d'ivoire et la feuille, en papier grossier, était décorée de fleurs, de trophées champêtres, de médaillons ou de cartouches contenant des chansons.

V. — Fabrication et prix de vente des éventails au XVIIIe siècle

Au milieu du XVIIIe siècle, la vogue des éventails était si considérable qu'on ne comptait pas moins de 150 maîtres dans la corporation parisienne. Si nous nous en rapportons au *Journal du Citoyen de* 1754, voici quels étaient alors les prix des éventails :



Éventail dit « à lorgnettes ». La feuille est décorée dans le goût chinois.
Les lorgnettes ou ouvertures sont figurées par des miroirs ou des portes garnies de mica.
Monture en bois laqué. XVIII[e] siècle.
(Collection H.-R. D'Allemagne.)



1

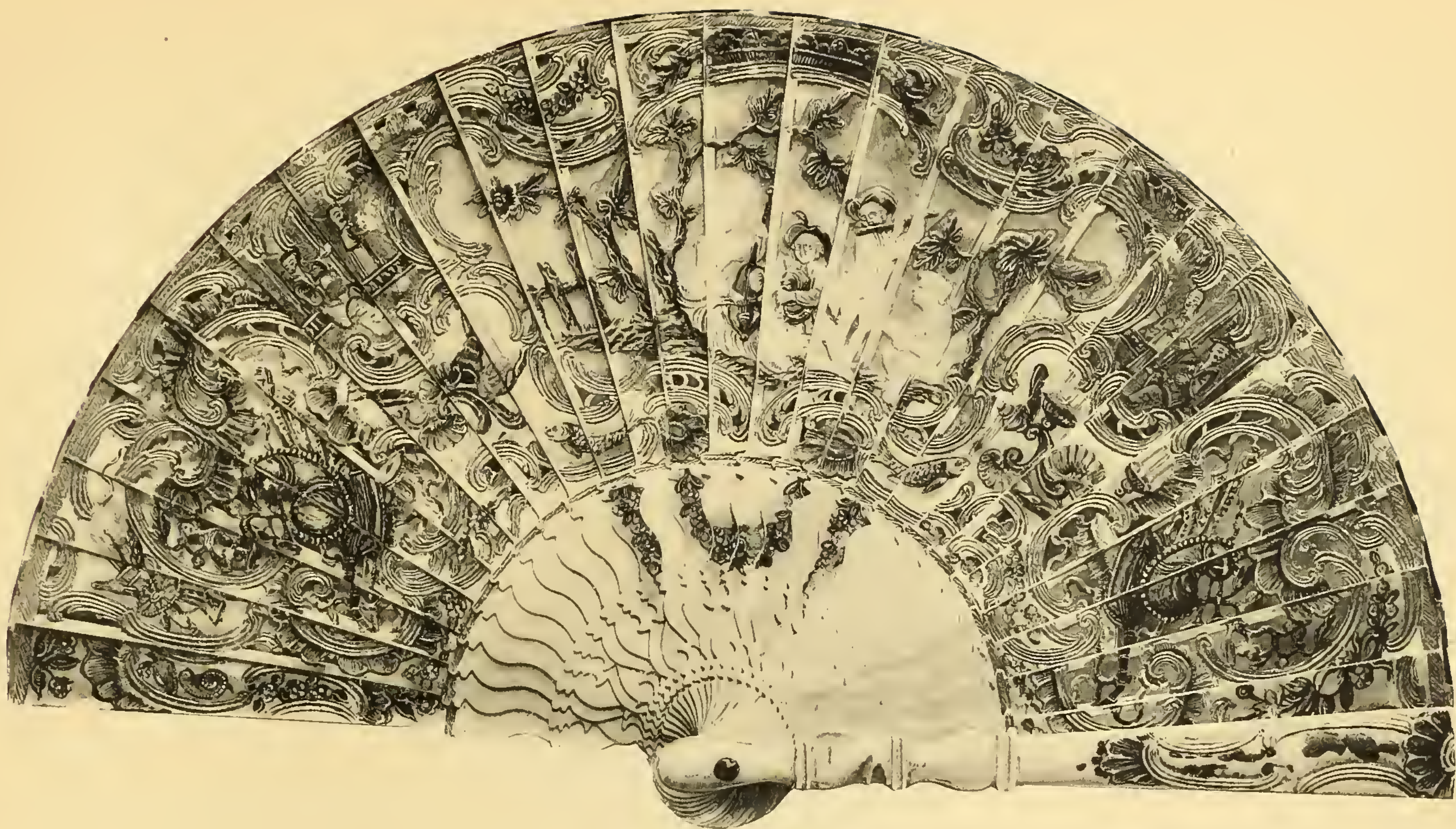


2

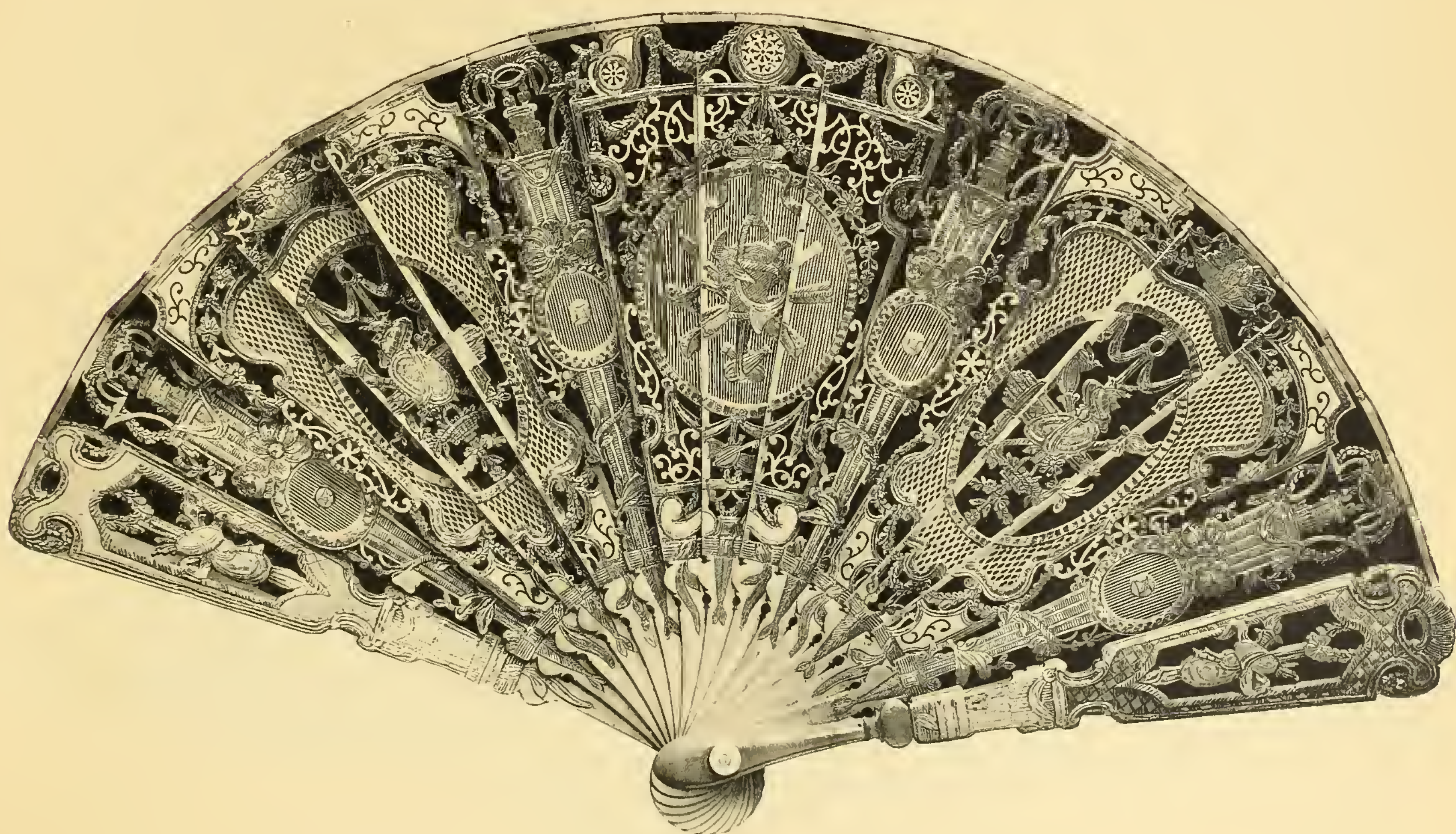
Éventails en ivoire décorés de peintures dites « vernis Martin ».
1. Les plaisirs de la campagne. — 2. Pastorale. XVIII[e] siècle.
(Collection H.-R. D'Allemagne.)



Éventail en soie pailletée monté sur ivoire. Il a été peint et brodé au Couvent des Oiseaux à Paris. XVIIIe siècle.
(Collection H.-R. D'Allemagne.)



1

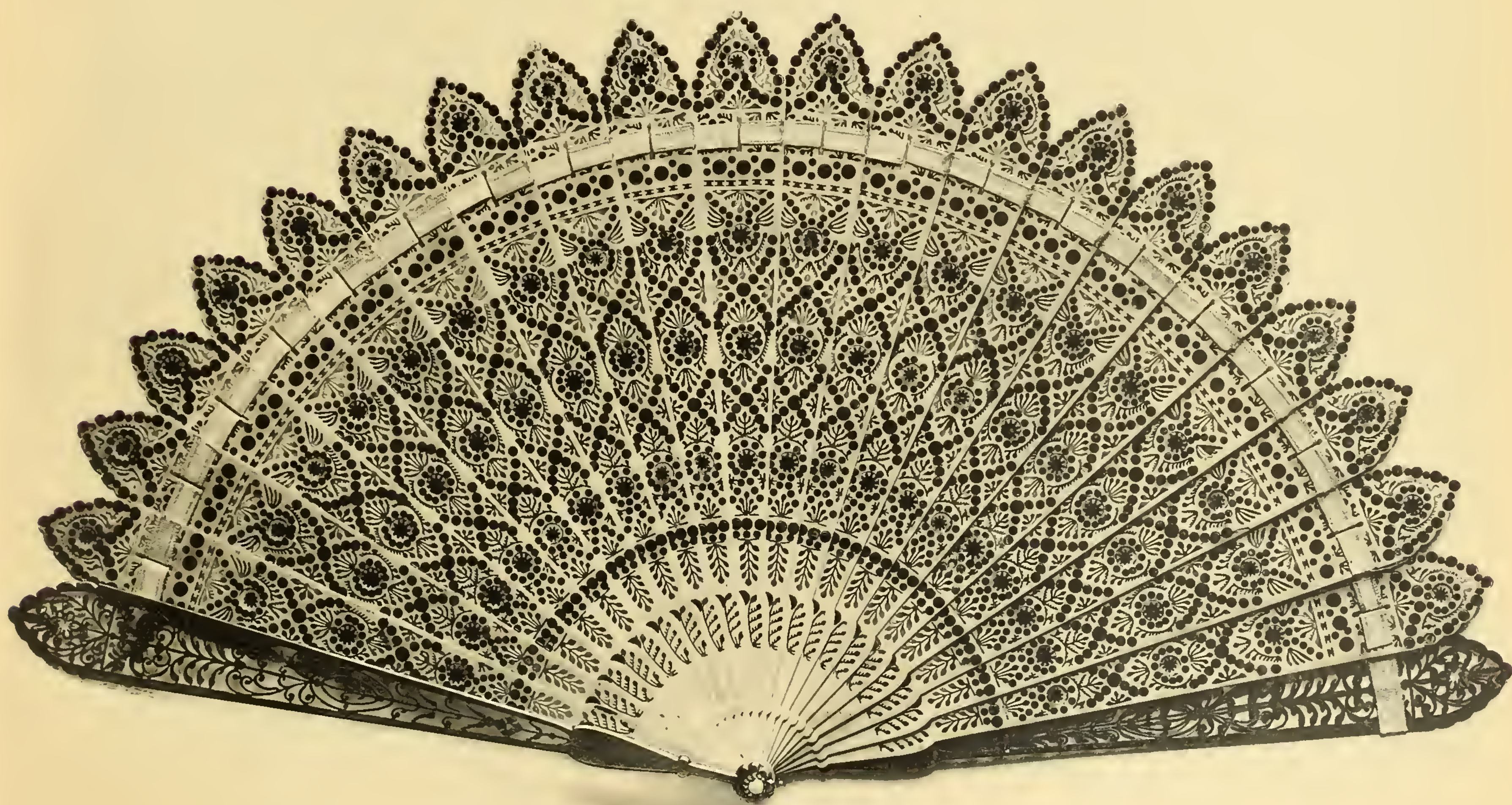


2

1. Partie centrale de la monture d'un éventail en ivoire sculpté et doré. Epoque Louis XV.
2. Partie centrale de la monture d'un éventail en ivoire entièrement découpé à jour, argenté et doré. Époque Louis XVI.
(Collection H.-R. D'Allemagne.)

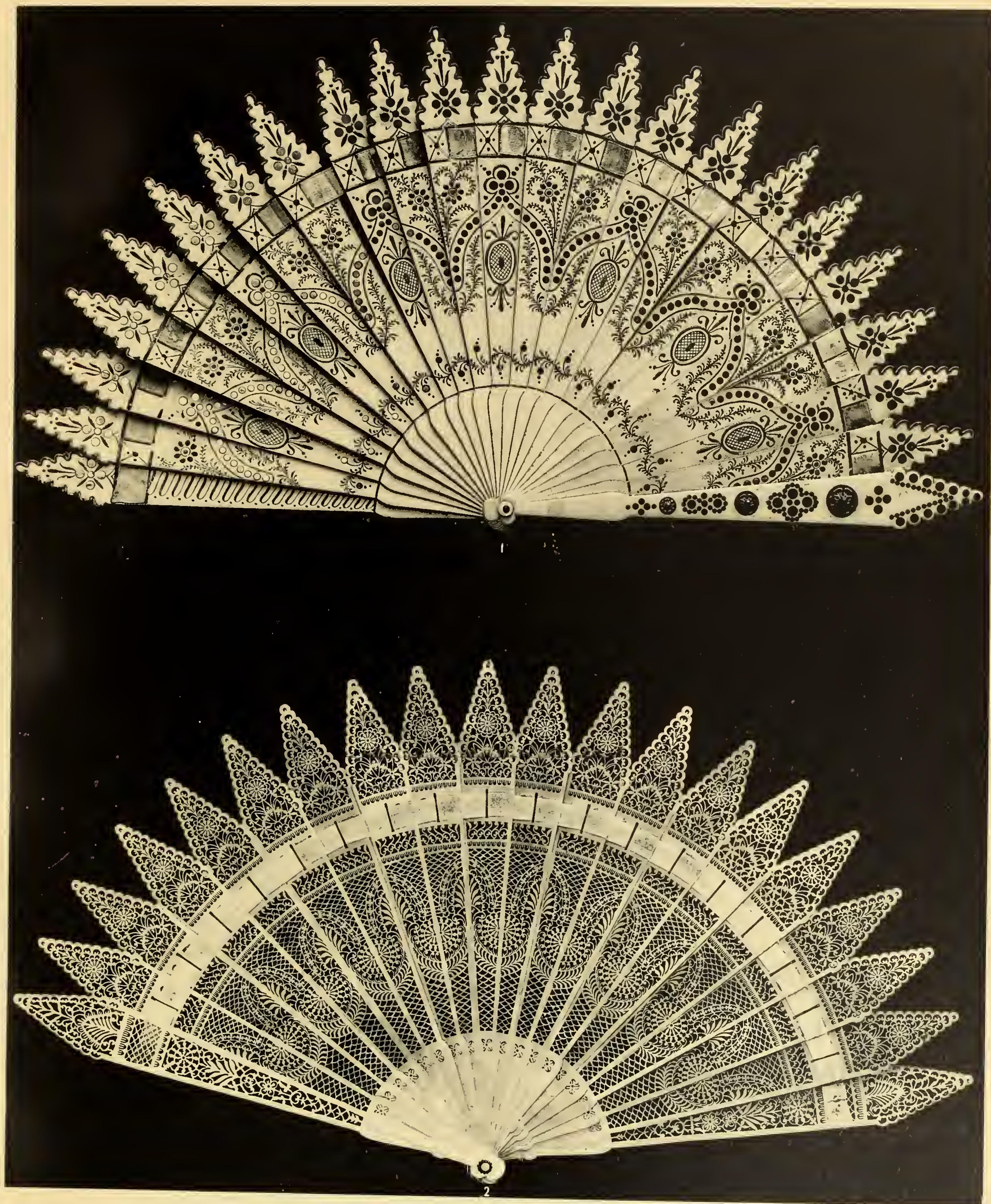


1

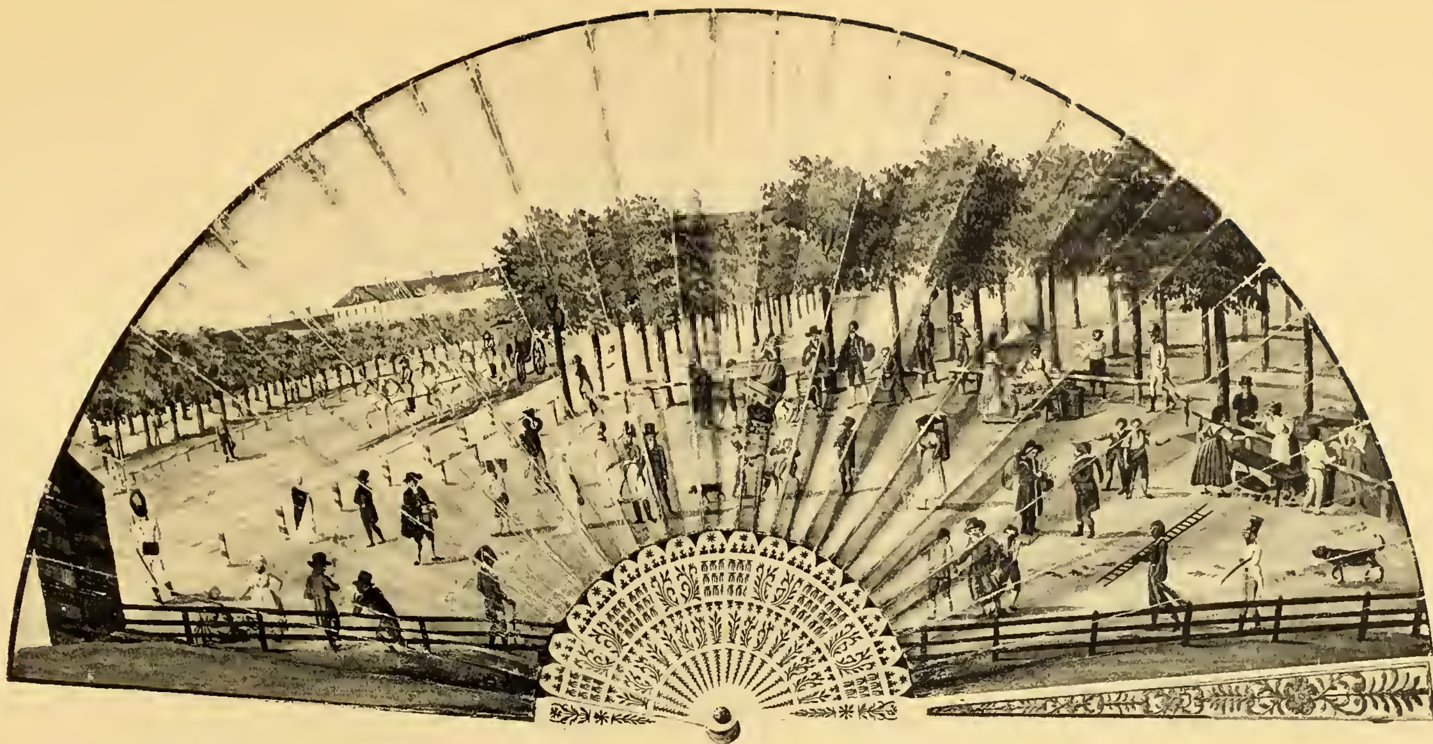


2

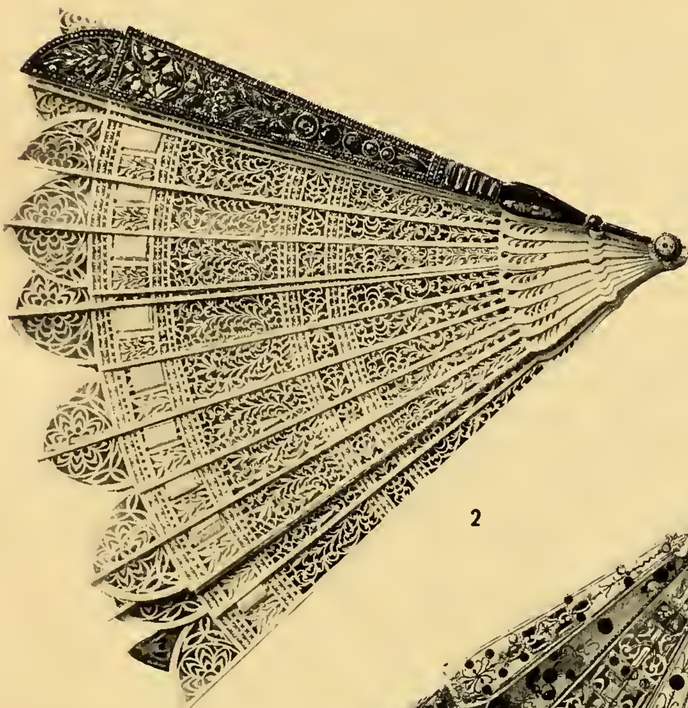
Éventails dits « brisés » :
1. Éventail en corne blonde à décor de feuillages peints en relief et dorés. Époque Restauration.
2. Éventail en ivoire découpé incrusté de paillettes d'acier.
Les panaches sont en argent découpé. Début du XIX[e] siècle.
(Collection H.-R. D'Allemagne.)



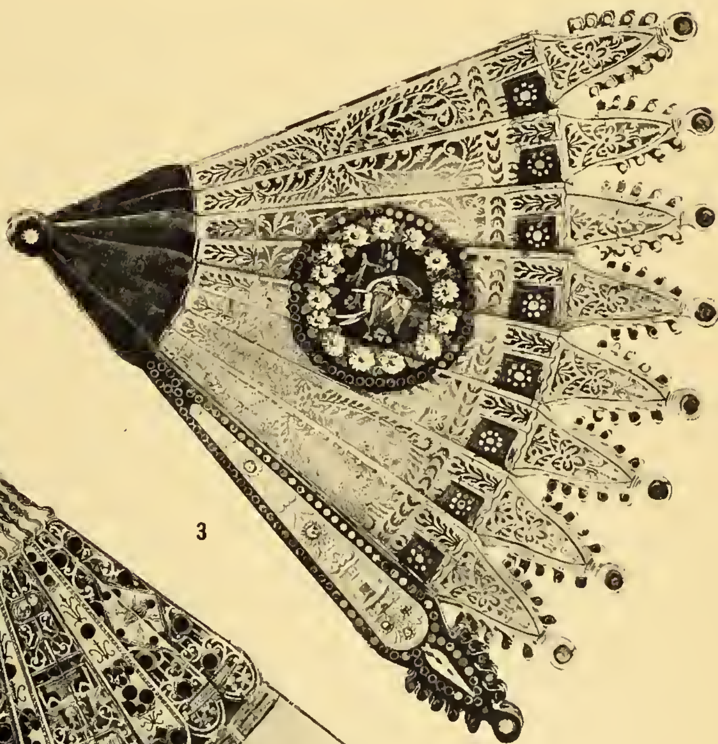
Éventails dits « brisés ». 1. Éventail en peau d'âne décorée en or. — 2. Éventail en nacre découpée. Début du XIXe siècle.
(Collection H.-R. D'Allemagne.)



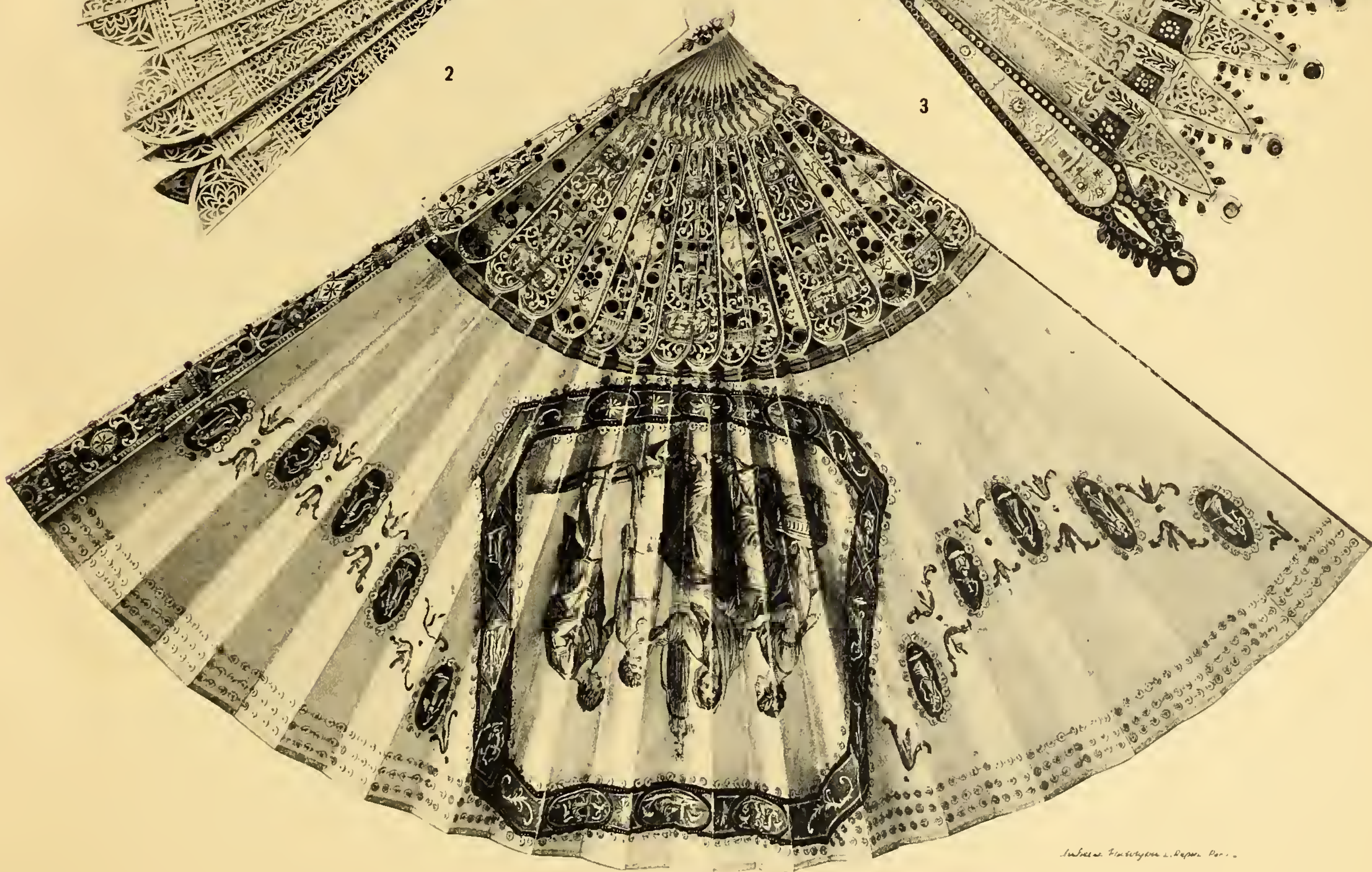
1



2



3



4

Éventails dits « brisés » en ivoire découpé : Les feuilles en soie sont peintes à la gouache. XIXe siècle.
(Collection Albert Figdor.)

Éventails en bois d'or, 9 à 36 livres la douzaine.

Éventails demi-ivoire, c'est-à-dire dont les brins étaient en ivoire et la gorge en os, 72 livres la douzaine.

Éventails entièrement en ivoire, 60 livres et même de 30 à 40 pistoles la douzaine.

Les feuilles de ces éventails étaient en peau parfumée ou en papier et les montures étaient souvent enrichies d'or, de pierres fines ou d'émaux.

Sur la fabrication des éventails dans la dernière partie du XVIIIe siècle, Jaubert nous a laissé les précisions suivantes :

Les éventails se font à double ou à simple papier. Quand le papier est simple on colle les flèches de la monture du côté le moins orné de peinture.

Le papier dont on se sert le plus ordinairement est celui que, dans le commerce de la papeterie, on nomme papier à la serpente.

Les flèches, qu'on nomme assez ordinairement les bâtons de l'éventail, sont réunies par le bout d'en bas au moyen d'une petite broche de métal qu'on rive des deux côtés. Les deux flèches des extrémités sont beaucoup plus fortes que les autres et sont collées sur le papier qu'elles couvrent entièrement quand l'éventail est fermé. Elles sont généralement ornées suivant la beauté et le prix de l'éventail.

Les flèches sont ordinairement au nombre de 22 ; elles servent à ouvrir et à fermer l'éventail et le bout par lequel elles se joignent sert de manche.

Les montures des éventails se font par les tabletiers, mais ce sont les éventaillistes qui les plient et les montent.

Il vient des montures de la Chine, qui sont les plus estimées, mais à cause de leur prix, elles ne servent qu'aux plus beaux ouvrages.

On fait à Paris des éventails depuis 15 deniers la pièce, jusqu'à 30 et 40 pistoles.

Les éventails de la Chine et ceux d'Angleterre, qui les imitent si parfaitement, ont été fort en vogue. Il venait autrefois quantité d'éventails de Rome et d'Espagne, couverts de peaux de senteur ; mais le commerce en est tombé, tant parce que les parfums ne sont plus guère de mode en France que parce qu'il s'en faut bien que les peintures et les bois aient la délicatesse, la beauté et la légèreté des éventails français.

D'autre part, *L'Almanach des Marchands* pour l'année 1772, nous donne les renseignements suivants sur la fabrication des éventails à Paris, à cette époque.

Les ouvriers de Paris, si supérieurs pour les ouvrages de mode et qui exigent du goût et de la légèreté, font des envois considérables de leurs éventails dans les pays étrangers. Les maîtres tabletiers font les montures, mais ce sont les éventaillistes qui les plient et les montent.

A cette époque, les principaux éventaillistes de Paris étaient : Aubry, rue Saint-Denis ; Demay, le cadet, rue Saint-Martin et Villemiot.

VI. — Éventails et vernis Martin et éventails en papier

A peu près à la même époque, au moment où le vernis qui avait été inventé par le sieur Martin était si à la mode, on confectionna des éventails tout en ivoire, qui étaient décorés avec ce genre de vernis, dont le brillant et la tonalité rivalisaient avec les plus jolies laques orientales.

Tandis que l'éventail commun était fait en papier, les articles soignés,

montés en nacre ou en ivoire, étaient garnis de feuilles de cuir extrêmement légères qu'on a, je ne sais pour quelle raison, appelé «peau de poule ou peau de poulet». Il paraît que cette sorte de pellicule était levée par les peaussiers sur les peaux de moutons, afin d'en faire des gants ou des éventails. On appelait aussi cette peau de poule, le «canepin».

Au milieu du XVIIIe siècle, on vit apparaître les éventails à lorgnettes optiques et dans la *Feuille Nécessaire* de 1759, on peut lire l'anecdote suivante :

La curiosité étant égale dans les deux sexes et les femmes aimant presque autant que nous à rapprocher d'elles les objets qui leur paraissent intéressants, on a imaginé le moyen de satisfaire ce désir sans blesser la modestie : on enchâsse dans les maîtres brins de l'éventail une lorgnette dont les dames peuvent faire usage sans se compromettre et qui forme une espèce de contre-batterie qu'elles peuvent opposer aux lorgnettes indiscrètes des petits maîtres.

VII. — Éventails à coulisse

En 1777, le *Journal de Paris* nous signale en ces termes, l'apparition d'un éventail d'un nouveau genre :

On trouve chez Me Gely, marchande de modes, « Aux Trois sultanes », rue Saint-Honoré, des éventails d'un genre absolument nouveau. Ils sont appelés éventails à coulisse. Le bois ou l'ivoire de ces éventails, par un mécanisme ingénieux, rentre entièrement dans le papier, de façon que ce meuble nécessaire qui devenait incommode par sa longueur lorsqu'on n'en faisait pas usage, se trouve réduit de moitié et peut se placer ou dans le manchon ou dans la poche.

VIII. — Éventails révolutionnaires

L'éventail se plia au régime révolutionnaire et les jolies scènes qui l'ornaient sous les règnes de Louis XV et de Louis XVI, scènes mythologiques, bergerades, amours roses et guirlandes de fleurs, furent remplacées par les figures de la Loi, de la Justice et de la Raison, les portraits des hommes politiques nouveaux ou les tableaux des grands événements du jour : l'Ouverture des Etats généraux, la Constitution et l'Assemblée Nationale du 17 juin, la pompe funèbre du Clergé de France, la prise de la Bastille, etc...

C'est alors que les femmes élégantes adoptèrent le Négligé à la Patriote, costume dans lequel «elles badinaient avec un éventail en camée de la fabrication d'Arthur» (*Journal de la Mode et du Goût*, mai 1790).

Vint ensuite l'éventail «à la Mirabeau» qui reproduisait quatre scènes populaires de la vie du tribun.

Un peu plus tard, apparurent les éventails imitant, en trompe-l'œil, un heureux mélange d'assignats dont la mode fut détrônée par les éventails «à la Nation»; ceux-ci étaient faits d'étoffe légère sur laquelle étaient collées de vulgaires estampes coloriées, pour la plupart gravées par Lebeau, qui représentaient la bêche et le rateau assemblés en sautoir, avec la devise :



1

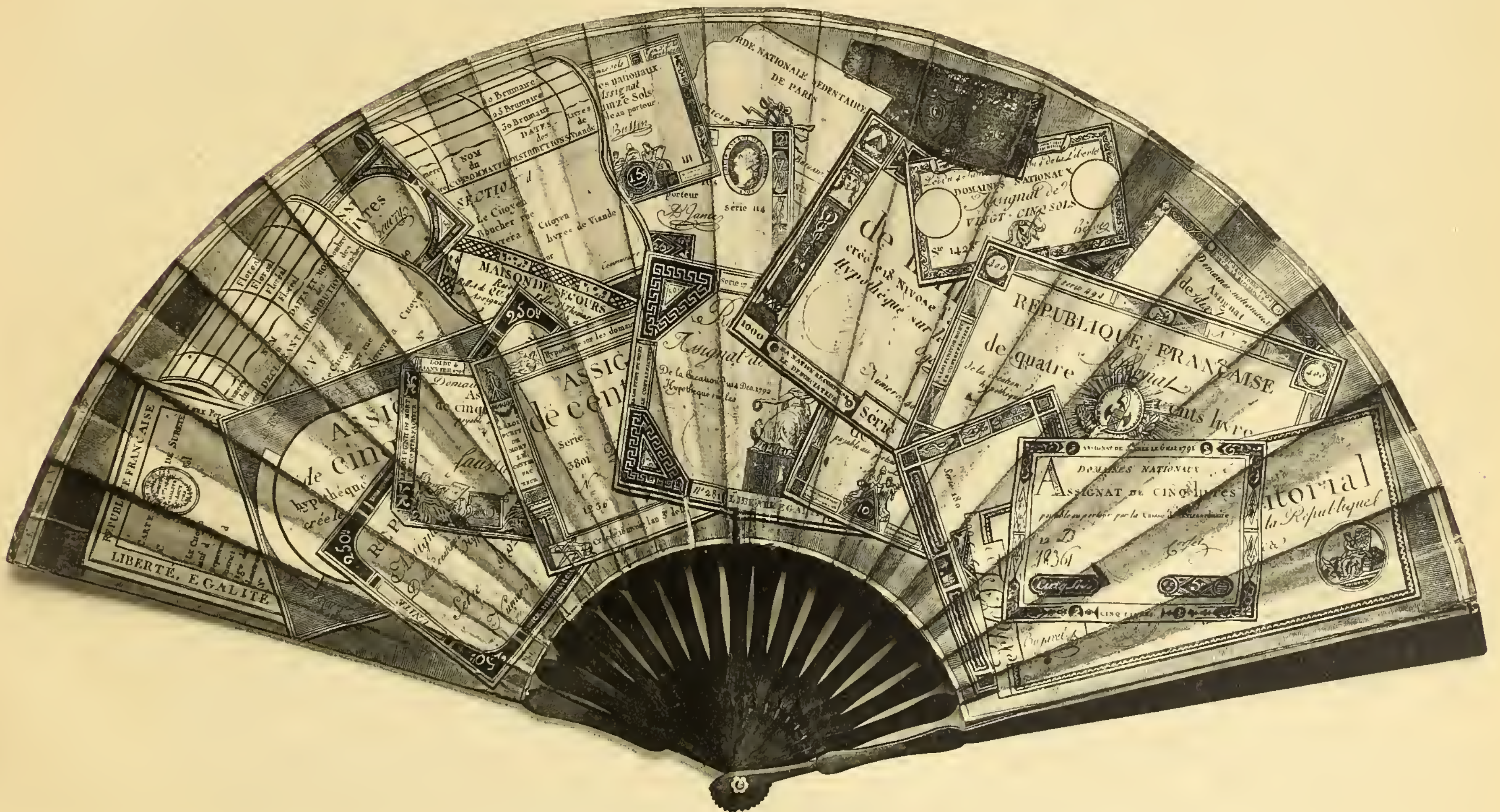


2

Éventails en papier décorés de gravures coloriées. Début du XIXe siècle.
(Collection H.-R. D'Allemagne.)



1



2

Éventail factieux : 1. La lanterne magique. Début du XIXe siècle.
2. Éventail en trompe-l'œil à décor d'assignats. Époque révolutionnaire.
(Collection H.-R. D'Allemagne.)

« Mort ou Liberté », ou des scènes patriotiques accostées de couplets révolutionnaires.

C'est l'Italie qui vit naître, à la fin du XVIIIe siècle la mode d'inscrire des mélodies sur les éventails : lorsqu'un morceau d'Opéra ou une « canzonetta » obtenait la faveur du public, les éventaillistes italiens s'empressaient d'en consacrer la vogue en les notant sur les éventails de spectacle. En France, la Révolution s'empara de cette idée et, en 1789, les éventails reproduisirent, en même temps que les principaux événements politiques, les chansons composées en leur honneur.

Le plus populaire des éventails fut celui « à la Marat ». Il était grossièrement imprimé sur papier et représentait, dans deux médaillons séparés par la statue de la Liberté, les deux bustes de Lepelletier et de Marat.

Le 5 novembre 1790, le *Journal de la Mode et du Goût* annonçait à ses lecteurs que pour être à la mode du jour, il était obligatoire de porter un éventail vert.

Quelques mois plus tard, le 5 avril 1791, la mode était aux éventails à fond bleu ciel parsemés d'étoiles d'argent et garnis de franges de soie nakara (écarlate).

IX. — Éventails factieux ou séditieux

En l'an III, on vit apparaître l'éventail factieux ou séditieux qui était un signe de ralliement pour les monarchistes. Sur les feuilles étaient peints, parmi les branches d'un saule, les traits de Louis XVI, de Marie-Antoinette et du Dauphin. Dans les Cercles, on entr'ouvrait délicatement l'éventail d'une certaine façon afin de laisser apparaître le nez bourbonien du roi ou la haute coiffe de la reine.

Les éventails conservèrent toute leur vogue pendant la durée du Directoire. Alors les élégantes du Petit Coblentz, rendez-vous du monde royaliste, se mirent à porter des éventails de crêpe noir lamé et pailleté d'argent avec montures de cèdre odorant ou de gris moucheté des Indes. Ces éventails étaient une manifestation : les doigts habilement disposés n'avaient qu'à resserrer, par le pli de trois brins, cet éventail tout noir pour qu'aussitôt son bouquet de fleurs blanches se transforme en une belle fleur de lis.

Certains éventails portaient les trois médaillons du roi, de la reine et du Dauphin. (*Semaines critiques*, par Joseph Lavallée, juillet 1796).

D'autres reproduisaient l'effigie de Louis XVI au milieu de tous les papiers-monnaie de la Révolution (*Journal des Hommes libres*, août 1796).

Peltier, dans son ouvrage sur Paris (janvier 1797), signale des éventails représentant une pensée couverte d'un léger nuage sur laquelle frappait le foyer d'une lanterne magique montrée par un enfant et qui laissait voir,

lorsqu'on les opposait au soleil, les portraits de Louis XVI, de la reine et du dauphin.

Avec l'an VI, nous voyons réapparaître les éventails au saule pleureur, dont les feuilles figuraient, lorsqu'on les disposait d'une certaine façon, le roi, la reine, Madame et le Dauphin. Mme Despeaux, éventailliste rue de Grammont, vendait ces éventails 180 à 200 livres. (*Journal des Hommes libres*, Brumaire, an VI).

Sous le Consulat, l'éventail prit des proportions exiguës, au point de devenir imperceptible.

C'est aussi à cette époque que la paille fut mise à la mode et alors les éventails furent fabriqués dans le goût du jour :

Ce n'est plus que paille dans la toilette appauvrie des dames, écrivent MM. de Goncourt, dans *La Société française pendant le Directoire*, cornettes de paille, bonnets de paille, éventails de paille, etc...

X. — Éventails en corne découpée et éventails minuscules

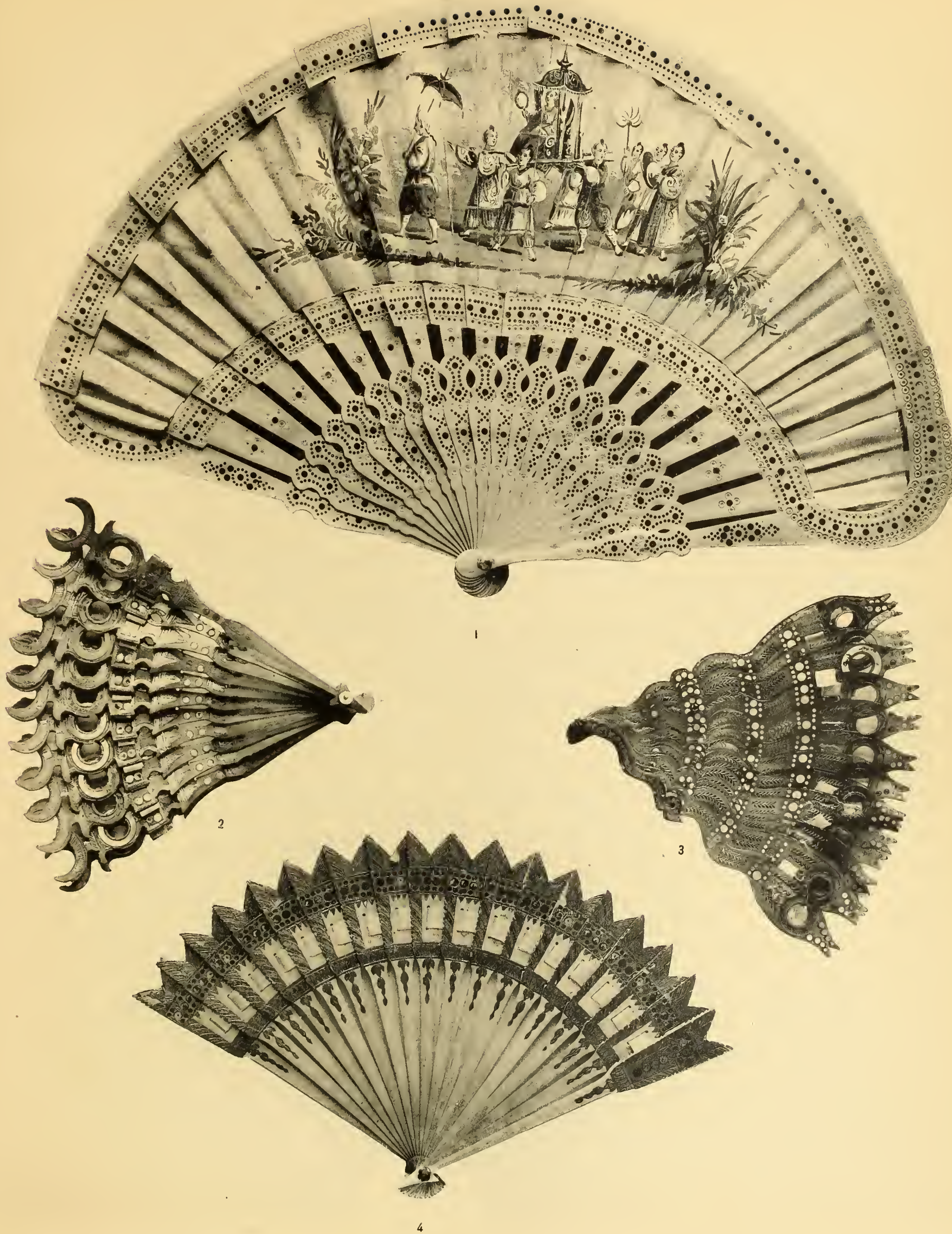
Au début du XIXe siècle, on fit beaucoup d'éventails entièrement découpés en corne blonde, en ivoire ou en matière comprimée qui donnait des dessins en relief ; ils étaient décorés de paillettes ou d'un semis de petites roses et les brins étaient reliés entre eux par un ruban de soie.

L'Empire vit apparaître les éventails minuscules appelés lilliputiens. Les feuilles portaient alors comme ornements décoratifs des trophées guerriers, des canons croisés, le portrait de Napoléon avec le petit chapeau et la redingote grise. D'autres étaient décorés à la romaine, à la grecque ou d'emblèmes de l'Antiquité interprétés à la moderne. Quelques éventails brisés étaient garnis de taffetas découpé et appliqué sur gaze, tandis que d'autres étaient simplement recouverts de paillettes d'acier ou de découpages de cuivre repoussés et dorés.

XI. — Traité du maniement de l'éventail.

On a bien souvent répété que le maniement d'un éventail constituait un art véritable et que l'instruction d'une jeune fille n'était pas complète si elle ne savait se servir habilement de ce léger écran. Si nous en croyons le *Journal des Dames et des Modes* du 10 Frimaire an XIII, la vogue des éventails était si grande à cette époque, en Angleterre, qu'un plaisant proposa d'établir une Académie afin de dresser de jeunes demoiselles à l'exercice de l'éventail. Les divers commandements étaient au nombre de six et le professeur demandait six mois pour conduire à la perfection les membres de son Académie.

Préparer l'éventail, c'était le prendre et le tenir fermé, en donner un



Éventails affectant la forme de carquois, de serpents et de flèches. Os et corne sculptés et dorés. XIX[e] siècle.
(Collection H.-R. D'Allemagne.)

coup sur l'épaule de l'un, faire une niche à un autre, en porter le bout sur le bord des lèvres, le laisser baissé en le tenant d'un air négligé.

Déferler l'éventail, c'était l'ouvrir par degrés, le tenir à moitié ouvert, le refermer et l'ouvrir en lui faisant faire toutes sortes d'ondulations.

Décharger l'éventail, c'était l'ouvrir brusquement et faire une espèce de décharge par le claquement général qui s'opère au même instant au moyen des plis et des touches qu'on agite rapidement.

Mettre bas l'éventail, c'était poser l'éventail sur la cheminée ou sur une table lorsqu'il s'agissait de jouer, de manger, de rajuster sa coiffure.

Reprendre l'éventail, c'était le reprendre pour sortir après la partie ou la visite faite.

Agiter l'éventail, c'était s'en rafraîchir quand on ne sait plus que dire, lorsqu'on s'ennuyait ou qu'on était embarrassé.

L'agitation de l'éventail, ajoutait le journal, est la partie la plus intéressante de l'exercice ; il y a diverses sortes d'agitation : l'agitation fâchée, modeste, craintive, confuse, enjouée, amoureuse...

XII. — Eventails aux formes fantaisistes au début du XIXe siècle

Au point de vue de la forme des éventails, les fabricants du début du XIXe siècle se sont livrés à toute espèce de fantaisies. On a vu à ce moment-là des éventails en forme de carquois, d'autres en forme d'arcs ; quelques-uns affectaient la forme serpentine et ondulante des reptiles. La plupart de ces éventails étaient en corne blonde ou en corne brune toute garnie de paillettes d'acier. D'autre fois, la monture était réduite à sa plus simple expression et la feuille de l'éventail était formée d'un mince réseau de tulle sur lequel étaient brodées de brillantes paillettes métalliques soit en acier poli, soit en cuivre estampé.

Parfois on a mélangé à la décoration du tulle de petites images carrées, peintes à la gouache.

Les éventails en satin portent des médaillons imprimés en couleur représentant des sujets empruntés à l'Antiquité ou au Moyen Age.

Vers 1815 apparurent les éventails brisés en peau d'âne sur lesquels les dames inscrivaient les noms de leurs cavaliers.

Les principaux marchands d'éventails de Paris, étaient, sous l'Empire : Aubin, 347, rue Saint-Denis; Richarme, 89, rue du Temple; Renaud, 394, rue Saint-Denis et Dufour, 48, rue Beaubourg.

XIII. — Eventails à la mode sous la Restauration

Sous la Restauration, on abandonna complètement les éventails de grande dimension qui étaient à la mode à la fin du XVIIIe siècle.

Les éventails les plus à la mode, rapporte l'*Observateur des modes* de 1818 (T. II,

p. 65), sont ceux que l'on nomme à surprise et qui sont brisés. Plus ils sont petits et riches, plus ils sont recherchés. On les fait en nacre, en ivoire, en bois découpé en forme de broderie. On ne met de bornes à leur variété que celles imposées à l'imagination de la mode. Il y a peu de temps encore, les Européennes portaient des éventails très larges et faits de peau. Ils étaient plus propres à remplir le but qu'on doit en attendre, mais immenses et très peu élégants, on les a changés et l'on a pris des éventails petits qui servent seulement de contenance.

Le *Journal des Dames et des Modes* du 5 janvier 1819, nous donne quelques renseignements sur les éventails à la mode au début de cette année :

Les éventails qui ont trouvé le meilleur accueil à l'époque des étrennes, nous dit-il, sont les éventails à surprise : « Au Chaperon rouge, « A la pie voleuse », « Au mât de cocagne »... Chaque éventail à surprise peut présenter quatre sujets, deux de chaque côté. C'est au milieu de l'éventail que se trouve le petit tableau ; le reste est découpé en façon de dentelle ou brodé à paillettes. Dans la partie inférieure de l'éventail est agencé un kaléidoscope.

Avec la saison d'été, loin d'augmenter la dimension des éventails, la mode leur donna encore des dimensions plus restreintes ; le *Journal des Dames et des Modes* du 30 juin 1819 nous dit, en effet :

Pour l'été on voit des éventails façonnés petits et minces. On en voit en bois de sandal (sental), ou de caroubier, en écaille jaune et en ivoire. Tous sont découpés finement et portent des guirlandes peintes avec beaucoup d'art et de goût.

C'est à cette époque qu'on fit des éventails en forme d'écran dans lesquels une lorgnette était logée tout à fait au centre, à l'endroit ou les brins d'ivoire ou d'écaille ajourés et pailletés venaient se réunir.

Vers 1820, la lorgnette fut quelquefois remplacée par un kaléidoscope.

Sous la Restauration, les fabriques d'éventails de Paris jouissaient d'une très grande célébrité ; pour la confection de ces accessoires de la toilette on utilisait des matières indigènes et des matières exotiques.

Le *Rapport du Jury d'admission à l'Exposition du Louvre*, en 1819, nous apprend que deux fabricants avaient présenté au public des spécimens de leur production ; Dufour, 48, rue Beaubourg et Renaud, éventailliste-découpeur, demeurant 374, rue Saint-Denis. Ce dernier établissait ces délicats éventails en corne et en ivoire découpé dont nous avons déjà parlé.

XIV. — Eventails en peau d'âne servant au memento

En 1821, il était de bon ton, pour les dames, d'employer des éventails en parchemin sans aucune décoration. Le *Journal des Dames et des Modes* du 5 juillet de cette année, nous dévoile ainsi le secret de cette fausse modestie :

Les dames qui ne veulent pas se faire suivre de leur album partout où elles vont et qui cependant mettent quelquefois à contribution les poètes de la société, portent des éventails dont la blancheur pourrait faire croire qu'ils sont en os ou en ivoire, si leur teinte mate ne détrompait. Les montants et les baguettes de ces éventails sont en peau d'âne et c'est sur cette nouvelle espèce d'album que vous êtes invité



Éventail en nacre orné d'une scène conçue dans le style troubadour. Chromolithographie. Époque Louis-Philippe.
(Collection H.-R. D'Allemagne.)

à déposer une pensée. La dame, de retour chez elle, copie ou ne copie pas ce que vous avez écrit ; mais dans tous les cas, elle efface l'écriture à l'aide d'un linge légèrement humide et l'éventail redevient blanc et uni.

XV. — Eventails énigmatiques ; éventails de plumes d'autruche ou d'oiseaux des îles

Les goûts de la mode étaient des plus changeants et le *Journal des Dames et des Modes* du 10 juillet 1821, annonçait :

Les éventails fond blanc à personnages chinois peints sur peau, dont les montants et les baguettes imitent la laque noire, brune ou rouge avec ornements or, sont les plus recherchés par les élégantes.

C'est à peu près vers cette époque qu'apparurent les éventails énigmatiques, c'est-à-dire qu'au moyen d'un mécanisme ingénieux les légendes ou les mots inscrits sur les feuilles ou les brins se changeaient brusquement par la transposition des lettres.

A la fin du règne de Charles X, les éventails se portaient très grands et ils étaient, en grande partie, faits de plumes. Le *Lys*, chronique de la fin du règne de Charles X, contient cette petite note sur la mode des éventails :

Quant aux éventails, ceux en plumes noires peintes et dorées et ceux en laque à dessins chinois en or jouissent d'une grande faveur ; il est à observer que pour qu'ils aient toute la souplesse et la solidité convenables, ces derniers doivent être montés sur bambous.

Signalons ici, pour cette même époque, l'éventail à miroir et l'éventail en plumes d'autruches ou d'oiseaux des îles.

XVI. — Eventails décorés de chromolithographies sous Louis-Philippe

Sous Louis-Philippe, l'art de l'éventailliste s'industrialisa en quelque sorte ; au lieu des jolis éventails en léger parchemin agrémenté de gouaches délicieuses, on fit des éventails en papier grossièrement enluminé par le procédé de la chromolithographie. Leurs montures en os ou en nacre sont décorées de sculptures plaquées de minces feuilles d'or ou d'argent.

De nos jours, l'art de l'éventailliste semble renaître, mais c'est malheureusement pour copier les productions des deux derniers siècles et l'on n'a, jusqu'à présent, pas fait grand chose de nouveau pour la renaissance de cet art si délicat (1).

---

(1) Le Musée Le Secq des Tournelles ne possède guère qu'une demi-douzaine d'éventails, car le collectionneur n'a recherché que ceux à monture d'acier. Suivant en cela la mode qui régissait toute la bijouterie d'acier, les éventails de la fin du XVIII[e] siècle et du début du XIX[e] possèdent des panaches, ou maîtres brins, soit guillochés soit ornés de petits médaillons en Wedgwood. Les brins ordinaires sont en ivoire délicatement travaillé et la feuille en satin imprimé représente des scènes champêtres ou des compositions dans le genre troubadour. (Pl. CCXXXVIII et CCXXXIX.)

VINGTIÈME PARTIE

ÉCRANS A FEU

I. — Leur emploi au Moyen Age

Tandis que les éventails sont des appareils destinés à procurer une fraîcheur relative à celui qui le manœuvre, les écrans de feu ont un rôle infiniment plus modeste.

Les types d'écrans sont fort divers au Moyen Age et il convient de ranger cet appareil bien plutôt parmi les meubles que parmi les objets manuels ; c'est qu'en effet, il joue le rôle de notre paravent moderne : on l'employait pour se garantir du feu, du froid ou du vent.

Les écrans remontent à une époque très ancienne et on les trouve employés à l'autel, par le clergé, dès le début du XIVe siècle :

1313. — Pour les aiz de quoi on fit l'autel et l'escran delez l'autel, 12 s. Pour 5 verges de fer et pour deux chandelier et pour les couplès de l'escran et de l'autel qui sont en le grant chapèle, 30 s. (*Comptes de Hesdin. Arch. du Pas-de-Calais.* KK. 393, fo 35. Extr. J.-M. Richard.)

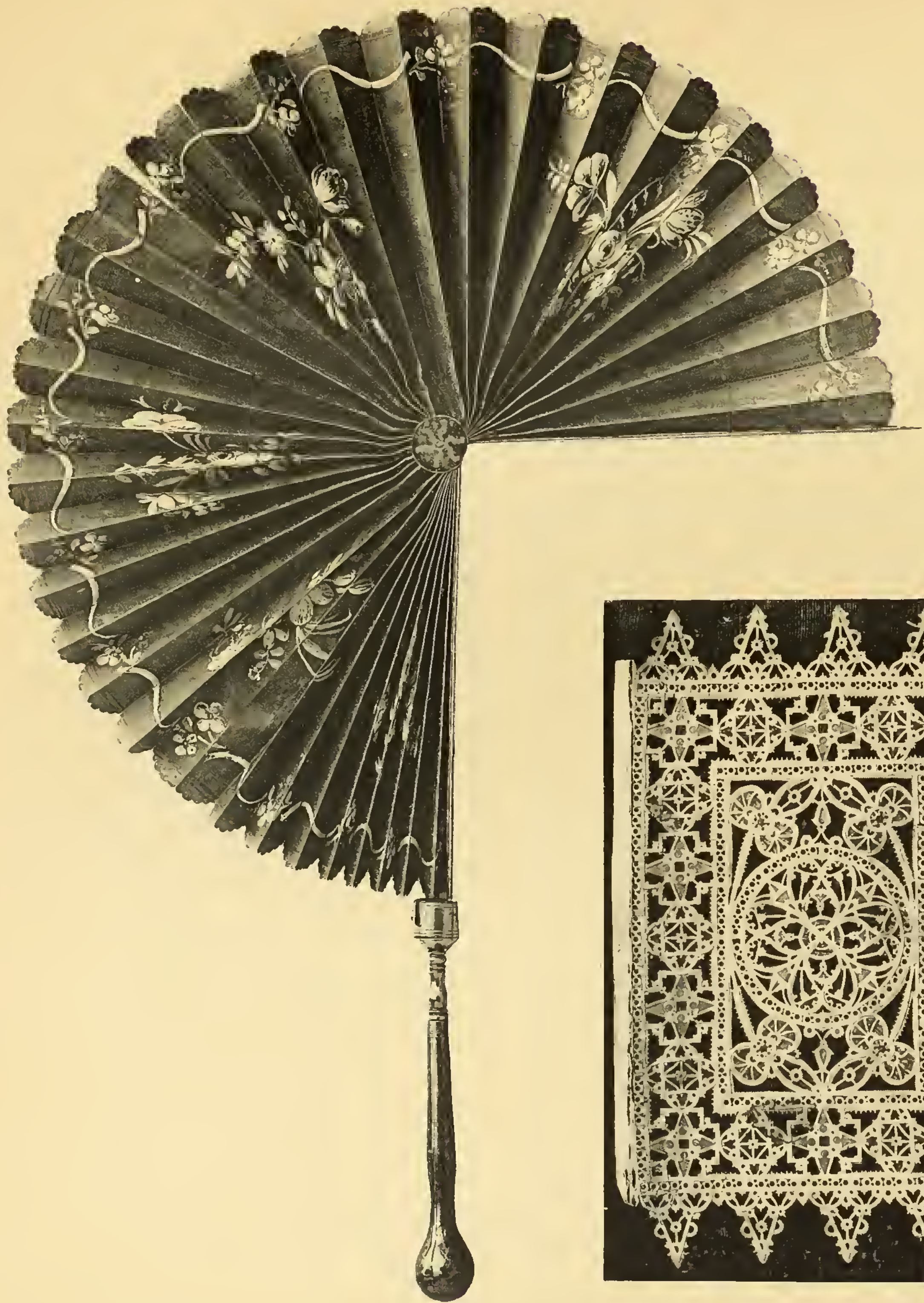
Si nous nous reportons à une citation de Du Cange au mot « *Tabularium* » nous comprenons que ces écrans devaient servir à garantir le prêtre de la trop grande chaleur qui se dégageait des brasiers qu'on entretenait près de l'autel pendant les grands froids :

1333. — Pro tabulis ad faciendum duaczatorium pro domina delphina et 2 tabularia ad apponendum igni, cum pedibus et clovis necessariis. (Gay. *Gloss. arch.*)

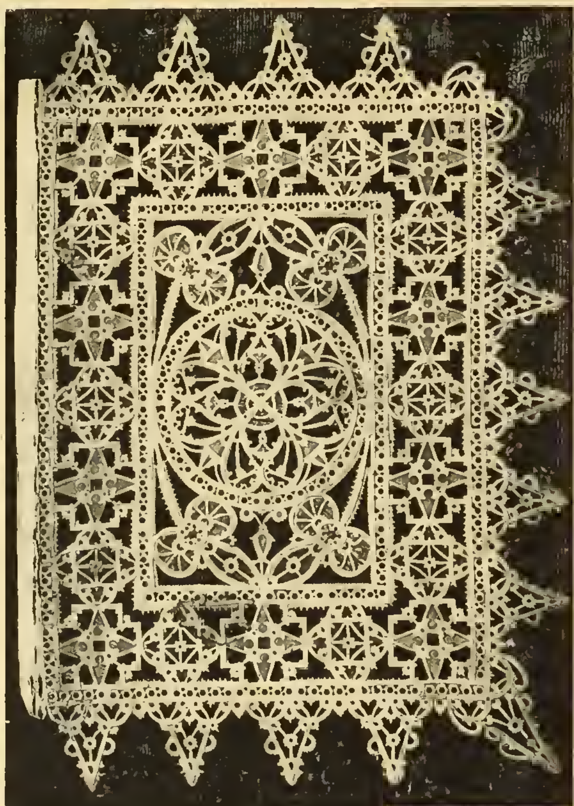
Dans les usages de la vie civile, l'écran était aussi employé à cette lointaine époque :

1319. — Pour un escran levant, de fust pour madame, lequel fut porté à Conflans, 16 s. Pour 5 escrans de fust, pour feu, pour la chambre de madame, 36 sous. (*Compte de l'hôtel de Mahaut, comtesse d'Artois. Arch. du Pas-de-Calais*, A. 368.)

Ainsi ces premiers écrans étaient faits de bois et c'est probablement en cette matière qu'étaient établis les écrans semblables à celui dont M. Victor Gay a relevé la représentation dans le « *signum* » du notaire français Jehan-Guillaume de Lescran (1350) et dont il reproduit l'image dans son *Glossaire Archéologique* (t. I, p. 598).



1



2



3

4

Écrans à main : Écran rayonnant en soie. XVIIIe siècle. — Écran forme drapeau en parchemin découpé. XVIe siècle.
Monture d'écran en cuivre repoussé. — Écran en soie peinte : Il est adjoint à une pochette de « Maître à danser ». XVIIIe siècle.
(Collection Albert Figdor.)

II. — Ecrans d'osier et de paille

A cette époque reculée on trouve aussi mention d'écrans d'osier.

1380. — Noel, le tourneur, pour 4 escrans d'osier... pour la chambre du roy, 32 s. It. pour 2 escrans d'osier, 24 s. p. (Douet d'Arcq. *Comptes de l'hôtel*, p. 85 et 88.)

1382. — A Noel l'escrainier pour deux grans escrans d'osier ; à lui pour deux petits escrans d'osier achetés pour la chambre du roy et de Mgr de Valois. (Gay. *Glossaire.*)

1389. — Un escran d'osière à feu, 16 d. Un petit escran d'osier, 16 d. (*Inv. de Richard Picque*, p. 20 et 21.) (Gay. *Gloss. arch.*)

Mais si l'on faisait au XIVe siècle des écrans de bois et d'osier, les écrans à pied, à monture de bois recouverte de parchemin enluminé et doré, n'étaient pas inconnus :

1397. — A Colart de Laon, paintre, pour avoir fait de parchemin dyappré de fin or sur le vert, un escraim assis sur un pié taillié de bois et doré de fin or bruni, 60 s. p. (*Argenterie de la reine.* 5e *Cpte* d'Hémon Raguier, p. 145.)

Cependant les écrans d'osier semblent avoir été les plus employés et on en rencontre dans tous les inventaires, du XVe au XVIIe siècle.

1471. — 2 grandes escrannes d'éclice (osier). Une petite escrainne d'éclisse, qui a le pié d'un petit torchier. Une grande escrainne de boys, plaine à pié : une autre petite escrainne de boys faite à treillis, qui se met sur la reigle d'un banc. Une autre escrenne pareille. Deux autres petites escrennes neuves faites à treillis, dont l'une est garnie d'une petite fenestre de boys blanc de sa grandeur, toutes lesquelles escrennes sont garnies de crampons. (*Inv. du roi René à Angers.* F^os 1 à 23.)

1680. — Escran, forme d'éventail tissu d'osier ou de paille pour tenir devant le feu ou le soleil. (*Dict. des Rimes*, Ms.) (Gay. *Gloss. arch.*)

III. — Ecrans employés dans les cuisines et les rôtisseries

Au XVIe siècle on employait dans les cuisines des écrans métalliques pour protéger contre les ardeurs du feu les valets qui étaient chargés de s'occuper du tourne-broche. Dans l'ouvrage de Scappi, on voit très nettement le cuisinier qui se cache derrière un écran de ce genre, tout en manœuvrant de sa main droite la broche sur laquelle est enfourché un petit quadrupède (1).

IV. — Richesse déployée dans les écrans au XVIIe siècle

Le XVIIe siècle peut être considéré comme l'époque des écrans fastueux. On en fait en taffetas, en velours brodé, en dentelle, même en métal précieux.

1603. — Un éscran de taffetaz de pareille couleur (cramoisi brun), frangé de petites franges d'or et d'argent. (*Inv. de Louise de Lorraine*, p. 29.)

1653. — Un escran à deux faces, de velours en broderie, ayant un fourreau de serge rouge, avec son pied en triangle, à trois dauphins dorez, ayant entre lesditz dauphins un escusson des armes de France et de Navarre. (*Inv. de Mazarin.*)

---

(1) Musée Le Secq des Tournelles. Pl. CCCXXXVII.

1673. — Un pied d'escran d'argent en triangle, de trois consoles en cartouche, avec sa branche toutte unie au haut de laquelle est une grosse fleur de lys. (*Inventaire du mobilier de la Couronne.*)

Cependant peu d'écrans devaient approcher en somptuosité celui qui fut offert, en 1680, à Mme de Savoie par le cardinal d'Estrées et dont Mme de Sévigné nous a laissé la description suivante dans une lettre adressée à sa fille. (*Lettres*, t. v, p. 149).

Je voudrois pouvoir vous décrire un écran que M. le Cardinal d'Estrées a donné à Mme de Savoie en forme de *sapate* et dont Mme de La Fayette a pris tout le soin et donné le dessin... Cet écran est d'une grandeur médiocre ; d'un côté du tableau, c'est Mme Royale peinte en miniature, fort ressemblante, environ grande comme la main, accompagnée des vertus avec ce qui les caractérise ; cela fait un groupe fort beau et très bien entendu. Vis-à-vis de la princesse est le jeune prince, beau comme un ange, d'après nature aussi, entouré des jeux et des amours ; cette petite troupe est fort agréable. La princesse montre à son fils, avec la main droite, la mer et la ville de Lisbonne. La Gloire et la Renommée sont en l'air et l'attendent avec des couronnes. Sous les pieds du prince ont lit ces mots de Virgile : *Matre deâ, monstrante viam.*

Rien n'est mieux imaginé. L'autre côté de l'écran est une très belle et très riche broderie d'or et d'argent. Le pied est de vermeil doré, très riche et très bien travaillé. Les clous qui attachent le galon sont de diamant ; la cheville qui retient l'écran est de diamant aussi. Le haut du bâton est la couronne de Savoie...

V. — Ecrans à main illustrés par les meilleurs maîtres

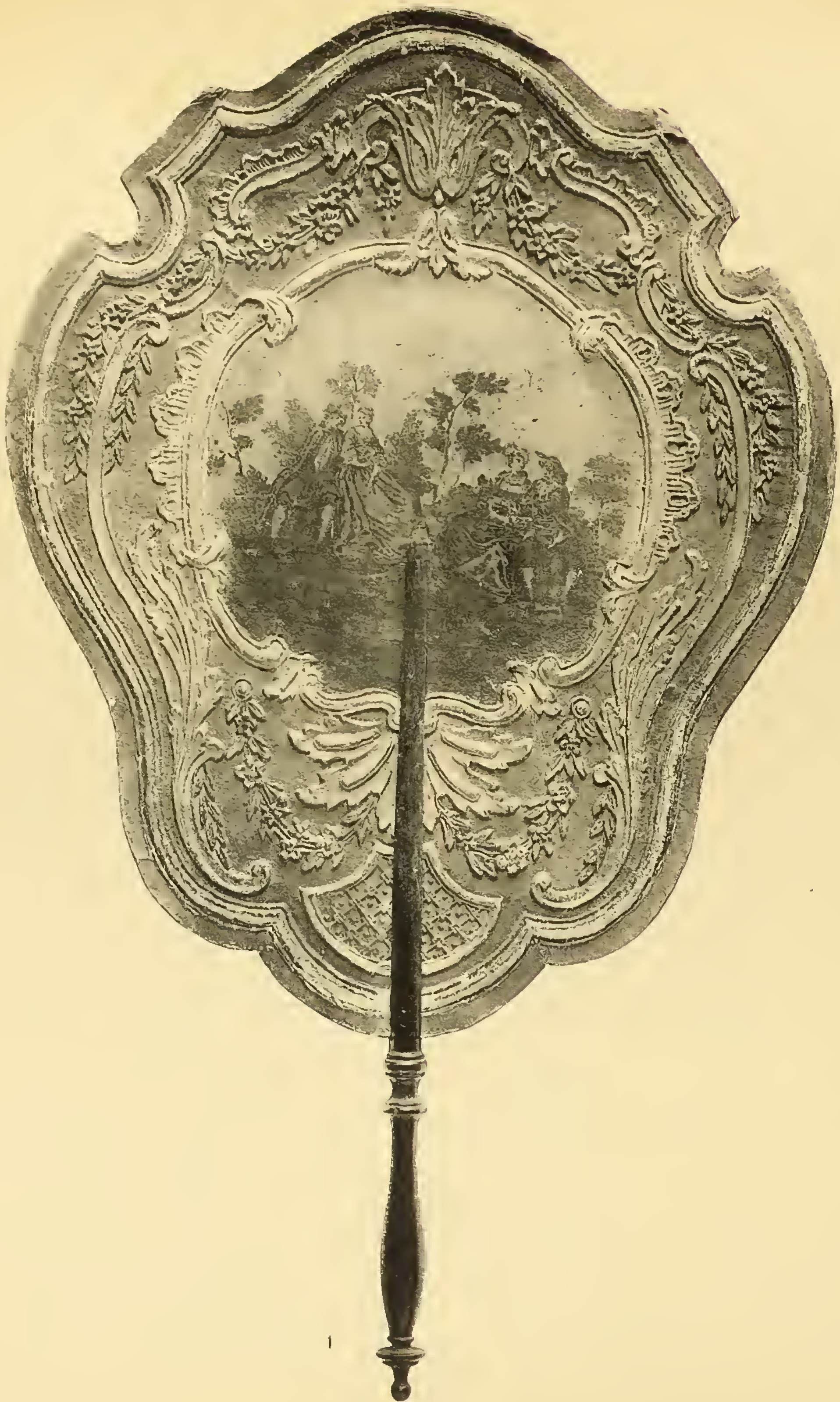
En dehors de ces écrans-meubles on se servit aussi de petits écrans à main pour se préserver le visage soit contre la chaleur soit contre la lueur du foyer. Si le premier écran employé par l'homme à cet effet est sa propre main, il est assez difficile de rencontrer de documents sur ce sujet avant le xvie siècle, et encore à cette époque, l'adoption de l'éventail ne fût-il guère favorable à son emploi.

C'est surtout aux xviie et xviiie siècles que la mode des écrans sévit dans tout son éclat ; c'était même un objet qu'on offrait en présent.

Au xviie siècle, les écrans, comme tous les objets de luxe, étaient remarquablement exécutés. Si la monture était de métal précieux, l'écran lui-même était soit en parchemin, soit en satin ou en soie, décoré de peintures du meilleur goût. Le *Mercure de France*, du mois de janvier 1680, décrivant un panier qu'une jeune veuve venait de recevoir pour ses étrennes, s'exprimait ainsi :

Il y avait 12 écrans au-dessus de cette Mane ; les bâtons en estoient de vermeil doré, travaillez avec une délicatesse admirable et remplis de lacs d'Amour et de chifres de la veuve ; l'étofe estoit de satin blanc avec une broderie d'or et vert, une dentelle d'or débordait et une miniature très fine faisoit voir les douze mois de l'année sur ces douze écrans.

A côté de ces écrans magnifiques, on en fabriqua aussi à bon marché, en papier imprimé et comme ils étaient très fragiles et de courte durée,



1



2

Écran à main en carton moulé décoré de découpures en papier. Début du XVIIIe siècle.
Écran à main entièrement brodé en soie. Manche en ivoire sculpté. Fin du XVIIe siècle.
(Collection Doisteau.)

on les fabriquait suivant le goût du jour. Abraham Bosse, Chauveau et surtout Lepautre ne dédaignèrent pas d'établir des dessins pour écrans Dans l'œuvre de Lepautre, on remarque un certain nombre d'écrans de forme ronde qui représentent des faits historiques, des scènes de pièces de théâtre, des proverbes mis en actions et quelquefois même de simples facéties, comme la «Mort du Bon Crédit».

L'œuvre de Chauveau n'est pas moins riche en écrans et parmi les plus remarquables compositions de ce maître nous citerons Le Calendrier, l'Histoire du musnier et de l'aneau, le Marc-Antoine, les Agréables divertissements de la Cour, etc...

Avec le XVIIIe siècle, l'écran ne perdit rien de sa vogue, au contraire, il devint plus élégant. Boucher, Gravelot, Moreau le jeune, Ch. G. Huquier, Watteau, Lemoine, Fragonard, Lancret, etc... ne dédaignèrent pas d'enluminer les écrans Quelques-uns d'entre-eux composèrent des encadrements d'écrans disposés de telle façon que le champ laissé libre au milieu servit d'album aux dames qui voulaient recueillir les bons mots de leurs contemporains. Grâce à cette innovation la mode des écrans à main se répandit de telle sorte que le *Dictionnaire critique-pittoresque....*, nous apprend que « si chacun avoit ses pincettes comme son écran, bientôt l'on finiroit par se battre et il n'y aurait plus de feu ».

A partir de 1750 les gazettes et les journaux étant devenus plus nombreux, l'usage d'inscrire les anecdotes du jour sur les écrans disparut.

VI. — Ecrans en papier des Indes.

A cette époque également, les papiers de Chine et du Japon, qu'on connaissait sous le nom de « papier des Indes », vinrent faire une grande concurrence à toutes les gravures françaises destinées à la composition des écrans. Dans le *Livre Journal de Lazare Duvaux* on trouve de nombreuses mentions de fournitures de ce papier qui primaient toutes les autres préoccupations du moment. Le prix de ces papiers était assez élevé et nous voyons que le célèbre mercier vendait à Mme Calabre pour 108 livres « six feuilles de papier des Indes et six figures des Indes, formant six écrans à main, avec la façon desdits écrans ».

Malgré la grande vogue des papiers des Indes, on continua, jusqu'au début du XIXe siècle, à fabriquer des écrans revêtus de feuilles de papier gravées et imprimées : la plupart représentaient des sujets allégoriques accompagnés de petites poésies.

Outre les écrans de papier, on a fait à l'époque de la Restauration des écrans de forme rayonnante munis d'un manche en acier bleui damasquiné d'or et d'argent. Ces écrans sont presque toujours munis d'une feuille

en plissé soleil formée d'une soie verte ; quelquefois cette feuille est en parchemin décoré de fleurs ou d'ornements rappelant la décoration des éventails de l'époque (1).

VINGT-ET-UNIÈME PARTIE

MIROIRS

I. — Miroirs d'orfèvrerie, de bronze, d'étain ou d'acier.

L'idée de contempler son propre visage, réfléchi sur une surface polie fut réalisée de très bonne heure et les miroirs remontent à la plus haute Antiquité. Les métaux faciles à planer et à polir, furent tout naturellement choisis en premier lieu pour la fabrication de cet accessoire de la toilette : l'or, l'argent, le bronze, le laiton, le cuivre furent mis à contribution. Un peu plus tard on se servit de l'acier, mais avec moins de succès, ce métal étant essentiellement oxydable.

Les premiers miroirs dont on trouve la mention étaient en étain. Dans le *Livre des Mestiers d'Etienne Boileau*, au titre XIV, traitant de « toutes les menues euevres que on fait d'estaim ou de plom à Paris », il est dit (art 1er) :

Quiconques veut estre ovriers d'estaim, c'est à savoir fesières de miroirs d'estain, de frémaus d'estain, de sonneites, etc... il le puet estre franchement.

Les miroirs de métal précieux étaient fabriqués par les orfèvres, et à cette époque reculée ils étaient déjà d'un usage commun de même que les miroirs d'acier poli.

1317. — Un coffre fustin (de bois) ferré de fer, où il a 1 mirouer d'acier quevrechies (couvre-chefs), espingues, et autres choses de pou de value... 1 coffre ouquel il avoit queuvrechies, tourez, espingues et un mirouer d'acier. (*Cpte de Geoffroi de Fleuri, argentier de Philippe-le-Long.*)

1360. — Un petit mirouer d'or tout ront qui se euvre en deux pièces, et est pandu à une chesnete d'or qui se fourche en IIII et au bout de la chesnete a un sifflet et est ledit mirouer, par dehors, fait aux armes d'Estampes et par dedens a une lunete d'un costé et de l'autre a un ymage de Nostre Dame qui tienent son enffant en son bras. (*Inv. de Louis Ier, duc d'Anjou.*)

Les miroirs précieux de ce genre sont extrêmement nombreux depuis

---

(1) Le Musée Le Secq des Tournelles possède cinq jolis spécimens de ce genre d'écran. (Pl. CCXXXIX).



1



2



3



4

Boîtes à miroir en ivoire sculpté : 1. Les quatre âges de la vie. XIVe siècle. — 2. La chasse au faucon. XIVe siècle.
3. Le siège du château d'amour. Style du XIVe siècle. — 4. La partie d'échecs. XIVe siècle.
(Collection Albert Figdor.)

le XIVe siècle jusqu'à la fin du XVIe siècle et dans la plupart des inventaires de cette époque il en est fait mention. Beaucoup d'entre eux sont rehaussés de pierreries ou de perles :

1380. — Ung myroer d'or garny de perles. — Ung myroer d'or où il a quatre saphirs et trente quatre perles pesant troys onces. — Un myroer d'or, poinçonné dehors à lys et à ung C et un J ; et dedens est une annunciation, esmaillée sur le blanc. — Ung myroer d'or, et autour la bordeure sont les douze signes esmaillés sur rouge cler, et au doz est l'ymage de Nostre-Dame, saincte Katherine et autres..., etc... (*Inv. de Charles V.*)

Au XVe siècle, on continua à fabriquer des miroirs en métal précieux splendidement décorés de gravures :

1416. — Un mirouer d'or, à une lunette esmaillée par derrière de Nostre-Dame, un serpent à sept têtes, un angle (ange) et Saint Jean l'Evangéliste, garny autour de feuillages et d'oiseaulx. (*Inv. du duc de Berry.*)

1483. — Un myrouer garny d'or aveeques un camahieu ouquel camahieu a troys petitz personnaiges, garny de cinq petitz rubiz et de cinq petites perles estimé XX escus. (*Inv. de Charlotte de Savoie.*)

1599. — Un myrouer, tout d'or, au milieu duquel y a une agate, deux figures taillées de relief dessus et le portrait du roy dedans ledit mirouer, garny de diamens et rubiz avec une chiesne d'agate, où il y a des testes de relief esmaillé de rouge, prisé la somme de deux cens cinquante escuz. (*Inv. de Gabrielle d'Estrées.*)

A cette époque, les miroirs étaient fort en honneur et Gilles Corrozet, dans ses *Blasons domestiques* (1539), n'a pas manqué de leur réserver une place fort honorable :

Miroir cler et resplendissant,
Miroir plaisant et réjouissant,
Miroir ardant de grand splendeur,
Miroir de très bonne grandeur,
Miroir de cristal précieux,
Qui tant es doulx et gracieux
Qu'à chascun tu monstres sa forme,
S'elle est belle, laide ou difforme,
Et ne refuse en ta clarté
D'aulcun la laidure ou beaulté ;
Miroir d'acier bien esclarcy,
Miroir luysant, qui es ainsi
Que l'eau clère, qui représente
Chascune figure apparente ;
Miroir de verre bien bruny,
D'une riche châsse garny
Où la belle, plaisante et clère,
Se void, se mire et considère.

De même que les miroirs de métal précieux, les miroirs d'acier étaient fort appréciés et leur parure était souvent remarquable :

1380. — Deux myroers d'assier, l'un grant, qui est environné de cuivre et de brodeure par derrière, et l'autre assiz sur boys. (*Inv. de Charles V.*)

1420. — Un grant mirouer d'acier, ouvré et doré par les bors à orbevoies a quatre escussons de France et de Bourbon. (*Inv. de Charles VI.* N° 169.)

1523. — Ung petit myroir d'assier rond, mis en argent, à ung manche d'argent derrière comme un seel, pour le tenir. (*Inv. de Marguerite d'Autriche.*)

1536. — Ung grand miroir d'achier faict à l'antique et garny de menues perles, fermant à deux clouans. (*Inv. de Charles-Quint.*)

Au XVIIe siècle on utilisait encore les miroirs d'acier pour certains usages. Dans le *Catalogue des choses rares qui sont dans le Cabinet de Me Pierre Borel, médecin à Castres*, on rencontre la désignation de trois espèces de miroirs fort différents :

1649. — Un miroir concave d'acier qui brusle le bois, fond le plomb au soleil, renverse les objets, porte fort loin la lumière et fait le visage très gros... Un miroir convexe dans lequel on se void tout debout et y voit tout ce qui est dans le cabinet... Un miroir cylindrique d'acier alongeant fort le visage et plusieurs perspectives qui s'y rapportent.

On rencontre aussi dans les inventaires du XVe siècle la mention de quelques miroirs d'argent. Au XVIIe siècle, il faut croire qu'il s'en fabriquait encore beaucoup puisque l'Edit du 26 avril 1672, faisait expresses défenses d'en fabriquer :

Très expresses inhibitions et défenses à tous orfèvres et ouvriers de fabriquer et exposer ni vendre... girandoles, plaques de miroirs, miroirs, tables, guéridons, paniers, corbeilles... et tous autres ustensiles d'argent massif, ou appliqué sur bois, cuirs et autres matières sous peine de confiscation et de quinze cens livres d'amende.

Les miroirs de verre ou de cristal remontent à une époque ancienne, M. De Laborde, dans son *Glossaire*, cite deux textes latins le premier de Vincent de Beauvais (1250) et le second de Joannes Pisanus (1279) qui font l'éloge des miroirs de verre doublés de plomb.

Toutefois on ne rencontre guère d'objets de ce genre dans les inventaires qu'à partir de la fin du XIVe siècle.

1372. — Une damoiselle en façon de serainne d'argent doré qui tient un mirouer de cristal en sa main. (*Exécution du Test. de Jehanne d'Evreux.*)

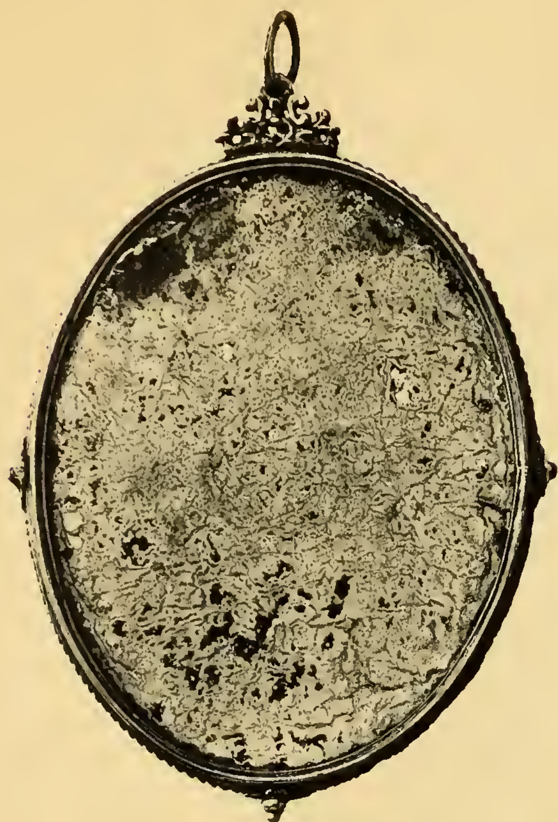
II. — Enigme sur les Miroirs.

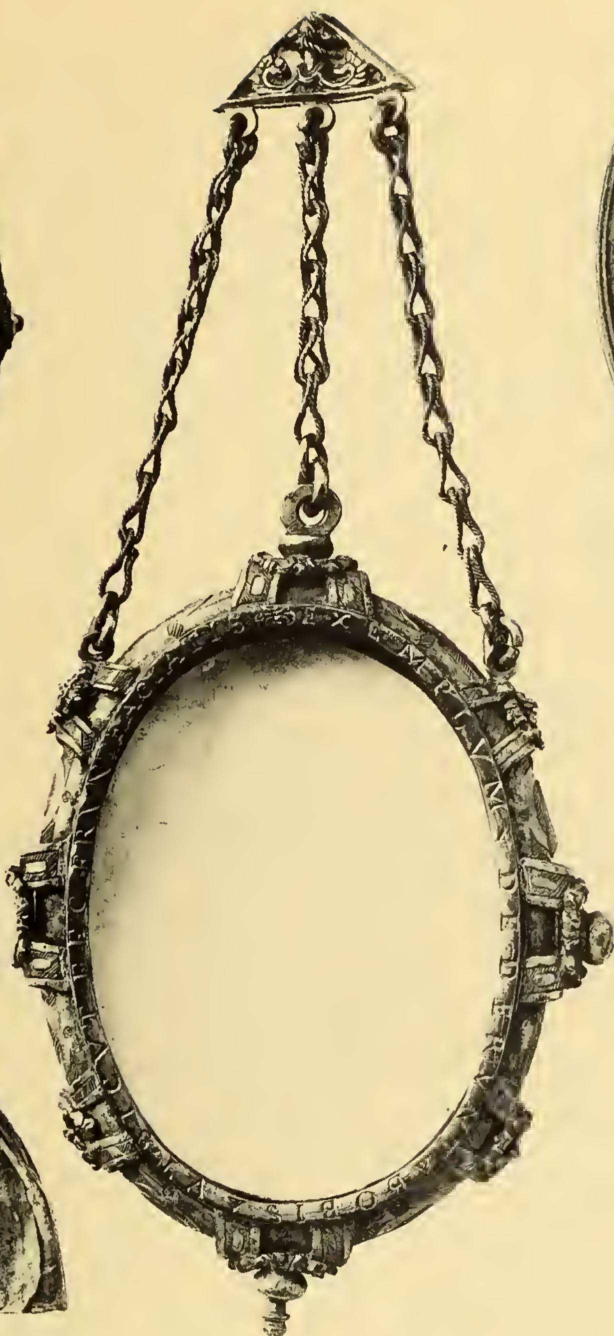
Les miroirs ont inspiré les poètes et le *Mercure de France*, d'octobre 1708, posait cette énigme en vers à ses lecteurs :

Je sçay faire sans mains, sans couleurs, sans peinture,
Des portraits d'après nature.
Et ce qui doit en moy paroistre encore plus beau,
D'un seul trait, je commence et finis ma peinture.
Je fais un chat un chat, un vieillard un vieillard.
Aux gens de belle humeur, je donne un air gaillard ;
Je donne des appas aux belles ;
Enfin sans peur de m'estre trop vanté,
Je me puis bien nommer, avec les plus fidelles,
L'image de la vérité.

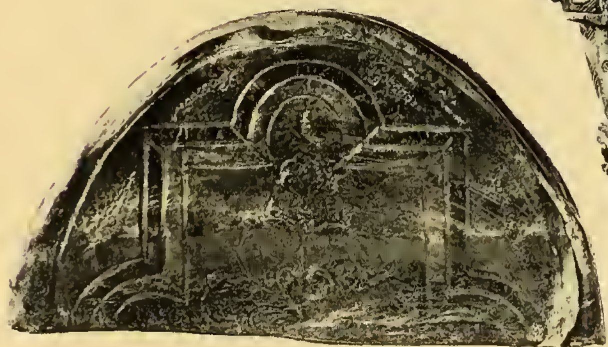
III. — Miroirs magiques.

M. De Laborde, dans son *Glossaire*, a consacré aux miroirs magiques quelques lignes que nous ne pouvons manquer de reproduire ici :

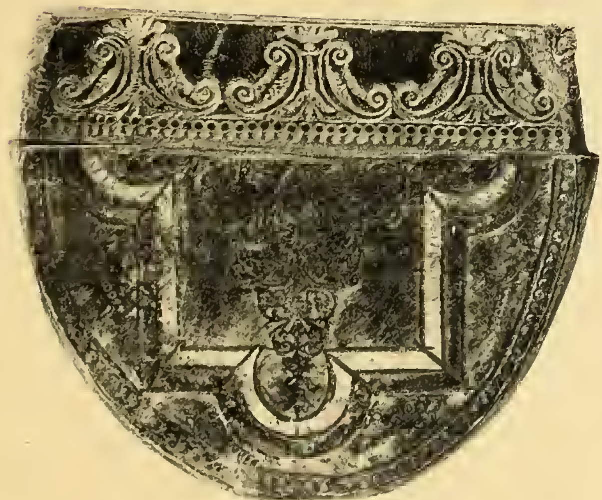

1


4


2


3


5


6


7


8

Miroir de poche monté en bronze ciselé et doré. — Poire à poudre en ambre sculpté : elle est munie d'un miroir.
Miroir en émail de Limoges. — Étui en carton estampé destiné à contenir le miroir nº 3 et 6. XVIᵉ siècle.
(Collection Albert Figdor.)

Les miroirs magiques sont des miroirs métalliques sur lesquels sont gravés légèrement des signes et des inscriptions cabalistiques, assez distincts pour être vus sans toutefois troubler les reflets des miroirs. Dès l'Antiquité, on s'aperçut qu'en présentant cette surface miroitante à un enfant d'une imagination vive, qu'on exaltait davantage par l'odeur de forts parfums, on frappait son esprit, et que, dans son trouble, il voyait, ou plutôt croyait sincèrement voir, au lieu du reflet de sa propre figure, au lieu des signes tracés sur la surface du miroir, tout ce qu'on lui demandait, avec l'addition de circonstances étranges, telles qu'une imagination surrexcitée vivement peut les enfanter. Depuis la plus haute Antiquité, en Asie, jusqu'à la Cour du Régent, en France, jusqu'à nos jours dans le Levant, ces miroirs magiques sont en usage et en vogue mystérieuse.

De nos jours encore les Persans sont persuadés qu'à l'aide des miroirs d'acier on peut faire apparaître les anges et les archanges afin de solliciter, par leur intermédiaire, un secours divin. Voici la manière de réaliser ce prodige :

On écrira sur les bords d'un miroir les noms des quatre archanges Gabriel, Michel, Azraël et Asrafel, avec ces mots de l'Alcoran relatifs à la toute puissance de Dieu : « Sa parole est véritable et à lui est le pouvoir ».

On parfumera alors le miroir ; on jeûnera pendant sept jours, on gardera la retraite la plus sévère, puis on chargera quelqu'un de tenir le miroir ; si l'on n'a personne auprès de soi, on le tiendra soi-même. On récitera, enfin, certaines prières, aussitôt l'ange apparaîtra dans le miroir et on pourra lui exposer ses désirs.

Dans les romans orientaux, il est souvent fait mention de miroirs qui, enduits d'une certaine substance, permettaient de faire connaître les plus grands secrets à celui devant lequel ils étaient présentés.

Les Anciens n'ignoraient pas les vertus secrètes attachées aux miroirs magiques et ils appelaient « catoptromancie », l'art de lire l'avenir dans les miroirs.

Pausanias explique longuement l'usage de ces miroirs merveilleux :

Pour opérer ce genre de divination, dit-il, on faisait descendre le disque de métal dans une fontaine placée devant le temple de Cérès. On voyait apparaître, aussitôt après, sur le miroir, l'image du postulant, vivant ou mort, suivant l'issue que devait avoir la maladie. (H. R. D'Allemagne. *Du Khorassan au pays des Backhtiaris. Trois mois de voyage en Perse.*)

VINGT-DEUXIÈME PARTIE

CORSETS EN FER

Il est bien difficile de préciser le rôle qu'a joué, dans le costume et dans les accessoires de la toilette le corset de fer. Certains auteurs, tel que Martial d'Auvergne, considèrent le corset de fer comme synonyme de la

brigandine, attribution qui ne semble pas devoir être acceptée, car la brigandine était à proprement parler un vêtement sur lequel étaient cousues des lamelles ou des colliers de fer rivés qui ordinairement étaient maintenus entre deux fortes toiles.

Les comptes anciens mentionnent quelquefois ces corsets de défense :

1315. — Pour la façon d'un corset à armer. (*Cpte d'hôtel de Robert d'Artois.* Arch. du Pas-de-Calais. A., 342.)

1450. — Que ledit harnoys soit ni large et si ample que on puisse vétir et mettre dessoubs ung pourpoint ou courset. (*Le Roi René. Devis d'un tournoi.* Edit. Quatrebarbes. T. II, p. 11.)

1468. — Entrée des Français à Bordeaux, en 1451. - Puis alloit, le chancelier de France, à cheval, qui estoit armé d'ung corset d'acier et par dessus une jacquette de velours cramoisy. (*Chronique* de J. du Clerc, p. 31.) (Gay. *Gloss.*) (1).

VINGT-TROISIÈME PARTIE

TABLETTES ET SOUVENIRS

I. — Les tablettes de cire dans l'antiquité.

A une époque où la matière subjective destinée à recevoir les traces laissées par l'encre, était fort rare, on utilisait de minces feuilles de corne, de bois dur, d'os, d'ivoire, d'argent et même d'or qu'on enduisait de cire et sur lesquelles on écrivait au moyen d'un style ou greffe.

Les plus anciennes tablettes remontent à l'Antiquité et l'histoire nous dit que les tables de la Loi reçues par Moïse étaient en airain.

Les Romains se servaient couramment des tablettes et les fameuses feuilles de bronze découvertes dans le Rhône, sur lesquelles était gravée la Constitution que l'empereur Claude avait donnée à la ville de Lyon,

---

(1) Dans le Musée Le Secq des Tournelles, il existe quatre pièces qui peuvent rentrer dans cette catégorie ; nous les avons reproduites Pl. CCXXXVI. A la partie supérieure de cette planche, la figure de droite est évidemment un corset de femme terminé par une taille très en pointe (n° 2522). La figure voisine servait simplement à maintenir le dos (n° 2521) ; il est bien possible que nous nous trouvions ici en présence d'une pièce d'orthopédie, étant donné la confection même de l'objet et les innombrables trous dont il est percé.

La pièce n° 6127, placée au bas et à gauche de la planche semble être une cuirasse secrète comme on en portait à l'époque de la Renaissance ; elle est garnie tout autour de bandes gravées à l'eau forte ; les contours sont bordés de velours de façon à en rendre le port moins pénible.

Le dernier corset de fer (n° 2524) est vu de dos ; comme le n° 2521, il est entièrement garni de lignes de trous destinés à alléger la pièce et à faciliter l'aération.

Sur la même planche nous avons représenté un bras de mutilé en fer. Cette pièce orthopédique a été construite suivant les modèles et les données indiqués par Mathurin Jousse dans son traité.



Styles ou pointes à tracer en bronze et fer. Tablettes de cire et carnets à feuillets de parchemin lavable.
Bois, cuir et argent. Du XVe au XVIIe siècle.
(Collection Albert Figdor.)

reçurent le nom de tables d'airain, par les *Actes consulaires* de la ville (*Arch. Comm. de Lyon*, série BB, reg. 147).

Généralement les tablettes étaient à plusieurs feuillets qu'on enfermait entre deux planchettes résistantes chargées de les garantir contre les atteintes extérieures.

II. — Les tablettes des comptes de l'hôtel du Roi au XIIIe siècle.

Le plus ancien document que nous possédions sur ce sujet se rapporte aux tablettes remontant aux années 1256 et 1257 dont M. N. de Wailly a donné une description minutieuse dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions* (série deuxième, t. XVIII, p. 537). Ces tablettes fournissent de précieux renseignements sur les comptes de l'Hôtel du Roi.

Ces tablettes se composent de 14 feuilles en bois de platane, enduites de cire sur le recto et le verso, excepté la première et la dernière qui en portent seulement sur la surface intérieure, parce que l'autre côté n'était destiné qu'à servir de couverture au registre. Ces feuilles, arrondies par le haut, ont 20 centimètres de largeur sur 45 de hauteur, y compris la partie cintrée qui commence à peu près à 39 centimètres de la base. Sur chaque feuille, l'espace réservé à la cire est d'environ 18 centimètres sur 43. Cet espace est entouré d'une marge qui a un peu plus de 1 centimètre à la base et sur les côtés, mais qui s'augmente graduellement sous la partie cintrée en formant sous le cintre principal deux courbes intérieures dont le point d'intersection est à 3 centimètres du haut de la feuille. Cette forme élégante se répète sur toutes les feuilles ; en outre, l'espace circonscrit par les marges a été légèrement creusé et avec tant de précision que la couche de cire qui n'est guère que de 1 millimètre, se trouve parfaitement de niveau avec la marge qui l'entoure. L'épaisseur de chaque feuillet varie entre 7 et 8 millimètres et celle du registre tout relié (au moyen de bandes de parchemin passées sur le dos des tablettes), n'excédait guère 10 centimètres ; c'est-à-dire qu'on avait réussi à réunir les 14 feuilles de bois et à les rapprocher avec une exactitude presque mathématique.

Les tables ou tablettes étaient fort en usage aux XIIIe et XIVe siècles et les poètes de l'époque ne manquèrent pas de les célébrer :

Et moult volontiers escrissoit
En tables quant loisir avoit.
(*Chronique rimée de Philippe Mouskes.* (T. I, p. 125.)

Le *Roman de Floire et Blancheflor* nous donne une explication plus détaillée encore sur l'emploi des tablettes :

1180. — Et quand à l'escole venoient
Lors tables d'yvoire prenoient.
Adont lor veissiez escrire
Lor Letres et vers d'amors en cire,
Lor graffes sont d'or et d'argent
Dont escrivent sotivement.

III. — Les tablettes de cire aux XVe et XVIe siècles.

En raison de la couche de cire qui les recouvrait, les tablettes étaient vendues par les épiciers :

1359. — A Jehanin l'espicier pour II paires de tables blanches pour le Roy, 2 s. 6 d. - Item pour II greffes d'argent 11 sols. (*Journal de la dépense du roi Jean II d'Angleterre.*)

Au XVe siècle, les tablettes étaient parfois d'une extrême munificence.

1418. — Une laiecte de bois en laquelle estoient contenues les choses qui s'ensuivent ; premièrement, une tablette de cire, d'argent doré à ymages. (*Inv. des Joy. de la Cour, conservés à la Bastille Saint-Antoine.*)

Au XVIe siècle, on utilisait encore les tablettes ainsi qu'on le constate sur une commande de bijoux faite par la reine Catherine de Médicis à Dujardin, orfèvre de Charles IX :

1571. — Un per de tabletes de la grandeur de la pinteure que la royne mer du Roy lui ha monstrée et y sera d'un cousté ladicte pinteure et de l'aultre cousté aussi, un aultre de pareille grandeur et la devise que M. de Roysi lui dira.

IV. — Tablettes et agendas au XVIIe siècle.

Au XVIIe siècle, les tablettes tout en conservant leur nom, changent complètement d'aspect ; elles cessent d'être en ivoire, en ardoise ou en plomb, pour devenir, suivant Savary (*Dict. Universel*, t. III, p. 910), « une espèce de petit livre ou agenda qu'on met en poche, qui a des feuilles de papier ou de parchemin préparé, sur lesquelles on écrit avec une touche ou un crayon, les choses dont on veut se souvenir ».

Souvent ces tablettes fermaient à clef. Jean Hérouard, parlant du jeune Dauphin, futur roi Louis XIII, écrivait à la date du 2 octobre 1607 :

Il s'amusoit avec la clef de ses tablettes à ouvrir celles de Mme de Monglat. Il les ouvre et soudain s'écrie : « Hého, Mamanga, je m'en vais vous montrer un miracle. La clef de mes tablettes ouvre les vôtres ».

Ces tablettes étaient toutes très luxueuses ; c'est ainsi que la marquise de Courcelles raconte dans ses *Mémoires* (p. 171), qu'un jour elle reçut en l'année 1665, une boîte dans laquelle se trouvaient « des boîtes de diamants, un chapelet de filigrane garni de diamants, une montre et des tablettes de même, dans lesquelles était le portrait de M. de Ménars ».

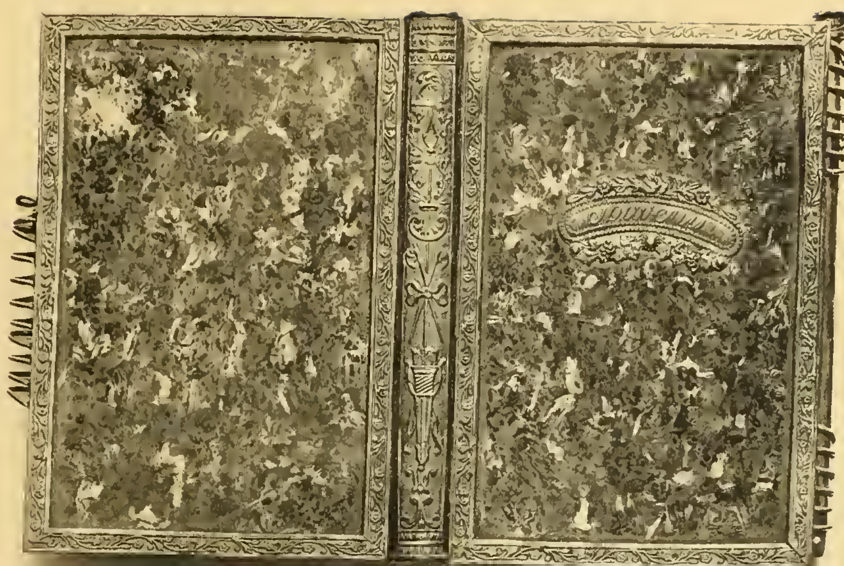
D'après le *Livre commode des adresses*, de 1692, on trouvait ces objets chez les sieurs Thierry, rue du Petit-Heuleu, A l'Etoile ; de Monceau, à la Bastille et Darné, rue de la Vieille-Draperie, qui fabriquaient « des tablettes de poche d'une grande propreté ».

V. — Tablettes-souvenirs offertes en présent au XVIIIe siècle.

Au XVIIIe siècle, les tablettes faisaient partie des accessoires qu'on offrait en cadeau. En 1714, Louis XIV avait envoyé le duc de Saint-Aignan au-devant de la reine d'Espagne en lui confiant, pour cette dernière, un présent de bijoux s'élevant à 144.484 livres. Parmi les objets compris dans ce don somptueux on remarquait une montre, un agenda, des étuis d'or



1



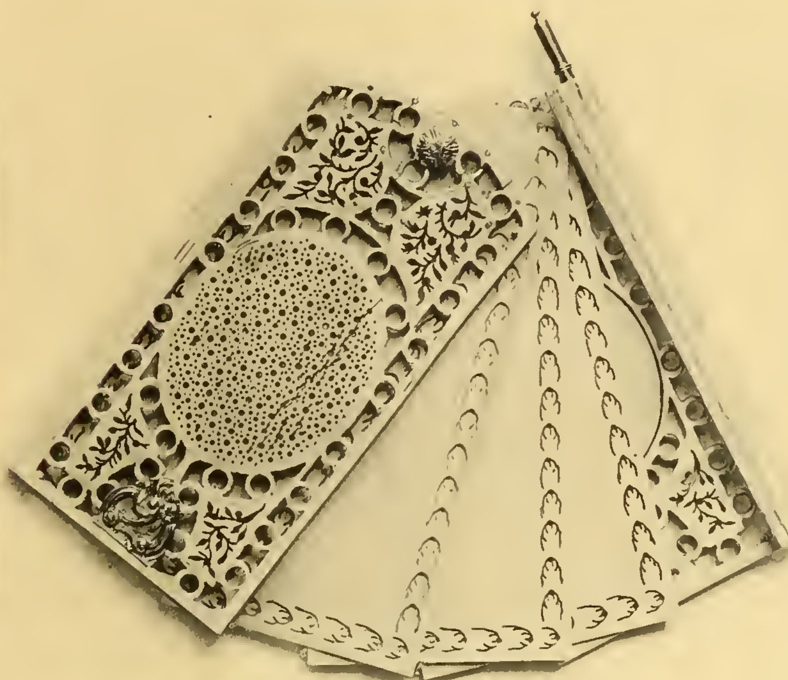
2



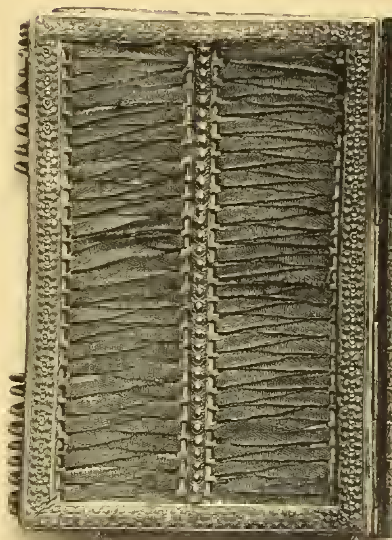
3



4



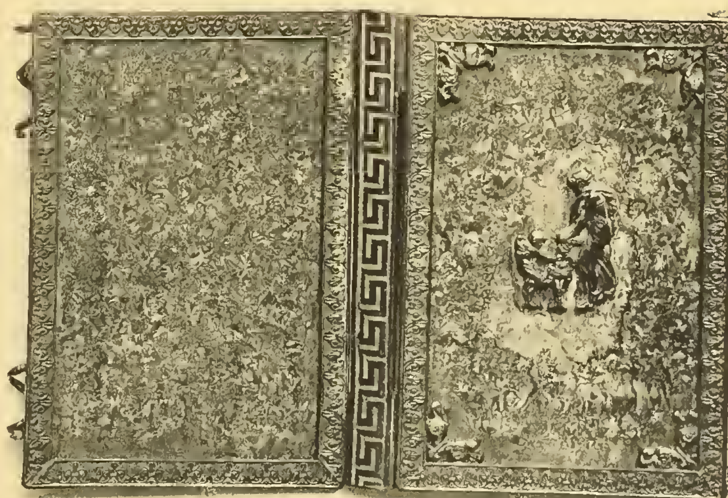
5



6



7



8

Carnets souvenir d'amitié en nacre, en ivoire découpé ou en métal moiré montés en bronze doré.
Carnets de notes reliés en écaille ou en peau de chagrin. Du XVIIe au XIXe siècle.
(Collection H.-R. D'Allemagne.)

à ciseaux, à couteaux et à cure-dents, des boîtes à mouches, des drageoirs, des flacons, des corbeilles et « une tablette d'or de 1.200 livres ».

A la Cour de France, les tablettes figuraient dans la corbeille de mariage des princes et des princesses ; celle de la princesse Marie-Thérèse-Antoinette, renfermait entre autre « une tablette d'or émaillé en vert, de 1.320 livres et une tablette d'ancien laque garnie en or ». (*Arch. Nat.*, 0[1] - 3.252).

Au XVIII[e] siècle, l'échange des présents était général entre les diverses Cours d'Europe et nos ambassadeurs emportaient dans leurs résidences toutes sortes d'échantillons de l'orfèvrerie et de la joaillerie françaises : montres, bagues, tabatières, étuis, médailles et, souvent aussi, des riches tablettes.

Dans le *Livre-Journal* de Lazare Duvaux, le marchand de curiosités à la mode, on rencontre la nomenclature des tablettes qu'il livrait à ses clients :

6 août 1750. — A M. Duflot, une tablette de laque garnie d'or dans un sac, 317 livres.

17 mars 1753. — Mme de Pompadour : une tablette en pierre rose montée en or, 1.008 livres.

25 mars 1753. — Mme de Pompadour, une tablette de laque aventurine sans charnières à deux têtes de porte-crayon garnies d'or, 290 livres.

4 novembre 1755. — A Mme de Pompadour, une tablette de laque garnie d'or 390 livres.

10 décembre 1755. — A Mme de Pompadour, une tablette de 2 plaques d'agate d'Orient, montée à jour, en or émaillé de 62 louis (1.488 livres).

En 1771, les tablettes de la comtesse de Provence faisaient partie d'un riche étui agrementé de 2.533 brillants qui renfermait, outre les tablettes, des couteaux, ciseaux et porte-crayons (*Arch. Nat.*, 0[1], 3031).

VI. — Carnets et tablettes ornés de pierres précieuses.

Les tablettes continuèrent à être à la mode jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle. A la vente du fonds du sieur Scapre, bijoutier, qui eut lieu le 12 décembre 1771, on voyait figurer des « tablettes-souvenirs à serrures d'or ». Le *Journal général de Paris*, du 3 avril 1781, offrait une récompense à qui rapporterait à son propriétaire « les tablettes d'argent couvertes en écaille, dans lesquelles sont trois portraits en miniature » qu'il avait perdues. Enfin, à la vente du sieur Villeclair, orfèvre au pont Saint-Michel, qui eut lieu le 18 mars 1785, on offrait au public « des tablettes et boëtes en malachite garnies d'or ».

Le carnet-souvenir semble avoir vu le jour vers le milieu du XVIII[e] siècle et la première mention qu'on en ait rencontrée est mentionnée dans l'*Inventaire de Mme de Pompadour*, en 1766. Ce document n'en décrit pas moins de huit, en maroquin, en écaille, en carton vernissé tous garnis d'or, de chiffres, de porte-crayons et de médaillons en or. Le 25 avril 1780, le *Journal*

général de France offrait 48 livres à qui rapporterait à Mme de Pinville « un souvenir d'écaille vert, garni en or à jour, avec médaillon en camayeu et deux tablettes d'ivoire, dans un sac de peau », qu'elle avait perdus.

Au point de vue de la collection à proprement parler, les tablettes rentrent dans le genre des souvenirs d'amitié, carnets de bal, étuis, sur lesquels, pendant le XVIIIe siècle, s'est exercée, avec une grande maëstria, la verve inépuisable des orfèvres et des bijoutiers, fournisseurs attitrés du « Petit Dunkerque » et autres magasins à la mode (1).

VII. — Carnets de bal et souvenirs au XIXe siècle.

Au XIXe siècle, on a continué à faire de riches carnets, ordinairement en nacre, garnis d'applications d'or ou de cuivre doré.

Les carnets de bal étaient souvent aussi en ivoire, en argent richement travaillé ou en or enrichi de ciselures faites avec des ors de différentes couleurs ; au centre de ces menus objets se trouvaient presque toujours des miniatures ou des incrustations de pierres plus ou moins précieuses.

Dans le *Catalogue de l'Exposition publique des Produits de l'Industrie française* au Palais du Louvre, en 1823, on relève le nom de plusieurs industriels qui s'étaient spécialisés dans la fabrication et la vente des carnets-souvenirs et des portefeuilles :

Holzbacher, 176, rue Saint-Martin, à Paris, avait exposé des nécessaires, des portefeuilles, des trousses de toilette, des albums et souvenirs.

Lioche fils, demeurant 4, rue Molay, à Paris, présentait au public des portefeuilles et albums.

Léopold Huret, 3, rue de Castiglione, offrait aux visiteurs des portefeuilles avec garnitures ciselées et dorées.

VINGT-QUATRIÈME PARTIE

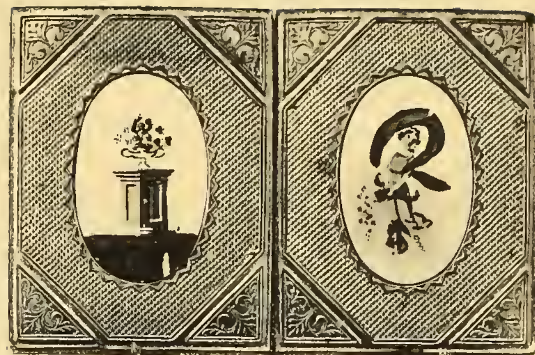
FERMOIRS DE LIVRES ET RELIURES EN MÉTAL

Les reliures qui ont été faites depuis l'époque carlovingienne, ont été souvent de véritables chef-d'œuvres d'orfèvrerie dans lesquels venaient s'enchâsser des pierres précieuses. Mais c'est surtout sur les fermoirs que

(1) Dans le Musée Le Secq des Tournelles, la pièce la plus remarquable est cette reliure de carnet portant les armes de Colbert ; elle est en acier bleui, damasquiné d'or. Au centre, se trouve la couleuvre symbolique urmontée d'une couronne en forme de tortil de baron, tandis que, sur une banderolle, on lit l'inscription :



1





2





3



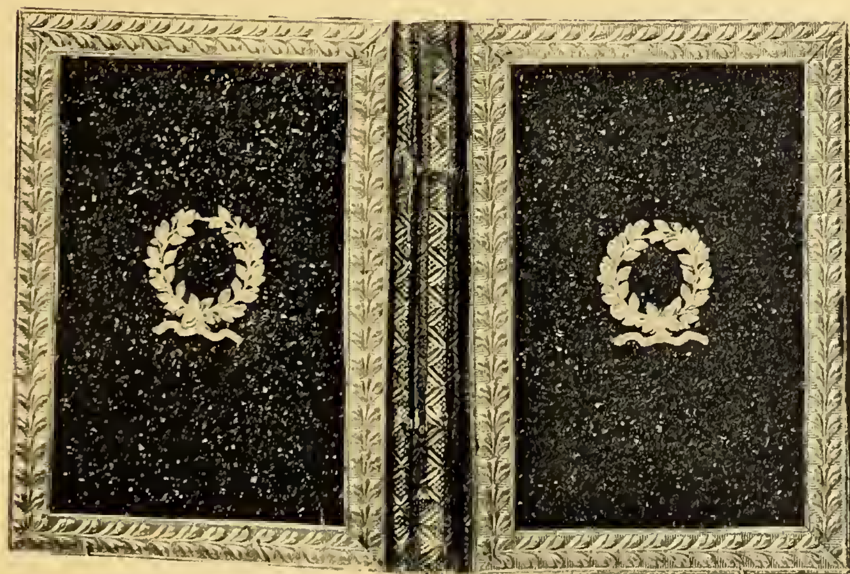


4



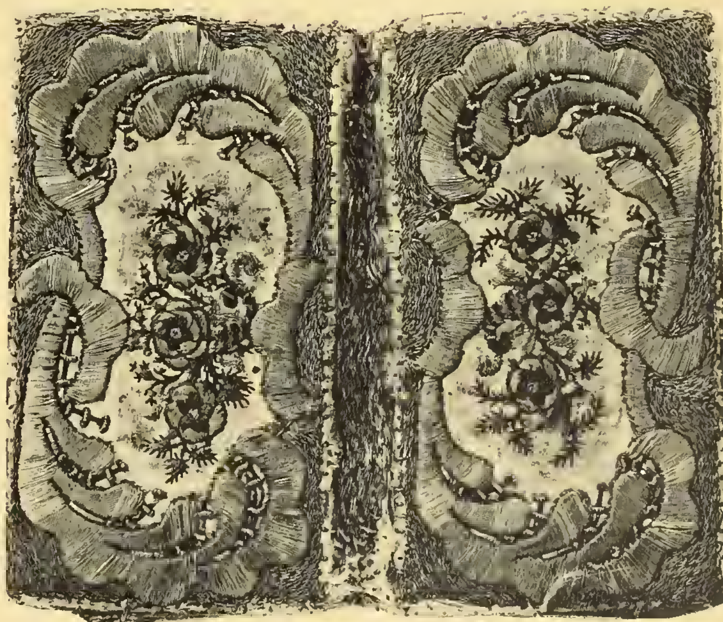


5





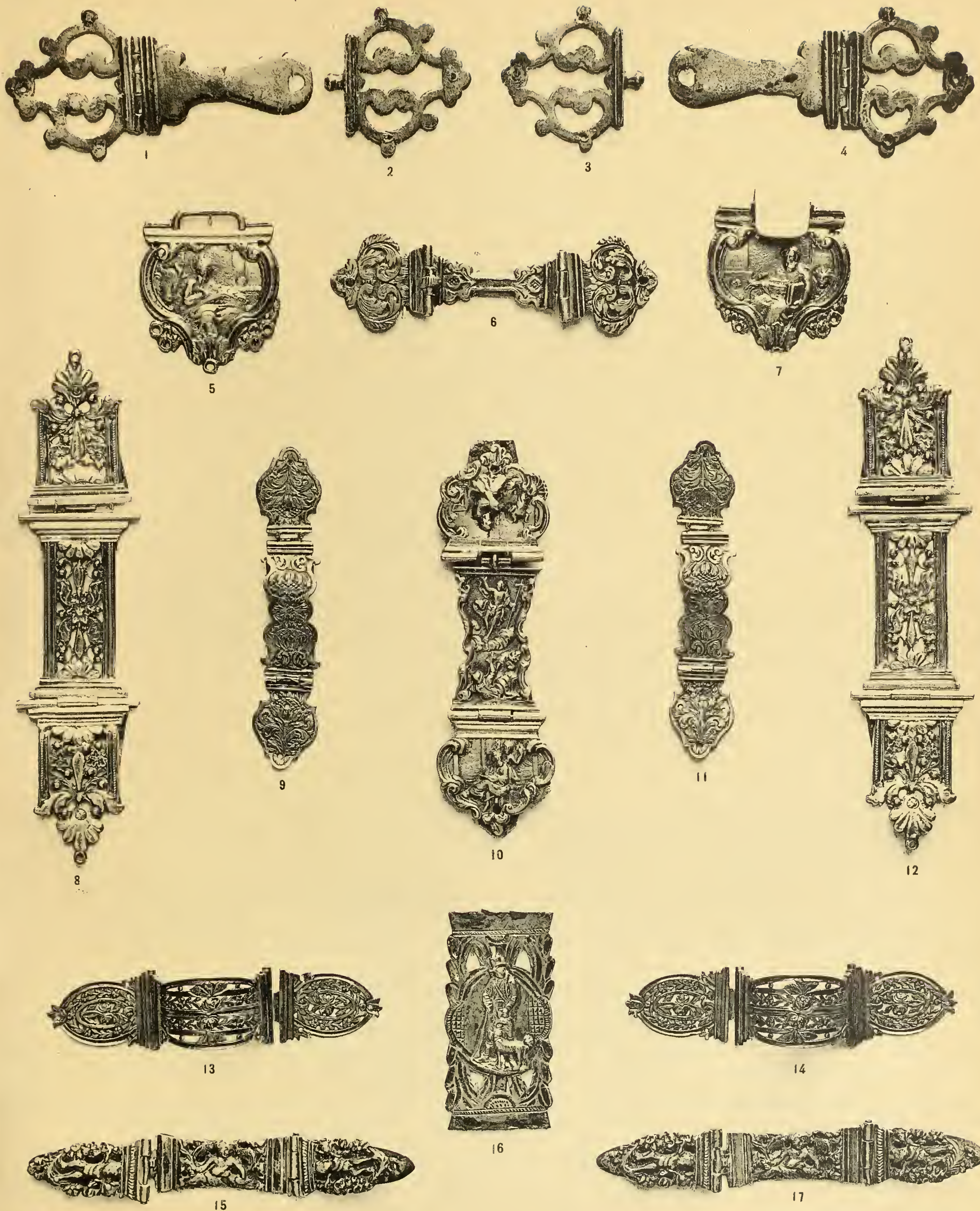
6





7

Carnets souvenir d'amitié en nacre ou en métal moiré montés en bronze. XIX[e] siècle.
Carnet en broderie. XVIII[e] siècle. — Almanachs en papier. Époque Empire.
(Collection Albert Figdor.)



Fermoirs de livres en argent ciselé, découpé ou repercé. Travail hollandais. XVIII[e] siècle.
(Collection H.-R. D'Allemagne.)

s'exerçait l'habileté des orfèvres. Ces fermoirs ou agrafes, servaient à rapprocher les ais de bois ou les cartons des reliures ; ils sont ou métalliques avec charnières ou crochets, ou sans charnières avec crochets montés sur cuir ou sur tissu ; on les fixait généralement sur l'épaisseur de la couverture mais, souvent aussi, ils étaient appliqués sur le plat au moyen de cabochons de métal précieux ou de pierreries.

1372. — 2 fermoirs d'or à heures, et à chascun 4 perles et ou milieu un rubis d'Alexandrie, prisée 12 fr. d'or. (*Test. de Jeanne d'Evreux*, p. 139.)

1373. — Le livre des Eschés moralisé, couvert de veluyeau, à queue et fermoers d'argent à cisgnes blancs, et le donna au roy, Mgr de Berry son frère. (*Inv. des livres de Charles V*. N° 56. Biblioth. prototyp., p. 54.)

1380. — Un petit messel à l'usage de Saint Domenique, sans note, à deux fermoirs d'argent esmaillez de France. (*Inv. de Charles V*.)

1416. — Une très belle bible escripte en françois... à 2 fermouers d'argent dorez, esmaillez de Adam et Eve. (*Inv. du duc de Berry*.)

1488. — A Nicolas Lesoupple, orfèvre demourant à Angiers pour trois marcs quatre onces, six gros, ung denier d'argent fin employés par le commandement dudit Sgr (le roi) à faire et forgier dix boullons godcronnez, huit coings sur chascun desquelz a ung boullon aussi godenonnez, deux fermouers larges de deux grans doys chascun, sur lesquelz fermouers il a gravé d'un costé ung crucifiement de Notre Seigneur et une Annonciation et sur l'autre costé gravé et esmaillez les armes de France ; lesquelles choses il a mises et assises sur unes grans heures en grant volume appartenant audit Sgr, appellès les Heures de feu duc Jehan de Berry. A faire et forgier aussi deux pièces plates servans à attachet le ruban desditz fermouers et sept charnières par lui assises et clouées sur le dos desdites heures.

Le tout camoché a petiz poinçons avecques plusieurs petitz cloz d'argent pour attacher et asseoir ladite garniture, 91 l. 6 s. 3 d. (*Arch. nat.* KK., 70, f° 166, v°) (Gay. *Gloss. arch.*) (1).

Cependant, si le mot fermoir était le plus souvent employé pour désigner l'agrafe des livres, on rencontre aussi l'expression « fermail », qui désignait plus spécialement l'agrafe des vêtements, de même que son pluriel « fermaulx » ou son diminutif « fermillet » :

1497. — Une heures à deux fermailz d'or, estimez, les dits deux fermailz à dix escuz ou environ. (*Inv. de Catherine de Rohan*).

1524. — Une petites heures escriptes à la main, lesquelles sont couvertes de velours noir et a ung fermeillet d'or ou milieu. — Une aultre heures longuettes, escriptes à la main, où il a deux fermeillets d'or. (*Inv. de Marguerite d'Autriche*).

Rerum Prudentia Custos. A l'intérieur de cette reliure se trouve le chiffre de Colbert surmonté d'une couronne de baron. (Pl. CCC et CCCI.) Cette pièce porte dans la bordure la signature de Le Guay.

Sous les n°s 1796 à 1801, on voit quatre carnets munis d'une série de feuillets en ivoire. La couverture de ces carnets est formée d'une plaque d'acier bleui damasquinée d'or et d'argent. (Pl. CCC).

Parmi les porte-tablettes, nous ne pouvons manquer de signaler le n° 1213, qui est en acier découpé et ciselé. (Pl. CCCI).

(1) Toutes ces reliures en métal précieux ne valent pas, au point de vue de la rareté, les spécimens de reliure d'acier ou de fer gravé que M. Le Secq des Tournelles a su trouver pour prouver que le fer, le roi des métaux, avait été employé d'une façon merveilleuse aux usages les plus divers et les plus inattendus. Sous le n° 1945, nous voyons figurer une reliure en fer massif finement gravé remontant au XVIIe siècle, dont le travail des charnières rappelle tout à fait la manière dont étaient établis les couvercles des boîtes et des drageoirs.

Pour le XVIIIe siècle, nous citerons cette amusante couverture de paroissien en bois recouvert de velours noir, sur lequel viennent s'appliquer des plaques d'acier ciselé cloutées de perles taillées à facettes. (Pl. CCCII).

VINGT-CINQUIÈME PARTIE

ESCARCELLES

I. — Bourses, Alloières et Aumônières au XIVe siècle.

Les sacs que les dames du Moyen Age avaient coutume de porter à leur ceinture ont été désignés sous différents noms, mais il ne semble pas que la forme ait varié considérablement, quelle que fut leur appellation. Ces accessoires de la toilette étaient indifféremment dénommés «bourses, alloière, aumônières, escarcelles et même gibecières...»

La bourse, destinée à contenir l'argent monnayé ou toute autre chose de petit volume, s'attachait à la ceinture par une courroie ou une chaînette. Les bourses qui portaient des reliques, objet de dévotion, étaient suspendues à la poitrine.

Les bourses étaient généralement fabriquées en étoffe brodée et blasonnée, mais souvent, elles étaient en peau.

1322. — Premièrement, que nuls ne nulles dud, mestier face faire, vende ne achète bourses de lièvres et de chevrotins fourrées de mouton, ne bourses de mouton fourrées de lièvre.

It. Que il ne facent ne facent faire, vendre ou achiter gibecières de lièvre qui ne soient estofées de fin cuer de soie entièrement, ne boursses aussi.

It. Que nulles bourses ne gibecières de mouton quelles qu'elles soient il ne vendent ne facent vendre pour lièvre.

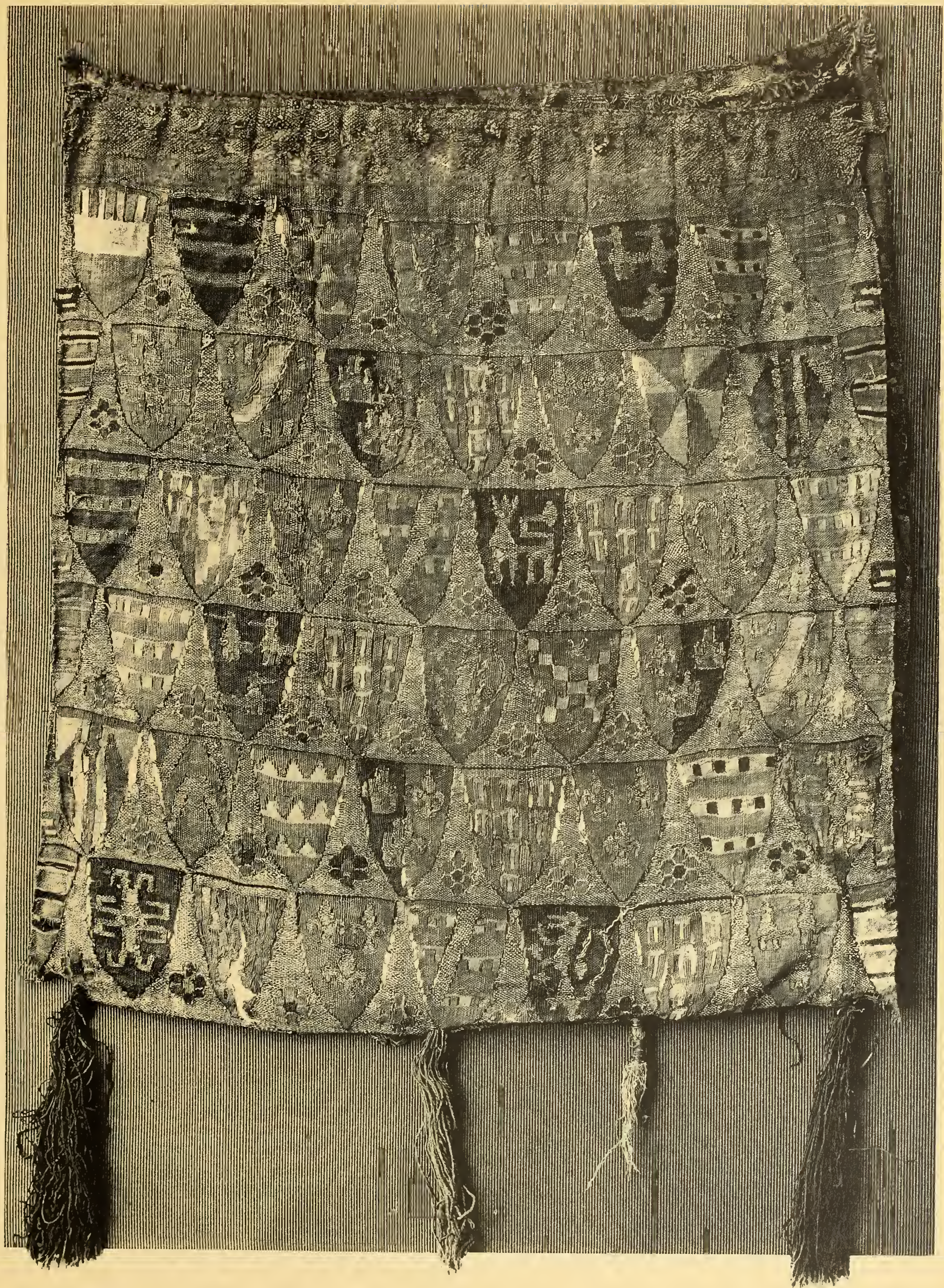
It. Que nulles petites bourssettes de lièvre il ne facent, ne facent faire qu'il ne soient aussi bien garnies dehors et dedens comme les grans.

It. Que nuls ne nulles dud. mestier ne mettent ou facent mettre en boursses de lièvre, perlles ne pierrerie aucune qui ne soient fines et loyaus. (*Statuts des boursiers de Paris.* Ms C, f° 5, v°.)

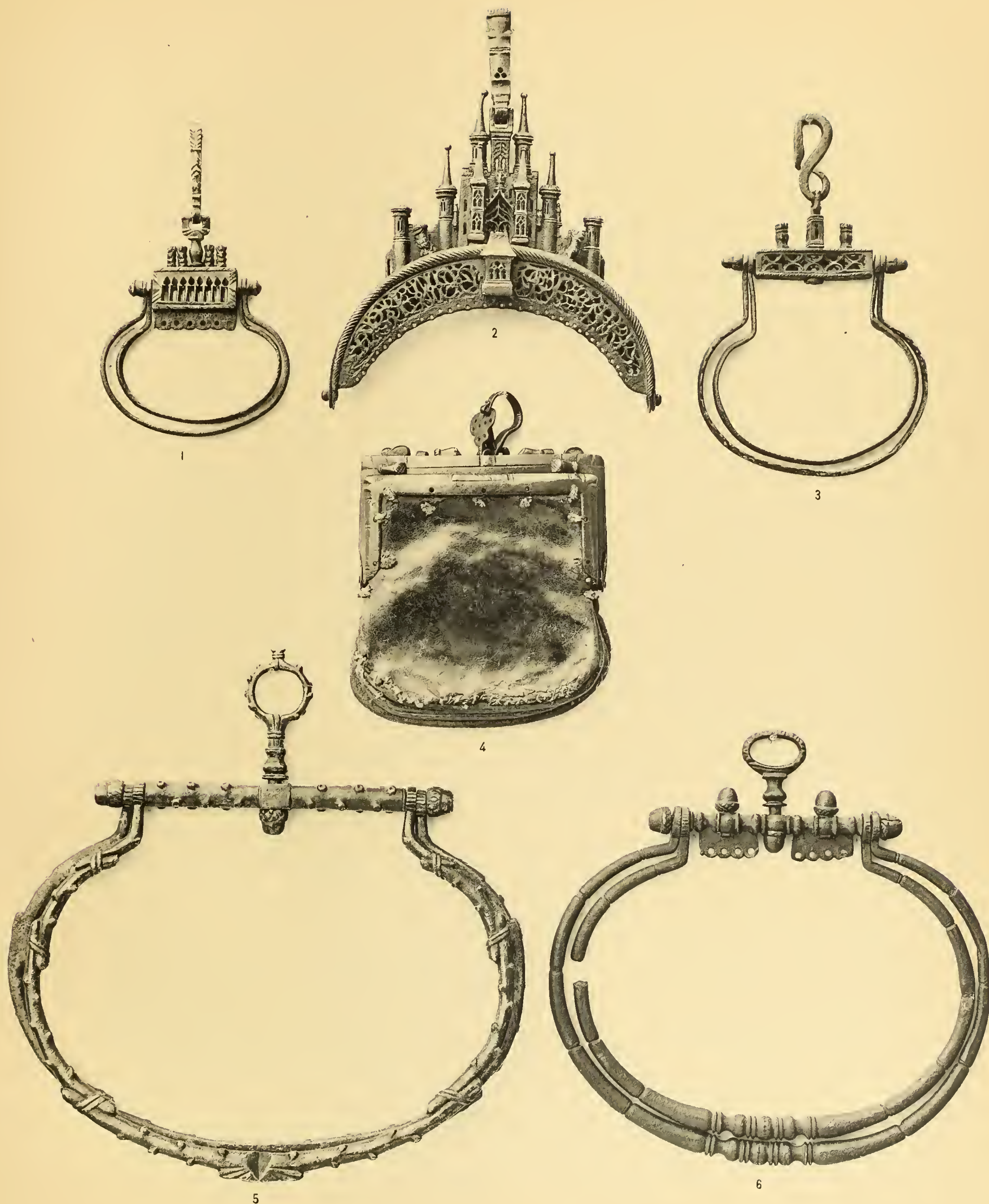
1352. — 2 boursetes à reliques, faites à ymages de brodeure et à chapiteaux de grosses perles et menues... un bon las d'or de Chypre et de soye à les porter... et 10 boutons de perles... (*Cpte, d'Et. de la Fontaine.*)

1385. — A Euvrarde, ouvrière de broudure, pour son salaire et labeur d'avoir fait et ouvré de broudure une bourse pour les sceaulx de la ville, que porte à son chaint le majeur d'Amiens. (*Cptes de la ville; cit.* Demay. *Le costume au Moyen Age*, p. 62.)

1387. — A Katherine, la boursière... pour une petite bourse de veluiau vermeil en graine, garnie par dedens et estoffée de boutons d'or de Chippre et de pendans de soye... pour mettre dedens une petite croix en laquelle il a dedens de la vraye croix, pour porter à la poitrine de Mgr le duc de Thouraine, 8 s. p. (8e *Cpte roy.* de Guill. Brunel, f° 178.)



Bourse en soie tissée provenant de la cathédrale de Verdun. Elle est décorée d'armoiries de fantaisie. XIVe siècle.
(Collection Albert Figdor.)



Montures d'escarcelles ou de bourses à faucon dénommées « charnières ». Fer forgé. Allemagne. XV[e] et XVI[e] siècles.
(Collection Albert Figdor.)

Parmi les bourses destinées à contenir les jetons ou l'argent monnayé, la bourse à « cul de villain » était très employée au XIVe siècle.

1380. — No 1831. Une boursecte à cul de villain à 2 escuz de France, garnye de perles. (*Inv. de Charles V.*)

Une bourse de cuir blanc et rouge, faicte à cul de villain, à trois boutons de perles ou dedens a unes patenostres d'or. (*Idem.*)

Ces bourses gemelles dites à « cul de vilain » étaient établies d'une forme très spéciale qu'il n'est pas possible d'indiquer plus clairement ici. Nous renvoyons, pour plus de précision, le lecteur à l'ouvrage de M. Victor Gay (*Gloss. Arch.*, t. Ier, p. 524), qui donne une représentation de cette sorte de bourse d'après un tableau d'Ant. Vivarini, conservé à la Galerie de Berlin. Ces accessoires étaient fort en honneur au XIVe siècle et d'un travail soigné.

L'alloière était une bourse destinée à renfermer l'argent ; son nom venait d'aloi ou titre des monnaies. Elle se portait à la ceinture. Le plus souvent en cuir, on fit également cette bourse en toutes sortes d'étoffes, avec garnitures de fer ou d'orfèvrerie du travail le plus délicat et le plus riche.

L'aumônière était, à proprement parler, un petit sac destiné à renfermer l'argent réservé aux aumônes ; cependant, par extension, on a donné ce nom aux sacs de toutes sortes où l'on plaçait les menus objets, tels que clefs, bijoux, tablettes à écrire, etc... Cet objet, pendant tout le Moyen Age, faisait partie du costume et se portait à la ceinture. Dès l'époque de Charlemagne on en trouve la représentation graphique. La forme trapézoïde à sommet arrondi est celle des aumônières sarrazinoises rapportées d'Orient par les Croisés. Cette forme s'est conservée jusqu'au XVIe siècle, mais avec addition d'une garniture métallique souvent très riche.

Les aumônières étaient parfois garnies de plaques rigides en fer découpé et repoussé (1).

II. — Les escarcelles du XIIIe au XVIe siècle.

Le genre de bourse qui nous intéresse plus spécialement ici, est l'escarcelle, qui se distingue des autres par sa ferrure, laquelle atteint parfois les proportions d'un véritable monument.

Dès le XIIIe siècle, les escarcelles sont en usage en France.

1268. — 1 garçon mult bien atourné
Qui porte 1 escarcel doré
A 1 lion à sa cainture.
(*Amadas et Ydoine*, vers 4064.)

Au XVIe siècle, les escarcelles étaient encore en usage et nous en trouvons une intéressante description dans les *Comptes Royaux de Julien de Boudeville* (fos 26 et 61) :

(1) Au Musée Le Secq des Tournelles, il existe un curieux exemple de ce genre de travail. La décoration figure Adam et Eve sous l'arbre de vie, au Paradis terrestre. (No 2608. Pl. CCL.)

1557. — Pour la façon d'avoir monté ung fer d'escarcelle faict à la damasquine, pour servir à MdS (le roi). Fourny la doubleure et soye et l'avoir toute bordée et garnye de passement, bouttons et cordons, garnye de houppe et crespine, le tout d'or superfin et de soye noire, 65 s...

Pour la façon d'une escarcelle de velloux noir, fourny la doubleure, passement et bouttons et cordons garnis de houppes et crespines, le tout de fine soye, pour servir à MdS, 30 s.

Pour ung beau fer noir, verny, faict tout exprès pour lad. escarcelle, 20 s.

Henri II possédait un certain nombre d'escarcelles et on lui attribue la magnifique pièce conservée au Musée du Louvre sous le nº 582.

1560. — Pour avoir remonté 2 escarcelles de velours, de fil de fer, pour porter à la chasse, 10 s. t...

Pour deux grandes escarcelles de chamois pour servir à mettre les balles et autres besongnes dud. Sgr (le roi), 70 s. (*Troisième Compte roy. de David Blandin*, f°s 43 vº et 46).

Les escarcelles étaient souvent surmontées d'édifices gothiques flanqués de tours ajourées.

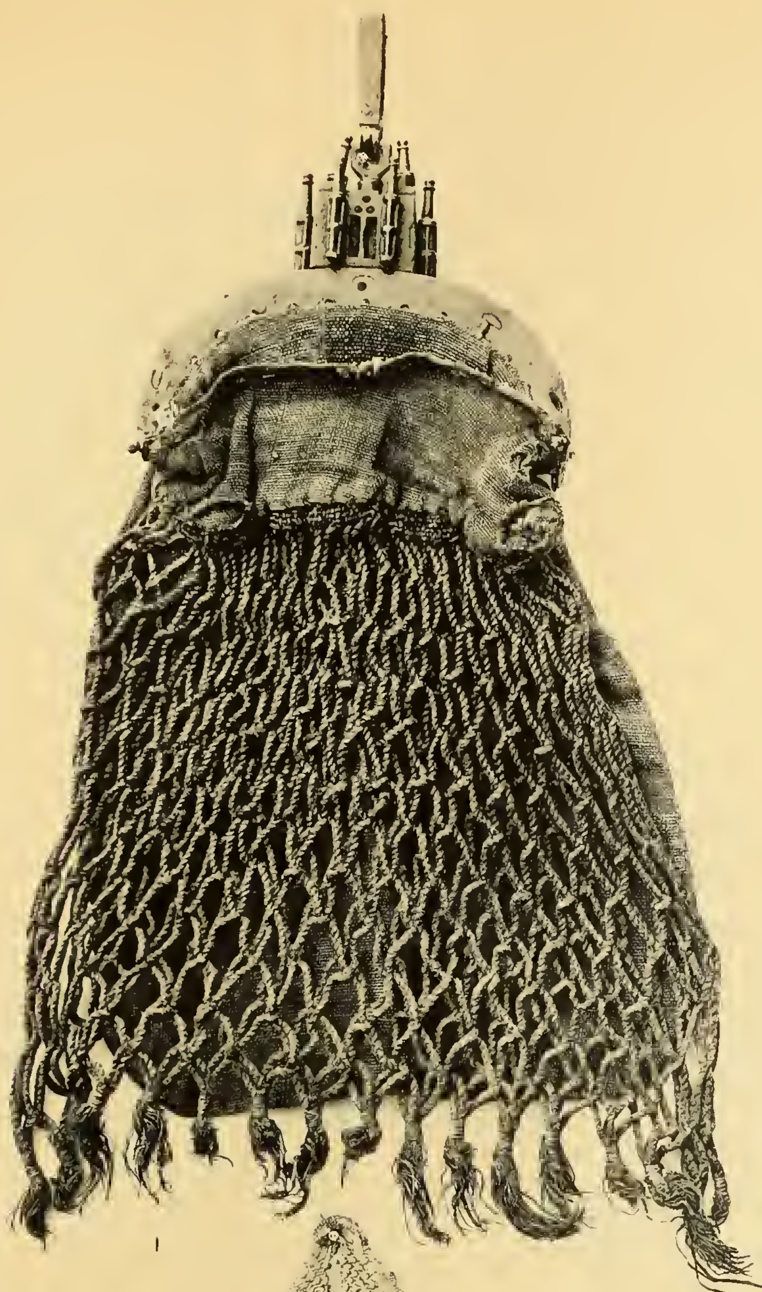
On a fait des escarcelles munies de fermoirs en fer sur la face desquels se trouvaient trois masques ou mufles de lions qui formaient une combinaison de coffre-fort. Par une pression dans un sens déterminé, on obtenait l'ouverture du petit sac. On remarquera à ce sujet que ces boutons ont dû être fabriqués en série, car au lieu d'être ciselés et pris dans la masse, ils ont été estampés dans des matrices creuses, de la même manière qu'on procédait pour obtenir les feuillages des pentures de nos cathédrales.

Ces escarcelles sont, le plus souvent, d'un travail allemand et les plus riches sont décorées d'incrustations d'argent. De chaque côté de la tête, on remarque le poinçon du maître, dans l'atelier duquel ces objets ont été fabriqués. Quelques-unes de ces montures d'escarcelles ont été décorées d'incrustations d'or et d'argent.

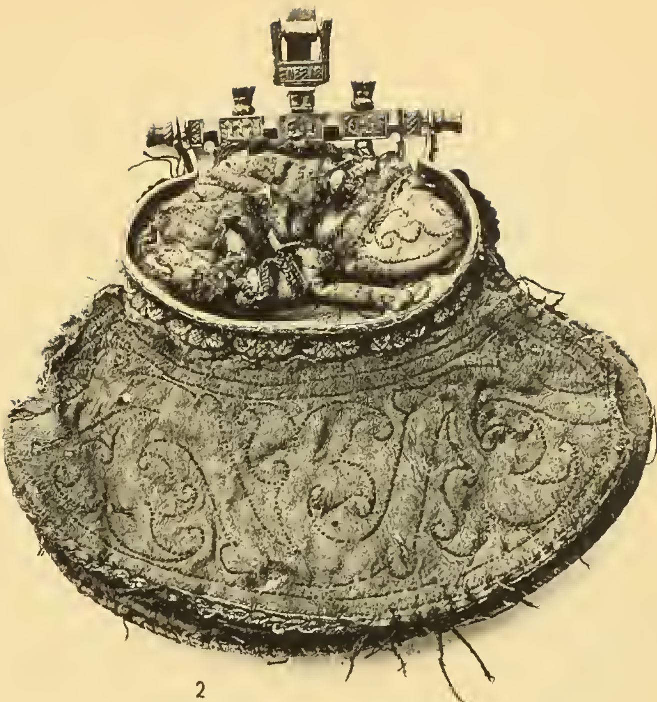
III. — Escarcelles dites « charnières », servant pour *la* fauconnerie.

A côté des escarcelles, on a fait des bourses dont les montures, fort simples, sont en forme de poignées. Elles sont de dimensions très différentes ; les plus grandes servaient à la fauconnerie et étaient destinées à contenir les appâts pour faire travailler le faucon.

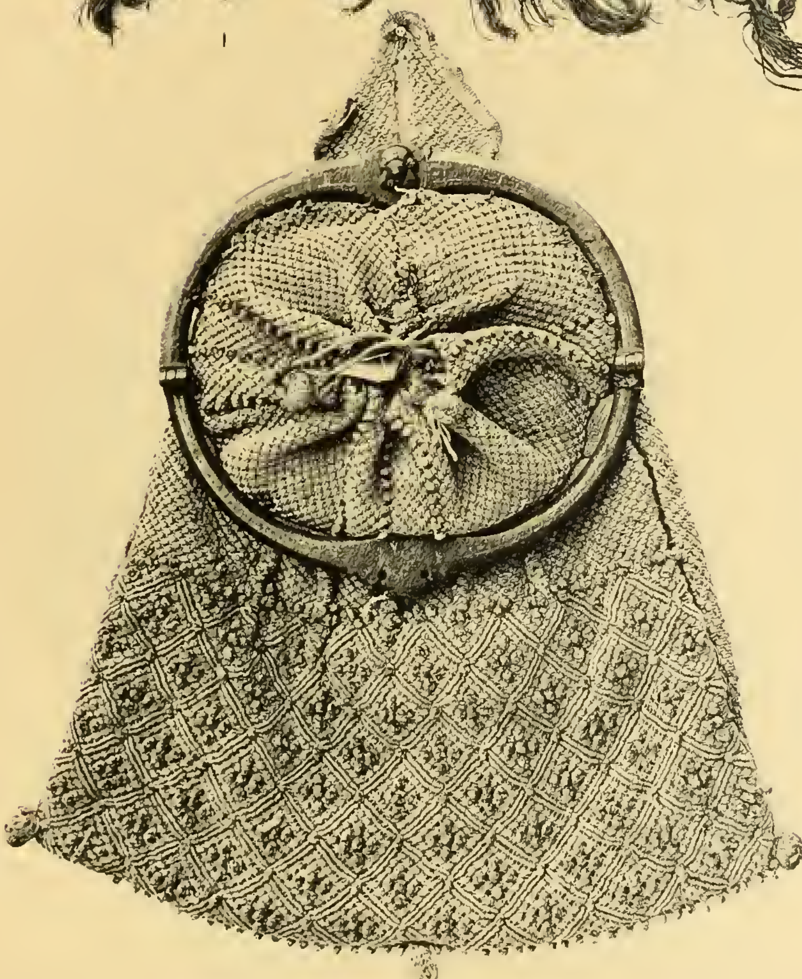
Le nom exact de ces bourses est « charnière » qui caractérise ce que nous appelons « carnier ». Dans les miniatures on rencontre la représentation de cet accessoire de chasse du fauconnier. M. Gay (*Gloss. Arch.*, t. Ier, p. 340) a reproduit un de ces exemples provenant de la Bibliothèque Nationale (*Ms. Fr.*, nº 17, fº 1). Cette miniature représente un fauconnier portant, sur sa main droite gantée de cuir, un faucon ; sur sa cuisse gauche est un



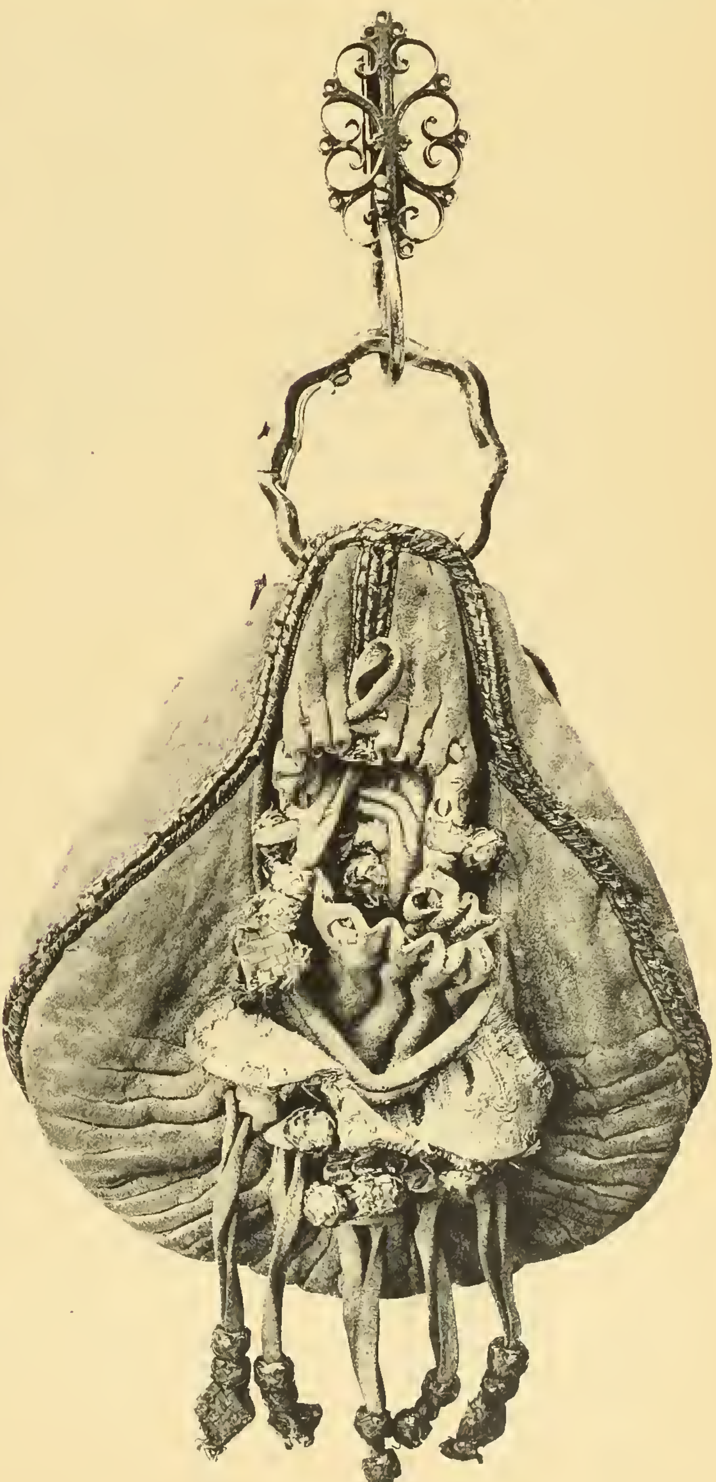
1



2



3



4

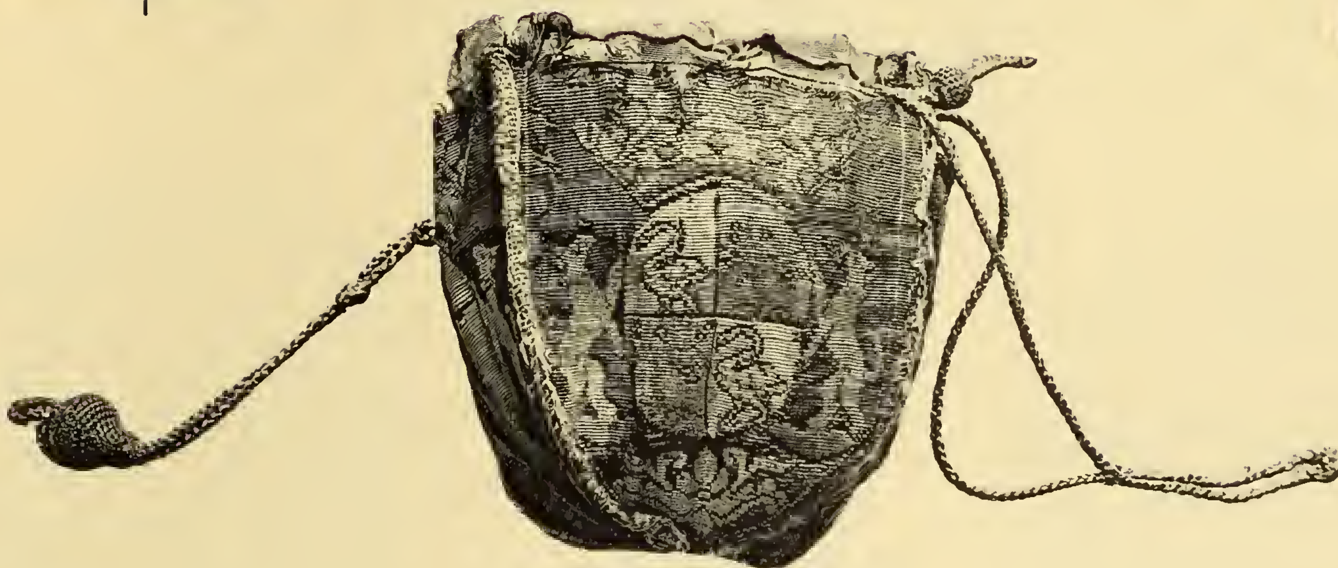
Escarcelles et bourses montées en cuir ou en filet. XVI[e] siècle.
(Collection Albert Figdor.)



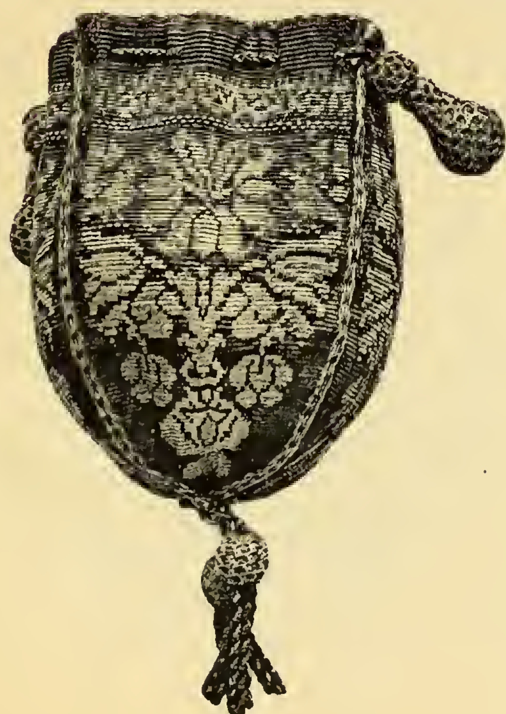
1



2



3

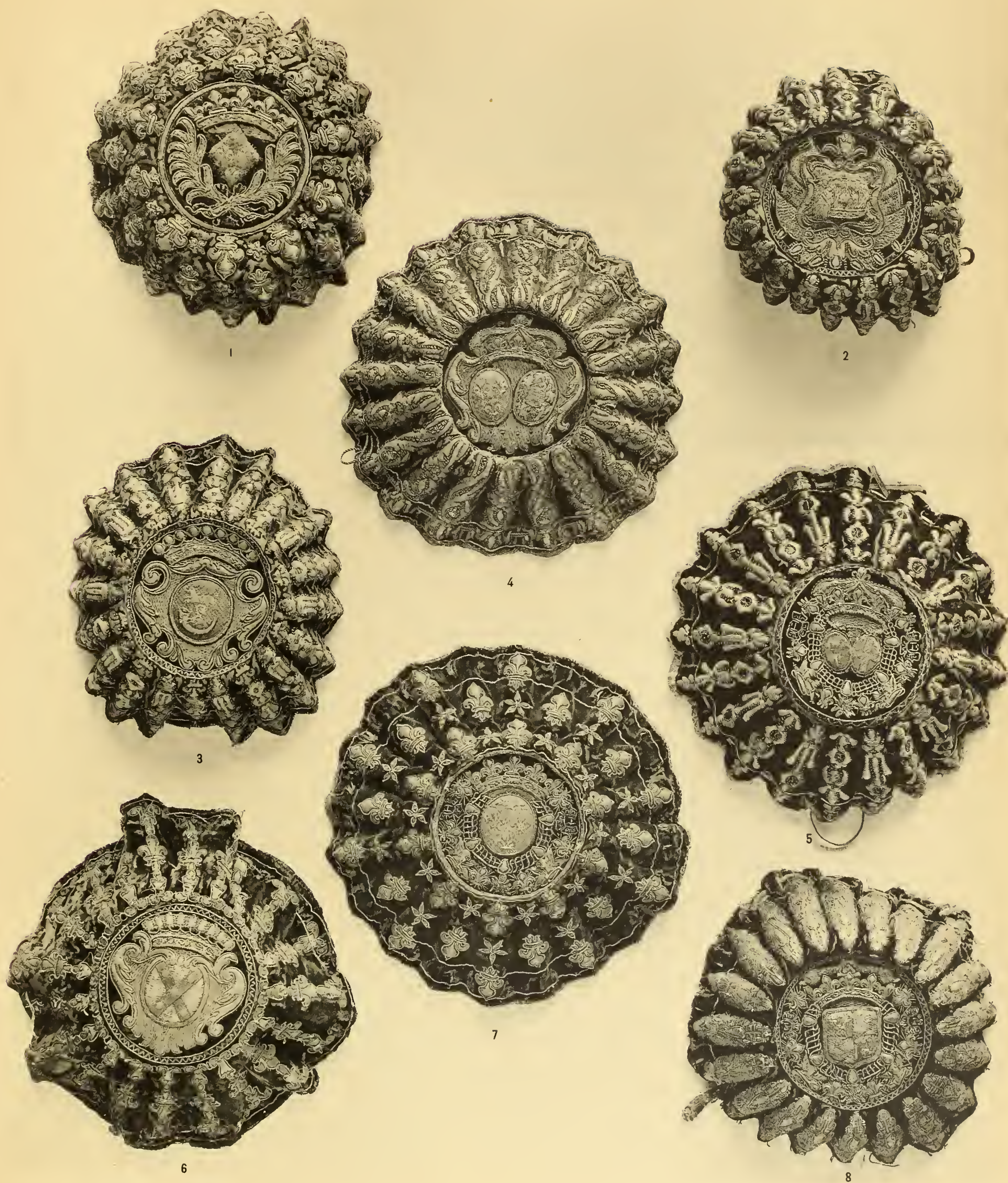


4



5

Bourses servant de porte-monnaie. Soie tissée d'or et d'argent. XVIII[e] siècle.
(Collection R. Richebé.)



Bourses destinées à contenir des jetons d'or ou d'argent. Velours brodé d'or et d'argent. XVIII[e] siècle.
(Collection R. Richebé.)

long sac fermant par une monture métallique. Dans un traité relatif à la fauconnerie, l'accoutrement du fauconnier est ainsi décrit :

Li fauconniers doit avoir une bourse à sa couroie en la queille il mette les chars et les tirours, la queille est apelée pour ce charnière (*La Fauconnerie de Frédéric II.* Bibl. Nat. Ms 12.400, f° 116.) (1306.)

IV. — Bourses de mariage.

En étudiant les sacs, on ne peut manquer de dire un mot des bourses de mariage qui, dans les cérémonies nuptiales, renfermaient les pièces d'or que le mari devait offrir à celle dont il allait partager l'existence.

Au Moyen Age, ces bourses étaient presque toujours décorées avec une très grande richesse ; elles portaient les armoiries ou les initiales des deux familles, quelquefois des émaux représentant le portrait des deux fiancés. Dans l'*Inventaire du château de Vincennes* (1418), on trouve la mention d'une de ces bourses de mariage « faite en broderie garnie de perles armoyée de chascun costé des armes de France et de Bourgogne et ou milieu les armes de Bréban. »

Dans l'*Inventaire de Gabrielle d'Estrées* (1599), on trouve « une bourse d'esmail de coulombin où est la peinture de Madame sœur du Roy. »

Pendant le XVII[e] siècle, les bourses de mariage étaient fort à la mode et la ville de Limoges fabriqua une quantité considérable de ces accessoires, dans la confection desquels elle avait acquis une grande renommée.

En Orient, l'usage de ces bourses de mariage subsiste encore aujourd'hui. Au moment de la consécration de la cérémonie nuptiale, la jeune fille offre à celui qui va devenir son mari, une bourse en soie tricotée qui est longue comme un bas de femme, en lui disant ces paroles pleines de malice : « Mon cher maître, si vous m'aimez comme vous le dites, remplissez de pièces d'or cette petite bourse jusqu'au bord. » Dans la pratique, le futur époux se contente de glisser un simple sequin dans ce long fourreau (1).

En dehors de toutes les bourses dont nous venons de parler, on rencontre, dans les inventaires, la mention de boursettes qui, au lieu de se porter extérieurement, se plaçaient dans la poche.

---

(1) Dans le Musée Le Secq des Tournelles, les escarcelles sont représentées par quelques très bons exemples. Le n° 2627 répond bien à ce que nous avons dit sur les fermoirs de bourses surmontés d'édifices gothiques. Plus simple est le n° 5809 et le 5810 qui répondent plutôt au type des charnières ou bourses à faucon. (Pl. CCXLIX.)

Les fermoirs d'escarcelles de l'époque de la Renaissance sont amplement représentés dans la planche CCL. L'acier ciselé offre ici le même caractère que le métal précieux ; ce dernier est du reste répandu à profusion sous forme d'incrustations, d'arabesques et de dessins les plus variés. (Pl. CCL.)

Avec la Pl. CCLI, nous nous trouvons en présence de ces fermoirs de bourses, travail de Nuremberg, garnis de trois mascarons de lions constituant une fermeture à secret. Ces fermoirs s'adaptaient à de très gros sacs en cuir fauve contenant une multitude de poches destinées à séparer les diverses pièces de monnaie qui étaient confiées à leur garde.

VINGT-SIXIÈME PARTIE

SACS ET RÉTICULES

I. — Invention des poches.

Il est curieux de constater les différentes évolutions de la mode et de voir comment les usages délaissés pendant un temps, deviennent peu après une des conditions indispensables de l'existence. En effet, il n'y a pas de si longues années le sac à main était proscrit de l'usage journalier et maintenant, aucune dame ne saurait sortir de chez elle sans serrer précieusement dans sa main son réticule.

Si nous remontons à une époque ancienne, nous voyons qu'au XVIe siècle la mode des hauts de chausse bouffants fit songer à y pratiquer des poches. Jusque-là, l'escarcelle pendue au côté, la ceinture, le chaperon et la braguette en avaient tenu lieu.

II. — La braguette utilisée en guise de poche ou de sac.

Sur l'usage de la braguette ou brayette en guise de poche ou de sac, nous ne pouvons faire mieux que de rapporter cette citation du Dr Loys Guyon (*Diverses leçons*, liv. 2, chap. 6, page 233).

1603. — Les chausses hautes estoyent si jointes qu'il n'y avoit moyen d'y faire des pochettes. Mais au lieu ils portoyent une ample et grosse brayette qui avoit deux aisles aux deux costés qu'ils attachoyent avec des esguillettes, une de chascun costé, et en ce grand espace qui estoit entre lesdites esguillettes, la chemise et la brayette, ils mettoyent leurs mouchoirs, une pomme, une orange ou autres fruits, leur bourse ou s'ils se faschoyent de porter des bourses, ils mettoyent leur argent dans une fente qu'ils faysoyent à l'extérieur, environ la teste et la pointe de ladite brayette ; et n'estoit pas incivil, estant à table, de présenter les fruits conservés quelque temps en ceste brayette, comme aucuns présentent des fruicts pochetés.

III. — Le Gousset.

Au XVIIIe siècle on se servait, comme bourse, du gousset, qui était indépendant du haut-de-chausses. A l'époque des larges manches, le gousset se plaçait sous l'aisselle gauche. Furetière, dans son *Dictionnaire*, en donne cette description :

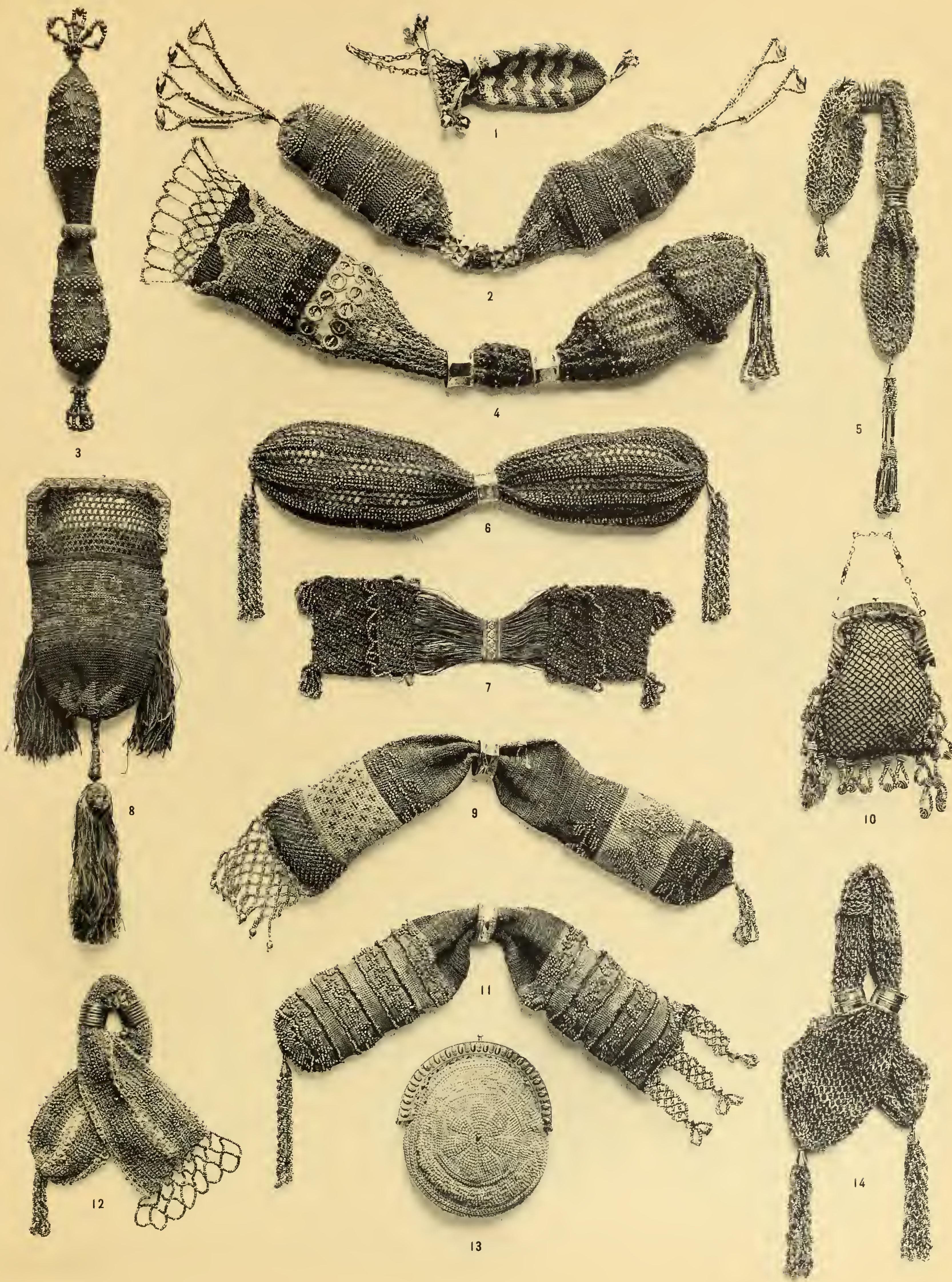
Manière de petit sachet qu'on attache à la ceinture du haut de chausses par dedans et où l'on met de l'argent ou une bourse.



Bourses à reliques en soie tissée ou brodée. Du XIIIe au XVe siècle.
(Collection Albert Figdor.)



Réticules et sacs de dames montés en acier. XIXe siècle.
(Collection Doisteau. Musée des Arts Décoratifs.)



Bourses longues et porte-monnaie en filet de soie garni d'acier. Milieu du XIXe siècle.
(Collection H.-R. D'Allemagne.)



Sacs à main en velours brodé d'acier. — Porte-monnaie en filet perlé. Époque Louis-Philippe.
(Collection H.-R. D'Allemagne.)

IV. — Réticules ou Ridicules.

La mode du costume léger et collant qui avait remplacé celle des robes amples du temps de Louis XV, fit proscrire les poches au moment de la Révolution. Pour pouvoir transporter les menus objets, on inventa alors un petit sac, le plus souvent en filet, qui se portait à la main et qui fut nommé « ridicule ». On se plaisait alors aux grotesques imitations de l'Antiquité et on avait découvert que les dames romaines portaient en manière de sac à ouvrage un petit filet appelé *reticulum*. Dans la bouche des gens élégants le mot « réticule » devint bien vite celui de « ridicule ».

Cet accessoire, indispensable de la toilette féminine d'alors, était l'objet d'un soin tout particulier. Le *Tableau des Modes de Paris* pour l'année 1790, nous donne à ce sujet, les renseignements suivants :

> Le sac remplace les poches désormais bannies du trousseau d'une jolie femme. On ne le quitte jamais ; il y en a de toutes les couleurs, les plus élégants sont brodés en or ou en soie. Une bourse plus ou moins garnie, une lunette, un mouchoir, un roman, c'est tout ce qu'il faut pour qu'il soit complet.

Au début du XIXe siècle, on fabriqua, en un léger filigrane de fer, un grand nombre de ces menues bourses. Dans quelques articles particulièrement soignés et pour agrémenter l'aspect extérieur, on entremêlait des fils de cuivre aux fils de fer, ce qui donnait un dessin assez agréable à l'œil. Ces réticules étaient, en outre, garnis de paillettes d'acier découpées analogues à celles dont on brodait les éventails de l'époque de la Restauration. Parfois on a même employé le bois clouté d'acier.

V. — Sacs à fermoirs d'acier et sacs en étoffe.

En 1811, la mode était plus que jamais aux sacs garnis de fermoirs d'acier cloutés et le meilleur fabricant de ces objets était, d'après le *Miroir des Grâces*, le sieur Dumeny, demeurant à Saint-Julien-du-Sault (Yonne).

Le *Miroir des Grâces* nous apprend encore que, depuis que les dames avaient supprimé les poches ménagées dans leurs vêtements, on employait tour à tour le cachemire, le mérinos et la soie pour la confection des sacs à main ; mais en 1811, ces tissus n'étant plus de mode, c'était aux diverses sortes de velours et au cuir qu'on avait recours. A ces sacs qu'on dénommait sacs-gibecière, on adaptait des fermetures d'or, d'argent, mais surtout d'acier. Le sieur Aubin, demeurant rue Saint-Denis, 347, passait alors pour le plus habile fabricant de ces sacs-gibecières.

VI. — Sacs en perles.

De nos jours, tous les menus ouvrages en perles sont revenus à la mode et jouissent d'une faveur peut-être quelque peu exagérée. Je me souviens qu'au moment de l'Exposition des Accessoires du Costume à l'Exposition

Universelle de 1900, les organisateurs apportaient une certaine discrétion dans l'étalage de ces vestiges du passé, qui étaient alors en pleine défaveur et considérés, par tout le monde, comme la suprême expression du mauvais goût.

Les sacs en perles, qui eurent une certaine vogue sous la Restauration, ont été inventés au début du XIXe siècle, en Allemagne, d'où un sieur Augustin Legrand les introduisit en France. L'*Observateur des Modes* du mois de septembre 1818, nous donne ce renseignement :

> Les bourses faites sur ce modèle sont en tricot pour le canevas et en perles pour la broderie. On se sert aussi de petites verroteries qu'on appelle « Charlottes » et ces petits grains de couleurs différentes, retenus sans qu'on puisse apercevoir le lien qui les unit, viennent se ranger en mosaique pour former les dessins les plus variés. Jusqu'alors les bourses ont été de forme carrée, on les exécute rondes en partant du centre de la circonférence.

VII. — Sacs pailletés.

En 1819, on fabriquait de fort jolis sacs en velours blanc tout pailleté d'acier. On utilisait, avons-nous vu plus haut, pour cette décoration, ces amusants ornements en acier découpé dont on se servait pour l'ornementation des éventails en tulle avec monture de cèdre, de corne ou d'ivoire. Ces sacs, nous apprend le *Journal des Dames et des Modes*, étaient nommés « à la Jeanne d'Arc » et l'un des marchands les plus renommés pour leur fabrication, était le sieur Renaud, demeurant 38, rue Bourg-l'Abbé.

Le *Journal des Dames et des Modes* nous décrit aussi quelle était la mode des sacs pour l'année 1820 (20 juin).

> Beaucoup de sacs sont faits en portefeuille ou en soufflet, mais on en fait aussi en forme de lyre. Le maroquin est taillé comme l'instrument chéri de Sapho et de légères palmettes d'acier en dessinent les contours (1).

A l'Exposition des Produits de l'Industrie française de 1823, deux fabricants avaient exposé des sacs et des bourses d'un goût parfait : Mme Brunet, rue du Pont-aux-Choux, 21, à Paris, avait présenté au public des sacs brodés en acier, tandis que Mme Manceau, rue Sainte-Avoye, à Paris, exposait des bourses mélangées or et soie.

---

(1) Dans le Musée Le Secq des Tournelles, on trouve quelques spécimens de ces menus ouvrages. L'un des plus anciens, que nous avons reproduit, est un sac ou réticule en forme de Montgolfière qui est en bois de citronnier tout clouté de perles en acier imitant les cordages servant à rattacher la nacelle à l'aéronef ; sur la face principale, il est clos par une serrure ronde fermant au moyen d'un cliquet. (Pl. CCXLIV).

Les sacs et les bourses en filigrane de fer sont reproduits dans la Pl. CCXLV ; l'un est de forme rectangulaire fermé par une serrure en palmette et brodé de marguerites d'acier sur toute la bordure. (N° 5374.) Trois autres sacs (nos 5377 à 5379) sont de forme contournée, ronde ou trapézoïde.

Le réticule en velours noir reproduit Pl. CCXLVI rappelle, par la décoration de son fermoir, le style troubadour dans lequel les artistes se sont, souvent d'une façon fâcheuse, inspirés des sculptures qui s'étalent sur les façades de nos cathédrales.

Les Pl. CCLXVII et CCLXVIII sont consacrées aux bourses en filet agrémentées de perles de fer ou de perles d'acier. On y voit les formes les plus étranges, depuis la classique bourse longue à deux coulants jusqu'au petit sac en forme de pichet.

Les porte-monnaie à fermoir d'acier n'ont pas non plus été oubliés.



1



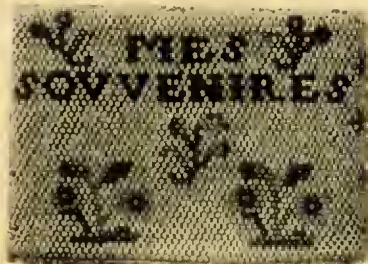
2



3



5



4

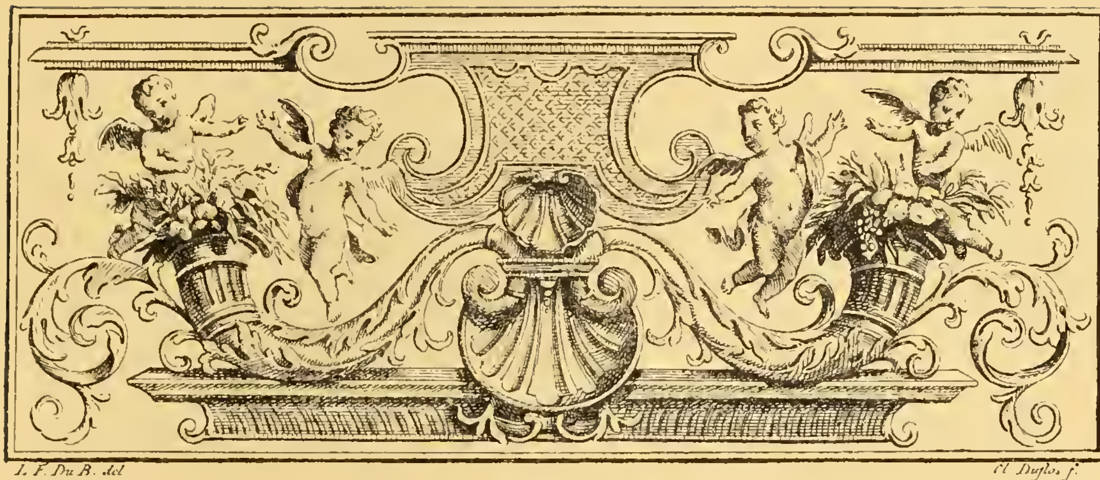


6



7

Pochettes à papiers. — Bourses en broderie de perles appelée « sablé . XVIIIe siècle.
Pochettes à briquet. XIXe siècle.
(Collection Albert Figdor.)



CHAPITRE II

MENUS OBJETS MOBILIERS

Drageoirs. — I. Les dragées, au XVIe siècle, désignent divers genre de confiserie. — II. Le drageoir, importante pièce d'orfèvrerie aux XVe et XVIe siècles. — III. Drageoirs en forme de boîtes du XIVe au XVIIe siècle. — IV. Boîtes de senteur et boîtes à mouches au XVIIe siècle. — V. Boîtes décorées de scènes mythologiques et de portraits. — VI. Boîtes « à la bergamote ». — VII. Fabrication des drageoirs, boîtes et bonbonnières en orfèvrerie. — VIII. Boîtes décorées de sujets en piqué, en coulé, en incrusté et en brodé d'or. — IX. Boîtes en fer incrusté et damasquiné.

Tabatières. — I. L'usage des tabatières se répand en France au XVIIe siècle. — II. Tabatières en forme de poires à poudre. — III. Tabatières d'orfèvrerie garnies de pierres précieuses ou de miniatures. — IV. Le tabac, ses partisans et ses détracteurs. — V. De l'art de priser : l'exercice de la tabatière. — VI. Différentes matières employées pour la confection des tabatières. — VII. Tabatières à scandales. — VIII. Livres de modèles pour les tabatières. — IX. Amateurs et collectionneurs de tabatières. — X. Les marchands et artistes en tabatières au XVIIe siècle. — XI. Tabatières optiques ou à secret. — XII. Tabatières en ivoire, en porcelaine et en laque. — XIII. Tabatières de cuivre et tabatières de bois dites « Bouronnes ». — XIV. Les tabatières d'après le *Tableau de Paris*, de Mercier. — XV. Les tabatières au Musée du Louvre. — XVI. Tabatières décorées au tour. — XVII. Différents moyens employés pour dorer les tabatières. — XVIII. Tabatières en peau de chagrin et tabatières à sujets mécaniques. — XIX. Tabatières dites « Platitudes » ou « Turgotines ». — XX. Tabatières de fantaisie. — XXI. Tabatières révolutionnaires. — XXII. Tabatières au ballon. Tabatières royalistes et impérialistes. — XXIII. Tabatières cintrées et tabatières de dames. — XXIV. Tabatières cranologiques au XIXe siècle. — XXV. Principaux marchands de tabatières au XIXe siècle. — XXVI. Tabatières en buis ou en écaille doublées d'or ou de platine.

Coffres et coffrets. — I. Les plus anciens coffrets sont d'origine orientale. — II. Coffrets fabriqués en bois ou en métal précieux. — III. Coffrets en bois garnis de cuir et de fer aux xive et xve siècles. — IV. Coffrets reliquaires : Le décor au coquillé. — V. La châsse de Saint-Thibault. — VI. Coffres en chêne garnis de pentures en fer forgé. — VII. Les coffres, leur emploi d'après Gilles Corrozet. — VIII. Les statuts des coffretiers-bahutiers. — IX. Malles et bouges. — X. Paniers d'osier garnis de ferrures. — XI. Le bahut, sa définition. — XII. Imitation en pâte, faite, au xve siècle, des coffrets en cuir repoussé. — XIII. Coffrets dits « forciers ou forgiers ». — XIV. Cassettes ou caissettes. — XV. Cassettes de nuit. — XVI. Layettes à contenir les bijoux ou les papiers d'archives. — XVII. Layettes nécessaires de toilette. — XVIII. Bougettes à porter sur l'arçon de la selle. — XIX. Coffrets réticulés dits « coffrets à la manière d'Espagne ». — XX. Coffrets à dôme munis de bandes à inscriptions. — XXI. Coffrets porte-missel : ils sont munis d'une unique poignée posée latéralement. — XXII. Coffrets espagnols et allemands au xvie siècle. — XXIII. Coffrets du xviie siècle : ils sont gainés en peau de chagrin. — XXIV. Coffrets doublés en peau de senteur. — XXV. Coffres allemands du xviie siècle : coffres-forts munis d'une serrure à 24 pênes. — XXVI. Imitation, en France, des coffres dits coffres-forts de Nuremberg. — XXVII. Coffrets de Michelmann en cuivre gravé et doré. — XXVIII. Coffrets allemands décorés de gravures à l'eau forte. XXIX. Coffrets espagnols recouverts de cuir et garnis de fer repoussé.

Troncs d'église et de confrérie. — I. Ils étaient connus aux Temps Bibliques. — II. Troncs garnis d'une armature de fer forgé. — III. Troncs et tirelires : leur différence.

Boîtes de messager.

Le luminaire. — I. Les primitives sources de lumière et les lampes romaines. — II. Les premiers appareils de luminaire au xie siècle. — III. Les arbres de lumières au xiie siècle. — IV. Les chandeliers de fer, de cuivre, et de métal précieux aux xiiie et xive siècles. — V. Les chandeliers à personnages et les chandeliers symboliques au xve siècle. — VI. Chandeliers en bronze tourné et chandeliers « à la mode d'Espagne », au xvie siècle. — VII. Chandeliers de fer et chandeliers « A la Romaine » au xvie siècle. — VIII. Les types de chandeliers les plus répandus au xviie siècle. — IX. Rôle du chandelier dans le Cérémonial de la Cour. — X. Chandeliers suspendus. Lustres en bronze et en fer aux xive et xve siècles. — XI. Lustres en bois en forme de croix ou croisées. — XII. Couronnes de lumières : Leur emploi au ixe siècle. — XIII. Les couronnes de lumières d'Aix-la-Chapelle et de Reims. — XIV. Les lampiers : phares ou couronnes. — XV. Couronnes de lumières en fer forgé. — XVI. Couronnes de feu à 12 godets. — XVII. Lustres en bois de cerf. Leur origine germanique. — XVIII. Bras de lumières. — XIX. Porte-cierge pascal : leur emploi aux xiiie et xive siècles. — XX. L'« Agnus Dei » ou pain de cire fabriqué avec le cierge pascal. — XXI. Les porte-cierge pascal en Espagne et en Flandre. — XXII. Herses : Différentes acceptions du mot. Herses funéraires. — XXIII. Lampes : les crassets ou graissets en France. — XXIV. Les crassets en Italie. — XXV. Les bâtons à quoi « l'on pend le chaleil ». — XXVI. Le crasset du xiiie au xviie siècle. — XXVII. Bougeoirs. Leur définition et leur emploi au xive siècle. — XXVIII. Bougeoirs en métal précieux au xvie siècle. Bougeoirs porte rat-de-cave. — XXIX. Le bougeoir-applique de Marie de Médicis. — XXX. Le bougeoir dans le Cérémonial de la Cour des rois de France. — XXXI. Les bougeoirs deviennent des objets de collection. — XXXII. Bougeoirs d'acier. — XXXIII. Bougeoirs de lit tenus par les valets. — XXXIV. Bougeoirs à éteignoir automatique.

Lanternes de suspension. — I. Définition et composition. — II. Corporation chargée de la fabrication des lanternes. — III. Lanternes en métal précieux. —

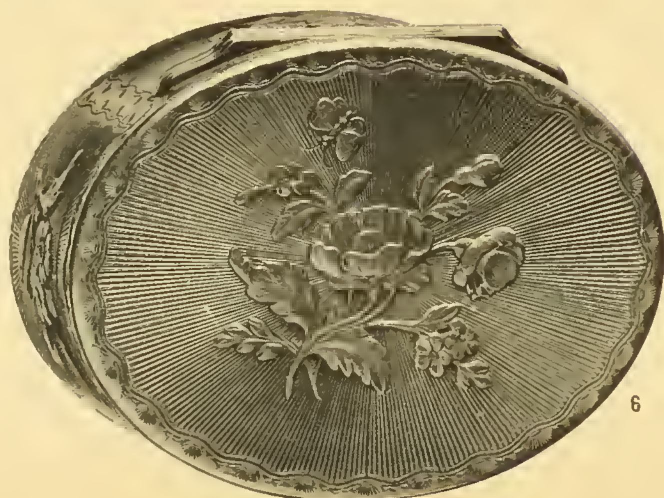

1


2


3


4


5


6


7

Tabatière en pierre dure garnie d'un camée. Boîte-nécessaire en écaille piquée d'or.
Boîtes à cage garnies de plaques de nacre. — Drageoirs en or ciselé et émaillé. XVIII[e] siècle.
(Collection Doisteau.)

IV. Lanternes d'antichambre. — V. Lanternes pliantes dites lanternes de portefeuille. — VI. Esconces et absconces. — VII. Esconces et lanternes sourdes.

Falots. — I. Définition. — II. Les falots et l'éclairage public. — III. Les porte-falots.

Lanternes magiques. — I. Leur définition d'après Furetière. — II. Lanterne magique satirique. — III. Les lanternes magiques au XVIIIe siècle.

Mouchettes. — I. Leur emploi aux temps bibliques et dans l'Antiquité. — II. Les ciseaux « à moucher chandelles » en forme de cisailles aux XVIe et XVIIe siècles. — III. Généralisation de l'emploi des mouchettes au XVIIe siècle. — IV. Mouchettes à plateau et à tombeau. — V. Enigme sur les mouchettes.

Eteignoirs. — I. Leur emploi du XIIe au XVe siècle. — II. Busette, antonnoir et éteignoir. — III. Enigme sur les éteignoirs. — IV. Eteignoirs automatiques.

Abat-jour. — I. Garde-vue et écran fixe. — II. Abat-jour de forme cylindrique. — III. Les abat-jour en tôle vernie au XIXe siècle.

Tôle vernie. — I. Les premiers essais sont tentés en Angleterre. — II. La manufacture du sieur Clément à la « Petite Pologne, » en 1768. — III. Reprise de la manufacture de Clément par Framery. — IV. La manufacture de Clignancourt en 1778. — V. Les tôles vernies d'après Jaubert. — VI. La manufacture du citoyen Deharme à l'exposition de 1799. — VII. Reproduction des modèles de tôles vernies dans l'album d'un commissionnaire en marchandises. — VIII. Les tôles vernies du sieur Tavernier au XIXe siècle. — IX. Moirés métalliques.



PREMIÈRE PARTIE

DRAGEOIRS

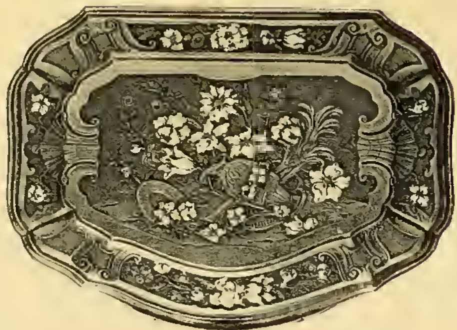
I. — Les dragées au XVIe siècle désignent divers genres de confiseries.

E drageoir (drageouer, dragouer, dragier) est un des ustensiles essentiels de l'ancien mobilier français. Il tire son nom de la dragée dont l'usage, ainsi que celui des épices confits, était très fréquent au Moyen Age. Il ne faudrait pas croire, cependant, que la dragée du Moyen Age ressemblait à celle de son temps modernes. Alors, son nom était donné à une foule de bonbons et de sucreries de forme et de couleurs les plus variées. M. Leroux de Lincy nous a donné, d'après un texte du xvie siècle, la description suivante de ces sucreries :

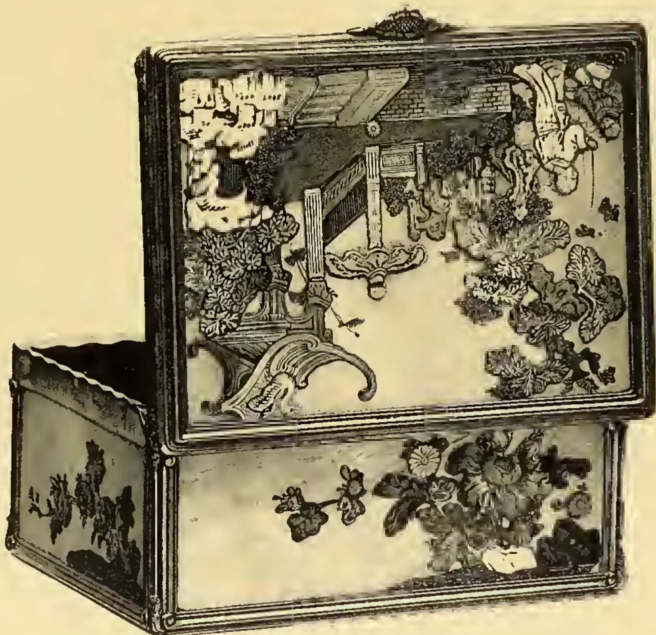
> Dragées estranges de toutes coulleurs, les unes estans en façon de bestes, les aultres en façon d'hommes, femmes et oyseaulx.

II. — Le drageoir, importante pièce d'orfèvrerie aux XVe et XVIe siècles.

A cette époque, le drageoir ne ressemblait guère aux jolies bonbonnières que l'on rencontrait au xviiie siècle ; c'était une sorte de large présentoir évasé en forme de coupe montée sur un pied élevé. Ses dimensions moyennes étaient celles des coupes émaillées de Limoges et les plus grands avaient exceptionnellement jusqu'à un mètre de hauteur. Le drageoir était muni d'un couvercle et reposait sur une large soucoupe sur laquelle étaient disposées des cuillers. Le drageoir, qui était accompagné sur le dressoir d'une touaille de soie ou d'une fine serviette, était, le plus souvent, une pièce d'orfèvrerie, un objet de cristal ou de pierre dure. L'*Inventaire de Charles-le-Téméraire* mentionne, en 1467, des drageoirs de cassidoine dont l'un, vingt ans plus tard, était estimé quarante mille écus et l'autre, trente mille.



1



3



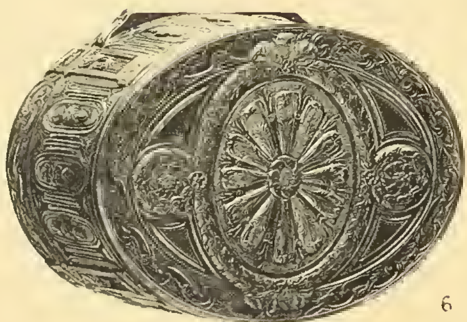
2



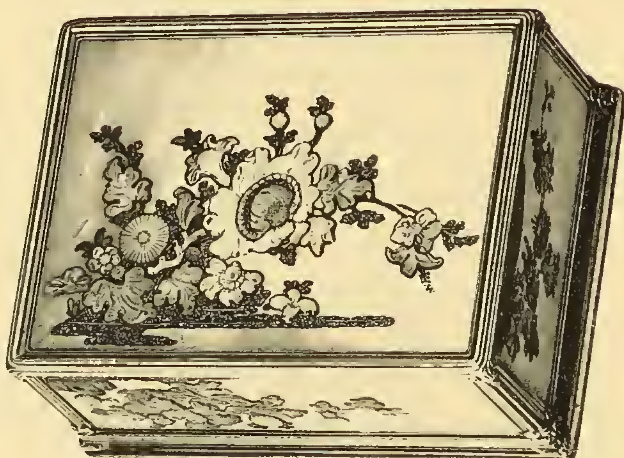
4



5



6



7



8

Boîte à cage garnie de plaquettes de nacre incrustée de « burgau ». Tabatière octogonale ornée de fixés.
Boîte en écaille piquée d'or. Drageoirs en or ciselé. XVIII[e] siècle.
(Collection Doisteau.)

C'était généralement après le dîner, que l'on faisait présenter le drageoir aux hôtes. Froissart, parlant de la réception qui fut faite en 1390, aux chevaliers anglais envoyés par le roi d'Angleterre pour négocier la paix, nous apprend qu'ils furent reçus et logés au Louvre et « y dînèrent bien et par loisir et leur firent à table le connétable et le sire de Coucy compagnie ; et quand ils eurent dîné, ils retournèrent en la chambre du roi et là furent tant, que on apporta vin et épices en grands drageoirs d'or et d'argent. »

III. — Drageoirs en forme de boîtes, du XIVe au XVIIe siècle.

En dehors de ces meubles on employait aussi au XIVe siècle des boîtes de poche dans lesquelles on enfermait des épices, des aromates, des confitures ou des accessoires de la toilette.

L'emploi de ces boîtes remonte à une époque assez lointaine, puisque les chirurgiens ont eu, de tout temps, dans leurs armoiries trois boîtes d'or accompagnées de la devise : « *Consilio manuque* ».

A voir la description des boîtes dans les inventaires, on peut se rendre compte de la grande valeur de ces précieux objets.

1353. — Une boiste de cristal garnye d'argent à mettre pain à chanter. (*Inv. du garde-meuble de l'argenterie.*)

1380. — Une boiste de cristal garnye d'argent aux armes d'Evreux. - Une boiste de cristal garnye d'argent dorée et grenetée, à troys piez de troys lyons et troys oiseaulx dessus le couvercle. (*Inventaire de Charles V.*)

En dehors de ces boîtes précieuses, il existait des boîtes à épices en bois très probablement magnifiquement sculptées :

1360. — Et retient en soy (le buis) longuement les tranches et les figures que on fait... et si en fait on les boites qui sont bonnes à garder espices et autres choses aromatiques. (*Le propriétaire des choses.* I, 17, ch. 20.)

A la fin du XIVe siècle, la mode des drageoirs portatifs était assez commune, puisque Estache Deschamps nous apprend que, de son temps, il était bon ton de porter toujours sur soi quelques friandises :

1400. — Lors convient ses gens enhorter
D'avoir sucre en plate et dragée
Paste de roy bien arrangée
Annis, madrians, noix confites.
(Eustache Deschamps, édit. *Queux de Saint-Hilaire.* T. VIII, p. 48.)

En 1490, dans l'*Inventaire d'Anne de Bretagne*, on trouve mention de « Six bouëtes avec leurs couvercles, toutes vermeilles, dorées dedans et dehors, à mettre confitures. »

1509. — Une boiste d'argent à la mode d'Espaigne pour mettre les espices ou sucades pes. 2 m. 6 o. 3 est. (*Inv. de Philippe-le-Beau.*)

1524. — Une boite d'argent toute blanche, gaudronnée avec sa couverte, en laquelle se met la pouldre cordiale de Madame, pes. comprins une petit cuiller, 10 o. 4 est. (*Inventaire de Marguerite d'Autriche*, f° 12.)

Dès cette époque lointaine, les boîtes jouaient un rôle assez important dans les combinaisons de la toilette. L'auteur de *L'Isle des Hermaphrodites* donne des détails assez curieux à ce sujet. Décrivant la garde-robe d'un de ses héros, il s'exprime ainsi :

En un lieu se trouvoient la toilette et des peignes et dedans de certaines petites boëttes que je n'avois point encore vues, cela me fit demander de quoy cela pouvoit servir ; on me dit que quelquefois le Seigneur-Dame en mettoit dans sa poche pour s'en servir en temps et lieu; cela me fit en prendre une pour voir ce qui estoit dedans et j'y trouvay du vermillon tout préparé qu'il s'appliquoit sur les joues quand celui qu'on luy avoit mis le matin estoit effacé.

IV. — Boîtes de senteur et boîtes à mouches au XVIIe siècle.

Au XVIIe siècle, les boîtes de senteur se trouvaient non seulement sur toutes les tables de toilette, mais aussi dans toutes les poches. Ces boîtes étaient d'un prix très élevé et l'inventaire d'un marchand de Bordeaux, Grégoire Beaunom, en 1607, nous apprend que les plus ordinaires se vendaient 7 livres 10 sols.

Parmi les boîtes employées comme accessoires de la toilette, il faut citer les boîtes à mouches, c'est-à-dire contenant ces petits disques de taffetas noir gommé, que les femmes, au XVIIe siècle, appliquaient sur leur visage ou même sur le haut de leur poitrine pour rehausser la blancheur de leur teint et donner plus de piquant à leur physionomie. Les mouches sont fort anciennes dans l'ajustement de la toilette des dames, toutefois, leur emploi ne se généralisa qu'au XVIIe siècle et dans une pièce des *Manuscrits de Conrart* (1656), t. XI, p. 313-15, une bonne faiseuse de mouches s'exprime ainsi :

J'en ai de toutes les façons
Pour radoucir les yeux, pour parer le visage ;
Et pourvu qu'une adroite main
Les sache bien mettre en usage,
On ne les met jamais en vain.

Dans les gravures de Bonnard, représentant les « Dames à la mode », on voit à chaque page le rôle important qui était réservé aux mouches. Cependant, on connaît relativement peu de boîtes à mouches du XVIIe siècle. Ces boîtes sont plates, parfois ovales, le plus souvent rectangulaires, en or ciselé, en argent, en écaille incrustée et en ivoire sculpté. On en a fait souvent en émail qui étaient de forme ovale et contenaient à l'intérieur une petite glace bombée en acier poli, permettant de placer la mouche au bon endroit.

V. — Boîtes décorées de scènes mythologiques et de portraits.

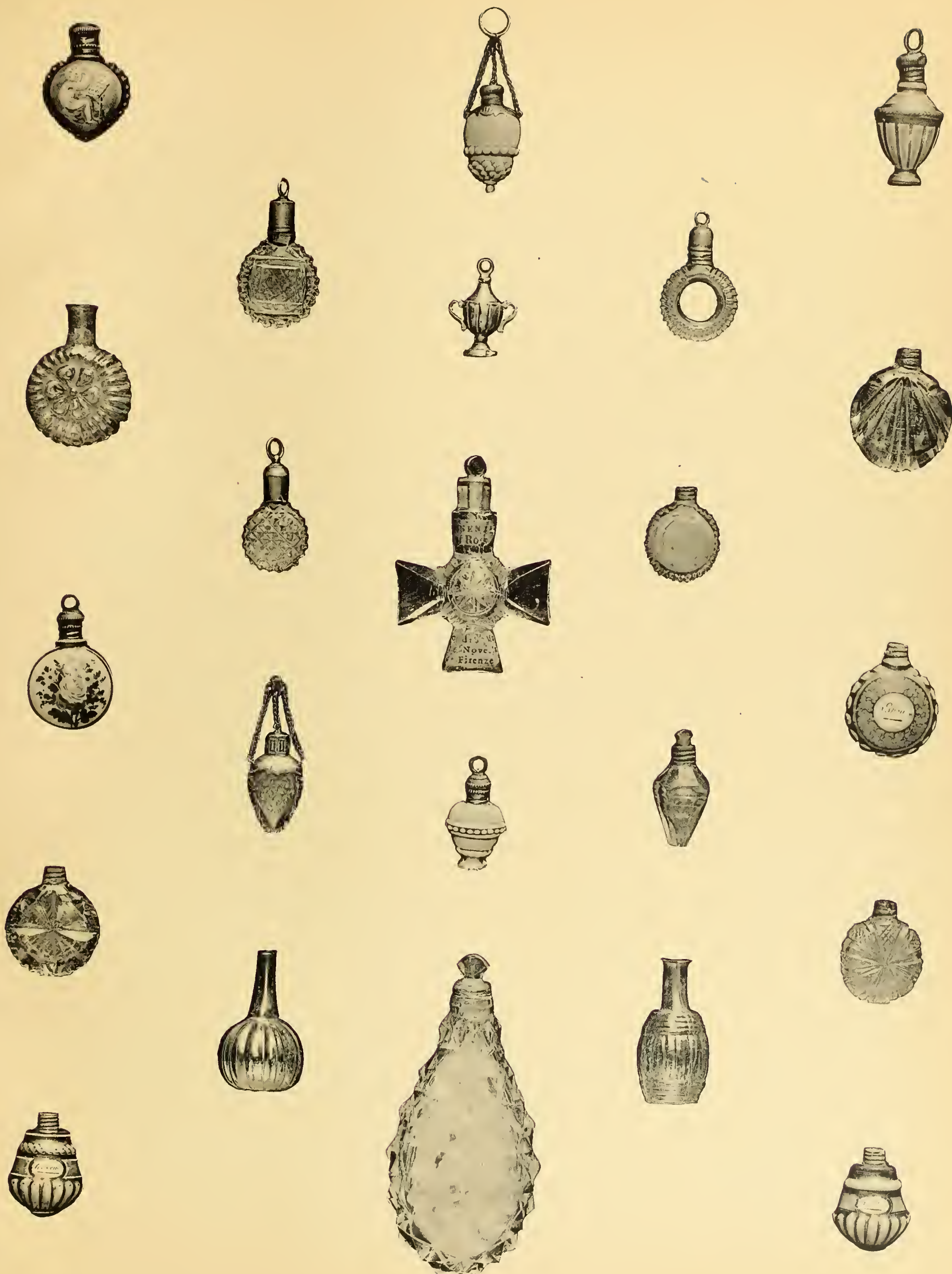
Sous Louis XV, les boîtes étaient décorées de scènes mythologiques et du « pèlerinage d'amour ». Le décor des boîtes en écaille figure des compo-



Boîtes de senteur en argent ciselé et en ivoire. Amorçoires en corne. Du XVe au XVIIIe siècle.
(Collection Albert Figdor.)



Flacons à odeur garnis de corail, de nacre et de topaze brûlée. Boîtes à parfum en argent ciselé.
Petites noix de coco sculptées, montées en or. XVIIIe et XIXe siècles.
(Collection H.-R. D'Allemagne.)



Flacons de poche à odeur et à sels. Cristal, verre et porcelaine. Fin du XVIIIe et début du XIXe siècle.
(Collection H.-R. D'Allemagne.)

sitions d'après Bérain, en brodé d'or sur les boîtes en écaille blonde et en brodé d'argent sur celles en écaille brune.

Sous Louis XV, les boîtes à mouches sont ornées de sujets gracieux entourés d'ornements rocailles.

Sous Louis XVI, ce sont des Vénus et des amours avec leurs attributs.

On a fait également de ces boîtes en fer incrusté d'argent.

Dans la nomenclature des boîtes, on ne saurait manquer de citer les boîtes à portrait, qu'il faut bien se garder de confondre avec les tabatières. Ces boîtes sont plates, rondes, ovales ou rectangulaires et renferment un portrait à l'intérieur. Elles étaient fort à la mode aux XVIIe et XVIIIe siècles et il s'en fit de magnifiques, en or, serties de diamants, puis en écaille, en ivoire et en laque.

Au temps de Louis XIV, Naples était réputée pour ses boîtes à portrait en ivoire, décorées de dessins en piqué d'or. Le grand roi a distribué un grand nombre de boîtes à portrait. Les artistes chargés de reproduire ses traits sont tous des peintres en émail : Bruckmann (Frédéric), qui avait la spécialité des portraits en relief, puis Perrault, Petitot, Châtillon et Ferrand.

Au temps du grand roi, c'était chez Pierre Le Tissier de Montarsy, un des illustres orfèvres de la Galerie du Louvre, qui se qualifiait de « joaillier ordinaire du roi », qu'on se procurait ces jolies boîtes qui étaient d'un prix fort élevé.

Je m'adresse à vous, lui écrivait Phélypeaux le 10 octobre 1694, ne sachant si M. du Metz est à Paris, pour vous dire de m'envoyer le plus tôt qu'il se pourra une boite à portrait de 800 à 1.000 escus. Il faut que le portrait du roy soit d'émail en relief à la façon du Suédois, en cas que vous en ayez un prêt.

Ce Suédois qui avait la spécialité des portraits émaillés en relief si en honneur alors, c'était Frédéric Bruckmann, ainsi que M. Maze Sencier l'a constaté aux Archives des Affaires Etrangères ; dans le *XIe Registre des présents du roi* on lit, en effet, à la date du 13 mars 1685, la mention suivante :

Acheté par le sieur Montarsy, joaillier, 12 portraits esmaillés en bas-relief représentant S. M. par Frédéric Bruckmann, suédois, à 60 livres, 720 livres.

Les miniaturistes pour boîtes n'apparurent que vers 1715 ou 1716, avec Bourdin, Duvignon, Mlles Brison, Château et de la Boissière.

VI. — Boîtes « à la bergamote ».

Par un raffinement vraiment remarquable on a fait, au début du XVIIIe siècle, des boîtes doublées avec de l'écorce d'orange qui les parfumait délicieusement. Ces boîtes étaient connues sous le nom de boîtes « à la berga-

mote » et dans sa *Correspondance secrète*, Métra rapporte le couplet suivant, adressé à une jeune fille qui venait de renoncer à se faire religieuse :

Enfin tous vos nœuds sont rompus
Avec la gente dévote
Vous troquez la boite aux agnus
Pour une bergamote.

En 1759, un sieur Chevrain prétendant que la doublure de bergamote communiquait aux dragées une certaine amertume, imagina de remplacer cette doublure par des fonds de paille de Chine ingénieusement travaillés.

VII. — Fabrication des drageoirs, boîtes et bonbonnières en orfèvrerie.

Ce qui donne un intérêt tout particulier à la collection des boîtes en or du xviiie siècle, c'est qu'on peut, à l'aide des poinçons qui sont frappés dans la partie intérieure de la gorge, reconnaître avec précision l'époque où elles ont été fabriquées, leur lieu d'origine et cette identification peut être poussée jusqu'au nom même de leur auteur. Dans son remarquable ouvrage, *Le Livre des Collectionneurs*, M. Maze Sencier nous donne les renseignements les plus précieux à ce sujet.

Jusqu'en 1789, l'orfèvrerie de Paris devait porter quatre poinçons :

1° Le poinçon du maître, composé des lettres initiales de son nom et d'une devise, le tout surmonté d'une fleur de lis couronnée ;

2° Le poinçon de charge du fermier pour rappeler au fabricant ses obligations. C'est un A, timbré d'une couronne fermée ;

3° Le poinçon de la maison commune, délivré par le garde orfèvre en exercice, pour constater que l'objet d'or ou d'argent est au titre exigé. A partir de 1507, c'est une lettre de l'alphabet qui se renouvelle tous les vingt-trois ans (les lettres J, U et W étant supprimées). A partir de 1784, la lettre P fut adoptée ;

4° Le poinçon de décharge appliqué sur les ouvrages terminés et dont la taxe a été payée. Il représente une figure de profil, un chien, une tête d'oiseau, une couronne, une aiguière, etc...

Dans son *Traité de la garantie des ouvrages d'or et d'argent* (Paris, 1825), B.-L. Raibaud donne les poinçons des communautés d'orfèvres de France, en 1786 :

Abbeville, une abeille.

Amiens, une arbalète et sa flèche.

Angers, une raquette.

Beauvais, un poisson.

Dieppe, un poisson.

Besançon, une vrille.



Boîtes et flacons à parfum en argent ciselé ou repoussé. XVIII[e] et XIX[e] siècles.
(Collection H.-R. D'Allemagne.)

Brest, un navire.
Cambrai, une tête de cheval.
Clermont, un arbre.
Grenoble, un dauphin.
Le Havre, un drapeau.
Lille, un oiseau volant.
Limoges, une hotte.
Lyon, une tête de lion.
Mâcon, une main.
Metz, un paon.
Moulins, les ailes d'un moulin.
Nantes, un sceptre.
Nevers, une bouteille.
Paris, un P couronné.
Pau, une vache.
Rennes, un singe.
Rouen, une branche avec quatre pommes.
Toulouse, une truelle.
Verdun, une fleur de lis.

Les boîtes fabriquées par les orfèvres, boîtes en or, en argent, en vermeil et ornées de délicates ciselures, de miniatures, d'émaux ou de pierres précieuses, étaient de délicieux bijoux fermant « à miracle », comme on disait jadis, c'est-à-dire avec une rigoureuse précision.

Les maîtres orfèvres qui se sont signalés dans la fabrication des boîtes en métal précieux sont nombreux et parmi eux nous citerons : Aubert, Auguste Drais, Ducrollay, Gaillard, George, Germain, Herbault, Jacquin, Laterre, Maillard, Mathis de Beaulieu, Mesnier, Quizille, Ronde, Roncel, Tiron de Nanteuil, Vachette.

Pendant le premier tiers du XVIII[e] siècle, les compositions de Bérain exercèrent une grande influence sur les arts. Les orfèvres fabricants de boîtes reproduisirent à l'envi ces dessins fantaisistes formés de dispositions architectoniques, de colonnes, de portiques et de baldaquins accompagnés de grotesques. On trouve aussi des médaillons d'hommes et de femmes, parfois des personnages en costume indien, des singes, des entrelacs ou des rinceaux.

VIII. — Boîtes décorées de sujets en piqué, en coulé, en incrusté et en brodé d'or.

Sous la Régence, Devair fabriquait ces jolies boîtes décorées d'ornements et de sujets en piqué, en coulé, en incrusté et en brodé d'or.

L'Encyclopédie donne ainsi l'explication de ces divers procédés :

Le piqué : pour piquer un bijou, il faut avant tout en former le dessin. Le dessin fait, il faut le calquer le plus ordinairement sur une plaque d'écaille. On fait ensuite un trou à la main avec l'un des percoirs, on remplit aussitôt ce trou de la pointe du fil d'or ou d'argent que l'on coupe plus ou moins saillant, selon les saillies que l'on veut donner aux objets de son dessin. Le trou échauffé par la pointe qui le fait, s'agrandit et, après avoir reçu le fil, se resserre sur lui et le tient serré à ne pouvoir s'échapper. C'est à l'industrie du piqueur de faire rendre les effets qu'il attend de son dessin.

Le coulé : Le coulé se fait en incrustant le fil dans une rainure pratiquée exprès dans l'écaille. Cette rainure s'ouvre en s'échauffant par le travail du burin et se resserre sur le fil d'or ou d'argent que l'on insère dedans.

L'incrusté se fait par plaques de différentes formes suivant le dessin que l'on place dans le fond d'un moule semblable à ceux des tabatières. Ces plaques d'or ou d'argent s'incrustent d'elles-mêmes par une pression violente dans l'épaisseur de l'écaille chauffée et disposée à les recevoir.

Le brodé n'est autre chose qu'un composé de piqué, de coulé et d'incrusté réunis et disposés avec art, suivant le génie de l'artiste.

Comme synonyme d'incrusté et même de brodé, l'usage a consacré le mot posé.

Les plus belles boîtes décorées en brodé d'or dans le style de Bérain, datent de la fin de la Régence jusqu'en 1735 environ.

Sous la Régence, les boîtes allemandes en nacre ou en burgau incrustées de jaspes, d'agates ou autres pierres dures, étaient très recherchées. Dans ces boîtes, le métal figurait à peine ; elles étaient fabriquées à Dresde.

IX. — Boîtes en fer incrusté et damasquiné.

Nous n'avons pas rencontré de documents bien certains sur les lieux de fabrication des boîtes en fer ou en acier ciselé ou damasquiné, mais il est très vraisemblable que les spécimens les plus curieux étaient originaires de l'Allemagne. Cependant, il existait à Paris d'habiles damasquineurs à la fin du XVIIe siècle et parmi eux nous devons une mention particulière à M. de la Cousture, habitant le Cloître-Saint-Nicolas-du-Louvre, qui avait un talent tout particulier pour damasquiner sur l'acier, en figures et ornements de la Chine. Cet habile artisan avait été l'élève de Cursinet, mort vers 1670, qui était considéré comme le rénovateur de cet art en France (1).

---

(1) On peut diviser les boîtes de la collection Le Secq des Tournelles en quatre catégories. Celles qui paraissent les plus anciennes et remontent au début du XVIIe siècle sont des boîtes en fer plein recouvert d'une riche décoration d'argent incrusté. Dans ces pièces, le métal précieux forme une saillie très appréciable sur le fond qui est lui-même ciselé et gravé avec beaucoup de finesse. (N°s 1047, 1048, 1051, 1058. Pl. CCLIII.)

Dans la plupart des spécimens que l'on trouve maintenant, l'usure, provenant d'un usage journalier et du contact incessant avec le vêtement dans lequel elles étaient portées, a souvent effacé d'une manière presque complète les détails de la gravure et de la ciselure. Ces boîtes portent parfois des inscriptions ou des devises en français et cependant, malgré cette indication, on peut considérer tous les objets de ce travail comme étant d'origine allemande. Les costumes qui rappellent d'assez loin les modes qu'on rencontre dans les gravures de Bonnard ont un caractère qui décèle leur origine germanique.

Parmi ces boîtes figurent une série de flacons en forme de poire qui sont généralement considérés comme ayant servi à contenir de la poudre : ces amorçoires étaient destinés à déverser quelques grains de poudre dans le bassinet du fusil ; au contact de l'étincelle issue du choc de la pierre à fusil, la poudre s'enflammait et provoquait la déflagration de l'arme à feu. Nous faisons toutes réserves sur l'usage de ces flacons, car plusieurs textes les représentent comme ayant été les premières tabatières. On retrouve du reste en Orient, aux confins de la



1



2



3



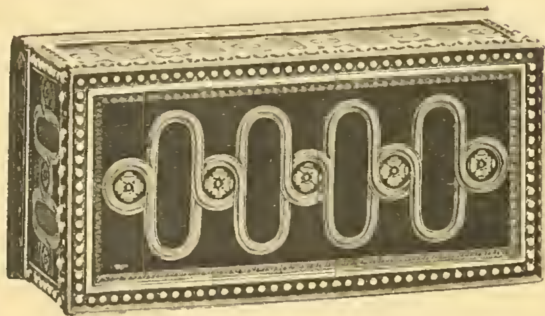
4



5



6



7



8



9

Boîtes à cage en or émaillé ou ciselé. — Boîtes ornées de miniatures. — Boîte en forme de coquille.
Boîte en ivoire piqué d'or. XVIIe et XVIIIe siècles.
(Collection Doisteau.)

DEUXIÈME PARTIE

TABATIÈRES

I. — L'usage des tabatières se répand en France au XVIIe siècle.

Les louanges que les auteurs du XVIIe siècle décernèrent au tabac, compensèrent amplement les critiques qui lui furent adressées, ainsi que les discussions médicales auxquelles donnèrent lieu les dangers ou les vertus de la plante importée par Nicot.

L'usage de la tabatière que, dans une heureuse boutade, Molière a qualifiée de « petit grenier tabachique », devint à peu près général en France dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Selon Furetière, on disait alors « tabaquière ».

Chine et du Turkestan des tabatières en matière dure destinées à contenir la poudre de tabac très fort que l'on puise à l'aide d'une minuscule cuiller : la poudre ainsi recueillie est placée par les Orientaux, non dans les narines, mais sur l'extrémité de la langue.

Les scènes figurées sur ces boîtes damasquinées d'argent de travail allemand sont souvent des personnages à table occupés à faire bombance, ou des motifs allégoriques représentant des sujets de chasse ou de guerre. (N° 1063 à 1066. Pl. CCLIV.)

En second lieu, on peut mentionner les boîtes dont le couvercle est en acier ciselé en ronde bosse et décoré d'incrustations, en bas relief, d'or et d'argent. (N°s 1054, 1055, 1057, 1060. Pl. CCLIII.)

Dans beaucoup de ces boîtes, les sujets empruntés aux scènes de la mythologie galante se détachent sur fond sablé or. On rencontre aussi des scènes de guerre qui représentent soit des imitations de l'Antiquité, soit des combats dans lesquels les armes à feu sont déjà en usage.

En troisième lieu nous citerons les boîtes en acier repoussé qui peuvent se diviser elles-mêmes en 2 catégories suivant que le dessin se détache sur fond plein, ou suivant qu'il est entièrement découpé et repercé à jour. Les décorateurs qui ont composé ces boîtes ont employé des rinceaux à larges feuillages décorés d'œillets ou de roses.

Dans la première catégorie, nous rangerons les boîtes n°s 1109-1101-1102-1116-1117 1118. (Pl. CCLV) ; dans la seconde, les boîtes n°s 1089-1090-1097-1098-1123-1124. (Pl. CCLVI-CCLVII.)

Dans les drageoirs repercés à jour, il n'est pas rare de rencontrer l'emploi, comme motif central, d'une petite plaque de cristal de roche gravée par en dessous et dont la note claire se marie agréablement avec le ton sévère de l'acier. (N°s 1114, Pl. CCLV ; 1073, Pl. CCLVI ; 1112, Pl. CCLVII.)

En quatrième lieu, signalons les boîtes en acier plein, décorées d'incrustations d'or et d'argent ou quelquefois, même, simplement de cuivre, qui furent à la mode sous Louis XV. (N°s 1053-1056-1059. Pl. CCLIII.)

Il est extrêmement difficile de définir l'usage auquel ont été employées toutes ces boîtes et de savoir si on se trouve en présence d'un drageoir ou d'une bonbonnière, d'une boîte à poudre ou à fards ou simplement d'une tabatière. On peut dire cependant que ces dernières affectent une forme plus plate et plus rectangulaire que les boîtes à bonbons.

Nous avons dû classer avec les drageoirs ces coffrets rectangulaires dont toutes les faces sont très richement ciselées et où l'ornementation se détache sur un fond sablé or. Par leurs dimensions, il semble que ces objets aient été plutôt établis pour être posés sur une table, car ils seraient trop volumineux pour être mis en poche.

Un maître ciseleur avait, paraît-il, coutume de signer ses œuvres en adjoignant à la décoration une mouche imitant si parfaitement la nature qu'il semble que l'insecte soit venu spontanément se poser à l'endroit où il a été placé. (N° 1018 et 1022. Pl. CCLXI.)

La plupart de ces boîtes sont de fabrication allemande et le plus souvent doublées d'une épaisse plaque d'or, ce qui indique en quelle estime on tenait ces objets et combien ils étaient considérés comme précieux. La décoration est empruntée à la mythologie ou à ces recueils de rocailles et de trophées qui ont inspiré un si grand nombre d'orfèvres du XVIIIe siècle. (N°s 1024-1032-1030-1040. Pl. CCLX et CCLXI.)

Il y avait des « tabaquières de bois », nous dit Berthod dans *La Ville de Paris en vers burlesques.* Dans une scène de *La Fille de bon sens*, comédie du théâtre de Ghérardi, il est parlé de « tabaquières de fer blanc, de noix de coco, d'ivoire... »

Le livre VII du *Voyage du Parnasse*, nous dit que les priseurs riches se servaient de :

Tabaquières d'argent, d'écaille incrustée d'or, du prix de 500 livres, ou en or du prix de 1.200 livres, ou en cailloux blancs et roses du prix de 3.000 livres et enfin de tabaquières d'or ornées de pierreries.

II. — Tabatières en forme de poire à poudre.

Les premières tabatières étaient en forme de poire à poudre ; l'extrémité supérieure s'ouvrait et l'orifice permettait de déposer sur le dos de la main gauche un petit tas de poudre destiné à chacune des narines. La première mention de ce genre de tabatière a été faite par le marquis de Paulmy, qui parle d'une gravure du XVIIe siècle représentant un cavalier tenant à la main une espèce de boule à laquelle était adapté un petit conduit duquel il faisait sortir du tabac sur le dos de sa main gauche et qu'il se préparait à porter à son nez. « Telle serait, dit Vigneul-Marville (*Mélanges d'Histoire et de Littérature*, 1700), l'origine de la tabatière. »

Les tabatières en forme de poires furent remplacées par les râpes à tabac qui reçurent le nom de « grivoises. »

III. — Tabatières d'orfèvrerie garnies de pierres précieuses ou de miniatures.

Enfin, vinrent les tabatières en forme de boîtes qui se sont conservées jusqu'à nos jours avec un luxe plus ou moins raffiné.

Les tabatières étaient, par excellence, le présent qu'il était bien séant d'offrir en certaines circonstances de la vie. C'est ainsi que nous apprenons qu'en 1679, le roi d'Espagne envoya à Mademoiselle, au moment de son mariage, une tabatière estimée 300 000 écus. Le *Mercure de France* qui nous annonce cette nouvelle, donne ainsi la description de ce bijou :

Elle était de diamant, faite en losange, soutenue d'un nœud de diamants qui a sept ou huit branches, avec le portrait du roi.

Une des manières les plus usuelles de donner son portrait était, au XVIIe siècle, d'en faire monter la miniature, en bracelet, en broche, en bague, mais surtout en tabatière ou en boîte. Sous Louis XIV, les portraits des boîtes étaient surtout sur émail, travail que le souverain estimait par-dessus tout. Parmi les miniaturistes les plus réputés, furent Petitot (1607 à 1691) ; J.-Ph. Ferrand (1652-1732) ; Carriera (1665) ; Bourdin ; Mlle de la Boissière ; Mlle Château ; Fragonard ; Mlle Brison ; Beaudouin, etc...



1



2



3



4



5



6



7



8



9



10

Boîte à mouches en nacre incrustée d'argent. — Boîte en écaille portant une devise patriotique. — Drageoir en or ciselé.
Couvercle de boîte en écaille sculpté au tour par Compignié. XVIII[e] siècle.
(Collection H.-R. D'Allemagne.)

Tout d'abord, les miniatures furent placées au fond des boîtes et dissimulées sous le tabac. M. de la Popelinière, fermier général, fut, d'après Mme de Genlis, le premier qui « imagina de tirer les portraits de cette poussière noire et de les mettre sur les boîtes. »

IV. — Le tabac : ses partisans et ses détracteurs.

Louis XIV détestait le tabac ; il fit toutes sortes de cadeaux consistant en boîtes et en bijoux, mais jamais il n'offrit une tabatière. Les grands personnages prisaient cependant sous ce règne, mais ils le faisaient en cachette. On prétend que Louvois fut le premier, en France, à avoir une tabatière. Cette boîte, suivant Mme de Genlis, était « de vieux laque, très richement montée, fort grande, très haute et en forme de cœur. »

Molière, dans sa comédie *Don Juan ou le Festin de Pierre*, lui décerne le plus bel éloge et faisant entrer en scène Sganarelle tenant en main sa tabatière, il lui prête ce langage :

Quoique puisse dire Aristote et toute sa philosophie, il n'est rien d'égal au tabac : c'est la passion des honnêtes gens et qui vit sans tabac n'est pas digne de vivre. Non seulement il réjouit et purge les cerveaux humains, mais encore il instruit les âmes à la vertu, et l'on apprend avec lui à devenir honnête homme. Ne voyez-vous pas bien, dès qu'on en prend, de quelle manière obligeante on en use avec tout le monde, et comment on est ravi d'en donner à droite à gauche, partout où l'on se trouve ? On n'attend pas même qu'on en demande et l'on court au devant du souhait des gens ; tant il est vrai que le tabac inspire des sentiments d'honneur et de vertu à tous ceux qui en prennent.

Au XVII[e] siècle, le tabac passait pour un élément de sociabilité et les priseurs ne se refusaient jamais à offrir à la ronde une pincée de la poudre contenue dans leur tabatière. Thomas Corneille constate cet usage par la bouche de Sganarelle :

Ne saurait-on que dire, on prend la tabatière
Soudain à gauche, à droite, en avant, par derrière,
Gens de toutes façons, connus et non connus,
Pour y demander part, sont les très bien venus.
(Thomas Corneille. *Don Juan ou le Festin de Pierre.*)

V. — De l'art de priser. L'exercice de la tabatière.

La tabatière passait souvent de mains en mains et chacun y puisait à la ronde. Dans cet acte si simple, chacun révélait le genre d'éducation qu'il avait reçue et le monde auquel il appartenait, car le rustre et l'homme du monde ne prisaient pas de la même manière : le premier plongeait le pouce et l'index jusqu'au fond de la tabatière, en retirait une forte pincée de poudre qu'il étalait sur le revers de la main gauche puis reniflait largement en se barbouillant le nez. Les gens délicats et de meilleure éducation se contentaient de prendre délicatement quelques grains de poudre au bout des deux premiers doigts puis, arrondissant le geste, pour mieux faire admirer les

bagues en brillants dont ils paraient leurs mains, ils aspiraient habilement la poudre sternutoire et si, par hasard, quelques parcelles tombaient sur le jabot de dentelle, une légère chiquenaude délicatement appliquée, les en chassait bien vite, pour ne pas altérer sa blancheur.

A la fin du XVIIe siècle, priser était devenu un art et les petits maîtres devaient connaître l'exercice de la tabatière, de même que les dames connaissaient l'exercice de l'éventail. F. de Callières, dans son livre *Des mots à la mode* (1693) donne ainsi son avis sur ce noble exercice :

> Je consens que les jeuns gens jugent, sans appel, du choix important de leurs tabatières à ressort et de la manière ingénieuse de les ouvrir et de les refermer d'une main, ainsi que celle d'y prendre du tabac de bon air pour me servir de leurs termes ; et de le tenir quelque temps entre leurs doigts avant que de le porter à leur nez et de renifler avec justesse en l'y recevant ; enfin de tout ce que comporte ce noble exercice que nous voyons aujourd'hui si florissant en France et que l'on a appelé plaisamment « l'exercice de la tabatière ».

VI. — Différentes matières employées pour la confection des tabatières.

On ne saurait se faire une idée du luxe qui présidait à l'ornementation des tabatières. Les matières les plus rares furent mises à contribution. Les tabatières étaient tantôt en matière précieuse ou en écaille brune ou blonde cerclée avec des ors de couleurs, ou bien encore en écaille moulée, en os, en laque, en bois sculpté, en nacre, en burgau, en ivoire, en opale, en lapis lazzuli ou autres pierres dures, en vernis Martin, en faïence, en porcelaine dure de Saxe, en pâte tendre de Sèvres, de Mennecy ou de Chantilly.

A la fin du XVIIe siècle, c'était chez les orfèvres, qui se trouvaient groupés sur la place Dauphine et sur les quais et rues avoisinantes, qu'on achetait les boîtes à poudre, les drageoirs en métal précieux. Un procès-verbal dressé lors de la visite faite chez un orfèvre, au moment des lois somptuaires (1687), nous apprend qu'il était défendu aux orfèvres de vendre des soufflets et des grils d'argent mais, qu'en revanche, ils avaient le droit de proposer à leurs clients des boîtes à poudre, des boîtes à savonnettes, des sonnettes, des bassinoires, des écritoires et des pots de chambre en argent.

VII. — Tabatières à scandales.

A cette époque où la Presse et le Théâtre ne parvenaient pas à donner aux scandales toute la publicité réclamée par les amateurs de ce genre d'aventures scabreuses, un marchand imagina de se servir des tabatières pour satisfaire la passion de ses contemporains et le *Livre commode des adresses*, de 1692, composé par Abraham du Pradel, nous apprend que Fagnany, qui demeurait quai de l'Ecole, « A la descente de la Samaritaine »,



Boîtes et tabatières. Flacons et ménagères. Boîtes à mouches. Cuivre repoussé et doré.
Travail dit de « Pomponne ». XVIII[e] siècle.
(Collection H.-R. D'Allemagne.)

fit fortune à vendre des tabatières « à scandales » où toutes les aventures scabreuses du moment étaient satiriquement représentées.

VIII. — Livres de modèles pour les tabatières.

Les artistes les plus distingués ne dédaignèrent pas de composer des livres de modèles à l'usage des fabricants de tabatières. Au début du xviiie siècle, Jean Bérain et son frère Claude, ont donné de très nombreux et très intéressants modèles de ce genre. Roberday, en 1710, grava une suite intitulée *Essais de tabatières à l'usage des graveurs et ciseleurs.* Enfin, Duvivier fit paraître, en 1720, son ouvrage : *Manière et façon dont les tabatières sont faites.*

La différence entre les modèles de boîtes préconisés par les dessinateurs du xviie siècle et ceux conçus dans les premières années du xviiie siècle, est peu appréciable. L'abondance des pierreries rapportées d'Orient par Tavernier et par Chardin fit peu à peu disparaître le métal.

IX. — Amateurs et collectionneurs de tabatières.

La Régence fut l'époque où l'usage des tabatières se répandit le plus. Le Régent et sa femme, Louise-Françoise de Bourbon, passaient pour posséder chacun une fort belle collection de tabatières et de drageoirs. Cette dernière recherchait plutôt les boîtes émaillées et en pierre dure. Quant au Régent, dont la collection était la plus importante, il estimait fort les boîtes à sujets, à portrait et à miniature. Il s'était même attaché le miniaturise Klingstet « homme sans pudeur et sans mœurs qui a rempli Paris de miniatures obscènes », auquel il faisait composer les dessins ornant ses tabatières. Au milieu d'une société dissolue comme celle qui caractérise la Régence et le début du règne de Louis XV, Klingstet obtint un tel succès qu'on le baptisa le « Raphaël des tabatières » (Maze-Sencier, *Le Livre des Collectionneurs*). Toutes les productions de cet artiste sont composées de sujets érotiques et obscènes.

A cette époque, les femmes, aussi bien que les hommes, portaient des boîtes : leurs poches en étaient encombrées ; qu'elles prisassent ou non, elles avaient une tabatière qui était accompagnée par la boîte à mouches, la boîte de senteur, la bonbonnière et encore toutes ces boîtes voisinaient-elles avec les étuis, les cachets, les portefeuilles, les cassolettes, etc...

En 1732, l'usage du tabac était devenu si général que les maîtres d'agrément enseignaient « à prendre le tabac avec grâce ». C'est à cette époque que la spirituelle duchesse de Chartres mit à la mode le magasin de tabac « A la Civette », qui existe encore aujourd'hui.

X. — Les artistes en tabatières et les marchands au XVIIIe siècle.

Au milieu du XVIIIe siècle, les tabatières et les boîtes furent recouvertes de fines peintures représentant des paysages, des marines, des vues de villes, des ruines ou des scènes villageoises, des bergerades, des scènes de genre, de fables ou de mythologie.

Mme Fragonard, Mme Boucher et Charlier se distinguèrent surtout dans les bergerades et les scènes de genre ou de mythologie.

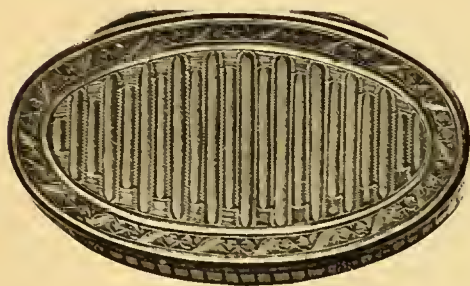
Parmi les peintres émailleurs qui ont décoré les tabatières, il faut citer : Aubert, Bourgoing (fables), Le Bel (fables amoureuses), Le Sueur (bergerades et chasses), de Mailly.

Dans les *Comptes des Menus plaisirs*, conservés aux Archives Nationales, on peut relever les noms de quelques célèbres fabricants de tabatières et de drageoirs : Bourguet, qui exerçait son commerce vers 1720, excellait dans les incrustations et bas-reliefs ; Joaguet, vers 1736, eut un grand succès avec ses boîtes montées en or et en pierres dures ; Germain, en 1740 ; Debêche, en 1750 et Auguste, en 1770, avaient acquis une réputation méritée pour leurs boîtes ciselées et gravées en ors de couleurs et de relief ; Georges, un orfèvre qui fut reçu maître en 1752, avait acquis un tel renom pour ses tabatières ciselées, décorées d'émaux translucides, qu'on avait donné à ces boîtes le nom de « Georgettes. »

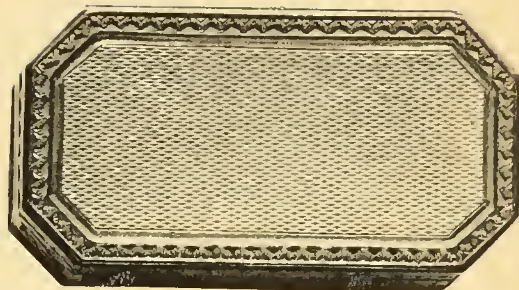
XI. — Tabatières optiques ou à secret.

Dans la seconde partie du règne de Louis XV, les tabatières optiques ou à secret firent fureur. A ce sujet, on raconte la curieuse anecdote suivante : Le comte de Saint-Germain dînant un jour de l'année 1750 chez la marquise de Pompadour, tira de sa poche une magnifique tabatière avec une agathe sur le couvercle. Quand la tabatière eût passé de mains en mains et eût été admirée de tous, le comte de Saint-Germain pria la marquise de l'approcher du feu. Au bout de quelques secondes, à la surprise de tous, l'agathe disparut pour faire place à une miniature à la Watteau, représentant une jeune bergère entourée de ses moutons ; en laissant refroidir la tabatière la miniature disparut et fut remplacée par l'agathe. Le secret consistait en ce que le couvercle était formé de deux verres parallèles distants l'un de l'autre de deux millimètres ; l'intervalle libre était rempli d'un mélange fusible de cire blanche, de graisse de porc ou d'un peu d'huile vierge. Ce mélange, en fondant, devenait transparent et laissait apercevoir le sujet peint sur la plaque de verre inférieure.

Quelquefois, le secret consistait en une miniature plus ou moins libidineuse ou dans le portrait d'un être aimé, qui était placé dans le fond de la tabatière ou dessiné dans le couvercle.


1

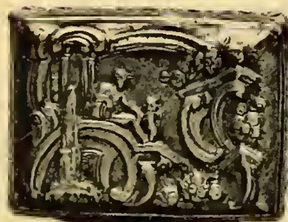

2

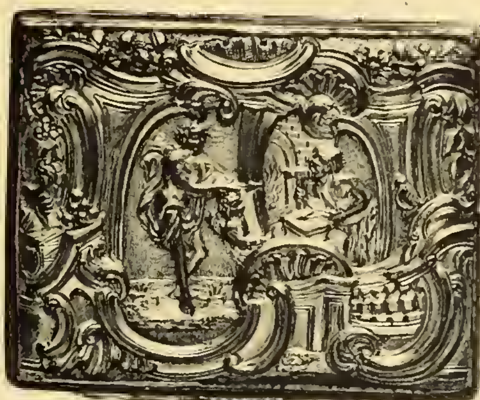

3


4


5


6

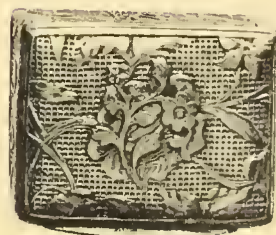

7


8


9


10


11


12

Tabatières et boîtes en « Pomponne ». Boîtes à mouches à sujets mythologiques. XVIIIe siècle.
(Collection R. Richebé.)

En 1772, Roger, orfèvre-bijoutier au Pont-au-Change, vendait des tabatières optiques qui changeaient jusqu'à quatre fois de sujet.

XII. — Tabatières en ivoire, en porcelaine et en laque.

C'est aussi sous le règne de Louis XV, qu'on vit apparaître les tabatières en ivoire décorées de fins portraits, les tabatières en faïence de Rouen, sous la forme de petits volumes in-18, les tabatières en pâte tendre de Sèvres, enfin, les boîtes en vernis Martin.

La production des boîtes fut extrêmement intense en Saxe dans la première moitié du XVIIIe siècle et cette bijouterie prit dans ce pays un aspect très particulier. Parmi les artistes les plus remarquables, il faut citer Jean Melchior-Diglinger, qui, pendant une trentaine d'années, avec ses fils et quatorze ouvriers, mit en œuvre l'or, les pierres précieuses, les perles et l'émail, pour réaliser les caprices les plus baroques de son roi. Les œuvres de cet artiste ont formé une école de bijouterie qui a répandu en Europe ces boîtes en pierres dures montées en or de plusieurs couleurs, qui sont de vrais modèles d'exécution.

Suivant Watin, c'est en 1745 que la mode des tabatières de laque fit fureur. Tous les vernisseurs se mêlèrent d'en fabriquer, mais les plus célèbres furent celles recouvertes du vernis inventé par les frères Martin. Ces pièces étaient si estimées et si luxueuses que le magasin du « Petit Dunkerque » les vendait couramment de 24 à 30 livres la pièce (Jaubert, *Dictionnaire des Arts et Métiers*).

XIII. — Tabatières de cuivre, tabatières de bois dites « Bouronnes ».

A cette même époque, on fabriquait des tabatières de cuivre qui ne le cédaient en rien pour le fini du travail, aux tabatières en or ; elles étaient l'œuvre d'un bijoutier parisien établi à l'hôtel de Pomponne qui, plus tard, prit le nom d'hôtel d'Alligre. Toutefois, un grand nombre de tabatières de ce genre, qu'on rencontre encore aujourd'hui, ont été faites dans le nord de l'Italie, aux confins de l'Autriche : les sujets représentés sur ces boîtes n'ont pas la délicatesse des œuvres exécutées par les artisans parisiens (Voir *Notice sur les châtelaines*, p. 71).

En 1758, la mode fut aux tabatières en bois brut : c'était alors une manière de critique contre les mesures économiques que tentait le contrôleur général Etienne de Silhouette. Dans son *Tableau de Paris*, Mercier s'est fait ainsi l'écho de l'impopularité de ce fonctionnaire :

> Tout parut « à la silhouette » et son nom ne tarda pas à devenir ridicule... Les portraits « à la silhouette » furent tirés de profil sur du papier noir, d'après l'ombre de la chandelle sur une feuille de papier blanc.

En 1764, apparurent les tabatières dites « Bouronnes » ; elles étaient l'œuvre d'un certain Bouron, tabletier de Grenoble et étaient fabriquées en bois dit racine de buis, qui n'était autre chose, probablement, que de la racine d'orme.

XIV. — Les tabatières d'après le « Tableau de Paris » de Mercier.

Les tabatières étaient un des signes les plus apparents du luxe et du bon goût de celui qui les portait. Dans son *Tableau de Paris*, Mercier nous raconte que le bon ton exigeait qu'on changeât de tabatière tous les jours.

On a des boîtes pour chaque saison, ajoute-t-il. Celle d'hiver est plus lourde ; celle d'été est légère. C'est à ce trait caractéristique que l'on reconnait un homme de goût. On est dispensé d'avoir une bibliothèque, un cabinet d'histoire naturelle, quand on a 300 tabatières et autant de bagues.

Quand le prince de Conty mourut, on trouva dans ses tiroirs, les uns disent 800, d'autres 5.000 tabatières ou boîtes.

La tabatière était l'objet dont on disposait le plus souvent quand on voulait faire un don et quand une princesse se mariait, on voyait toujours figurer un grand nombre de tabatières dans la corbeille de mariage. Souvent la mariée n'en conservait que quelques-unes et distribuait les autres dans son entourage. Dans la corbeille de mariage de Marie-Antoinette, se trouvaient cinquante-deux tabatières d'or.

XV. — Les tabatières au Musée du Louvre.

On peut encore actuellement se faire une idée de la richesse et de la perfection avec laquelle étaient traitées les tabatières et les boîtes, en allant faire une promenade au Musée du Louvre. Là on peut admirer une merveilleuse collection donnée par M. et Mme Lenoir, qui comprend plus de deux cents pièces et celle non moins précieuse offerte par M. Schlichting. Mentionnons aussi le magnifique ensemble de boîtes et de miniatures enrichies de brillants qui a été donné dernièrement par M. Doisteau, le collectionneur bien connu.

XVI. — Tabatières décorées au tour.

On sait que de nombreuses tabatières ou boîtes étaient habilement gravées au tour. Les orfèvres du XVIIIe siècle étaient, en effet, passés maîtres dans ce moyen mécanique de faire du guillochage et particulièrement de préparer ces fonds moirés que l'on trouve toujours dans les boîtes recouvertes d'un émail transparent. Ces productions, au milieu du règne de Louis XV, étaient fabriquées par le sieur Gorin, qui habitait rue de Saint-Louis-en-l'Isle, et vendues par les détaillants de la Galerie marchande du Palais. En 1773, le sieur Compignié, tabletier rue Greneta, était renommé pour ses dessus de boîtes en écaille tournée. Le *Mercure de France* du mois de


1


2


3

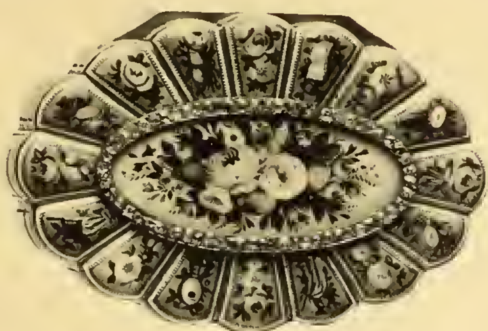

4


5


6


7

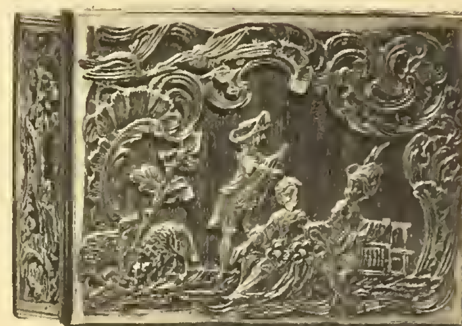

8


9


10


11


12


13

Boîtes et dragcoirs en écaille brune ou blonde ornées de miniatures eu piqué d'or. XVIII[e] et XIX[e] siècles
Tabatière formée de plaques de nacre sculptée et piquée d'or. XVIII[e] siècle.
(Collection H.-R. D'Allemagne.)

janvier de cette année, nous apprend que ce maître eut l'honneur de présenter au roi deux tableaux d'écaille blonde exécutés au tour et représentant l'un une vue du château de Saint-Hubert, du côté de l'entrée, et l'autre une vue du même château, du côté de l'étang. Ce genre de décoration était le plus souvent employé pour agrémenter les dessus de tabatières dont le magasin du « Petit Dunkerque » était abondamment pourvu.

Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire ici le commentaire qui fut inséré dans l'*Almanach général des Marchands* pour 1772, sur ce genre de travail :

Le choix et l'exécution des sujets ont mérité à l'artiste les suffrages des connaisseurs.

Les ronds ont depuis 3 pouces jusqu'à 9 et 10 de diamètre. La hauteur des carrés porte depuis 5 pouces jusqu'à 10 sur une largeur depuis 7 jusqu'à 12.

On y trouve les copies de tableaux de MM. Vernet et Baudouin, tels que les vues des environs de Marseille, l'entrée et la sortie d'un port, etc.

Tous ces différents sujets peuvent se découper et mettre sur des glaces bleues qui imitent le lapis.

Les plus chers parmi les tableaux ronds n'excèdent pas 24 livres ; tous les carrés sont fixés entre 18 et 36 livres, y compris les bordures.

Entrepreneur, M. Compignié, rue Grenéta, à l'enseigne du roi David.

Nous pouvons donner sur les tabatières travaillées au tour des renseignements assez précis, car nous avons la bonne fortune de posséder personnellement une des œuvres de Compignié. C'est un dessus de boîte ou de tabatière de forme ronde en écaille représentant une vue de Marseille ; en exergue, Compignié a inscrit la légende suivante : « Première vue de Marseille exécutée au tour par Compignié, tourneur du roi à Paris, d'après le tableau original de M. Vernet, peintre de Sa Majesté ».

Ce couvercle est formé d'une très mince plaque d'écaille revêtue d'applications de feuilles d'or et d'argent. Les fonds sont formés par des stries parallèles et juxtaposées et les personnages, les monuments, les bateaux, tout le décor, en un mot, présente un relief très sensible.

XVII. — Différents moyens employés pour dorer les tabatières.

Pendant le XVIIIe siècle, en dehors des trois principales manières de dorer au feu, qui étaient : la dorure en or moulu, la dorure en feuille et la dorure en or haché, les artistes exécutaient encore une très jolie dorure sur métaux et particulièrement sur l'argent, de la manière suivante :

On fait dissoudre de l'or dans de l'eau régale : on imbibe des linges dans cette dissolution, on les fait brûler et on en garde la cendre. Cette cendre frottée et appliquée avec de l'eau à la surface de l'argent au moyen d'un chiffon ou même avec les doigts, y laisse les mollécules d'or qu'elle contient et qui adhèrent très bien ; on lave la pièce ou la feuille d'argent pour enlever la partie terreuse de la cendre ; l'argent en cet état ne parait presque point doré, mais quand on vient à le brunir avec la pierre sanguine, il prend une couleur d'or très belle. Cette manière de dorer est très facile et n'emploie qu'une quantité d'or infiniment petite. La plupart des ornements

d'or qui sont sur les éventails, les tabatières et autres bijoux de grande apparence et de peu de valeur, ne sont que de l'argent doré par cette méthode. (Jaubert. *Dict. des Arts et Métiers.*)

XVIII. — Tabatières en peau de chagrin et tabatières à sujets mécaniques.

En 1774, le sieur Granchez, propriétaire du magasin du « Petit Dunkerque» situé à la descente du Pont-Neuf, établissement qui fut, pendant tout le règne de Louis XVI, le rendez-vous du monde élégant, obtint un vif succès en mettant à la mode des tabatières en peau de chagrin. Le *Mercure de France* du mois de juillet signalait, en ces termes, leur mise en vente :

Granchez, le bijoutier de la Reine Marie-Antoinette, met en vente des boites en chagrin noir qu'il nomme «la Consolation dans le chagrin» et d'autres en petit deuil renfermant en dedans le couvercle le premier édit du roi et au dessus le même portrait, qu'il nomme «le Surcroit de consolation». (Voir Notice sur les coffrets, page 144.)

L'abbé Georgel, dans ses *Mémoires*, nous a donné ainsi l'explication du nom donné à ces boîtes :

La France retentissait de toutes parts de chansons que la gaité avait imaginées pour fêter ce joyeux avènement (du roi Louis XVI), on voyait dans toutes les mains des tabatières en peau de chagrin sur lesquelles on avait placé le médaillon de Louis XVI et de Marie-Antoinette on les appelait :«la Consolation dans le chagrin».

A la même époque, un artiste avait placé sur le couvercle de ses tabatières les médaillons de Louis XII, Henri IV et Louis XVI. Dans une légende placée au-dessous, on lisait XII et IV font XVI.

En 1775, le magasin du « Petit Dunkerque» vendait des tabatières dites « au tableau parlant», ornées de portraits en talc parfaitement réussis, ainsi que des boîtes à tableaux mouvants et à pièces mécaniques figurant des moulins à vent, des jets d'eau, des cadrans, etc...

XIX. — Tabatières dites « platitudes » ou « turgotines ».

Nous avons vu qu'en 1758, on avait fait des tabatières simples en bois brut pour protester contre les mesures économiques tentées par le contrôleur général. En 1776, l'idée fut reprise en signe de protestation contre les réformes financières tentées par Turgot : c'étaient des tabatières ou boîtes plates qu'on pouvait mettre dans le gousset. Bachaumont, dans ses *Mémoires secrets*, (t. IX, p. 116,) parle d'elles en ces termes :

Depuis peu, écrit-il, à la date du 5 mai 1776, les marchands de nouveautés en tabatières, pour exciter le goût des amateurs par la variété, ont imaginé des boites plates qu'ils ont, pour cette raison, appelées «Platitudes» : elles sont de carton et à très bon prix. Mme la duchesse de Bourbon est allée, ces jours derniers, à l'hôtel de Jaback et quand on a demandé à Son Altesse ce qu'elle désiroit, elle a répondu : « Des Turgotines ». Le marchand a paru surpris et ignorer ce qu'elle vouloit dire. — Oui, a-t-elle ajouté, des tabatières comme celles-là, en montrant la forme moderne. — Madame, ce sont des «Platitudes». — Oui, oui, a riposté la princesse, c'est la même



1



2



3



4



5



6



7



9



8



10



11

Boîtes à cages en or à sujet de marine. Drageoir en ivoire à décor d'insectes.
Boite en pierre dure ornée d'une miniature : elle est munie d'un couvercle mobile en or repoussé.
Tabatière en or émaillé à sujet napoléonien. XVIIIe et XIXe siècles.
(Collection H.-R. D'Allemagne)

chose. Le nom leur est resté et cette gentillesse occupe Paris pour le moment : il n'est personne qui ne veuille avoir sa « Turgotine » ou sa « Platitude ».

XX. — Tabatières de fantaisie.

En 1783, l'apparition des ballons conçus par M. de Montgolfier fit composer des tabatières dites « au ballon », sur le couvercle desquelles figurait un aérostat accompagné d'une allégorie à la gloire de l'inventeur.

Quelques années plus tard, on mit en vente des tabatières de cuir « aussi légères que l'écaille et maintenant le tabac extrêmement frais », dit l'*Almanach sous verre* pour l'année 1785. Ces tabatières étaient fabriquées à Edimbourg, elles étaient montées en or et en argent et décorées de peintures ou d'émaux.

En 1778, après la mort de Voltaire et de Rousseau, on vit apparaître des tabatières en l'honneur de ces deux philosophes. Les tabatières « à Voltaire » représentaient soit son buste, soit son tombeau à Ferney. Les tabatières « à Rousseau » portaient un médaillon avec le portrait de l'auteur du *Contrat social.* Quelquefois, le médaillon de Voltaire était accolé à celui de Rousseau.

XXI. — Tabatières révolutionnaires.

L'industrie des orfèvres fabricants de tabatières déclina rapidement sous la Révolution, au profit de l'industrie des tabletiers. C'est à ce moment qu'apparurent les boîtes populaires dont le couvercle portait la représentation des événements considérables de l'époque. Faites en buis, en ivoire sculpté, en métal repoussé ou gravé, en écaille moulée, elles immortalisèrent les traits des ardents défenseurs et des martyrs de la liberté.

Jaubert, dans son *Dictionnaire des Arts et Métiers*, nous apprend qu'à cette époque on faisait aussi des tabatières de fer qu'on coloriait en noir à l'aide d'un mélange épais de noir de laque avec un vernis nommé mordant d'or.

En 1789, parut la tabatière des « Droits de l'Homme ». Quelque temps après on vit apparaître la tabatière « Aux Assignats »: le décor consistait en un dessin ou une estampe en noir et rouge ou en noir imitant les assignats.

Les tabatières maçonniques furent nombreuses : elles sont ornées de signes et d'emblèmes relatifs à la franc-maçonnerie et empruntés à l'art de bâtir.

En 1790, la *Chronique de Paris* du 16 avril, signale que les aristocrates ont à choisir comme signe de ralliement « une tabatière où se trouve d'un côté la prise des Annonciades et de l'autre, un combat livré par M. Albert de Rioms. »

C'est à cette époque que l'entrepreneur de la démolition de la Bastille

fit fabriquer toutes sortes d'objets avec les chaînes qui servaient à attacher les prisonniers, ainsi qu'avec le zinc, le cuivre, le plomb et même la pierre qu'il recueillit dans la célèbre forteresse : on vit notamment des tabatières, des médailles commémoratives (1), des bagues et jusqu'à des boucles d'oreilles.

En 1791, on vit à Paris, des tabatières en faïence, dites « Nationales », « Aux trois couleurs » ; elles portaient sur tous les côtés, la légende « Patrie ». (*Histoire de la Société française pendant la Révolution*, par MM. de Goncourt).

En 1792, apparaît la tabatière « Au bonnet phrygien » : elle était d'un aspect vulgaire, le plus souvent en corne.

La tabatière des « Sans-culottes » a été exécutée entre la fin de l'année 1792 et le 9 Thermidor 1794 : elle porte la légende : « Paix aux chaumières, guerre aux châteaux, mort aux tyrans ». En exergue, on lit : « Aux braves sans-culottes parisiens ».

La tabatière « A la guillotine » a été établie en 1793, un peu après la mort de Louis XVI ; elle est en carton verni et décorée d'une estampe coloriée représentant la guillotine, tandis que, dans un nuage, entouré de rayons, apparaît le bonnet phrygien. Une légende dit : « Et la garde qui veille aux barrières du Louvre n'en défend pas nos rois ».

En 1793, parut une tabatière portant cette sinistre devise : « Liberté, Egalité, Fraternité ou la mort ».

A la même époque, on vit la tabatière au « Ça ira » ; elle était en écaille moulée et portait comme devise : « Patience, ça ira, il ne faut que s'entendre ».

En dehors de ces tabatières, on en fit aussi avec les portraits des grands hommes de la Révolution : Mirabeau, La Fayette, Bailly, Marat, Charlotte Corday, les Samson ; puis ce furent les tabatières « A la victime », « Aux patriotes », etc., etc...

XXII. — Tabatières au ballon. Tabatières royalistes et impérialistes.

Sous le Directoire, la première descente en parachute du bord d'un aérostat remit en honneur les tabatières « au ballon ». On vit encore des tabatières « Aux assignats », « A Mme Angot », puis celles « Au saule pleureur ». Ces dernières portaient sur le couvercle un dessin représentant un saule pleureur ombrageant une urne funéraire au pied de laquelle pleurait une femme en deuil. Les lignes du dessin formant l'urne et le branchage de l'arbre reproduisaient, à l'œil attentif, les traits de Louis XVI, de Marie-Antoinette et du duc de Normandie. La femme en deuil symbolisait la France.

(1) Musée Le Secq des Tournelles. Pl. CCC.


1


2


3


4


5


7

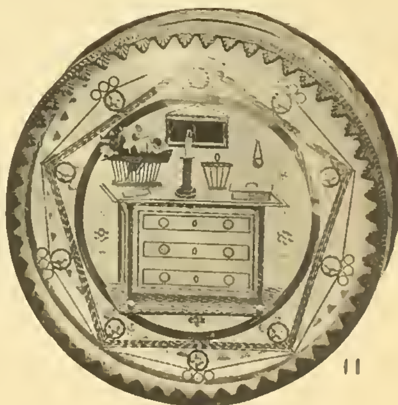

6


8


9



10


11

Boites en carton décorées de sujets composés à l'aide d'une cannetille en métal doré et de cordons de perles de pâte blanche. Fin du XVIIIe siècle. (Collection H.-R D'Allemagne.)



1



2



3



4



5



6

Boîtes à bonbons en carton doré décorées d'images coloriées. Milieu du XIXe siècle.
Boîtes en carton ou en bois comprimé. Restauration.
(Collection H.-R. D'Allemagne.)

Sous le Consulat, on vit à l'étalage de certains marchands de tabatières des boîtes à l'image de Louis XVI, de Marie-Antoinette et du Dauphin, des tabatières « Au testament de Louis XVI », la tabatière « Aux Adieux », la tabatière représentant la « Leçon de géographie du Dauphin ».

Au début de l'Empire, on fit des tabatières à la gloire des victoires et des hauts faits d'armes de Napoléon Ier et, en 1804, au moment du sacre, l'effigie de l'empereur fut reproduite à des milliers d'exemplaires sur les tabatières en os, en ivoire, en corne, en bois, en métal, etc...

XXIII. — Tabatières cintrées et tabatières de dames.

A cette époque, la mode des tabatières luxueuses était revenue et le *Journal des Dames et des Modes* du 20 Floréal, an XII, nous donne ainsi la note du suprême bon ton :

Les tabatières à la mode pour homme se font en or ou en argent au dehors et en vermeil au dedans ; on ne les porte plus unies, mais guillochées à damier ou en losange et la mode la plus remarquable est qu'elles sont de forme cintrée, de manière que mises dans la poche du gilet, elles s'adaptent à la rondeur du ventre ou au cercle décrit par la poche.

Le 15 Vendémiaire, le même journal nous signale un petit bijou très en faveur près des dames : c'était une petite boîte à tabac qu'elles nommaient « une demi-journée » ; et ceci nous prouve que les dames élégantes n'avaient pas toutes abandonné l'usage d'introduire dans leur appendice nasal la poudre odorante de Nicot.

L'habitude de priser était, pour les femmes, assez ancienne, car bien avant la mort de Louis XVI, toutes les dames élégantes avaient cette passion. Dans les *Lettres de la Princesse Palatine*, à la date du 5 août 1712, on trouve cette sévère critique contre cet usage :

Le tabac est une chose horrible, je suis furieuse quand je vois ici toutes les femmes avec le nez sale comme si elles l'avaient plongé dans l'ordure ; elles mettent leurs doigts dans les tabatières de tous les hommes.

XXIV. — Tabatières cranologiques au XIXe siècle.

En 1808, un savant allemand, le Dr Gall, avait excité la curiosité des érudits et des gens d'esprit en exposant dans une série de conférences ses idées sur la cranologie humaine. La mode ne voulut pas rester en arrière de ce mouvement de curiosité et, bientôt, apparurent les tabatières cranologiques dont la description nous est fournie par le *Journal des Arts et des Sciences*, du 4 mars 1808 :

Ne pouvant se dispenser d'honorer à sa manière le docteur Gall, dit le journal, la déesse mode a imaginé des «tabatières cranologiques». Ces tabatières sont en carton et peintes en racine de buis ; un triangle de trois crânes se dessine sur la couverture ; chacun d'eux offre des contours marquant des protubérances avec 27 chiffres qui renvoient à une table explicative, au-dessus du triangle. Bientôt nos élégants et

nos élégantes seront familiarisés avec les merveilles que le docteur allemand est venu répandre sur les bords de la Seine. En prenant et offrant du tabac, on fera un cours complet de cranologie.

XXV. — Principaux marchands de tabatières au XIXe siècle.

La plupart des tabatières de cette époque étaient ornées de miniatures très fines et très délicates qui, nous apprend le *Miroir des Grâces* de 1811, se faisaient à petits points ou à petits traits. Les sujets représentés étaient soit des portraits, des paysages, des scènes historiques ou villageoises. Les artistes qui se livraient plus particulièrement à la peinture des miniatures décorant les tabatières étaient, au Palais-Royal : Blanchet, Corbet, Bouchardy et Dubasty ; puis venait Candide Blaize, 17, rue Neuve-des-Bons-Enfants et Laederick, passage Radzivill.

On peut dire, en quelque sorte, que chaque époque a adopté sinon une matière unique du moins une association de matière pour former un ensemble qui caractérise, pour les amateurs, d'une façon précise, une époque déterminée. C'est ainsi qu'on peut remarquer qu'au début du XIXe siècle, vers 1811, on s'est complu à associer, dans la confection des menus objets servant à l'usage quotidien, la nacre et le bronze doré ou, pour parler plus exactement, de minces lamelles de cuivre estampé tirées au banc ou décorées au tour à l'aide de la molette.

Nous retrouvons encore quelquefois, dans les fonds de tiroirs qui n'ont pas été trop explorés et plus sûrement encore chez les collectionneurs qui ont le culte de la conservation des objets du passé, des quantités de ces menus objets fabriqués en nacre gravée ou même ciselée et contenus dans des montures de métal doré. Le *Miroir des Grâces* de l'année 1811, relate que parmi ces menus bibelots en nacre de perles on remarque de très belles tabatières, des étuis, voire même des dés à coudre. Les meilleurs fabricants de ce genre d'objets étaient : M. Pradier, 22, rue Bourg-l'Abbé et M. Hartman, 14, rue Simon-le-Franc.

Les ouvrages précieux qui sortent de la fabrique de M. Pradier, à Dourdan, ajoute le *Miroir*, servent à enrichir les plus beaux nécessaires et boîtes à ouvrage qu'on trouve dans son magasin.

Une des boutiques les plus achalandées pour le commerce des tabatières au début du XIXe siècle, était celle du sieur Vaugeois, 56, rue des Arcis. Dans l'*Almanach des Gourmands* pour l'année 1810, nous avons relevé cette annonce le concernant :

M. Vaugeois, « Au Singe vert » et non verd, comme on le lit sur ses factures et sur son tableau, mérite toujours le titre d'orfèvre des philosophes qui trouveront chez lui de quoi monter en ébène, en acajou, en buis, en palissandre, tous les accessoires élégants.

Après 1815, l'ingénieuse disposition des tabatières au « saule pleureur »



1



2



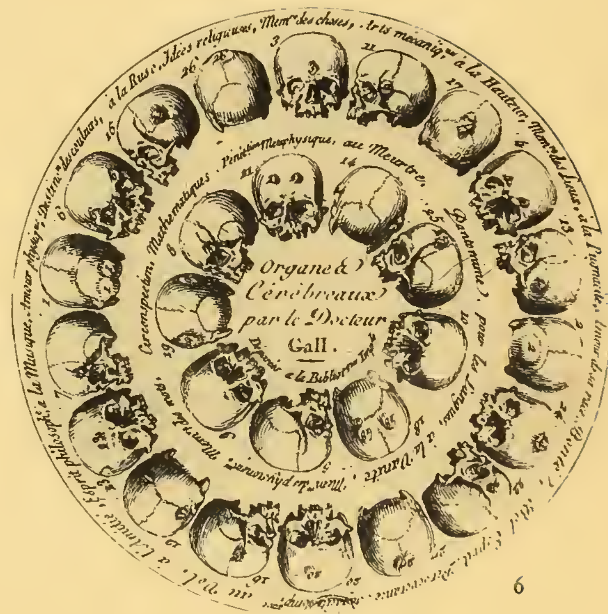
3



4



5



6

Gravures destinées à la décoration des tabatières cranologiques du Dr Gall, 1808.
Tabatières ornées de caricatures humoristiques.
(Bibliothèque Nationale. Cabinet des Estampes.)

qui avait été établie en souvenir de Louis XVI et de Marie-Antoinette, servit de modèle pour faire les tabatières de Sainte-Hélène, dans le dessin desquelles on retrouvait le profil de Napoléon au milieu de lauriers ou dans les contours d'un nuage.

Le petit chapeau donna aussi sa forme à une tabatière qui fut proscrite, mais n'en circula pas moins pendant toute la Restauration.

Le *Journal des Dames et des Modes* du 20 septembre 1818 signale qu'on trouve au Palais-Royal, dans la galerie du Café de Foy, des tabatières sous le verre desquelles sont placés des pierrots, des arlequins et des polichinelles qui font à volonté toutes sortes de singeries.

En 1819, le sieur David, horloger rue Saint-Sauveur, 22, était renommé pour sa fabrication des musiques à ressort destinées à être renfermées dans des montres, pendules, cachets, boîtes et tabatières et il avait exposé plusieurs spécimens de ses productions à l'Exposition du Louvre de cette année.

A cette même exhibition, on pouvait voir des cercles et tabatières au moyen desquels «on peut opérer tous les calculs possibles, nécessaires au commerce, sans employer la plume et le papier». Ces articles étaient présentés par M. Hoyau, ingénieur-mécanicien, rue Saint-Martin, 299.

XXVI. — Tabatières en buis ou en écaille doublées d'or ou de platine.

Par le *Journal des Modes*, nous apprenons qu'en 1819 on ne faisait plus de tabatières tout en or, mais qu'on doublait en cette matière le buis et l'écaille. Sur presque toutes les tabatières carrées se trouvaient un paysage flamand, la vue d'un port ou une charge de cavalerie ; un simple filet encadrait la miniature. On a donné, de nos jours, aux tabatières ainsi décorées, le nom de «monture à cage». A l'intérieur de ces filets, on a incrusté tantôt des peintures sous verre, tantôt des plaques de nacre plus ou moins finement travaillées.

Les tabatières moirées ont été aussi obtenus par un autre procédé et le *Journal des Dames et des Modes* du 3 juin 1819 nous parle d'un moiré métallique que l'on obtient après avoir tracé les figures en appliquant un fer rouge sur le fer blanc avant de le soumettre à l'action des acides.

Aujourd'hui que le platine a atteint des prix invraisemblables, il n'est pas dépourvu d'intérêt de faire remarquer qu'en 1819, ce métal était utilisé pour remplacer l'or dans la doublure des boîtes et des tabatières. A l'Exposition du Louvre, en 1819, le jury avait particulièrement distingué des tabatières d'écaille garnies ou doublées de plaqué de platine, ainsi que des dés à coudre dont l'intérieur était plaqué de platine tandis que l'extérieur était en argent. Ces produits avaient été exposés par M. Michaud-Labonté, orfèvre,

rue Neuve-Saint-Eustache, nº 4, qui était parvenu à appliquer le platine sur le cuivre «pour faire des vases, ustensiles et instruments à l'usage des chimistes, distillateurs et confiseurs».

Des tabatières en plaqué d'or étaient présentées par MM. Lecouflé et Baudin, fabricants bijoutiers, rue Saint-Denis, 242.

Cette exposition vit apparaître des objets en plaqué d'or et d'argent réalisé par un procédé tout nouveau, par le sieur Christophe, fabricant, rue des Enfants-Rouges, 7. Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire ici le commentaire du *Rapport du Jury d'admission* de l'Exposition :

Le doublé ne s'était encore fait qu'à chaud ou par l'action du feu, d'où résultait l'inconvénient que le cuivre, qu'il faut chauffer à un très haut degré de chaleur s'imbibe et attire dans son intérieur une grande partie de l'or ou de l'argent, de sorte que ce doublé qui est annoncé pour un titre que l'on a réellement mis, ne produit jamais à l'usage la durée qu'on doit en attendre.

Le doublé fait à froid n'a pas cet inconvénient : l'or et l'argent qu'on y met ne supportant pas l'action du feu, ces métaux ne sont nullement altérés, ils se trouvent en entier sur la surface de cuivre ; d'où résulte, au contraire, ce grand avantage, que le doublé à froid, à moitié titre de celui à chaud, fait encore plus d'usage et qu'à titre égal il dure deux fois plus.

Le procédé de M. Christophe a été si bien apprécié par les étrangers qu'on lui a garanti 100.000 francs et 20.000 francs d'indemnité pour porter sa fabrication en Angleterre et que tout récemment un officier au service de la Russie lui a encore fait des offres plus brillantes, mais le célèbre fabricant les a repoussées avec autant d'énergie que de noblesse.

Ses procédés sont si parfaits que les Anglais ne timbrent plus les boutons qu'ils veulent faire encore introduire en France qu'au nom de Christophe ; enfin il est à remarquer que la grosse de boutons n'emploie que 5 fr. 50 de plaqué d'or et 2 francs de plaqué d'argent.

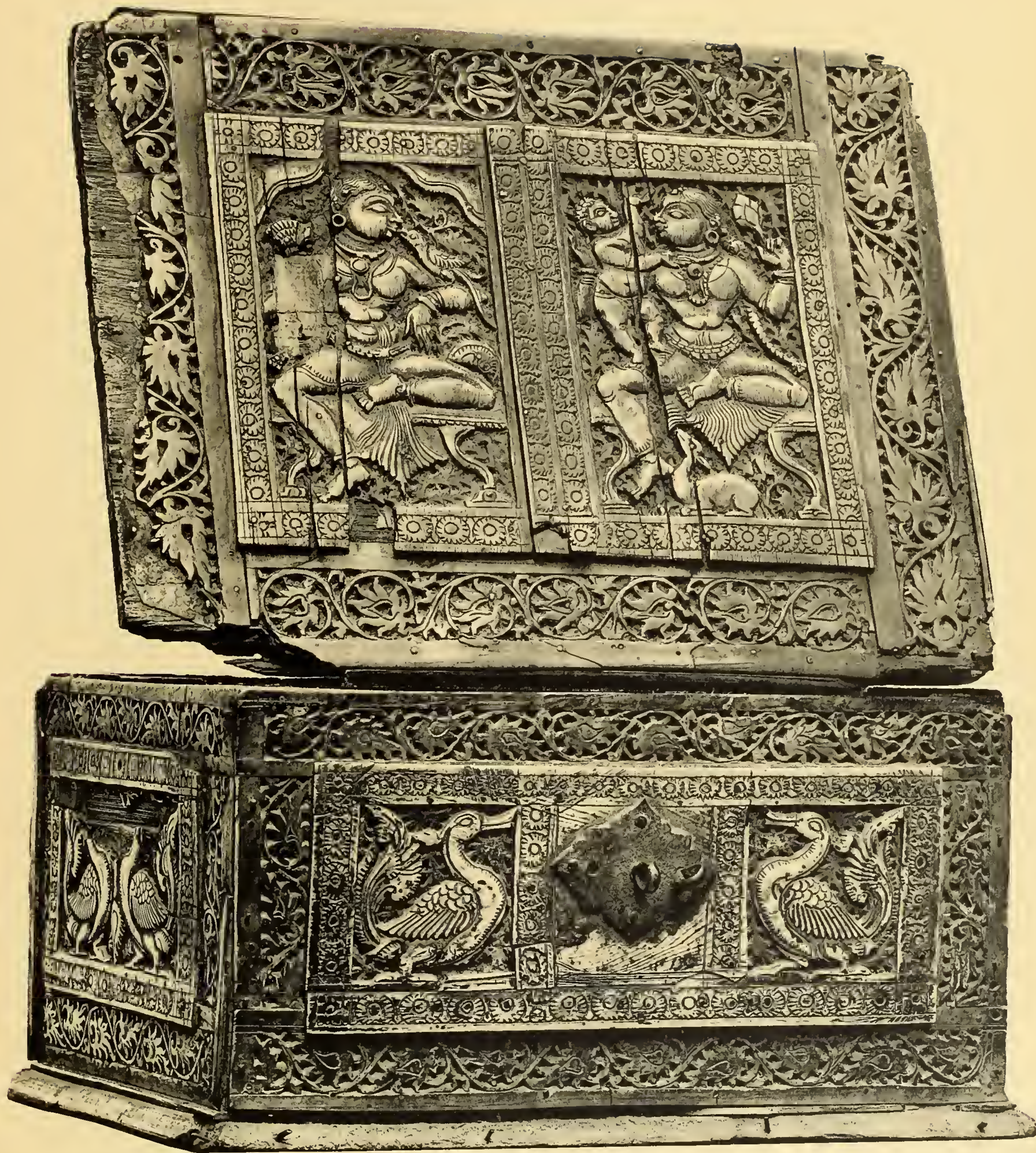
Signalons encore qu'en 1822 on fit des tabatières en écaille noire sur lesquelles étaient représentés différents sujets en argent mat tels que des paysages, des camées, etc... Ces sujets étaient estampés.

Nous ne voulons pas prolonger cet article plus longtemps, nous mentionnerons donc simplement toutes les séries de tabatières en buis sculpté que l'on rencontre à partir de la fin du règne de Louis XVI et qui ont précédé de peu les tabatières en bois comprimé qu'on fabriqua jusque sous le règne de Louis-Philippe.

Les tabatières en buis étaient, pour la plupart, fabriquées dans le Jura, à Saint-Claude. A l'Exposition de 1823, deux fabricants de cette ville, MM. Dalloz-Gaillard et Lançon, avaient présenté des produits de leur manufacture (1).

(1) Dans la collection Le Secq des Tournelles, il y a certainement, parmi les nombreuses boîtes exposées, des tabatières, mais comme nous l'avons dit en parlant des drageoirs, il est fort difficile et délicat de différencier les unes des autres les tabatières, les bonbonnières ou les drageoirs.

Dans la Pl. CCLIX, on peut considérer comme tabatières ou boîtes à amadou plusieurs boîtes très plates généralement de forme rectangulaire.



Coffret en bois recouvert de plaques en ivoire sculpté. Travail indo-persan. XVIe siècle.
(Collection H.-R. D'Allemagne.)

TROISIÈME PARTIE

COFFRES ET COFFRETS

I. — Les plus anciens coffrets sont d'origine orientale

Les coffrets ont été pendant tout le Moyen Age, et même jusqu'à une époque assez avancée, le meuble le plus indispensable, car il répondait à une nécessité usuelle, étant donné les nombreux déplacements de leur propriétaire. La petite dimension des coffrets permettait de les enfermer les uns à côté des autres, dans les grands bahuts de voyage qui suivaient partout les seigneurs. A l'origine, le coffret répondait exactement assez à l'idée que nous nous faisons de l'écrin, c'est-à-dire de la boîte destinée à contenir un objet déterminé et à le préserver des heurts de la route. Il contenait des armes, des objets nécessaires à la toilette, des parfums, des coiffures, des bijoux, des couteaux et fourchettes, des coupes, des hanaps, des tasses, des épices, des aumônières, des ceintures, etc...

Les coffrets étaient fabriqués en matières précieuses, en ivoire, en marqueterie, en cuivre émaillé, en argent, en or, même.

Il est très vraisemblable que l'idée du coffret soit venue de l'Orient, car les plus anciens spécimens qui sont parvenus jusqu'à nous ont nettement le caractère exotique. Notons par exemple le curieux coffret en ivoire monté en argent, qui est conservé à la cathédrale de Bayeux et qui est évidemment d'un travail arabe. C'est à la même origine qu'il faut attribuer ce coffret en ivoire publié par M. Viollet le Duc, et qui appartenait autrefois à la collection Soltykoff. Il remonte environ au xe siècle. Dans les vitrines du Musée de Cluny, on peut voir un certain nombre de coffrets remontant à une trés haute époque.

Le coffret eut sur les grands coffres l'avantage de présenter des formes plus variées. Tous les archéologues connaissent le coffret à 12 pans qui est conservé dans le trésor de la cathédrale de Sens. Il est en ivoire sculpté et peint, muni d'un couvercle à prisme ; la légende veut qu'il ait été rapporté de Constantinople au XIIe siècle, alors qu'il contenait de précieuses reliques.

II. — Coffrets fabriqués en bois ou en métal précieux

A l'église de Dannemarie (Seine-et-Marne), on conserve un coffret en bois, recouvert de plaques d'argent vernies en noir verdâtre et de cuivre

doré et émaillé qui remonte au XIIIe siècle ; il est connu sous le nom de Cassette de Saint-Louis.

Souvent les coffrets étaient faits en bois, décorés de riches sculptures et de plaques de fer ou de cuivre merveilleusement travaillées. Dans le *Compte du Testament de Jeanne d'Evreux* (1373), on trouve la mention « d'un coffret d'ébenne garny d'or, ou quel à plusieurs choses, prisé 24 fr. ».

Dans les Inventaires des XIVe et XVe siècles, on rencontre le plus souvent des coffrets en métal précieux :

1380. — Un coffre d'or esmaillé autour de la vie de Sainte-Marguerite, pesant 5 m. 7 o. 7 est. (*Inventaire de Charles V.*)

Dans le *Trousseau de Marie de Bourgogne, comtesse de Clèves* (1415), il est fait mention d'un « petit coffret d'or et de cristal enrichi de perles ».

III. — Coffrets en bois garnis de cuir et de fer aux XIVe et XVe siècles

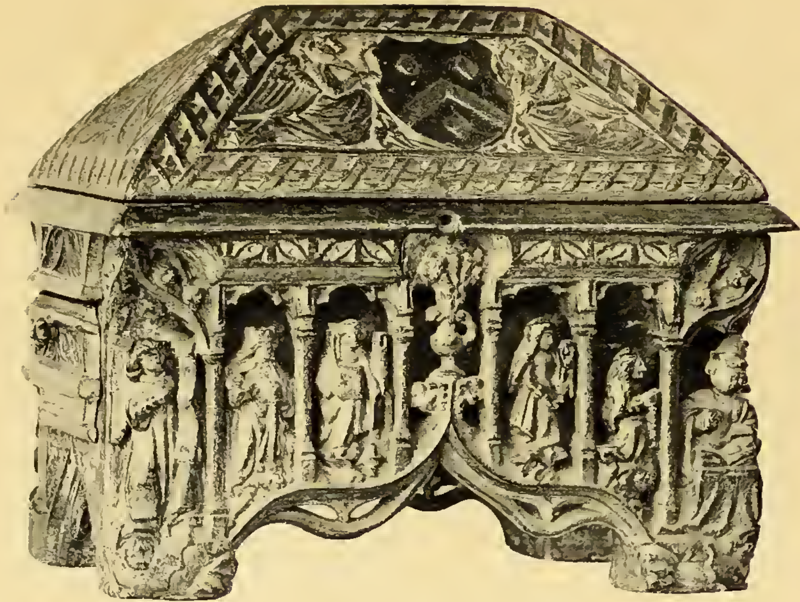
Les coffrets français des XIVe et XVe siècles sont généralement en bois garnis de cuir ou de feuilles de fer décorées de métal plus fort appliqué et très habilement découpé. Cette décoration prend la forme de panneaux avec contreforts aux angles. Les couvercles sont, pour la plupart, à dôme et renforcés par des bandes de fer moulurées. Toutes les parties appliquées étaient maintenues par des rivets ou des clous à têtes décorées de dessins variés.

1389. — A Pierre Dufou, coffrier, pour un coffre de boys couvert de cuir fermant à clef... pour mettre et porter les livres et reliques de la chapelle de Madame la royne, 63 s. (*Compte roy.* Laborde. *Glossaire.*)

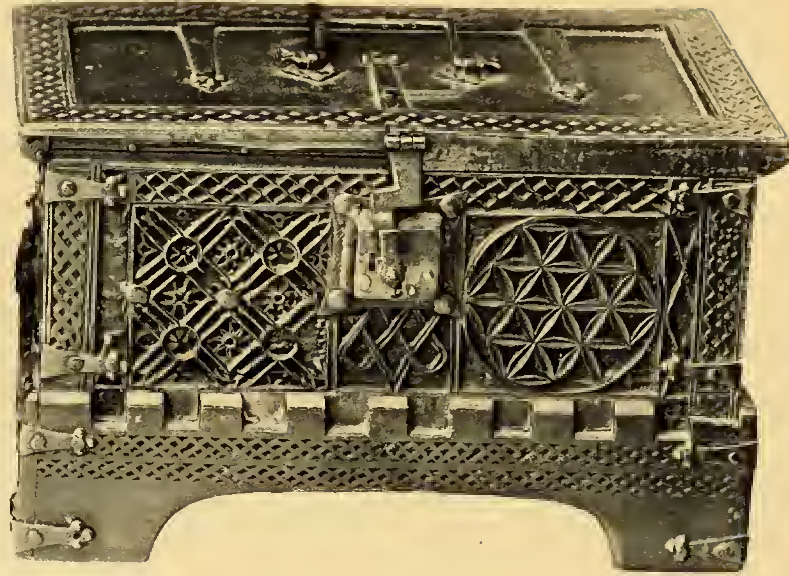
1401. — A Guillaume de Jumeaulx, lormier, pour avoir fait pour la royne un coffre d'un pié et demy et d'un grant pié de large, bordé tout environ dessus et dessoubz à double bordeure de fin cuivre doré de fin or taillié et hachié à fleurettes de genestre et de moron, contrebendé au travers et aux costés, ferreures et autres choses à ce appartenant, c'est assavoir l'un des costez à fleurs de liz dorées de fin or et de l'autre de lozenges de cuivre argentées, qui se rapportent sur veluyau qui y est par compas et sont les armes du roi et de la royne. (*Argenterie de la reine.* 9e *compte d'Hémon Raguier*, f° 47.)

IV. — Coffrets reliquaires. Le décor au coquillé

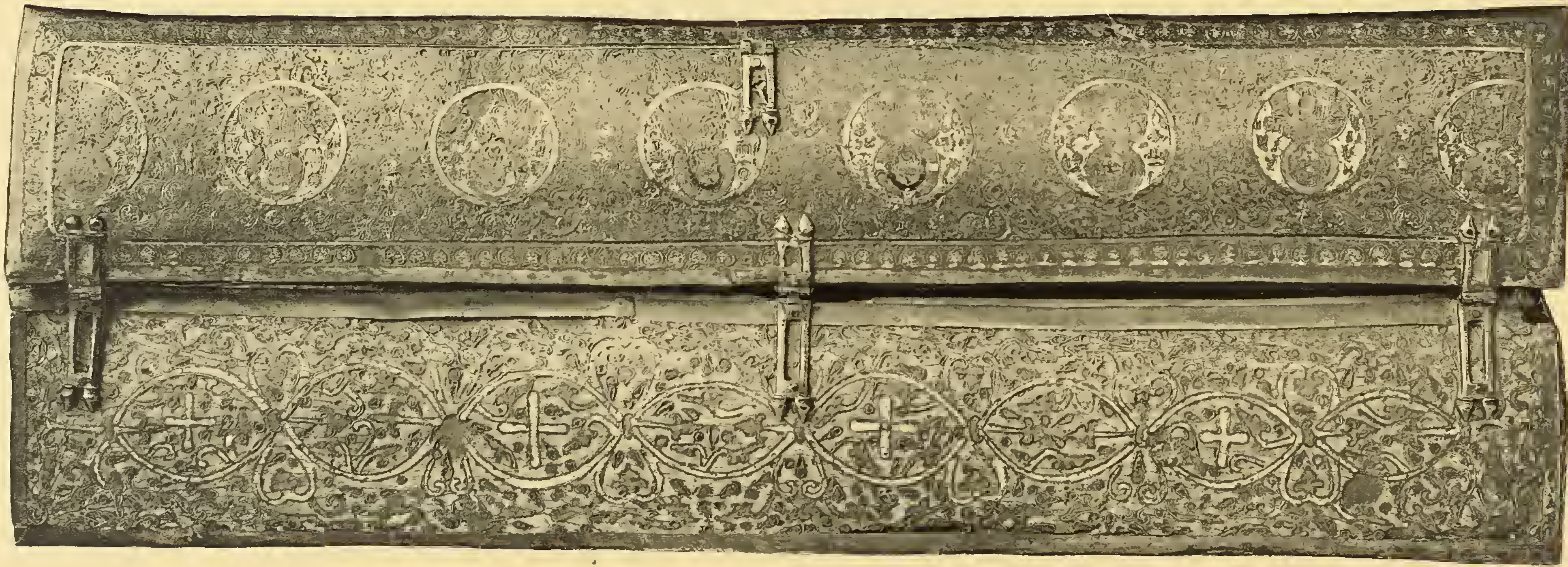
Pour toute la période du haut Moyen Age, il est à peu près impossible de séparer l'idée de coffret de celle de reliquaire. En effet, jusqu'au XIIe siècle, les riches abbayes et les somptueuses cathédrales possédaient les corps entiers des martyrs sous le vocable desquels elles avaient été placées. La possession de ces saintes reliques était, souvent, une cause de dissensions entre ces différentes édifices religieux, dissensions qui se terminaient parfois par des luttes à main armée avec effusion de sang. La possession d'une relique célèbre était en effet, en dehors de toute idée de religion, une source de bénéfice pour la communauté, en raison des fructueux pèlerinages et des dons généreux qu'elle provoquait.



1



2



3

Écritoire et coffret en bois sculpté. XIVe siècle. — Boîte reliquaire en émail champlevé. Époque byzantine.
(Collection Albert Figdor.)

Tant que durèrent les incursions et les dévastations des Normands, on ne songea point à fabriquer en métal des châsses qu'il fallait sans cesse transporter d'église en église pour les soustraire à la rapacité des envahisseurs. Mais lorsqu'on cessa de redouter ces féroces spoliateurs, les dévotions envers les Saints n'ayant fait qu'augmenter et les peuples étant devenus plus riches par le commerce qui était soumis à moins d'entraves, on déploya le plus grand luxe dans les monuments qui recélaient les reliques.

A l'issue des croisades, au moment où les chevaliers de retour de Palestine, rapportaient des ossements ou des fragments d'objets sanctifiés, on commença à diviser les reliques des Saints et le commerce de ces précieux restes fut, dans tout l'Occident, l'objet de transactions fort actives et nullement désintéressées.

Les pèlerins qui étaient allés en Orient chercher des reliques s'étaient munis de boîtes ou coffrets plus ou moins somptueux, dans lesquels ils rapportèrent les restes des corps des anciens martyrs ; ce sont ces coffrets que l'on trouve encore aujourd'hui dans quelques trésors, tel que celui de Conques, dans l'Aveyron, où se trouve une curieuse cassette de chêne toute garnie d'émaux champlevé de Limoges. Ce reliquaire présente une grande analogie avec la cassette dite de Saint Louis, conservée au Musée du Louvre.

Aux XIIe et XIIIe siècles, on faisait beaucoup de coffrets reliquaires dans le Limousin. La fabrique limousine travaillait à l'avance, ou sur commande ; les produits s'entassaient dans les magasins et on les portait aux foires, où l'acheteur pouvait faire son choix. L'iconographie ne traitait que des sujets communs, d'une compréhension facile et bons à toutes circonstances, comme le Christ, la Vierge, les Apôtres, les Anges et les Saints populaires, tels que Saint Thomas et Sainte Valérie : c'était de la pacotille du commerce courant que le fabricant était toujours sûr de placer. La forme générale de ces coffrets était celle d'une maison à quatre côtés inégaux et exhaussée aux angles par quatre pieds carrés; le couvercle était à double versant ou bâtière. Généralement ces coffrets sont en cuivre doré et émaillé. La décoration est composée de deux parties : la mort du Saint et son triomphe, c'est-à-dire son admission au Ciel. (1)

Il est fort probable que les reliquaires ont été, dans la suite des temps, soit copiés, soit utilisés pour des besoins purement civils.

Entre autres procédés employés pour la décoration de ces boîtes, on s'est servi du «coquillé», qui est une sorte d'estampage, dans un moule creux, d'une feuille de métal plus ou moins précieux, qui est ensuite appliquée sur une âme de chêne.

(1) Quoique d'une époque sensiblement postérieure, fin du XIVe ou début du XVe siècle, le coffret N° 1354 du Musée Le Secq des Tournelles (Pl. CCCXCIII) répond assez exactement à cette désignation,

V. — La châsse de Saint-Thibault

Parmi les reliquaires en bois de forme assez simple, on peut citer la châsse monumentale de Saint-Thibault (Côte d'Or), que Didron (*Ann. Arch.* 1846. *T. V.* p. 191) rapproche très heureusement de la structure d'un coffret, sculpté au xive siècle, sur l'un des chapiteaux du cloître de Saint-Trophyme, à Arles, coffret qui est couvert par un toit à double bâtière, porté par quatre colonnes et orné de fleurs de lis et de petits pinacles.

La châsse de Saint-Thibault est un grand coffre en bois qui mesure près de 2 mètres de longueur, muni d'un toit à double bâtière et garni sur le devant de deux portes à deux vantaux, entièrement couvertes de ferrures fleurdelisées et fermant à l'aide de serrures à vertevelle. Ce coffre, qui était formé de madriers de chêne d'une très grande épaisseur, semble avoir été rongé par des armées de rats ; il n'en est rien cependant, et c'est uniquement la piété des fidèles qui l'a mis en pareil état : une tradition, en effet, voulait que le bois de cette châsse possédât la propriété de guérir toutes les maladies, aussi les pèlerins qui visitaient ce saint lieu, ne se faisaient-ils pas faute de détacher, à l'aide d'un couteau, quelques parcelles de ce bois miraculeux.

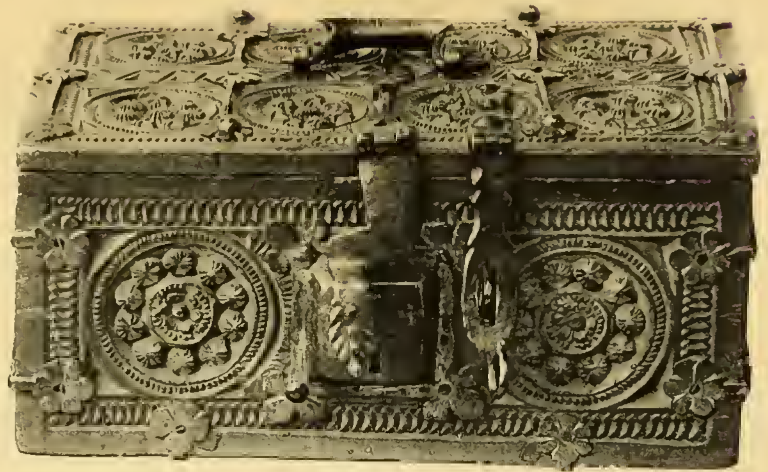
Cette châsse est revêtue d'une forte armature de fer très simple et des mieux combinée ; outre les verrous qui ferment les deux volets et les pentures qui les suspendent, de chaque côté passent deux barres reliant ces volets avec les montants et venant s'arrêter dans deux serrures dont les entrées, en tôle découpée, sont sur les flancs de la châsse. Tous ces fers sont plats, décorés seulement par quelques gravures fort simples et surtout par la combinaison même de la serrurerie.

Dans cette châsse, c'est la construction qui fait tous les frais de la décoration. Les six poteaux qui soutiennent le coffre ne sont ornés qu'à leur sommet, là où ils n'ont plus besoin de toute leur force pour recevoir les tenons des traverses.

VI. — Coffres en chêne garnis de pentures en fer forgé

Aux xiiie et xive siècles, les coffretiers eurent l'idée d'appliquer à la décoration des meubles la riche décoration en fer forgé qui venait s'épanouir gracieusement sur les vantaux des portes de nos cathédrales. Pour peu qu'on y réfléchisse, il est tout naturel de penser que les artisans qui avaient trouvé ce moyen, aussi décoratif qu'ingénieux, de fortifier les ais de chêne défendant l'entrée de nos édifices sacrés, aient eu recours au même procédé pour garantir la sécurité des meubles contenant les objets plus ou moins précieux qui s'y trouvaient enfermés.

Nous possédons encore quelques-uns de ces coffres qui remontent au



1



2



3



4



5

Coffrets en bois sculpté. Travail allemand et scandinave.
Coffret italien orné d'une peinture à l'intérieur du couvercle. Du XIVe au XVIe siècle.
(Collection Albert Figdor.)

XIII[e] siècle ; ils sont en chêne massif, montés sur des pieds élevés et entièrement recouverts de pentures, rappelant le travail de ferrure qu'on voit s'étaler sur les portes des églises de la même époque. Un de ces coffres, délicatement orné, existait autrefois dans la cathédrale de Noyon. On peut encore en voir maintenant trois très beaux spécimens, le premier au Musée de Cluny, le second provient de l'ancienne collection Peyre et se trouve au Musée des Arts Décoratifs, enfin le troisième fait partie du Musée Carnavalet.

Aux XV[e] et XVI[e] siècles, le meuble le plus en usage était, sans contredit, le coffre qui servait à la fois d'armoire pour serrer l'argenterie, les étoffes plus ou moins précieuses, enfin tout ce que l'on pouvait emporter avec soi dans les déplacements si fréquents à cette époque, où la vie était pour ainsi dire nomade.

Les coffres, autant pour leur ornement que pour leur sécurité, étaient souvent entièrement recouverts de cuir, tantôt plus ou moins brut et portant encore le poil des animaux dont ils provenaient, tantôt travaillé, et, dans ce cas, le cuir était gauffré et ciselé et garni de dessins représentant des feuillages déchiquetés ou de longues banderolles décorées souvent d'inscriptions pieuses.

VII. — Les coffres : leur emploi d'après Gilles Corrozet.

En 1539, Gilles Corrozet dans son *Blason du Coffre*, nous donne une idée de la variété des coffres en usage alors.

Coffre très beau, coffre mignon,
Coffre du dressouer compagnon,
Coffre de boys qui point n'empire,
Madré et jaune comme cire ;
Coffre garny d'une ferreure
Tant bonne, tant subtile et seure,
Que celuy sera bien subtil,
Qui l'ouvrira de quelque oustil.
Coffre sentant plus sœuf que basme ;
Coffre, le thrésor de la dame ;
Coffre plein de doulces odeurs
Et de gracieuses senteurs ;
Coffre dont le chaitron très net
Faict l'office d'ung cabinet ;
Coffre luysant et bien froté
Coffre qui n'es jamais croté,
Coffre dans lequel repose
Le parfum mieulx sentant que rose ;
Coffre où sont mis les parements,
Les atours et les vestementz,
Qui cachent la poitrine blanche,
Le tetin, la cuisse et la hanche,
Et aornent le corps et la teste,
Tant jour ouvrier que jour de feste ;
. . . .

Ainsi la variété des coffres était grande, car, Seigneurs, bourgeois ou marchands, ne croyant leurs effets précieux ou utiles en sûreté que s'ils les avaient près d'eux, il fallait des coffres variant de forme, de taille et d'aspect, suivant le rôle qu'ils avaient à remplir dans les déplacements. C'est ce qui explique la place très importante réservée aux coffres dans les inventaires du Moyen Age.

VIII. — Les statuts des coffretiers bahutiers.

Les *Statuts de la corporation des coffretiers bahutiers*, qui furent homogués par lettres patentes de Henri IV au mois de novembre 1596, contiennent la description d'objets appelés « coffres de charge, garde-robe et sommier ». Ces meubles, dit le règlement, doivent être garnies de bandes de tôle posées sur les joints et couverts de cuir de porc, de mouton ou de veau, le tout collé de bonne colle. Leurs dimensions étaient de 4 pieds et demi de longueur, sur 3 pieds et demi de hauteur et 2 pieds de largeur. Ils étaient plats ou ronds sur le dessus et ferrés de 7 bandes, dont 4 de fer forgé ou de grand fer tout à l'entour, plus une bande, des 6 à la feuille, qui était placée au milieu. Les demi garde-robe et gros sommiers mesuraient une demie aulne de hauteur et 1 pied et demi de largeur. Les couvercles étaient plats ou ronds. Ces meubles étaient ferrés de 5 bandes dont 3 en fer forgé.

IX. — Malles et bouges.

Les malles servaient à emballer les tables et les lits de camps ;

1495. — A Gobin Bourgeois, sellier à Bruxelles pour une grande malle de fort cuir bouilli, doublé et étoffé de chaines, serrures, clefs, etc... pour y mettre le lit de l'archiduc et autre chose qu'il veut avoir avec lui quand il va par les champs..., 12 liv. (Gachard. *Rapp. sur les Archives de Lille*, p. 292.)

Les bouges étaient utilisées pour le transport de la vaisselle d'argent ou de l'orfèvrerie :

1316. — IV bouges à mectre les aisemenz le Roy. (*Comptes de Geoffroi de Fleury.*)

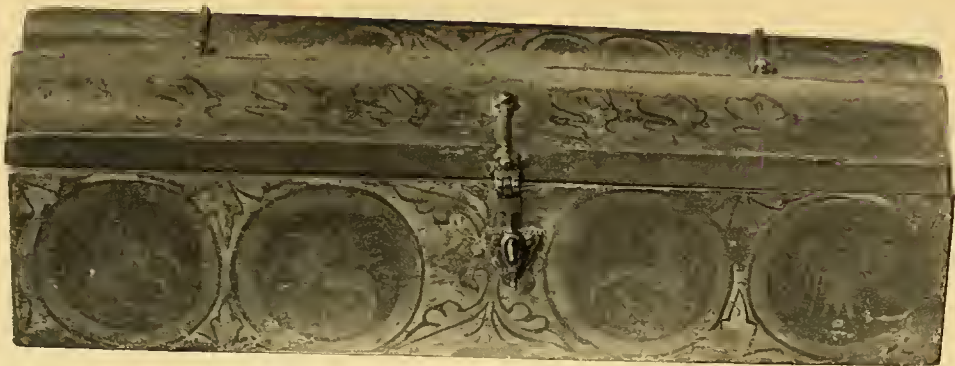
1383. — A Martin Piet cler d'écurie pour unes bouges de cuir neufves, achetées par lui à Rouen, pour porter argent par le pais... XII s. p. (*Comptes du roi Charles VI.*)

1487. — Ung grand sac en façon de boulges, fait de deux peaulx de cuir de vache gras doublé de 8 peaulx de bazanne par dedans, garny de deux serrures fermans à clef et de platines et boucles de fer blanc. (*Cptes royaux*, f° 188, v°.)

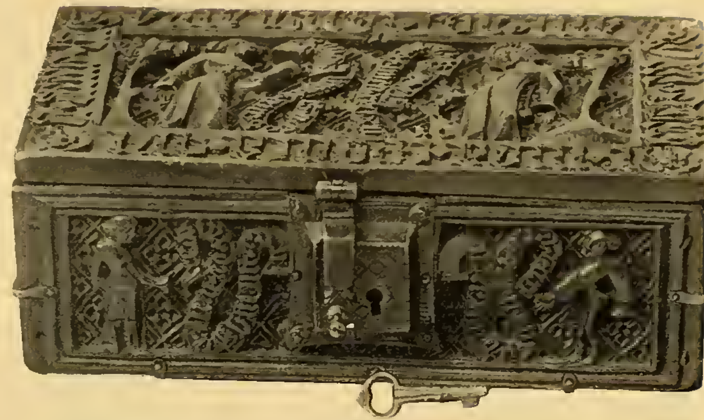
1620. — Art. 25. — Nul maistre sellier ou bahutier ne pourra faire bouge pour porter vaisselle d'argent, qui ne soit de bonne vache bien tanée et corroyée, les fonds desd. bouges seront de 4 doigts, doublé d'un tissu et les bouges et fonds doublés de bazanne, garnies de courroyes et ferrure nécessaire. (*Statuts des selliers de Bordeaux.*)

X. — Paniers d'osier garnis de ferrures.

Dès le début du xve siècle, on utilisait l'osier pour faire les bouges, sortes d'écrins destinés à contenir la vaisselle précieuse. Généralement ces enveloppes étaient recouvertes de cuir pour en augmenter la solidité et les rendre plus imperméables :



1



2





3



4

Coffrets en bois sculpté décorés de sujets tirés des Romans de Chevalerie. XIV[e] et XV[e] siècles.
Coffret en bois peint (n° 1). Travail allemand. XV[e] siècle.
(Collection Albert Figdor.)



Clous en bronze doré provenant de coffres en cuir. Début du XVIIe siècle.
(Collection H.-R. D'Allemagne.)

1404. — A Jehan Héron, coffrier, pour une paire de coffres d'ozier couvers de cuir pour mettre et porter les drageoirs d'or et d'argent. (*Cptes des dépenses de Charles VI.*) (Gay. *Glossaire.*)

Les *Statuts des Bahutiers de Bordeaux* nous initient ainsi à l'art de fabriquer ces malles :

1593. — Quant aus paniers de clisse, seront garnis de 2 bonnes charnières de fer fort forgé, qui tiendront tout le travers du couvercle et couvert de bon cuir de veau avec le poil, ferrés de bon fer et clouez comme il appartient ; et les courroies seront faites de bon cuir blanc passé en graisse, toutes doublées de même cuir et cousues à deux chefs bien agensé, garnies de bonnes boucles et de crochets, le tout bien et duement fait.

XI. — Le bahut. Sa définition.

L'emploi du mot bahut pour désigner un meuble est tout à fait moderne et impropre. On voit en effet dans les anciens inventaires que le mot bahut est synonyme de coffre : (1)

1459. — Et si ordonna que le bien matin ses coursiers, ses bahus et la plus grant partie de ses gens s'en voysent. (*J. de Saintré.* Ch. 82, p. 265.)

1564. — Un grand coffre de bahuz en garde robe, 8 l. 10 s. (*Inv. du Puymolinier*, f° 238, v°.)

1606. — Bahu est un coffre couvert de cuir, à bandes de lames de fer, clouées à petits clouds. (Nicot.)

1666. — Un bahu de la Chine dans lequel sont nombre de couessins. (*Inv. du château de Fougères.*)

En 1696, l'Académie définit ainsi le bahut : « Sorte de coffre couvert de cuir dont le couvercle est rond ».

On a fabriqué de forts beaux bahuts en cuir entièrement garni de clous, dont les têtes étaient étampées et représentaient soit de petites marguerites, soit des fleurs de lis, des losanges ou des olives. Ces clous étaient disposés de façon à former des dessins ingénieux : arabesques, chiffres, monogrammes ou même des armoiries. Au centre de ces ornements se trouvent souvent des clous plus importants, soit fondus, soit repoussés, en forme de fleurs de lis ou de soleils rayonnants. Parfois le sujet est plus important encore et représente Saint Georges, un chevalier, un lion rampant, un dauphin couronné, un aigle, une abeille ou une tête d'angelot. (2)

---

(1) Au Musée Le Secq des Tournelles, il existe quelques intéressants spécimens de coffres bardés de fer, notamment le n° 9, qui est d'un travail de l'Allemagne du sud. Monté sur des pieds en bois sculpté, il est entièrement recouvert de bandelettes de fer terminées par des fleurons découpés et repoussés ; immédiatement sous le couvercle s'étend une longue galerie formée d'une série de fleurons juxtaposés. (Pl. CCCXCIV.)

Le Musée possède en outre trois grandes malles, l'une plate et garnie de ferrures présentant une grande analogie avec le coffre dont nous venons de parler la seconde est à couvercle bombé couvert de ferrures à rinceaux découpés et gravés d'un très bel effet décoratif. (Pl. CCCXCI.)

La troisième est une grande bouge toute garnie de cuir noir incisé d'un décor linéaire. Son origine espagnole est nettement décelée par les coquilles qui terminent chacune des frettes dont ce meuble est garni. Le moraillon des serrures et les platines de ces dernières sont également agrémentés de l'emblème de Saint Jacques de Compostelle. (Pl. CCCXCII.)

(2) Monsieur Vuiton possède une collection admirable de ces beaux bahuts cloutés.

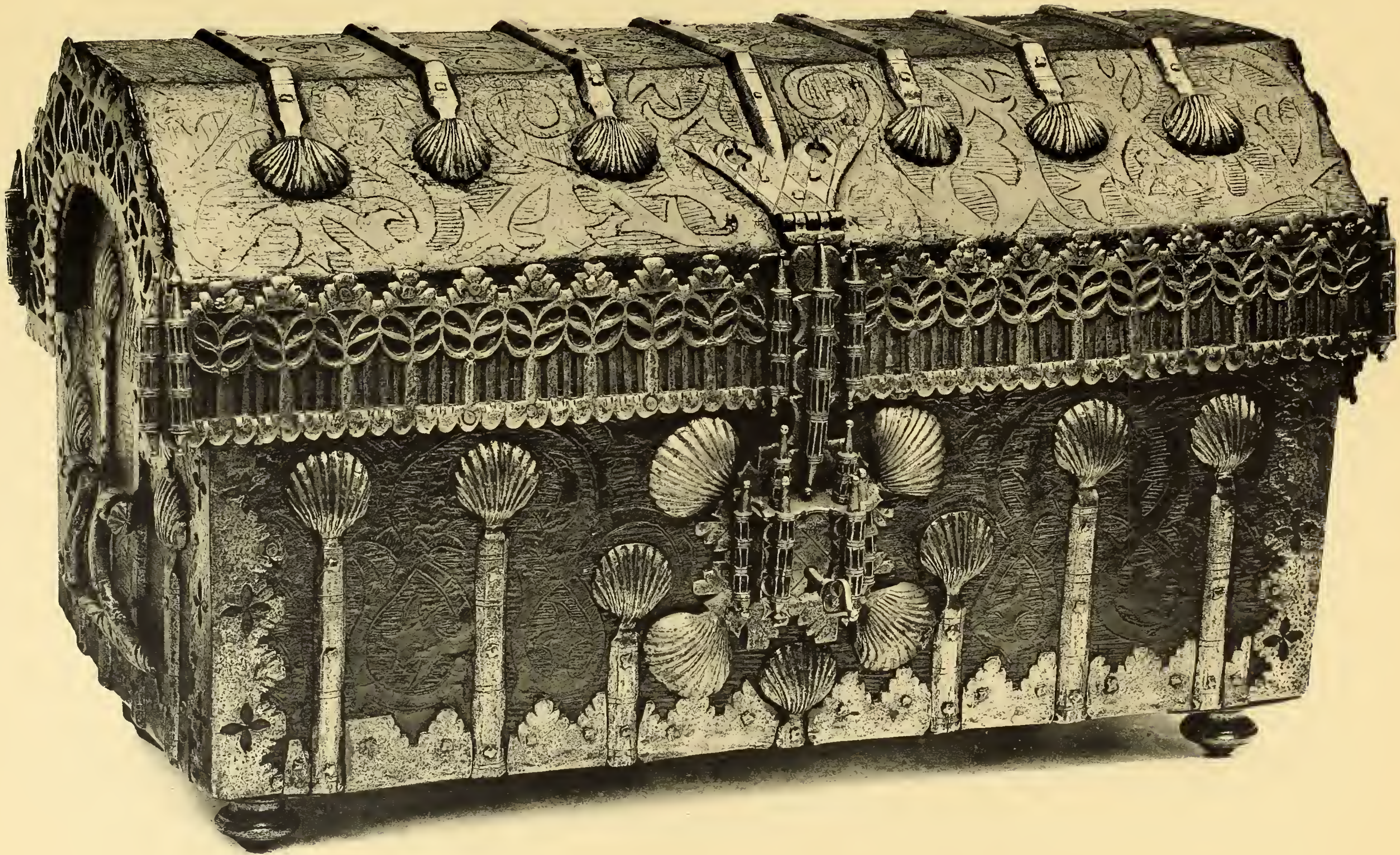
XII. — Imitation en pâte faite au XVe siècle des coffrets en cuir repoussé.

Pour fabriquer à bon marché, nos aïeux du xve siècle, savaient fort bien imiter les productions luxueuses d'alors ; n'a-t-on pas observé, en effet, que les premiers livres imprimés furent vendus pour des manuscrits, l'impression étant à l'origine une chose tellement extraordinaire qu'on pouvait difficilement imaginer qu'elle ne fut pas le résultat d'un travail manuel. De même pour les miniatures à une époque extrêmement ancienne, on a coloré plus ou moins grossièrement des gravures sur bois produisant ainsi une illustration qui, pour être infiniment moins parfaite que les miniatures de l'époque, n'en donnaient pas moins un peu l'illusion, et revenaient à un prix plus abordable que les œuvres des peintres enlumineurs.

Dans une fort curieuse notice consacrée, par M. Arnaud d'Agnel, aux coffrets provençaux en bois peint du xve siècle, nous apprenons que les coffretiers de cette époque, en Provence, avaient imaginé un procédé qui imitait, à s'y méprendre, le cuir repoussé si en honneur à cette époque.

En Provence, alors, régnait dans les arts une double influence, celle de l'Italie et celle de l'Espagne, car, attirés par le roi René, des artistes et des marchands du Piémont, de la Lombardie, de la Catalogne ou de l'Aragon, étaient venus s'établir à Aix et à Marseille. Parmi les marchandises importées qu'ils vendaient, se trouvaient toutes sortes d'articles, notamment des objets en cuir ou en bois recouverts de cuir qui étaient très en vogue alors. A l'exemple des Italiens et des Espagnols, les coffretiers provençaux confectionnèrent des meubles de bois à l'imitation de ceux de cuir. Pour établir ce genre d'objet, les coffretiers disposaient une toile sur une caissette de bois dur, bois de chêne ou de châtaignier. Cette toile recouvrait entièrement le meuble, à l'exception du fond de dessous, qui était légèrement badigeonné en rouge foncé. Sur cette sorte de treillis ainsi obtenu, l'artiste étendait une couche de plâtre épaisse de 4 à 6 millimètres qui, en séchant, faisait corps avec la toile. Quand l'enduit avait pris une certaine consistance, tout en demeurant plastique, on appliquait des moules en creux sur chacune des faces à décorer, afin d'obtenir le relief des sujets désirés, personnages, animaux, feuillages et fleurs, etc... La faiblesse du relief donnait on ne peut plus fidèlement, l'illusion des cuirs ouvragés.

L'enduit, une fois sec, le décorateur peignait le coffret ou le dorait. Les motifs imprimés se faisaient à la roulette et au petit fer ; ils ne variaient guère et étaient ordinairement simples : on y voyait des fleurs de lis, des trèfles, des marguerites, des quatre-feuilles, etc... On rencontre des spécimens



Grand coffret en bois dit « forcier » ou « forgier ».
Il est gainé de cuir et orné d'appliques et de pentures en fer forgé. Travail espagnol. xve siécle.
(Collection H.-R. D'Allemagne.)

de ce genre de travail curieux au Musée Borély, à Marseille, au Musée de Carpentras et dans l'église d'Apt (1).

XIII. — Coffrets dits : « forciers ou forgiers ».

Aux XIVe et XVe siècles, le coffret de forme allongée et à couvercle bombé, comme ceux des bahuts de voyage, servait surtout à ranger les joyaux ; il était dénommé « forcier, forcière, forget ou forgier ».

1342. — Hanaps d'argent, d'or et de madere, escales et coupes, hanaps sourorés hanaps à piet et godès, chès coses mettés en sauf en vos hugs ou en vo escrin. Et vous autres joyaux mettés en vo forgier...

Félisce, le tingneuse, embla à son maistre un fourgier où il avoit moult de boins joyaus, orfrois et rubans. (Michelant. *Le Livre des Métiers*, p. 5 et 28.) (Gay. *Gloss. Arch.*)

1407. — Un forcier doré où avoit une crouez d'argent dorée, aux armes de Mgr et dedenz le forcier plusieurs reliques en cossinez et autrement...

En un forcier, 2 petiz forciers ou plus grant des 2 un *Agnus Dei*. (*Inv. d'Olivier de Clisson*, p. 25 et 28.) (2).

XIV. — Cassettes ou caissettes.

Le petit coffre que nos ancêtres employaient pour serrer leurs papiers et leurs objets précieux, était la cassette, qui est le diminutif de caissette.

1426. — Ung coffre qui s'appelle « des joyaux », ront ferré ouquel a une petite cayssette, en laquelle a ung estuyl de cuir rouge et en ycelui a un fermail d'or garni de dix perles, etc... (*Inv. du Château des Baux.*)

Jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, la cassette est par excellence la boîte dans laquelle on enferme les lettres compromettantes, les pièces d'orfèvrerie précieuses et les monnaies.

La cassette fut aussi le coffret élégant dans lequel on plaçait les objets destinés à l'usage intime ou les futilités employées pour la toilette.

Une des plus anciennes cassettes que nous puissions signaler, est celle de Saint Louis, qui est conservée au Musée du Louvre ; elle est toute couverte de curieux émaux.

L'Inventaire de Charles V, nous fournit plusieurs exemples de cassettes, dont une « de cuir, ferrée de deux fleurs de lys et deux dauphins et ou mylieu une fleur de lys et ung dauphin et une couronne dessus » (1380).

C'est encore dans une cassette, que la châtelaine du château de Nérac plaçait « huict mouchoères, les quatre de toile clare fort grosse, faicte à ouvrage de turquin, ouvrés de fil d'or et de soie de coleurs, les ungs et les aultres de soie brodés d'un petit cordon de fil d'or autour, les aultres quatre de toile de couton ». (*Inv. du Château de Nérac* (1555).

---

(1) Le coffret n° 1353 (Pl. CCCXCIII), de la collection Le Secq des Tournelles, semble avoir été fabriqué par un procédé à peu près analogue.

(2) Dans le Musée Le Secq des Tournelles, il existe quelques types de ce genre de coffrets, notamment les nos 1356 et 1376, (Pl. CCCXCVIII.)

Les *Comptes royaux* nous fournissent la nomenclature de nombreuses cassettes qui servaient à enfermer les trésors du monarque.

1559. — 20 cassettes qui se mettent dedans 2 bahuz, sçavoir 10 à chacun en forme de cabinets, dont y en a 10 de demye aulne 4 doigtz de long et 10 de quartier et demy de plusieurs longueurs, servans à mectre les doreures, carcans, chesnes et bagues de la royne d'Espaigne ; chacune cassette faicte par le dessus de cuyr noir polly, neslez et garnies de leurs ferreures, doublées de satin vert, 90 l. t. (*Cpte roy. d'Et. Johenne*, f° 30, v°.)

Cependant, les plus belles cassettes que nous rencontrions pour le XVII[e] siècle, sont certainement celles qui sont signalées par *l'Inventaire des meubles de la Couronne* (1673).

Deux cassettes d'argent de 18 pouces de long sur un pied de hault, avec deux anses aux costez, attachéez à des masques, enrichis d'ornements rapportés et montées sur deux pieds d'argent massif.

Au XVII[e] siècle, on faisait des cassettes en fer fermant à secret et avec serrures à combinaison ; c'est dans ces sortes de cassettes, probablement, que les seigneurs de cette époque enfermaient leurs papiers compromettants. Comme exemple de ces petits meubles nous citerons la cassette d'Anne d'Autriche qui est toute garnie d'appliques d'or ciselées et conservée au Musée du Louvre, dans la Galerie d'Apollon.

XV. — Cassettes de nuit.

Au XVIII[e] siècle, on appelait «cassette de nuit» un petit coffret dont le couvercle était agrémenté à l'intérieur, d'un miroir, et dans lequel on renfermait tous les petits accessoires de la toilette nocturne. C'est de ce genre de nécessaire qu'il est question dans l'amusante comédie de « *La Femme juge et partie* » (acte IV, scène III).

Mais en sortant du lit, il lui falloit des eaux,
Des pommades, du blanc, du vermillon, des peaux ;
Elle avoit, malgré moi, dans une cassette,
Poudre, pâte, tours blonds, gomme, mouches, pincettes,
Racines, opiat, essences et parfums,
De l'eau d'ange, du lait virginal, de l'alun,
Et mille ingrédients, à peu près de la sorte,
Que le diable a sans doute inventés...

XVI. — Layettes à contenir les bijoux ou les papiers d'archives.

Du XIV[e] au XVIII[e] siècle, on donna le nom de layette à de petits coffrets de bois blanc plus ou moins volumineux, dans lesquels on serrait les menus effets d'habillement, tels que mouchoirs, gants, rubans, etc... On y mettait cependant aussi des bijoux et quelquefois des reliques. C'est à cette dernière destination qu'était réservée la première layette dont on ait trouvé la mention :



1



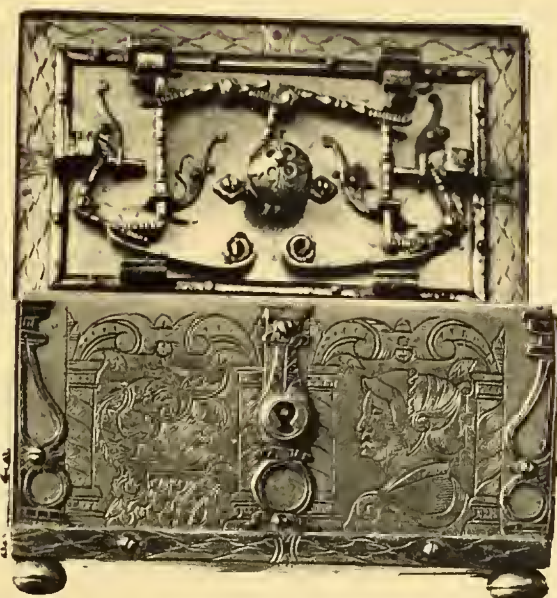
2



3



4



5



6



7



8



9

Petits coffrets à bijoux en cuivre gravé et doré.
Pixydes et boîtes à hosties en argent doré. France et Allemagne. XVIe et XVIIe siècles.
(Collection Albert Figdor.)

1418. — Une layete de bois, où sont les reliques de sainte Katherine, de saint Laurens et de plusieurs autres saints. (*Inv. du chât. de Vincennes.*)

Souvent les layettes servaient au classement des papiers et dans les *Comptes des ducs de Bourgogne*, à l'année 1443, on rencontre la recommandation suivante :

Le chancelier de Bourgoigne a ordonné que l'on feist faire bonnes layetes de bois de chaigne, et que en chascune layete feust fait un brevet et inventoire particulier de toutes les lettres qui seront mises en icelle layette.

Cet emploi des layettes pour conserver les chartes était très commun à cette époque, car, ainsi, on pouvait préserver les énormes sceaux de cire qui agrémentaient les parchemins. Aux Archives Nationales, on désigne encore aujourd'hui sous le nom de « Layettes du Trésor des Chartes » la série des documents précieux du Moyen-Age.

La layette est généralement un petit coffre de bois blanc de forme rectangulaire et assez plat, dont le nom vient du mot « laye » qui signifie bois ou forêt. De là vient également le nom de « Laye » ajouté à celui de la ville de Saint-Germain, pour indiquer qu'elle se trouvait dans une forêt.

Au XVIe siècle, nous retrouvons encore la layette employée comme reliquaire :

1507. — Une layecte de boys, couverte de taffetas changeant, où y a plusieurs relicques non escriptes, une boueste de cristal, aussi quatre testes des Innocents. (*Cpte de l'argenterie d'Anne de Bretagne.*)

XVII. — Layettes, nécessaires de toilette.

Aux XVIe et XVIIe siècles, nous voyons que la layette est indifféremment employée pour contenir les objets de toilette, les bijoux précieux ou la correspondance. Souvent elle est un véritable nécessaire de toilette pour le voyage et devait être d'assez grandes dimensions :

1532. — Une layette de velours rouge doublée de damas blanc, ferrée d'argent doré, garnie dedans de ce qu'il faut pour une chambre de fille ; c'est assavoir : deux paires de verges, deux broces, deux poinssons à faire la grêve, l'un d'yvoire et l'autre de beuf ; ung bougeoyr d'yvoire, un sacq de satin noire remply de demy douzaine de bougie de cire vierge ; ung carrelet à mectre les espingles ; trois menteletz à mectre la toile de Hollande ; quatre gargoulets droits ; deux habillements de teste ; deux petitz miroirs de Saint-Nicolas ; ung miroir rond d'acier garny d'yvoire ; ung estuy doré là où il y a trois pignes et une broce qui a le manche d'argent doré et sept couvrecheifs de nuyct.

Une grande layette de cuyr doré pour homme, doublée de taffetas incarnadin dedans laquelle y a ung bonnet de nuyct, une coiffe de nuyct, une paire de vergettes magnifiques, un estuy de pignes, ung myroir ardant rond garny d'yvoire, un bougeoir d'yvoire et deux bougies de cire blanche. (*Inv. de la duchesse de Nevers.* F° 45.)

1617. — Ce fut Duhalliers capitaine des gardes, avec Fouquerolles qui menèrent à la Bastille la mareschale (d'Ancre) et avant que d'aller, ils lui demandèrent si elle n'avait plus de bagues ; elle montra une layette qui lui estoit demeurée où il n'y avoit que certaines chaînes d'ambre. (*Mémoires de Brienne. Relation de la mort du mareschal d'Ancre*, p. 65.)

1693. — Plus une boite ou layette dans laquelle il y a deux tavayolles (nappe ou serviette) de soie faictes à l'éguille, dont une à la dantelle d'or, l'autre tavayolle de toile et raiseau, des couvertures d'oreillier de raiseau et autre menu linge. (*Inv. de Claudine Bouzonnet Stella.*)

XVIII. — Bougettes à porter sur l'arçon de la selle.

Parmi les meubles de petites dimensions qu'on portait autrefois en voyage, nous citerons la bougette qui, à l'origine, était un coffret plat qu'on attachait directement sur le dos d'un cheval. Louandre (*Les Arts somptuaires*, (planche 123). *Ms Italien de la Bibl. de l'Arsenal*, (XIVe siècle), nous donne la représentation d'une de ces bougètes posée sur le dos d'un mulet.

La bougette servait surtout de porte-manteau :

1475. — Et lui mit une belle bougette à l'arçon de sa selle pour mettre sa cotte d'armes. (*Comines*, p. 100.)

Au XVIIe siècle, la bougette semble devenue une sorte de nécessaire, dans lequel les dames serraient leurs bijoux. Nicot dans son « *Dictionnaire* » en donne la définition suivante :

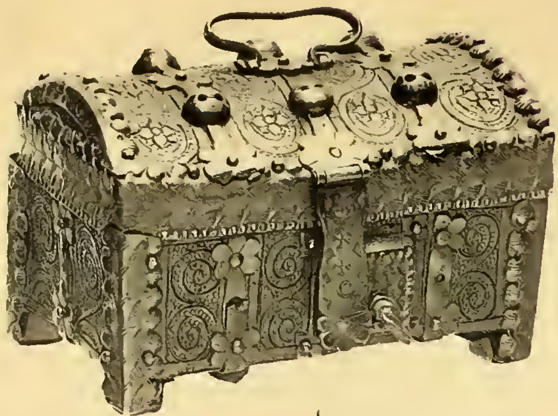
Bougète. — Petit coffret de bois de bahu et tout recouvert de cuir feutré ou bourré entre cuyr et bois par dessous... et ferré de petites listes de fer blanc par dessus le couvercle qui est vouté, et d'un pied et demi de long ou environ, quelque peu moins large, fermant à serrure et à clef ; que les femmes portaient anciennement pendue à courroie de cuir double, à l'arçon de devant de la selle de leur palefroy... En laquelle elles portoient leurs bagues, joyaux et menus affiquets.

XIX. — Coffrets réticulés dits coffrets « à la manière d'Espagne ».

Aux XVe et XVIe siècles, il était d'usage de porter en voyage des coffrets de fer solidement cadenassés dans lesquels on enfermait les bijoux et les objets les plus précieux. Ces coffrets auxquels nous avons donné le nom de coffrets d'arçon sont de forme rectangulaire et en chêne massif recouvert de cuir rouge. Sur le cuir est appliquée une feuille de fer étamée découpée à jour, qui est elle-même recouverte d'une seconde feuille de fer découpée aussi à jour, laissant apercevoir à travers ses découpages son double fond de cuir rouge et de fer étamé. Des nerfs de fer renforcent le couvercle et une petite serrure habilement travaillée, en assure la fermeture. Sur les côtés, ces coffrets sont munis soit d'anneaux, soit de mortaises pratiquées dans les contreforts et colonnes d'angles. Ces points d'attache servaient à fixer le coffret au moyen de courroies, soit sur la selle des chevaux, soit à l'intérieur des grands bahuts de voyage, trop lourds et trop volumineux pour être aisément soustraits en cours de route.

Tous ces coffrets sont garnis sur la façade d'une serrure à double moraillon et protégée par une entrée à secret.

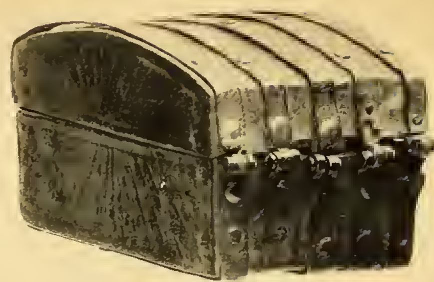
A l'origine, l'intérieur du couvercle de ces coffrets était garni d'une image gravée sur bois et grossièrement coloriée.



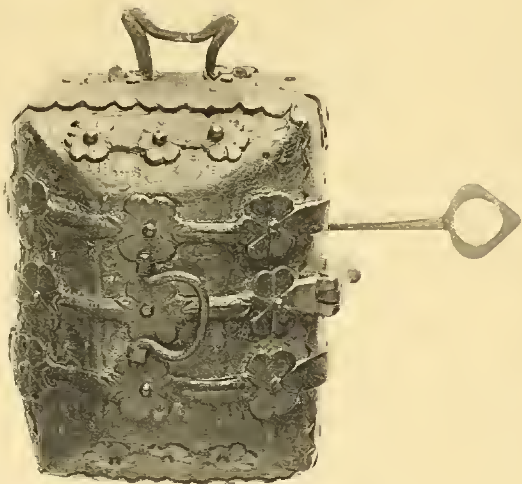
1



4



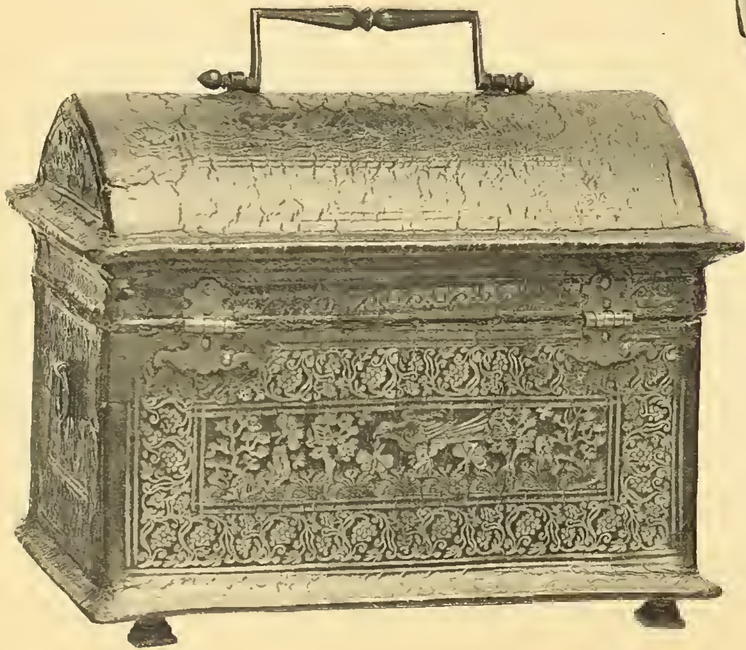
2



3



5



6



7



8

Coffrets porte-missel en bois gainé de cuir et fretté de fer (nos 3-5.)
Coffrets mallettes en cuir incisé ou doré au petit fer. Du XVe au XVIIe siècle.
(Collections R. Richebé et H.-D. D'Allemagne.)

M. J. Starkie Gardner, dans son *Guide du Musée Victoria and Albert*, à Londres, donne sur ces coffrets un renseignement assez curieux ; il cite *L'Inventaire de Marguerite d'Espagne*, dressé en 1524, où ces coffrets sont désignés comme « bien ouvrez à jour à la manière d'Espagne ». Il faut croire que dans ce pays il y avait une importante manufacture de ces coffrets car, on peut dire que l'Europe entière a été inondée de ce genre de petits meubles. (1)

XX. — Coffrets à dôme, munis de bandes à inscriptions.

A la fin du XVe siècle et au début du XVIe, on a fabriqué des coffrets entièrement en fer, formés d'une caisse de tôle forte sur laquelle étaient rivées des bandes et des pentures le plus souvent décorées d'inscriptions pieuses découpées dans le métal. De petits panneaux ornés de fenestrages découpés à orbevoie garnissent les parties laissées libres par les bandes et les pentures. Pour donner plus de solidité au coffret et en augmenter l'aspect décoratif, on a flanqué les angles de contreforts talutés, à l'imitation des contreforts des cathédrales gothiques. Sur le côté du couvercle bombé, on voit un arc en tiers point et sur le dessus est placée une poignée munie d'une bague hexagonale. (2)

XXI. — Coffrets porte-missels : ils sont munis d'une unique poignée posée lattéralement.

Au XVIe siècle, les coffrets sont souvent très richement habillés. Ils sont revêtus d'une sorte de gainage en cuir ciselé représentant des fleurs, des rinceaux ou même simplement des ornements de forme géométrique. Les couvercles sont plus ou moins bombés ou bien étrangement moulurés, rappelant ainsi la façade de certaines maisons flamandes de style espagnol. Les coffrets de cette époque sont, naturellement, bardés de fer, les charnières se prolongent sur toute la longueur du couvercle et viennent se river sur le dessous de façon à empêcher l'effraction. D'autres spécimens de ferrures sont en forme de pentures découpées, moulurées et rivées par de gros clous servant à l'ornementation de l'objet.

Nous devons une mention tout à fait spéciale aux coffrets porte-missels, de forme oblongue, munis d'un couvercle quadrangulaire à pans. Ces coffrets

---

(1) Ces coffrets sont abondamment représentés dans les vitrines du Musée Le Secq des Tournelles. On en rencontre depuis les modèles les plus grands, jusqu'aux échantillons les plus restreints. Presque tous sont reproduits sur nos Pl. CCCXCVII à CCCXCIX.

(2) Ce type de coffret répond très exactement aux pièces que nous avons reproduites Pl. CCCXCVIII du Musée Le Secq des Tournelles.

Pl. CCCXCIX, nous avons reproduit deux coffrets d'une ornementation aussi riche, mais tout à fait différente. Ils sont de travail italien du XVIe siècle et établis en tôle massive garnie de bandes formant charnières. La tôle disparait entièrement sous une décoration damasquinée d'or et d'argent représentant des fleurettes et des arabesques.

ne possèdent qu'une seule poignée, car ils étaient destinés à contenir des manuscrits de petite dimension et à être suspendus à la ceinture de leur propriétaire. Parfois dans les coffrets d'un travail plus précieux, le cuivre est substitué au fer forgé et dans le but de rendre l'objet moins pesant, les arêtiers en laiton sont simplement repoussés : la rigidité qui leur a été donnée par la forge à froid, suffit, en effet, à assurer la solidité de ce genre de ferrure.

1351. — Pour rappareiller les charnières et bendes de l'estuy de son bréviaire (du roi), refaites par deux fois. Pour l'argent 4 o. Pour déchiè et façon, 4 l. 10 s. (*Cpte roy. d'Et. de la Fontaine*, f° 8.)

1380. — L'estuy d'une Heures brodé à ymages de sainte Katherine et de sainte Marguerite et y a un pou de menues perles. (*Inv. de Charles V.* N° 2849.)

1392. — A Jean Duvivier, orfèvre et varlet de chambre du roy N S, pour avoir rappareillé les gardes d'une petite serreure d'or d'un petit estuy couvert de veloux et semé de fleurs de liz, pour mettre les Heures, et pour y avoir fait 4 petits clouz d'or à rattacher lad. serreure, 20 s. p. (4e *cpte roy. de Ch. Poupart*, f° 148.)

1420. — Un livre appelé le concordement des 4 évangélistes... en un estuy de veluau vert brodé, pendant à une sainture de soie dont le mordant, la boucle et le passant sont d'argent doré. (*Inv. de Philippe-le-Bon.*)

Une des caractéristiques des coffrets du XVIe siècle consiste dans de grossiers arrangements de fausses entrées de clefs, alors que l'entrée réelle est cachée sous une plaque de fer mobile ménagée dans le couvercle du coffret. Du reste, au XVIe siècle, il en fut des coffrets comme de toutes les autres pièces fabriquées par les ferronniers, le marteau servait encore à fabriquer le gros œuvre et à relever en bosse certaines parties de surfaces, mais la décoration artistique était bien plutôt l'œuvre d'un ciseleur ou d'un graveur que d'un forgeron. (1)

XXII. — Coffrets espagnols et allemands.

Les coffrets espagnols remontant au XVIe siècle sont d'un type assez particulier ; ils sont en bois recouvert de feuilles de tôle, remarquablement découpées, en style flamboyant et généralement étamées ou dorées. Les Espagnols ont encore fait des coffrets en tôle pleine, garnis, sur leurs angles, de contreforts talutés imitant les arcs-boutants des édifices de pierre. Pour retirer à la tôle brute sa nudité, les ferronniers l'ont revêtue d'un découpage en fer assez épais formé de rosaces à décor rayonnant. Ce type de coffret possède un couvercle plat ; parfois le couvercle est rattaché au côté par de multiples pentures ornées de quatre-feuilles ou de rosaces à décor varié. (2)

Les coffrets allemands et italiens du XVIe siècle sont faits avec un métal plus fort et la surface laissée lisse et unie est ensuite gravée à l'eau forte.

---

(1) Dans le Musée Le Secq des Tournelles, il existe deux excellents types de ces coffrets porte-missel : ils sont classés sous les nos 1362 et 1368. (Pl. CCCXCV.)

(2) Musée Le Secq des Tournelles. Pl. CCCXCVI.



1



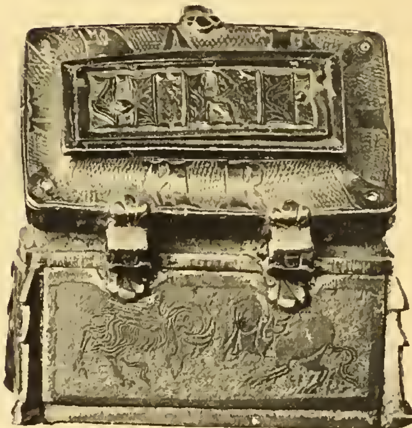
2



3



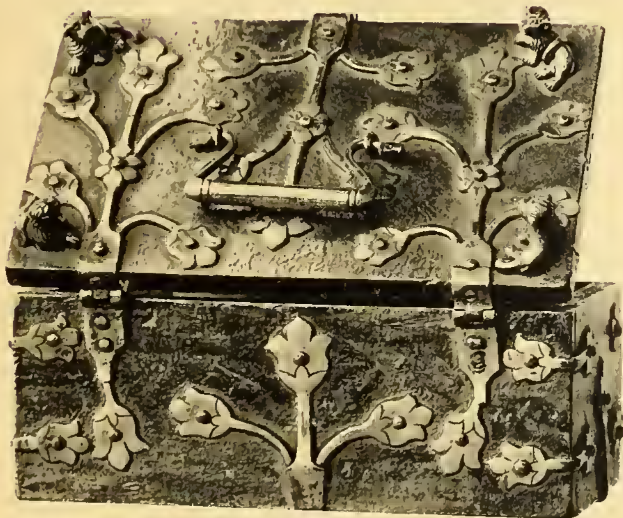
4



5



7



6



8

Coffrets en ivoire peint ou sculpté.
Coffrets en fer et en cuivre gravé et damasquiné. — Pixyde en argent. Du xive au xvie siècle.
(Collection Albert Figdor.)

XXIII. — Coffrets du XVIIe siècle : ils sont gainés en peau de chagrin.

Les coffrets du XVIIe siècle ont été souvent couverts de peau de chagrin, sorte de cuir dont la surface présentait de nombreuses petites aspérités. Au début, la véritable peau de chagrin provenait de l'épiderme du chien de mer ou roussette, qui était originaire de la Chine. Le premier emploi qu'on fit de la peau de roussette fut le polissage du bois et on se servait de cette peau comme d'une feuille de papier de verre.

Au XVIIe siècle, on avait déjà trouvé le procédé pour contrefaire la peau de roussette, au moyen de peau de quadrupèdes. A cette époque, nous apprend Furetière, c'était la Perse, qui avait la spécialité de fabriquer la peau de chagrin :

1690. — *Chagrin :* Cuir fait de peau de cheval, d'âne ou de mulet, dont le meilleur se prépare en la ville de Tauris. Il se fait seulement du derrière de la beste et celluy de l'asne a le plus beau grain. C'est avec des grains de moutarde qu'on presse dessus qu'on y fait paroistre ce beau grain qui le fait estimer.

On dit aussi qu'il y a un poisson nommé chagrain qui a le cuir fort dur, dont on fait le premier et le vray chagrain (1).

XXIV. — Coffrets doublés en peau de senteur.

Au XVIIe siècle, on se préoccupait non seulement de l'ornementation extérieure des coffrets, mais aussi on tapissait l'intérieur avec un soin jaloux ; c'était surtout avec de la peau d'Espagne ou peau de senteur qu'on doublait ces petits coffrets. Mme d'Aulnoy, dans *le Chevalier Fortuné* (*Contes de Fées*, T. II, p. 160), nous montre une fée bienfaisante frappant la terre de sa baguette et en faisant sortir « Un grand coffret couvert de maroquin du Levant, clouté d'or... il était doublé de peau d'Espagne toute en broderie ».

XXV. — Coffres allemands du XVIIe siècle ; Grands coffres-forts munis d'une serrure à 24 pènes.

On peut dire que la France et même probablement le monde entier, ont été inondés, au début du XVIIe siècle, par ces coffres allemands dont la principale caractéristique est d'être fermés par une serrure garnissant tout l'intérieur du couvercle. On a fabriqué ces coffres dans toutes les dimensions, depuis le minuscule coffret qui ne mesure guère plus de 8 centimètres sur son plus grand côté, jusqu'à ces énormes coffres-forts, dont le volume peut être évalué à près d'un demi-mètre cube. Ces coffres, d'une solidité remarquable, sont formés de tôle très forte rivée sur un épais bâti en fer

---

(1) Dans le Musée Le Secq des Tournelles, il y a plusieurs spécimens de ces coffrets en peau de chagrin ; l'un, de grandes dimensions, se trouve reproduit sur notre Pl. CCCC ; l'autre, beaucoup plus petit, se trouve dans la Pl. CCCCVII.

forgé et garnis aux angles de tôle cornière légèrement découpée. Au centre de la face principale se trouve toujours une fausse entrée placée au milieu d'une bande d'un travail analogue à celui des angles du coffre. Sur le côté, sont des poignées plus ou moins ouvragées montées sur des platines en fer découpé et repoussé. Le couvercle du coffre, toujours plat, est renforcé par 3 ou 5 bandes formant pentures qui sont rivées sur le derrière. C'est au centre de la bande médiane, sous une marguerite mobile autour d'un pivot, que se trouve la véritable entrée.

Nous avons dit que l'intérieur de ces coffres était occupé par la serrure formée par une série de pènes, dont le nombre varie de 4 à 24, qui sont actionnés par la clef dont l'entrée est située au centre du couvercle.

Ces coffres sont toujours décorés de peintures représentant soit des personnages en costume de l'époque, soit des fleurs ou des ornements divers ; ils reposent tantôt directement sur le sol, tantôt ils sont surélevés sur une sorte de piédestal garni d'un lambrequin, qui lui donne un peu plus de légèreté à l'œil. (1)

XXVI. — Imitation en France des coffres dits : coffres-forts de Nuremberg.

Parfois on trouve dans l'intérieur des coffres de grandes dimensions la trace de trous, ce qui indique qu'ils étaient boulonnés sur les solives des chambres dans lesquelles ils étaient conservés. A l'intérieur de ces coffres, généralement du côté gauche, on remarque un autre petit coffre placé à l'angle inférieur : il était destiné à contenir les objets plus particulièrement précieux. Il semble que ces coffres aient été copiés en France à une époque assez tardive, car dans l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert. on trouve la représentation d'un de ces meubles qui répond très exactement à la description que nous venons d'en faire.

Malgré de nombreuses déconvenues, il faut croire que ces coffres-forts inspiraient une assez grande confiance, puisque Tallement des Réaux, dans ses *Historiettes* (T. 1, p. 179), nous apprend que le poète Malherbe, ayant un jour touché 400 livres, dépensa la moitié de sa fortune pour en acheter un, afin d'y mettre en sûreté les 200 livres qui lui restaient.

Au Palais du Louvre, dans le Musée de la Marine et provenant d'un bateau du XVIIIe siècle, on peut voir un de ces ancêtres des « Fichet » ; il est accompagné de cette notice, qui nous donne sur ce sujet des détails que nous n'avons rencontrés nulle part autre :

Coffres que les capitaines des bâtiments armés en course embarquaient sur leur

(1) Dans son Musée, M. le Secq des Tournelles n'a donné l'hospitalité qu'à un très modeste spécimen de ce genre de travail ; il porte le n° 1299 et est reproduit au centre de la Pl. CCCXCVII.



Le serrurier grossier fabricant de coffres-forts de Nuremberg.
D'après un recueil de gravures sur bois concernant les métiers. Allemagne. XVIIIe siècle.
(Collection H.-R. D'Allemagne.)



Coffre-fort dit de « Nuremberg », à serrure apparente. XVIIe siècle.
(Collection H.-R. D'Allemagne.)

navire. Ces coffres se vissaient par le fond dans la cabine du capitaine et servaient à contenir leurs papiers. Fabriqués à Nuremberg, expédiés en Hollande, dans les grandes guerres de Louis XIV, les Malouins armés en course ont pris beaucoup de ces coffres et s'en servaient.

Malgré l'invention des coffres-forts en fer, on n'en continua pas moins à fabriquer des coffres de bois pour serrer les objets précieux et dans *l'Inventaire de Molière* (1673), on trouve la mention d'un « coffre-fort de bois de de chesne, garni de fer par dedans de trois serrures et deux cadenas ».

XXVII. — Coffrets de Michelmann en cuivre gravé et doré.

Nous avons dit plus haut qu'on avait fabriqué de minuscules coffrets de fer ; un artiste allemand du XVIIe siècle, Michelmann, s'était spécialisé dans ce genre de fabrication et avait créé de minuscules boîtes en cuivre doré et finement gravé. Dans le couvercle de la boîte se trouvait le mouvement de la serrure en acier poli et bleui. (1)

XXVIII. — Coffrets allemands décorés de gravures à l'eau forte.

C'est au début du XVIIe siècle, qu'il faut rapporter également ces coffres allemands conçus dans le même esprit que ceux que nous venons de décrire et qui sont, sur toutes leurs faces, couverts de fines gravures à l'eau forte. Ces petits meubles, fabriqués en tôle, sont montés sur quatre pieds en forme de boules ou tournés à l'instar des petits balustres. La serrure est placée à l'intérieur du couvercle et ferme à l'aide de pènes multiples qui viennent s'engager dans un cadre placé à la partie supérieure. L'ornementation de ces coffrets est disposée de manière à rappeler assez exactement un travail de menuiserie, comprenant des frises, des montants, des panneaux, etc... La décoration est empruntée parfois à des sujets de chasse, d'autrefois ce sont des ornements géométriques, des rinceaux, des personnages copiés sur les gravures ou les tapisseries de l'époque ; enfin on rencontre aussi des médaillons contenant des personnages vus de profil, dessinés à l'Antique. (2).

XXIX. — Coffrets espagnols recouverts de cuir et garnis de fer repoussé.

Comme contemporain de ces deux espèces de coffres, nous signalerons le coffre espagnol en bois de chêne recouvert de cuir et garni d'une décoration linéaire. Quelquefois, le cuir est travaillé d'une façon plus somptueuse et décoré de grands chardons au milieu desquels s'entremèlent des bandes portant de pieuses invocations. Ces coffres, surmontés d'un couvercle bombé, sont renforcés par une série de bandes formant pentures, dont le nombre

(1) Dans le Musée Le Secq des Tournelles, on rencontre une demi-douzaine de ces petits coffrets dont quelques-uns sont datés. (Pl. CCCCIV.)

(2) Musée Le Secq des Tournelles. Pl. CCCCI.

varie de 5 à 11. Ces bandes sont, le plus souvent, terminées par de grosses coquilles estampées et repoussées. Leurs côtés sont protégés par le même mode de défense et les longues bandes de fer, coudées deux fois à angle droit, garnissent tout le fond et les côtés, formant ainsi une défense qui vient renforcer utilement les ais de chêne massif dont sont formés ces meubles. Tout autour du couvercle sont des bandes en fer découpé et ajouré représentant des dessins géométriques avec, parfois, des crénaux copiés sur les remparts des villes fortes de l'époque.

Ces coffres surmontés d'une poignée mobile, qui se retrouve également sur les côtés, sont fermés au moyen de moraillons par de grosses serrures en bosse terminées par des pattes en forme de coquille. (1)

QUATRIÈME PARTIE

TRONCS D'ÉGLISE ET DE CONFRÉRIE

I. — Ils étaient connus aux temps bibliques.

Il convient de ranger dans la série des coffrets les troncs portatifs.

D'une manière générale, on peut définir le tronc : Petit coffre en bois, en fer ou en cuivre, destiné à recueillir les offrandes des fidèles ou les cotisations des membres d'une confrérie. L'origine de cette appellation provient du fait que les premiers troncs étaient formés d'une fraction d'un arbre ou tronçon, qu'on creusait à l'intérieur. Ces caisses de la charité publique étaient fixées à la porte des églises, près du bénitier ou contre un des piliers de l'édifice, au moyen de forts colliers en fer.

L'usage de placer un tronc à l'entrée des églises ou des temples, remonte à la plus haute antiquité et la tradition reporte au temps de Joas, l'idée de son emploi.

---

(1)Pl. CCCXCII.

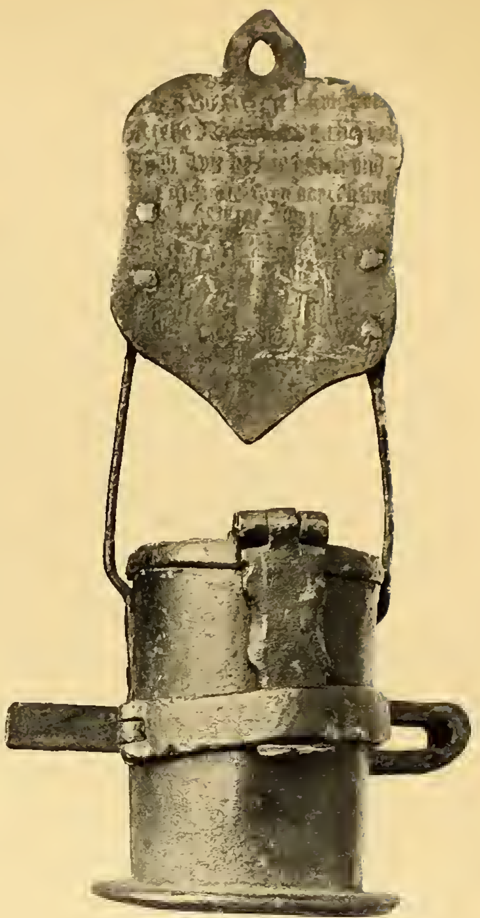
L'art russe du XVIIe siècle est représenté, au Musée Le Secq des Tournelles, par deux coffrets de dimensions fort inégales (n°s 1325-1294), mais qui sont conçus exactement dans le même esprit : ce sont des boîtes cubiques en bois, garnies de plaques de fer repoussé représentant des rinceaux disposés géométriquement. Sur la façade du plus grand coffret (1325), qui est attribué à Ivan-le-Terrible, on remarque les aigles russes, sur la poitrine desquelles a été disposée l'entrée de la serrure. La partie supérieure du coffre contient un double fond formant lui-même un coffret de dimensions plus réduites. (Pl. CCCCII et CCCCV.)

Nous ne quitterons pas le XVIIe siècle sans parler des coffres italiens qu'on pourrait plus exactement dénommer « cassettes » et dont le n° 1347 du Musée Le Secq des Tournelles présente un excellent spécimen : on peut, non sans raison le rapprocher de la cassette à bijoux de la reine Anne d'Autriche, qui est conservée à la galerie d'Apollon au Musée du Louvre. Le coffret du Musée Le Secq des Tournelles est en bois de chêne recouvert d'une

1



2



3



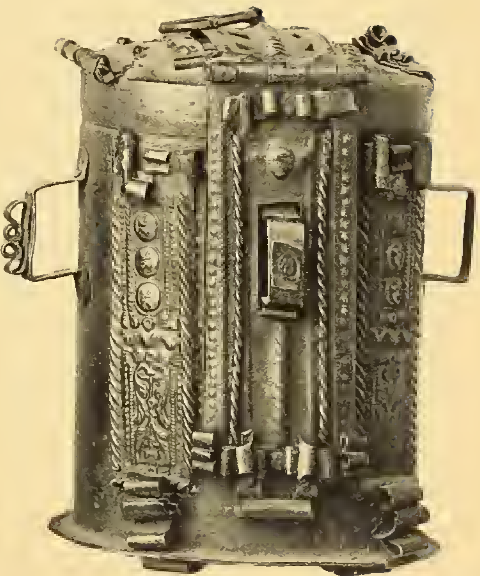
4



5



6



7

Troncs à quêter en fer découpé ou ciselé. — Troncs en cuivre repoussé ou gravé. Travail allemand. Du XVe au XVIIe siècle.
(Collection Albert Figdor.)

A l'époque de Jésus-Christ, l'usage des troncs existait, puisque, peu de jours avant d'être arrêté au jardin des Oliviers, le Divin Maître, s'étant rendu au temple, « s'était assis à l'entrée, près d'un tronc et considérait de quelle manière le peuple y jetait de l'argent ». (*SaintMarc.* Ch. XII, V. 41-44).

Nos ancêtres avaient placé dans les églises, au même endroit probablement où on met les troncs, une « boeste » des pauvres et une « boeste » des prisonniers qui étaient destinées à recueillir les aumônes des personnes charitables.

Dans la *Vulgate*, dans plusieurs ouvrages ecclésiastiques et même dans quelques chartes du Moyen Age, on s'est servi pour désigner le tronc du mot latin « *Gazophilacium* » reproduction d'un mot grec qui signifiait « Conservateur du trésor ».

Du Cange dans son *Glossaire*, donne la définition suivante tirée de saint Luc (Ch. 21, v. 1 et alibi) : *Arca in qua reponebantur eroganda pauperibus.*

II. — Troncs garnis d'une armature de fer forgé.

Il reste quelques exemples de troncs formés d'une bille de bois évidée. Cette manière de faire présentait, en effet, des garanties certaines contre le vol, car les anciens ferronniers étaient parvenus à les revêtir d'une armature de fer, permettant de les sceller contre la muraille. M. Viollet-le-Duc a reproduit un excellent spécimen de ce genre de travail, qui est encore en place dans l'église cathédrale de Fribourg-en-Brisgau. Il en existe un autre à Précy Saint-Martin (Aube).

Dans les inventaires, on trouve dès le XIIe siècle la mention de ce genre de meuble.

1295. — Unam elemosinariam de argento deauratam cum tribus pedibus et coperculo et manica. (*Inv. Thès. sedis apostolica.*) (Gay. *Gloss.*)

1404. — Les brasseurs pourront (dans cette chapelle) poser un tronc pour les offrandes. (P. d'Harmarcart. *Les Anc. comm. d'arts et métiers à Saint-Omer.*)

1508. — Recepi de pecuniis repertii in tronco fabrici est patet cartello signato per dominum operarium dicta ecclésia. (*R.-M. Anthenemis XI.* B. de Marlavagne. *Hist. de la cathédrale de Rodez*, p. 312.)

---

fine dentelle d'acier entièrement formée de rinceaux garnis de volutes en acier ciselé. L'artiste qui a composé ce décor a tenu à se cantonner dans l'emploi du même motif traité à plus ou moins grande échelle, mais toujours dans le même esprit. Le coffret est monté sur des pieds en acier ajouré, d'un décor analogue à celui de la boîte elle-même. (Pl. CCCCIII.)

Le XVIIIe siècle est représenté par quelques coffrets de travail rhénan en acier bleui damasquiné d'or et d'argent et garnis, sur les angles, de colonnettes torsadées surmontant des pieds formés de boules tournées et moulurées. Dans l'intérieur du couvercle, au centre d'une plaque de cuivre doré et finement gravé, est encastrée une petite glace qui fait supposer que ces meubles ont été, à l'origine, destinés à contenir des fards, des parfums ou des produits destinés « à réparer des ans l'irréparable outrage. » (Pl. CCCCIV.)

C'est à l'époque Louis XVI que nous pouvons attribuer cette amusante fantaisie en forme de commode à deux tiroirs, en acier bleui damasquiné d'or et d'argent, qui rappelle le travail de Plombières qu'on retrouve sur certains encriers de la même époque.

Signalons aussi, pour la même période, cette boîte en cuir rouge décorée au petit fer et toute frettée de bandes d'acier. (Pl. CCCCV.)

III. — Troncs et Tirelires : leur différence.

Il semble qu'au XVIIe siècle le mot « tronc » ait été synonyme de « tirelire », et qu'on disposait ces troncs dans les pièces de l'habitation.

Trois escrans de boys et un petit tronc, qui sert à la chambre de Mesdemoiselles. (*Inv. du château de Turenne*, 1615.)

Les troncs mobiles affectent différentes formes ; on en rencontre de triangulaires, mais, le plus souvent, ils sont cylindriques et surmontés d'un petit entonnoir permettant de faire glisser, à l'intérieur, l'obole destinée aux pauvres.

Les troncs ont aussi suivi l'architecture de leur époque, et on en rencontre de forme octogonale, flanqués de clochetons et décorés d'arcs en accolade surmontés de choux frisés. (1)

Au Musée du Louvre (Collection Revoil, N° 406 du Catal.), on peut voir un tronc de forme hexagonale.

Il est assez difficile de différencier les troncs des tirelires. D'après Furetière, ce dernier nom viendrait de « tire liard »... « parce qu'il sert à quester et à enfermer de la menue monnaie ». Nous remarquerons, cependant, qu'en général, la tirelire est particulière à une seule personne et sert à enfermer ses économies ou les dons qu'elle reçoit, tandis que le tronc est plus spécialement destiné à recueillir les offrandes d'un grand nombre d'individus. De plus, la tirelire est généralement en terre, en grés, en faïence ou en bois et munie d'une petite ouverture qui laisse entrer la monnaie, mais ne lui permet pas de sortir. Pour réaliser le contenu de cette petite boîte, il est nécessaire de la briser. Au Moyen Age, la tirelire était dénommée « bloqueau » et était bien telle que nous la connaissons aujourd'hui : elle ne pouvait s'ouvrir qu'en la mettant en pièce.

1409. — Le suppliant emporta ledit bloqueau en son hostel et le rompi et trouva qu'il y avoit oudit bloqueau la somme de trente-sept escus d'or et trois moutons. (*Lettre de rémission.*)

On a parfois, au XVIIe siècle, employé le mot « tire-lire » simplement pour désigner une bourse.

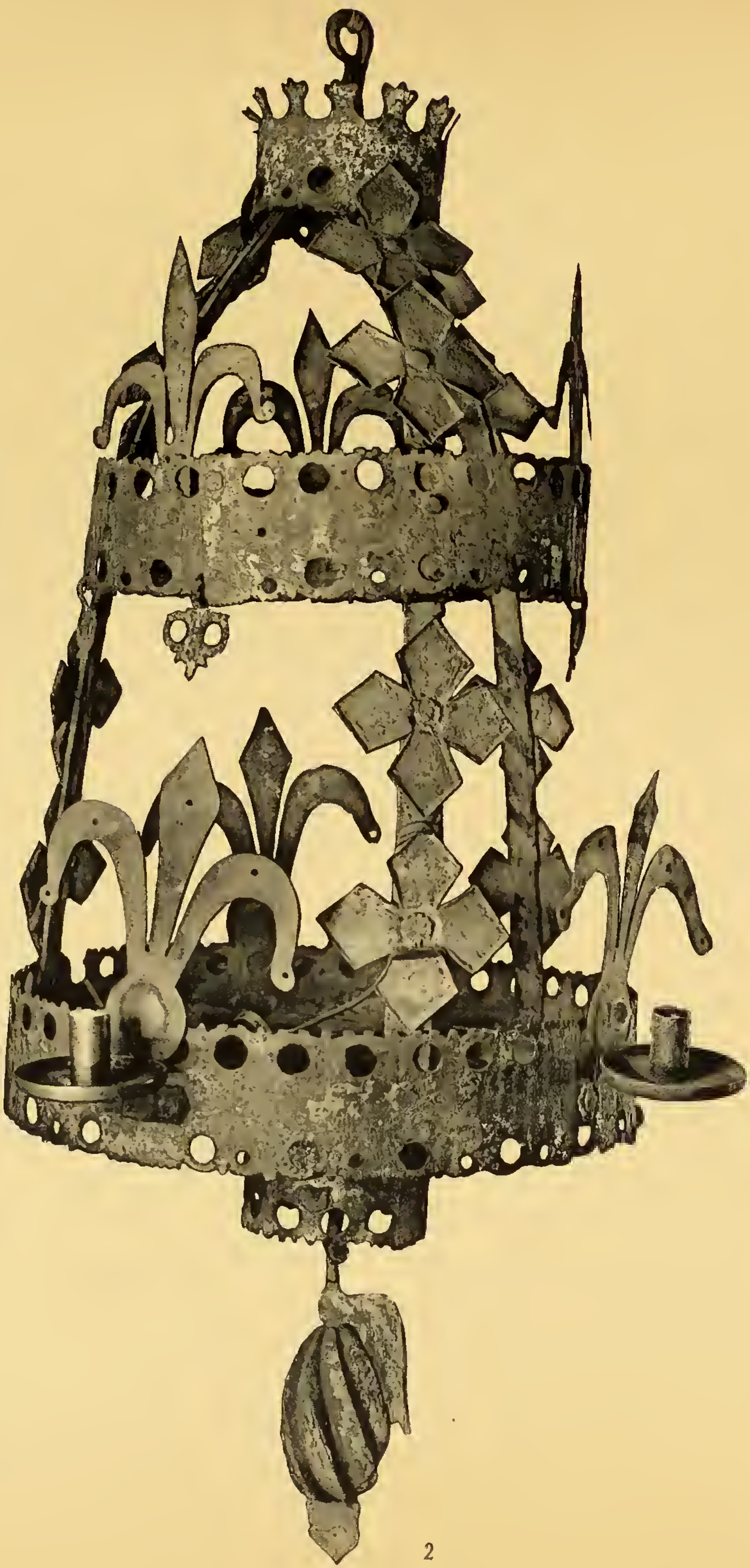
. . . .
Voyant tant d'escuz entassez
Il en remplit sa tirelire.
Loret. *Muze historique*, Juillet 1655.

---

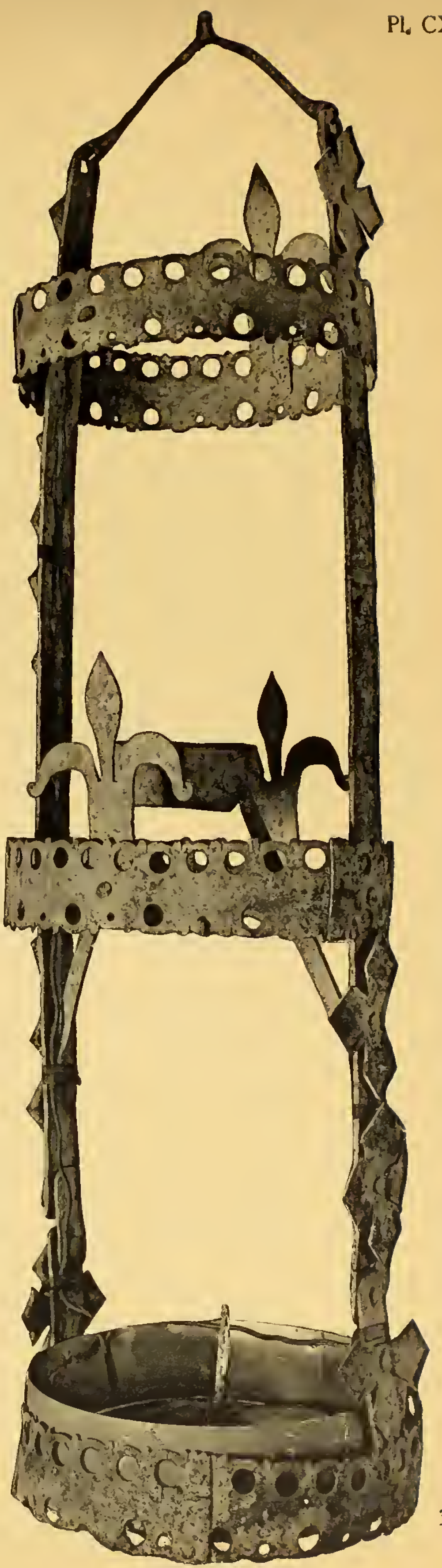
(1) Nous avons reproduit Pl. CCCCVII et CCCCVIII, quelques troncs exposés dans les vitrines du Musée Le Secq des Tournelles : ils donnent une idée très exacte des petits meubles de ce genre employés pendant les quatre derniers siècles. Parmi eux se trouve un tronc triangulaire. Il appartenait autrefois à l'Abbaye de Saint-Claude, en Bourgogne et présente cette particularité d'être partagé en trois compartiments permettant de diviser les offrandes. Sur chacune des faces sont sculptées en haut relief des figures caractérisant les trois grands pèlerins de France d'Espagne et d'Italie : Saint-Claude, Saint-Jacques de Compostelle, Saint-Laurent.



1



2



3

Lustres porte-cierges en fer forgé et découpé. Travail suédois. XVe et XVIe siècles.
(Musée archéologique de Stockholm.)

CINQUIÈME PARTIE

BOITES DE MESSAGER

A une époque où la poste aux lettres n'existait pas à l'état de service public, la seule manière que possédaient à leur disposition ceux qui avaient une communication quelconque à adresser à un ami, était l'envoi d'un messager particulier.

Pour éviter la perte des précieux papiers ou se garantir contre la curiosité du porteur, le document était enfermé dans une boîtes péciale, dite «boîte de messager», et fixée par une lanière qui permettait au commissionnaire de la porter commodément.

1352. — Pour faire et forgier la garnison d'argent pour une ceinture et une boiste à porter lettres, la quelle ceinture et boiste, mod. Sgr le Dauphin commanda faire aud. Jehan Lebraalier pour Raoulet Lesingteur, son messager et y entra surtout 6 m. 4 o. 7 est. ob. d'argent et 10 est. d'or fin à dorer. Laquelle garnison de lad. ceinture fut faite de clos d'argent moitié rons, moitié quarrez, et dedens iceulz avoit esmaux des armes de mond Sgr le Dauphin et pesoit 3 m. 2 o. 15 est. Et lad. boiste estoit esmaillée auxd. armes, c'est assavoir les 2 quartiers de Normandie à fleurs de liz enlevées et le champ d'esmail et la bordeure levée du haut des fleurs de liz et ès autres 2 quartiers avoit 2 dauphins esmailliez et enlevés et le champ dessoubs doré et diappré de fueillages enlevéz. (3e *cpte roy. d'Et. de Lafontaine*, fo 110.)

1465. — A Jacqmart Colpin, orfèvre, pour avoir refait et remaillé la boite d'argent du messager de la ville. (*Mém. de la Soc. d'Emulation de Cambrai.* T. XXXI, p. 261.)

1556. — A Jehan Derache, orphèvre, pour avoir fait une bouette à esmail d'argent, emprainte et gravée des armes du roy NS. et de ceste ville, la quelle a esté ordonnée à Franchois Maréchal, messager de pied, en allant et venant pour les affaires de la ville. (Arch. de Douai. *Cptes de la ville*, fo 218.)

Ces boîtes de messager étaient munies de serrures fermant à clef ; l'une des clefs restait en possession de l'envoyeur tandis que l'autre était entre les mains du correspondant. De cette manière on pouvait espérer que le secret de la correspondance ne serait pas violé en cours de route. (1)

On peut voir au Musée de Cluny dans les vitrines où sont les émaux champ-levés de Limoges, un petit objet de métal en forme de pochette, qui est catalogué comme boîte de messager.

(1) Dans le Musée Le Secq des Tournelles, il existe une de ces boîtes de messager ; elle est en fer, de forme rectangulaire et toute garnie d'une riche décoration florale travaillée au repoussé. La disposition du couvercle indique que cette boîte devait être fermée à l'aide d'un cadenas. Sur les côtés sont rivés quatre mentonnets dans lesquels était passée la courroie. (No 282, Pl. CCV.)

SIXIÈME PARTIE

LE LUMINAIRE

I. — Les primitives sources de lumière et les lampes romaines.

La nécessité de s'éclairer aussitôt que les ténèbres ont succédé à la lueur du jour est évidemment contemporaine du premier homme. Sans parler du feu et de la lumière obtenus à l'aide de la combustion de brindilles de bois léger, il est certain que nos premiers ancêtres eurent rapidement l'idée d'employer la graisse des animaux tués à la chasse, pour constituer un carburant leur permettant de prolonger pendant quelques heures les différentes occupations nécessaires à leur vie. Les voyageurs qui ont visité les grottes à peintures des Aizies (Dordogne), se rendent aisément compte que les habitants de ces sombres demeures avaient forcément recours à la lumière artificielle, car jamais le moindre rayon de jour n'a pu filtrer jusqu'au fond de ces repaires.

Parmi les moyens les plus primitifs qui ont été employés, il convient de noter l'usage des bâtons résineux, dans les contrées où le sapin pousse volontiers.

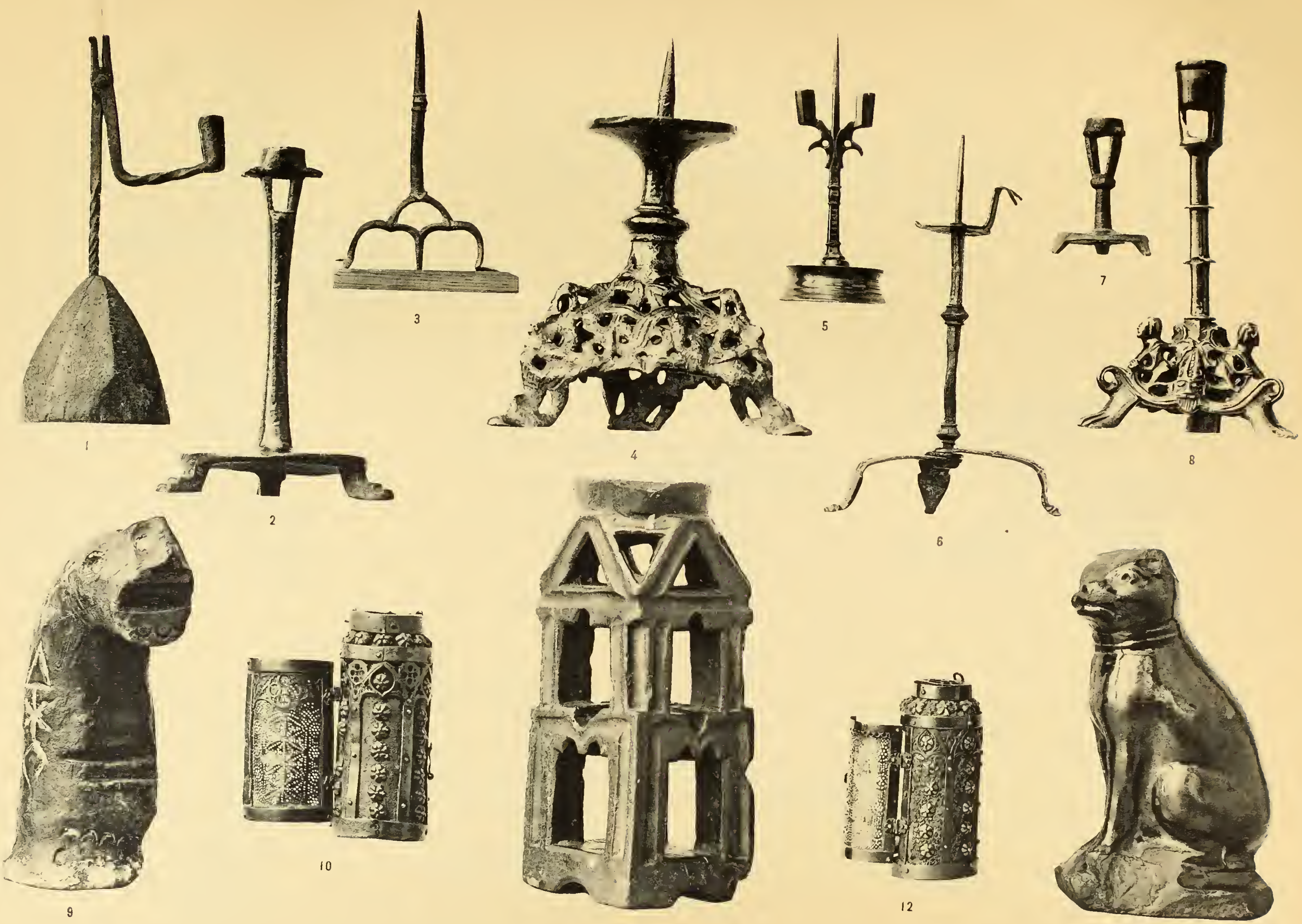
Nous passerons rapidement sur les lampes romaines tant en terre qu'en bronze, ainsi que sur les lampadaires de la même époque qui sont conservés au Musée de Naples, pour nous reporter aux premiers siècles de l'ère chrétienne, aux modestes lampes qui étaient utilisées dans les catacombes de Rome et dont un grand nombre sont décorées d'emblèmes caractérisant la religion chrétienne.

II. — Les premiers appareils de luminaire au XIe siècle.

Nous manquons de documents sur la période antérieure au XIe siècle. Pour cette époque reculée on rencontre simplement quelques représentations figurées dans la *Bible de Charles-le-Chauve*, qui ne donne pas moins de seize modèles différents de veilleuses de sanctuaires.

Toutefois, c'est seulement à partir du XIe siècle qu'on peut faire remonter la première œuvre de bronze connue sous le nom de « travail de dinanderie ».

Un des plus beaux spécimens est le chandelier de Hildesheim : il porte une inscription rappelant qu'il est sorti des mains même de l'évêque Berward, qui occupa le siège épiscopal d'Hildesheim de 993 à 1021.



Chandeliers en bronze et en fer. Du XIIe au XVe siècle.
Porte-torche et porte-lampe en terre cuite. Haut Moyen Age. — Esconces en cuivre repoussé et gravé. XIVe siècle.
(Collection Albert Figdor.)



Animaux porte-cierges. Bronze. XIIIe siècle. — Chandeliers de voyage à pied pliant. Bronze. XIVe siècle.
(Collection H.-R. D'Allemagne.)

III. — Les arbres de lumières au XII[e] siècle.

Au XII[e] siècle, les travaux de bronze fondu et ciselé sont plus nombreux et nos Musées nationaux en possèdent plusieurs spécimens. Toutefois, la pièce la plus intéressante est ce fameux chandelier d'origine anglaise, connu sous le nom de chandelier de Glocester et qui fut établi pour l'abbaye Saint-Pierre de cette ville.

C'est à la même époque qu'il faut reporter le chandelier à sept branches de Reims, dont il ne subsistait plus, jusqu'à ces dernières années, qu'un fragment du pied, fragment qui fut grandement endommagé lors de l'incendie du Musée épiscopal de cette ville.

C'est également au XII[e] siècle que se rapporte l'arbre de la Vierge qui est conservé à Milan, merveilleusement intact.

IV. — Les chandeliers de fer, de cuivre et de métal précieux aux XIII[e] et XIV[e] siècles.

Avec le XIII[e] siècle, nous voyons apparaître les chandeliers tripodes terminés par une longue pointe acérée ; beaucoup de ces chandeliers étaient fabriqués à Limoges et ils étaient décorés à l'aide de ces émaux dont la réputation s'est répandue dans le monde entier.

A cette époque, les chandeliers étaient encore en cuivre ou en métal précieux :

1260. — Que nus chandelliers de cuivre ne soient faiz de pièces soudées pour metre sus table. (*Reg. d'Etienne Boileau*, titre 45.)

Au XIV[e] siècle, on fabriquait de gros chandeliers en bronze tourné. Le Musée germanique de Nuremberg possède quelques bons spécimens de ces objets.

Dès le XIV[e] siècle, on rencontre la mention de chandeliers en fer.

1319. — A André le Flamand, Fèvre, pour serrures de chassis... pour huict grands chandeliers de fer qui furent mis ès chambres d'en bas et du haut de la grande tour, 15 sous. (*Compte des dépenses du château de Conflans.*)

1342. — 4 grands chandeliers de fer à mettre environ les corps. (*Inv. de Saint-Martin des Champs*, p. 328.)

Les chandeliers de fer, et probablement les bras de lumières en fer forgé, étaient généralement réservés pour les grandes cheminées ou pour les cuisines.

1370. — Faverie (ouvrages de fer). A Mathieu Caisnel, pour estoffer la cambre de Maistre Pierre Cuiret, de candeliers à la cheminée et le porget de la cambre de havès, de verilles et de clenquès à tournant, 20 s. (*Cptes d'ouvrages au chât. des comtes d'Artois*, f° 112.) (Gay. *Gloss. arch.*)

Au XIV[e] siècle, on trouvait le plus souvent que le fer était trop vil métal pour décorer les riches intérieurs, aussi rencontre-t-on de nombreuses citations de chandeliers en métal précieux dans les inventaires.

1302. — 4 petiz chandeliers à joer as taubles, pes. 1 marc, valant 74 s. (*Inv. de Raoul de Clermont.*)

1363. — Un chandelier d'argent doré, sur un lion, à 2 escuçons des armes de Mgr, pendans à chainettes. — 4 chandeliers ronds d'argent dorez pour chapelle ou pour table... pois. 12 m. 1 o. et demi. (*Inv. du duc de Normandie.* N° 677 et 900.

1372. — Un petit chandelier d'or en forme d'un serpent, prisé 30 fr. d'or.

Trois chandeliers d'argent blanc à mettre sur table, armoyez de petits esmaus des armes de mad. dame, pes. 9 m. 3 o. et demyes, prisé 52 fr. (*Testament de Jeanne d'Evreux*, p. 128 et 145.) (Gay. *Gloss. arch.*)

Les renseignements sur la fabrication des chandeliers par les serruriers sont assez rares. Citons, cependant, le document suivant concernant les fournitures faites au XIVe siècle à Mahaut, comtesse d'Artois.

Les serruriers d'Arras, d'Hesdin et de Paris fournissaient en abondance des chandeliers de différentes formes et de différents noms, les uns pour suspendre au plancher, d'autres pour fixer à la manière des bras d'applique aux cheminées, aux meubles, lutrins, estaplel, damoiselle, etc... Ainsi, dans la grande salle du château d'Hesdin, on avait disposé « quatre basins étoffés de chaines et de chandeliers » que l'on élevait ou abaissait au moyen de contrepoids... Parmi les ouvrages fournis par les fèvres, on peut encore mentionner les « chandeliers à crémaillère ». (Richard. *Mahaut, comtesse d'Artois.*)

Dans l'ancienne collection Victor Gay, il existait trois modèles de chandeliers légers et élégants du XIVe siècle. Ils sont montés sur trois pieds. La base présente l'aspect d'une feuille lancéolée recouvrant partiellement chaque pied et descendant en pointe dans l'espace libre laissé entre chacun des supports.

Dans le Musée épiscopal de Vich, non loin de Barcelone (Espagne), on conserve une très importante collection de chandeliers tripodes en fer du XIIe au XIVe siècle.

V. — Les chandeliers à personnages et les chandeliers symboliques au XVe siècle.

Au XVe siècle, on voit apparaître le chandelier à personnages et l'homme sauvage joue un rôle important dans ces appareils de luminaire.

Outre ces chandeliers à personnages, le XVe siècle donna naissance aux « chandeliers à mettre flambeau » qui consistaient en une sorte de plateau au centre duquel était une broche; aux « chandeliers à bortrole » ou à « thuyau », aux « chandeliers à quatre ou six lobes », dont la tige présente l'aspect de petits cylindres retenus par des liens ; aux « chandeliers à cloche » qui sont d'une construction fort simple ; enfin, aux « chandeliers symboliques ».

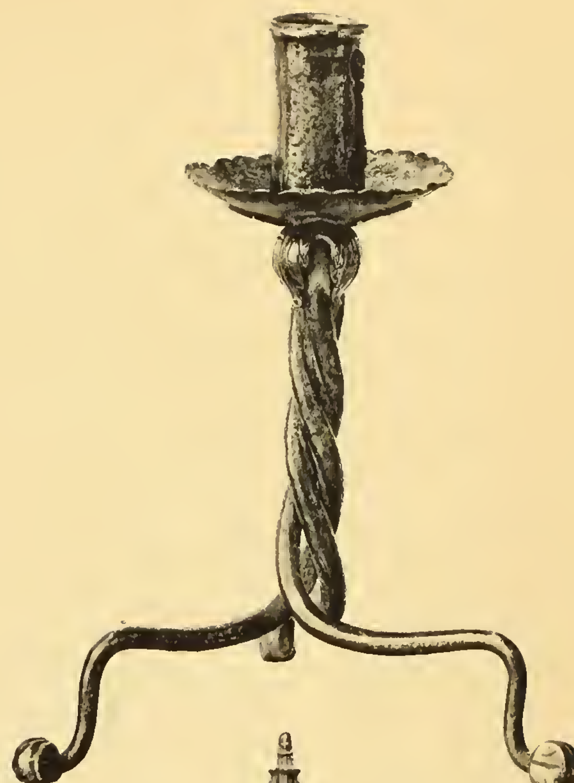
Les « chandeliers symboliques » sont ces appareils bizarres qui, par la disposition des lumières, semblent avoir voulu rappeler le Christ en croix, tandis que sur le plateau, deux autres bobèches placées au pied de la tige centrale remettent en mémoire la place que la tradition assigne à la Vierge et à Saint Jean.



1



2



3



4



5



6

Chandeliers tripodes et chandeliers à balustre en fer. Du XIVe au XVIe siècle.
(Collection Albert Figdor.)

Dans le Musée épiscopal de Vich, dont nous venons de parler, nombreux sont les spécimens de ces chandeliers symboliques et il semble bien que cette forme soit spécialement originaire de cette partie de la Catalogne.

Les « chandeliers à cloche » sont généralement munis d'une tige ronde unie, ornée d'une ou plusieurs bagues, qui repose sur une base élevée et fortement évidée à l'intérieur : c'est probablement ces sortes de chandeliers qu'on nommait « à la faczon de Turquie ».

1471. — 4 chandeliers de cuivre à la faczon de Turquie, dont il y en a 2 plus haultz que les autres. (*Inv. du roi René à Angers.*)

VI. — Chandeliers en bronze tourné et chandeliers « à la mode d'Espagne », au XVIe siècle.

A l'époque de la Renaissance, la plupart des chandeliers destinés à un usage courant étaient en bronze fondu et ensuite tourné. Les *Statuts des fondeurs de Limoges* nous apprennent que c'est un travail de ce genre qui était demandé aux apprentis qui voulaient passer maîtres :

1593. — Art. XI. — Pour son essay ou chef-d'œuvre devant estre reçu, sera tenu de faire une payre de chandeliers, planiers de tournierie et bonne ordonnance, une autre payre de chandeliers ouvrés.

Art. XII. — Tous chandeliers de salle, chandeliers de table et landiers seront faits de bonne matière, bien fondus, taillés et tournés. (*Arch. de la Haute-Vienne.*)

Dans les inventaires, ces chandeliers tournés sont dits « A la mode d'Espaigne » :

1523. — 2 chandeliers à longue quesne (tige) tornez bien ouvrez à la mode d'Espaigne, pour mettre bougies.

It. 3 aultres petis chandelliers aussi à mettre bougies rayez à la mode d'Espaigne. (*Inv. de Marguerite d'Autriche*, f° 89' v°.) (Gay. *Gloss. arch.*).

VII. — Chandeliers de fer et chandeliers « à la Romaine », au XVIe siècle.

Au XVIe siècle, on a fait aussi des chandeliers en fer forgé. Tantôt la tige forme une hélice à l'intérieur de laquelle un petit dispositif permet de monter la chandelle à une hauteur convenable.

A la fin du XVIe siècle, apparaissent les « chandeliers à la romaine ». Ce modèle était fort simple, il représentait assez exactement une colonne avec sa base et son chapiteau.

1591. — Trois chandelliers d'argent à la romaine, pesant 3 m. et demy, 84 esc. (3e *Cpte roy.* de P. de Labruyère, f° 136, v°.)

Si on rencontre quelquefois ces appareils en argent, c'est un fait assez rare, car ce modèle était plutôt établi en cuivre.

VIII. — Les types de chandeliers les plus répandus au XVIIe siècle.

Sous Louis XIII, la mode était aux chandeliers à base carrée surmontée d'un fût également carré .

Sous Louis XIV le type le plus commun est le chandelier dont la tige est en forme de balustre allongé.

A cette époque, le mot chandelier parut un peu grossier et, sous prétexte que le flambeau était de cire, on donna son nom à tous les chandeliers destinés à l'usage civil.

Aux XVIIe et XVIIIe siècles, les chandeliers étaient l'objet d'un luxe d'autant plus raffiné que, dans les grandes maisons princières, selon la matière dont ils étaient composés et suivant leurs dimensions, ils étaient destinés à un usage spécial.

1618. — Quatre chandeliers à flambeaux doréz et ciselez, poinçon de Paris, l'once à 4 l., pes. 32 m. 5 o.

6 chandeliers à flambeaux, quarrez, poinçon de Paris, l'once à 55 s., pes. 32 m. 4 o. (*Inv. du prince d'Orange à Bruxelles*, fo 12 et 18.) (Gay. *Gloss.*)

IX. — Rôle du chandelier dans le cérémonial de la cour.

Les chandeliers ont toujours joué un rôle important dans les questions d'étiquette et de cérémonial public. On sait, en effet, que lorsqu'un seigneur recevait un hôte de distinction, il devait faire honneur à son illustre visiteur en portant lui-même le flambeau qui éclairait sa marche à travers les appartements.

Un cérémonial de ce genre a longtemps existé à la Comédie-Française. Lorsque le chef de l'État se rendait à ce théâtre, il était reçu à la porte et conduit à sa loge par le directeur ou par un huissier le représentant qui, marchant à reculons devant le souverain, tenait dans chaque main un chandelier à deux branches (1).

---

(1) Le Musée Le Secq des Tournelles possède de nombreux spécimens d'appareils de luminaire ; malheureusement le fer, métal que le collectionneur s'est astreint à rechercher uniquement, n'a pas donné lieu aux mêmes recherches artistiques que le bronze ou le métal précieux. Aussi ne peut-on vraiment pas, en parcouran les salles du Musée, faire un historique un peu suivi du luminaire.

Parmi les pièces les plus anciennes, nous citerons les nos 1510-1512 et 1526, qui, par la pureté de leurs lignes et la simplicité de leurs formes, peuvent être attribués au XIIIe siècle.

A la fin du XIVe ou au commencement du XVe siècle, on peut rapporter ce chandelier à plateau crénelé no 1524) : il est muni à la hauteur de la pointe centrale de deux têtes de serpent dans lesquelles on venait probablement ficher le mestier de cire. Ce chandelier provient de la collection Victor Gay.

C'est au début du XVe siècle que nous ferons remonter ces chandeliers catalans que nous avons dénommés « chandeliers symboliques » (nos 1509-1511-1513). La disposition donnée aux douilles dont sont garnis ces appareils, permet, avons-nous dit, avec un peu de bonne volonté, de trouver là l'image du Christ en croix accosté à droite et à gauche de la Vierge et de Saint-Jean pleurant au pied de la croix. (Pl. CCCXVII.)

Le XVIe siècle peut être considéré comme représenté par le chandelier no 1531, petite couronne de lumière pédiculée portant sur un plateau supérieur cinq pointes destinées à brûler des cierges de petites dimensions. Au-dessous est une croisée en fer, terminée à ses extrémités par quatre pointes rivées sur de vastes plateaux ; elle repose sur une large couronne travaillée à « orbevoie ». Cet appareil semble avoir été fabriqué dans les Flandres ou simplement en Espagne. (Pl. CCCXVIII.)

Avec le XVIIe siècle, nous voyons apparaître les chandeliers à hélice et les chandeliers à ressort qui proviennent plus particulièrement de l'Est de la France ou même des Pays Rhénans : dans ces chandeliers, la bougie



1



2



3



4



5



6



7

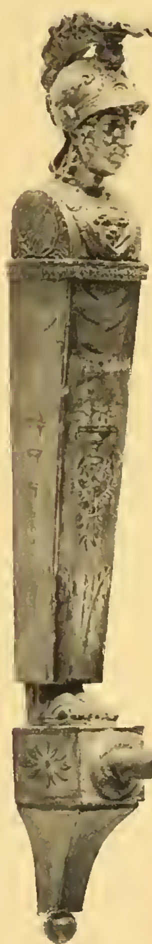




8



9



10



11

Veilleuse. Lampe à couronne. Quinquets d'applique. Tôle vernie et tôle dorée. Début du XIXe siècle.
(Collection H.-R. D'Allemagne.)

X. — Chandeliers suspendus. Lustres en bronze et en fer aux XIVe et XVe siècles.

En dehors des chandeliers destinés à être posés sur une table, on ne doit pas manquer de dire un mot des chandeliers à chaînettes, à crochets ou à crémaillère destinés à être suspendus (1).

Dès le XIVe siècle, on rencontre, dans les inventaires, de nombreuses mentions de ces appareils :

1380. — 12 chandeliers d'argent blanc en façon de platz, à pendre aux chappelles aux bonnes festes et sont à chaines, pes. environ 186 m. (*Inv. de Charles V.*)

1423. — Un chandelier de cuivre pendant en lad. chambre à 6 lamperons à escuchons et banières où sont empreins les armes de lad. dame, prisés 16 s. p. (*Inv. du château de Bruyères.*)

1471. — Ung grant chandelier à bobèches, de cuivre, pendu au meilleu de lad. salle. (*Inv. du roi René à La Menistré.*) (Gay. *Gloss. arch.*)

1480. — A Pierre Cornier, serrurier, pour 24 grans chandelliers de fer et 24 grans crochets de fer à les pendre, que led. Sgr (Louis XI) a fait prendre et acheter de luy pour mectre ès chambre du Plessis du Parc, 100 s. t. (Douet d'Arcq. *Cptes de l'hôtel*, p. 373.)

Dans le Musée épiscopal de Vich, près de Barcelone, on remarque six chandeliers suspendus en fer munis de bobèches ou de pointes surmontées d'anneaux dans lesquels passaient les cierges de grandes dimensions qu'on faisait brûler. Ces divers appareils de luminaire donnent une idée assez exacte de l'ornementation des lustres à cette époque.

XI. — Lustres en bois en forme de croix ou « croisées ».

Au XVe siècle, pour éclairer les châteaux à l'occasion des fêtes, on se servait d'appareils de bois extrêmement simples, dénommés « croisées » : ils tenaient lieu de lustres. Ces appareils consistaient en deux planches clouées l'une sur l'autre en forme de croix ; une chaînette de métal et quel-

---

est maintenue dans un collier qui est renvoyé à la partie supérieure de l'appareil par un puissant ressort en fer forgé (Pl. CCCXIX).

A la même époque, on peut attribuer ces chandeliers à hélice montés sur plateaux supportés par un pied triangulaire analogue à celui des chandeliers à écran ou à réflecteur. (Pl. CCCXX.)

Au XVIIIe siècle, la forme des chandeliers se rapproche beaucoup des appareils similaires en bronze. On intercale même parfois ce dernier métal dans la fabrication des chandeliers d'acier ; l'aspect en est du reste assez plaisant et donne plus de richesse à l'ensemble. (No 1402.)

A la même époque, on a fabriqué des chandeliers en acier tourné et guilloché du même travail que les boucles qui étaient alors en si grand honneur. (No 1407.)

Enfin nous avons reproduit sur la même planche (no CCCXXIX), des chandeliers en tôle roulée d'un aspect fort simple et qui présentaient l'avantage d'être très légers et faciles à transporter.

Pour le XIXe siècle, nous signalerons ces chandeliers en filigrane de fer. (Pl. CCCLV) qui sont plutôt des objets décoratifs, si l'on peut toutefois donner ce nom à une aussi vilaine production.

(1) M. Le Secq des Tournelles a réuni toute une série de chandeliers suspendus dont les plus anciens peuvent remonter à la fin du XVIe siècle. Citons entre autres, le no 475 (Pl. CCCXXII) qui porte quatre bobèches ajourées reliées par des branches torses. Cet appareil possède encore la petite pellette qui servait à régulariser la combustion de la chandelle de suif ou du « mestier de cire ».

Pl. CCCXVIII on trouvera encore quelques chandeliers de ce genre, mais plus modestes.

Comme types de chandeliers pouvant être suspendus, nous citerons les nos 471-477-479 (Pl. CCCXXII) sur le plateau desquels on pouvait poser une petite lampe portative en terre vernissée ou en métal.

quefois, même, une simple corde de chanvre servait à les fixer au plafond.

On obtenait, grâce à la multiplicité de ces croisées, un fort bel éclairage ; telle est du moins l'opinion d'un contemporain, Lefèvre de Saint-Rémi, qui, faisant la description du mariage de Philippe-le-Bon et d'Isabelle de Portugal, en 1429, écrit :

Et au milieu de la salle, il y avoit chandeliers croisiez de fust pendans, emplis de torchins de chire, que faisoit moult bel veoir ardoir la nuyt. (*Chroniques*. Ch. CLXIII.)

Dans les comptes et les inventaires, les mentions de la fourniture de ces chandeliers suspendus, en bois, sont très nombreuses :

1450. — Dedans lad. salle doivent faire dresser... chandelliers de bois pendans, qu'on applle croisées, garnis d'escuelles de bois, pour tenir les tortis qui allument en la salle. (*Le roi Réné. Devis d'un tournois*. Edit. Quatrebardes. T. II, p. 40.)

1471. — En la grant salle, 2 grans chandeliers de boys penduz en lad. salle à 4 bobesches chascun. — Ung chandelier de bois à une croisée garnie de 4 escuelles et de 4 bobesches. (*Inv. du roi René à La Menistré.*)

1515. — A Ysambert de Carmin, menuysier du feu roy Loys, pour 2 grans croisées de bois garnies de 8 platines et 8 boubesches de fer, à mectre 8 flambeaux en lad. salle (des Tournelles) qui jour et nuyt ont brûlé.

Pour cecy, pour bois, poullies et cordes pour les hausser et besser pour y mectre d'autres flambeaux quant ilz estoient usez ; au feur de 17 s. 6 d. chacune croisée, 35 s. t. (*Cptes des funérailles de Louis XII*, f° 30.)

Les croisées continuèrent à être en usage jusqu'au XVIIe siècle et la dernière mention que nous avons rencontrée se trouve dans les *Mémoires de Brienne* (t. Ier, p. 338 et 341), à propos du ballet offert par la Ville de Paris à Louis XIII, le 24 février 1626 :

Aussi ont (les prévôt et échevins), envoyé quérir l'espicier de la ville, auquel ils ont commandé de tenir prest grande quantité de flambeaux blancs, pour mettre dans les chandeliers et croisées, qui seront au plancher des grandes salles, chambres, galeries et bureau dudit hostel de ville... Et aussi envoyé quérir le menuisier de la ville pour travailler de son mestier à ce qui sera nécessaire, faire tous lesdits chandeliers et croisées de bois...

Suivant Brienne, la grande salle, à elle seule, contenait « trente-deux croisées de chandeliers dedans lesquels il y avoit cent vingt-huit flambeaux qui furent changés et renouvellés deux fois en toute la nuit. »

Dans le Musée épiscopal de Vich, près de Barcelone, il existe plusieurs lustres en fer qui répondent assez exactement à la dénomination de ces croisées de bois dont il est question dans les inventaires que nous venons de citer.

XII. — Couronnes de lumières. Leur emploi au IXe siècle.

Les premiers chandeliers suspendus affectaient la forme circulaire. Dans les plus anciennes sépultures chrétiennes de Syrie, on retrouve constamment ces appareils en forme de roue dont l'intérieur est coupé par une large croix patée : ce motif vient se souder sur un cercle servant de support

à des godets de verre dans lesquels brûlait l'huile servant à maintenir une lumière éternelle devant l'autel.

Ces couronnes de lumières ont été fabriquées à l'aide de différents métaux et, dans bien des cas, la piété des fidèles a préféré l'usage de l'or et de l'argent à celui du bronze et du fer. Dès le IXe siècle, l'*Inventaire de l'Eglise de Staphinsere* (p. 902), donne la description d'un de ces appareils qui était en argent doré :

812. — Pendet super altare corona argentea, per loca deaurata una, pensans lib. 2, et in médio illius pendet crux parva cuprina deaurata una, et pomum crystallinum, et in eadem corona per girum pendent ordines margaritarum diversis coloribus 35.

L'*Inventaire de l'abbaye de Centule* (*Ap.* d'Achery, *Spicilegium*, II, p. 310), nous montre que la couronne de lumières était un appareil indispensable du luminaire liturgique :

831. — Candelabra ferrea ex argento et auro parata majore XV ; minora VII ; Coronæ argentæ VII ; Cupreæ deauratæ VII ; Lampadis argentæ VII ; Hanappis pendentes argentæ XIII ; Conchæ argentæ pendentes II.

XIII. — Les couronnes de lumières d'Aix-la-Chapelle et de Reims.

C'est au XIIe siècle que les couronnes de lumières ont joui de la plus grande vogue et l'on peut dire que les plus beaux monuments de ce genre datent de cette époque.

Au Moyen Age, les couronnes ont porté divers noms, tels que « *coronae, pharae, circuli luminum, polycandelae* », etc... Ces couronnes lumineuses étaient suspendues aux voûtes des églises et supportaient une masse considérable de cierges ou de lampes qui, selon l'expression poétique de Siméon de Tessalonique, imitaient l'éclat des astres du firmament.

Un des rares monuments de ce genre qui existe aujourd'hui, est la fameuse couronne de lumières d'Aix-la-Chapelle ; elle est formée d'un cercle de bronze doré et émaillé ; une inscription gravée au pourtour divise le cercle en huit lobes. Dans la partie rentrante de ces segments se trouvent des lanternes en forme de tour ronde qui, dans leur hauteur, sont percées de larges vides servant de niches à des statuettes d'argent. Cette couronne était destinée à supporter quarante-huit cierges disposés régulièrement entre les lanternes.

Avant la Révolution, l'église de Saint-Rémi, à Reims, possédait aussi une merveilleuse couronne de lumière qui portait quatre-vingt-seize cierges.

XIV. — Les lampiers : phares ou couronnes.

Cependant, les lampiers, couronnes ou phares, n'avaient pas toujours des dimensions aussi considérables et il en était beaucoup qui ne portaient

qu'une seule lampe. Ces petits lampiers à une seule lampe étaient habituellement suspendus au-dessus des autels ; ils sont généralement d'une forme vulgaire, mais quelquefois la lampe était placée au milieu d'un cercle de métal ciselé, ainsi qu'on peut le voir sur un des bas-reliefs du porche nord de la cathédrale de Chartres.

XV. — Couronnes de lumières en fer forgé.

Jusqu'au XIIIe siècle, les couronnes étaient généralement en bronze doré. Le XIIIe siècle, qui vit l'apogée du fer forgé, se devait d'établir des couronnes en cette matière, aussi trouvons-nous dans l'*Inventaire de Saint-Paul de Londres*, la mention d'une couronne en fer forgé, garnie de fleurs et d'ornements, après laquelle était suspendue une lampe :

1295. — Unus circulus ferreus florigeratus, appensus ante eamdem (crucem) in quo pendet unus lampas. (*Inv. de l'Egl. Saint-Paul de Londres*, p. 328.)

Certaines de ces couronnes de fer devaient présenter une grande richesse de décoration puisque dans les *Comptes de Cambrai* (1418), il est fait mention d'une couronne de fer qui n'avait pas coûté moins de 136 livres.

XVI. — Couronnes de feu à douze godets.

On trouve au XVIe siècle, des couronnes de lumières composées d'un certain nombre de godets disposés en cercle et au milieu desquels est placée une lampe d'une dimension plus considérable. En général, ces lampes étaient au nombre de douze, nombre qui indiquait d'une manière manifeste l'idée symbolique attachée à cet objet. En effet, les douze godets représentaient les douze apôtres, tandis que la lampe centrale était l'image du Christ.

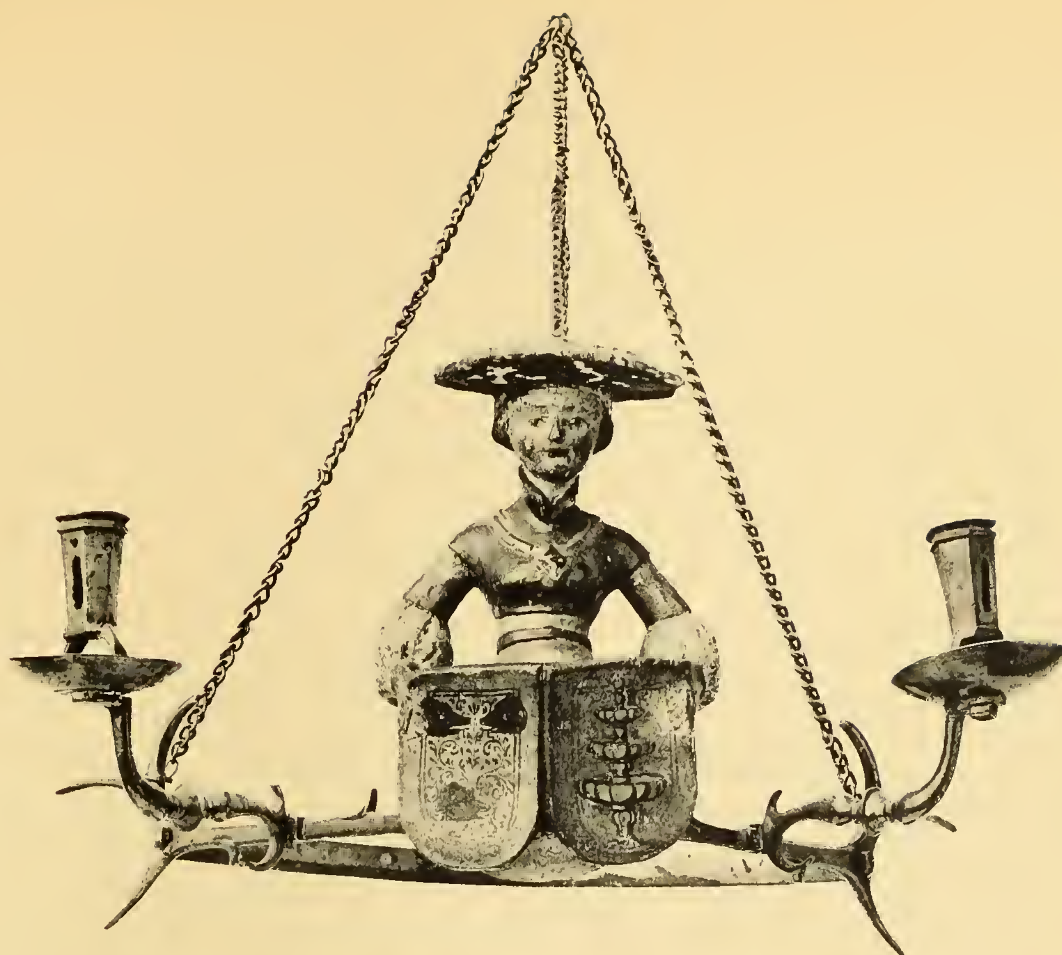
Au XVIe siècle, c'était une coutume assez courante de donner aux églises des couronnes de lumières (1).

1511. — A ordonné ledit défunct estre fondue une couronne de feu dans l'église de Fourmes, devant l'ymage Notre-Dame, semblable à celle de Cambray là où soient 27 chirons de demye livre pour la couronne de fer, 112 s. (Houdoy. *Cptes de Cambrai*, p. 212 et 275.)

XVII. — Lustres en bois de cerf, leur origine germanique.

Dans tous les pays où se trouvent de grandes forêts, les bois de cerfs ont toujours été conservés comme de précieux trophées de chasses ; en outre, à la possession de ces ramures, s'attachait l'idée du droit de chasse considéré comme un privilège féodal. Dans tout l'Est de la France et sur les bords du Rhin, on a utilisé les bois de cerfs pour en faire des appareils de luminaire souvent d'un effet assez heureux. Les ramures de l'animal

(1) Le Musée Le Secq des Tournelles renferme quelques lustres en fer forgé qui malheureusement ne remontent guère au delà du XVIIe siècle. Nous avons reproduit Pl. CCCXXVI deux de ces appareils d'un style très simple, mais d'un assez joli modèle.



1



2



3

Lustre formé d'un bois de cerf. Crochets en bois sculpté terminés par des cornes d'isard. XVIe siècle.
(Collection Albert Figdor.)

viennent former la terminaison du corps d'un personnage, généralement en bois sculpté et peint, formant la partie intérieure du lustre. Suivant le goût des artistes, les lumières étaient disposées tantôt dans les mains de la cariatide placée en avant, tantôt elles étaient montées directement sur les ramures.

Cette idée de faire des candélabres avec des ramures de cerfs est assez ancienne et dans l'*Inventaire du Château de Cornillon* (1380) on en rencontre deux exemples :

1380. — N° 379. — Unum cornu cervi quo pendet cum candelabra.

N° 393. — Unum cornu cervi pro candelabra in medio turelli in quo est caput mulieris.

M. Victor Gay (*Glos. Arch.*, t. 1, p. 270), donne la représentation d'un de ces candélabres datant du xve siècle qui se trouve à l'hôtel de ville de Lunebourg. Dans ce spécimen, la ramure du cerf est dressée debout et repose sur une sorte de chapiteau à tête de lion ; elle est enveloppée par une couronne garnie de branches destinées à porter les lumières. Entre les deux ramures a été placé un personnage couronné tenant dans sa main gauche une épée tandis que dans sa main droite est placé un livre ouvert dans lequel il semble lire (1),

XVIII. — Bras de lumières.

L'idée d'honorer Dieu ou les Saints, à l'aide d'une lumière continuellement entretenue, a tenté de bonne heure l'esprit des fidèles. Sans remonter jusqu'aux catacombes et aux lampes d'argile brûlant sur les tombeaux des martyrs, on peut dire que dès une époque très ancienne, le clergé s'est préoccupé d'encourager les fidèles à allumer ces cierges de cire dont la flamme vacillante était un signe vivant de leur piété.

Les herses, couronnes de lumières pédiculées et appliques supportant le luminaire dans les chapelles, remontent à une époque lointaine. Nous nous occuperons successivement de chacun de ces objets et nous allons envisager les bras d'applique qui peuvent, dans une certaine mesure, se mouvoir dans des douilles ou dans des pitons scellés le long des piliers des églises (2).

Dans le mobilier civil on se servit des bras d'applique dès une époque

---

(1) Dans le Musée Le Secq des Tournelles, il existe deux de ces lustres formés de cornes de cerfs ; ce sont des appareils de petite dimension qui ne remontent pas à une époque très ancienne : ils sont suspendus aux arcs qui forment les bas côtés de la première travée à droite et à gauche de la nef.

(2) C'est surtout en Italie et dans la Région Rhénane qu'ont été fabriqués le plus souvent ces bras de lumière. Nous en avons reproduit quelques-uns dans les planches CCCXXIII et CCCXXIV : ces ferronneries étrangères sont toujours beaucoup plus ornementées et beaucoup plus chargées que les productions similaires françaises et une simple inspection de la planche permettra de reconnaître, par exemple, que la console si simple et si pure de lignes (n° 383. Pl. CCCXXIII) est une production française. De même dans la Pl. CCCXXIV, le joli bras de lumière à lanterne (n° 385), qui provient de Gisors, est infiniment plus léger et plus agréable que les deux bras de lumière étrangers qui l'accompagnent.

assez lointaine ; ces bras avaient une ou plusieurs branches et ils étaient placés sur les murs, généralement au-dessus des cheminées :

1471. — Deux chandeliers de laton penduz à la cheminée, chascun à deux bobèches. (*Inv. du roi René à Angers.*)

1471. — 12 chandeliers de fer blanc qui se atachent contre les murailles dont les aucuns ont 3 bobèches et les autres n'en ont que deux. (*Inv. du roi René à La Menistré.*) (Gay. *Gloss.*)

Au XVIIe siècle, on a fait beaucoup de petits bras d'applique à une seule branche. Ils étaient placés au-dessus des cheminées, de chaque côté des magnifiques miroirs de Venise qui les ornaient.

Au XVIIIe siècle, pour monter les fleurs fabriquées par les manufactures de Sèvres ou de Saxe, on a eu l'idée de composer des bras de lumières en métal mince repoussé et polychromé (1).

XIX. — Porte-cierge pascal, leur emploi aux XIIIe et XIVe siècles.

On sait que l'usage et les cérémonies du cierge pascal remontent au IVe siècle. Dans les basiliques, le cierge pascal qu'on appelait aussi «arbre de cire», reposait généralement au pied de l'ambon, côté de l'évangile, mais quelquefois aussi, il était placé au milieu du chœur sur une colonne. A l'origine, on gravait sur la cire de sa tige le nom et la date des fêtes mobiles; plus tard on fixa à l'arbre de cire une ou plusieurs tablettes portant les noms de ces mêmes fêtes, ainsi que ceux des dignitaires du chœur.

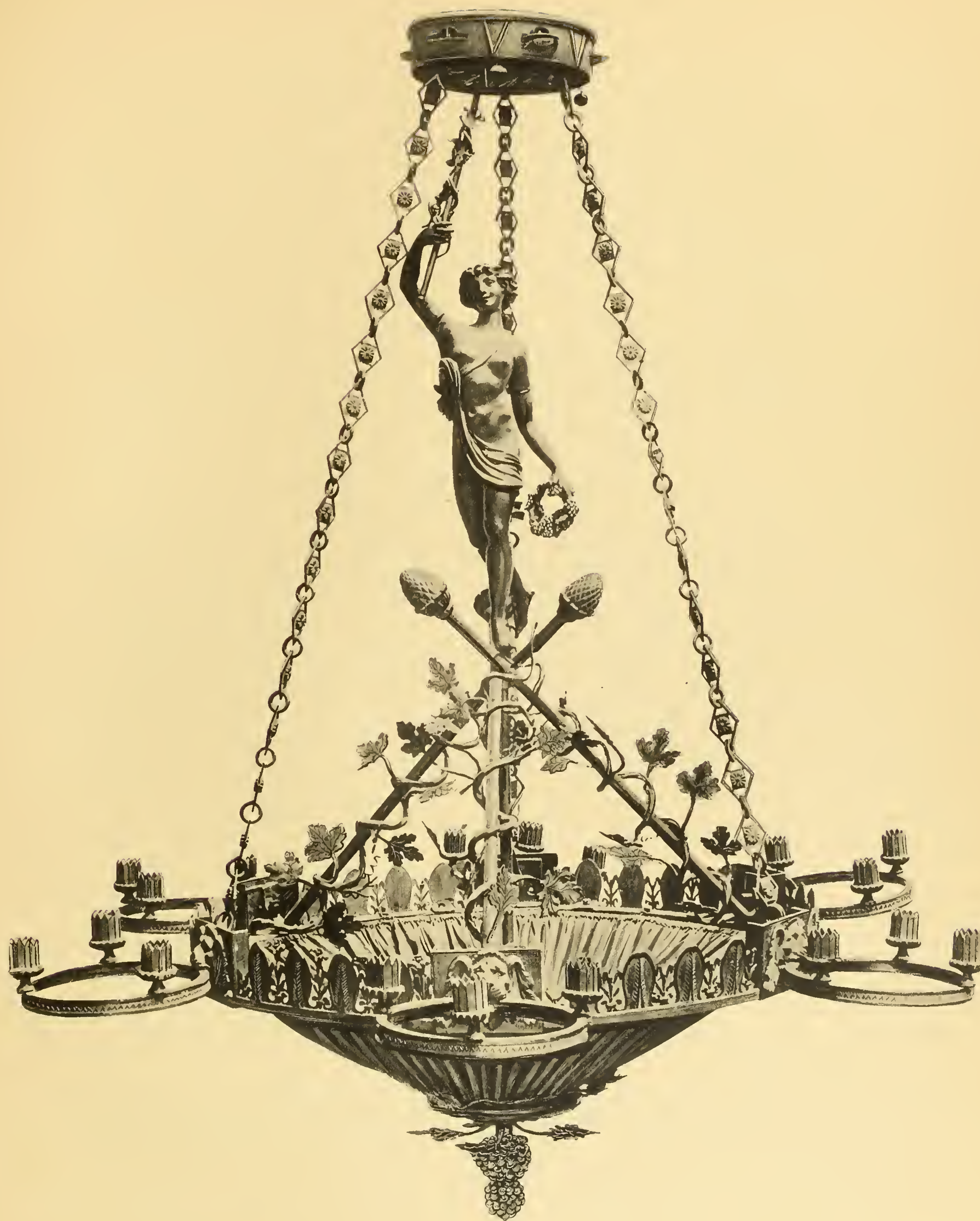
Les forgerons qui confectionnaient les porte-cierge pascal donnèrent libre cours à leur imagination et on pouvait voir autrefois deux de ces remarquables appareils à la cathédrale de Noyon ; ils remontaient au XIIIe siècle.

A la grande mosquée d'Omar, à Jérusalem, il existe un fort beau chandelier pascal en fer forgé du XIIIe siècle qui a été dessiné et publié par notre savant collègue et ami, M. Enlart, directeur du Musée de sculpture comparée du Trocadéro.

Pour le XIVe siècle, le *Registre Bertrand*, de Saint-Martin-des-Champs nous indique les différentes formes d'appareils de luminaire en usage dans les églises :

1340. — Debet cereum paschale qui adminus esse debet 40 lib. cere et candelabrum in quo ponitur. Item, duos cereos quemlibet inius libre, unum videlicet ante crucifixum, in lanterna, quam lanternam et locono in quo est cum suis appendidiis ac sedes existantes retro chorum tenetur etiam sustinere, et de novo facere si et quando opus fuerit et alium in bacinis ante magnum altare, qui cerei die ac nocte continue ardere debent. Item, unum cereum in bacino qui est in medio chori semper in matutinis ardentem. Item, duas magnas torchias ad magnum altare et unam duarum librarum in qualibet capella pro elevatione corporis Christi. Item, debet candelas grossas et absconsas pro lectionibus legendis, etc..., etc...

(1) Nous en avons donné un exemple sous le n° 1547, Pl. CCCXXIV du Musée Le Secq des Tournelles.



Lustre « A la Bacchante » garni de soie plissée. Bronze ciselé par Thomyre. Epoque Directoire. Appartenait en 1900 à M. Séligmann.

XX. — L'« Agnus Dei » ou pain de cire fabriqué avec le cierge pascal.

On sait qu'au Moyen Age, quand le temps pascal était révolu, à la Basilique Saint-Pierre de Rome, il était coutume de transformer le restant du cierge pascal en un certain nombre de gâteaux de cire analogues aux plus grands sceaux dont, autrefois, on scellait les chartes. Ces gâteaux de cire étaient coulés dans un moule représentant, d'un côté l'agneau pascal et de l'autre, le Christ sortant du tombeau : en exergue se trouvait une inscription portant le nom du pape, tandis qu'à la partie inférieure étaient représentées les armoiries du Souverain Pontife.

Ces gâteaux étaient soigneusement polychromé et ensuite enfermés dans une monture d'orfèvrerie ; ils étaient distribués en présent aux grands seigneurs ou aux personnes que le Pape voulait honorer particulièrement. Nous possédons un de ces gâteaux de cire remontant au Pape Pie V; il est contenu dans un cadre en cuivre doré et ciselé.

XXI. — Les porte-cierge pascal en Espagne et en Flandre.

Au Musée de Vich, près de Barcelone (Espagne), il existe deux grands candélabres qui ont toute l'apparence de porte-cierge pascal ainsi que six appareils de luminaire qu'on pourrait plutôt classer dans les couronnes de lumières pédiculées : ils étaient destinés à supporter un nombre très variable de cierges ou de bougies.

Nous ne pouvons, malheureusement, pas nous étendre ici sur toutes les couronnes pédiculées ou couronnes de lumières qui ont été fabriquées pendant le xve siècle et dont il existe quelques exemples dans plusieurs églises de Belgique : nous en avions exposé deux très beaux spécimens dans notre Musée du Luminaire à l'Exposition de 1900, qui appartenaient à la collection de M. Hochon (1).

XXII. — Herses, différentes acceptions du mot. — Herses funéraires.

La herse est une sorte de râtelier ou poutre disposée horizontalement, sur lequel sont rivées des pointes coniques portant à leur base de petits bassins, destinés à recueillir l'excédent de la cire.

La herse était et est encore le candélabre qui porte les cierges en plus ou moins grand nombre et que l'on éteint successivement les jours des Ténèbres, pendant la Semaine Sainte.

Les herses ont servi presque toujours dans les cérémonies funèbres et elles formaient un ou plusieurs cordons de lumière autour du catafalque.

---

(1) Dans le Musée Le Secq des Tournelles, on peut voir un intéressant type de porte-cierge pascal de style allemand : il provient de l'église de Haguenau (Alsace), est d'une élégance sobre et d'un très beau modèle, facile à exécuter. (Pl. CCCXVIII.)

La herse mobile est une sorte de grand candélabre terminé par une pyramide circulaire ou un triangle en forme d'if.

Parfois, ces herses funéraires formaient de véritables constructions élevées à demeure au-dessus de tombeau de certains grands personnages inhumés dans l'église. L'un des plus curieux spécimens est la chapelle ardente de Nonnburger, près de Salzbourg, à la frontière d'Autriche. Il ne subsiste plus aujourd'hui que quelques fragments et c'est grâce aux indications trouvées sur le sol de la chapelle, qu'on a pu d'abord déterminer son importance, puis, à l'aide de conjectures, arriver à une reconstitution fort vraisemblable. Le premier auteur qui ait publié ce document est M. Théodore King, qui en a donné un dessin fort ingénieux.

Les herses provisoires dont il est question dans les inventaires, ressemblaient beaucoup au luminaire dont, encore aujourd'hui, on a coutume d'entourer les catafalques à l'occasion des cérémonies funèbres.

Les ustensiles du luminaire dont l'Eglise se servait au Moyen Age pour les enterrements, étaient des plus variés. En dehors des herses, des candélabres et des croix pédiculées pourvues d'un bénitier, on se servait encore d'appareils propres à désigner la condition du défunt : c'était généralement un monument pédiculé dont les accessoires et le décor de la tige variaient selon les circonstances. Cet ustensile est toujours composé de deux parties : une base en pierre affectant les formes architecturales de l'époque et une tige ou armature de fer plus ou moins ornée présentant des supports de cierges, un bénitier et un écusson aux armes du défunt. Le décor consiste surtout dans le travail du fer qui est exécuté au marteau, enroulé, étampé et découpé à la lime ou encore orné de figures en creux obtenues à l'aide d'un instrument enfoncé dans la matière portée au rouge.

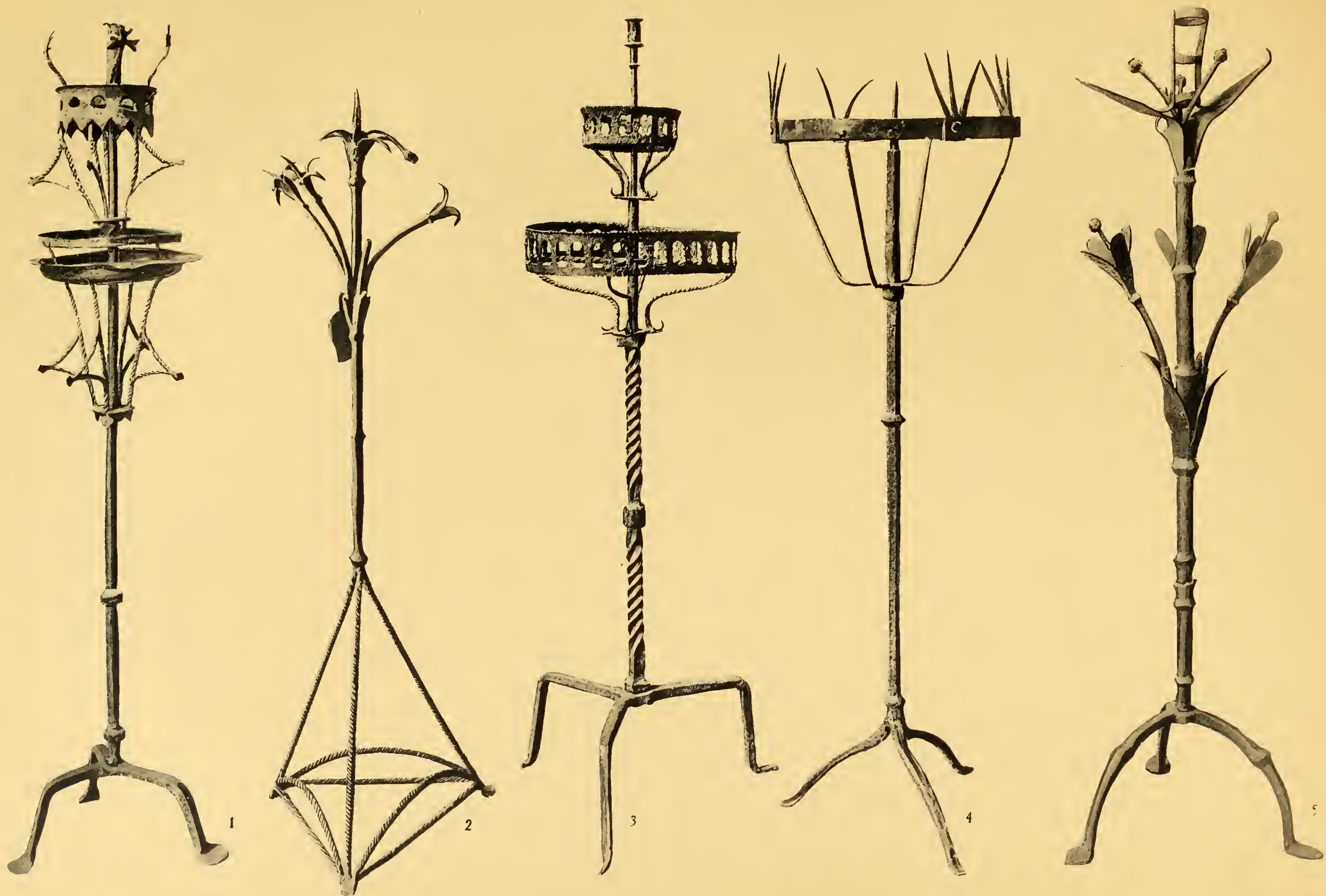
1379. — Pour taindre les herses où furent les cierges et le luminaire dudict definct (à N.-D. de Paris) le jour de ses obsèques, au paintre qui le fit, 4 s. (*Cpte de l'exécution de Jehan de Guistry*. Arch. Nat. M. 116.) (Gay. *Gloss.*)

Il existe encore plusieurs appareils de ce genre à Saint-Géréon de Cologne et à l'église de Neuss, qui datent des XVe et XVIe siècles.

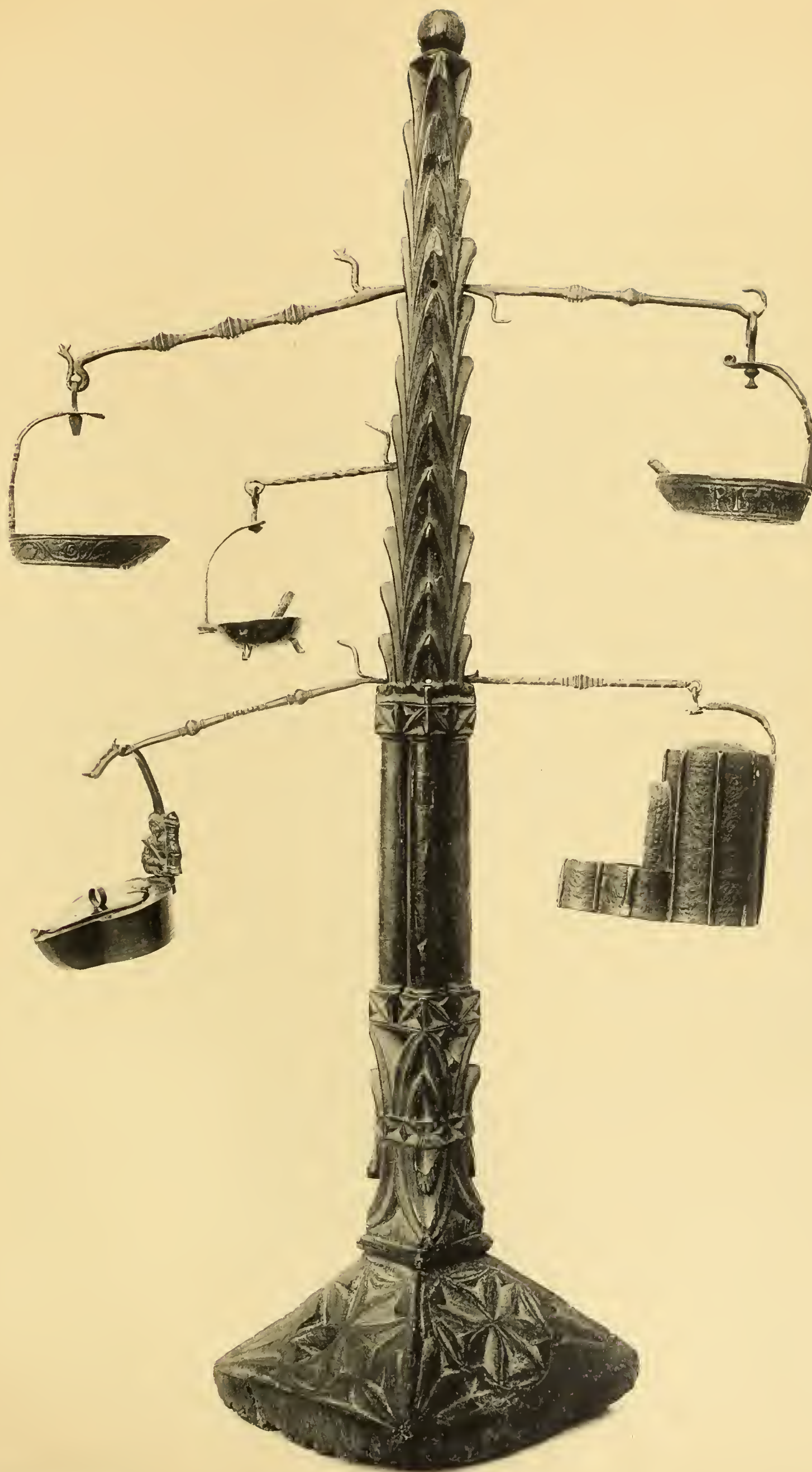
Mais en dehors des appareils construits spécialement pour le luminaire, les anciens ont souvent utilisé à cet effet les montants des grilles qui s'élèvent entre les piliers du chœur ; cet usage a été commun un peu dans tous les temps, mais c'est au XIIe siècle qu'il semble avoir pris naissance. Dans l'abbaye de Conques (Aveyron), c'est le couronnement des grilles du chœur qui a servi de râtelier porte-cierges.

XXIII. — Lampes. — Les crassets ou graissets en France.

La lampe qui a été le plus en usage pendant tout le Moyen Age et jusqu'au XVIIe siècle, est le « crasset ou graisset » qui tire évidemment son



Couronnes de lumières pédiculées et chandelier de cierge pascal. Travail catalan. XIVe siècle.
(Musée épiscopal de Vich, Espagne.)



Arbre ou bâton « à quoi l'on pend le chaleil » ; il est garni de lampes portatives en fer gravé et ciselé. xve siècle.
(Collection Albert Figdor.)

nom du combustible qu'il servait à brûler ; on le garnissait, en effet, de suif, de graisse ou d'huile.

Les crassets étaient toujours accompagnés d'une sorte de petite coupelle oblongue destinée à recevoir la gouttelette de graisse ou d'huile qui pouvait s'échapper du récipient. Les ferronniers se sont plus à donner aux crassets des formes très contournées. Quelques-uns laissent la matière carburante brûler à l'air libre, dans d'autres, au contraire, le crasset est fermé par une plaquette de tôle montée à charnière et surmontée d'un ornement en forme de bâton tourné ou de coq. Dans les crassets d'un travail particulièrement soigné, la tige de suspension est formée de deux plaques de fer maintenues par une vis de pression ; cette disposition avait pour but de faciliter la manœuvre nécessaire pour maintenir la coupelle dans une position toujours horizontale et éviter ainsi que l'huile ne se répandit au dehors.

XXIV. — Les crassets en Italie.

En Italie, on a fait beaucoup de crassets de forme allongée et terminés par une sorte de bec pointu. Le rebord de la coupelle est généralement ciselé avec soin : tantôt se sont simplement des rinceaux ou des feuillages, tantôt on voit figurer des animaux ; parfois, ce sont des inscriptions souvent assez humoristiques telle que celle que nous avons relevée sur une lampe du Musée de Cluny : « Servo et consummo alteri. »

Nous avons retrouvé une lampe absolument identique et portant la même inscription, dans la collection de M. Albert Figdor, à Vienne.

Dans le sud-ouest de la France. le crasset portait le nom de « chaleil, chaleuil, chareil, etc... »

XXV. — Les bâtons « à quoi l'on pend le chaleil »

Dans une lettre de Rémission de 1456, on lit : « Après que icelle Marguerite eut allumé un chareil ou croisieu, etc... ». Dans une autre de 1475, on mentionne « un baston à quoy l'on pend le chaleil ou crasset, le soir pour alumer en la maison ».

La merveilleuse collection de M. Albert Figdor, que nous venons de citer, contient plusieurs de ces « bâtons à quoi l'on pend le chaleil ». C'est une tige de bois travaillée en forme de tronc d'arbre naturel et montée sur une lourde planche sculptée destinée à lui donner de l'assise. Dans les communautés religieuses chacun des membres venait fixer, en l'enfonçant profondément dans le bois, le harpon de son crasset. La supérieure de la communauté avait droit à une lampe de plus grandes dimensions et d'un décor plus soigné. La réunion de toutes ces lumières formait ainsi un véritable

lampadaire dont les nombreuses flammes servaient à combattre l'obscurité du cloître.

XXVI. — Le crasset du XIIIe au XVIIe siècle.

Le crasset dans sa forme générale rappelle la lampe antique ; il en diffère en ce qu'il est muni d'une tige permettant de l'accrocher soit à une poutre, soit contre le mur, soit au bâton dont nous venons de parler (1).

On trouve dans les inventaires d'assez fréquentes mentions de ces crassets :

V. 1250. — Crameillie de fer,
Et craisset en yver.
(*L'outillement au vilain.*)

V. 1250. — Chandelière et chandèle et huile qui est chière
La lampe et le crasset et la lanterne entière.
(*Le dit de Ménage*, p. 150.)

1358. — A Pierre Haniel, Colin Ausant et pluisiurs autres vallès, li quel ont portet les craissès après le wait des jurés de le pais en alant cascune nuit as wait dou bieffroit et des portes. (*Cptes de Valenciennes*, p. 15.)

1473. — En la chambre du roy, une crastère de fer blanc à mettre chandelle pendue en lad. chambre. (*Inv. du roi René à Recullée.*)

1475. — Le baston à quoy l'on pend le chaleil ou crasset les soirs pour alumer en la maison. (Arch. nat. JJ. 195, pièce 1356.)

Le bec du crasset portait le nom spécial de « broceron » ou « brocheron ». Le plus souvent les crassets avaient de 1 à 4 becs ou brocherons, mais on en a fait pour les églises qui en possédaient jusqu'à 12.

1474. — Une lumière de cuivre, grande à 12 brocherons pour mettre de l'uille pour ardoir devant l'ymaige de Notre-Dame. (*Cpte de la chappelle de N.-D. de la Salvation à Compiègne.* Bibl. nat. Ms 8588, f° 24.)

Cependant dans les églises en rencontrait des lampes présentant un caractère décoratif beaucoup plus marqué ; quelquefois, ces appareils avaient des formes assez inattendues.

1483. — Six petites lampes d'argent de différents poids et figures pesant toutes ensemble 35 m. Une autre lampe en forme de vaisseau pesant 39 m. 7 o. Deux autres en forme de château flanqué de trois tours pesant chacune 44 m. 3 o. Une autre en forme de vaisseau à trois ponts. Une autre en forme de grosse tour, pesant 44 livres 8 o. Une autre en forme de vaisseau à trois ponts pesant 39 m. Une autre représentant un cerf pasant 5 m. 6 o. Cinq autres lampes de mesme grandeur de différents poids et figures. Une grande lampe ronde à 5 mèches pesant 300 M. (*Inv. du trésor de Saint-Martin de Tours*, p. 294.)

---

(1) Dans le Musée Le Secq des Tournelles, il y a toute une série de ces crassets en fer ; ils sont tous munis d'un harpon et semblables en tous points aux lampes que nous avons reproduites d'après l'ouvrage de Scappi et qui éclairaient les cuisines du pape Pie V (Pl. CCCXXXVII). Ces lampes sont d'un décor intéressant et tout en adoptant généralement la même silhouette, elles sont agréablement variées comme décor. La plus ancienne est cette lampe en bronze portant l'écussion aux trois fleurs de lis et garnie du même ornement tout au pourtour.

Une autre lampe du même modèle est en fer forgé, ce qui est une exception pour ces sortes de lampes. Ces crassets étaient munis, à la partie inférieure d'un anneau auquel pendait une petite coupelle destinée à recevoir le surplus de l'huile qui pouvait s'échapper du bec de la lampe. (Pl. CCCXXI.)



1



2



3



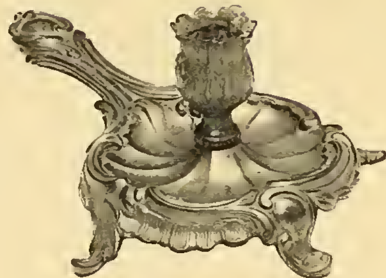
4



5



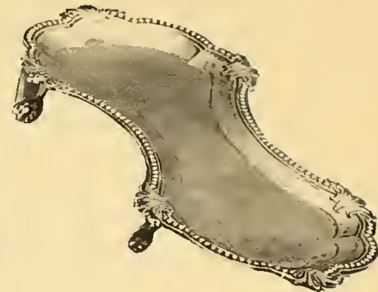
6



7



8



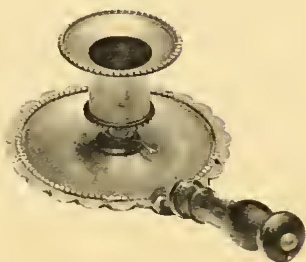
9



10



11



12



13



14

Bougeoir d'évêque et bougeoirs à main. Bronze doré et argenté. Mouchette et son plateau. XVIIIe siècle.
(Collection H.-R. D'Allemagne.)

Dans les sanctuaires vénérés les modestes crassets sont souvent remplacés par des appareils de luminaire d'une très grande richesse et d'une complication extrême :

1648. — Dans la nef de lad. église, devant l'autel de la Vierge, une grande lampe d'argent ciselé à six chandeliers ornés de six anges tenans en leurs mains, divers instruments de musique, autant de grands termes ou figures couchées en feuillages, portant chascun un escusson gravé des armes du roy et le corps d'icelle lampe contient l'Histoire de la Vierge, le tout soustenu de trois aiglons, suspenduz de trois chaines de fleurs de lys abboutissans à une couronne ; le tout pesant ensemble 320 marcs. L'ouvrage avec 5 pieds de diamètre et a esté donné par Louis XIII, roy de France et de Navarre. (*Arch. Nat. LL.* 92, f° 1, v°).

XXVII. — Bougeoirs. Leur définition. Leur emploi au XIVe siècle.

Le *Dictionnaire de Trévoux* qualifie ainsi le bougeoir : « Petit chandelier sans pied, qui a un manche, une queue ou un anneau pour le porter à la main et où l'on met une bougie. »

Dans la langue du Moyen Age, le bougeoir était connu sous le nom de cuiller, palette ou platine et ce n'est qu'à partir du xvie siècle qu'il prit le nom que nous lui donnons encore aujourd'hui :

1380. — Une palette d'or à tenir chandelle. (*Inv. de Charles V.*)

1396. — A Henry Desgrez, pignier pour une esconce par manière de cuiller d'yvoire blanc... délivrée à Guillaume Arrode, orfèvre, pour refaire et mettre la garnison d'argent doré d'une autre cuiller de ciprès à mettre et tenir la chandelle devant la royne quant elle dit ses heures, 8 s. p. (8e *Cpte roy. de Ch. Poupart*, f° 175, v°.) (Gay. *Gloss. arch.*)

1418. — Une palette d'ibénus à mectre chandelle, et est le chandellier d'or. (*Inv. du Louvre.*)

Au point de vue de l'étymologie du mot bougeoir, nous ne croyons pas devoir partager l'opinion de M. Littré qui fait dériver ce mot du verbe « bouger » ; nous croyons bien plus vraisemblable que ce nom lui vient du substantif bougie, qui était en usage dès le xive siècle. La première mention du bougeoir est relevée dans l'*Inventaire de Charlotte d'Albret*, en 1514.

1514. — N° 565. Une bouette couverte de cuyr noir en laquelle a esté trouvé ung boujoué d'argent pour mectre chandelle de bougye.

Quelquefois le bougeoir n'est pas désigné sous ce nom, mais le texte où il est question de l'appareil est suffisamment explicite pour qu'il n'y ait pas doute en la matière :

1523. — 2 chandelliers à longue quehue tornez, bien ovrez à la mode d'Espagne, pour mettre bougie. (*Inv. de Marguerite d'Autriche.*)

1531. — Ung petit chandelier à patte et bobèche, servant au buffet, pesant 1 m. 1/2 o. (*Inv. de Louise de Savoie.*)

Dès le xive siècle le bougeoir a revêtu des formes artistiques ; en raison probablement de ses petites dimensions on en fit un objet de luxe, aussi tous ceux que l'on rencontre sont-ils en matière précieuse.

XXVIII. — Bougeoirs en métal précieux au XVIe siècle. Bourgeoirs porte rat-de-cave.

Au XVIe siècle, le bougeoir fut l'objet d'une très grande recherche ; on ne se contentait plus de faire des bougeoirs en or ou en argent, on se plaisait à employer à sa fabrication des pierres relativement précieuses :

1483. — Un petit chandelier à queue en cristal. (*Inv. de Charlotte de Savoie.*)

1560. — Ung petit bougeoir, le manche de corgniolle (cornaline) garny d'argent doré, estimé 6 esc. (*Inv. de François II.* N° 783.)

1561. — Ung petit bougeoir d'agathe, garny d'or. (*Inv. du chât. de Pau.*)

Quelquefois les bougeoirs étaient d'une singulière complication :

1599. — Un bougeoir d'argent vermeil doré, pour attacher au chevet du lit, où y a une cassonnette et 3 petits chandeliers à mettre bougie, garni de flambe d'or esmaillé de rouge, et aux pieds des chiffres tout esmaillés de double C. Le derrière du bougeoir est fait en forme de ferrière avec une petite chesne et un entonnoir, prisés ensemble C escus. (*Inv. de Gabrielle d'Estrées.*)

Au XVIe siècle, dans l'ouvrage de Scappi, sur l'art de la cuisine, on trouve la représentation d'un bougeoir dont on se servait à cette époque. C'est un véritable porte rat-de-cave formé d'un plateau circulaire terminé par un manche creux et allongé ; la bougie n'est autre qu'une cordelette de chanvre enduite d'une mince couche de suif ou de cire.

XXIX. — Le bougeoir applique de Marie de Médicis.

Au XVIIe siècle, on a donné le nom de bougeoir à de véritables appliques ; ainsi l'appareil de luminaire qui est conservé dans la galerie d'Apollon au Musée du Louvre et qui est connu sous le nom de Bougeoir de Marie de Médicis est une applique murale toute garnie de camées et de pierres précieuses.

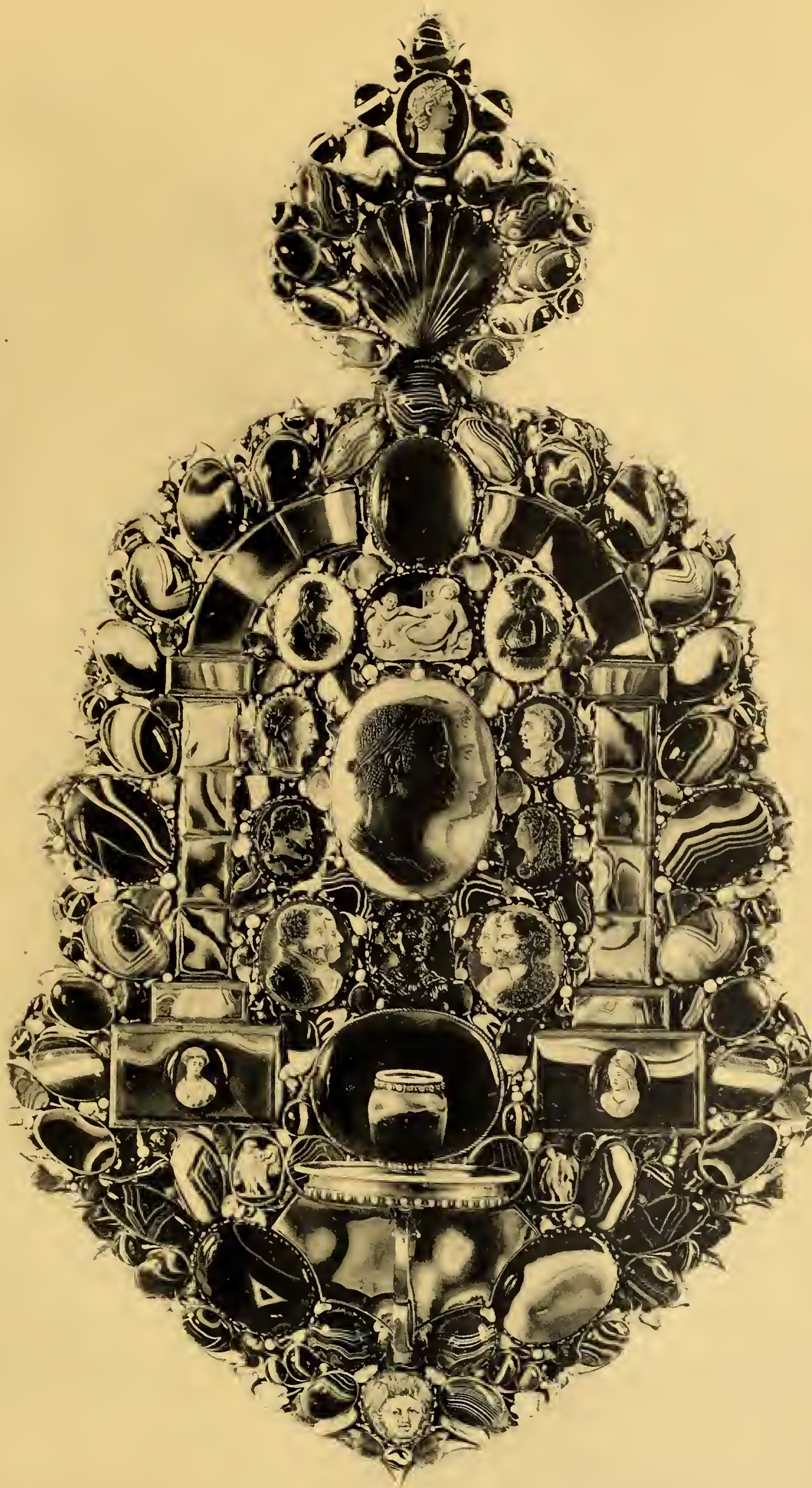
XXX.— Le bougeoir dans le cérémonial de la Cour des Rois de France.

Le bougeoir faisait, au XVIIe siècle, partie du cérémonial usité à la Cour des rois de France. Le droit ou plutôt l'honneur de porter le bougeoir pendant le coucher du roi était considéré comme une des plus grandes marques de distinction qui puisse être accordée par le souverain.

On a prétendu que c'était Louis XIV qui avait introduit cet usage dans le cérémonial, il n'en est rien cependant, car dès les premières années du règne de Louis XIII, nous voyons que la cérémonie du bougeoir n'était pas même récente :

1616. — Un soir que monsur de Guise youoit avec lou roi, ye bis mons. Rousseau qui tenoit la bougie du roi... Après lui aboir dit un mout à l'oreille, il me tend le vougeoir et me dit : « Serbez le roi ». (*Aventures du baron de Fœneste*, p. 32.)

Ce bougeoir n'était pas un meuble vulgaire et dans l'*Inventaire de la Couronne*, dressé en 1753, nous trouvons la description de cet instrument



Applique de lumière dénommée « Bougeoir de Marie de Médicis ».
Bronze doré garni de camées et de pierres précieuses. Travail italien. XVIIe siècle.
(Musée du Louvre.)

pour lequel nos ancêtres avaient tant de vénération. Il est ainsi désigné :

Un bougeoir à deux bobesches, avec son manche sur lequel sont gravées les armes du roy, en argent vermeil.

Observons que le roi seul avait le droit de posséder un bougeoir à deux bobèches et, par conséquent, à deux bougies « les bougeoirs pour la reine, pour Mgr le Dauphin et autres n'ayant qu'une bobèche et une bougie » (*L'Etat de France*, par Besongne, t. I, p. 312 et 316).

On sait que le coucher du roi se faisait en présence d'un certain nombre de seigneurs de la Cour et qu'il se divisait en deux parties : le grand coucher auquel assistaient un grand nombre de personnes, et le petit coucher qui avait lieu en présence de quelques intimes seulement. Au grand coucher, c'était l'aumônier de service qui tenait le bougeoir pendant tout le temps que le prince faisait sa prière. Puis la prière achevée...

... l'huissier de chambre fait faire place au roy jusqu'à son fauteuil et au moment que Sa Majesté y arrive le grand chambellan ou le premier gentilhomme de la chambre demande au roy à qui il veut doner le bougeoir et Sa Majesté aiant parcouru des yeux l'assemblée, nomme celui à qui il veut faire cet honneur. Le roy le fait donner plus ordinairement aux princes et seigneurs étrangers quand il s'en rencontre. (*Mémoires du duc de Saint-Simon*. T. VIII, p. 365.)

XXXI. — Les bougeoirs deviennent des objets de collection.

Jusqu'au règne de Louis XV, les bougeoirs étaient employés pour le service courant de la chambre à coucher et les artisans pour cette raison cherchaient à les rendre avant tout pratiques et solides.

Il semble, qu'à partir du règne de Louis XV, on se soit proposé un programme diamétralement opposé : la plupart des bougeoirs qui ont été exécutés à cette époque sont aussi fragiles qu'incommodes et il ne faut les considérer que comme la réalisation des coûteuses fantaisies des grandes dames de la Cour.

Le goût de la collection des menus objets d'art se manifesta d'une façon toute spéciale au cours du XVIII[e] siècle : on ne recherchait pas alors les spécimens de l'industrie des siècles passés, et l'on regardait avec un profond mépris les chefs-d'œuvre d'orfèvrerie du Moyen Age. Les grandes dames n'avaient de goût que pour les menus bibelots modernes et elles gardaient avec un soin jaloux tous les petits objets mobiliers qui, par leur forme et leur décoration, avaient le don de leur plaire. Nous trouvons à ce sujet de très précieux renseignements sur le *Livre-Journal* de Lazare Duvaux, célèbre fabricant de bronze du temps de Louis XV, qui était aussi un marchand « d'objets de bon goût ». A cette époque les ouvrages chinois avaient une très grande vogue et Lazare Duvaux fournissait à ses belles clientes de jolis bougeoirs en laque. On en fit encore, à cette époque, en porcelaine de France

et en porcelaine de Saxe. A côté de ces derniers on peut placer les bougeoirs de cristal que la Manufacture royale de Bayel fabriqua couramment depuis 1728.

XXXII. — Bougeoirs d'acier.

Les bougeoirs d'acier étaient aussi très à la mode à cette époque et nous voyons qu'ils avaient une réelle valeur :

11 mai 1755. — N° 2157. — Un bougeoir d'une plaque d'acier violet, garni en bronze doré d'or moulu, pour bruler les odeurs et cordon (rat de cave), 27 l.

5 juin 1755. — N° 2173. Un bougeoir d'acier pour brûler du cordon, 27 l.

14 juin 1755. — N° 2181. Deux bougeoirs d'acier, 54 l.

3 juillet 1755. — N° 2189. Deux bougeoirs d'acier, garnis en bronze doré d'or moulu pour du petit cordon, 54 l.

4 septembre 1755. — N° 2231. Trois bougeoirs d'acier à pointes, garnis en bronze doré d'or moulu, 81 livres. Un bougeoir d'acier et une tasse dorée, 37 liv. (*Livre-Journal* de Lazare Duvaux.)

Pour les personnes qui ne voulaient pas faire la dépense de bougeoirs en métal précieux, on avait imaginé un genre de décoration fort brillant quoique peu coûteux ; à cet effet on entourait l'objet de cordons en strass qui à la lumière de la bougie, jetaient d'assez beaux feux et pouvaient donner l'illusion du diamant (*Mercure de France*, janvier 1777, p. 198).

XXXIII. — Bougeoirs de lit, tenus par les valets.

Au XVIIIe siècle, les bougeoirs de lit que nous avons vus apparaître dans l'*Inventaire de Gabrielle d'Estrées* reviennent à la mode. Ce genre d'éclairage devait être très utile, à une époque où les tables de nuit étaient rares. Avant l'invention de ce meuble, la personne qui voulait, étant couchée, faire autre chose que dormir, était obligée, pour voir clair, d'avoir un valet au chevet de son lit pour l'éclairer et bien qu'alors on ne se gênait guère devant ses gens, on comprend combien la présence d'un pareil témoin pouvait parfois sembler indiscrète et gênante. D'après M. Havard, l'expression de « tenir la chandelle » dériverait de cette coutume.

XXIV. — Bougeoirs à éteignoir automatique.

Les bougeoirs de lit devaient être d'un usage bien courant au XVIIIe siècle puisque le propriétaire du magasin du « Petit Dunkerque » en tenait un bel assortiment, qu'il annonçait ainsi dans le *Mercure de France* (1782, p. 42).

Le sieur Granchez, bijoutier de la reine, tenant le magasin du Petit Dunkerque, vient de faire établir à sa fabrique de Clignancourt, des bougeoirs à larges plateaux et garde-vue avec éteignoirs mécaniques, d'un genre absolument nouveau, éteignant les bougies à la volonté ; la tige à laquelle ils sont adaptés est graduée pour les fixer à l'heure où l'on désire qu'ils fassent leur effet ; un des deux éteignoirs part 5 minutes avant l'autre et prévient la personne que l'autre bougie va s'éteindre, afin d'y

prendre garde si elle veut continuer sa lecture. Cette mécanique simple et solide, qui est de la plus grande utilité, met à l'abri des dangers du feu et procure la facilité d'avoir deux lumières. Ces bougeoirs sont en cuivre doré en or moulu et d'un travail très fini. Le prix est de six louis à plateaux ronds et sept louis ovales ; il n'en fera pas faire d'un moindre prix.

A la fin du XVIII[e] siècle et au commencement du XIX[e], on a fait des bougeoirs en pierre dure montés en acier et garnis de cercles en même métal plus ou moins ouvragé (1).

SEPTIÈME PARTIE

LANTERNES DE SUSPENSION

I. — Définition et composition.

C'est un ustensile fort ancien que la lanterne dont Furetière a donné la définition suivante :

Vaisseau fait de matière transparente, servant à conserver la lumière qu'on transporte ou qui est exposée au vent ou à la pluye.

Nos ancêtres ont connu la lanterne et, au XIII[e] siècle, nombreux sont les inventaires qui signalent ces appareils.

Comme le falot, la lanterne était faite en fer blanc ou en bois et les côtés étaient revêtus de matière transparente destinée à laisser filtrer la lumière placée à l'intérieur : cette matière était composée de corne sciée en lames d'une faible épaisseur.

II. — Corporation chargée de la fabrication des lanternes.

Dès le XIII[e] siècle, l'usage des lanternes était fort répandu, puisqu'à Paris une corporation d'artisans s'occupait spécialement de ce genre de fabrication. Le *Registre d'Estienne Boileau* (1260), nous apprend, en effet, que « Quiconques vuet estre peigniers et lanterniers de cor (corne) et d'ivoire, estre le puet, franchement... »

III. — Lanternes en métal précieux.

Dès le XIV[e] siècle on fabriquait des lanternes travaillées avec un art consommé et merveilleusement décorées :

(1) Dans la vitrine d'honneur du Musée Le Secq des Tournelles, il existe un fort joli petit bougeoir en acier damasquiné représentant, à l'aide des métaux précieux, des scènes de chasse d'un heureux effet. (Pl. CCCXXX).

1360. — Une lanterne d'argent doré, laquelle est carrée à 6 cotez, dont il y a deux qui sont sizelées à ymages, les autres deux costés à fenestrages et à otiaux et les autres deux sont couverts de velin : au bout et au travers de chascune d'icelles deux costés a trois petites bandes esmaillées d'azur à bestellettes et sont dessuz ycelles deux costés les armes de Savoie et est ladicte lanterne à carneaux par le haut et à petiz fenestrages esmaillez d'azur a un otiau dessuz et dessuz l'ance a un anelet. Et poise 6 m. 3 o. 12 d. (*Inv. du duc d'Anjou.* N° 36.)

Les lanternes, même les plus riches, étaient garnies de lames de corne et dans l'*Inventaire de Charles V* (1380), il est fait mention d'une « lanterne d'argent, doré par les bandes, pesant avec le cor (la corne), trois marcs et cinq onces ».

L'*Inventaire du duc de Berry* (1416) mentionne également « une lanterne d'argent véré à troys esmaulx aux armes de feu M. S. d'Estampes, pesant avec le cor, six marcs ».

L'emploi de la corne fut général et nous dirons même d'un usage commun jusqu'au XVIIIe siècle.

Richelet, dans son *Dictionnaire*, définit ainsi la lanterne :

Instrument composé d'ordinaire de verre, de corne ou autre matière transparente.

L'*Encyclopédie* nous apprend qu'on en faisait « de gaze, de toile, de peau de vessie de cochon, de corne, de verre et de papier ».

Nous pouvons ajouter que dès le XIVe siècle on se servait du parchemin huilé ; c'est ainsi que dans l'*Inventaire de Louis Ier d'Anjou* (1360), on relève la mention d'une « lanterne d'argent dorée, laquelle est quarrée à VI côtés, dont il en a deux qui sont cizelés à ymages, les autres II costés à fenestrages et otiaux et les autres II sont couverts de velin ».

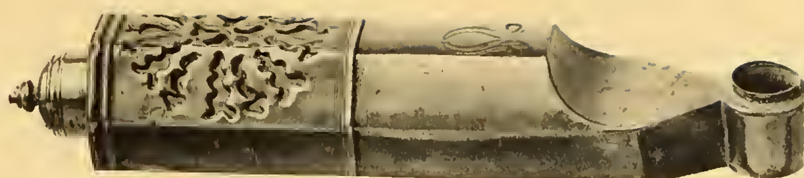
Dès le XIVe siècle, les lanternes étaient fabriquées en grand nombre et on employait, pour les établir, les métaux les plus précieux. C'est ainsi que dans l'*Inventaire de Charles V* (1380), on relève les mentions de « Lanterne d'argent veré à six costés » « une aultre lanterne carrée pendant à une chesne d'argent blanc ». «. Une lanterne de cuir noir cramoisié, garnye d'or et dedens d'argent ».

On fabriquait aussi des lanternes communes destinées aux usages journaliers; elles étaient en fer-blanc, en feuille de laiton ou en cuir.

1420. — Une petite lanterne de cuir noir camoisée, garnie d'argent, veré par dehors et par dedans de laiton, non pesée pour celle cause. (Arch. nat. KK. 30, n° 259.)

1471. — Deux lanternes en façon de chandeliers, qui sont de feille de laton à creneaux et sont pour pendre contre ung mur. (*Arch. nat.* P. 329, f° 1, v°.)

1471. — Une lanterne de fer blanc faicte à viz et à plusieurs bobechez. (*Inv. du roi René d'Anjou*, f° 17.)



1



2



3



4



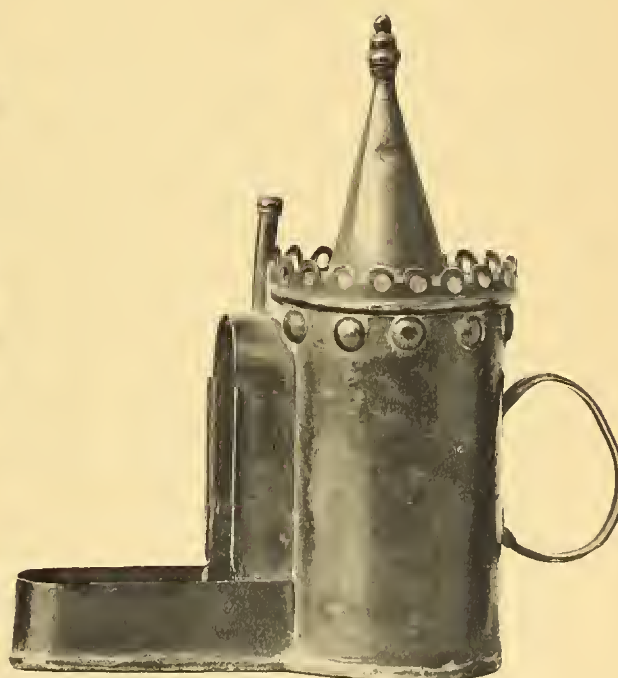
5



6



7



8

Lampes en bronze fondu et ciselé, en cuivre repoussé et en argent gravé.
Lanterne sourde en fer garnie d'appliques de cuivre. XVIe et XVIIe siècles.
(Collection Albert Figdor.)

IV. — Lanternes d'antichambre.

A la fin du XVIIe siècle, quand Colbert eut établi, en France, des verreries importantes, le verre devint assez commun pour qu'on put garnir les lanternes à des prix modérés. C'est alors qu'apparaissent les grandes et belles lanternes d'antichambre dont on rencontre encore de nombreux spécimens dans nos Musées et dans nos Palais nationaux.

Au XVIIIe siècle, les grandes lanternes sont très abondantes et sous ce rapport le *Livre-Journal* de Lazare Duvaux est intéressant à consulter. C'est ainsi que nous voyons que le 29 décembre 1748, il fournit à la duchesse de Boufflers « une lanterne de glace à cinq pans, garnie de fleurs blanches » pour le prix de 216 livres. Le 10 juillet 1756, il livre à M. de Cramayel « une lanterne carrée à consoles, dorée d'or moulu, garnie en glace » valant 300 livres. Pour le même prix, il fabrique pour M. le comte du Luc, le 7 mars 1758, « une lanterne carrée à consoles, dorées d'or moulu, garnie de ses glaces et de son chandelier à quatre branches et chapiteau de cristal ».

Mais le meilleur client de Lazare Duvaux, était certainement Mme de Pompadour qui lui achète pour 4.300 livres « une lanterne à six pans en bronze doré d'or moulu, de quatre pieds et demi de haut sur 30 pouces de diamètre, garnie de ses glaces et chandeliers ». (1).

V. — Lanternes pliantes dites « lanternes à portefeuille ».

A une époque où l'on n'avait pas encore inventé les petites lampes électriques à pile sèche, qui sont aujourd'hui d'un usage si commode et si courant, on se servait, pour combattre les ténèbres de la nuit et circuler

---

(1) Le Musée Le Secq des Tournelles possède quelques spécimens de ces grandes lanternes de suspension. Dans la Pl. CCCXXXII nous avons reproduit une lanterne ronde formée de panneaux de fer blanc découpé à jour : elle est de travail italien et remonte au XVIIIe siècle.

C'est à la même époque qu'on peut faire remonter cette lanterne carrée d'applique qui est en fer blanc garnie de revêtement en cuivre jaune : ce mode de fabrication était en honneur dans la région de Lille et plus généralement dans le nord de la France.

Au XVIIIe siècle, on a fabriqué certains objets à l'aide de minces bandelettes de fer, la plupart du temps travaillées à froid, seules les parties torses étant forgées à chaud.

L'un des plus beaux spécimens de ce genre de travail est la magnifique crèche en forme de lanterne qu'on peut voir suspendue à la voûte du chœur de l'église Saint-Laurent, aujourd'hui Musée Le Secq des Tournelles. Pl. CCCXXVII.)

Cette lanterne, à l'intérieur de laquelle on avait, à l'origine, placé une crèche composée de petits sujets en plâtre, est entièrement fabriquée au moyen de petites bandelettes de fer contournées, maintenues par des liens ou colliers serrés à chaud. Cette pièce qui avait été exécutée par un habile artisan pour une église du nord de la France, se compose d'une vaste cage carrée munie de verres et surmontée d'un toit à quatre pans, le long des arêtes duquel courent de petits festons du même travail que celui des côtés. Tout autour de cette cage règne une galerie formant une sorte de balcon dont chaque angle est surmonté de trois boules aplaties allant en décroissant, c'est de ces points que partent les bras de lumière destinés à porter les cierges. Le sol de la galerie latérale est en tôle et l'artiste y a découpé la curieuse inscription suivante relatant les conditions dans lesquelles il a accompli ce remarquable travail :

« Ladite crèche faite et donnée par Charles le jeune et Marie Briault, sa femme, tous deux de cette dite, paroisse, pour laquelle on chantera tous les Dimanches et fêtes le *Te Deum*, depuis Noël jusqu'à la Purification tous les ans, tant que ladite crèche durera. 1734. »

La partie inférieure de ce monument est formée d'un épais enchevêtrement de rinceaux de fer et elle se termine par une grosse boule aplatie à laquelle est suspendue une autre boule de plus petite dimension.

soit dehors, soit dans les vastes corridors des châteaux, de petites lanternes rondes ou quadrangulaires pliantes dites « à portefeuille ». Ces modestes ustensiles étaient généralement en fer ou en cuivre extrêmement mince, décoré au repoussé et contenaient, dans un léger bâti, soit une menue feuille d'ivoire, soit une lame de corne plus ou moins transparente, car le verre était alors très rare. De cette façon la lumière se trouvait non seulement abritée, mais tamisée et c'est ce qui explique la définition de « *coeca lanterna* » que le continuateur de Du Cange applique au mot latin « *absconcia* » et au mot français « absconce », qui était donné à ces appareils de luminaire.

VI. — Esconces et absconces.

L'une des plus ancienne représentation figurée que nous ayons rencontrée de l'esconce se trouve dans l'*Album de Villars de Honnecourt* (vers 1248) : c'est une sorte de tourelle cyndrique possédant une ouverture trilobée à sa partie inférieure qui laisse apercevoir une lampe à huile formant veilleuse; elle est accompagnée de la désignation suivante : « Vesci une esconse qui bone est à mones por lor candèles porter argans. »

Dans les *Comptes de l'argenterie de la reine* (1392-1401), on relève la mention d'une absconce :

1394. — A Jehan Aubert, ymagier d'yvoire, pour la vente d'une absconce d'yvoire achetée de lui pour mettre la chandelle quand la royne dit ses Heures, baillée à Katherine de Villers, pour ce à lui paié par vertu desdiz roulle et mandement et par quittance de lui donnée le VIe jour de mars.

Dès le XIVe siècle, le mot « absconse » était devenu par corruption et par contraction « esconce ».

Dans une *Lettre de Rémission*, de 1451, nous voyons que l'esconse ou lanterne était une seule et même chose :

Lesquelz compaignons alumèrent la chandelle et la mirent dedans une esconce ou lanterne.

Il semble que ces menus appareils aient été fabriqués chez les peigniers ou tabletiers et ce fut probablement une des raisons pour lesquelles les deux corporations se fondirent ensemble.

Les esconces possédaient parfois un volet mobile permettant de les transformer en lanternes sourdes. Dans l'*Inventaire des joyaux de la Couronne* (1418), on mentionne une « petite esconce d'argent blanc carrée qui se clost et ouvre, avec les armes de Mgr le Dauphin ».

A peu près à la même époque nous trouvons encore la mention de « une grande esconce d'argent blanc, percée à fleurs de lys ».

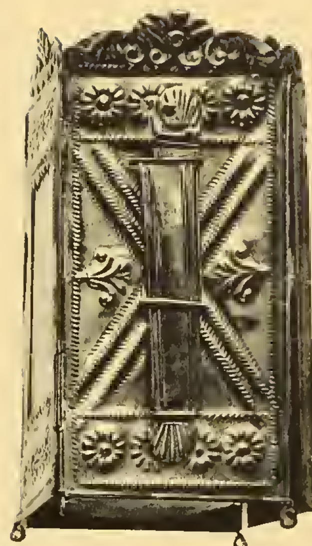
L'*Inventaire de Charles V* décrit un certain nombre d'esconces et nous pouvons voir par ces citations que rien n'était moins fixe que la forme de cet ustensile :



1



2



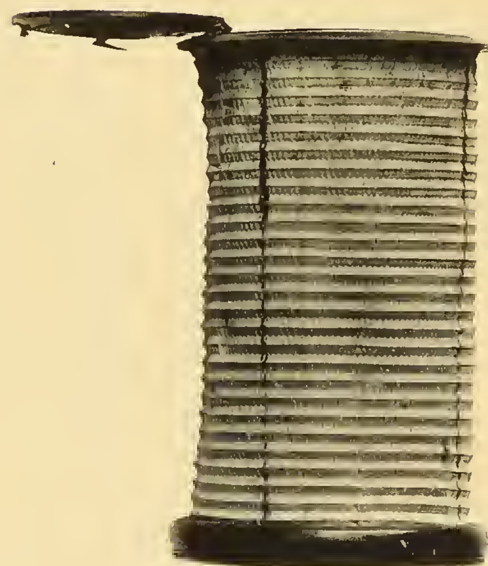
3



4



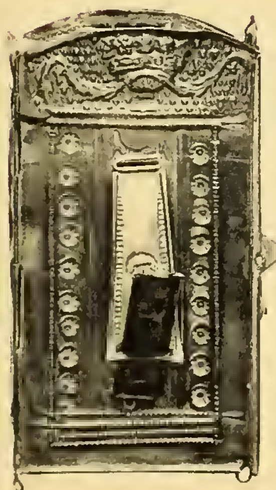
5



6



7



8



9



10

Lanternes pliantes dites « à portefeuille ». Lanternes vénitiennes montées en cuivre repoussé et en bois. XVIIIe siècle.
(Collections R. Richebé et H.-R. D'Allemagne.)

1380. — Une esconce d'yvoire qui est sur ung hault pié et est ung petit chandelier à broche d'argent doré...

Ung chandelier d'argent blanc en manière d'esconce, à deux escuz au dos taillez des armes de France.

Un aigle d'argent blanc sur quoy est un chandelier à esconce.

Ces trois sortes d'esconce semblent bien être tout simplement des flambeaux dont on protégeait la bougie au moyen d'un petit appareil qui s'adaptait à leur sommet.

Quelquefois on rencontre, dans les inventaires, la mention d'esconce à manche en bois ; ce sont évidemment des appareils qui se rapprochaient de ce que nous appelons aujourd'hui un bougeoir. C'est ainsi que dans l'*Inventaire des joyaux de la Couronne* (1418), on trouve la désignation de « deux petites esconces d'argent à manche de boys ».

VII. — Esconces et lanternes sourdes.

Longtemps avant l'apparition des lanternes verrées, une confusion s'était opérée entre les mots esconce et lanterne. Au XVe siècle, le nom d'esconce devint peu familier et pour éviter des erreurs d'interprétation les scribes dans nombre de documents mentionnaient que l'esconce était une lanterne d'un genre particulier et d'un service spécial. A partir du XVIe siècle, le mot disparut définitivement et fut remplacé par celui plus logique de lanterne sourde.

Dans tous les romans du XVIIIe siècle et même du début du XIXe, il est question de lanternes sourdes que les gens plus ou moins bien intentionnés utilisaient dans leurs expéditions nocturnes (1).

HUITIÈME PARTIE

FALOTS

I. — Définition.

On désigne plus spécialement sous le nom de falot une grande lanterne, à carcasse de fer ou de bois, recouverte de toile blanche qu'on portait la nuit pour s'éclairer. Plus tard on fit des lanternes en forme de cage en fer-blanc repercé dont la porte était munie d'une plaque de corne destinée à tamiser

(1) Dans le Musée Le Secq des Tournelles, il existe quatre spécimens de ce genre d'appareil ; ils sont pour la plupart coiffés d'un toit en poivrière godronné permettant l'introduction de l'air nécessaire à la combustion de la chandelle, mais sans laisser échapper au dehors aucun rayon lumineux quand les volets en étaient fermés.

la lumière. La falot servait aussi à accompagner le Saint-Sacrement, quand le prêtre se rendait de nuit au chevet d'un malade.

II. — Les falots et l'éclairage public.

Les grands troubles qui marquèrent la première période du XVIe siècle firent apparaître une ordonnance obligeant les habitants à éclairer leurs maisons à l'aide d'un falot. Le *Livre des actes consulaires*, de la ville de Lyon (1516-1519) nous apprend que les bourgeois devaient entretenir des falots dans certains carrefours de la ville.

C'était aussi sous le nom de falots qu'on désignait les fameuses lanternes qu'on avait placées sur la place des Victoires et qui semblaient monter la garde autour de la statue de Louis XIV. A ce sujet Saint-Simon dans ses *Mémoires* nous apprend qu'un jour « le fils de la Feuillade se lassa de faire allumer tous les soirs des falots aux quatre coins de la place ».

De nos jours on donne plutôt le nom de falot aux grosses lanternes que les rouliers accrochent sous leur voiture.

III. — Les porte-falots.

En 1662, un certain abbé italien, Laudati de Caraffa, obtint des lettres patentes à l'effet d'établir un service de porte-flambeaux à Paris. Les hommes chargés de ce service prirent le nom de porte-falots. Cette institution continua d'exister pendant tout le XVIIe et le XVIIIe siècle. En 1766, le nombre des porte-falots était si considérable que le lieutenant de Police prit le parti de réglementer cette industrie.

Les porte-falots continuèrent leurs services jusqu'à la fin de la monarchie. Mercier qui les vit encore à l'œuvre, a laissé une page curieuse sur « ces porteurs de lanternes numérotées qui vaguent dans les rues vers les dix heures du soir : voilà le falot ».

Les falots furent remplacés par les lanternes à réverbère qui, au moment de leur apparition émerveillèrent les Parisiens. L'*Almanach général des Marchands* pour 1772, se faisait ainsi l'écho rétrospectif de cette surprise :

> Plusieurs de ceux qui travaillent le fer blanc ont fait de leur métier un art qui mérite des égards ; il en est parmi eux qu'on doit regarder comme des artistes distingués.
>
> C'est à l'émulation qu'a su faire germer chez eux un magistrat dont l'administration fait époque dans l'Histoire de la Police, qu'on doit ces fanaux ingénieux qui multiplient les feux et les effets d'une seule lumière et qui donnent à peu de frais à une grande ville, un second jour dans tout le cours de la nuit.

---

(1) M. Le Secq des Tournelles qui ne laisse rien perdre des traditions du passé, a recueilli deux de ces falots en fer blanc repercé et nous les avons reproduits planche CCCXXXII. Ce ne sont certes pas des œuvres d'art mais ils marquent un curieux échelon dans l'histoire de l'éclairage des voitures qui circulent sur nos grandes routes.



La lanterne magique par Bosio. Début du XIXe siècle.

NEUVIÈME PARTIE

LANTERNES MAGIQUES

I. — Leur définition d'après Furetière.

A une époque où le cinématographe et les projections en noir ou en couleurs font presque partie de la récréation de nos soirées d'hiver, il nous a paru savoureux de reproduire la définition que donne le *Dictionnaire* de Furetière de la lanterne magique :

La lanterne magique est une petite machine d'optique qui fait voir dans l'obscurité, sur une muraille blanche, plusieurs spectres et monstres si affreux, que celuy qui n'en sçait pas le secret, croit que cela se fait par magie. Elle est composée d'un miroir parabolique qui réfleschit la lumière d'une bougie, dont la lumière sort par le petit trou d'un tuyau au bout duquel il y a un verre de lunette et entre deux on y coule successivement plusieurs petits verres peints de diverses figures extraordinaires et affreuses, lesquelles se représentent sur la muraille opposée, en plus grand volume. Le premier qui a enseigné la construction de la lanterne magique est Séeneerus en son livre *Deliciœ mathématicœ*. Le père Kiker et Kestlerus en ont aussi éscrit et avant tous Roger Bakon, anglais, en avoit donné quelque idée.

II. — Lanterne magique satirique.

Le Père Kiker, que certains biographes appellent Athanase Kircher, était un célèbre jésuite connu par ses nombreux ouvrages sur les sciences exactes, mais c'est à tort qu'il passe pour avoir inventé, en 1665, la lanterne magique, qui était connue en France bien avant qu'il fût né (1602). En effet, le *Journal d'un Bourgeois de Paris* raconte qu'en 1515, un prêtre du nom de Cruche fut assez téméraire pour, au moyen d'une lanterne, représenter en pleine place Maubert, à Paris, des tableaux allégoriques des aventureuses amours de François Ier. De plus en consultant le *Livre des Subtiles et plaisantes inventions de J. Prévost, natif de Toulouse* (1584), nous voyons qu'il est question de lanternes vives dont les pâtissiers et les barbiers du Paris de Henri IV et de Louis XIII faisaient des enseignes lumineuses ; c'étaient des espèces d'ombres chinoises mises en mouvement par la lumière même qui les éclairait.

III. — Les lanternes magiques au XVIIIe siècle.

La lanterne magique fut surtout en faveur en France pendant le XVIIIe siècle et le commencement du XIXe. Nombreuses sont les gravures de

cette époque qui représentent le spectacle populaire de la lanterne magique. Cet appareil fut perfectionné vers le milieu du XIXe siècle par l'adaptation du réflecteur qui augmentait sensiblement le pouvoir éclairant de la lampe. Vers 1840, en effet, on utilisa la lampe Carcel dont l'intensité lumineuse parut être une véritable merveille Mais, à l'encontre de bien des inventions, à mesure que les perfectionnements rendaient l'appareil plus délicat et lui donnaient des résultats plus brillants, le goût se détournait de ce genre de spectacle (1).

DIXIÈME PARTIE

MOUCHETTES

I. — Leur emploi aux temps bibliques et dans l'Antiquité.

Les mouchettes remontent à la plus haute Antiquité. Dans les *Livres* de Moïse, il est question de ces instruments ; on lit, en effet, dans l'*Exode* (chap. 25, verset 38) :

> Vous ferez encore des mouchettes et des vases où sera éteint ce qui aura été enlevé des lampes, le tout d'un or très pur.

Dans un autre passage de l'Ecriture, il est dit que Salomon, pour cet usage, employait de petites pinces qui servaient en même temps à écarter les fils de la mèche, afin qu'elle prît plus d'huile et qu'elle donnât plus de clarté. Salomon consacra, avec la table d'or pour les pains de propitiation, dix candélabres d'or avec des lampes et leurs pinces également d'or. Rappelons enfin que le *Quatrième Livre* de Moïse, en traitant du service des lévites, fait mention d'un autre instrument qui, dans la *Vulgate*, est nommé « *emunctorium* » expression qui équivaut au mot français mouchettes.

Dans l'Antiquité, des esclaves étaient préposés à l'entretien des lampes et des chandelles. Ils se servaient, pour cet office, de petits crochets et de

(1) Dans le Musée Le Secq des Tournelles se trouvent deux spécimens fort curieux de lanternes magiques; l'un, de petites dimensions, est rectangulaire et en tôle repoussée ornée de coquilles. Le second est beaucoup plus important et présente le buste d'un habitant du Céleste Empire en cuivre repoussé et coiffé d'un chapeau tuyauté de forme conique. Le style de cette lanterne magique indique qu'elle a été fabriquée à l'époque où la mode voulait que les objets les plus précieux fussent décorés « à la chinoise ». C'est à cette époque que l'on fit ces jolis bouts de table formés de personnages en porcelaine de Chine et montés en bronze doré richement ciselé. La mode de la décoration chinoise dura jusqu'au moment où le style un peu froid et compassé de l'époque Louis XVI fit disparaître ces fantaisies si gracieuses et d'un aspect réellement décoratif. (Pl. CCCXXXI).



Mouchettes en cuivre fondu et ciselé. Travail allemand et oriental. XVIe et XVIIe siècles.
(Collections Albert Figdor et H.-R. D'Allemagne.)

pincettes propres à tirer les mèches, à les éteindre et à les moucher. Ces pincettes (*forcipes*) étaient plates.

Il semble que l'usage des mouchettes se soit perdu pendant tout le haut Moyen Age, car il n'en est pas question dans les textes et aucun objet remontant à cette époque ne se rencontre dans les collections publiques ou privées.

II. — Les ciseaux à moucher chandelles en forme de cisailles aux XVIe et XVIIe siècles.

La première mention qu'il est donné de rencontrer, pour le Moyen Age, d'un instrument servant à moucher les chandelles se trouve dans une *Note des Joyaux d'Isabelle de France réclamés à la Couronne d'Angleterre* (1400). Elle est ainsi conçue :

Item, il lui donna une esconce d'or, un coffin pour chandelle, un mouschoir à chandelier moult riche. (Havard. *Dict. du mobilier.*)

Il s'agit bien là d'une mouchette, non dans la forme que nous lui connaissons, mais ayant l'apparence de petites tenailles ou ciseaux qui étaient retenus au chandelier ou à la lanterne par une petite chaîne.

C'est, en effet, sous forme de petites tenailles qu'apparaissent les premières mouchettes :

1535. — Audit coffre est trouvé une esconsette d'argent, où on failloit avoir une petite tenaille, lesquelles ont été pendues aud. esconsettes, pesant VIII onces et demy... Les tenailles pour esmoucher la chandelle sont au coffre des marambres. (*Inv. du trésor de la cathédrale d'Amiens.*)

Dans les *Comptes royaux* (1552), on trouve encore la mention :

Pour ung sysiaux à moucher chandelle, 11j. s. (Delaborde. *Glossaire.*)

Ces « sysiaux à moucher chandelle » étaient des instruments bien primitifs ; ils étaient constitués par deux branches tranchantes à leur extrémité et, le plus souvent, on leur donnait la forme d'un oiseau. La besogne accomplie par cet instrument était bien imparfaite : il fallait, après avoir coupé la mèche, jeter à terre la partie retranchée et l'écraser avec le pied, opération assez peu agréable et malpropre. On conçoit, dès lors, que la mouchette à récipient fut accueillie avec beaucoup de faveur à son apparition.

Souvent les mouchettes étaient en métal précieux, mais on en fit également en fer et en acier.

1523. — Une mouchette d'argent. (*Inv. de Marguerite d'Autriche*, f° 93.)

1570. — Pour une paire de mouchettes d'acier façon d'Allemaigne, 15 s. (*Arch. Nat. KK.* 131, f° 4, v°.)

Si les mouchettes étaient connues au XVIe siècle, elles étaient encore d'un usage peu répandu, car pendant la plus grande partie du XVIIe siècle, l'habitude de moucher les chandelles avec les doigts s'était conservée,

même dans les nobles familles. Si nous en croyons Jean Hérouard, le 26 novembre 1606, le Roi dit au Dauphin et à M. de Roquelaure :

Qui voudra être le mignon de papa, il faut qu'il mouche ce flambeau. Il (le dauphin) y saute soudain tout le premier, le mouche net et se brûle au bout du doigt indice, sans s'en plaindre qu'en souriant. (*Journal d'Hérouard*, T. 1, p. 229.)

III. — Généralisation de l'emploi des mouchettes au XVII[e] siècle.

Au XVII[e] siècle, les mouchettes commencent à devenir plus communes et, dès le second quart de ce siècle, on les rencontre chez les simples bourgeois. Dans un acte Consulaire du magistrat de Lyon de l'année 1650, il est fait défense aux fondeurs de poinçonner les fourchettes, cuillers et mouchettes de laiton argenté.

Dans les plus anciennes mouchettes le petit récipient qui recevait le bout retranché de la mèche était en forme de cœur et l'une des branches fermait un des côtés. Au XVII[e] siècle, le récipient prit la forme rectangulaire ou carrée et fut placé verticalement sur l'une des branches.

Toutes les mouchettes n'offraient cependant pas ces dispositions ingénieuses et il en existait encore de très primitives. C'est ainsi que dans l'*Inventaire de Claudine Bouzonnet-Stella* », la célèbre graveur, dressé, en 1693, on trouve la mention d' « un petit chandelier de fer dont la baubèche sert de mouchette ».

IV. — Mouchettes à plateau et à tombeau.

Quelquefois les mouchettes étaient munies d'un plateau auquel elles étaient retenues par une chaînette :

1653. — Une assiette à mouchette garnie de sa chaisne et mouchette d'argent blanc façon de Paris. (*Inv. du cardinal de Mazarin.*)

1673. — Deux assiètes à mouchettes avec leurs chaisnes et mouchettes marquées aux armes du roy, en argent blanc. (*Inv. des meubles de la Couronne.*)

Les mouchettes d'argent et de vermeil furent particulièrement nombreuses aux XVII[e] et XVIII[e] siècles. Dans les documents de cette époque, nous voyons que le cardinal Mazarin avait chez lui cinq paires de mouchettes d'argent blanc, dont deux d'argent d'Allemagne et trois d'argent façon de Paris. Louis XIV n'en possédait pas moins de vingt-sept paires, dont vingt-quatre en argent et trois en vermeil qui, dans l'inventaire, sont qualifiées de « mouchettes à soleil ».

Quelquefois les mouchettes ne sont pas simplement placées sur un plateau ou sur un pied, elles sont enfermées dans une boîte, qui en raison de sa forme reçoit le nom de tombeau :

Une mouchette en son tombeau, une écuelle couverte et une soucoupe, le tout d'argent. (*Inv. de Marie Rousset, veuve du sieur Etienne Sibon.*) (Marseille 1755.)

V. — Enigmes sur les mouchettes.

Dans une énigme posée par le *Mercure Galant* du mois de novembre 1713, nous relevons la citation suivante :

Dans une espèce de cercueil
Mais qui n'est point pourtant désagréable à l'œil,
Je suis le plus souvent couchée...

Plusieurs fois les mouchettes excitèrent la verve et l'ingéniosité des poètes-rédacteurs du *Mercure Galant* et nous donnons ici l'énigme qui fut posée aux lecteurs dans le livret du mois d'avril 1688 :

Ma figure est assez bizarre
Un des bouts de mon corps est étroit et pointu
L'autre est double et plus étendu.
Pour m'employer, il faut que l'on sépare
Et qu'on rejoigne deux anneaux
Mon corps tient le milieu de ces bouts inégaux
Il est creux, échancré par devant, par derrière
Je dois mon estre à la lumière
Et cependant je ne sers que la nuit
A qui veut s'en passer, bien souvent il en cuit,
En se servant de moi si l'on fait le contraire
De ce que l'on prétendait faire
On se met en courroux et d'autres fois on rit
Celui qui commet cette faute
En a toujours quelque dépit
Quand j'ai servi, mon corps en dedans se noircit
Mais c'est une noirceur que sans peine on m'ôte (1).

A la fin du XVIII[e] siècle, on se préoccupait de moucher les chandelles d'une façon quasi-scientifique. Voici ce qui rapporte à ce sujet. (*L'esprit des Journaux*) en 1780.

Ces mouchettes, dit-il, ne peuvent servir que lorsque la mèche a déjà brûlé, une partie à la pincette sert de point d'appui sur le tuyau pour que l'on coupe précisement où il convient aussi, à une mèche neuve on doit employer des cizeaux fins et en général on n'arrange jamais mieux la mèche en pointe qui revient d'être d'être allumée. A défaut de ces mouchettes, l'on peut se servir de cizeaux fins et bien tranchans.

Au début du XIX[e] siècle, pour éviter la mauvaise odeur provenant de la mèche incisée, on adjoignit à la boîte ordinaire de la mouchette, un second compartiment muni d'une fermeture automatique qui escamotait en quelque sorte le bout de la mèche qu'on venait de séparer de la chandelle.

---

(1) Dans le Musée Le Secq des Tournelles, il y a une véritable profusion de mouchettes richement ornées dont les inventaires qui précèdent nous ont donné un aperçu. Les boites destinées à recevoir la partie de mèche retranchée sont de véritables petits chefs-d'œuvre de décoration ; tantôt ils représentent des armoiries, tantôt ce sont des sujets galants, d'autres fois ce sont des pastorales, ou des scènes de genre ; enfin ce sont encore des attributs de chasse, de guerre, de musique, etc... (Pl. CCCXXXIV.)

Nombreuses sont les mouchettes qui sont montées sur un pied élevé ou qui reposent sur des plateaux ovales ou de forme hexagonale finement ciselés et guillochés. (Pl. CCCXXXV.)

L'émail a été mis à contribution pour le décor des mouchettes et on rencontre sur ces petits instruments des peintures aussi fines que celles qui figurent sur les boitiers de montre. (Pl. CCCXXXVI.)

ONZIÈME PARTIE

ETEIGNOIRS

I. — Leur emploi du XIIe au XVe siècle.

Aux temps où les gens riches n'avaient pour s'éclairer que des chandelles de suif ou de cire, souvent d'une fabrication assez défectueuse, l'éteignoir devenait un meuble indispensable.

L'éteignoir était parfaitement connu dès le XIIe siècle, car il est reproduit dans une miniature du *Hortus déliciarum*, aujourd'hui disparu ; ce merveilleux manuscrit de la Bibliothèque de Strasbourg, exécuté vers 1180, donnait, en effet, le dessin de deux petits vases ornés, en forme de coupes au-dessus desquels on lisait le mot «*extinctoria*».

Toutefois si l'appareil existait chez les nobles seigneurs, les gens du peuple s'en passaient encore au XIVe siècle, puisque le *Ménagier de Paris* recommande aux maîtres de maison les précautions qu'il doit imposer à ses domestiques, pour éviter qu'ils mettent le feu au logis, le soir, en éteignant leur chandelle :

Et ayez fait adviser par avant, qu'ils aient chascun loing de son lit chandelier à platine pour mettre sa chandelle ; et les aiez fait introduire (instruire) sagement de l'estaindre à la bouche ou à la main, avant qu'ilz entrent en leur lit, et non mie à la chemise.

A cette époque l'habitude était de coucher tout nu et il arrivait souvent qu'on se servait de sa chemise pour éteindre la chandelle, soit en la jetant dessus, soit en l'agitant pour faire du vent.

II. — Busette, entonnoir, éteignoir.

L'éteignoir a été désigné sous différents noms. Dans l'*Inventaire de Marguerite d'Autriche*, il est dénommé « busette » :

1523. — Une busette à estaindre chandelles, le manche de cristallin.

Dans l'*Inventaire de Gabrielle d'Estrée*, il est qualifié « d'antonnoir » :

1599. — Ung bougeoir en forme de ferrière avec une petite chesne et un antonnoir.

C'est seulement à la fin du XVIIe siècle qu'on rencontre l'éteignoir désigné sous le nom qu'il porte encore actuellement. Dans l'*Inventaire général du mobilier de la Couronne* (Etat du 20 février 1673), on trouve la mention de toute une série d'éteignoirs en argent massif, aux armes du roi :



Éteignoirs en cuivre fondu et ciselé. — Éteignoirs en porcelaine. XIXe siècle.
(Collection H.-R. D'Allemagne.)

Un grand éteignoir pour servir à éteindre les flambeaux de poing. — Un autre petit esteignoir avec sa virole pour mettre une baguette. — Un autre plus petit avec une anse en F.

L'éteignoir à virole dont il est question était sans doute un appareil destiné à éteindre les lustres et les girandoles.

Dans le courant du XVIIIe siècle, les éteignoirs faisaient partie intégrante de toutes les garnitures de cheminée ; tantôt ils étaient fixés au bougeoir par une petite chaîne, tantôt ils étaient posés sur le plateau du flambeau, d'autres fois enfin, ils étaient montés sur de longues tiges de bois et servaient à éteindre les lumières placées hors de portée.

Dans les comptes de Lazare Duvaux on rencontre plusieurs fois la mention d'éteignoirs vendus à M. de Belhombre, à la marquise de Pompadour, au comte de Luc, etc...

III. — Enigme sur les éteignoirs.

L'éteignoir a tenté la verve des amateurs de charades et dans le *Journal de Verdun* du mois de juin 1725, on donnait celle-ci à résoudre aux lecteurs sagaces :

J'ai l'air d'un capuchon de moine,
Mon corps est fait de différents métaux ;
Je suis autant utile au pape qu'au chanoine,
Et je suis très connu chez tous les cardinaux.
Peut-être que du temps du roi de Macédoine,
Il se servait de moi, comme ses généraux ;
Quoi qu'il en soit, je hais tant la lumière,
Que mon unique emploi
Est de l'éteindre chez le roy,
D'une simple manière.
Qu'on rêve tant qu'on voudra,
Bien fin sera celui qui me devinera.

IV. — Eteignoirs automatiques.

Le XVIIIe siècle, si fertile en inventions ingénieuses, ne pouvait manquer de voir apparaître un petit appareil qui dispensât de la préoccupation d'éteindre la chandelle en temps opportun. (1) La première mention d'un éteignoir automatique est signalée par le *Mercure de France* du mois de juin 1739. Cet appareil était basé sur le principe du sablier.

En 1772, l'*Almanach général des Marchands* annonçait, en ces termes, un éteignoir automatique inventé par le sieur Lallemant, mécanicien à Commercy.

Eteignoirs de sûreté pour les personnes qui aiment à lire dans le lit, les étei-

(1) Voir la Notice sur les bougeoirs à éteignoirs automatiques, p. 180.

gnoirs étouffent la lumière dans le temps donné par le seul secours de leur gravité. L'effet est immanquable et ne laisse rien à craindre pour le feu. Prix : 3 livres.

Quelques années plus tard, le *Mercure de France*, de juillet 1775, signalait une invention nouvelle due à M. Athold Fincher, 188 Fleet Street, à Londres. Cet artiste avait composé :

Un chandelier pour les chambres à coucher auquel est adapté un petit mécanisme par lequel la lumière s'éteint à l'heure de la nuit que l'on veut, sans exiger d'autres précautions que de mettre une épingle dans la bougie au moment qu'on va se mettre au lit.

En 1781, l'*Almanach sous verre* nous annonce l'invention de l'éteignoir mécanique du sieur Douçain « qui éteint la chandelle au moment où on le désire »,

En 1782, le *Mercure de France* mentionne également des éteignoirs basés sur le même principe qui étaient fabriqués par le sieur Granchez

Enfin, signalons, pour terminer, l'invention du sieur Bianchi, qui se trouve décrite dans la *Bibliothèque Physico-économique* de l'année 1784. Cet appareil se fixait sur la bougie, à l'endroit où on voulait qu'elle s'éteignit ; la bougie étant consumée à cet endroit, les diverses parties de l'éteignoir se refermaient sur la mèche et ainsi faisaient disparaître la lumière sans causer aucune fumée.

DOUZIÈME PARTIE

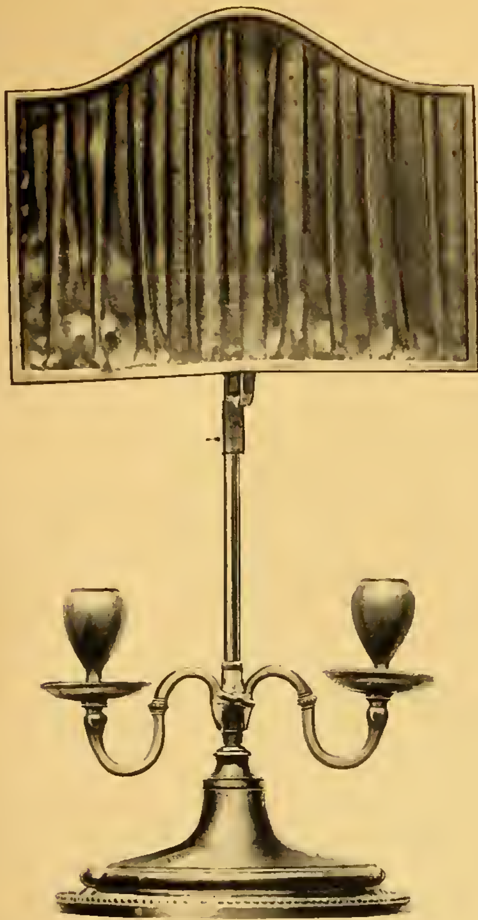
ABAT-JOUR

I. — Garde-vue et écran fixe.

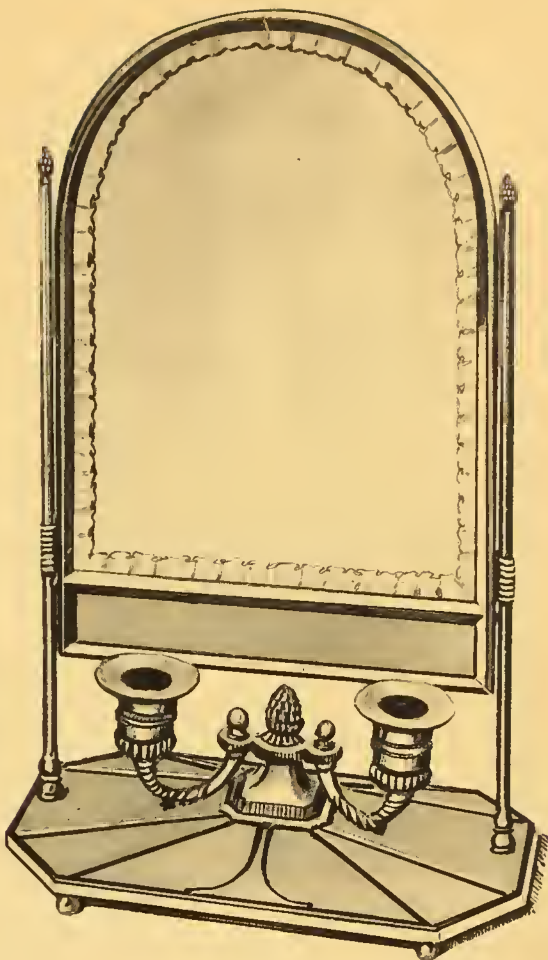
Toute chose, ici-bas, n'est que relativité et, sans nous embarrasser des théories d'Einstein, nous devons reconnaître que le modeste abat-jour ou garde-vue nous en donne la preuve. Jusqu'au XVIII[e] siècle, les chandelles qu'on utilisait ne répandaient qu'une lumière si modeste, que personne n'avait éprouvé le besoin de protéger ses yeux contre cette infime source lumineuse autrement qu'avec les écrans fixes ou à main dont nous avons déjà parlé. (1)

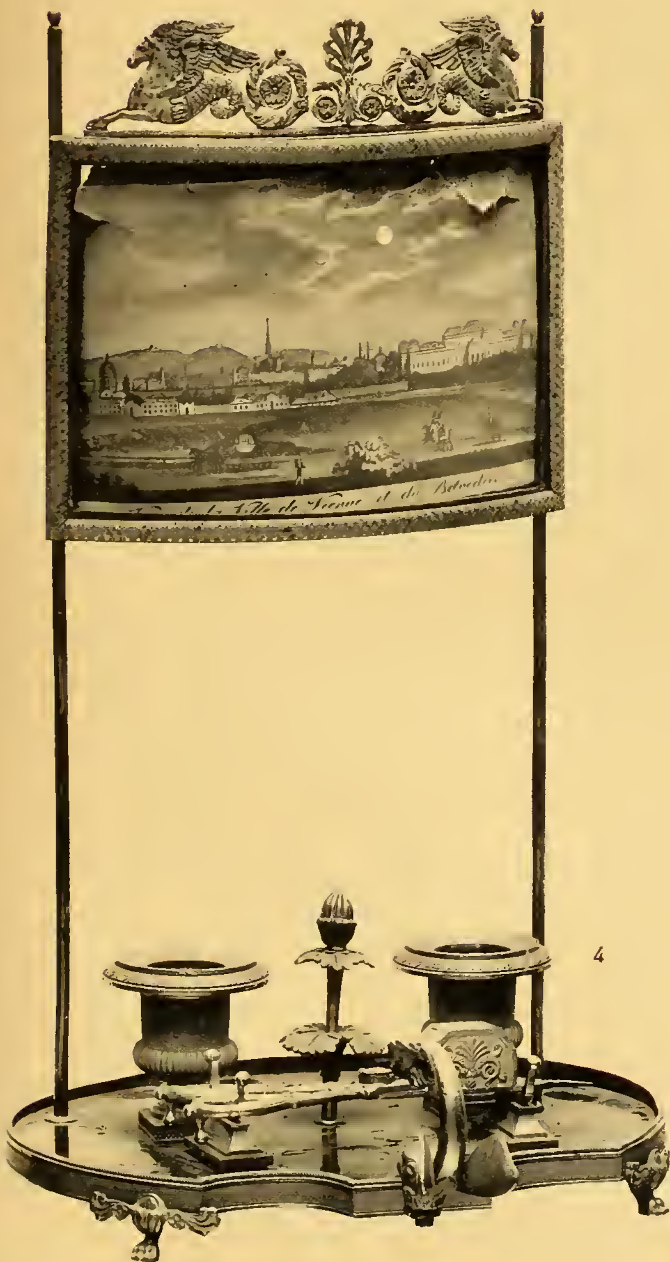
Au XVIII[e] siècle, lorsqu'on arriva à fabriquer des bougies de cire dont

(1) Voir Notice sur les écrans à feu, p. 94.


1


2


3


4


5


6

Chandeliers en bronze doré garnis d'écran en soie ou en papier polychromé.
Lampe en étain marquant les heures. XVIIIe et XIXe siècles.
(Collection H.-R. D'Allemagne.)

l'éclat était un peu plus brillant, on se préoccupa de faire des garde-vue ou écrans fixes destinés à tamiser la lumière. La quantité de ces objets qu'on trouve mentionnés sur le *Livre-Journal* de Lazare Duvaux montre que ces appareils étaient très à la mode au milieu du XVIIIe siècle. C'est ainsi que nous voyons qu'il vend, le 14 septembre 1749, à M. de Boulogne de Prémainville « deux garde-vue argentés » ; le 9 mars 1750, à la vicomtesse de Rochechouart « un garde-vue de bronze doré d'or moulu, sur une figure de Saxe et fleurs de Vincennes ».

Cette citation nous amène à constater que certains garde-vue avaient un support complètement indépendant de la source lumineuse et pouvaient se placer à la distance qu'on voulait de celle-ci. Généralement, ces garde-vue avaient la forme d'écrans carrés, ronds ou ovales ; ils étaient garnis d'une monture en cuivre ou en fer dans laquelle un trou était ménagé pour lui permettre de glisser le long de la tringle carrée qui lui servait de support et sur laquelle elle était arrêtée, au moyen d'une vis, à la hauteur désirée.

II. — Abat-jour de forme cylindrique.

Un peu plus tard le garde-vue changea d'aspect et prit la forme cylindrique que nous lui connaissons encore actuellement. La première mention de ce genre d'appareil est relevée sur le *Livre-Journal* de Lazare Duvaux qui mentionne la fourniture, en 1750, à la comtesse de Bissy d'un « grand chandelier à trois bobèches avec un garde-vue en entonnoir ».

Toutefois ce n'est guère qu'une dizaine d'années plus tard qu'on voit l'abat-jour employé couramment et l'une des premières applications qui en est faite est signalée par le *Mercure de France* d'avril 1761 et avait été réalisée par le sieur Messier a des « lampes économiques en forme de bougie, propres à l'usage des bureaux ». C'est également un abat-jour que ce « garde-vue léger et suffisamment solide, composé de trois feuilles de papier, blanc en dedans, pour réfléchir la lumière sur le papier, et vert au dehors pour ne pas fatiguer la vue » que le sieur Maunoury, ferblantier, adaptait à ses chandeliers (*Annonces, Affiches et Avis divers*, 25 février 1762).

III. — Les abat-jour en tôle vernie au XIXe siècle.

Dans le fort curieux recueil d'un commis-voyageur du début du XIXe siècle que nous avons eu la bonne fortune d'acquérir, on rencontre plusieurs douzaines de lampes en tôle vernie munies de leur abat-jour de même métal ; ces abat-jour, de même que les lampes qu'ils accompagnent, sont richement polychromés à l'aide de vernis sur lequel se détachent, en or, les plus séduisantes arabesques (1).

(1) Musée Le Secq des Tournelles, Pl. CCCCXII et CCCCXIII.

TREIZIÈME PARTIE

TOLE VERNIE

I. — Les premiers essais sont tentés en Angleterre.

De bonne heure on eut l'idée de revêtir le fer d'un enduit destiné à en empêcher l'oxydation. Quand le fer laminé, connu sous le nom de tôle, est recouvert d'une mince couche d'étain, il prend le nom de fer-blanc et sert à la fabrication de nombreux objets de ménage. Cependant son aspect plutôt modeste le faisant rejeter, on eut l'idée de rechercher le moyen de décorer la tôle afin de lui donner une apparence plus en rapport avec les idées de luxe qui étaient en honneur à la fin du XVIIIe siècle.

C'est seulement vers 1760 qu'on commença à voir apparaître la tôle vernie. Elle venait alors d'Angleterre qui possédait quelques manufactures mais en importait surtout de Turquie.

II. — La manufacture du sieur Clément à la « Petite Pologne » en 1768.

La première manufacture de ce genre d'ouvrages qui se soit montée en France, fut celle que le sieur Clément avait établie, en 1768, à Paris, à la « Petite Pologne » (quartier Monceau). En 1770, le *Mercure de France* du mois de Mai, informait le public que cet homme industrieux venait d'établir le dépôt de sa fabrique chez le sieur Framery, marchand bijoutier rue Saint-Honoré, puis il ajoutait :

> Les nouveaux efforts que le sieur Clément a faits pour atteindre à la perfection sont déjà récompensés par la quantité de fournitures qu'il a faites en voitures, baignoires, commodes et autres meubles... Ses formes embellies, ses couleurs perfectionnées ont achevé de rendre ses ouvrages dignes de la célébrité qu'ils avoient acquise Sa manufacture est toujours à la Petite Pologne.

Quelques mois plus tard Clément confiait le dépôt de sa fabrique au sieur Dulac, demeurant rue Saint-Honoré, près de l'Oratoire.

III. — Reprise de la manufacture de Clément par Framery.

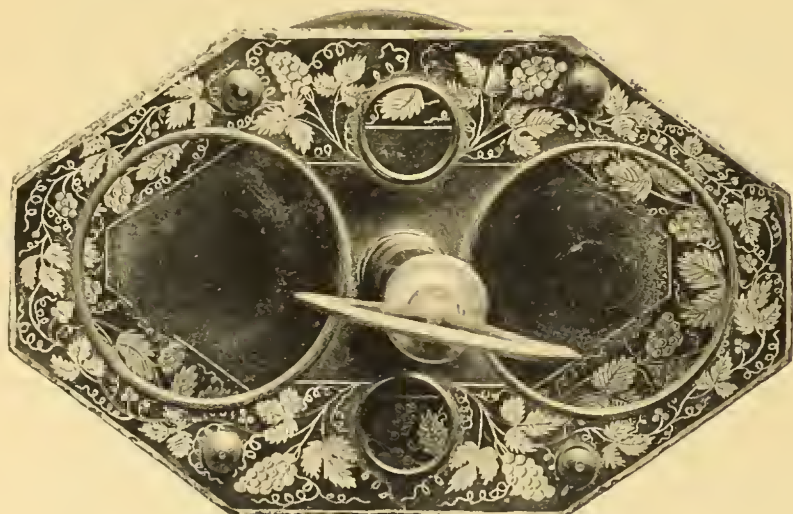
Cependant, malgré ses annonces élogieuses, les produits de Clément étaient loin d'atteindre le degré de perfection qu'il leur prêtait et ils étaient très inférieurs aux ouvrages importés chez nous par les Anglais, aussi son industrie ne tarda-t-elle pas à péricliter. Les ouvriers de la manufacture de



1



2



3



4



5



6



7



8

Rafraîchissoirs, huiliers, veilleuse et fontaine en tôle vernie. Début du XIX[e] siècle.
(Collections Doisteau et H.-R. D'Allemagne.)



Plateau en bois peint orné de gravures découpées et coloriées. Travail dit de « Secrétan ». XVIII[e] siècle.
(Collection H.-R. D'Allemagne.)

Clément étaient sur le point de se disperser et de porter ailleurs leurs talents, lorsque le sieur Framery, le premier entrepositaire de Clément, se hasarda à les rassembler pour les faire travailler à son compte.

Framery, nous dit Jaubert, a abandonné la manière de traiter des Anglais, quant à ce poli luisant dont ils recouvrent le fond d'écaille qui sert de base à tous leurs ouvrages et quant à la beauté des peintures, à moins qu'on ne les lui demande exprès et que des amateurs curieux ne veuillent y mettre le prix. Pour se prêter au goût actuel du public, il ne fait exécuter chez lui que des ouvrages qui ont une couverte d'aventurine, de japonné, de faux laque de Chine et de fausse porcelaine qu'on fait avec une certaine terre modelée en relief et qui conserve toujours un luisant mat, malgré le vernis très limpide dont on recouvre l'or et les couleurs qu'on y applique.

IV. — La manufacture de Clignancourt, en 1778.

En 1778, une nouvelle fabrique de tôle vernie était établie à Clignancourt et dans le *Mercure de France* du mois de janvier de cette année, le propriétaire de cet établissement proposait au public « des garnitures de cheminées et écritoires en tôle vernie de la fabrique de Clignancourt, très perfectionnées pour les peintures, tant à sujets qu'à fruits et à fleurs, imitant les plus belles porcelaines et garnies de bronze doré d'or moulu ».

V. — Les tôles vernies d'après Jaubert.

Dans le *Dictionnaire des Arts-et-Métiers* de Jaubert, qui parut en pleine effervescence révolutionnaire, on peut lire un article fort documenté sur l'art de vernir les tôles.

La peinture sur tôle, dit-il, est d'un usage très ancien en Turquie et on y peint également sur le cuivre : on fait de ces métaux des cafetières, des théières et autres vaisseaux qu'on couvre d'un vernis qui résiste à l'action du feu. La qualité de ce vernis réunie à la beauté des vases qu'il décorait excita l'émulation des étrangers ; on essaya en Italie, en Angleterre, en France et ailleurs d'imiter ce procédé du Levant. Le premier qui y réussit fut un particulier qui s'établit à Rome il y a près de 40 ans ; les vaisseaux qu'il y vendoit étaient couverts d'un vernis qu'il prétendait être le véritable vernis de la Chine, à l'épreuve du feu ; pour le prouver, il mettoit ses vases sur des charbons allumés sans qu'ils souffrissent aucun dommage, quoiqu'ils s'y échauffassent de manière à pouvoir y faire du café.

Ces expériences stimulèrent la curiosité des chercheurs et bientôt, ils découvrirent que le vernis d'ambre appliqué sur un métal quelconque ne s'en détachait pas, quelle que fut la chaleur à laquelle l'objet était soumis. D'après Jaubert, le premier homme qui fut arrivé à un résultat pratique est le jésuite italien Bonami qui, ayant découvert la manière de couvrir et de cuire les pièces qu'il vernissait, constata qu'il était nécessaire, de préférence à tout autre système, de tenir suspendue sur le feu la plaque ou le vase verni, car de cette façon toutes les parties étaient chauffées en même temps. Pour soutenir la pièce dans une position toujours horizontale, pour l'approcher ou l'éloigner plus commodément du feu, il avait inventé un triangle composé de trois baguettes de fer courbées dans leurs parties inté-

rieures et extérieures, c'est-à-dire garnies de crans afin que, par le moyen d'un anneau on pût serrer les trois baguettes embrassant la plaque ou l'objet exposé au feu avec le minimum de points de contact.

Après être entré dans des détails techniques de fabrication, Jaubert nous apprend que les ouvrages de tôle qu'on vernissait le plus communément après être sortis des mains des ferblantiers ou des chaudronniers, étaient...

...les seaux à mettre rafraîchir les liqueurs, les seaux à tenir dans l'eau les verres à boire, les cabarets garnis de toutes les pièces qui leur sont nécessaires, les bassins à barbe, les garnitures de cheminées pour y faire végéter des bulbes à fleurs, les ustensiles de toilette, les corbeilles de toutes grandeurs, les surtouts, les plateaux, plats, assiettes, et tous les assortiments d'un service de table pour le dessert, enfin les vases de toutes espèces, de quelque manière qu'on puisse les désirer...

VI. — La manufacture du citoyen Deharme à l'exposition de 1799.

En 1799, dans la première Exposition d'art industriel que Paris ait vue, et qui était organisée dans la cour du Palais National des Sciences et des Arts pendant les six jours complémentaires de cette année, on avait fort admiré les objets de tôle vernie sortis de la manufacture du citoyen Deharme.

Cet ingénieux artiste, disait *Le Mois* (T. 11, p. 237), a trouvé le moyen d'établir en tôle vernie et dorée, des vases de la forme la plus élégante, même dans le genre grec ou étrusque et de les décorer de peintures les plus agréables et des ornements les plus délicats... Les différentes natures de vases dont nous donnons seulement l'esquisse dans notre gravure prouvent que le citoyen Deharme a tiré tout le parti possible de sa découverte ; aussi nous ne craignons pas d'avancer que le degré de perfection auquel il est parvenu l'emporte de beaucoup sur les manufactures étrangères.

Il est à même de satisfaire aux différentes demandes qui peuvent lui être faites de quelque nature qu'elles soient. On trouve dans son magasin depuis le porte-mouchette jusqu'à la baignoire.

Il demeure rue de la Magdeleine, près de l'ancienne église de la Ville l'Evêque.

Le public faisait un accueil enthousiasme à ces objets tant à cause de leur aspect séduisant que de leur solidité et de leur bon marché relatif.

VII. — Reproduction des modèles de tôles vernies dans l'album d'un commissionnaire en marchandises.

Dans ce curieux album d'un commissionnaire en marchandises des premières années du XIXe siècle, que nous avons déjà cité un peu plus haut, nous avons trouvé une centaine de planches consacrées à ces objets de tôle vernie ; ce sont surtout des quinquets qui occupent une place considérable dans les références de notre commis voyageur : on pouvait alors se procurer une fort belle lampe à double bec au prix de 17 livres 10 sous. Une grande suspension à quatre lampes avec plateau en verre bombé et chaînes formées d'une succession de cristaux taillés à facettes valait 160 livres.

Il faut croire que le goût des clients de notre commis voyageur n'était



Plateau en tôle découpée décoré au vernis et partiellement doré : Napoléon I[er] reçoit une supplique.
Travail de l'Allemagne du Sud. Début du XIX[e] siècle.
(Collection H.-R. D'Allemagne.)

pas extrêmement raffiné, puisqu'il osait froidement leur proposer ces vases rectangulaires contenant des ananas sortant au milieu d'un bouquet de feuilles ; cet appareil supportait une lampe, dont le réservoir était formé par l'ananas lui-même. On pouvait se procurer ce chef-d'œuvre de bon goût pour 47 livres.

Plus agréables à l'œil et plus censés dans leur composition sont ces rafraîchissoirs, ces huiliers, ces fontaines, ces corbeilles, que nous rencontrons dans les planches suivantes (1).

VIII. — Les tôles vernies du sieur Tavernier au XIXe siècle.

Un des fabricants de tôles vernies les plus renommés du début du XIXe siècle était le sieur Tavernier, rue de Paradis, 12, qui, à l'Exposition des Produits de l'Industrie réunie au Palais du Louvre, en 1819, avait présenté au public des vases, des plateaux et des sujets en tôle vernie de diverses couleurs, plaqués d'or et ornés de bronzes. Le rapporteur du Jury d'admission à cette manifestation industrielle, nous renseigne ainsi sur la fabrication de M. Tavernier :

La manufacture de M. Tavernier obtint en 1801 une médaille d'or ; depuis cette époque elle s'est particulièrement attachée à perfectionner sa fabrication ainsi que le prouvent les objets qu'elle présente. C'est dans cette belle fabrique qu'ont été faits les grands vases de la galerie de Diane et de la chapelle du Roi.

A l'Exposition de 1823, un concurrent sérieux pour Tavernier s'était révélé en M. Pierre Lessard, rue Saint-Denis, 302, qui présentait entre autres objets des lampes, quinquets, candélabres et cabarets en tôle vernie.

IX. — Moirés métalliques.

On doit faire rentrer dans la classe des tôles vernies le décor sur métal appelé « moiré métallique », dont on rencontre encore de nos jours d'assez nombreux spécimens.

A l'Exposition du Louvre, en 1819, M. Allard, rue Saint-Lazare, 11, avait présenté une série fort remarquable d'objets exécutés sur fer-blanc français et étranger, décorés en moiré métallique ; le *Rapport du Jury d'admission* nous donne sur cette fabrication, ainsi que sur la maison Allard, les renseignements circonstanciés suivants :

La fabrication du moiré métallique à laquelle on ne reproche que de se multiplier avec trop de facilité, puisqu'elle est aujourd'hui aussi commune et aussi répandue que le fer blanc et la tôle vernie, est, pour les arts qui emploient le fer blanc, une découverte importante, mais déjà anciennement faite dans nos laboratoires de chimie et dont plusieurs fabricants ont néanmoins réclamé la priorité.

M. Allard a, plus que personne, contribué à perfectionner les moirés, et il est même parvenu à en varier les effets au point de faire à volonté le moiré forcé, sablé,

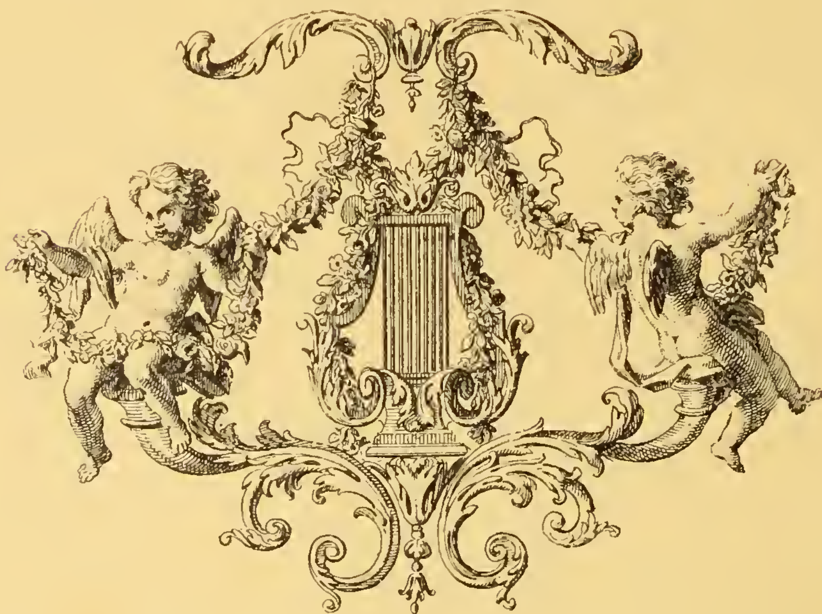
---

(1) Supplément au Musée Le Secq des Tournelles. Pl. CCCCXII à CCCCXV.

étoilé, brillant, satiné, rubanné, quadrillé et quadrillé double ; c'est encore à cet artiste intelligent que nous devons les procédés pour obtenir avec les fers blancs français tous les effets magiques qu'on n'obtenait primitivement que des fers blancs anglais.

Le sieur Allard avait un concurrent en la maison Boileau et Vincent, peintres, rue Saint-Maur, 76, qui avait exposé des fers-blancs moirés, qu'ils appelaient «mosaïque métallique», et étaient destinés à orner les meubles, cabinets, nécessaires, etc...

L'industrie de la tôle laquée, après avoir subi un arrêt complet pendant la seconde moitié du XIXe siècle, semble être revenue plus en honneur que jamais, surtout près des collectionneurs, qui s'arrachent à prix d'or les quelques spécimens qui ont survécu de la production des objets en tôle vernie établis à la fin du XVIIIe et au début du XIXe siècle.



3 vols
66
CCD,Rt

